



RAPPORT DE PRESENTATION

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



Syndicat Mixte du SCoT du Pays d'Autan

Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - 81 115 Castres cedex • Tél. : 05 63 73 50 85 • Fax : 05 63 73 50 40

Document approuvé le 24 janvier 2011

PREAMBULE

Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Autan a été délimité par le Préfet du Tarn par arrêté du 9 mai 2006

Ce périmètre représente environ 710 km² et couvre le territoire de 33 communes regroupées en 3 intercommunalités : la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, la Communauté de communes du Sor et de l'Agout, la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré et 2 communes qui n'adhèrent pas à une intercommunalité : Bout du Pont de l'Arn et Saint-Salvy de la Balme.

Liste des communes par intercommunalité :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet : Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Le Rialet, Saint-Amans-Soult, Valdurenque, Le Vintrou.

Communauté de communes du Sor et de l'Agout : Cambounet sur le Sor, Escoussens, Lescout, Sémalens, Saïx, Saint-Affrique les Montagnes, Soual, Verdalle, Viviers-les Montagnes

Communauté de communes de la haute Vallée du Thoré : Albine, Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Rouairoux, Saint-Amans Valtoiret, Sauveterre

Le SCoT comporte :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durable

- et un document d'orientations générales

Selon les dispositions de l'article R.122-2 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation :

- 1° Expose le diagnostic prévu à l'article L. 122-1 ;
- 2° Décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;
- 3° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en oeuvre du schéma ;
- 4° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en oeuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R. 214-18 à R. 214-22 (1) du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;
- 5° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations générales et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées ;
- 6° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire

et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du schéma sur l'environnement et rappelle que le schéma fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation ;

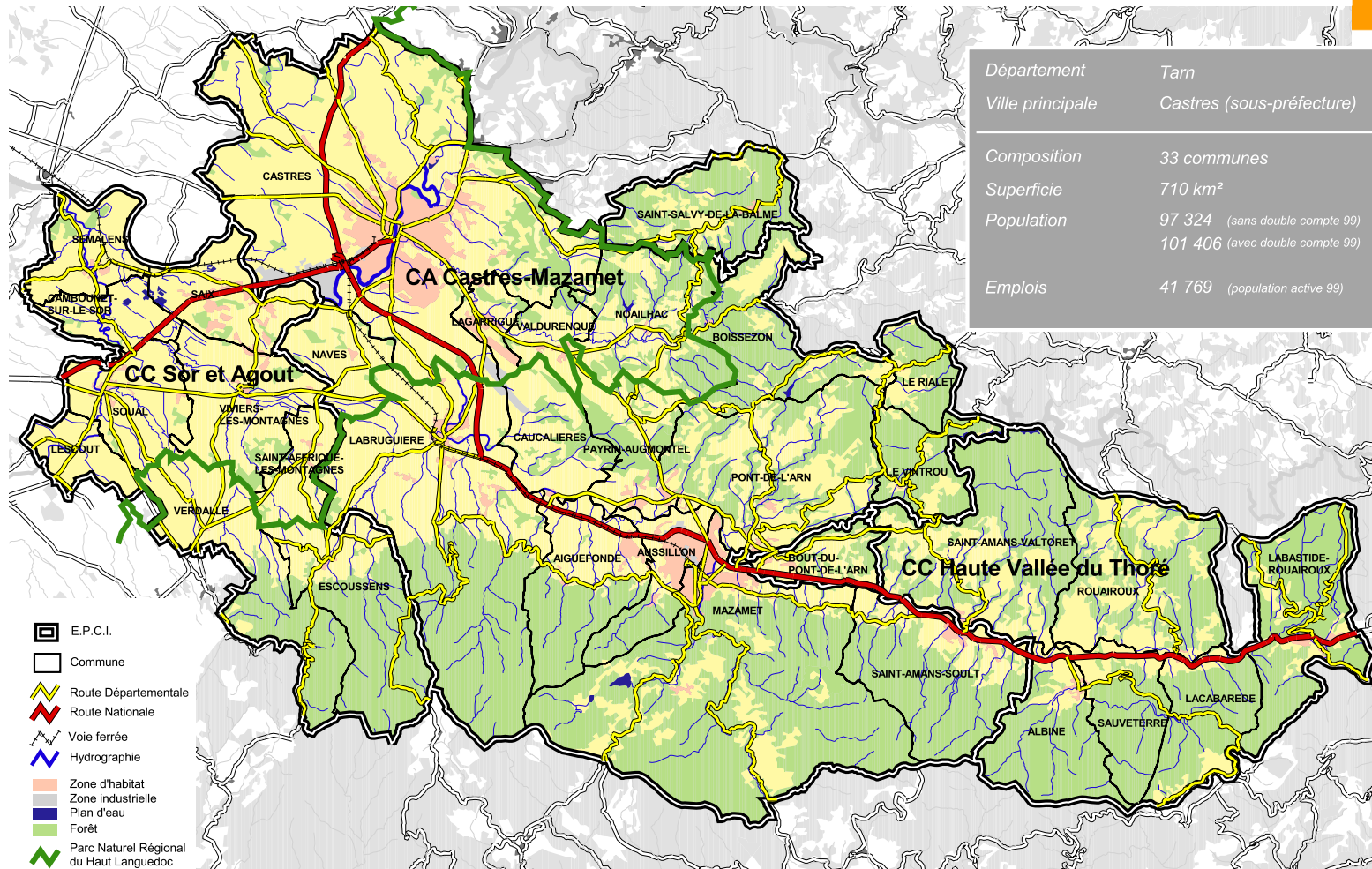
- 7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée ;
- 8° Précise le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées.

LE TERRITOIRE DU SCoT DU PAYS D'AUTAN

SCoT
du Pays-d'Autan



Département	Tarn
Ville principale	Castres (sous-préfecture)
Composition	33 communes
Superficie	710 km ²
Population	97 324 (sans double compte 99) 101 406 (avec double compte 99)
Emplois	41 769 (population active 99)



- E.P.C.I.
- Commune
- Route Départementale
- Route Nationale
- Voie ferrée
- Hydrographie
- Zone d'habitat
- Zone industrielle
- Plan d'eau
- Forêt
- Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Cartographie établie par :
SIG - Observatoire

Référence :
0607bb-2a_scot situation pays d'Autan

Sources : BD Cartho



ELEMENTS DE CONTEXTE

Le territoire du SCoT du Pays d'Autan, se situe au sud du Tarn, aux confins de la Région Midi-Pyrénées, à limite de la Région Languedoc-Roussillon et des départements de l'Aude et de l'Hérault.

Son environnement montagnard, au nord, au sud et à l'est, rend le territoire naturellement plus ouvert à l'ouest vers la plaine toulousaine et le Lauragais.

Cette ouverture physique mais aussi économique fait de l'axe Toulouse-Castres-Mazamet, l'axe privilégié vers lequel le territoire se tourne, Toulouse étant le point de convergence des grands flux interrégionaux et internationaux le plus proche et le plus accessible.

Accélérateur du dynamisme de l'économie locale, l'auto-route Toulouse-Castres-Mazamet, est attendue afin de positionner le Pays dans le faisceau des territoires accessibles en moins d'une heure de la métropole toulousaine.

L'axe Albi-Castres-Mazamet-Béziers constitue un autre axe de développement, en cours d'amélioration, vers Albi, préfecture du département et vers Béziers, notamment dans le contexte de développement touristique du Pays, qui s'appuie sur un environnement naturel particulièrement privilégié.

Le territoire du SCoT est constitué par 3 EPCI : la communauté d'agglomération Castres-Mazamet, les communautés de communes du Sor et de l'Agout et de la Haute Vallée du Thoré et 2 communes isolées, Bout du Pont de l'Arn et Saint-Salvy de la Balme. Il regroupe 33 communes.

En 1999, 97 324 personnes habitaient le territoire et la densité de population (137 hab/km²) était bien supérieure à celle du Tarn (59 hab/km²), ce qui montre l'importance de l'environnement rural et agricole du bassin du Pays d'Autan. Les communes les plus peuplées se situent sur l'axe Saix-Mazamet. Avec 69 670 habitants, en 1999, Castres, Mazamet, Aussillon, Labruguière et Saix regroupent 72% de la population du Pays.

La population n'a pas beaucoup évolué depuis le dernier recensement. Le territoire subit des mouvements inverses avec des villes centres qui peinent à stabiliser leur population et des périphéries en pleine croissance, en particulier à l'ouest vers Sor et Agout. Le mazamétain et la vallée du Thoré ont connu une chute importante de leur population depuis les années 70, qui a accompagné les pertes industrielles du textile et du délainage. Aujourd'hui la population se stabilise.

Au cours des dernières décennies, le développement de la péri-urbanisation et d'un mode de vie basé sur l'utilisation de la voiture ont entraîné un fort étalement urbain qui a gagné les territoires de plaine.

Sur ces territoires, se concentre l'ensemble des activités humaines : économie, agriculture, habitat, études, loisirs, achats... sans qu'une cohérence d'ensemble ne soit à ce jour arrêtée.

Dans un contexte de stagnation démographique, la consommation d'espace ne serait-ce que pour l'habitat a été ces dix dernières années de 760 ha, sur 2150 ha de surfaces actuellement urbanisées, soit plus du tiers.

Dans la perspective de la liaison rapide Toulouse-Castres-Mazamet, le territoire peut s'attendre à des évolutions comparables à celles des territoires actuellement reliés à Toulouse par autoroute, comme Montauban ou Albi par exemple.

Dans ce contexte, la mise au point du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des élus du territoire, et sa mise en oeuvre, sont d'autant plus nécessaires qu'ils doivent permettre d'anticiper et d'organiser un développement du territoire qui soit cohérent, équitable, durable et en harmonie avec son cadre naturel privilégié.

Le SCoT est l'outil qui permettra de définir les conditions de ce développement et de sa mise en oeuvre.

Sommaire

Page		Page	
2	▶ Préambule	135	Petite enfance
7	I. Diagnostic	137	Formation
8	▶ Démographie	143	Culture – loisirs
10	Un contexte régional très contrasté	147	Personnes âgées
11	Les évolutions démographiques du territoire	147	Santé
15	Perspectives démographiques	154	▶ Organisation de l'espace
21	▶ Economie	157	II. Articulation du schéma avec d'autres documents
29	Les actifs et les emplois	158	▶ Articulation avec les documents de rang supérieur
36	Les migrations alternantes	162	▶ Documents que le SCoT doit prendre en compte
37	Le positionnement en région du pays d'Autan	165	▶ Recherche de cohérence avec les démarches de planification voisines
43	Les espaces réservés à l'économie locale	168	III. Analyse de l'état initial de l'environnement
48	L'armature commerciale	169	▶ Paysages
55	L'artisanat	170	La géographie
57	Le tourisme	174	Les différents paysages
60	L'agriculture	182	Les mesures de protections
65	L'activité forestière	191	Le patrimoine bâti
69	Carrières exploitant les ressources naturelles du territoire	197	▶ Gestion de l'eau
70	L'activité liée au granit	197	Caractéristiques générales
73	▶ Habitat et consommation de l'espace	200	La ressource en eau sur le Pays d'Autan
74	Une offre en habitat importante, pourtant déséquilibrée aux niveaux spatial et structurel	205	L'eau potable : une ressource vulnérable
89	La consommation de l'espace	216	L'assainissement
97	▶ Déplacements		
99	L'accès au pays		
107	Les déplacements au sein du territoire		
116	Les modes de déplacements au sein du territoire		
118	L'offre de transport et les usages dans le territoire		
131	▶ Equipements et services		

Page

- 225 ▶ Gestion de l'énergie
- 226 Données de cadrage
- 228 Les enjeux locaux, nationaux et internationaux
- 233 Le développement des énergies renouvelables : état des lieux dans le pays
- 241 Evolution des modes de vie touchant principalement les déplacements et l'habitat
- 247 ▶ Risques, nuisances et pollutions
- 247 Les risques majeurs auxquels le pays est exposé et les mesures de protection
- 264 La lutte contre les nuisances et la pollution
- 269 ▶ Gestion des déchets
- 271 Les bases juridiques et principes fondamentaux
- 274 L'élimination et le traitement des déchets
- 278 La collecte des déchets
- ▶ Perspectives d'évolution

285 IV. Explication des choix retenus

- 286 ▶ Les grands enjeux du territoire
- 291 ▶ Les choix stratégiques

Page

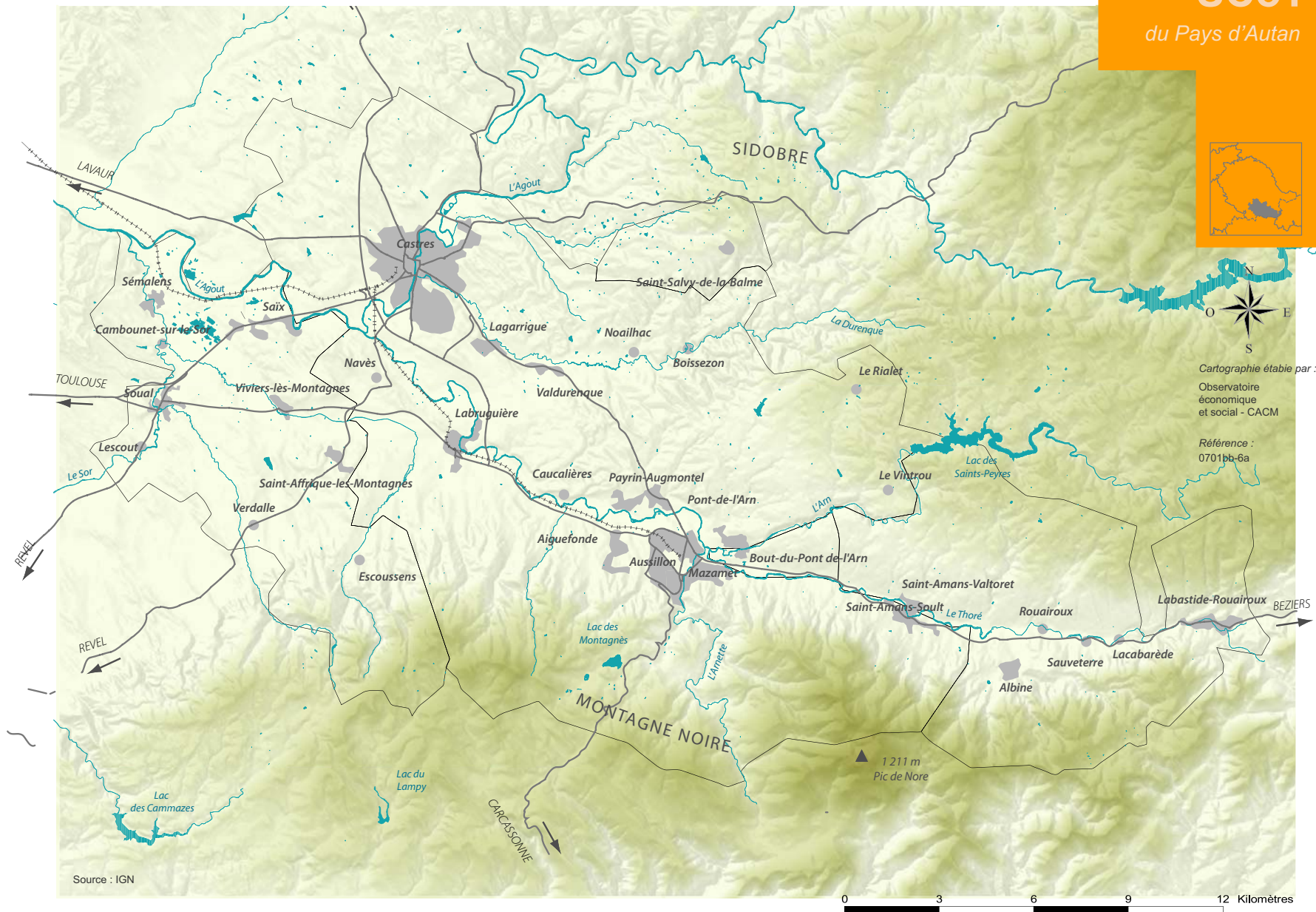
298 V. Analyse des incidences notables prévisibles et mesures compensatoires

324 VI. Résumé non technique



I. DIAGNOSTICS

LE TERRITOIRE DU SCoT DU PAYS D'AUTAN



LE DIAGNOSTIC DEMOGRAPHIQUE DANS SES GRANDES LIGNES

PRINCIPAUX ELEMENTS	CHIFFRES PAYS	COMPARAISONS		RESUME/QUESTIONS
		DPT	FRANCE	
Contexte régional				Midi-Pyrénées est une région en forte croissance : + 135 000 habitants entre 1999 et 2004, en particulier sur l'aire urbaine de Toulouse (+12 000 hab/an) les disparités sont fortes : les pôles Albi, Montauban, Rodez, Cahors, Pamiers Figeac voient leur population augmenter mais dans des proportions moindres que le pôle toulousain (de +1,4 à +4,8 % en 10 ans contre +15% pour Toulouse), alors que sur les pôles Decazeville, Carmaux, Mazamet et Graulhet, les pertes sont sensibles (de -5% à -10 %)
Evolution de la population globale en % par an	-0,24	0,02	0,37	Légère baisse de la population entre 1990 et 1999 (-2100) après une croissance soutenue de 1962 à 1975 et une stabilisation de 1975 à 1990
Disparités au sein du Pays (évolution 90-99 en %)	CACM : -3% HVT : -8% S et A : 12%			Décroissance du pôle Haute Vallée du Thoré Croissance très significative du pôle Sor et Agout Pour la Communauté d'agglomération, le pôle Castres-Mazamet reste globalement stable
Structure par âge en % : < 30 ans 30-59 ans > 60 ans	34,1 38,9 26,8	32,6 39,3 28,1	38 40,8 21,2	Le pays d'Autan s'inscrit dans une tendance régionale au vieillissement de la population, plus élevé que la moyenne française. Toutefois, les moins de 30 ans y sont proportionnellement plus nombreux que la moyenne départementale et la part des plus de 60 ans y est plus faible. La population en âge de travailler est sous représentée, ce qui témoigne d'un départ des actifs hors du territoire Le Pays compte 10 000 personnes de plus de 75 ans, les équipements et les services à destination de cette tranche d'âge sont-ils suffisants ?
Répartition géographique de la population				Les jeunes sont implantés plutôt à l'ouest du territoire, les personnes âgées proportionnellement plus nombreuses à l'est. Dans les communes urbaines de Castres, Labruguière, Aussillon et quelques communes plus rurales, la structure par âge est plus équilibrée.
Evolutions sociales de la population : Ménages d'1 personne Familles monoparentales	En 99 11,7% 6,2%	Evol 90-99 +30% +21%	Evol 90-99 13% 9%	La structure des ménages évolue dans le Pays, avec un certain recul par rapport à la France
Projections démographiques				- les projections de l'INSEE sont fondées sur une poursuite des tendances actuelles, donnant 9000 habitants de moins en 2020

un scénario plus favorable de meilleure répartition de la croissance de l'aire toulousaine sur toutes les villes moyennes périphériques, ajouté à l'annonce récente de la mise en service d'une liaison autoroutière Toulouse-Castres-Mazamet permet d'envisager une croissance de la population de l'ordre de 7 à 10 000 habitants en 2020.

I. - UN CONTEXTE REGIONAL TRES CONTRASTE

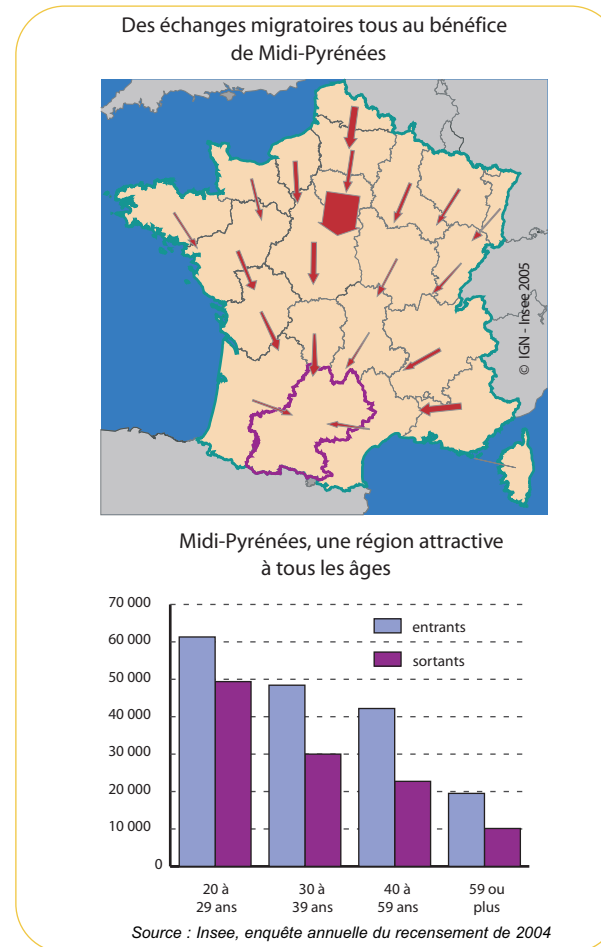
Midi-Pyrénées est l'une des régions françaises les plus attractives. Elle connaît en effet un solde migratoire positif avec toutes les régions de France, y compris ses voisines, Aquitaine et Languedoc-Roussillon, et une croissance de 0,55% l'an qui s'est confirmée depuis 1999.

Mais les derniers recensements font apparaître de sensibles disparités d'évolution au sein de cet espace régional en forte croissance. En effet, en 1999, les gains de population ne concernent que 7 aires urbaines sur les 19 que compte Midi-Pyrénées et l'essentiel de la croissance se concentre sur l'aire urbaine toulousaine. Les pôles urbains d'Albi, Montauban, Rodez, Cahors, Pamiers et Figeac voient leur population augmenter mais dans de moindres proportions (de +1,4 % à +4,8 % contre +15 % pour l'agglomération toulousaine). Les pertes les plus sensibles (entre -5% et -10%) se localisent sur Decazeville, Carmaux, Mazamet et Graulhet, sites qui ont subi des pertes industrielles lourdes dans les activités traditionnelles et notamment le cuir et la laine pour Mazamet.

Il y a donc des contrastes notables entre la dynamique de développement toulousaine et celle du reste de la région, tant sur le plan économique que démographique.

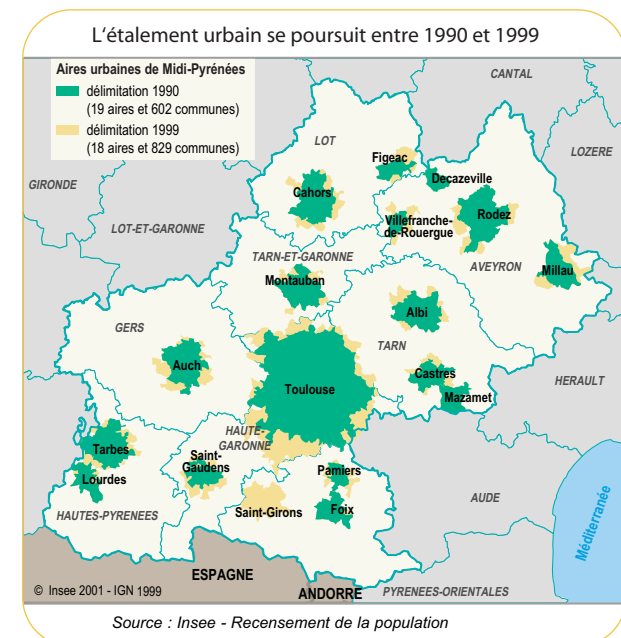
A cela s'ajoutent des structures d'âges très différenciées. En Midi-Pyrénées, les plus de 60 ans représentent en moyenne 25% de la population, contre 21% en France. Mais le Tarn, avec 28% et surtout le Lot, le Gers, l'Ariège et l'Aveyron, où la proportion de « seniors » atteint plus de 30 %, se distingue de la Haute-Garonne qui elle, n'en compte que 19 %, en raison des flux migratoires de jeunes (en particulier dans la tranche des 30-39 ans) plus importants.

Carte 1 : **échanges migratoires entre Midi-Pyrénées et les autres régions métropolitaines (population des ménages) entre 1999 et 2004**



La problématique régionale n'en est pas moins concernée par un phénomène de vieillissement de la population qui continue sa progression, même si cette population privilégiée deux autres régions françaises : le Languedoc-Roussillon et la Bretagne.

Carte 2 : **évolution des aires urbaines de Midi-Pyrénées entre 1990 et 1999**



II - LES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE

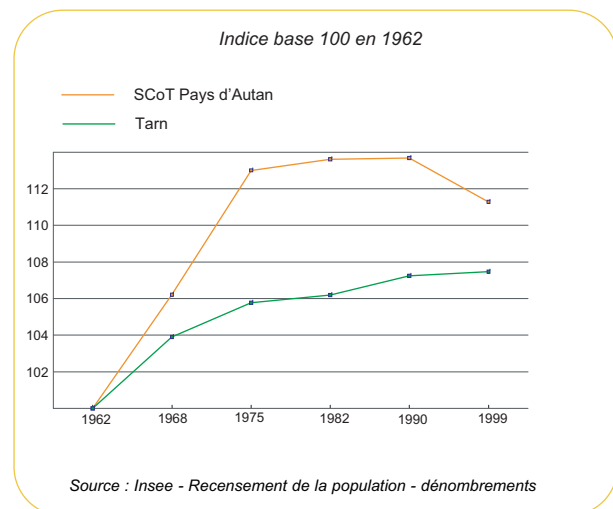
Un léger recul de la population au dernier recensement...

Avec 97 324 habitants recensés en 1999, la population du territoire du Pays d'Autan a connu un recul de 2 104 habitants depuis 1990, alors que celle du département se stabilise après avoir gagné entre 1982 et 1990, 3 378 habitants.

Ce recul est un phénomène nouveau. Après une forte progression de la population du Pays entre 1962 et 1975, une progression plus mesurée entre 1975 et 1982 et une stabilisation entre 1982 et 1990, on assiste donc à un recul de la population de 0,24 %.

Dans le même temps, le Pays perd de son poids dans la population départementale qui passe de 29,2 % en 1982 à 28,3 % en 1999, en raison de la dynamique de l'ouest et du nord du département mieux desservis par l'auto-route Toulouse-Albi.

Graph. 1 : **évolution de la population entre 1962 et 1999**



Tab. 1 : **population 1982-1999 du Pays d'Autan, en comparaison avec le département**

POPULATION	1982	1990	1999	Evolution 90-99*
Pays d'Autan	99 370	99 428	97 324	-0,24%
Département du Tarn	339 345	342 723	343 402	+0,02%
Poids Pays dans le Tarn	29,2%	29%	28,3%	

* Moyennes annuelles

Source : Insee - Recensement de la population - dénombremenets

... qui masque toutefois des évolutions très contrastées au sein même du pays.

Ce recul est très net :

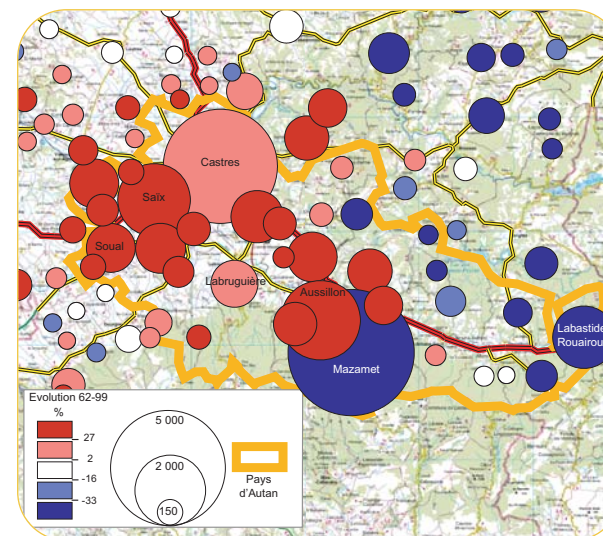
- sur la commune de Mazamet qui a perdu près de la moitié de sa population entre 1962 et 1999. Elle était de 17 251 habitants en 1962 pour atteindre 10 544 habitants en 1999

- sur la commune d'Aussillon, qui n'a pas connu une décroissance continue comme sa voisine. Après avoir doublé sa population entre 1962 et 1975, elle est revenue en 1999 quasiment au même niveau qu'en 1968 avec 6 865 habitants

- sur certaines communes rurales de la Communauté d'agglomération : Boissezon (390 habitants en 1999), le Rialet (40 habitants), le Vintrou (70 habitants). Ces communes rurales ont perdu depuis 1962 quasiment la moitié de leur population. La décroissance de Saint-Amans-Soult est beaucoup moins marquée et la commune connaît ces dernières années plutôt une stabilisation de sa population avec 1 672 habitants en 1999.

- sur les communes de la Haute Vallée du Thoré, toutes sont en perte de population importante depuis 1962, mais on note une tendance à la stabilisation entre les deux derniers recensements en particulier à Saint-Amans-Valtoret (966 habitants en 1999), Albine (547 habitants

Carte 3 : **évolution et variation de population 1962-1999**



Source : Insee - Recensement de la population

en 1999), Lacabarède (304 habitants en 1999), Sauveterre (154 habitants en 1999). A Labastide-Rouairoux (1 753 habitants en 1999), Rouairoux (337 habitants en 1999), et Albine (547), cette perte est encore perceptible entre 1990 et 1999.

Par contre, les communes de **Castres et de sa périphérie** ont connu une croissance significative depuis les années 1960, toutefois Castres connaît une diminution régulière depuis 1975 avec **43 496 habitants en 1999**, au profit des communes de sa première couronne.

Payrin-Augmontel a doublé sa population depuis les années 1960 avec 2 002 habitants en 1999, Valdurenque avec 700 habitants, Naves avec 703 habitants ; Lagarrigue a triplé sa population avec 1 641 habitants en 1999. Payrin-Augmontel et Lagarrigue ont connu toutefois un léger fléchissement entre 1990 et 1999.

L'augmentation de population a été plus régulière pour Noailhac pour atteindre 712 habitants en 1999 et Caucalières : 297 habitants.

Aigufonde, avec 2 631 habitants en 1999, a cru régulièrement depuis 1962, pour connaître également un fléchissement entre 1990 et 1999.

Saint-Salvy-de-la-Balme a gagné 80 habitants globalement depuis 1962, en progressant régulièrement jusqu'en 1982, mais en perdant depuis une part de sa population pour arriver en 1999, à 569 habitants.

Labruguière, quatrième pôle urbain du Pays après Castres, Mazamet et Aussillon, a gagné significativement de la population entre 1962 et 1982, puis a connu une phase de recul entre 1982 et 1990, qui s'est stabilisée à 5488 habitants en 1999.

Plus loin à l'est du pôle castrais, les communes du Pont de l'Arn (2 737 habitants en 1999) et celle du Bout-du-Pont-de-l'Arn (1 070 habitants en 1999) se sont développées à un rythme régulier.

Mais la croissance la plus remarquable et la plus régulière est bien celle des communes de la Communauté de communes du Sor et de l'Agout qui pour 6 d'entre elles, ont quasiment doublé leur population depuis 1962, avec un léger fléchissement pour Lescout entre 1990 et 1999, et une stabilisation pour Soual.

Tab. 2 : **population 1982-1999 du Pays d'Autan, comparaison des 3 sous-secteurs**

Sous-secteurs	1982	1990	1999	Evolution population	
				82-90 %	90-99 %
Pôle Castres-Mazamet	85 729	84 453	81 627	-1,5	-3
Haute-Vallée du Thoré	4 719	4 422	4 061	-6	-8
Sor-et-Agout	8 922	10 553	11 636	18	12
TOTAL	99 370	99 428	97 324	0,05	-2

Source : Insee - Recensement de la population

Saix atteint 3 277 habitants, ce qui en fait la cinquième commune urbaine du Pays, suivie de Soual (1 987 habitants), Sémalens (1 843 habitants) et Viviers-les-Montagnes (1 633 habitants). La population des autres communes de la Communauté de communes du Sor et de l'Agout s'échelonne entre 409 habitants pour Lescout et 723 pour Verdalle.

Le tableau ci-contre illustre bien :

- la décroissance du pôle de la Haute Vallée du Thoré qui s'est confirmée sur la période 90-99 (-8%)
- la croissance significative du pôle Sor et Agout, croissance due essentiellement au solde migratoire (+8 % et +4 % pour le solde naturel entre 1990 et 1999) et donc à l'implantation de familles sur la couronne ouest de Castres.

Par contre, la baisse globale de population du pôle Castres-Mazamet (-3% entre 1990-1999) masque les évolutions contrastées des communes, avec à la fois la décroissance des communes du mazamétain, et la croissance des communes de la périphérie de Castres.

Les gains de population de la Communauté de communes du Sor et de l'Agout ne compensent toutefois pas les pertes du pôle Castres-Mazamet en raison du poids de ce pôle : 84 % des habitants du Pays en 1999 vivent dans l'agglomération et 45 % à Castres.

Le recensement depuis 2004

A partir de 2004, le recensement de la population réalisé par l'Insee est devenu annuel. Une nouvelle méthode de recensement a remplacé le comptage traditionnel organisé tous les 8 à 9 ans et tous les habitants ne sont pas recensés la même année.

Dans le Pays d'Autan, 10 communes sur 33 ont été recensées depuis la mise en place du nouveau recensement :

- 4 en 2004 (Albine, Lescout, Sémalens et Valdurenque) ;

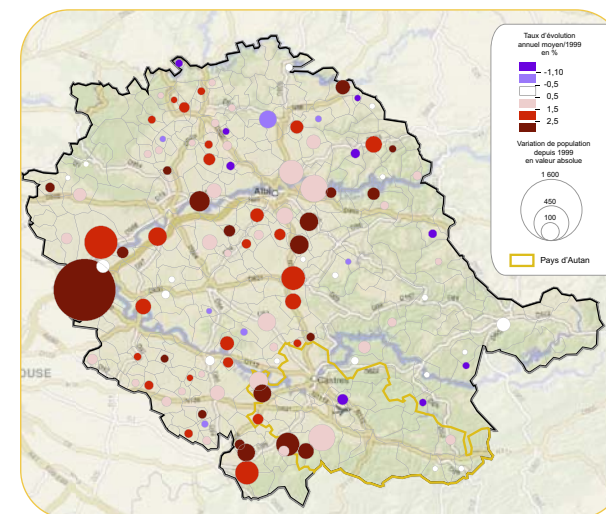
- 6 en 2005 (Cambounet-sur-le-Sor, Escoussens, Labruguière, Lacabarède, Rouairoux et Verdalle).

Parmi elles :

- 1 commune a perdu de la population : Valdurenque (-1,14% en moyenne annuelle.) ;
- 2 communes sont stables : Albine et Lacabarède ;
- 7 communes progressent : Verdalle (4,6), Cambounet-sur-le-Sor (3%), Escoussens (2,9%), Lescout (1,84), Sémalens (1,45), Rouairoux (1,3) et Labruguière (0,9%).

Selon les estimations réalisées pour 200 "grandes villes" françaises, à partir des deux premières enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005, la commune de Castres stabiliserait sa population depuis 1999 et celle d'Albi gagnerait 2 300 habitants (soit 43 300 habitants à Castres et 47 800 à Albi).

Carte 4 : **variation et évolution de population entre 1999 et 2004-2005**



Source : Insee, enquête annuelle du recensement de 2004

Une population plus jeune que celle du département ...

Comparativement au département, la structure de la population du Pays est plus jeune, légèrement inférieure dans les classes d'âge des actifs et sensiblement plus basse dans celle des plus de 60 ans.

On remarque sur les cartes des taux d'évolution annuel moyen des communes du Pays, que celles-ci sont globalement positives pour le solde naturel, plutôt négatives pour le solde migratoire, sauf pour les communes de l'ouest du Pays et quelques communes de la périphérie castraise et mazamétaine.

Ces éléments croisés illustrent le dynamisme de la natalité sur le Pays, et le desserrement urbain qui s'opère par l'installation de familles jeunes sur les communes de la périphérie des villes de Castres et de Mazamet. Ils témoignent aussi d'une sous représentation de la tranche d'âge des 30 à 60 ans (38,95 % pour le Pays d'Autan, 39,3 % pour le département et 40,8 % pour la France), probablement des actifs qui quittent le territoire à la recherche d'un emploi.

Les 15-29 ans sont aussi peu représentés par rapport à la France. Les jeunes en âge d'étudier partent essentiellement à Toulouse.

... Et plus âgée que sur le territoire national

En outre, il convient de constater que les plus de 60 ans représentent :

- sur le territoire national, 21,2 % de la population,
- sur le département, 28,1 %
- sur le Pays, 26,8 %.

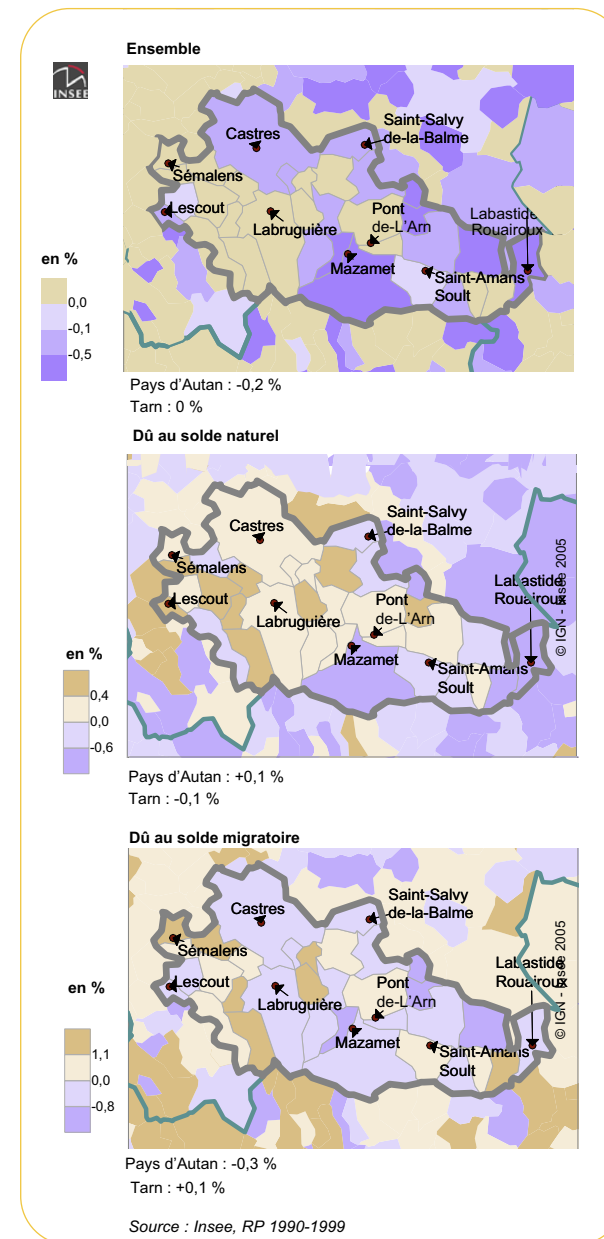
La population du Pays est aussi très représentée dans les classes d'âge les plus élevées. Le Pays vieillit et attire comme tous les territoires du Sud de la France une population retraitée en quête de soleil et d'un environnement agréable, mais dans une moindre mesure que d'autres parties du Tarn.

Tab. 3 : **structure par âge - comparaison Pays d'Autan, département du Tarn et France métropolitaine**

POPULATION	Pays d'Autan %	Tarn %	France %
Population totale	97 324	343 505	58 520 688
0-14 ans	16,4	15,6	17,8
15-29 ans	17,7	17	20,2
30-44 ans	20,3	20,3	22
45-59 ans	18,6	19	18,8
60-74 ans	16,6	17,3	13,6
75-94 ans	10	10,5	7,4

Source : Insee - Recensement de la population

Carte 5 : **taux d'évolution annuel moyen 1990-1999**



La population des + de 75 ans est de 10 048 personnes en 1999, dont 3 760 hommes et 6 288 femmes. Ce chiffre est loin d'être négligeable et va avoir des conséquences en matière de besoins en logements et services adaptés.

Jeunes et personnes âgées se partagent le territoire du Pays

Les cartes de répartition des moins de 20 ans et des plus de 75 ans par communes, indiquent :

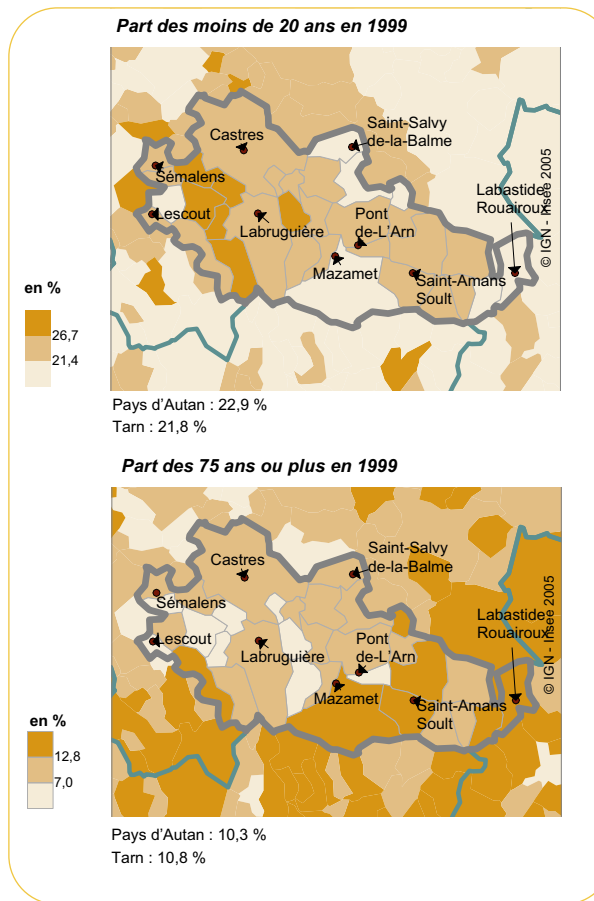
- une nette préférence des jeunes pour l'ouest du territoire, en particulier le secteur du Sor et de l'Agout, avec des taux supérieurs à 27 % contre 23% en moyenne sur le Pays ;
- une proportion de personnes âgées plus forte sur les communes de l'est, avec des taux supérieurs à 13 % pour une moyenne de 10 % sur le Pays ;
- des territoires plus mixtes où les générations cohabitent sur les communes urbaines de Castres, Labruguière, Aussillon, qui offrent une proximité d'équipements divers pour la satisfaction des besoins des différentes tranches d'âge et sur des communes plus rurales et en croissance comme Valdurenque, Payrin-Augmontel, Noailhac, Pont-de-l'Arn

La relative concentration dans certaines communes des classes d'âges les plus jeunes ou des plus âgées suscite des questions autour de l'accueil des personnes, notamment des plus âgées.

Cette "spécialisation" communale ou infra communale ne doit pas faire oublier en effet les bienfaits de la mixité générationnelle avec les solidarités qui en découlent, ni occulter les préoccupations quotidiennes d'approvisionnement et de déplacement des personnes âgées par exemple.

S'il revient pour une part aux pouvoirs publics de faire

Carte 6 : **structure par âge en 1999**



Source : Insee, recensement de la population - dénombrement

face aux besoins spécifiques de ces personnes, la mise en place de programmes d'habitat mixte peuvent remédier aux effets négatifs d'une trop grande concentration géographique.

Des évolutions sociales qui suivent les évolutions nationales

La structure des ménages du Pays suit avec un certain recul les grandes tendances constatées au plan national depuis quelques années.

Ainsi, les ménages d'une seule personne et les familles monoparentales se trouvent dans des proportions moindres sur le territoire, ces phénomènes étant nettement plus importants dans les grandes métropoles. Mais les taux d'évolutions entre 90 et 99, conduisent à penser que comme partout, les ménages évoluent vers une réduction du nombre de personnes qui les compose et vers la monoparentalité.

Quoi qu'il arrive, cette évolution est à prendre en compte dans la satisfaction des besoins en logements, équipements et services adaptés. Elle a notamment une influence directe sur la baisse du taux moyen d'occupation des logements, sur la demande locative et sur la demande de logements de petite taille ou de taille intermédiaire.

Tab. 4 : **structure des ménages du Pays d'Aujan, en comparaison avec la France métropolitaine**

MENAGES	Pays d'Aujan		France métropolitaine	
	Part	Ev. 90-99	Part	Ev. 90-99
Familles	86%	-1%	84%	+1%
dont familles monoparentales	6,2%	+21%	9%	+24%
Ménage d'une seule personne	11,7%	+30%	13%	+26%

Sou rce : Insee - Recensement de la population

III. - PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

RAPPEL - LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME (SDAU)

Le SDAU a été établi en 1977 sur un territoire de très proche de celui du Pays d'Autan en nombre de communes et d'habitants.

Il se donnait à cette époque comme perspective :

- pour 1985 : de 107 000 à 128 000 habitants
- et pour 2010 : 160 000 habitants et 60 000 emplois, soit une augmentation de population d'environ 60% entre 1968 et 2010.

Ces projections étaient justifiées alors par :

- Un excédent naturel de population important dans toute la région Midi-Pyrénées
- le caractère industriel d'une société dotée de surcroît d'une culture entrepreneuriale dynamique
- La faiblesse du secteur tertiaire et la forte marge de progression qui en découle

Cette perspective optimiste nécessitait notamment :

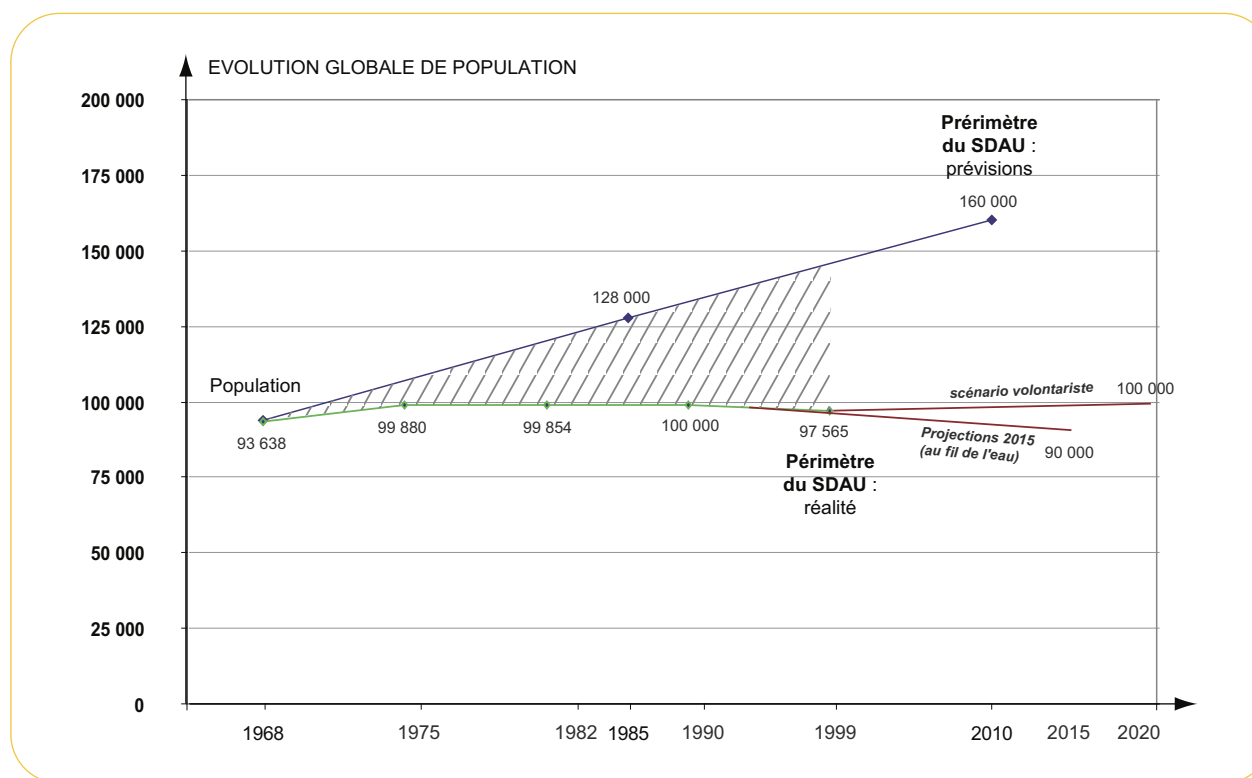
- "Un effort accru sur les communications : télécommunications, routes, aéroport"
- La poursuite de la politique de création de zones industrielles
- la poursuite de la politique d'initiative de création par les collectivités locales de zones d'habitat dont le prix des terrains équilibre le marché foncier, et de soutien des organismes constructeurs sans but lucratif
- le renouveau des centres urbains en matière de cadre de vie, de structures nouvelles à offrir aux commerces et services, de circulation et de stationnement

- l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins des divers secteurs d'activités..."

Ainsi, le scénario du SDAU tablait sur une poursuite et une croissance de l'activité industrielle, en particulier celle du cuir et de la métallurgie, les activités lainières étant déjà alors en décroissance.

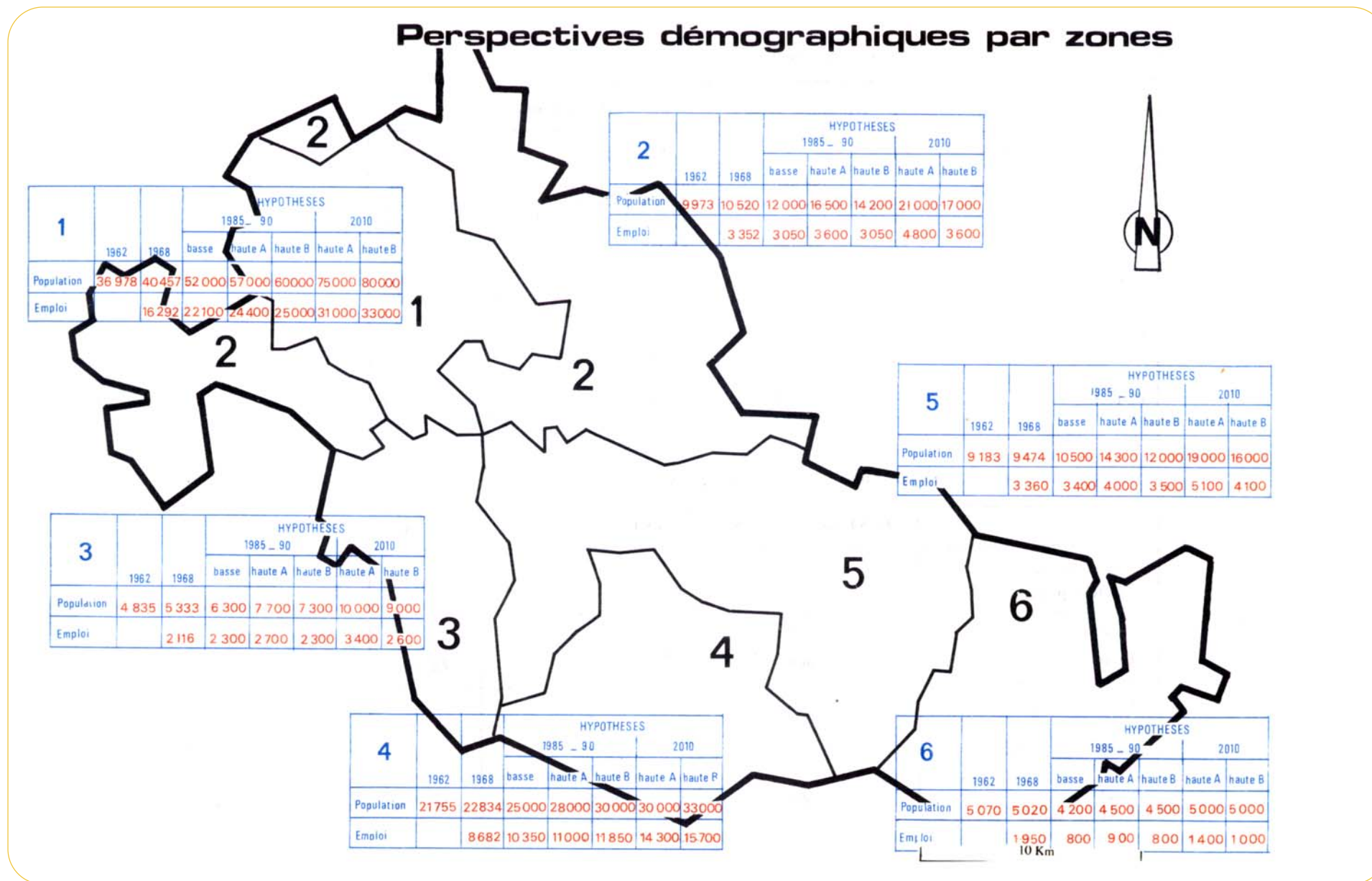
Ces prévisions se sont avérées très optimistes, le secteur industriel n'ayant pas connu les développements prévus et la population du Pays s'étant stabilisée à presque 100 000 habitants dans les années 1980, pour ensuite décroître entre 1990 et 1999.

Graph. 2 : évolution globale de la population (SDAU Castres-Mazamet 1977 - scénario AUAT - projections au fil de l'eau)



Source : SDAU Castres-Mazamet - Etude préliminaire d'infrastructures de transport - AUAT - INSEE

Carte 7 : perspectives démographiques par zones (SDAU Castres-Mazamet 1977)



Source : SDAU Castres-Mazamet - Rapport des groupes de travail

OMPHALE : OUTIL INSEE DE PROJECTION DE POPULATION

Aujourd'hui, l'INSEE dresse un tableau beaucoup moins favorable du développement du Pays.

Sur la base d'une projection de population (OMPHALE) reprenant les tendances constatées de 1990 à 1999, le Pays d'Autan perdrait 6 482 habitants à l'horizon 2015 soit 6,7 % de sa population.

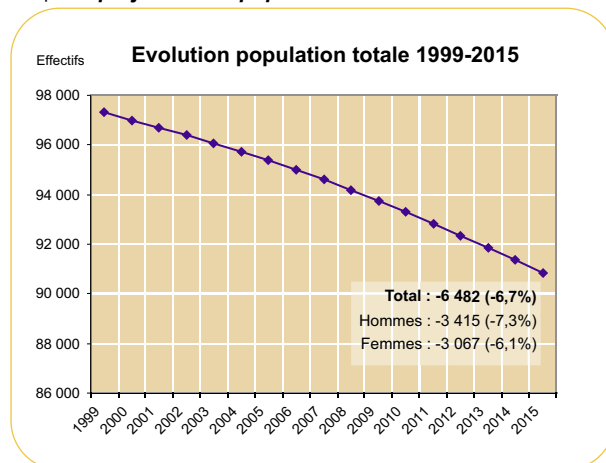
Cette baisse résulterait d'un cumul des soldes naturel et migratoire négatifs.

Tab. 5 : **projection de population à l'horizon 2015**

POPULATION	Pays d'Autan %
1999	97 302
2015	90 820
1999-2015	
Variation	- 6482
Evolution	-6,7%
Dont solde naturel	-2,5% (-2 407)
Dont solde migratoire	-4,2% (-4 078)

Source : Insee, projection de population OMPHALE

Graph 3 : **projection de population à l'horizon 2015**



Source : Insee, projection de population OMPHALE

Les projections (qui ne sont pas des prévisions) sont bâties sur un jeu d'hypothèses tendancielle fondées sur :

- une fécondité du département du Tarn maintenue à son niveau de 1999, soit 1,62 enfant par femme
- une mortalité qui baisse au même rythme que la tendance constatée en France métropolitaine
- des comportements migratoires moyens observés sur la période 1990-1999, qui sont prolongés

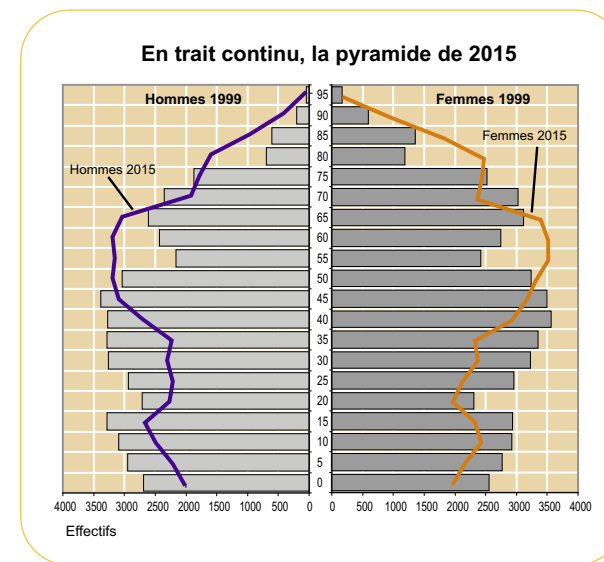
Les décès l'emporteraient ainsi sur les naissances creusant un déficit naturel de -2 407 personnes tandis que les départs de population seraient plus nombreux que les arrivées dans le territoire, soit un déficit -4 078 habitants.

Au-delà de la simple baisse de population, le Pays connaîtrait un vieillissement sensible des habitants comme l'illustre la pyramide des âges :

- la baisse des naissances se traduit par un net rétrécissement de la base dans les tranches de 0 à 10 ans, s'atténuant dans la tranche des 15-20 ans ;
- le déficit habituel chez les 20-30 ans à l'âge des études supérieures se prolonge de façon inédite et préoccupante chez les 30-40 ans.
- les personnes âgées de 30 à 50 ans en 1999 vieillissent et viennent gonfler les tranches des 50-70 ans, déformant la pyramide vers le haut ;
- au-delà, l'allongement de la vie se traduit par la progression sensible du nombre de personnes de 80 à 90 ans et dans une moindre mesure après 90 ans.

L'évolution de population exprimée en base 100 en 1999 par tranches d'âge confirme le vieillissement mais surtout souligne les pertes significatives chez les moins de 40 ans avec les risques de déséquilibres et de déficit de ressources humaines pour le territoire et leurs consé-

Graph 4 : **pyramide des âges 1999 - 2015**



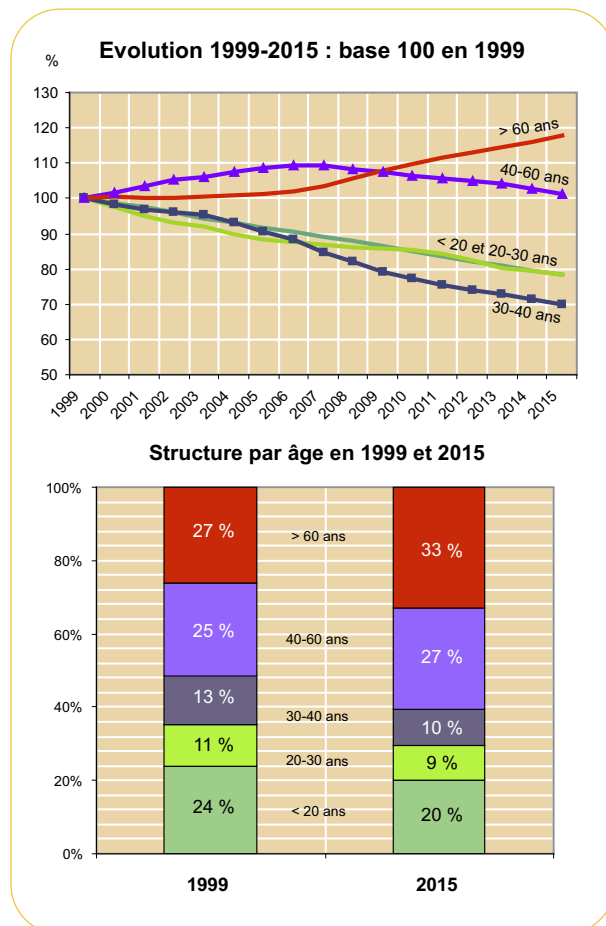
Source : Insee, projection de population OMPHALE

quences, notamment pour le marché de l'emploi et les entreprises :

- les plus de 60 ans pourraient représenter 1/3 des habitants
- les 40-60 ans se maintiennent avec une légère augmentation puis le ralentissement à partir de 2007 ; par effet mécanique, leur poids serait en progression passant de 25 à 27% du fait de la baisse des jeunes ;
- la baisse significative des moins de 40 ans.

Au total, ces projections donnent un indice de jeunesse (rapport des moins de 20 ans aux plus de 60 ans) au plus bas passant de 0,9 en 1999 à 0,6 en 2015. Cette tendance n'est pas un phénomène local mais bien national, toutefois plus marqué pour les régions de la Bretagne et du sud qui sont les régions privilégiées d'implantation des « seniors ».

Graph 5 : évolution de la structure par âge à l'horizon 2015



Source : Insee, projection de population OMPHALE

Tab. 6 : projections démographiques OMPHALE

	1999		2010		2015	
0-5 ans	5249	0 à 20 ans	4328	0 à 20 ans	3984	0 à 20 ans
5-10 ans	5715		4852		4363	
10-15 ans	6021	23 213	5313	19 712	4888	18 197
15-20 ans	6228	23,85%	5219	21,12%	4962	20%
20-25 ans	5015	20 à 40 ans	4555	20 à 40 ans	4220	20 à 40 ans
25-30 ans	5889		4748		4309	
30-35 ans	6496	24 035	4534	19 457	4652	17 715
35-40 ans	6635	24,7%	5620	20,85%	4534	19,5%
40-45 ans	6835	40 à 60 ans	6252	40 à 60 ans	5589	40 à 60 ans
45-50 ans	6873		6521		6214	
50-55ans	6269	24 556	6686	26 163	6458	24 882
55-60 ans	4579	25,23%	6704	28%	6621	27,4%
60-65 ans	5170	60 à 80 ans	6536	60 à 80 ans	6657	60 à 80 ans
65-70 ans	5723		4459		6382	
70-75 ans	5374	20 654	4580	20 424	4256	21 489
75-80 ans	4387	21,22%	4849	21,9%	4194	23,7%
80-85 ans	1880	plus de 80 ans	3942	plus de 80 ans	4045	plus de 80 ans
85-90 ans	1957		2613		2790	
90-95 ans	795	4 844	605	7 546	1405	8 537
+ 95 ans	212	5%	386	8%	297	9,4 %
total	97 302		93302		90820	

Source : Insee - projection de population OMPHALE

DES PERSPECTIVES PLUS VOLONTARISTES

Eviter le départ des jeunes

Les projections se limitent aux tendances lourdes de la fécondité et de la mortalité.

Le levier sur lequel s'appuyer pour envisager un infléchissement des courbes est celui des comportements migratoires : personnes entrants ou sortants du territoire et en particulier, quelles mesures prendre pour retenir davantage la population jeune sur notre territoire, en matière d'emplois, de formation et de logements ? Le maintien des jeunes permet, en outre, de conserver la dynamique démographique endogène (naissances, solde naturel excédentaire) du territoire.

Les retombées de la croissance de l'aire urbaine toulousaine

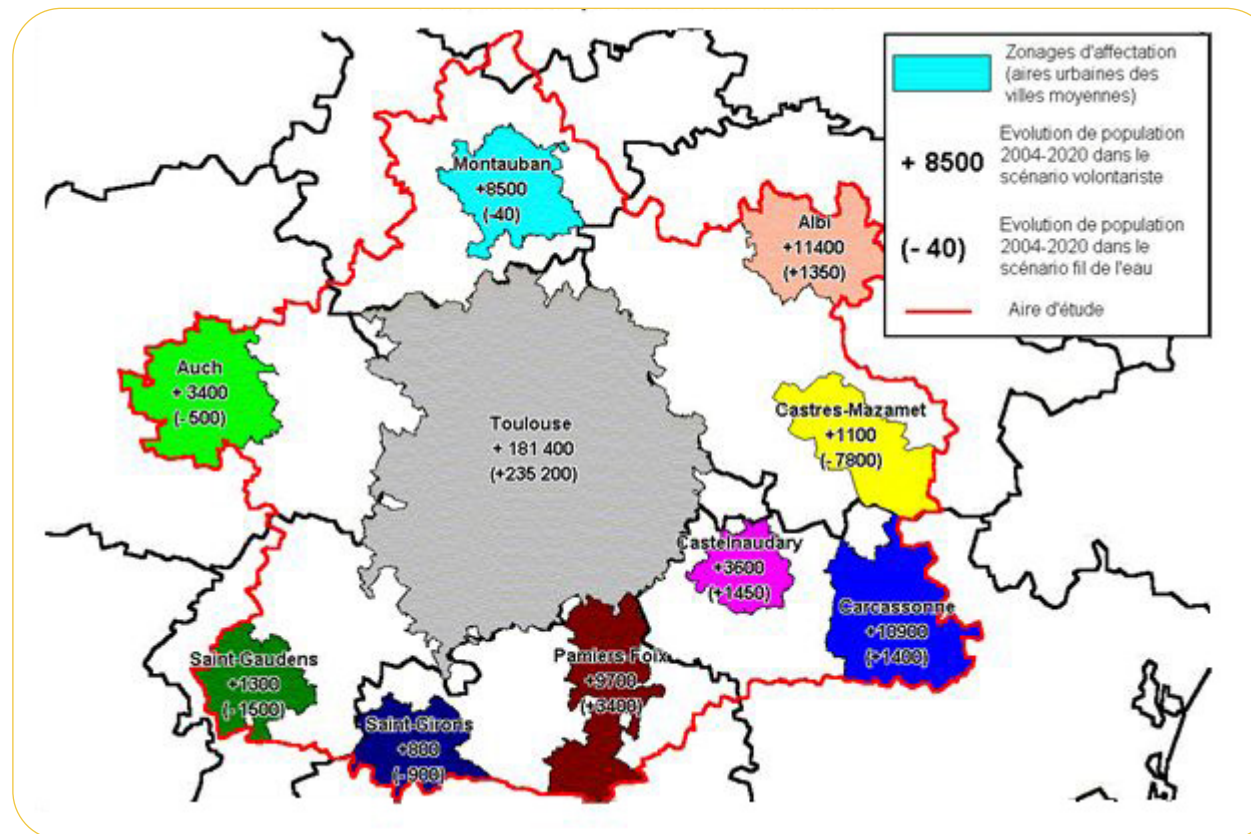
Un autre scénario réalisé en 2004 par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT) prévoit d'affecter une partie de la croissance projetée de l'aire urbaine toulousaine sur les villes moyennes à une heure de Toulouse.

Dans ce scénario, environ 54 000 personnes pourraient se répartir sur ces villes moyennes à l'horizon 2020, pour 180 000 personnes de plus pour la seule aire urbaine toulousaine.

Cette hypothèse privilégie les villes desservies par l'autoroute qui gagneraient significativement de la population : Montauban, Albi, Carcassonne, Pamiers-Foix, Castelnaudary.

Néanmoins, l'impact sur le Pays ne serait pas négligeable. Au lieu de perdre 9 000 habitants d'ici 2020 (projection Omphale INSEE), le Pays pourrait au moins stabiliser sa population au niveau de ce qu'elle est actuellement, voire même approcher 100 000 habitants.

Carte 8 : évolution de population 2004-2020 dans les aires urbaines (AUAT - scénarios "volontariste" et "au fil de l'eau")



**L’ autoroute Toulouse-Castres :
l’accélérateur de développement**

L’annonce récente (mars 2007) de l’arrivée prochaine d’une liaison autoroutière entre Toulouse et Castres-Mazamet, à l’horizon 2013, conduit à reconsidérer ces projections.

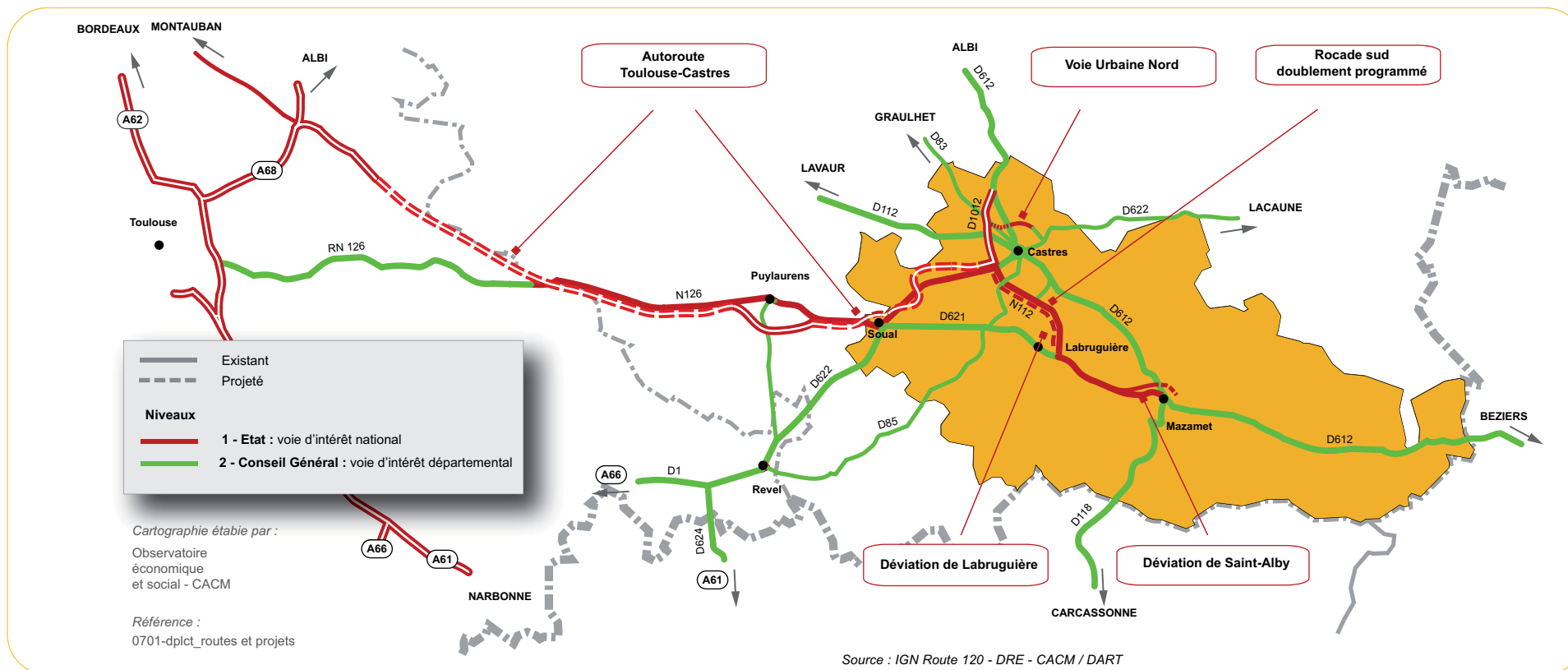
Dans le cadre d’une meilleure liaison Toulouse-Castres-Mazamet, le territoire du SCoT se situe dans une hypothèse de développement à rapprocher de celle des aires urbaines de Montauban, Albi, Foix-Pamiers et Carcassonne, soit + 8500 à +11 500 habitants, à l’horizon 2020.

Cette hypothèse a une double conséquence :

- les perspectives démographiques dans lesquelles doit se situer le SCoT sont donc comprises entre **106 000 habitants et 109 000 habitants à l’horizon 2020.**
- La pression sur l’urbanisation anticipe sur la mise en service d’une infrastructure nouvelle. Un territoire est valorisé dès lors qu’un projet d’amélioration de desserte est envisagé,

Aussi, cette liaison autoroutière attendue, permet d’envisager une redynamisation du territoire, et ce, avant sa mise en service. L’élaboration du SCoT devient alors un exercice d’autant plus nécessaire pour le territoire, qu’il doit permettre de définir les modalités d’organisation de sa croissance, en matière d’habitat, de développement économique, de déplacements, de services ... tout en préservant sa qualité environnementale.

Carte 9 : état d’avancement routier 2006



SYNTHESE SUR L'ECONOMIE DU TERRITOIRE DU SCOT

Le Pays d'Autan, qui jusque dans les années 1970, utilisait une main-d'oeuvre abondante dans le textile et le délainage, connaît aujourd'hui des pertes d'emplois importantes. La montée en puissance depuis cette époque des laboratoires Pierre Fabre, la mise en place dès 1998 de la desserte numérique de l'agglomération, le dynamisme de filières traditionnelles (granit, bois, textile spécialisé...), la présence d'entreprises importantes dans les domaines de l'agroalimentaire et de la mécanique, représentent des atouts sur lesquels le bassin peut s'appuyer pour opérer sa mutation économique.

LES INDICATEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

Une population active qui diminue plus vite que la population globale entre 1990 et 1999 : le développement de nouvelles filières économiques n'a pour le moment pas compensé les pertes industrielles du bassin dont la population active continue de baisser.

Des emplois essentiellement tertiaires :

L'activité :

Les emplois tertiaires représentent les 2/3 des emplois

L'industrie occupe toujours une place importante avec 25,6% des emplois (18,2% moyenne nationale)

Comme partout en France, l'activité tertiaire est devenue prépondérante : elle représente les 2/3 des emplois dans le Pays d'Autan. L'activité industrielle du territoire reste importante rapportée au territoire français puisque ce secteur représente encore pour le Pays d'Autan, 25,6% des emplois contre 18,2% en France, en 1999.

- les emplois tertiaires sont essentiellement urbains (81% dans les 4 villes principales du Pays, 73% à Castres, en 1999) ;
- les emplois industriels (9 448 en 1999) ont évolué très négativement dans le Pays (-4 441 entre 1993 et 2003), essentiellement dans le domaine textile. Contrairement à l'emploi tertiaire, l'emploi industriel est réparti sur l'ensemble du territoire ;
- Le bâtiment emploie près de 2000 personnes, ce secteur est en évolution positive ;
- L'agriculture emploie 1000 personnes. En particulier sur Sor et Agout et la Haute Vallée du Thoré, cette activité représente entre 9 et 10% des emplois, quand la moyenne départementale est de 7,8% et la moyenne nationale de 4,2%.

Les atouts du pays pour sa mutation :

- une participation auprès des Laboratoires Pierre Fabre au pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé
- une desserte numérique en région
- le renouveau et l'esprit entrepreneurial des filières traditionnelles : granit, bois, textile spécialisé, agroalimentaire, mécanique

Les déplacements domicile-travail témoignent de l'importance du pays en tant que pôle d'emploi et de son attractivité dans ce domaine :

- Sur 37 052 emplois recensés au lieu de travail : 84% sont occupés par des personnes qui résident dans le pays ; 16% par des personnes qui viennent de l'extérieur ;
- Les personnes qui travaillent dans le pays mais habitent à l'extérieur (5 749 entrées) arrivent essentiellement d'autres communes du Tarn (73%) et plus particulièrement des Monts de Lacaune, de Montredon, Lautrec, Graulhet, Puylaurens...
- 3 596 personnes vont travailler à l'extérieur essentiellement dans d'autres communes du Tarn. Les déplacements vers Toulouse concernent seulement en 1999, 360 actifs et vers Albi, 323 actifs ;
- Le pays constitue donc un véritable pôle d'emplois, toutefois, il convient d'être attentif aux sorties du territoire car celles-ci ont progressé significativement entre 1990 et 1999 (+34% vers d'autres départements, par exemple).

Le Pays : un véritable pôle d'emplois

Plus d'entrées (5 749) que de sorties (3 596) pour les déplacements domicile-travail

LE POSITIONNEMENT EN REGION DU TERRITOIRE

Au travers essentiellement de l'action de la Communauté d'agglomération, le territoire développe une stratégie visant à renforcer le positionnement du bassin dans la Région Midi-Pyrénées, notamment en articulation à la métropole régionale et en valorisant le territoire en tant que second bassin de vie de Midi-Pyrénées (près de 100 000 habitants), bientôt positionné dans le faisceau des bassins situés à moins d'une heure de Toulouse.

Aux côtés de la métropole et des laboratoires Pierre Fabre et grâce à sa desserte numérique, Castres-Mazamet participe aujourd'hui aux instances de gouvernance du pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé, et constitue, à ce titre, un site d'appui du Cancéropôle de Toulouse. Le territoire se positionne aussi sur le pôle de compétitivité agro-alimentaire régional grâce aux entreprises de pointe de son territoire (pôle génétique de Soual..). Castres-Mazamet est également labellisé comme technopole par le réseau national Rétis.

Afin que ces actions réussissent et contribuent à la reconversion économique du bassin, 2 préalables sont indispensables :

- **le désenclavement routier**, une priorité pour le territoire
- **le développement de l'enseignement supérieur**. L'école d'ingénieurs « informatique et systèmes de santé » accueillera sa première promotion à la rentrée 2006 qui viendra s'ajouter aux 1 200 étudiants qui effectuent aujourd'hui leurs études à Castres-Mazamet.

Les préalables au développement local :

- le désenclavement routier
- le développement de l'enseignement supérieur

Une stratégie de positionnement

Une stratégie de développement économique, dont le leadership est assuré par la Communauté d'agglomération, orientée vers :

- le partenariat avec la métropole toulousaine via la participation active à l'aire métropolitaine et aux pôles de compétitivité
- le développement d'une offre industrielle dans le cadre du pôle Cancer-Bio-Santé avec les Laboratoires Pierre Fabre
- la mise en oeuvre d'une technopole à l'échelle de l'agglomération qui vise l'innovation et le développement technologique dans les entreprises, la création, l'implantation et le développement d'activités nouvelles et l'ouverture internationale
- la participation au pôle de compétitivité "Agrimp Innovation"

LES ESPACES RESERVES A L'ECONOMIE LOCALE

Sur le Pays, 680 hectares ont une vocation d'accueil économique. L'offre réelle viabilisée est donc à ce jour modeste : 40 hectares intégralement disponibles, soit 35 sur le Causse et 5 sur Sor et Agout. La question de la « réactivité locale » à une demande d'implantation économique significative se pose.

Les sites d'accueil d'entreprises sont majoritairement situés le long des grandes infrastructures du territoire : RN126 et RN112. Cette implantation a son revers, notamment concernant son impact **sur la qualité des entrées de ville**, en particulier à Sor et Agout, à Castres et dans le mazamétain. L'intégration paysagère des entreprises, notamment commerciales, est souvent négligée : qualité du bâti, implantation des constructions sans cohérence, manque de coupures vertes et de présence végétale, vision encombrée de messages publicitaires et d'enseignes, manque d'organisation des espaces de stockage... Si des efforts sont réalisés dans certaines parties du territoire, une amélioration des entrées de ville est à rechercher, pour leur impact sur l'image des communes, leur qualité paysagère et la sécurité routière.

Une offre foncière à renforcer :

- actuellement, les zones d'activité existantes couvrent environ 680 ha dont seulement 40 ha sont immédiatement disponibles
- 280 ha prévus dans les PLU du Pays pour une offre à moyen et long terme

Les créations et extensions de zones à vocation économiques à venir se situent pour l'essentiel :

- au Causse, site d'accueil d'entreprises à potentiel technologique, de chimie fine (pôle Cancer Bio-Santé), et de l'hôpital intercommunal de Castres-Mazamet, futur grand équipement du territoire, pour environ 85 ha de plus
- L'Ecosite de Labruguière, site dédié aux éco-activités (bois, environnement, écotourisme...) pour environ 75 ha
- Le pôle mazamétain du Parc du Thoré, à vocation d'accueil mixte, industriel, artisanal, commercial et tertiaire pour 36 ha
- Les pôles développement de Sor et Agout, en particulier le pôle cosmétique de Cambounet sur le Sor, le pôle génétique de Soual, et une nouvelle zone de 20 ha environ prévue au PLU de Saix au lieu-dit la Carlarié
- Une zone à vocation économique est à l'étude au bord de la RN112, dans la Haute Vallée du Thoré

Sur la totalité des documents d'urbanisme, ce sont environ 280 ha classés à vocation économique. Cependant, si un classement au PLU marque l'intention de la collectivité, cela ne signifie pas que les terrains soient disponibles rapidement. Les procédures d'acquisition et de viabilisation à réaliser par les intercommunalités ou les communes peuvent être longues.

L'offre immobilière : L'agglomération de Castres-Mazamet propose des locaux dans des hôtels et pépinières d'entreprises (le centre Bradford à Aussillon, l'Espace Initiatives au Causse-Espace d'Entreprises). La livraison en mai 2006 de l'Arobase, 1800 m² de bureaux, sera suivie d'autres projets immobiliers portés par la CCI et la CACM en 2007.

L'ARMATURE COMMERCIALE

(Éléments issus d'un diagnostic réalisé en 2001 par la CCI, la Chambre des Métiers et la ville de Castres)

Une zone de chalandise des pôles commerciaux du Pays très large : la zone de chalandise va de Puylaurens à l'ouest, à Lautrec et Montredon au nord, Dourgne et Sorèze au sud. Ceci est dû à l'importance de l'offre locale et à l'éloignement de la métropole toulousaine.

Une consommation des ménages en hausse : Elle était évaluée à +14% de 1999 à 2005.

Une évasion commerciale relativement contenue : dans beaucoup de domaines, l'évasion commerciale du Pays est relativement contenue sauf pour l'équipement de la personne et de la maison (31% et 25% de la dépense commerciale) et pour les achats culture et loisirs (24% de la dépense commerciale) pour la zone de chalandise de Castres. Le pôle d'évasion principal de la zone de Castres est la vente par correspondance (26%) puis Toulouse (17%). Le pôle d'évasion principal de la zone de Mazamet pour le non alimentaire est Castres (88%).

L'offre commerciale est concentrée sur quelques pôles majeurs du territoire : Mélou-Chartreuse, centre ville de Castres et le Siala, Mazamet-Aussillon-Bout du Pont de l'Arn. Ces pôles représentent 89% du chiffre d'affaires de la zone de chalandise du Pays.

Au plan commercial :

une relative autonomie commerciale en lien avec un bassin de vie

Au total :

- un potentiel de développement commercial existe, à fonder sur l'augmentation de la consommation des ménages et sur l'évasion commerciale par type de produits ;
- un risque de fragilisation du centre-ville de Castres est possible qui implique de mettre en oeuvre une action prioritaire avant tout développement en périphérie. A ce titre, les travaux d'aménagement du centre ville de Castres réalisés ou en cours vont dans ce sens et sont de nature à favoriser l'arrivée d'enseignes commerciales ;
- il convient de préserver l'offre de proximité existante dans le Pays, en petites surfaces, sur les communes de l'Ouest et surtout dans la Vallée du Thoré, plus éloignée du pôle commercial castrais. Ce minimum d'offre commerciale contribue, avec l'offre en équipements ou services de base pour la petite enfance et les personnes âgées, à préserver une certaine vitalité de la commune.

L'ARTISANAT

L'évolution du nombre des établissements est faible dans le Pays entre 2001 et 2005, on est passé de 1 896 à 1 940 établissements. Le secteur qui a le plus contribué à cette augmentation est le BTP, les autres secteurs étant restés stables ou légèrement en baisse (textile, ameublement).

En général, la création d'entreprise artisanale suit l'évolution démographique et économique (services aux entreprises, services aux particuliers...) et l'émergence d'une demande qui stimule les initiatives. Le Pays présente un contexte de stagnation démographique et de baisse de l'emploi général. Cela se ressent au niveau de l'artisanat, peu de créations nouvelles d'établissements, sauf pour le BTP, qui se porte bien compte-tenu de l'augmentation du nombre de résidences principales.

LE TOURISME

Le Pays bénéficie d'un fort potentiel touristique, dû à la diversité de ses paysages et à la richesse de son patrimoine architectural ou rural. Musées, bases de loisirs et manifestations culturelles, en particulier estivales contribuent à l'offre et à l'animation touristique locale. 4 Offices de tourisme existent sur le Pays à Castres, Mazamet, Labruguière et Labastide Rouairoux. Le tourisme industriel est peu développé.

L'offre d'hébergement en hôtels est concentrée sur quelques communes et a baissé entre 2001 et 2005, L'offre de places en camping a faiblement augmenté dans les 5 campings du Pays.

Le tourisme vert se développe et la formule gîte rural, offert en 1998 (selon l'inventaire communal) une capacité de 260 places quant à l'offre en chambre d'hôtes, elle s'élève à environ 80 places. Saint-Salvy de la Balme offre 34% de la capacité en gîte rural, compte-tenu de l'attrait touristique du Sidobre.

L'association des élus du pays d'Autan s'est portée candidate pour un Grand Projet de Pays, dans le cadre d'un appel à projet lancé par le Conseil Régional, sur le thème « valorisation des ressources culturelles, identitaires, patrimoniales et touristiques ». Le Conseil de développement du Pays d'Autan est saisi pour conduire une réflexion concertée en vue d'apporter les éléments utiles afin d'établir une stratégie touristique et culturelle, en complément des stratégies de développement économique qui doivent se poursuivre.

Le tourisme :

Un fort potentiel insuffisamment exploité

L'AGRICULTURE

L'agriculture demeure un secteur économique important du pays en dépit d'un poids modeste dans le total des emplois : un millier d'emplois soit 2,7% des emplois totaux.

La surface agricole occupe 33% de la superficie totale du Pays, avec des variations selon les différents secteurs géographique en fonction du boisement et de l'urbanisation.

300 exploitations professionnelles (d'une taille moyenne de 62 ha) et 370 exploitations non professionnelles (inférieur à 12 ha) sont recensées en 2000.

Près de 20% des exploitations professionnelles sont organisées sous forme sociétaire. Leur nombre est passé de 13 à 54 entre 1988 et 2000 ce qui favorise le rajeunissement des chefs et co-exploitants. Toutefois, les plus de 55 ans représente 40% des exploitants et la question de la succession demeure incertaine.

Le nombre des exploitations a diminué plus rapidement que la surface agricole utile, avec pour conséquence l'augmentation sensible de la surface moyenne des exploitations restantes. Cette progression de la taille des exploitations s'est accompagnée d'une réorganisation de l'orientation technico-économique au profit des activités d'élevage bovins, et dans une moindre mesure des cultures et des fruits et légumes.

Le pays est orienté essentiellement vers l'élevage dans la vallée du Thoré et pour 50% sur le canton de Labruguière compte tenu du contexte forestier et de montagne. L'orientation végétale et mixte (végétale/animale) est plus importante sur la plaine castraise et Sor et Agout

Entre 1988 et 2000, la diminution de 2 700 ha de terres agricoles s'opère en partie au profit de la production forestière mais est aussi liée au développement des zones urbanisées et des infrastructures qui ont progressé de 760 h en 10 ans.

L'agriculture : 1 000 emplois ; 21 000 ha ; 33% de la surface du territoire

- une grande diversité des types d'exploitation (élevage, culture...)
- baisse du nombre d'exploitants mais des surfaces d'exploitation en augmentation sensible

ACTIVITE FORESTIERE

Le pays est un territoire où la forêt est très présente et diversifiée.

La forêt couvre près de 58% de la surface du pays et représente le quart de la superficie boisée du département.

Résineux et feuillus se partagent le territoire : le chêne et le châtaignier couvrent les parties basses de la montagne alors que l'étage montagnard est généralement occupé par le hêtre accompagné du sapin, de l'épicéa et du douglas.

La forêt est essentiellement privée (69%). Les forêts communales occupent 17% des surfaces, avec certaines communes propriétaires de grandes forêts comme à Labruguière (1700 ha). 14% des forêts sont domaniales.

La ressource forestière ouvre des perspectives intéressantes de développement.

Le volume mobilisable du Tarn devrait doubler d'ici 10 ans, en conservant une surface boisée équivalente, du fait de l'arrivée à maturité de nombreuses forêts d'épicéa et de douglas en particulier.

Cette importante évolution quantitative et qualitative nécessite la mise en place d'un réseau structurant permettant le développement de la filière tout en minimisant les impacts sur le réseau routier.

Le transport du bois nécessite un examen particulier compte tenu de ses effets en terme de dégradation du réseau routier.

La forêt : 41 000 ha ; 58% de la superficie du Pays

- diversité des essences, mélange de feuillus et de résineux
- une ressource qui va augmenter en volume mais une filière à adapter

PREAMBULE : rappel historique

Avant de dresser le tableau de la situation économique du Pays, un rapide rappel historique permettra de resituer les données actuelles par rapport à un passé particulièrement riche et original (synthèse établie sur la base de l'ouvrage : « *Castres-Mazamet la Montagne* », rédigé sous la direction de Rémy Cazals et édité chez Privat en 1992).

Après la Révolution française, l'industrie textile se développe considérablement dans tout le secteur Castres-Mazamet-la Montagne (correspondant globalement à la zone d'emploi actuelle, sans Puylaurens, mais avec Montredon), plus par l'esprit d'entreprise du patronat local, doué pour les affaires et pour le commerce, que grâce aux apports de la révolution industrielle (utilisation du charbon, mécanisation, machines à vapeur...). De nombreux ouvriers travaillent dans les usines mais aussi à domicile. Les filatures se succèdent le long des rivières et pour répondre à la demande, quelques anciens moulins à blé sont transformés en filatures (Moulin Gau à Payrin, Moulin Haut à Pont de l'Arn...). En 1877, l'activité textile emploie 10 800 ouvriers contre 1 200 pour l'ensemble des autres industries (fonderies, travail du bois, papeterie). L'agriculture reste l'activité du plus grand nombre.

La présentation collective des produits textiles mazamétains à l'exposition universelle de 1878 reçut « le grand diplôme d'honneur ».



C'est à partir des années 1880 que le délainage va s'imposer dans un contexte de dépression mondiale du textile. D'importantes maisons drapières se reconvertissent dans la nouvelle industrie dont les profits deviennent bien supérieurs. Les patrons, mazamétains principalement, s'inscrivent progressivement dans des circuits commerciaux mondiaux, achetant leurs peaux en Argentine, en Afrique du Sud, en Australie et en Nouvelle Zélande, et vendant la laine et le cuir dans toute l'Europe, la Russie, les Etats-Unis.

Ce ne sont pas les transports qui favorisent ce développement régional. Les routes ne s'améliorent que lentement et Castres n'est reliée au réseau ferré (Toulouse-Sète) qu'en 1865, malgré l'insistance des forces locales pour que la ligne passe par Castres et la vallée du Thoré. Castres ne sera reliée à Bédarieux qu'en 1888.

Castres reste à l'écart de ce développement du délaina-

ge, son industrie est plus diversifiée : filatures, tissage, faiencerie, métallurgie, carrosserie à partir de 1905, travail du bois. Labastide maintient son activité textile grâce aux débouchés des grands magasins parisiens.

L'agriculture s'améliore : le Petit Train mis en service en 1905, favorise les échanges de la ville avec le monde rural, l'emploi de la charrue et des superphosphates se généralise.

Les conditions de travail des ouvriers s'améliorent également, grâce aux lois sociales et à d'importants mouvements de grève entre 1900 et 1910. On s'achemine vers la semaine de 60 heures.

A la veille de la guerre 14-18, Castres est la première ville du Tarn avec 27 830 habitants et une série de grands travaux sont engagés : installation des casernes et aménagement des terrains de manoeuvre de Lardailié et du Causse, percement de la rue Gambetta, construction des quais, pont Miredames et du pont Biais, constructions scolaires urbaines et rurales, agrandissement du collège de garçons et construction du collège de jeunes filles, boulevard Carnot, en 1894. En 1900, commence l'édification du théâtre...

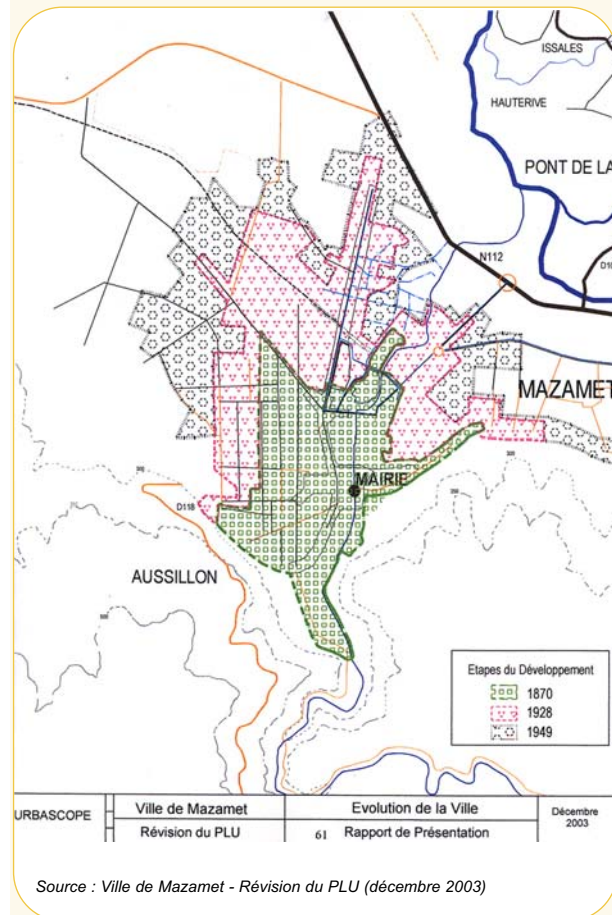
La guerre apporta de sérieuses perturbations à l'économie locale, mais dès la fin des hostilités, le délainage industriel retrouve ses résultats d'avant guerre. Cependant, comme Mazamet dépend fortement du marché international, son industrie est rapidement touchée par la crise de 1929. A cela s'ajoutent les dévastations causées par la crue catastrophique, en mars 1930, du Thoré et de l'Arnette.

Le délainage se relève et enregistre en 1933, une impor-

tation record de peaux brutes. Les courbes ont une allure irrégulière, due aux tensions internationales, mais si cette industrie a su mieux qu'une autre surmonter la crise, elle le doit « à ses propres mérites : un savoir-faire ouvrier incontestable, un réseau commercial hors pair étendu sur le monde, un patronat entreprenant et compétent ».

Entre les années 20 et 40, la municipalité de Castres engage, comme à Toulouse, des travaux en faveur de l'hygiène, des réseaux et de l'enseignement : réfection

Carte 10 : **étapes du développement de la ville de Mazamet**



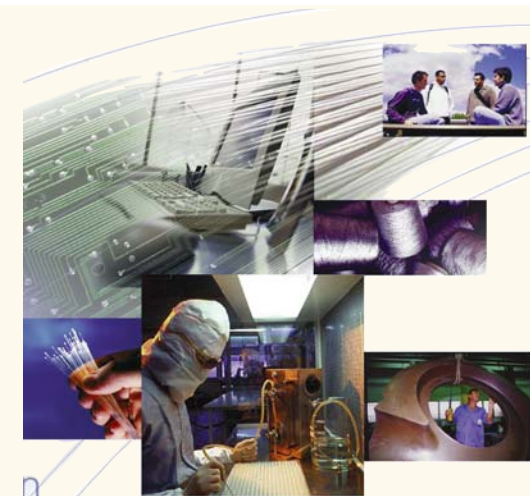
des filtres pour l'alimentation en eau de consommation, électrification des campagnes, réaménagement de l'abattoir, édification du groupe scolaire Villegoudou et des bains douches, inaugurés en 1937. La ville participe également à la construction de l'aérodrome intercommunal du Causse.

A Mazamet, la salle du cinéma-théâtre de l'Apollo est ouverte en 1937. Le barrage des Montagnès est mis en fonction en 1934. Mais, le moteur de l'action sociale est patronal et on constate une multiplicité d'oeuvres en faveur de l'enfance, la jeunesse, la vieillesse, les malades, les pauvres. Les industriels créent également une société de maisons ouvrières en accession à la propriété renforcée en 1928 par le dispositif de la loi Loucheur.

Après la seconde guerre mondiale, le délainage est reparti lentement pour atteindre en 1972, une nouvelle année record de cette activité, jusqu'à l'effondrement total de l'industrie lainière dans les années 1980. Textile et cuir, victimes de la même concurrence, n'ont pas permis à l'économie mazamétaine de se redresser. C'est l'ensemble de la filière qui a été touché, expliquant les pertes industrielles lourdes subies par le territoire jusqu'à ces dernières années.

D'autres secteurs économiques se sont développés depuis les années 60, en particulier la pharmacie et la dermo-cosmétique avec les laboratoires Fabre et la métallurgie avec Valéo, la COMAU... Les activités traditionnelles, longtemps rejetées au second plan par la trilogie textile-délainage-mégisserie, retrouvent un certain dynamisme : l'exploitation du granit (au détriment cependant de l'environnement et des paysages), l'agro-alimentaire... Les activités du secteur tertiaire commencent à se développer pour atteindre aujourd'hui les 2/3 des emplois...

La croissance qui a caractérisé le Pays a culminé en 1975 pour Castres, qui comptait 45 527 habitants et Mazamet en 1962 qui en comptait 17 891. A Castres, c'est la Chambre de Commerce et d'industrie qui lance la zone industrielle de Mélou et le Comité



Interprofessionnel du Logement (CIL) qui construit les ensembles d'habitation à la périphérie de la ville ancienne. Jusqu'en 1971, le CIL et l'OPHLM construisent 80% des nouveaux logements de Castres à Bisséous, Aillot, Roulandou, Laden, La Capélarié, Lardailié, le Petit Train et surtout Lameilhé (3 724 logements) où va bientôt habiter un castrais sur quatre.

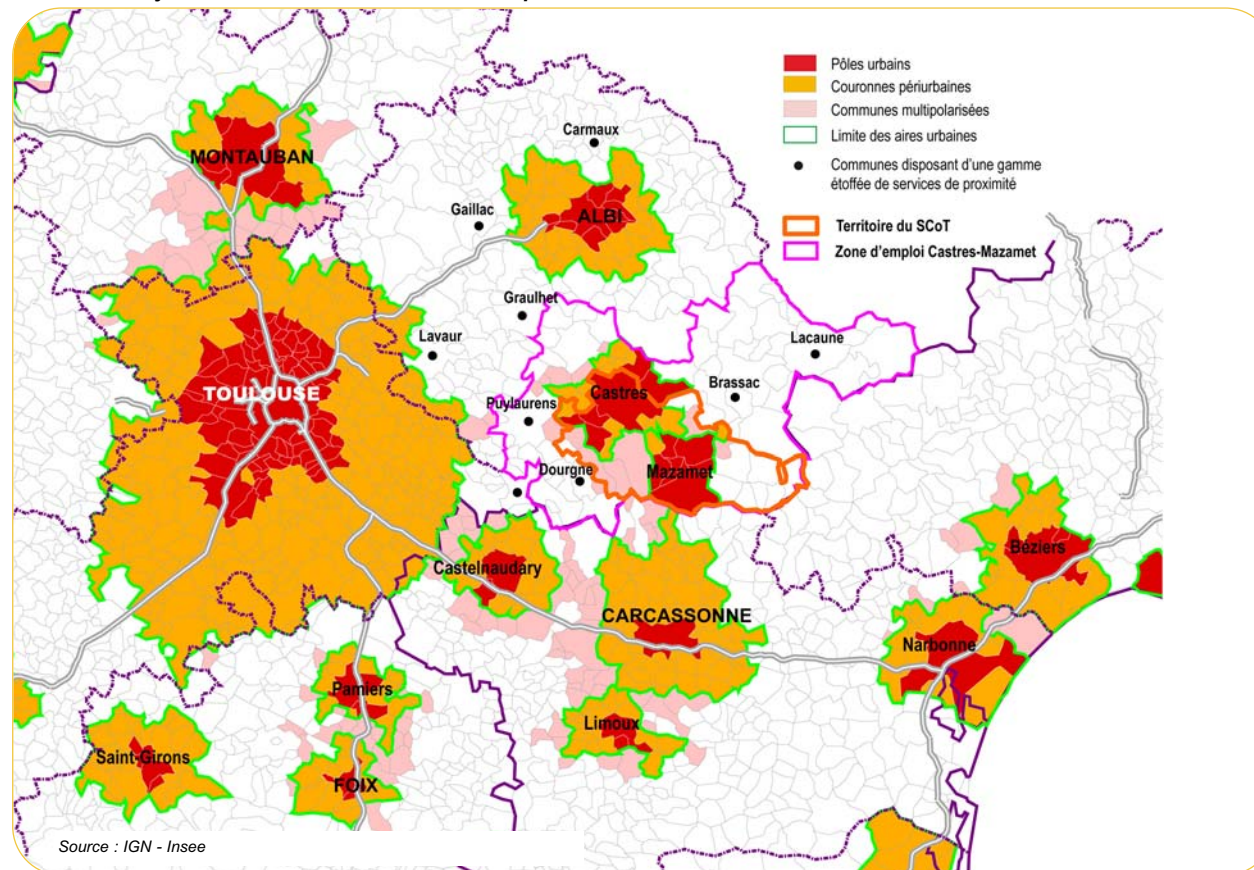
Le contrat ville moyenne permettra par la suite de réhabiliter les maisons sur l'Agout, de rénover le centre ville, de mettre en valeur les monuments historiques. Alors qu'à Mazamet, la municipalité s'est préoccupée d'assainir le centre ancien en recouvrant l'Arnette et sa pollution, en rénovant quelques îlots insalubres et en traitant de nombreuses friches industrielles.



Cette rétrospective rapide et générale permet de comprendre ou de s'interroger sur **certaines spécificités socio-économiques et environnementales locales, en particulier :**

- le Pays est animé par une **culture industrielle** incontestable et vivace, une culture d'esprit d'entreprise, une capacité à développer des débouchés commerciaux lointains, mondialisés, grâce au XIX^{ème} siècle et au XX^{ème} siècle, à un patronat entreprenant, paternaliste avec ses ouvriers, et peu soucieux de l'environnement ...
- la trilogie industrielle textile-délainage-mégisserie a laissé des **traces environnementales** : pollutions des sols par des débris organiques et des produits chimiques. En outre, les eaux claires qui avaient permis au textile puis au délainage de se développer n'ont pas retrouvé cette qualité même si l'industrie a cessé. Beaucoup de communes, en particulier dans le mazamétain ne sont pas équipées de système d'épuration des eaux usées avant rejet, car cette pollution était jugée négligeable face à la pollution industrielle. Les retards pris aujourd'hui dans ce domaine trouvent là une explication, mais ils devront être comblés en application de « la loi sur l'eau » du 3 janvier 1992.
- cette histoire laisse un **patrimoine d'habitat ouvrier important**, début de siècle pour le mazamétain (loi Loucheur...), années 60 pour Castres (CIL, OPHLM) et Aussillon qui pose aujourd'hui des problèmes de gestion, mais qui représente une offre accessible à des revenus modestes.

Carte 11 : **le Pays d'Autan au coeur du bassin d'emploi de Castres-Mazamet**



Cet historique dépasse le cadre de notre territoire d'étude : le Pays d'Autan. Mais celui-ci est encore à ce jour, le coeur d'une zone d'emploi qui s'étend, à son environnement rural et de montagne. Le diagnostic qui suit concernera le Pays mais aussi parfois, l'ensemble de la zone d'emploi, car certains indicateurs ne sont pertinents ou disponibles qu'à cette échelle.

Voyons maintenant quels sont les grands indicateurs économiques actuels de notre territoire (base recensement général de la population 1999, avec actualisation pour certaines données, en particulier celles de l'évolution des emplois)

I. - LES ACTIFS ET LES EMPLOIS

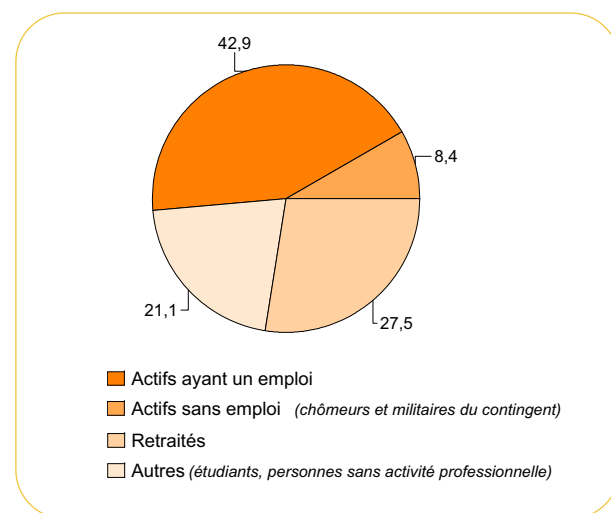
1 – UNE POPULATION ACTIVE QUI DIMINUE PLUS VITE QUE LA POPULATION GLOBALE

Entre 1990 et 1999, la population active résidente est en baisse sur le territoire du Pays de 3,7%, alors que la population globale a baissé de 2% sur la même période. On assiste donc à un départ significatif des personnes en âge de travailler, soit à la recherche d'un emploi en dehors du territoire.

Cependant, seules la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet et la Haute Vallée du Thoré sont concernées par cette baisse. Sor et Agout, Bout-du-Pont de-l'Arn et Saint-Salvy-de-la-Balme voient leur population active augmenter, ce qui témoigne :

- soit de l'attractivité de ces territoires pour l'installation des ménages actifs de l'agglomération comme sur Sor et Agout,

Graph. 6 : **population de 15 ans ou plus par type d'activité en 1999**



Source : Insee RP 1999

Tab. 7 : **population active totale en 1999**

	Ensemble	Actifs ayant un emploi (%)	Chômeurs (%)	Evolution 1990-1999 en %			
				Pays d'Autan		Tarn	
				Ensemble	Actifs ayant un emploi (%)	Ensemble	Actifs ayant un emploi (%)
Ensemble	41 769	83,6	16,0	-3,7	-7,9	0,6	-2,2
De 15 à 24 ans	3 653	64,3	31,8	-40,4	-48,0	-36,6	-41,3
De 25 à 49 ans	28 809	84,9	15,0	0,5	-4,7	4,6	0,6
50 ans ou plus	9 307	87,2	12,8	8,1	5,2	10,9	8,3
Hommes	22 576	86,8	12,4	-7,4	-11,3	-3,5	-6,5
Femmes	19 193	79,8	20,1	0,9	-3,1	5,9	3,7

Source : Insee - Recensement de la population

La mesure du chômage au sens du recensement inclut toutes les personnes qui se sont déclarées « chômeurs » (inscrits ou non à l'ANPE), sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail. Ces données ne sont pas comparables aux statistiques du chômage au sens du BIT ou de l'ANPE, mais permettent des comparaisons entre les recensements ou entre des zones différentes.

- soit d'une dynamique économique qui leur est spécifique, comme à Bout-du-Pont-de-l'Arn avec la présence de quelques entreprises significatives dans l'environnement économique local (Valéo, Leclerc...), ou Saint-Salvy-de-la-Balme, dont l'activité granitière permet une évolution positive de sa population active.

Le nombre d'actifs occupés est en baisse encore plus sensible (-7,9 %, entre 1990 et 1999) et le taux de chômage (calculé à partir des chiffres du recensement de la population) augmente dans tous les territoires pour atteindre en 1999 plus de 16%, plus que la moyenne départementale (13,9%) et que la moyenne nationale (12,8%).

Le chômage touche, comme partout sur le territoire national, en priorité les jeunes (32% sur le Pays). Il touche également les femmes (20,1% en 1999).

Tab. 8 : **taux de chômage par zone d'emploi**

Taux de chômage par zone d'emploi	Fin décembre (%)		
	2003	2004	2005
Albi-Carmaux	10,1	9,9	9,8
Castres-Mazamet	11,0	10,8	10,9
Toulouse	10,8	10,5	9,9
Tarn	10,6	10,4	10,5
Midi-Pyrénées	9,9	9,7	9,4
France	9,7	9,9	9,5

Source : Insee - Statistiques trimestrielles

Le tableau du taux de chômage mis à jour en décembre 2005 par les Agences Locales pour l'Emploi (au sens du Bureau International du Travail, sur la base des personnes effectivement inscrites à l'ANPE) donne des chiffres bien moins importants à tous les échelons. Avec 10,9% de taux de chômage, la zone d'emploi de Castres-Mazamet est proche du taux départemental (10,5%).

Le taux d'activité du Pays (51,1%) est inférieur au taux national (55,2%) néanmoins supérieur au taux départemental (50,1%). Le Pays concentre donc une bonne part des personnes actives dans un environnement départemental où cette population est plutôt faible rapportée à la population totale des plus de 15 ans.

Tab. 9 : **population active et chômage entre 1990 et 1999**

	1990				1999			
	Population active*	Population active occupée*	Taux de chômage**	Taux d'activité***	Population active	Population active occupée	Taux de chômage	Taux d'activité
CA Castres-Mazamet	36 261	31 582	12,2	52,8	34 180	28 206	16,7	50,7
CC Sor et Agout	4 267	4 131	9,4	54,5	5 059	4 726	12,7	56,6
CC Haute Vallée du Thoré	1 720	1 500	11,3	44,6	1 555	1 261	15,6	41,8
Bout-du-Pont-de-l'Arn	492	463	5,8	61,5	534	481	9,9	59,9
Saint-Salvy-de-la-Balme	257	238	7,3	51,2	277	255	7,9	56,5
Pays d'Autan	42 997	37 914	11,8	52,6	41 605	34 930	16,1	51,1
TARN	144 582	127 628	10,9	50,6	145 423	124 772	13,9	50,1

(*) au lieu de résidence

(**) la mesure du chômage au sens du recensement inclut toutes les personnes qui se sont déclarées « chômeurs » (inscrits ou non à l'ANPE), sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail. Ces données ne sont pas comparables aux statistiques du chômage au sens du BIT ou de l'ANPE, mais permettent des comparaisons entre les recensements ou entre des zones différentes.

(***) rapport de la population active à la population totale de 15 ans ou plus.

Source : Insee - Recensement de la population

2 – LES SECTEURS D'ACTIVITES EN 1999 DANS LEUR CONTEXTE DEPARTEMENTAL ET NATIONAL

La grande majorité des emplois occupés dans le Pays, appartiennent, aujourd'hui, au secteur tertiaire (66,5%), le second secteur en importance étant l'industrie (25,6%), puis le BTP (5,2%) et enfin l'agriculture (2,7%) qui compte encore près de 1 000 emplois.

Si on compare ces pourcentages à ceux du département, le territoire reste cependant caractérisé par un secteur industriel encore très présent. Les emplois industriels du Pays représentent d'ailleurs près de 40% des emplois industriels du département. Par contre, les emplois agricoles du Pays, de par son contexte urbain, ne représentent que 11% des emplois d'un département dont la vocation agricole est encore très affirmée puisque 7,8% de ses emplois y sont encore consacrés contre 4,2% en France.

Si on compare le bassin d'emploi du Pays aux autres bas-

sins d'emploi de Midi-Pyrénées, la part de l'emploi industriel continue de faire incontestablement sa spécificité, alors que les services sont, proportionnellement, encore peu développés. Mais le bassin d'emploi a perdu 3% de ses effectifs salariés en 10 ans, alors que tous les autres bassins régionaux, à l'exception de Lavelanet, ont connu

une progression de leurs effectifs salariés de 20 à 30% entre 1994 et 2004. Il a reculé, sur ce plan, du 4^{ème} au 6^{ème} rang au profit de Tarbes et Rodez.

Tab. 10 : **emplois au lieu de travail par secteurs d'activité en 1999**

1999	PAYS D'AUTAN		TARN		FRANCE	Part des emplois du Pays dans ceux du Tarn
	Nb	%	Nb	%	%	%
Ensemble	36 860	100	119 141	100	100	31
Agriculture	996	2,7	9 269	7,8	4,2	11
Industrie	9 448	25,6	24 120	20,2	18,2	39
Construction	1 904	5,2	7 122	6	5,8	27
Tertiaire	24 512	66,5	78 630	66	71,8	31
dont Commerce	5 592	15,2	16 059	13,5	13,2	31
Services aux entreprises	3 186	8,6	9 238	7,8	12,3	35
Services aux particuliers	2 191	5,9	6 981	5,9	7,4	31

Source : Insee - Recensement de la population

Tab. 11 : effectifs salariés totaux par zone d'emploi au 31.12.2003

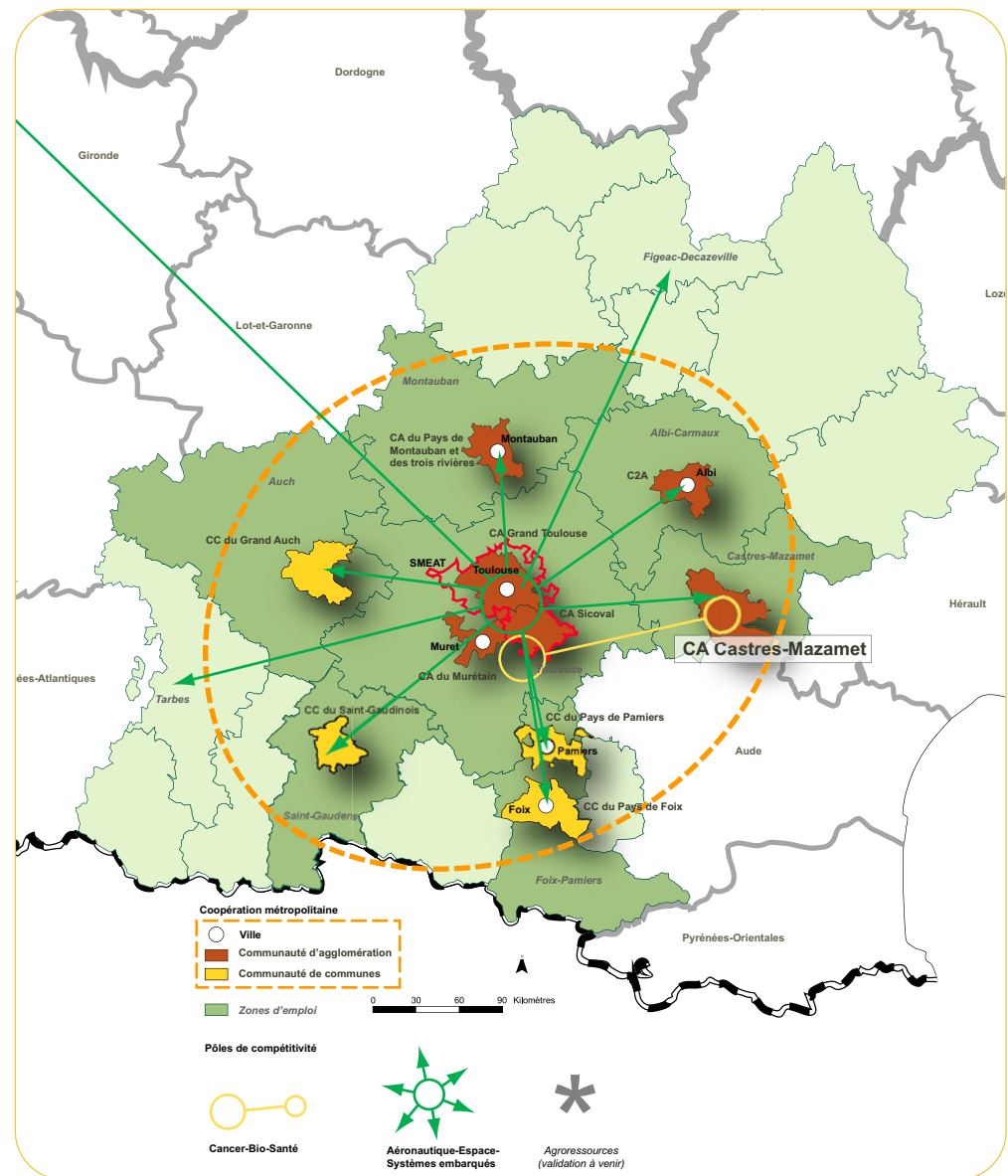
Zones d'emploi	AGRI.	INDUSTRIE	CONSTR.	COMMERCE	SERVICES	Effectifs salariés
31.12.2003	%	%	%	%	%	
Toulouse	0,7	15,5	5,8	13,5	64,5	440 088
Montauban	3,6	15,3	6,5	16,2	58,4	63 890
Albi-Carmaux	2,2	15,3	6,3	14,4	61,8	58 092
Tarbes	1,5	15,6	5,9	12,7	64,3	58 802
Rodez	3,4	18,8	7	14,9	55,9	48 756
Castres-Mazamet	2	24,5	5,5	14,2	53,8	44 061
MIDI-PYRENEES	1,7	16,4	6,2	13,8	61,9	932 820

Source : Insee - Estimations annuelles d'emploi

3 –DES COMPLÉMENTARITÉS AVEC LE TISSU ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Le diagnostic réalisé par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT), en mai 2005, dans le cadre de « l'appel à coopération métropolitaine », fait apparaître pour Midi-Pyrénées, outre une économie bénéficiant d'entreprises de haute technologie, d'institutions d'enseignement supérieur et de centres de recherche, **l'existence d'un tissu économique régional riche et varié**, composé de PMI-PME manufacturières et innovantes, caractérisées par un esprit entrepreneurial fort . « **Le potentiel des différents territoires réside dans leur complémentarité et leurs effets en terme de réseau d'entreprises et de recherche** ».

Carte 12 : territoire métropolitain et pôles de compétitivité



Source : AUAT Toulouse - Appel à coopération métropolitaine (mai 2005)

Ce diagnostic permet de mettre en évidence :

- les pôles structurants à visibilité internationale qui font l'objet aujourd'hui d'une démarche « pôles de compétitivité » : aéronautique-espace- systèmes embarqués, Cancer-bio-santé, et prochainement agroalimentaire. Castres-Mazamet est positionné comme le site complémentaire du site de Langlade à Toulouse pour le pôle de compétitivité Cancer Bio Santé.
- mais aussi les coopérations à mettre en place pour répondre aux fragilités de certains territoires, par le biais de systèmes productifs locaux et d'agglomération d'entreprises. C'est le cas par exemple, de la coopération en réseau des deux bassins d'emploi de Castres-Mazamet et de Lavelanet pour le textile et l'habillement.

4 – UNE PERTE D'EMPLOIS IMPORTANTE ENTRE 1990 ET 1999

Entre 1990 et 1999, les emplois du Pays sont passés de 39 590 à 36 860.

Cette baisse de l'emploi est particulièrement sensible sur un axe Nord sud : Mazamet, Pont de l'Arn, Boissezon, et Sauveterre allant jusqu'à une perte des emplois supérieure à 20% entre les deux recensements.

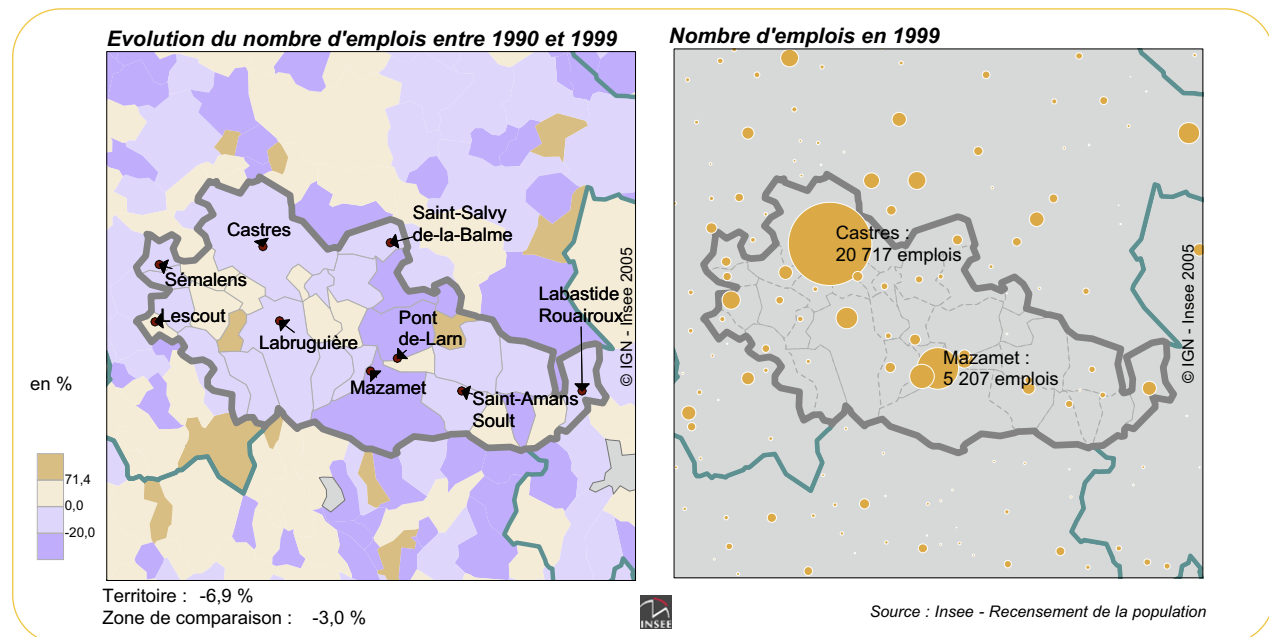
Quelques communes se distinguent par un gain d'emplois à Saïx, Naves, Viviers les Montagnes, Saint-Affrique les Montagnes, Lagarrigue, Caucalières, Payrin Augmontel, Bout du Pont de l'Arn, Albine, Lacabarède ...

Les emplois sont concentrés à 56% sur Castres. Ce taux s'élève à 85% si l'on ajoute les 3 autres communes urbaines de l'agglomération (Mazamet, Aussillon et Labruguière) ainsi que Soual et Bout du Pont de l'Arn.

Le taux d'emploi (rapport du nombre d'emplois au lieu de travail à la population active résidente) est dans une bonne moyenne : 0,89 ; c'est-à-dire que le Pays pourvoit en grande partie aux besoins de sa population active. Mais ce taux a légèrement baissé de 1990 à 1999, passant de 0,91 à 0,89, ce qui indique que le nombre d'emplois baisse plus vite que la population active résidente.

Avec des taux supérieurs à 1, Castres, Mazamet, Bout du Pont de l'Arn (1,7), sont des communes qui disposent de plus d'emplois que d'actifs. C'est également le cas de Soual et dans la Vallée du Thoré de Labastide Rouairoux, Lacabarède et Rouairoux où se concentrent les emplois de la vallée.

Carte 13 : *situation et évolution de l'emploi*



5 – UN TAUX D'ENCADREMENT PROCHE DU TAUX TARNAIS, INFÉRIEUR AU TAUX NATIONAL

Tab.12 : répartition de la population active de plus de 15 ans ayant un emploi par catégories socioprofessionnelles

Catégories socioprofessionnelles	Pays				Tarn	France
	1990		1999		1999	
	Nb	%	Nb	%	%	%
Agriculteurs exploitants	932	2,2	576	1,4	5,9	2,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	3 648	8,7	3 196	7,8	8,6	6,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3 356	8	3 175	7,8	8,6	13,1
Professions intermédiaires	7 216	17,1	8 143	20	21,2	23,1
Employés	11 368	27	12 969	32	29	28,8
Ouvriers	15 592	37	12 750	31	26,7	25,6

Source : Insee - Recensement de la population

Si on évalue l'évolution sur le Pays, des différentes catégories socio-professionnelles entre 1990 et 1999, on constate une baisse des cadres (-181), des artisans, commerçants, chefs d'entreprises (-452) et surtout des ouvriers (- 2 842 personnes), au profit des professions intermédiaires et des employés (+2 528 personnes).

Le niveau d'encadrement sur le Pays (7,8%), est bien inférieur au niveau moyen français (13,1%).

Les cadres habitent essentiellement à Castres et sa périphérie ouest, ainsi qu'à Bout-du-Pont-de-l'Arn et à Saint-Amans-Soult, tandis que les ouvriers s'implantent d'avan-

tage en couronne périurbaine, en raison de la présence sur ces secteurs d'un tissu de PME à dominante industrielle ou artisanale.

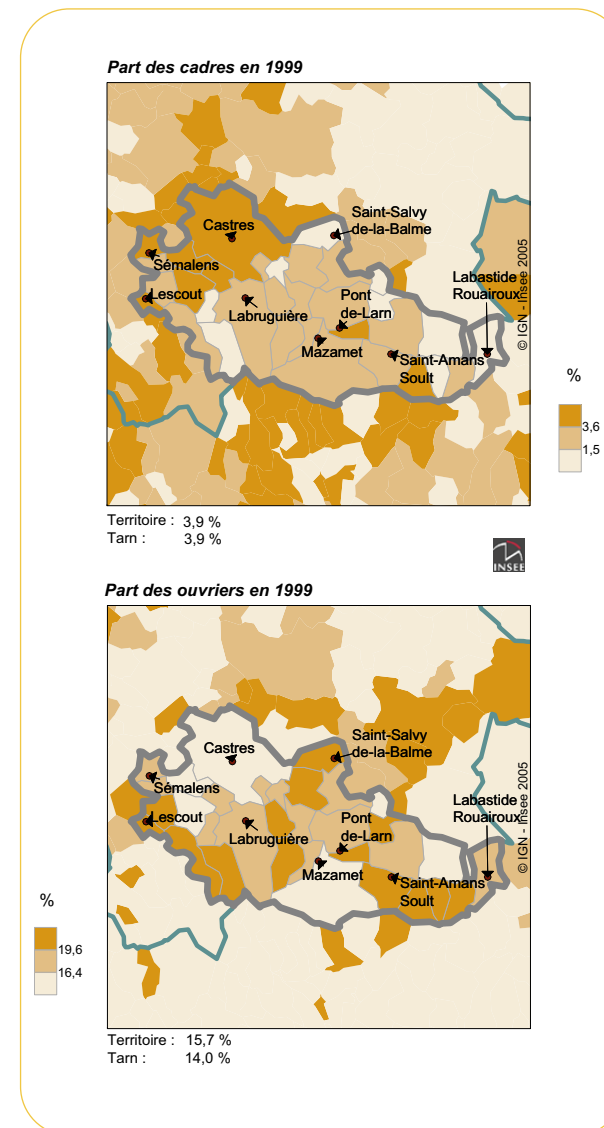
Les femmes sont nombreuses dans la catégorie des employés, en raison de la spécificité industrielle textile du Pays. Cependant, leur part dans cette catégorie baisse entre 1990 et 1999, alors qu'elle augmente de façon significative dans la catégorie des cadres (de 29,2% à 33,4%) et des professions intermédiaires (de 40,4% à 48,3%).

Tab. 13 : population de 15 ans ou plus par sexe et catégorie socioprofessionnelle en 1999

	1999	Evolution 1990-1999 %	Part des femmes (%)	
			1999	1990
Ensemble	81 373	-0,4	52,3	52,1
Agriculteurs exploitants	576	-38,2	29,2	32,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3 196	-12,4	27,6	28,0
Cadres et professions intellectuelles sup.	3 175	-5,4	33,4	29,2
Professions intermédiaires	8 143	12,8	48,3	40,4
Employés	12 969	14,1	73,9	77,3
Ouvriers	12 750	-18,2	24,2	29,1
Retraités	22 369	10,1	50,5	50,5
Autres sans activité professionnelle	18 195	-5,8	69,0	71,5

Source : Insee - Recensement de la population

Carte 14 : part des cadres et des ouvriers



Source : Insee - Recensement de la population

6 – LES EMPLOIS DU PAYS SONT ESSENTIELLEMENT TERTIAIRES (PUBLICS ET PRIVÉS) ET INDUSTRIELS (PRIVÉS)

LE SECTEUR TERTIAIRE : 24 512 emplois totaux (privés et publics) en 1999 ; + 3 595 emplois salariés privés dans le bassin d’emploi entre 1993 et 2003

Le Pays offre la majorité de ses emplois dans le secteur tertiaire (66,5%) qui regroupe le commerce, les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et aux particuliers, l’éducation, la santé, le social, l’administration. Dans ces secteurs, ceux qui offrent le plus d’emplois sont l’éducation et la santé (20% des emplois totaux), l’administration (11%), le commerce (15%), puis les services aux entreprises (8,6%) et les services aux particuliers (5,9%).

Ces 24 512 emplois sont regroupés à 64% sur Castres, et 90% avec les trois autres communes urbaines de l’agglomération (Mazamet, Aussillon et Labruguière) ainsi que Saix et Soual.

La filière tertiaire profite essentiellement aux grandes métropoles, mais également aux zones d’emploi satellites comme celle du Pays qui entre 1993 et 2003 a gagné 3 595 emplois tertiaires dans le secteur privé.

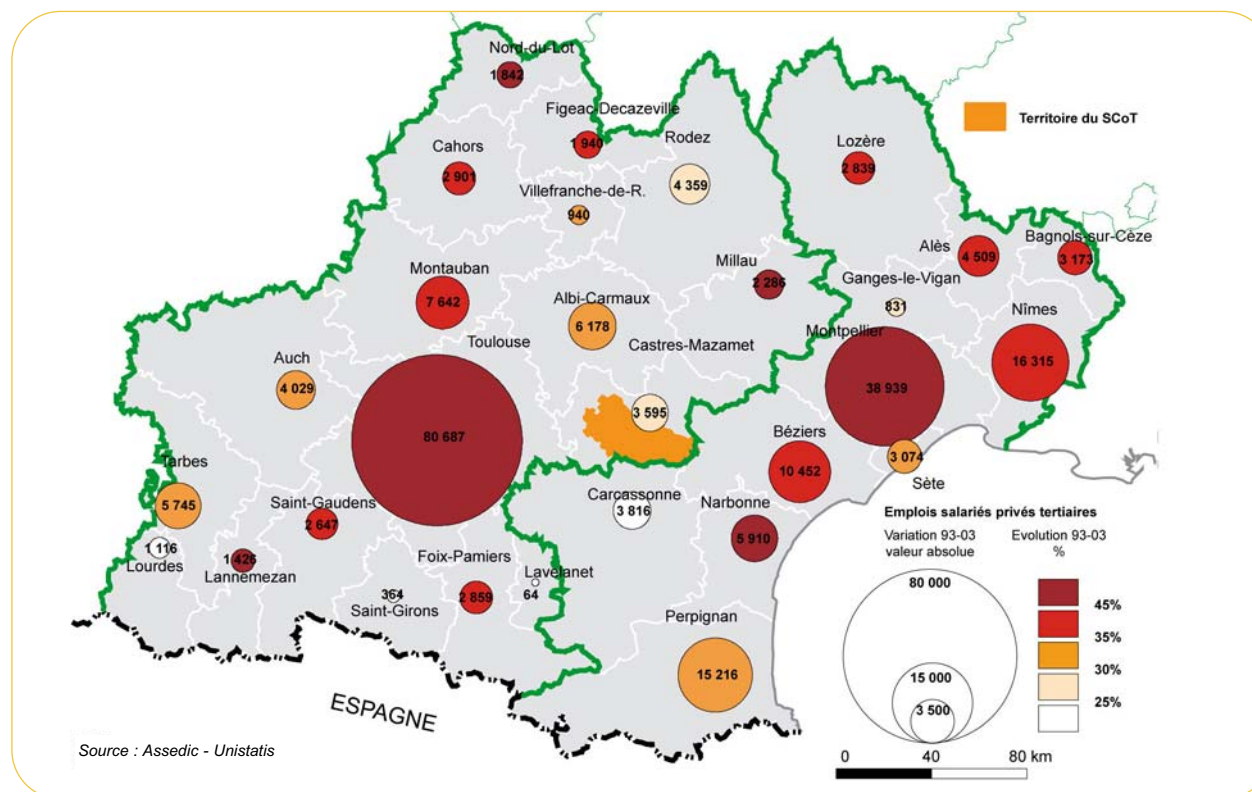
Compris dans ce secteur tertiaire, le commerce avec 5 584 emplois en 1999, soit 15% de l’emploi total est également en progression sur le bassin avec 900 salariés de plus entre 1998 et 2002 (estimation d’emplois par zone d’emploi-INSEE). Les emplois de ce secteur sont à 92% concentrés dans l’agglomération, à 73% à Castres, et 81% dans les 4 principales villes de l’agglomération. Ensuite, les communes les plus représentées dans ce secteur sont : Saix, Soual et Labastide-Rouairoux qui disposent respectivement de 62, 78 et 61 emplois dans ce secteur, en 1999.

Tab. 14 : *emplois au lieu de travail par secteurs d’activité et par collectivité membre du SCoT*

Secteurs d’activité	CACM		SOR & AGOUT		HAUTE VALLEE DU THORE		BOUT-DU-PONT-DE-L’ARN		SAINT-SALVY-DE-LA-BALME		Pays d’Autan	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture	620	2	239	8,8	124	10	5	0,5	8	2,7	996	2,7
Industrie	7 140	22,5	819	30,3	624	50,4	626	67,7	239	79,7	9 448	25,6
Construction	1 515	4,8	273	10,1	88	7,1	20	2,2	8	2,7	1 904	5,2
Tertiaire	22 419	70,7	1 374	50,8	401	32,4	273	29,5	45	15	24 512	66,5
dont Commerce	5 141	16,2	238	8,8	81	6,5	120	13	4	1,3	5 584	15,1
Ensemble	31 694	100	2 705	100	1 237	100	924	100	300	100	36 860	100
Part de la collectivité dans le total du Pays	86 %		7,3 %		3,4 %		2,5 %		0,8 %			

Source : Insee RGP 1999

Carte 15 : *évolution 1993-2003 des effectifs salariés privés du tertiaire par zone d’emploi*



L'INDUSTRIE : 9 448 emplois totaux en 1999 ; - 4 441 emplois salariés industriels dans le bassin d'emploi entre 1993 et 2003

L'industrie est un secteur dont l'activité offre encore 9 448 emplois répartis pour l'essentiel sur la Communauté d'agglomération (76% dont 43 % sur Castres). Mais ce secteur est davantage représenté dans la structure de l'emploi des autres pôles du Pays que le secteur tertiaire.

Ceci s'explique par la densité du tissu de petites et moyennes industries et la grande diversité des secteurs industriels du Pays : textile, habillement, cuir, granit, travail de la pierre, agroalimentaire (lié aux productions agricoles locales), bois, ameublement (lié également à la présence de la forêt) et le développement d'une industrie à fort potentiel technologique : chimie fine et biosanté, mécanique, automatismes et métallurgie

Il convient néanmoins d'évoquer que la régression de l'emploi industriel sur la zone d'emploi du Pays est alarmante avec une perte de 4 441 emplois salariés privés entre 1993 et 2003, suite notamment à la crise du secteur textile. L'évolution 2002-2003 témoigne d'une poursuite de ce déclin avec une perte de 557 emplois comme d'ailleurs dans toutes les zones d'emploi périphériques à la métropole toulousaine. Cette dernière continue de gagner significativement des emplois, sans effet d'entraînement sur les villes moyennes satellites.

Cette réalité interroge sur le fait que le Pays soit fortement lié à la filière industrielle : la Haute Vallée du Thoré pour la moitié de ses emplois, Sor et Agout pour le tiers, l'agglomération Castres-Mazamet pour le quart, et les communes de Bout du Pont de l'Arn et de Saint-Salvy de la Balme pour une forte majorité (70 à 80%), contre, rapelons le, 18% en France.

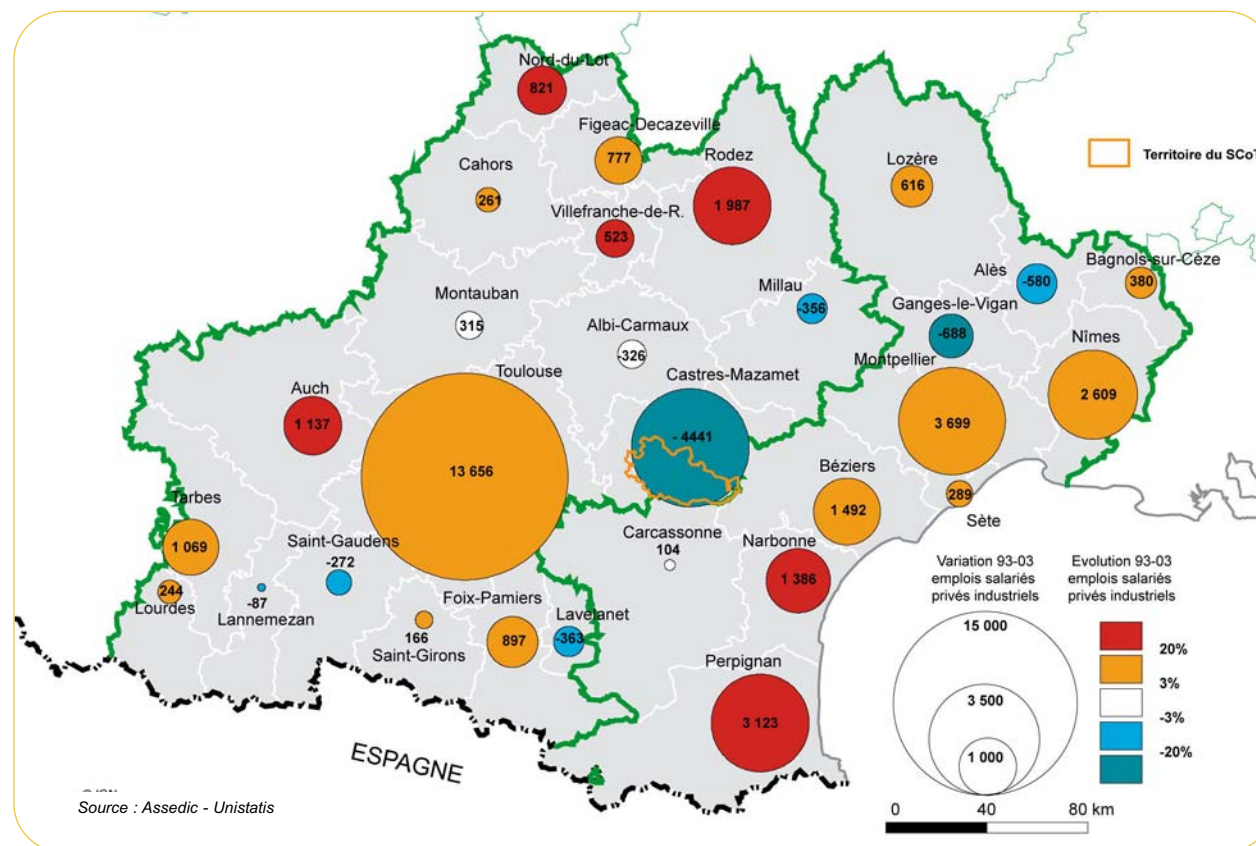
Le BTP (bâtiments et travaux publics) emploie 1904 personnes, secteur un peu moins actif dans le Pays que dans le département.

Les emplois ne sont plus localisés que pour 39% à Castres et 75,6% dans l'agglomération Castres-Mazamet. L'emploi lié à la construction est assez présent sur Sor et Agout avec 273 emplois, soit 14,4% des emplois de la filière sur le Pays. Ce secteur évolue positivement, de 14,3 % dans le bassin d'emploi entre 1998 et 2002. Ceci est probablement dû au dynamisme de la construction de logements dans le Pays.

L'agriculture avec encore près de 1000 emplois, représente sur Sor et Agout et la Haute Vallée du Thoré, respectivement 9 et 10% des emplois, bien plus que la moyenne départementale (7,8%) et que la moyenne nationale (4,2%).

Ce secteur d'activités est donc loin d'être négligeable sur le Pays tant en ce qui concerne les emplois, qu'en ce qui concerne, son emprise territoriale (la surface agricole utilisée du Pays représente 33% de sa surface totale).

Carte 16 : **évolution 1993-2003 des effectifs salariés privés de l'industrie par zone d'emploi**



II. - LES MIGRATIONS ALTERNANTES : ATTRACTIVITE D'UN VERITABLE POLE D'EMPLOIS

(ENTREES-SORTIES DU TERRITOIRE DU SCOT POUR LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL)

le SCoT.compte 39 055 emplois au lieu de travail.

Une grande majorité est occupée par des personnes qui résident dans le SCoT :

- 31 500 résident dans le SCoT
- mais 7 500 viennent de l'extérieur dont :
 - beaucoup du Tarn : 5 700 dont 182 de la commune d'Albi
 - 900 de Haute-Garonne dont 285 Toulouse et 220 Revel
 - 950 d'autres départements

4 800 actifs vont aussi travailler à l'extérieur, dont :

- le Tarn : 2 900 actifs dont 470 environ sur Albi
- 1 100 en Haute-Garonne : dont 550 Toulouse, 320 Revel

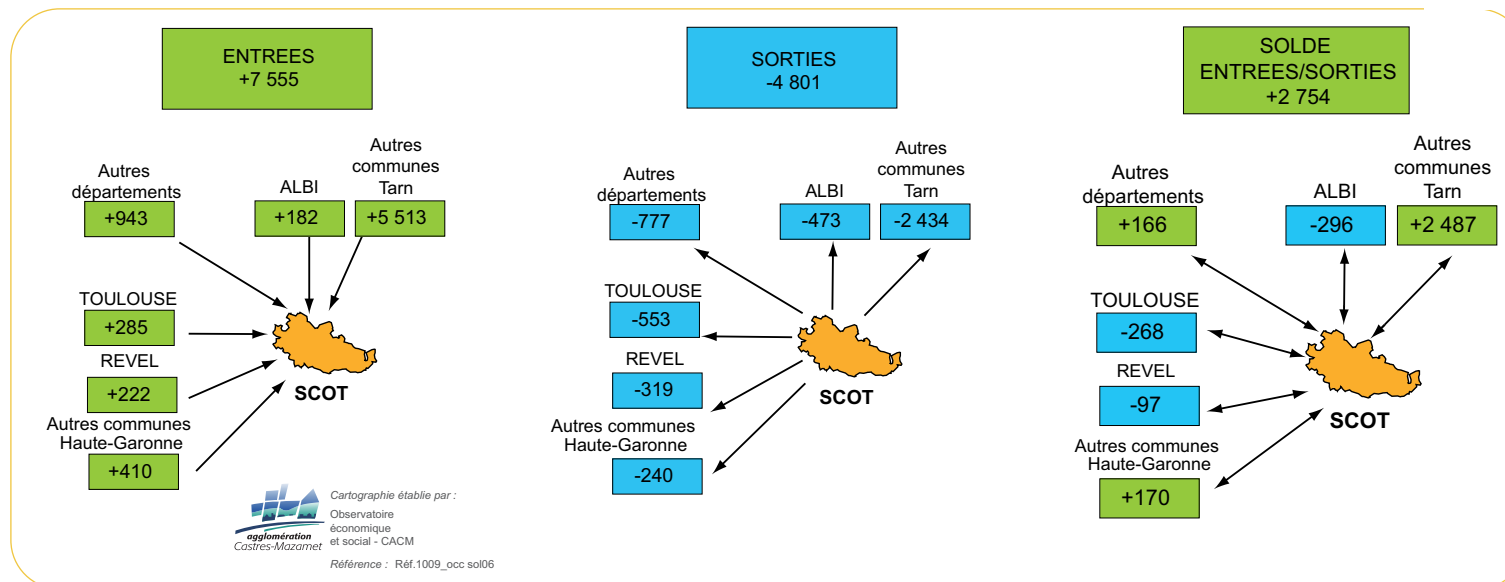
Le territoire est bénéficiaire. Il attire plus d'actifs qu'il n'en part vers l'extérieur : 7 500 entrées pour 4 800 sorties : solde +2 754.

Ces migrations témoignent d'une **certaine autonomie économique** du territoire et de son attractivité. Cependant, il convient d'être attentif à l'évolution de ces chiffres qui pourrait continuer de s'infléchir dans un contexte de fragilisation du marché de l'emploi et de mutation des activités économiques de ce bassin.

Tab. 15 : **mobilités domicile-travail 2007**

SCoT Pays d'Autau	2007
Emplois au lieu de travail	39 058
occupés par des actifs résidant dans le SCoT	31 498
occupés par des actifs résidant à l'extérieur du SCoT	
ENTREES	7 555
Actifs habitant dans le SCoT Pays d'Autau	2007
dont actifs occupés	36 302
dont travaillant dans le SCoT	31 498
dont travaillant et résidant dans la même commune du SCoT	18 175
dont travaillant et résidant dans une autre commune du SCoT	13 323
dont travaillant hors du SCoT	4 801
SORTIES	

Graph. 7 : **mobilités domicile-travail 2007**



Source : Insee - RP 2007

III. - LE POSITIONNEMENT EN REGION DU PAYS D'AUTAN

Dans un contexte économique où les territoires sont en compétition pour attirer ou maintenir les entreprises, la Communauté d'agglomération doit assumer un rôle de « locomotive économique » sur le territoire du Pays d'Autan et permettre aux autres collectivités membres du Syndicat mixte de participer à ses actions et de les consolider.

1 – LES AXES STRATEGIQUES SUIVIS PAR LES COLLECTIVITES DU PAYS

La Communauté d'agglomération (86% des emplois du Pays en 1999), développe une stratégie structurée et volontariste pour faire face aux pertes d'emplois qui touche tout le bassin d'emploi et mettre en valeur ses atouts dans un environnement régional plutôt favorable. Elle oriente sa stratégie de développement dans deux directions privilégiées :

- l'articulation à la métropole régionale, Toulouse, en s'appuyant sur le leader industriel local, les laboratoires Pierre Fabre, en développant une infrastructure numérique compétitive et en poursuivant le développement local de l'enseignement supérieur et de la recherche
- la consolidation d'un véritable bassin de vie de 100 000 habitants, prochainement positionné dans le faisceau des bassins situés à moins d'une heure de Toulouse par la route, avec l'amélioration de la RN 126.

Sor et Agout (7,3% des emplois du Pays en 1999), se développe progressivement avec les entreprises actuellement installées sur son territoire, dont les plus importantes sont le pôle cosmétique Pierre Fabre de Cambounet sur le Sor et le pôle génétique Coopelso, Midatest et Arsoë, centre d'insémination artificielle de rang national, installé à Soual. La stratégie intercommunale consiste essentiellement à conforter et pérenniser l'activité de ces entreprises en réservant les terrains

nécessaires à d'éventuelles extensions. L'implantation d'entreprises artisanales et commerciales, essentiellement située aux abords de la RN 126, répond à un besoin d'installation de petites et moyennes entreprises locales ainsi qu'à l'accueil de commerces en prolongement des zones de Mélou-Chartreuse de Castres qui sont aujourd'hui quasiment saturées.

La Haute Vallée du Thoré (3,3% des emplois du Pays en 1999) a préservé quelques entreprises textiles sur des créneaux très spécialisés. La Vallée apporte au Pays, une valeur ajoutée touristique, agricole, forestière et environnementale dans un positionnement de « trait d'union » entre Tarn et Hérault avec l'appui du Parc National Régional du Haut Languedoc.

Saint-Salvy maintient une activité granitière active et développe une forme de tourisme rural (gîtes ruraux : 34% des capacités du Pays sur la seule commune de Saint-Salvy) favorisé par l'attrait touristique du Sidobre.

Bout du Pont de l'Arn accueille l'entreprise Valéo sur son territoire et la commune est commercialement bien équipée avec l'implantation de l'enseigne Leclerc

2 – UNE STRATEGIE DE REPONSE A DES APPELS A PROJETS REGIONAUX ET NATIONAUX PORTEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, EN COLLABORATION AVEC LES INSTANCES DU PAYS

Pour assurer son développement, l'agglomération de Castres-Mazamet s'implique dans les différents appels à projets nationaux et régionaux.

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ENCADRÉE PAR DEUX ÉLÉMENTS MAJEURS :

- La contribution à la démarche nationale de développement de pôles de compétitivité :

Le Pôle de compétitivité Cancer-BioSanté :

L'agglomération de Castres-Mazamet participe aux côtés de la Métropole et des Laboratoires Pierre Fabre aux instances de gouvernance du pôle Cancer-BioSanté et développe une stratégie orientée vers l'accueil d'activités industrielles, en particulier sur le site du Causse, et la mise en oeuvre d'actions d'accompagnement, dont la première pourrait être la création d'un laboratoire d'intelligence scientifique sur le cancer amené à traiter les informations croisées sur le cancer pour les adresser ensuite aux chercheurs, aux industriels, aux professionnels de santé ou aux patients.

La création dans ce contexte d'une école d'ingénieurs « informatique et santé » dont la première promotion se constitue en 2006 prend tout son sens.

Le pôle de compétitivité Agroalimentaire :

Les trois intercommunalités membres du syndicat mixte ont vocation à participer à ce pôle de compétitivité (pôle génétique et reproduction de Soual, entreprise Menguy's à Mazamet...).

La Communauté d'agglomération via la Technopole et en s'appuyant sur le CRITT DIAC (IUT Castres) et la halle de technologie du lycée de la Borde Basse a pour objectif également de favoriser l'accueil de nouveaux industriels du secteur agroalimentaire.

- La mise en place d'une Technopole

En association avec la CCI, la Chambre des métiers et les laboratoires Pierre Fabre, la Communauté d'agglomération développe une Technopole aujourd'hui labellisée par le réseau national RETIS, avec pour missions : l'animation et la mise en réseau de partenaires, le soutien aux projets innovants, aux nouveaux arrivants entrepreneurs et porteurs de projets, la prospection et la communication.



Cette technopole porte sur 4 pôles de compétences recensés sur le Pays, dont les deux premiers sont pôles d'excellence:

- la Chimie Bio Santé (3000 emplois, dans 40 entreprises sur la zone d'emploi, dont des groupes de dimension internationale : Pierre Fabre, Air liquide, Bayer),
- les TIC : Technologies de l'Information et de la Communication, comme pôle émergent mais aussi apporteur d'innovation technologique aux 3 autres pôles (500 emplois dans 70 entreprises)
- les ressources naturelles : bois, pierre, textile, agroalimentaire, (près de 6 900 emplois dans 850 entreprises)
- la mécatronique qui regroupe les activités liées à la mécanique, à l'électronique et aux automatismes (2 600 emplois dans 200 entreprises)

La Communauté d'agglomération appuie sa stratégie en développant une offre foncière et immobilière irriguée par une desserte numérique unique dans la région. Mise en service depuis 1999 par la SEM INTERMEDIASUD, cette infrastructure numérique basée sur une colonne vertébrale en fibre optique a permis de créer de nouvelles activités et de renforcer les entreprises existantes dont 66% réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires à l'exportation. Elle a accompagné les changements apportés par la culture « TIC » (Technologie de l'Information et de la Communication) dans le tissu économique et social local. Aujourd'hui, 9 000 kms de fibre optique offre un accès haut débit aux entreprises et aux sites publics des environs. Cette bonne desserte numérique favorise le positionnement en Région du bassin de Castres-Mazamet et permet le développement des partenariats avec la métropole.



LE CAUSSE ESPACE D'ENTREPRISES, UNE OFFRE FONCIÈRE DE NIVEAU RÉGIONAL, ZONE PRIVILÉGIÉE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ACCUEIL D'ENTREPRISES

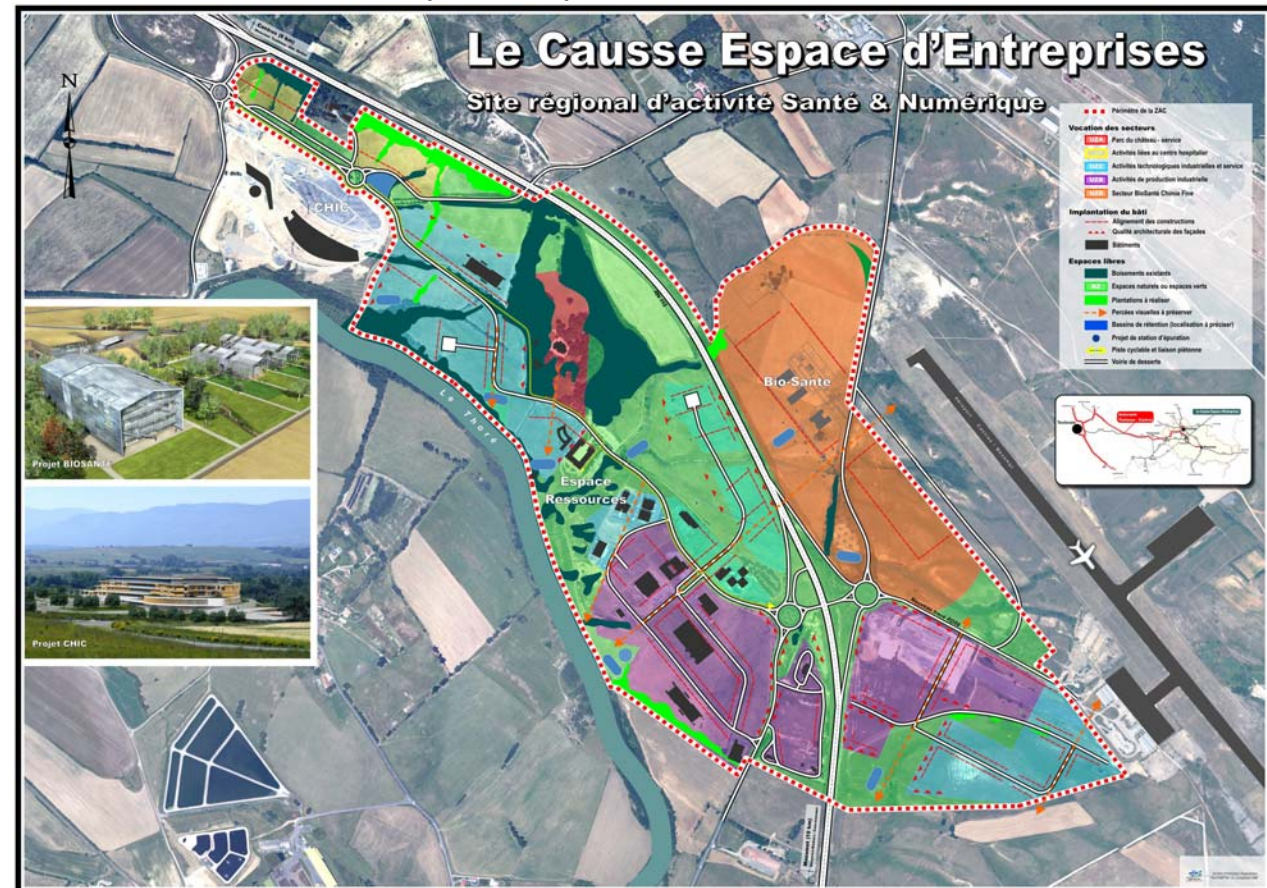
Avec 185 ha à terme, le Causse, qui porte le cour des infrastructures numériques de l'agglomération oriente son développement vers 4 domaines :

- *une zone tertiaire et de services aux entreprises axée vers les nouvelles technologies
- *une zone data-center du Cancéropôle autour du centre d'intelligence scientifique et d'une plate-forme numérique,
- *une zone dédiée aux industries de la chimie, site d'appui au Cancéropôle
- *une zone accueillant les services annexes du Centre Hospitalier Intercommunal (CHIC).

La communauté d'agglomération de Castres Mazamet développe une offre foncière globale et complémentaire sur son territoire avec sur le pôle mazamétain la création du parc d'activités du Thoré qui doit permettre d'accueillir des entreprises industrielles et commerciales, ainsi qu'un site dédié aux éco-activités, l'Ecosite, sur Labruguière.

Plus globalement, l'offre foncière sur le Pays est complétée par les pôles de développement de Sor et Agout, en particulier le pôle cosmétique de Cambounet sur le Sor et le pôle génétique de Soual.

Carte 17 : zone d'activité "Le Causse Espace d'Entreprises"



3 – MAIS CES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT NE PORTERONT TOUS LEURS FRUITS QUE LORSQUE LE DESENCLAVEMENT ROUTIER ET FERROVIAIRE DU PAYS ET L'AMELIORATION DE LA FORMATION SUPERIEURE SERONT ENTIEREMENT REALISES :

LE DESENCLAVEMENT ROUTIER : UNE PRIORITE POUR LE TERRITOIRE

L'agglomération Castres-Mazamet contribue largement à l'amélioration de grandes infrastructures routières de son territoire (elle finance 36% des travaux) : mise en service de la rocade nord-ouest mi 2006, projet de déviation Castres-Soual (partie urbaine sur Castres) et celle de Saint-Alby (pour des travaux programmés par l'Etat en 2006-2007), réalisation de la voie urbaine nord, et ce, malgré des difficultés liées à la réduction des fonds européens et des fonds publics en général, et la négociation entre l'Etat et le Conseil Général sur les routes à transférer dans le cadre de la décentralisation. Toulouse-Castres-Mazamet reste une route nationale Etat (RN 126), la RN 112 passant au Conseil Général.

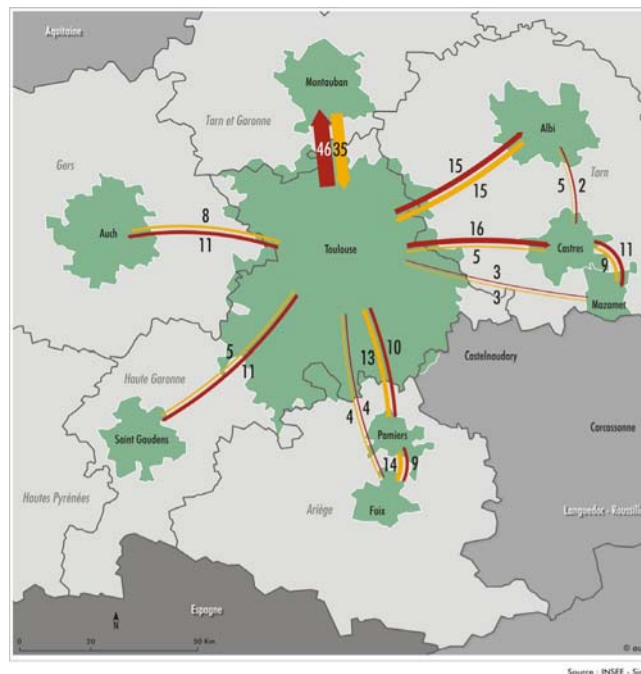
Mais le désenclavement vers Toulouse reste un problème crucial pour le sud du Tarn. La déviation de Puylaurens devrait démarrer prochainement mais des incertitudes persistent quant au planning et au type d'aménagements qu'engagera l'Etat sur les autres tronçons de cet axe.

Une opportunité pour le désenclavement du Pays serait de voir se concrétiser le contournement du Grand Toulouse à l'est de son territoire. Mais ce dossier n'en est aujourd'hui qu'au stade des études d'opportunité.

En outre, il convient d'insister sur le fait que le désenclavement routier n'aurait pas « d'effet d'aspiration » de l'économie locale vers Toulouse. En effet, si on prend l'exemple de Montauban, très bien reliée à Toulouse, les transferts d'établissements, entre ces deux villes, se sont faits de 2001 à 2004, au bénéfice de Montauban : 46

vers Montauban, 35 vers Toulouse. De par les efforts que ses collectivités consacrent au développement de l'offre foncière, le territoire du Pays est ainsi prêt à accueillir les implantations que pourraient générer l'amélioration de la desserte routière.

Carte 18 : les flux d'échange d'établissements entre 2001 et 2004



Rocade Nord-Ouest de Castres

Source : Insee Sirène (document tiré du Répertoire métropolitain - AUAT de Toulouse 2006)

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La présence de formations supérieures est un facteur de développement et permet de former les cadres de demain, d'améliorer le niveau de formation des jeunes du Pays et d'y attirer une population extérieure intéressée par ces formations.

Aujourd'hui, 1 200 étudiants préparent :

- *des BTS (brevet de technicien supérieur) dans les sections industrielles et tertiaires implantées dans les établissements d'enseignement secondaire, publics et privés, à Castres, à Mazamet, au lycée agricole de Touscayrats à Verdalle, au lycée forestier de Saint-Amans Soubert
- *des DUT (diplôme universitaire de technologie) à l'IUT de l'Université Paul Sabatier, département chimie ou services et réseaux de communication ou génie de l'emballage et du conditionnement. Cet IUT prépare également au DEUST visiteurs médicaux, à des licences professionnelles et des doctorats
- *un DESS « Techniques d'information et de la communication au service du développement territorial » ou une licence d'audiovisuel option infographie et multimédia en partenariat avec l'université Toulouse le Mirail
- *et une Licence et un Master Professionnel Pratiques audiovisuelles option infographie et multimédia.

La création à Castres, d'une école d'ingénieurs « informatique et systèmes de santé » se concrétise par la mise en place d'une première promotion en 2006, dans le cadre du centre universitaire Jean-François Champollion établi sur Albi, Castres, Rodez et Figeac.

Des équipements ont été réalisés pour les étudiants, en particulier, un restaurant universitaire, géré par le CROUS. Un projet de résidence universitaire est à l'étude et sera construit sur le campus de la Borde Basse.

Le niveau de formation de la population du Pays est faible : 24,7% dispose d'un diplôme équivalent ou supérieur au bac contre presque 30% en France. Cependant, l'évolution entre 1990 et 1999 est très favorable aux diplômés de niveau bac+2 et plus, et ce de façon très spectaculaire chez les femmes (+112,%, contre +104,6% en France). Ce phénomène est probablement dû au fait que les niveaux de formation requis dans le cadre des recrutements sont supérieurs aux exigences antérieures.

Il y a donc lieu de rattraper ce retard en matière de niveau de formation du Pays par la mise en oeuvre de formations professionnalisantes (de tous niveaux) dans les domaines sur lesquels le Pays souhaite engager ses programmes de développement.



Restaurant universitaire

Tab. 16 : **population non scolarisée de 15 ans ou plus par diplôme en 1999**

	1999			Evolution 1990-1999(%)			Evolution zone de comparaison
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	
Population non scolarisée	73 745	34 828	38 917	-0,3	-1,1	0,5	1,4
Titulaire :	(100 %)	(100 %)	(100 %)				
- d'aucun diplôme	25,9	24,9	26,9	-27,4	-25,6	-28,8	-31,0
- du CEP	16,9	14,9	18,6	-10,2	-16,2	-5,4	-6,3
- du BEPC	7,1	6,5	7,7	14,8	13,9	15,5	11,0
- du CAP ou du BEP	25,4	30,2	21,1	21,5	19,0	24,9	47,6
- du BAC ou du Brevet professionnel	11,7	10,9	12,4	11,2	9,8	12,3	21,1
- d'un diplôme de niveau BAC + 2	7,2	5,9	8,3	53,7	41,0	63,1	60,9
- d'un diplôme de niveau supérieur	5,8	6,8	5,0	67,1	42,2	112,8	80,0

Source : Insee - Recensement de la population

4 – L'ATTRACTIVITÉ DU PAYS

C'est la conjonction

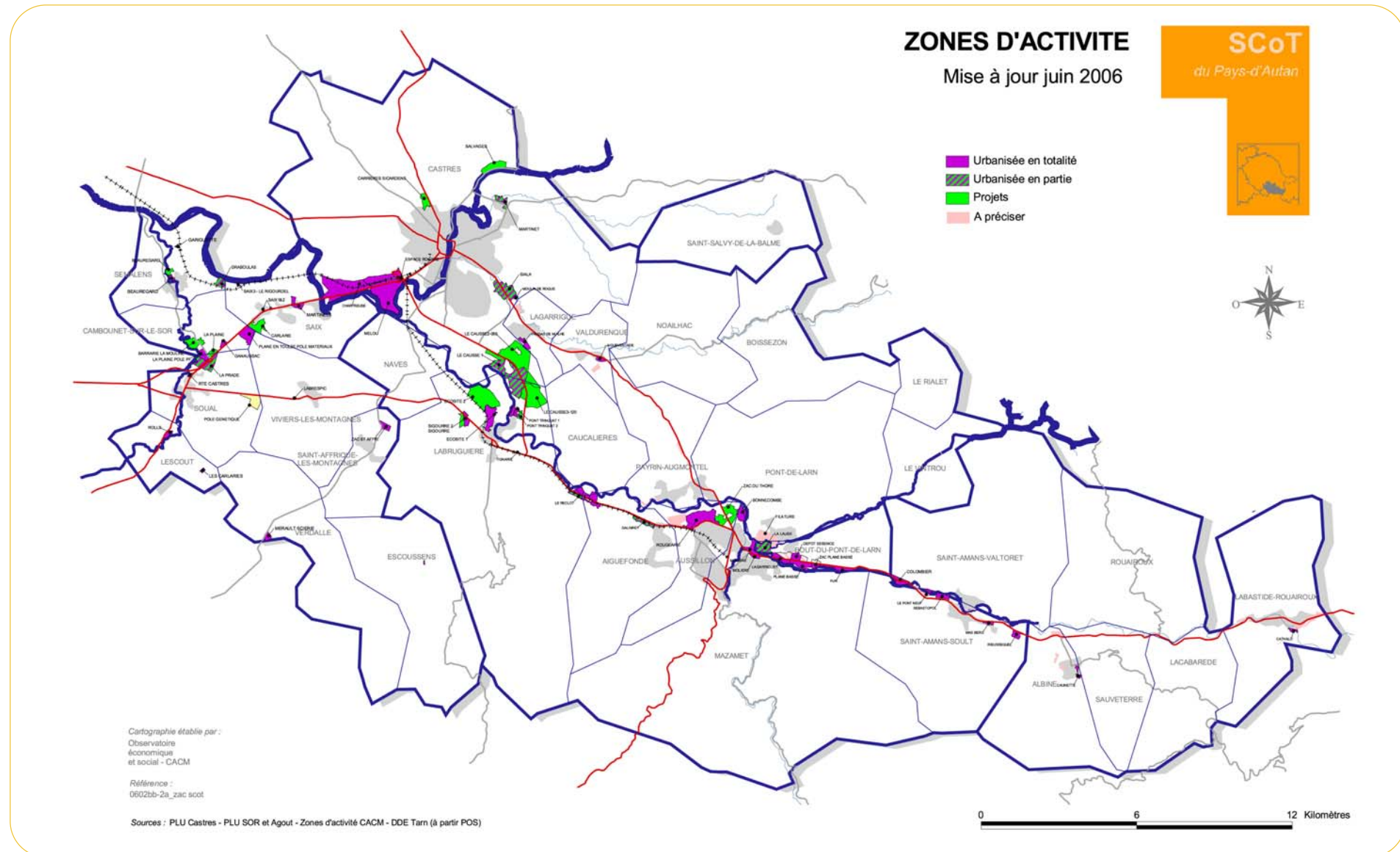
- du développement économique du Pays sur des projets stratégiques tels que pôles de compétitivité, technopôle...
- du développement de la formation supérieure : IUT, école d'ingénieurs...
- du développement et de la préservation de la qualité de vie qui le caractérise, en matière de paysages, d'habitat et d'environnement ...

qui permettra au Pays de consolider son attractivité et sa spécificité, d'attirer ou de retenir des jeunes étudiants ou des jeunes à la recherche d'un emploi, des couples ou des ménages avec enfants qui trouveront, outre un travail, des conditions de vie favorables à un certain épanouissement social et environnemental.



IV. - LES ESPACES RESERVES A L'ECONOMIE LOCALE

Carte 19 : *inventaire des zones d'activité*



1 – LES SITES D'ACCUEIL D'ENTREPRISES

Les zones d'activités du Pays sont réparties principalement sur le territoire des communes urbaines et le long des grandes infrastructures.

■ **Pour le territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet**, les principaux sites d'accueil actuels pour les entreprises sont :

A Castres :

- Mélou : 129 ha
- La Chartreuse : 84 ha
- Le Martinet : 11 ha
- Le Causse espace d'entreprises : 100 ha
- Le Siala : 40 ha
- Espace Rocade : 2 ha

Donc un total de zones à vocation économique à castres d'environ 380 ha.

A Aussillon :

- La Rougearié : 55 ha

A Mazamet :

- Bonnetcombe : 16 ha
- La Molière : 12 ha

Pour un total de zones à vocation d'activités de Mazamet d'environ 28 ha.

Aux abords des voies principales du Pays, on trouve à :

- **Aigüefonde** : Galinrey : 10 ha
- **Labruguière** : La Sigourre : 9 ha, Pont Trinquat : 4,5 ha :
- **Lagarrigue** : Fangas de Mialhe : 9 ha
- **Saint-Amans-Soult** : Mas Berg : 4 ha, Sébastopol :

2 ha et Rieussequel : 4 ha

- **Valdurenque** : Aigueventade : 5 ha

Ce sont donc environ 500 ha, qui ont une vocation économique, à ce jour, sur le pôle Castres Mazamet. Ces zones ont encore une disponibilité évaluée à 35 ha sur le Causse seul.

Il faut ajouter que beaucoup d'entreprises se situent dans les tissus urbains des villes. Compte-tenu de leur passé industriel, Castres, Mazamet, Aussillon contiennent dans leurs espaces urbains, de vastes bâtiments soit en activité soit en friche ou reconvertis pour d'autres usages : logements, équipements, services...

■ **Sur la Communauté de communes du Sor et de l'Agout**, les zones d'activités se développent essentiellement sur la nationale 126.

Quelques communes disposent en dehors de ce grand axe, de zones artisanales et commerciales comme à Sémalens, Soual, Verdalle, Saint-Affrique les Montagnes. La totalité des secteurs à vocation économique représente à ce jour, **environ 120 ha**, (principalement le pôle Pierre Fabre et En Toulze à Cambounet, la Prade à Soual, Graboulas à Semalens, les Martinels à Saïx...). Il reste peu de disponibilités à ce jour.

■ **A Bout-du-Pont-de-l'Arn, une soixantaine d'hectares** ont vocation d'accueil économique le long de la RN126.

■ **Quant à Saint-Salvy** le granit constitue l'essentiel de l'activité de la commune et emploie les 3/4 de ses actifs.

La totalité des secteurs à vocation économique sur le territoire du Pays représente donc, à ce jour, une superficie d'environ **680 hectares, dont environ 40 ha aujourd'hui disponibles.**



■ **La Haute Vallée du Thoré** se caractérise plus par l'implantation de quelques entreprises dans les villages et le long de l'ex RN 112, que par la présence de zones spécifiquement dédiées aux activités économiques (zones industrielles ou artisanales). De plus, quelques bâtiments industriels datant de l'époque du textile et du délainage marquent le paysage de la vallée. Certains abritent encore une activité. Beaucoup sont inoccupés. Ils sont parfois susceptibles de se prêter à une reconversion, ou une réhabilitation pour un programme mixte par exemple de logements et d'activités. D'autres devront être démolis, les volumes de ces bâtiments adaptés à leur ancien usage et leur vétusté se prêtant peu à une réutilisation pour un usage nouveau.

Ainsi subsistent quelques entreprises textile, comme Teinture et apprêts du Sud Ouest à Lacabarède, la fabrication de textile à façon à Labastide-Rouairoux, la transformation de matières textiles à Albine, l'usi-

ne SOTEXTHO à Saint-Amans-Valtoret, la mégisserie Raynaud à Rouairoux (35 emplois).

La fabrication d'engrais y est présente également à Albine et à Rouairoux avec l'entreprise Phalippou-Frayssinet (55 emplois).

La briqueterie, les activités liées à l'agriculture et la forêt caractérisent l'essentiel des autres entreprises de la Vallée. On trouve également à Rouairoux, l'entreposage de la matière première de l'entreprise Menguy's de Mazamet (noix de cajou, noix de pécan, cacahuètes...).

Enfin une centaine de petites et moyennes entreprises artisanales et commerciales sont présentes dans la Vallée.

2 – LES ENTRÉES DE VILLES

Les entrées de ville du territoire de Sor et Agout, puis celles de Castres par les zones de Mélou, Chartreuse ou du Siala sont constituées de vastes zones commerciales. Les commerces recherchent forcément un effet vitrine et une accessibilité qui font des principales entrées de ville, l'emplacement idéal, sur lequel les pressions des enseignes commerciales en particulier, sont très fortes. Aujourd'hui, on le constate pour la RN 126, et aussi pour la RN 112 à l'arrivée de Bout du Pont de l'Arn et de Mazamet. Demain, lorsque le contournement ouest de Castres sera achevé, la probabilité est grande de voir se poursuivre cette pression.

Certes, il y a légitimité pour le commerce à rechercher ce type d'emplacement, toutefois, un minimum de maîtrise sur l'urbanisme que ces zones commerciales produisent est nécessaire pour deux raisons :

- A.** l'image urbaine est souvent pauvre, peu harmonieuse, les bâtiments sont implantés sans cohérence, la vision globale est encombrée de messages publicitaires et d'enseignes, le végétal est souvent absent. Même s'il est difficile de faire évoluer l'aspect des zones commerciales d'entrées de ville, quelques améliorations sont possibles dans la gestion des espaces publics et privés. C'est d'ailleurs le sens de la loi Barnier de 1995 qui « n'autorise la construction aux abords des routes principales que si les communes ont engagé une réflexion préalable sur l'aménagement futur des abords des voies afin d'améliorer la qualité de l'urbanisme notamment aux entrées de ville ».
- B.** le caractère de voie principale, quand elle dessert également des commerces situés aux abords perd son efficacité, l'accès à Castres, en venant de Toulouse, par la traversée de Chartreuse-Mélou aux heures de pointe en est une illustration. Il convient

toutefois de noter que les aménagements réalisés récemment, en particulier au niveau du rond-point de Mélou (stationnements, espaces verts, trottoirs..) ont permis d'améliorer la situation. Il est d'ailleurs prévu une déviation qui passe au Nord de la RN 126 à partir de Soual pour rejoindre la rocade de Castres.

3 – LES SITES D'ACCUEIL À VENIR

■ DANS L'AGGLOMÉRATION CASTRES-MAZAMET

L'objectif de l'agglomération est de mettre à disposition des entreprises deux sites majeurs que sont sur le castres : l'espace économique intercommunal du Causse et l'Ecosite de Labruguière, et sur le mazamétain : la ZAC du Thoré à Aussillon, afin d'équilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire.

- Le Causse

L'essentiel de la réserve en terrains à vocation économique se situe à Castres et à Labruguière, aux abords de l'aéroport pour une surface de **85 ha** environ, destinés à l'accueil d'entreprises à potentiel technologique et au développement de la chimie fine (à proximité des grandes infrastructures de voirie et loin des zones d'habitat). Une partie de ces terrains fait aujourd'hui l'objet d'une extension de ZAC.

- L'Ecosite de Labruguière

Sur Labruguière, un important projet d'Ecosite est en cours d'étude pour une superficie de **75 ha**. Il est orienté vers les métiers du bois et de l'environnement (tarnaise des panneaux, centre de tri et compostage, lagunage...) vers l'intégration de fonctions de formation et vers l'écotourisme.

- La ZAC du Thoré

Sur Aussillon, la ZAC du Thoré dont la mise en oeuvre présente des difficultés liées à la maîtrise foncière, devrait permettre de commercialiser **36 ha**, autour du magasin Atac et assurer ainsi la continuité de la vocation économique des terrains situés entre la RN112 et le Thoré, en reliant la zone de la Rougearié à celle de Bonnetcombe sur Mazamet. La vocation de ce secteur est mixte et permettra d'accueillir toutes activités sur la base d'un projet qui répartit l'artisanat, l'industrie, le commer-

ce et les entreprises haute technologies selon la situation des terrains à commercialiser.

- En outre, à Castres, l'offre foncière sera complétée par :

- * Les zones artisanales de la ville qui se développeront dans les secteurs des Salvages et des Carrières de part et d'autre de la future rocade nord pour **25 ha**.
- * Les secteurs situés le long de la rocade ouest, dont la vocation n'est pas à ce jour définie, et actuellement fermés à l'urbanisation (zones 2AU : 100 ha). Néanmoins, de par leur situation, il est probable que ces secteurs se développeront pour l'essentiel en commerces et activités, d'une part par l'effet vitrine qu'ils offriront, d'autre part, pour protéger les secteurs d'habitat de l'ouest de la ville, de la nuisance créée par cette voie rapide.

- des extensions possibles :

- * les zones d'activités de Labruguière : Sigourre (7 ha) et Pont Trinquat (5 ha)

■ A SOR ET AGOUT,

Le projet est de limiter la multiplication de zones d'activités sur l'ensemble du territoire, de freiner l'étalement le long de la RN 126 et de consolider des pôles économiques existants, comme : La filière bois sur Verdalle, le pôle génétique à Soual, le pôle cosmétique Pierre Fabre à Cambounet sur le Sor et à Soual et le pôle textile à Sémalens.

Ce sont en tout plus de **50 ha** qui sont prévus à l'urbanisation à vocation économique sur Sor et Agout dans les années à venir si on intègre le pôle intercommunal de la Carlarié en zone d'urbanisation future à Saix.

Ce sont donc en tout plus de **280 ha** prévus à l'urbanisation nouvelle pour l'accueil d'entreprises, soit environ 50% des surfaces actuelles (hors zone 2AU de Castres).

■ DANS LA HAUTE VALLÉE DU THORÉ

Une zone d'activité communautaire est à l'étude.

■ Toutefois, si des terrains sont réservés à l'urbanisation pour l'accueil d'entreprises, dans les PLU des communes, cela marque l'intention des collectivités de développer certaines parties du territoire, pour une vocation économique. Mais, cela ne signifie pas que ces terrains soient disponibles rapidement. Il appartient d'abord, le plus généralement, aux intercommunalités ou aux communes, de réaliser leur acquisition et leur viabilisation. Ces procédures peuvent être longues.

Tab. 17 : *superficie actuelle, disponibilité et zones réservées pour les zones d'activité*

SUPERFICIE	Zones d'activités actuelles	Disponibilités restantes à l'intérieur des zones actuelles	Zones réservées à l'urbanisation future à vocation économique dans les PLU
CA Castres-Mazamet	500 ha	90 ha	220 ha
CC Sor et Agout	120 ha	30 ha	50 ha
CC Haute Vallée du Thoré	-	-	-
Bout-du-Pont-de-l'Arn	60 ha	-	-
Saint-Salvy-de-la-Balme	Activité granitière sur l'ensemble de la commune		
TOTAL	680 ha	120 ha	270 ha

Source : Documents d'urbanismes

Les surfaces apparaissant en zone d'urbanisation future à vocation économique méritent pour certaines d'entre elles, une réflexion quant à leur capacité à être réelle-

ment aménagées si l'on tient compte de contraintes techniques, financières, d'accès, de réseaux, de viabilisation ou de servitudes ...

4 – L'OFFRE IMMOBILIÈRE

A cette offre ou réserves foncières, il convient d'ajouter, l'offre immobilière de la Communauté d'agglomération pour l'accueil d'entreprises.

Ainsi :

- 23 entreprises sont logées dans les trois sites hôtels et pépinière d'entreprises que sont : l'Arobase et l'Espace Initiatives sur le Causse Espace d'Entreprises, le Centre Bradford à Aussillon. Au total 2000 m² de locaux tertiaires et 2000 m² d'ateliers dédiés aux entreprises.

- et 10 entreprises dans des bâtiments gérés par la CACM sur la commune de Castres

De nouveaux projets d'immobilier d'entreprises portés par la CCI et la Communauté d'agglomération sont programmés pour 2007.



Le Bradford



L'Arobase



V. - L'ARMATURE COMMERCIALE

1 – UNE ZONE DE CHALANDISE TRES LARGE

Cette partie du diagnostic est issue d'une synthèse du document "Mise en place d'un schéma d'urbanisme commercial de l'agglomération Castres-Mazamet - diagnostic et orientations" (Ville de Castres, chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet) - septembre 2001.

La zone de chalandise des pôles commerciaux du Pays est très large compte-tenu de l'offre locale et de l'éloignement de la métropole toulousaine.

Cette zone va de la région de Puylaurens à l'ouest, à celle de Lautrec, Lacaune, Montredon au nord, Dourgne, Sorèze au sud.

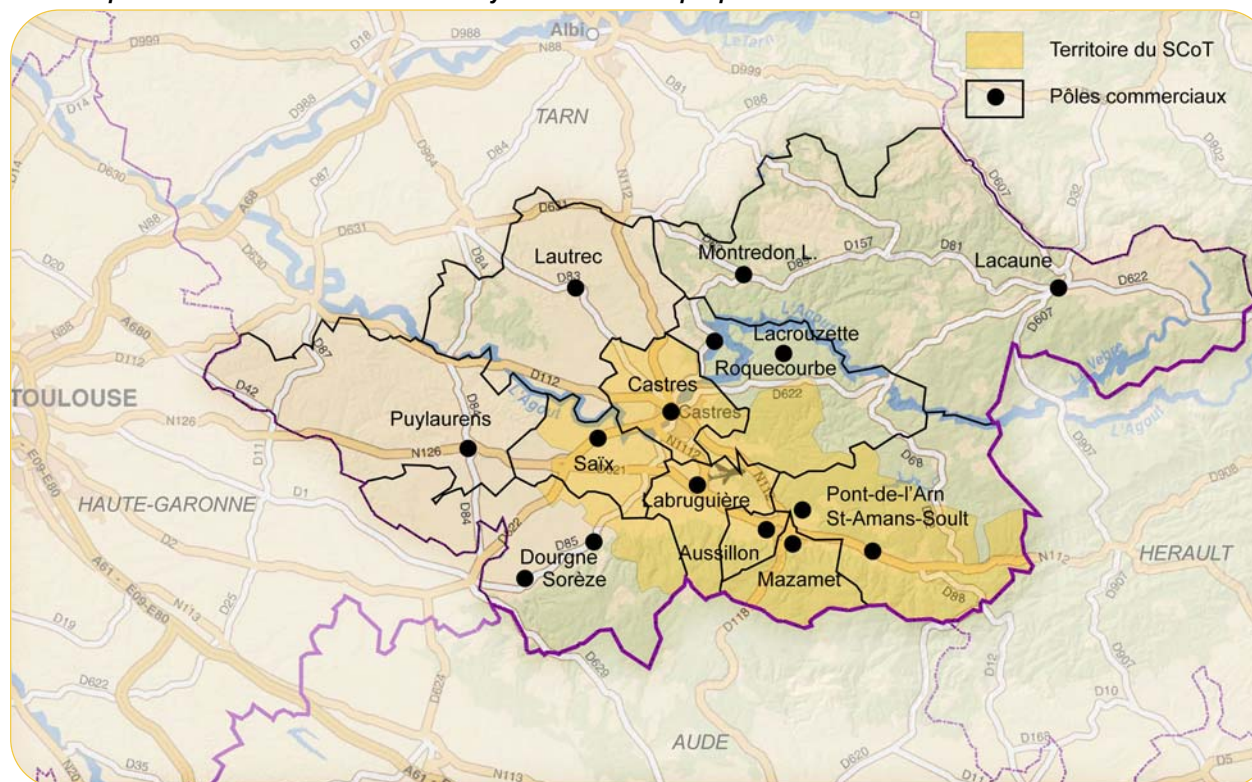


Tab. 18 : **population des zones de chalandise**

Zone de chalandise	Années				Evolution		
	1982	1990	1999	2005	82-90	90-99	99-05
Zone de Castres en habitants	107 010	108 972	109 272	109 829	+1,8	+0,3	+0,5
Zone de Mazamet en habitants	37 645	36 270	34 230	33 270	-3,6	-5,6	-2,8

Source : ville de Castres - Chambre de Métiers du Tarn - Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet

Carte 20 : **pôles commerciaux situés dans le Pays d'Autain et à sa périphérie**



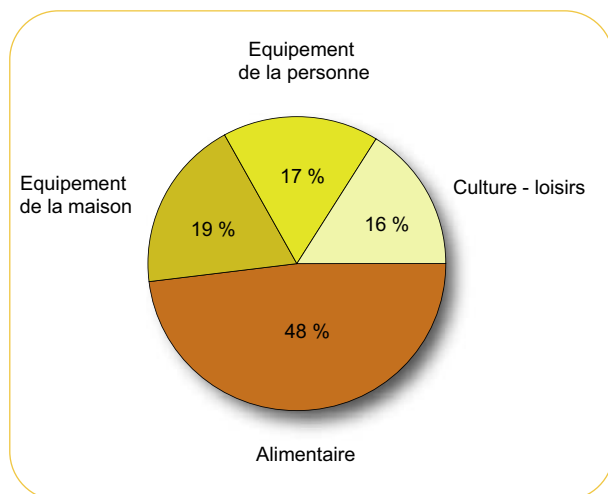
Source : ville de Castres - Chambre de Métiers du Tarn - Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet

2 – UNE CONSOMMATION DES MÉNAGES EN HAUSSE

La croissance du potentiel de consommation de la zone de chalandise est évaluée à +14% entre 1999 et 2005. Cette augmentation n'est pas due à la croissance de la population qui globalement est légèrement négative en raison de la perte de population importante du pôle mazamétain, mais en raison des comportements d'achat des consommateurs analysés par l'INSEE et adaptés au contexte local.

Ainsi, il a pu être établi que la dépense commercialisable des ménages de la zone de chalandise passerait de 3 950MF en 1999 à 4 503MF en 2005, soit une augmentation de 560MF.

Graph. 8 : **famille de produits**



Source : Schéma d'urbanisme commercial de l'agglomération de Castres-Mazamet

La répartition de la dépense commercialisable par forme de vente montre la domination des grandes surfaces pour l'alimentaire, 2/3 des dépenses, et 8% pour le commerce non sédentaire (les marchés...) alors que pour le non alimentaire l'emprise du commerce traditionnel est très bonne avec 48% de parts de marché. Le recours à la vente par correspondance est contenu avec 7% des parts de marché contre 9% à 11% généralement.

Tab. 19 : **répartition de la dépense commercialisable de la zone de Castres par forme de vente (%)**

FORMES DE VENTE	Total %	Alimentaire %	Non alimentaire %
Commerce traditionnel	38	26	48
Grandes surfaces	52	63	42
Hypermarchés	25	31	19
Supermarché	17	31	5
Grandes surfaces spécialisées	9	-	17
Autres grandes surfaces	1	1	1
Commerce non sédentaire	5	8	2
Vente par correspondance	4	-	7
Autres	1	3	1

Source : Schéma d'urbanisme commercial de l'agglomération de Castres-Mazamet



3 – UNE ÉVASION COMMERCIALE PLUS CONTENUE DANS L'ALIMENTAIRE QUE DANS LES AUTRES PRODUITS

- POUR LA ZONE DE CASTRES

L'évasion commerciale est contenue pour l'alimentaire (11%) mais tirée vers le haut pour le non alimentaire (27%).

L'évasion, hors zone de chalandise de Castres atteint 659MF, soit 21,5% du potentiel de consommation globale des ménages. Cette évaluation est à modérer. Si on tient compte de l'évasion du secteur de Dourgne vers la commune de Revel, on limite l'évasion globale des autres secteurs (hors Dourgne) à 15%.

La destination de l'évasion non alimentaire est principalement la vente par correspondance et Toulouse, mais pour 17% seulement. Le temps d'accès relativement élevé explique que ce pôle ne soit pas leader avec une évasion contenue. Cette évasion vers l'agglomération toulousaine est naturellement concentrée vers l'équipement de la personne, l'équipement de la maison et culture-loisirs pour lesquels le handicap de la distance est compensé par l'importance de l'offre toulousaine.



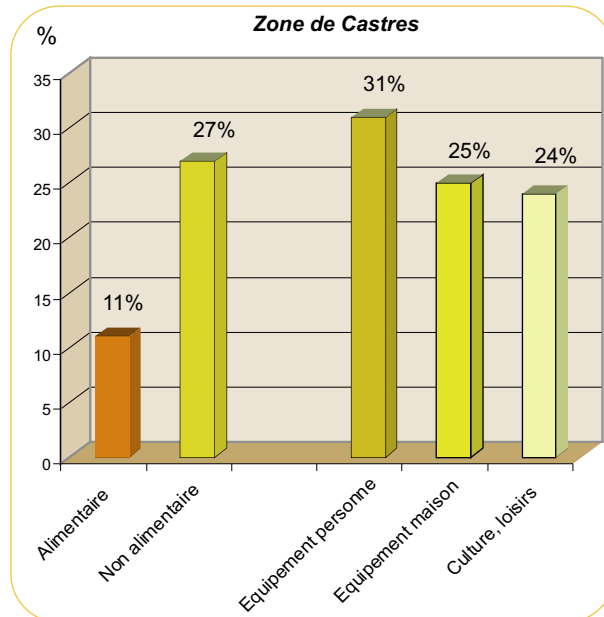
- POUR LA ZONE DE MAZAMET

L'évasion pour l'alimentaire de cette zone est quasi nulle, pour le non alimentaire, elle est supérieure à la zone de Castres

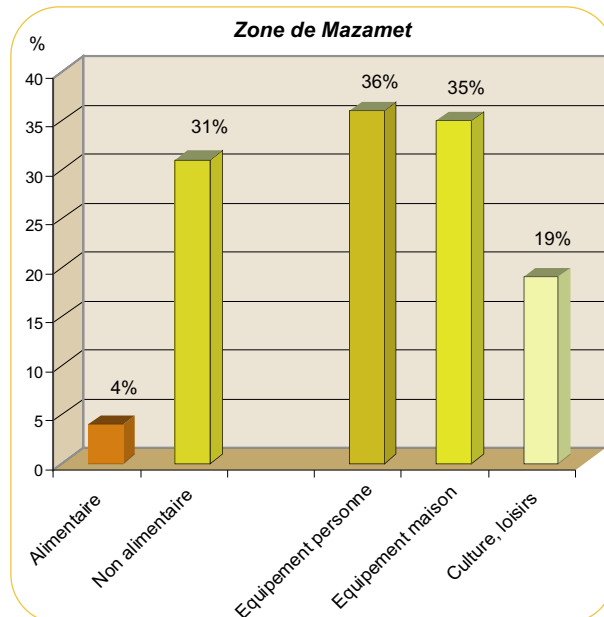
L'évasion de la zone de chalandise de Mazamet atteint 252MF, soit 23% du potentiel de consommation globale des ménages.

Contrairement à Castres, les destinations hors zone de chalandise sont moins nombreuses et clairement concentrées sur un seul pôle, celui de Castres. Ceci peut s'expliquer de deux manières. Les comportements de consommation des ménages sont conditionnés par des référentiels liés à la taille de la ville où ils résident ; Concrètement, un ménage résidant dans une commune de 10 000 habitants aura des comportements d'évasion en direction de communes d'une catégorie légèrement supérieure. Rares sont ceux qui passent d'une ville de 10 000 habitants à une ville de 200 000 habitants. C'est ce référentiel de taille de ville qui explique en partie la prédominance de Castres. L'autre raison provient de la géographie du site qui ne facilite pas les comportements d'évasion.

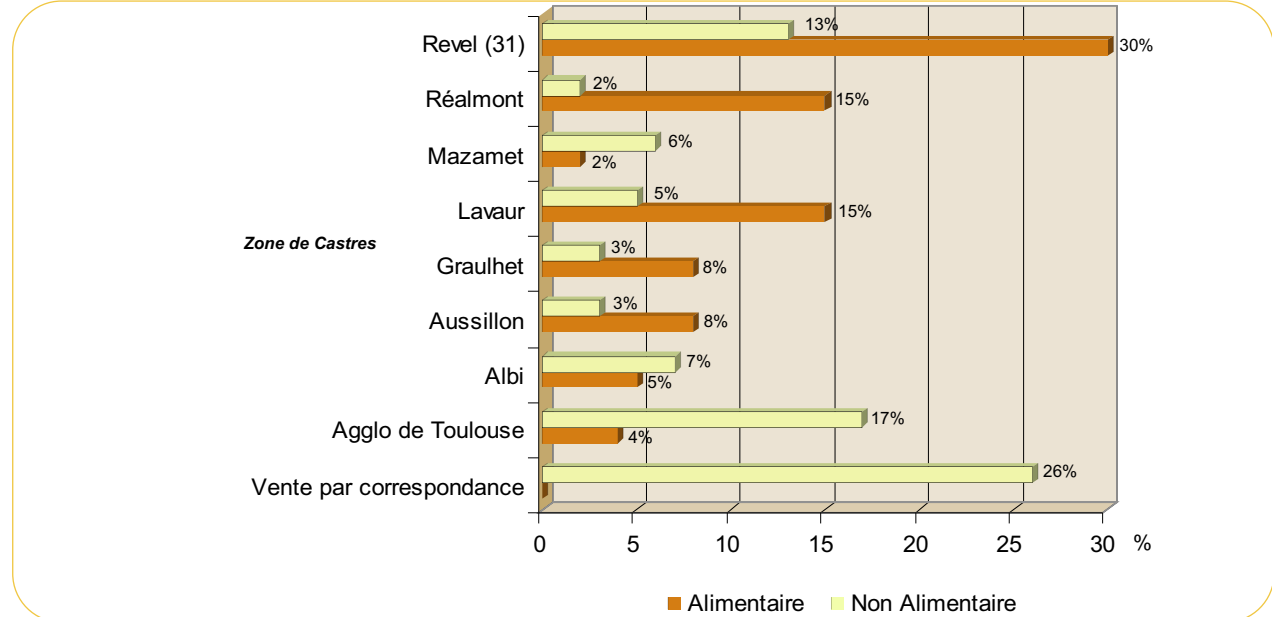
Graph. 9-1 : répartition de l'évasion par famille de produits



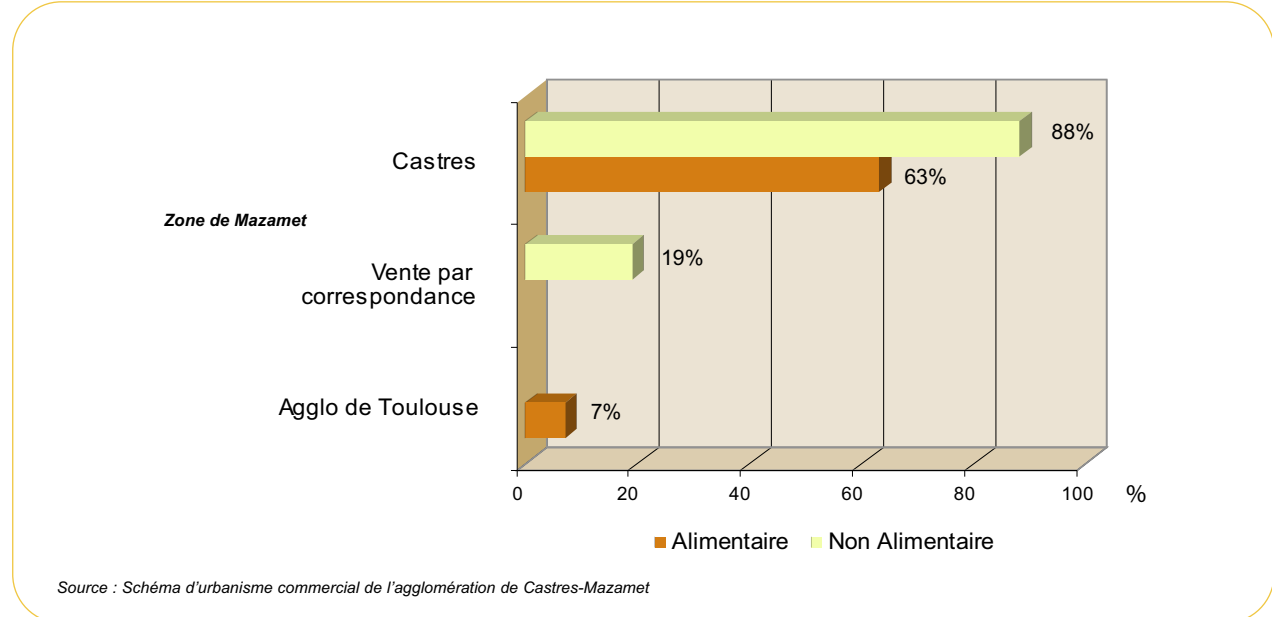
Graph. 10-1 : répartition de l'évasion par famille de produits



Graph. 9-2 : principaux pôles d'évasion de la zone de Castres



Graph. 10-2 : principaux pôles d'évasion de la zone de Mazamet



Source : Schéma d'urbanisme commercial de l'agglomération de Castres-Mazamet

4 – UNE OFFRE COMMERCIALE CONCENTRÉE DANS QUELQUES PÔLES

La cartographie des implantations commerciales du Pays montre une concentration de celles-ci sur les deux villes principales en matière d’hyper et supermarchés.

Les autres communes du Pays disposent de moyennes surfaces, réparties dans quelques communes de Sor et Agout, et le long de la vallée du Thoré.

Les pôles principaux du Pays sont par chiffre d’affaires, en 2001:

Mélou-Chartreuse :	824 MF
Le centre-ville de Castres :	568 MF
Siala/Lameilhé :	283 MF
SuperU Martinet :	189 MF
Aussillon :	285 MF
Bout-du-Pont-de-l’Arn :	260 MF
Le centre-ville de Mazamet :	180 MF

Source CCI Castres-Mazamet

Le volume d’activité commerciale généré par ces pôles représente 89% du chiffre d’affaires de la zone Castres-Mazamet.

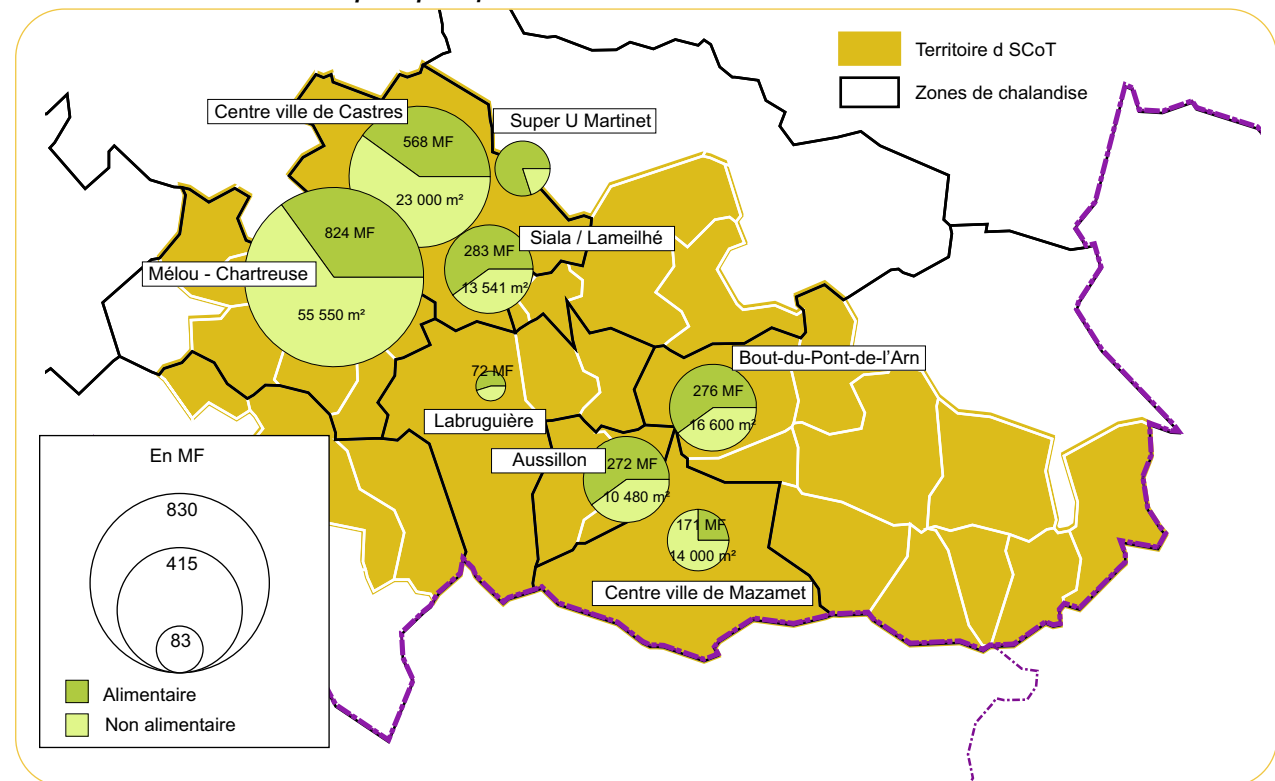
On se situe donc dans une configuration marquée par 3 grands pôles commerciaux :

Mélou Chartreuse : pôle principal du Pays

Centre-ville de Castres et Siala : deux pôles d’agglomération avec pour le centre-ville, « des carences en terme d’offre notamment de par l’absence de locomotive », en matière par exemple d’équipements de la maison, ou de culture/ loisirs

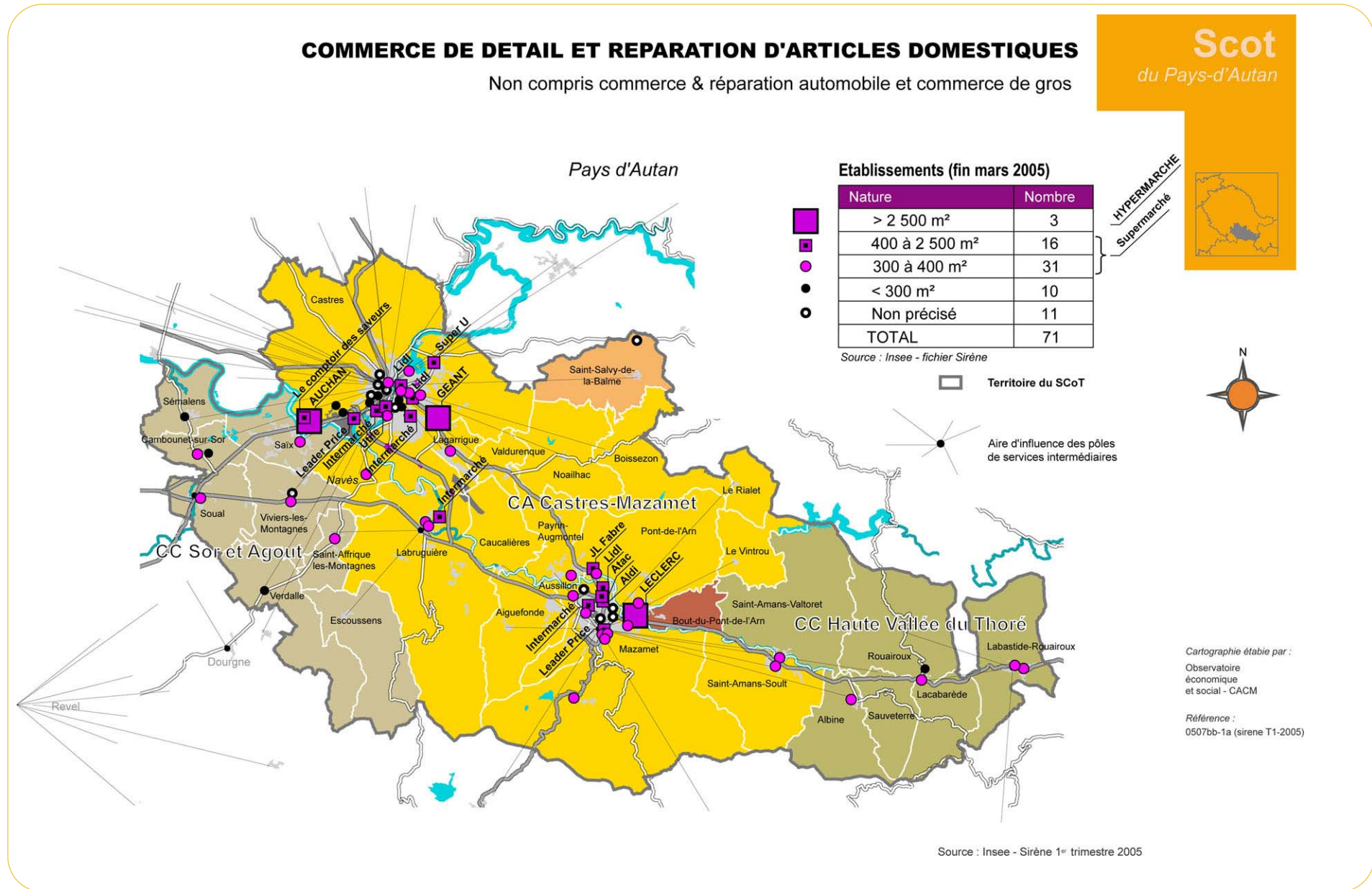
L’offre mazamétaine : pôle composé en fait de deux pôles de périphérie et du centre-ville de Mazamet

Carte 21 : chiffres d’affaires des principaux pôles commerciaux



Source : ville de Castres - Chambre de Métiers du Tarn - Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet - septembre 2001

Carte 22: **implantations commerciales**



5 – QUELQUES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE POUR LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DU PAYS

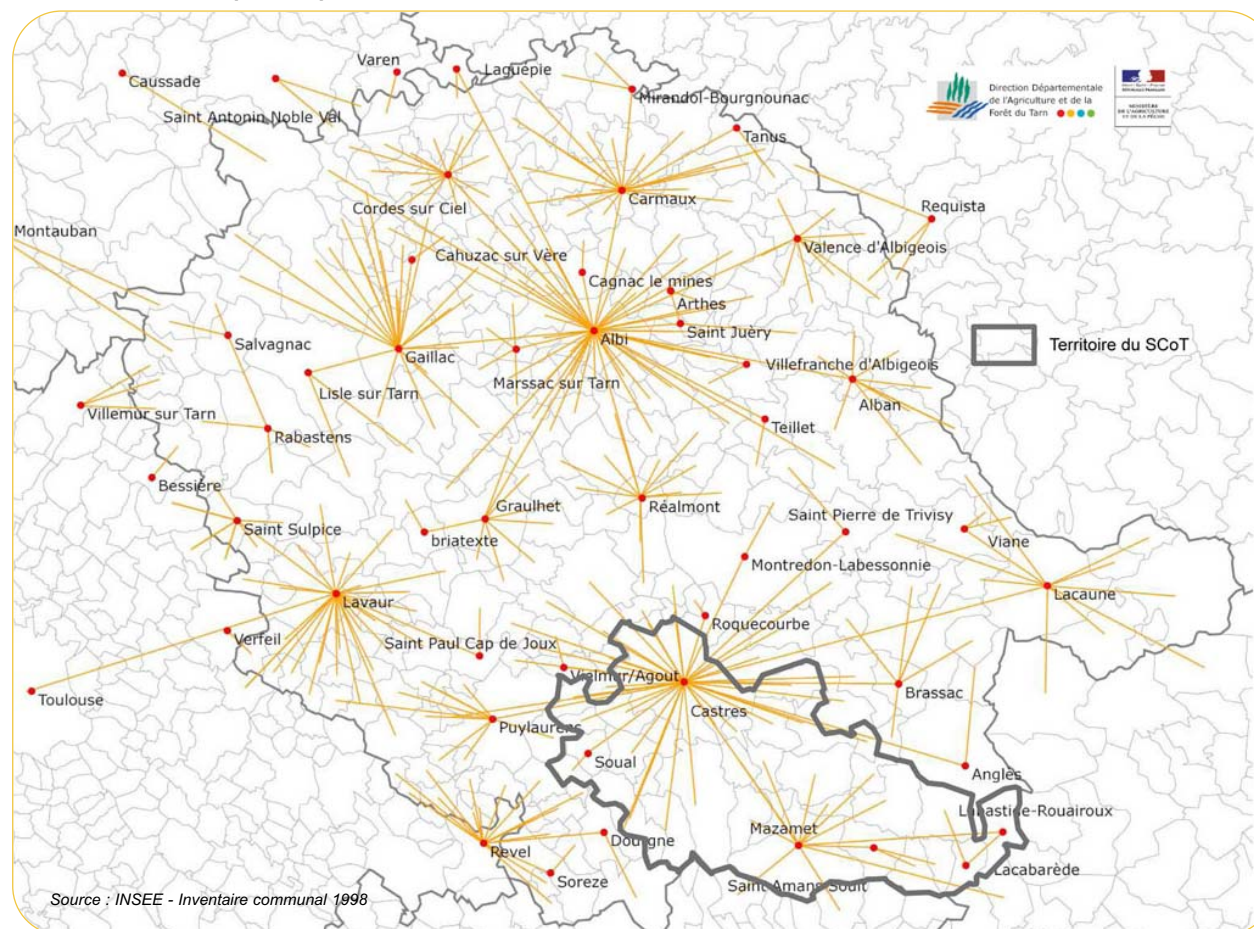
L'étude la CCI fait apparaître quelques éléments de synthèses à prendre en compte pour le développement commercial du Pays :

- * Un potentiel de développement en terme de surfaces commerciales en tenant compte de l'augmentation de la consommation des ménages et de l'évasion commerciale par types de produits
- * Une certaine fragilité du centre-ville de Castres sur lequel il semble nécessaire de mettre en oeuvre une action prioritaire avant tout développement en périphérie. A ce titre, les aménagements du centre-ville (Place Jean Jaurès, rues piétonnes, réhabilitation de façades et d'immeubles...) et les aménagements en cours (stationnement souterrain et plateau monumental) contribuent incontestablement à son attractivité et à son agrément. Ces aménagements devraient pouvoir favoriser l'arrivée d'enseignes commerciales d'autant qu'aujourd'hui, certaines d'entre elles développent une stratégie d'implantation au centre des villes moyennes.

On ajoutera qu'il convient de préserver l'offre de proximité existante dans le Pays, en petites surfaces, sur les communes de l'Ouest et surtout dans la Vallée du Thoré, plus éloignée du pôle commercial castrais. La perte de l'épicerie, du café... par exemple, pour les communes les plus éloignées (Escoussens, Lescout, Saint-Amans Valtoret...) est souvent un élément qui fait craindre une accélération de la perte du dynamisme communal. Ce minimum d'offre commerciale contribue, avec l'offre en équipements ou services de base pour la petite enfance et les personnes âgées, à préserver une certaine vitalité de la commune.

Cette offre de base est d'ailleurs plus dépendante de l'évolution de la population de la commune que de l'évolution des grands pôles commerciaux, surtout pour les communes de la vallée du Thoré. Ce qui est sans doute moins le cas pour les communes de Sor et Agout, pour lesquelles la proximité de ces grands pôles commerciaux, les rend d'avantage concurrentiels avec l'offre villageoise.

Carte 23 : **commune la plus fréquentée**



VI. - L'ARTISANAT (entreprises de moins de 10 salariés)

Les entreprises artisanales contribuent de façon déterminante à la vie économique locale, elles produisent des biens et des services pour une clientèle de particuliers et pour une clientèle d'entreprises.

Les exigences commerciales et les contraintes spatiales d'exploitations des activités artisanales ont une influence sur leur localisation ; elles sont ainsi implantées au centre des communes ou dans les quartiers des villes principales, dans les hameaux, dans les bourgs ruraux ou le long des axes routiers dans les zones d'activités.

1 – ETAT DES LIEUX

Le nombre d'établissements s'établit sur le Pays à 1940, ce qui représente une densité artisanale de 200 établissements pour 10 000 habitants (pour 213 dans le département du Tarn). Si le Pays est bien doté en établissements artisanaux, il n'atteint pas le niveau tarnais.

En 2005, sur 1940 établissements, 1019 n'ont pas de salariés et 921 emploient 5248 personnes.

L'artisanat repose sur 7 principaux secteurs d'activités :

- 1 - alimentation
- 2 - travail des métaux
- 3 - textile, habillement, cuir et chaussures
- 4 - bois et ameublement
- 5 - autres fabrications (matériaux de construction, céramique, verre, chimie, papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques...)
- 6 - BTP
- 7 - réparation, transport, blanchisserie, soins à la personne....

Le secteur le plus représenté est le BTP avec 617 établissements et 1 294 salariés, viennent ensuite les "réparations, transport, blanchisserie et soins à la personne" avec 574 établissements plus pourvoyeurs d'emplois que le BTP puisque 1 433 personnes y sont salariées. Le secteur "autres fabrications", avec 144 établissements

emploie 921 salariés, le "travail des métaux" avec 63 établissements emploie 569 salariés, l'alimentation avec 138 établissements emploie 584 salariés.

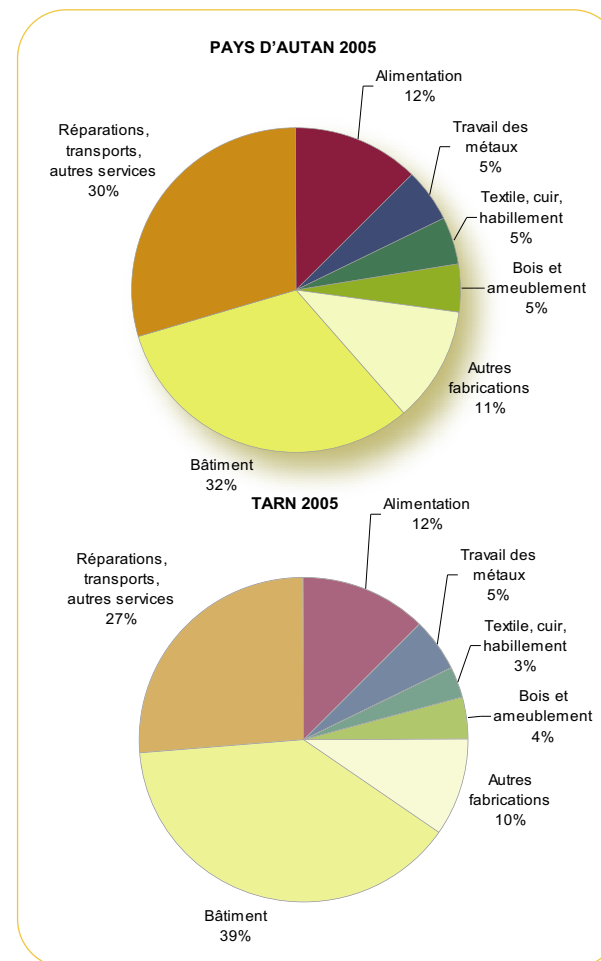
Proportionnellement, le BTP est plus représenté dans le Tarn avec 39% des établissements contre 33% dans le Pays. La construction est plus dynamique dans le Tarn nord et dans les secteurs proches de Toulouse. Cette sous représentation du secteur du bâtiment entraîne une sur représentation des secteurs traditionnels du textile et de l'ameublement, par ailleurs présents également dans d'autres parties du département.

La répartition des chefs d'entreprise par classe d'âge fait apparaître 41% de personnes âgées de plus de 50 ans, contre 37% dans le Tarn.

2. LES ÉVOLUTIONS

Entre 2001 et 2005, le nombre d'établissements est passé de 1896 à 1940 soit une assez faible augmentation de 2,3 %. Le secteur qui a contribué à cette augmentation est le BTP (+6,5%), les autres secteurs étant restés stables, et légèrement en baisse pour le textile et l'ameublement (-8 établissements).

Graph. 11 : répartition des établissements par secteurs

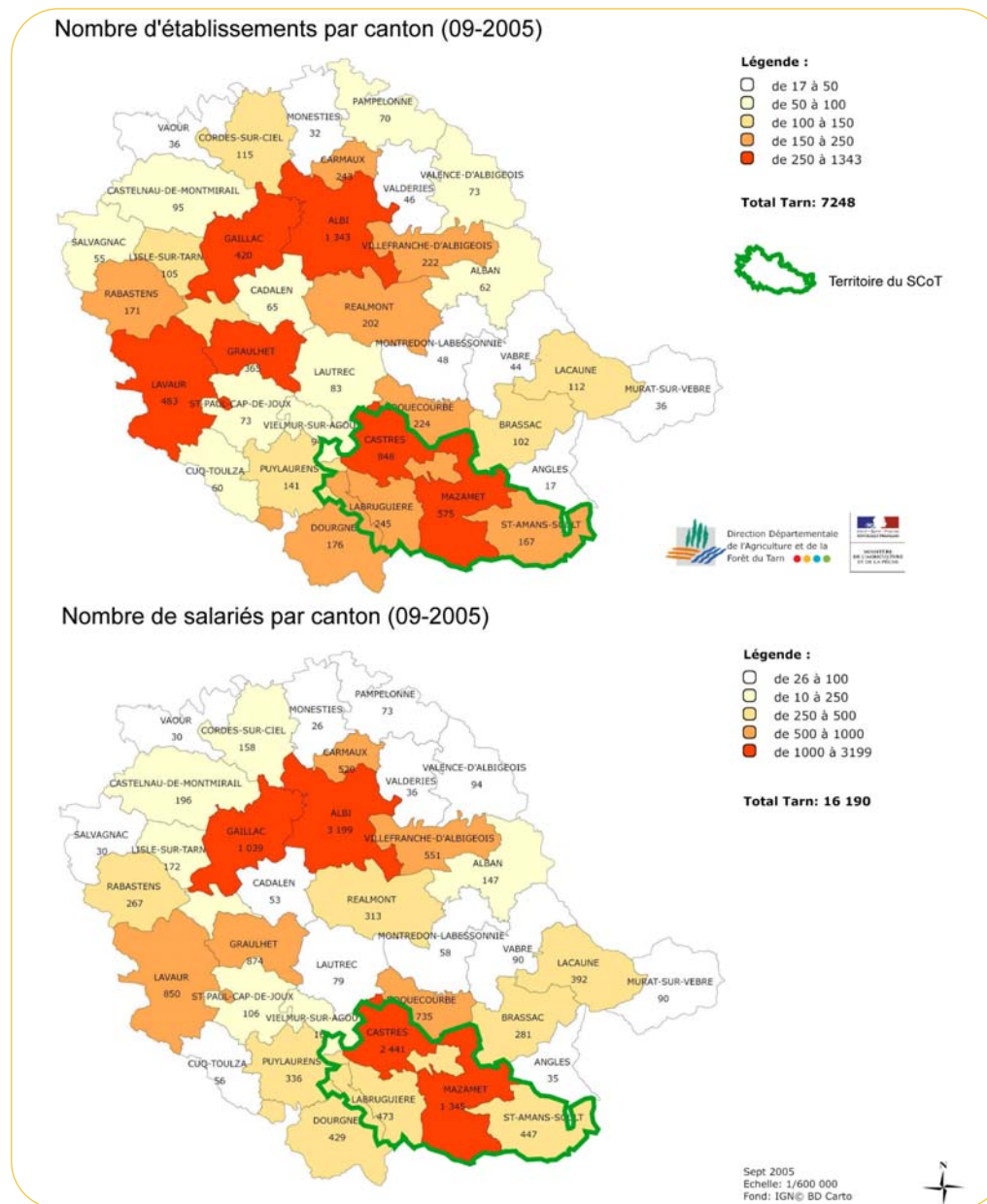


Source : Chambre de Métiers du Tarn

Entre 1998 et 2004, le nombre de salariés a significativement augmenté passant de 4092 à 5248 personnes, soit +28%. Mais cette augmentation s'est produite entre 1998 et 1999, Depuis 1999, les effectifs salariés sont stables.

En général, la création d'artisanat suit l'évolution démographique et économique (services aux entreprises, services aux particuliers...) et l'émergence d'une demande qui stimule les initiatives. Le Pays présente un contexte de stagnation démographique et de baisse de l'emploi général. Cela se ressent au niveau de l'artisanat, peu de créations nouvelles d'établissements, sauf pour le BTP, qui se porte bien compte-tenu de l'augmentation du nombre de résidences principales.

Carte. 24 : **artisanat - établissements et salariés**



Source : Chambre de Métiers du Tarn - septembre 2005

VII. - LE TOURISME

1 – LE POTENTIEL TOURISTIQUE

Le Pays apparaît comme un site aux multiples attraits touristiques pour ses résidents d'ailleurs, comme pour les vacanciers. Riche d'un patrimoine architectural ancien et de paysages très divers, il attire une clientèle française et étrangère en recherche de nature et d'authenticité.

Sur le plan du paysage, le Pays offre une grande diversité : les monolithes granitiques du Sidobre, les versants agricoles et forestiers du sud des monts de Lacaune et ceux du nord de la montagne noire, le Causse de Labruguière - Caucalières avec ses falaises calcaires façonnées par le Thoré, les vallées encaissées, comme celle de l'Arnette à Mazamet ou les gorges du Banquet au Vintrou, le lac des Montagnès ou celui des Saint-Peyres ...

De nombreux sentiers de randonnées sont balisés au départ des villages ou des hameaux, formant des boucles de 1 à 6 heures de marche. Ces sentiers sont souvent accessibles aux VTT. 3 sentiers de grande randonnée traversent le pays : le GR 7, qui relie les Pyrénées aux Vosges, le GR 36 et la voie d'Arles qui conduit les pèlerins vers Saint-Jacques de Compostelle.

Sur le plan du patrimoine, le Pays offre la possibilité pour les amateurs de visiter des villages dont l'empreinte médiévale est encore très lisible.

- * **Castres**, bien sûr, ancienne agglomération fortifiée autour de l'Abbaye Saint-Benoît, aujourd'hui disparue, dispose d'un patrimoine architectural riche dans son écusson historique : maisons à colombages, hôtels particuliers Renaissance, maisons de tanneurs et de teinturiers joliment restaurées sur les

rives de l'Agout... les parcs et jardins en particulier celui de l'Evêché, réalisé au XVII^{ème} siècle sur les plans de le Nôtre, constituent également des buts de promenades urbaines.

- * **Aux environs de Castres**, on trouve :
 - * la ville ronde de **Labruguière**, ancienne place forte entre plaine et montagne
 - * le hameau de **Hauterive**, avec son château situé sur les rives du Thoré et reconstruit au XVII^{ème} siècle
 - * le village de **Saix**, bâti sur une rive escarpée de l'Agout, ancien village fortifié et son église gothique
 - * le village de **Viviers-les-Montagnes** qui comporte une église gothique et un château construit à partir du XIV^{ème} siècle qui domine les maisons du village
- * **Mazamet**, ville au riche passé industriel dans le tissage à partir du XVII^{ème} siècle, puis dans le délainage à partir du XIX^{ème}, a essaimé son activité aux alentours jusqu'à Labastide Rouairoux dans la vallée du Thoré, ce qui a entraîné l'essor d'une industrie locale de la mégisserie. Cette histoire a produit une ville très ordonnancée, aux larges espaces publics et riches demeures bourgeoises.
- * **Aux environs de Mazamet**, on trouve :
 - * le village pittoresque **d'Hautpoul**, haut lieu médiéval et du catharisme local, qui domine la vallée de l'Arnette.
 - * les sites de la Montagne Noire : forêt de Montaud, le **pic de Nore** point culminant à 1 210 m offrant, par temps clair, un vaste panorama vers le sud et l'est (Pyrénées orientales, Méditerranée, Caroux, Monts de Lacaune).

- * la vallée du Thoré avec **Saint-Amans-Soult**, village qui fut une bastide au XIII^{ème} siècle, et **Saint-Amans-Valtoret**, d'origine encore plus ancienne, église issue d'un ancien prieuré du VIII^{ème} avec clocher gothique et château imposant du XV^{ème} siècle, remanié par la suite, sauf la tour occidentale qui fut un donjon au XII^{ème} siècle. **Labastide Rouairoux**, la plus grande ville de cette partie du territoire, est une ancienne bastide et a connu un développement industriel important au XIX^{ème} jusqu'aux années 1970, grâce au renom de la fabrication de tissus de haute qualité en laine cardée. Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, a ouvert, en 1983, dans les bâtiments désaffectés de l'usine Armengaud, un intéressant musée d'arts et traditions populaires, sur les thèmes de l'industrie textile et de l'artisanat du bois, de la vie agro-pastorale et des métiers liés à l'eau (reconstitutions de moulins).

2 – LA FRÉQUENTATION DES MUSÉES, SITES ET MONUMENTS, FÊTES ET MANIFESTATIONS

La fréquentation des musées place, en tête, le musée Goya avec 24 162 entrées en 2004. C'est après le musée Toulouse Lautrec à Albi (128 883 entrées), le musée le plus visité du Tarn. La fréquentation de l'Archipel est, avec plus de 263 000 entrées, en léger retrait par rapport à l'espace aquatique albigeois « Atlantis » qui réalise 296 000 entrées. Et la base de loisirs des Montagnès est la plus fréquentée des bases de loisirs tarnaises.

Outre ces principaux musées, les 4 offices de tourisme du Pays (Castres, Mazamet, Labruguière, Labastide-Rouairoux) proposent des visites guidées.

Le Pays propose également des **manifestations culturelles estivales** avec en 2004 :

- * le festival Couleurs du Monde qui attirera 16 800 personnes du 1 au 22 août
- * les « Extravadanses », 10 800 personnes du 3 au 9 juillet
- * Reflets et Rythmes à Aussillon, 4 000 personnes le 26 juin
- * La Fête du Fil à Labastide Rouairoux, 3 000 personnes le 15 août
- * ...

3 – L'HÉBERGEMENT

Les données INSEE montrent que la capacité d'hébergement en hôtel a baissé sur le Pays entre 2001 et 2005, passant de 24 hôtels et 506 chambres à 21 hôtels et 458 chambres.

Ceux-ci sont pour pratiquement la moitié, regroupés sur le territoire de Castres. L'essentiel de l'offre est en 2 et 3 étoiles.

Il existait en 2001, un hôtel de luxe, aujourd'hui, il n'y a plus d'offre de ce niveau.

Concernant les campings, Castres offre 40% des places du Pays. Celles-ci ont augmenté de 2001 à 2005, pour un total de 5 campings, inchangé entre ces deux périodes, l'offre est passée de 262 emplacements à 277.

La caractéristique de « tourisme vert » sur laquelle nous avons insisté ci-dessus, permet de constater que l'offre en terrains de camping paraît faible par rapport à une forme de tourisme tourné vers la nature, en particulier dans les communes rurales.

Les gîtes ruraux et chambres d'hôtes sont aussi des formes d'hébergement privilégiées pour ce type de tourisme, et sont par conséquent présents en milieu rural, mais là aussi dans des proportions qui semblent faibles

par rapport à l'attrait touristique du Pays.

L'inventaire communal de l'INSEE, 1998 permet de totaliser près de 90 gîtes ruraux, et 74 chambres d'hôtes (en capacité).

Il existe également, sur le Pays, 3 centres de vacances et des gîtes d'étapes pouvant accueillir, en hébergement collectif, une quarantaine de personnes.

Les offices de tourisme proposent en plus, en 2006, une trentaine de chambres d'hôtes et une quinzaine de gîtes ruraux, sur les communes de Castres, Escoussens, Payrin, Bout du Pont de l'Arn, Rouairoux, Aussillon, Mazamet, Albine, Noailhac et Valdurenque.

D'après l'enquête « fréquentation du Tarn » réalisée en 2000 par le Comité Départemental du Tourisme, les séjours des touristes sont majoritairement des longs séjours (entre 6 et 15 jours), pour des couples ou des familles attirés essentiellement par la nature, la diversité des paysages... L'hébergement en gîtes ou chambres d'hôtes paraît donc particulièrement approprié à cette forme de tourisme.

Saint-Salvy de la Balme qui dispose de 20 gîtes ruraux pour une capacité de 87 lits est particulièrement bien équipée, le Sidobre est un pôle d'attractivité touristique reconnu.

Tab. 20 : **fréquentation des musées, sites et monuments, fêtes et manifestations**

Entrées totales (gratuites et payantes) en 2004		
Musée Goya	Castres	24 162
Maison du bois et du jouet	Mazamet	14 127
Coche d'eau Miredames	Castres	9 251
Centre National Jean Jaurès	Castres	7 815
Musée du textile	Labastide Rouairoux	7 232
Centre d'art contemporain	Castres	7 189
Entrées totales (gratuites, payantes et estimées) en 2004		
Espace aquatique l'Archipel	Castres	263 456
Base de loisirs des Montagnès	Mazamet	91 000

Source : Comité Départemental du Tourisme du Tarn - bilan année 2004

Tab. 21 : **nombre et capacité des hôtels selon le nombre d'étoile au 1^{er} janvier**

	2005		2001	
	Hôtels	Chambres	Hôtels	Chambres
Ensemble	21	458	/// (*)	/// (*)
dont hôtels classés	21	458	24	506
- Sans étoile	3	66	3	67
- 1 étoile	2	48	2	48
- 2 étoiles	7	155	7	160
- 3 étoiles	9	189	11	223
- 4 étoiles (**)	0	0	1	8

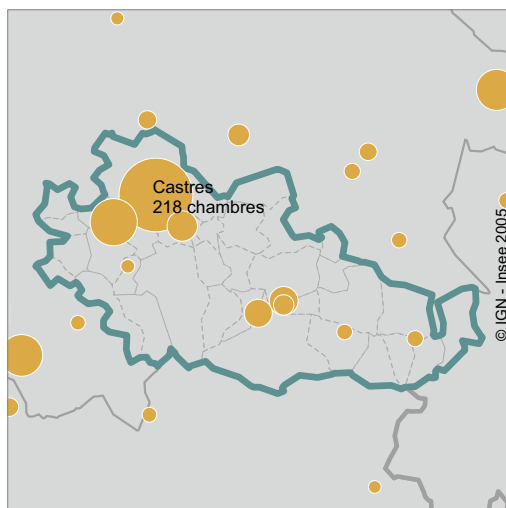
Source : Insee, Enquête hôtellerie

* : en 2001 les hôtels non classés n'étaient pas recensés

** : y compris Luxe

Carte 25 : hébergement touristique- hôtels et campings

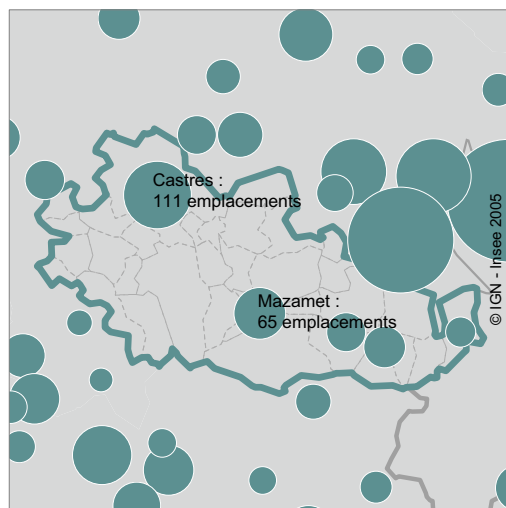
Nombre de chambres dans les hôtels classés en 2005



Source : Insee, Enquête hôtellerie



Nombre d'emplacements de campings en 2005



Source : Insee, Enquête hôtellerie de plein air

Tab. 22 : nombre et capacité des gîtes ruraux et chambres d'hôtes

EPCI	Communes	Gîtes ruraux	Capacités des gîtes	Chambres d'hôtes	Capacités des chambres d'hôtes
CA Castres-Mazamet	Boissezon	1	4	0	0
	Saint-Amans-Soult	3	12	0	0
	Valdurenque	0	0	0	0
	Naves	0	0	0	0
	Le Rialet	0	0	0	0
	Mazamet	4	14	3	5
	Aiguillonde	5	10	5	10
	Aussillon	0	0	0	0
	Le Vintrou	3	9	0	0
	Pont-de-l'Arn	4	12	0	0
	Castres	-	-	-	-
	Caucalières	0	0	0	0
	Payrin-Augmontel	2	7	0	0
Labruguière	1	5	0	0	
Lagarigue	1	4	0	0	
Noailhac	0	0	0	0	
TOTAL		44	77	8	15
CC Sor et Agout	Saint-Affrique-les-Montagnes	0	0	5	5
	Saix	1	3	0	0
	Semlens	0	0	0	0
	Soual	2	12	0	0
	Viviers-les-Montagnes	0	0	0	0
	Cambounet-sur-le-Sor	2	8	7	11
	Escoussens	2	10	1	4
	Lescout	0	0	0	0
	Verdalle	4	12	16	25
TOTAL		11	45	24	40
CC Haute Vallée du Thoré	Saint-Amans-Valtoret	10	30	0	0
	Labastide-Rouairoux	2	10	10	19
	Lacabarède	0	0	0	0
	Rouairoux	2	8	0	0
	Sauvelerre	0	0	0	0
Albine	0	0	0	0	
TOTAL		14	48	10	19
	Saint-Salvy-de-la-Balme	20	87	0	0
	Bout-du-Pont-de-l'Arn	0	0	0	0
TOTAL GENERAL		89	257	42	74

Source : Insee- Inventaire Communal 1998

VIII. - L'AGRICULTURE

1 – LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉE DU PAYS

Si l'agriculture concerne aujourd'hui, un nombre réduit d'emplois (1000, soit 2,7 % des emplois totaux), ce secteur économique n'en demeure pas moins important dans le territoire du Pays. La superficie agricole du territoire est de 23 500 ha soit 33 % de la superficie du Pays, qui au total représente près de 71 000 ha.

Selon les secteurs, la surface agricole utilisée varie :

Tab. 23 : **part de la surface agricole utilisée (SAU)**

Secteurs	Communes		
	S.A.U.*	Surface totale	% S.A.U
CA Castres-Mazamet	13 753	42 514	32
CC Sor et Agout	6 398	12 708	50
CC Haute Vallée du Thoré	3 173	12 696	25
Bout-du-Pont-de-l'Arn	154	763	20
Saint-Salvy-de-la-Balme	202	1836	11
Pays d'Autan	23 524	70 998	33

*SAU : surface agricole utilisée

Source : AGRESTE - Recensement agricole 2000

Le tiers des surfaces communales sont donc utilisées pour l'activité agricole sur la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet. Pour Sor et Agout, dans un contexte de plaine, sauf pour Verdalle et Escoussens, communes très boisées, la moitié du territoire a une vocation agricole. La Haute Vallée du Thoré, avec globalement la même superficie totale que Sor et Agout (près de 13 000 ha), a une vocation agricole pour le quart de son territoire, en raison de son important couvert boisé, sauf la commune de Rouairoux à 50% agricole.

2 – LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

En 2000, le territoire est couvert par 300 exploitations professionnelles (par définition, chacune d'entre elles emploie au moins 75% d'un travailleur à plein temps). La taille moyenne de ces exploitations est de 62 ha.

Par ailleurs, il existe plus de 370 exploitations non professionnelles, inférieures à 12 ha, qui sont gérées par des retraités de l'agriculture ou des pluriactifs dont l'activité principale n'est pas l'agriculture. Ce sont des exploitations interstitielles qui jouent un rôle social et contribuent à la diversité du paysage mais qui n'ont pas de véritable rôle dans l'économie locale.

L'évolution 1988-2000 montre une baisse importante du nombre d'exploitations totales (-41,6%, contre -36,3 % dans le Tarn), alors que la superficie exploitée a beaucoup moins diminué (-10,4 % dans le Pays contre -5,1 % dans le Tarn).

Ceci indique que la surface moyenne des exploitations a significativement augmenté.

Tab. 24 : **orientation technico-économique des exploitations (OTEX)**

	Exploitations	Superficie	Evolution 1988-2000 en %			
			Territoire		Zone comp.	
			Exploit.	Superf.	Exploit.	Superf.
Ensemble	668	23 199	-41,6	-10,4	-36,3	-5,1
Grandes cultures	106	4 294	-19,7	2,9	-18,5	5,4
Légumes, fruits, viticulture	44	183	-52,2	5,8	-37,1	13,1
Bovins	161	10 387	-25,1	11,4	-11,2	24,1
Autres animaux	161	3 870	-40,4	-30,6	-33,5	-11,6
Autres exploitations	196	4 469	-54,9	-32,8	-54,2	-27,3

Source : INSEE / AGRESTE - Recensement agricoles 1988 et 2000

Les exploitations professionnelles ont une dimension économique égale ou supérieure à 8 UDE (Unité de Dimension Economique) soit 12 hectares-équivalent-blé et fournissent un travail agricole équivalent à celui d'au moins une personne occupée au trois-quarts temps pendant une année (0,75 UTA).

Cette augmentation s'est accompagnée d'une réorganisation des exploitations essentiellement vers les activités d'élevage (les superficies destinées à l'élevage bovin ont augmenté de 11,4 %) et dans une moindre mesure vers les grandes cultures comme les céréales, le tournesol, maïs, colza... (les superficies concernées ont augmenté de 2,9 %). Les surfaces destinées à la production de fruits et légumes ont augmenté, quant à elles, de 5,8 %, témoignant de l'extension d'une couronne maraîchère autour de la ville centre, Castres.

La réorganisation des exploitations touche également leur mode de gestion. Les exploitations individuelles baissent au profit des exploitations sous forme de société : GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun), ou EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée).

Dans le Tarn, près du tiers des exploitations professionnelles opte pour la forme sociétaire en 2003, et travaille près de la moitié de la surface agricole utilisée. Le Pays connaît le même phénomène avec, en 2000, près de 20% des exploitations professionnelles organisées sous forme sociétaire. En 1988, 13 exploitations étaient gérées en GAEC ou EARL, elles étaient 54 en 2000.

Les agriculteurs ont des exploitations de plus en plus grandes et ont tendance à se regrouper pour se relayer, pour mettre en commun du matériel, des investissements...et, également, pour faciliter les transmissions.

La répartition par âge des exploitants et coexploitants du Pays est la suivante, pour l'ensemble des exploitations (professionnelles et non professionnelles) :

Tab. 25 : **structure par âge des exploitants**

Structure par âge	1988	2000
Moins de 40 ans	21,5	20
De 40 à 55 ans	29	40
Plus de 55 ans	49,5	40

Source : AGRESTE - Recensement agricole 2000

Dans le Pays, comme dans le Tarn, on assiste à un rajeunissement des chefs et co-exploitants accentué par le développement des formes sociétaires.

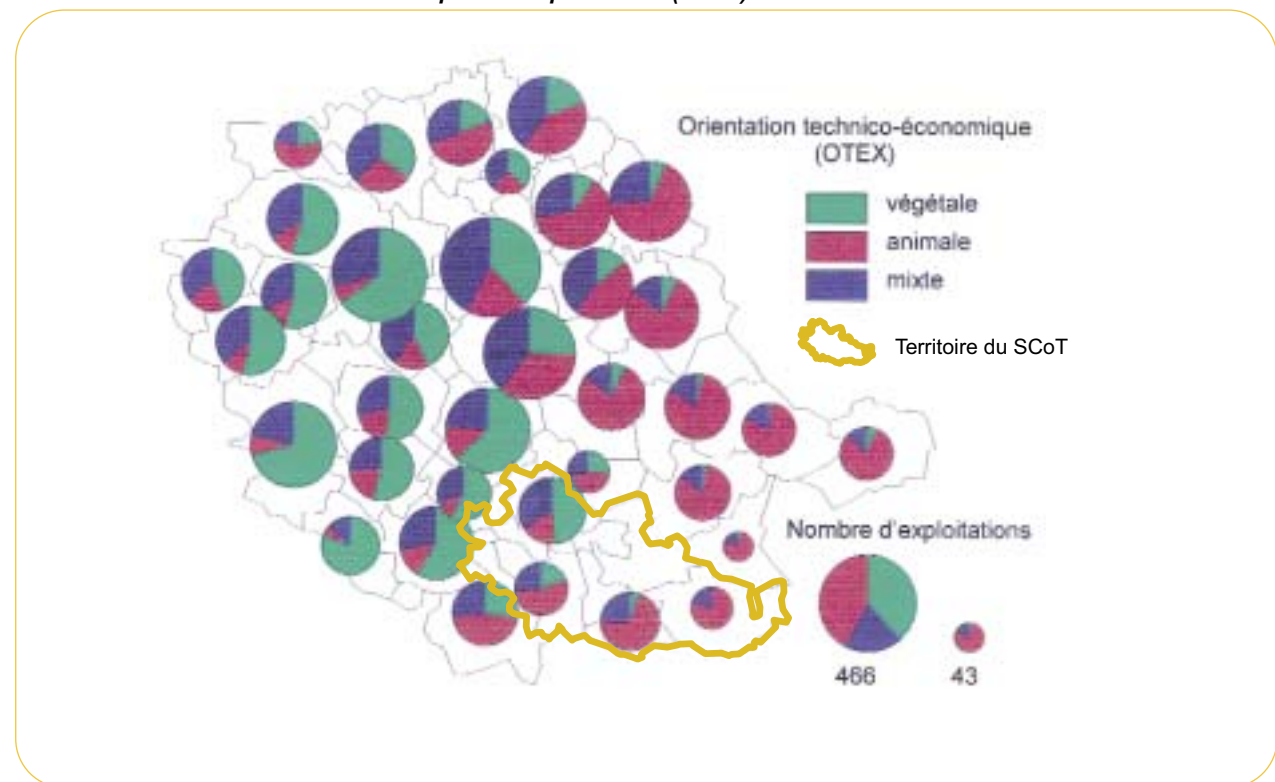
Toutefois, en matière de succession, l'incertitude demeure : dans le Tarn, 60 % des exploitants de plus de 50 ans n'ont pas de successeur connu.

3 – L'ORIENTATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

Si dans le Tarn, l'orientation technico-économique des exploitations diffère nettement entre l'est et l'ouest du département (végétale à l'ouest, animale à l'est), le Pays est orienté essentiellement vers l'élevage à l'est (vallée du Thoré), pour 50% vers l'élevage au sud, sur le canton de Labruguière, à 50% végétal sur la plaine castraise et Sor et Agout.

La carte de l'occupation du sol montre bien la part des superficies en prairies qui se développent sur toute la vallée du Thoré et sur Labruguière, Escoussens et Verdalle quand les terres arables occupent une plus grande partie du territoire ouest de Sor et Agout et de Castres.

Carte 26 : **orientation technico-économique des exploitations (OTEX)**



Source : AGRESTE - Recensement agricole 2000

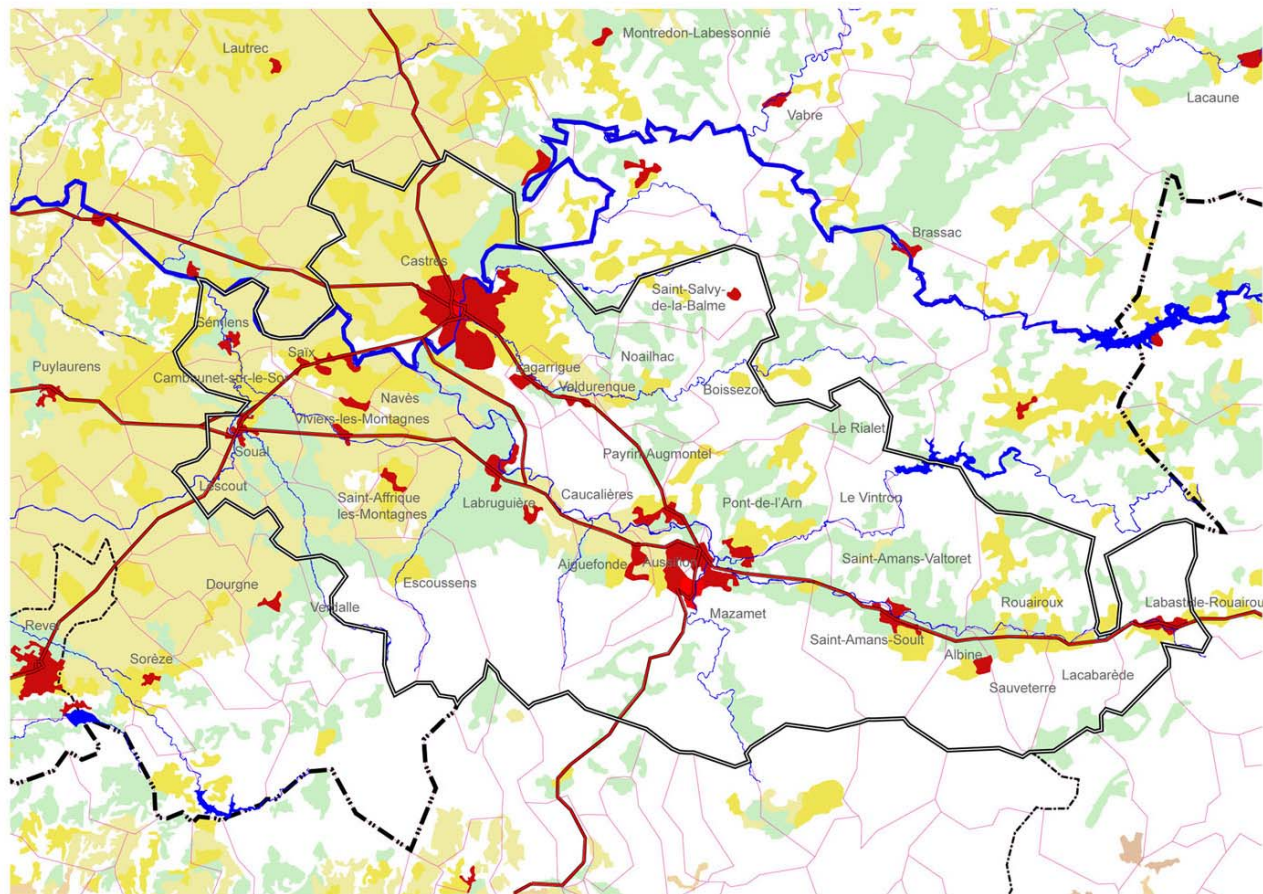
Carte 27 : **occupation du sol - agriculture(2000)**

Occupation du sol

Corine Land Cover 2000



Territoires agricoles



Légende

Territoires agricoles

- Terres arables
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes



Cartographie établie par :
Observatoire
économique
et social - CACM

Référence :
0601bb_corine land cover

Sources : IFEN - Institut Français de l'Environnement



Carte 28 : **principaux bassins de production**

Principaux bassins de production

Source: Agreste - RA 2000



Direction Départementale
de l'Agriculture et de la
Forêt du Tarn



Part en % dans la production agricole départementale (hors production fourragère) :

-  3,7 % : porcins
-  7,7 % : ovins
-  4,0 % : aviculture
-  14,5 % : viande bovine
-  13,7 % : viticulture
-  9,2 % : lait de vache
-  5,8 % : lait de brebis
-  29,6 % : grandes cultures
-  exploitation forestière (338228 m³ en 2000)

 petites régions agricoles INSEE

 Territoire du SCoT

Sept 2004
Echelle: 1/600 000
Fond: IGN© BD Carthage 2.4 1996



Si on compare les chiffres d'affaires estimés des différents produits de l'agriculture du Pays rapportés aux chiffres d'affaires départementaux, la productivité du Pays dans le domaine de l'élevage, en particulier de bovins, se confirme :

- * pour le lait de vache (12% du CA du département)
- * pour les gros bovins et les veaux (9% du CA du département)
- * pour les ovins et caprins (5% du CA du département)

Le Pays produit peu de lait de brebis, il n'est donc que très peu concerné par « l'AOC roquefort ».

Sa part dans le chiffre d'affaires du Tarn pour la production céréalière est moins importante (4%) que la part globale des produits de l'agriculture (5%), ce qui confirme la spécialisation céréalière « à la marge » du Pays.

L'activité maraîchère (légumes frais, fruits, dont ail), plants et pépinières, contribuent respectivement à 4% et 3 % du chiffre d'affaires tarnais, ce qui confirme, la présence en ceinture de Castres, d'une activité liée aux besoins alimentaires et en jardinerie de la population urbaine.

Les autres élevages (porcs, volailles...) sont moins importants dans le Pays que dans le Tarn.

Tab. 26 : **chiffres d'affaires estimés à partir des comptes départementaux 2000 (M euros)**

cantons	céréales	Oléagineux, légumes secs, autres PV	Légumes frais, fruits (dt ail)	Plants pépinières	Gros bovins, veaux	Ovins caprins	porcs	Volailles, oeufs	Autres laits	Lait de vache	Total production
Labruguière	1,1	0,6	0,1	0,1	1,9	0,4	0,2	0,3	0,2	2,0	7,1
Saint-Amans-Soult	0,2	0,1	0	0	1,6	0,3	0	0	0,1	0,7	3,1
Castres	2,2	1,2	0,7	0,2	0,7	0,3	0,2	0,2	0	0,6	6,6
Mazamet	0,4	0,2	0,1	0	1,6	0,6	0,1	0,1	0	1,7	4,7
Total Pays	3,9	2,1	0,9	0,3	5,8	1,6	0,5	0,6	0,3	5	21,5
Total Tarn	92,2	48,8	21,9	11,7	64,7	32,7	13,7	17,4	26,1	40,2	429,5
%Pays / Tarn	4%	4%	4%	3%	9%	5%	4%	4%	1%	12%	5%

Source : AGRESTE - Recensement général agricole 2000

4 – UNE ÉCONOMIE AGRICOLE ESSENTIELLEMENT TOURNÉE VERS L'ÉLEVAGE ET UNE FRAGILISATION DE L'ACTIVITÉ EN SECTEUR PÉRIURBAIN

L'agriculture du Pays est donc essentiellement vouée à l'élevage, avec un secteur plus mixte sur la frange ouest de Sor et Agout. Ceci est lié au contexte de montagne et forestier du territoire.

En même temps, cette agriculture participe à la biodiversité des paysages du Pays, à la préservation de son maillage bocager. Les prairies sont nombreuses dans la vallée du Thoré (2 245 ha toujours en herbe), surtout dans les communes du versant sud du plateau d'Angles

(Saint-Amans Valtoiret et Rouairoux), ce qui permet de préserver un paysage ouvert. Le versant Montagne Noire est essentiellement occupé par la forêt, qui a progressivement gagné les terres abandonnées par l'agriculture et il est voué désormais à la production forestière. Les prairies sont nombreuses aussi à Castres (1 180 ha toujours en herbe), à Labruguière (800 ha), Pont de l'Arn (605 ha) et même sur Sor et Agout qui totalise près de 1800 ha de superficie toujours en herbe.

Tab. 27 : **évolution de l'occupation de la surface agricole utilisée du Pays entre 1988 et 2000**

Pays d'Autain	Terres labourables (ha)			Surface toujours en herbe (ha)		
	1988	2000	Evolution	1988	2000	Evolution
CACM	7 838	7 326	-512	6 862	4 742	-2 120
CC Sor et Agout	4 706	4 914	+208	2 364	1 730	-634
CC Haute Vallée du Thoré	1 010	1 214	+204	2 262	2 245	-17
Bout-du-Pont-de-l'Arn	32	93	+61	135	61	-74
Saint-Salvy-de-la-Balme	63	178	+115	248	229	-19
Total	13 649	13 725	+76	11 871	9 007	-2 864

Source : AGRESTE - Recensement général agricole 2000

Cependant, le territoire a perdu entre 1988 et 2000 environ 2 700 ha de surface agricole utilisée, essentiellement, en surface toujours en herbe, sur le territoire de Castres-Mazamet et sur Sor et Agout. La réorganisation de la profession vers des modes d'exploitation modernisés, n'a pas permis d'enrayer totalement une certaine déprise agricole.

Néanmoins, il convient de rappeler que les surfaces gagnées par l'urbanisation sont évaluées à 760 ha en 10 ans. Cette consommation galopante contribue à déstabiliser l'activité agricole périurbaine, par la pression foncière qu'elle exerce sur des terres dont les prix augmentent, rendant les exploitations inaccessibles à tout jeune repreneur.

C'est pourquoi, il convient, dans les documents d'urbanisme :

- * de protéger les terres à vocation agricole (zones A) afin de contenir la pression foncière et d'en pérenniser le statut
- * de délimiter des zones pour le développement de l'urbanisation qui permettent de préserver des exploitations viables (au moins 60 ha d'un seul tenant)
- * de délimiter un périmètre de protection de 100 mètres autour des exploitations d'élevage en installation classée, afin d'éviter les conflits d'usage.

IX. - L'ACTIVITE FORESTIERE



1 – LES SURFACES

La superficie boisée du Pays représente le quart de la superficie boisée départementale, alors que la superficie totale du Pays représente 12% de la superficie départementale.

En outre, le Pays avec 41 000 ha de forêts, dispose d'un couvert forestier sur 58% de sa surface.

Tab. 28 : **part de la surface boisée**

	Surfaces boisées (ha)	Surface totale (ha)	% surfaces boisées
Pays d'Autan	41 000	71 000	58
Tarn	164 000	578 000	28
% Pays d'Autan/Tarn	25	12	

Source : Insee - Programme DEVLOC - Bois & Forêts du Haut-Languedoc

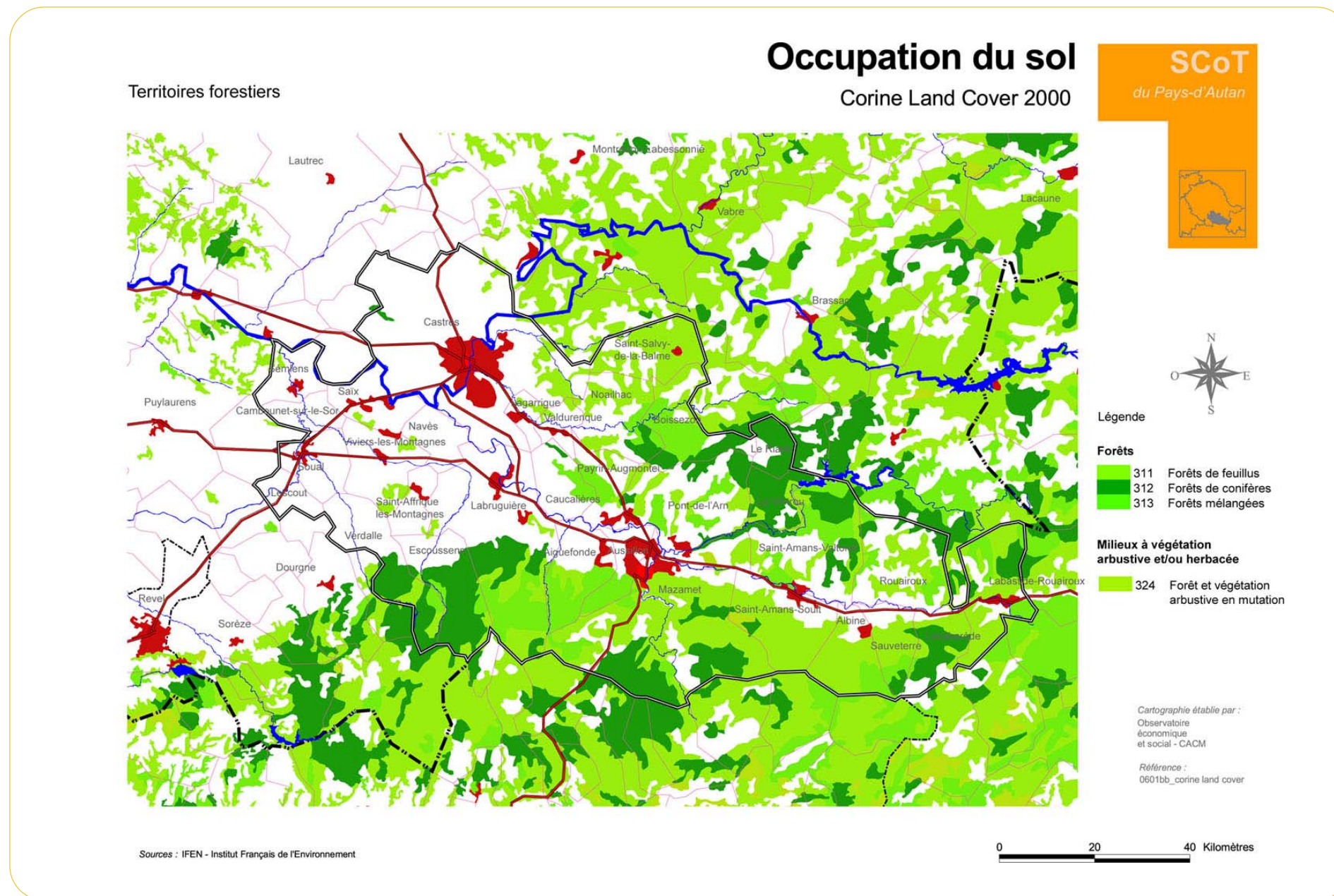
2 – LES ESSENCES

Résineux et feuillus se partagent le territoire, dans des proportions différentes de celles du Tarn. Les feuillus représentent les ¾ des essences tarnaises. Le résineux est plus présent dans le Pays (50% des essences en volume). Si le chêne et le châtaignier couvrent les parties basses de la montagne, l'étage montagnard est occupé par le hêtre accompagné du sapin, de l'épicéa et du douglas. Mais les forêts qui occupent aujourd'hui près de la moitié de la zone de montagne, sont artificielles. Le reboisement a commencé dès la fin du XIXème siècle par quelques grands industriels mazamétains en particulier vers le plateau d'Anglès. Et c'est dans les années 1950, sous l'impulsion de la politique nationale du FFN (Fonds forestier national) que les montagnes du sud tarnais vont faire l'objet, comme le Morvan et le Limousin, de programmes de reboisements systématiques, essentiellement en épicéas et sapins de Douglas. « L'exode rural s'en est trouvé accéléré et quelques hameaux ou communes subsistent à l'état de clairières » (extrait : « histoire de Castres, Mazamet, la Montagne », paru chez Privat en 1992).

La politique de l'ONF qui gère les forêts domaniales (14% des forêts du territoire) favorise aujourd'hui la plantation de hêtres, essence indigène en remplacement de l'épicéa, en application des prescriptions de « l'Aménagement de la forêt domaniale de la Montagne Noire ».

Sur la carte d'occupation du sol, les résineux apparaissent nettement, en essence majoritaire, sur les plateaux de la Montagne noire et d'Anglès, et sur les communes de Labruguière (en partie), Verdalle, Escoussens et Lacabarède. Les feuillus sont majoritaires sur Saint-Amans Soult (châtaigniers), Albine, Sauveterre, Saint-Salvy de la Balme. Le reste du territoire boisé est plus mélangé.

Carte 29 : **occupation du sol - forêt**



3 – LES TYPES DE PROPRIÉTÉS

Dans le Tarn, 84% de la forêt est privée (gérée en coopératives pour la gestion et la valorisation des produits forestiers ou de façon individuelle pour la chasse, le bois de chauffage ou autres usages), 8% domaniale (Etat, gérée par l'ONF) et 8% appartient aux collectivités (communes)

Dans le Pays, les proportions sont différentes avec 69% pour la forêt privée, 14% pour la forêt domaniale et 17% pour les forêts communales.

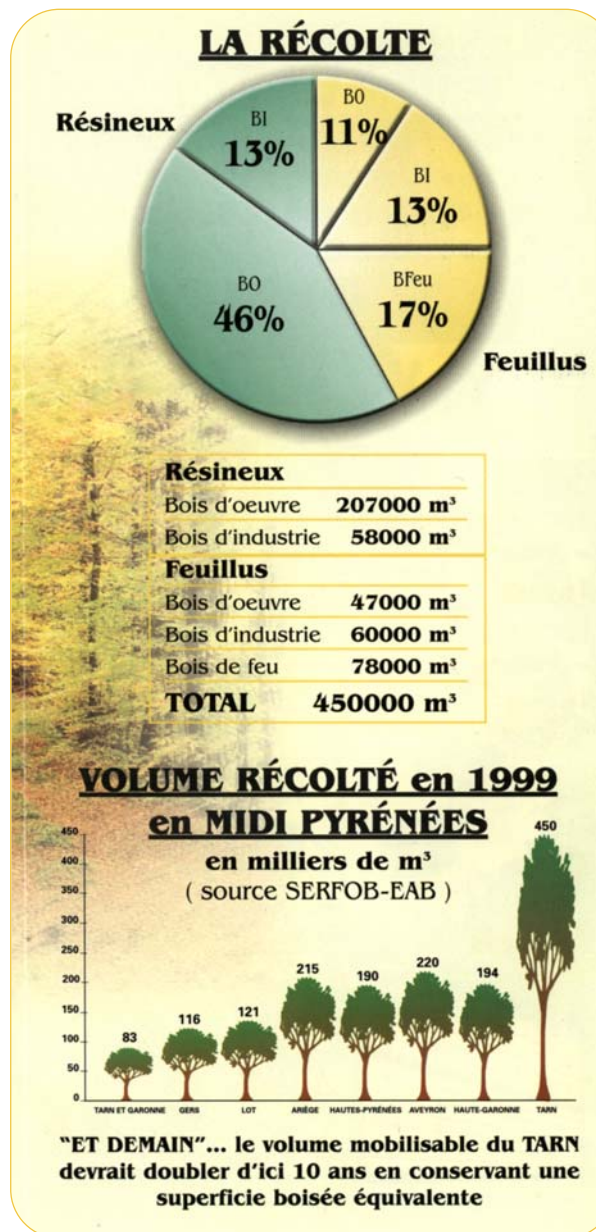
Quelques communes sont propriétaires de grandes forêts, comme Labruguière, sur 1700 ha, Saint-Amans Valtoiret, très productive en résineux.

4 - LA RÉCOLTE



Le volume récolté dans le Tarn en 1999 est de 450 000 m³, dépassant nettement tous les autres départements de Midi-Pyrénées. Cette récolte est constituée à 59% de bois résineux. Le volume mobilisable du Tarn devrait doubler d'ici 10 ans, en conservant une surface boisée équivalente, du fait de l'arrivée à maturité de nombreuses forêts de douglas, en particulier.

Graph. 12 : la récolte dans le Tarn



Source : Bois & Forêts du Haut-Languedoc

Les scieries du Tarn représentent 26% des volumes sciés régionaux, en particulier la scierie de Brassac et la scierie Engelvin sur Labruguière.

La récolte est essentiellement destinée au bois d'oeuvre, (57% des volumes récoltés dans le Tarn) pour les charpentes, la menuiserie, le bardage, l'ameublement, l'emballage...), mais les entreprises de transformation tarnaises, en particulier le tissu dense de PME et TPE de l'ameublement, utilisent peu les ressources locales de bois et s'approvisionnent en bois venu essentiellement d'Europe du nord. Dans ce domaine, des améliorations peuvent être apportées à la filière bois. Par contre, la fabrication d'emballages (caisses et palettes) est plus utilisatrice des résineux tarnais.

Le volume de bois destiné au chauffage (17% des bois récoltés dans le Tarn), essentiellement sous forme de bûches de feuillus, est en hausse, dans le département comme dans le Pays. Il est exporté vers les grandes villes voisines (Toulouse, Montpellier...). La mise en oeuvre de chaudières à bois collectives à Castres, Labruguière et Mazamet va permettre de développer une autre forme de bois-Energie : des granulés ou des plaquettes issues de la trituration d'espèces feuillues et résineuses, et du recyclage des déchets de l'industrie du bois locale.

Le bois industrie (26% des bois récoltés dans le Tarn) est présent sur le territoire au travers de la Tarnaise des panneaux, une des entreprises de ce type les plus performantes d'Europe. Elle réalise des opérations de trituration, confectionnant pour le bâtiment, l'emballage et le secteur automobile, des panneaux de particules à partir des bois locaux broyés, compactés et agglomérés sans utilisation de colles. Elle exporte dans tous les pays d'Europe, essentiellement en Italie.

5 – LES EMPLOIS

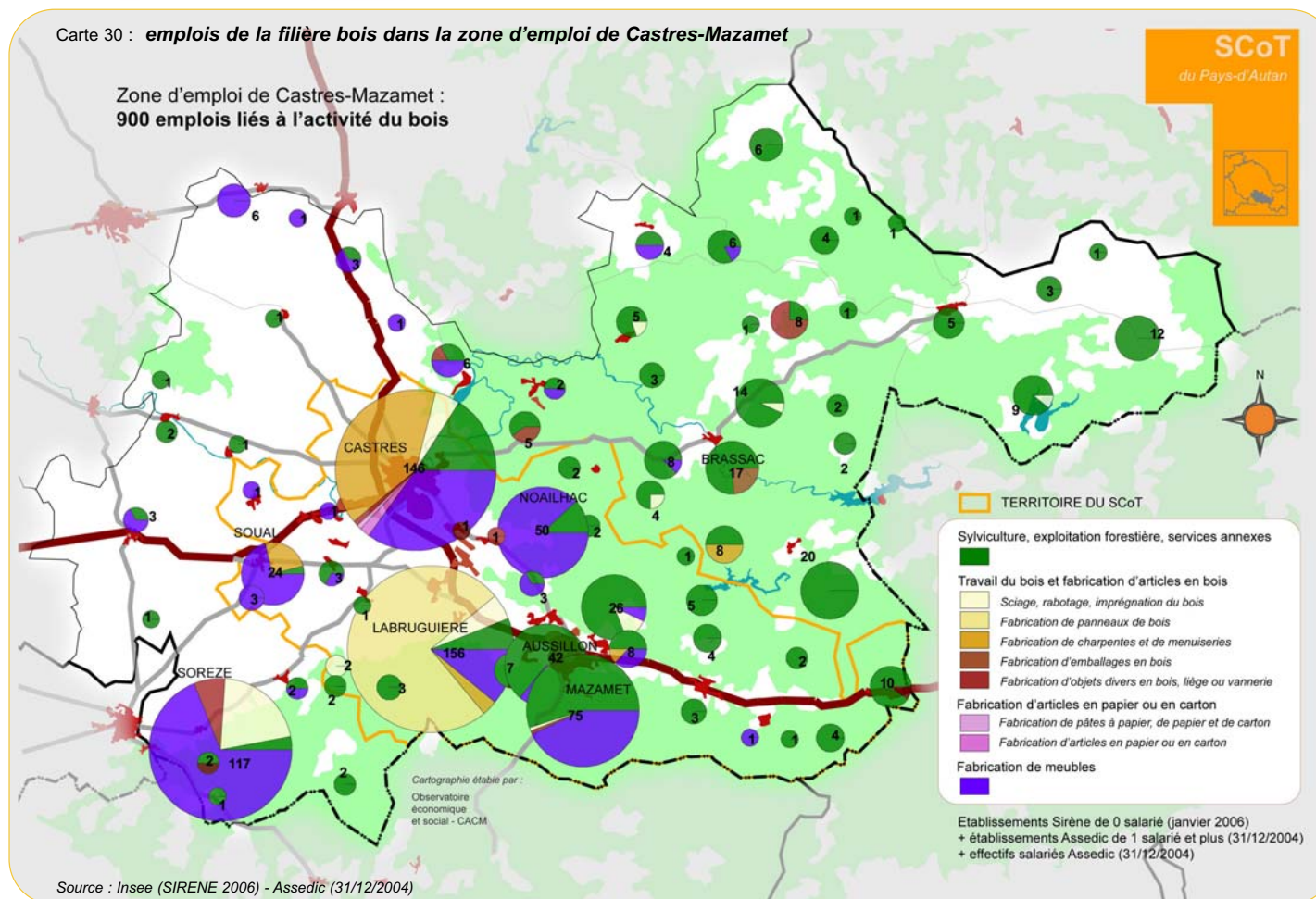
Le Tarn et la Haute Garonne, concentrent à eux deux 45% des emplois salariés des branches d'activité exploitation forestière et scierie de la Région. La filière forestière crée des emplois divers : pépiniéristes, sylviculteurs, bucherons, débardeurs, transporteurs, exploitants forestiers, scieurs, emplois industriels (panneaux, cageots, papeterie), emplois artisanaux (charpentiers, menuisiers, ébénistes...). Le seul secteur de l'industrie du bois représente dans la zone d'emploi de Castres-Mazamet plus de 900 emplois dans 450 établissements (groupements forestiers et exploitants agricoles déclarés dans l'activité principale "Sylviculture, exploitation forestière, services annexes" compris).

Le lycée forestier de Saint-Amans Soutl accueille 150 élèves, des apprentis et des stagiaires et prépare à des formations BEPA, Bac pro et BTS en travaux et gestions forestières.

Mais le diagnostic « Agate » du 02/11/2000 fait état de l'absence d'une véritable filière sur le Tarn et le Pays. Beaucoup d'entreprises travaillent le même matériau sans véritables liens de solidarités entre l'amont forestier et l'aval de l'industrialisation, alors que le potentiel de développement est énorme au regard de la richesse forestière du Pays.

Tab. 29 : **emplois totaux dans l'activité du bois**

Zone d'emploi de Castres-Mazamet	ASSEDIC 31/12/04		SIRENE	TOTAL
	ETS : 1 sal. et +	Effectifs	ETS : 0 salarié	
Sylviculture, exploitation forestière, services annexes	2	5	318	325
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	16	233	17	266
<i>Sciage, rabotage, imprégnation du bois</i>	4	36	9	49
<i>Fabrication de panneaux de bois</i>	1	116		117
<i>Fabrication de charpentes et de menuiseries</i>	5	67	3	75
<i>Fabrication d'emballages en bois</i>	1	3		4
<i>Fabrication d'objets divers en bois, liège ou vannerie</i>	5	11	5	21
Fabrication d'articles en papier ou en carton	2	2	1	5
<i>Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton</i>	1		1	2
<i>Fabrication d'articles en papier ou en carton</i>	1	2		3
Fabrication de meubles	24	221	51	296
TOTAL BOIS	43	461	405	909



X. - CARRIERES EXPLOITANT LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

Les carrières du territoire du Pays d'Autan répondent à 3 types de besoins en matériaux :

- les besoins en granulat : la gravière de Payrin-Augmontel d'une surface d'environ 22 hectares permet d'extraire 80 000 tonnes par an d'alluvions du Thoré. Ces matériaux sont stockés en bordure de la RD 612 sur la commune de Bout du Pont de l'Arn. Cette gravière bénéficie d'une autorisation préfectorale qui expire en 2012. La commune de Payrin-Augmontel envisage la création d'une zone de loisirs après réaménagement de cette gravière.
- les besoins essentiellement funéraires au travers des carrières de granit du Sidobre qui exportent le matériau brut ou les produits finis vers de nombreux pays comme la Belgique, le Luxembourg, l'Italie, l'Allemagne, le Japon, l'Espagne. Le granit façonné dans le Sidobre provient pour un quart de pays extérieurs (voir chapitre suivant).
- les besoins en terre cuite : le territoire du SCoT compte 2 briqueteries
 - o La briqueterie Bouisset à Albine est spécialisée dans les produits céramiques nobles. Elle occupe une surface de près de 4 hectares, extrait 1 700 tonnes d'argiles par an sur place et dispose d'une autorisation valable jusqu'en 2033

- o La briqueterie Saint-Gobain Terréal de Saint-Amans Soult qui emploie 70 personnes. Elle exploite sur 22 hectares, 20 000 tonnes d'argile par an. L'autorisation est valable jusqu'en 2034

Les autorisations de carrières sont examinées par la commission départementale des carrières qui a élaboré un schéma départemental des carrières approuvé par arrêté préfectoral le 11 août 2005.

Ce schéma départemental définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département en lien avec les besoins en matériaux recensés. Les orientations générales de ce schéma portent sur :

- l'utilisation rationnelle et économe des matériaux
- la limitation de la production en matériaux alluvionnaires
- pour les grands travaux, la politique d'approvisionnement devra s'insérer au mieux dans l'économie locale. Le profil en long des infrastructures sera optimisé de manière à privilégier une formule déblai-remblai, les besoins seront au maximum couverts par les carrières existantes. Si de nouveaux sites d'extraction de matériau doivent être ouverts, la production et la durée devront être limitées à la couverture des besoins occasionnés par ces travaux exceptionnels.

- le recyclage des matériaux en favorisant la déconstruction plutôt que la démolition afin d'aboutir à la séparation des matériaux valorisables
- la limitation des transports de matériaux
- en matière d'exploitation des carrières : la réduction des impacts sur les milieux aquatiques, sur les paysages et le patrimoine, la réduction du bruit, des vibrations et des poussières,
- et à l'issue de l'exploitation, la remise en état des lieux et le réaménagement des carrières

L'exemple des anciennes gravières de Cambounet sur le Sor

Située dans la plaine alluviale du Sor et de l'Agout à l'ouest de Castres, la Réserve Naturelle Régionale de Cambounet-sur-le-Sor est constituée de plusieurs bassins d'anciennes gravières, en grande partie colonisés par de la végétation aquatique. L'intérêt du site réside essentiellement dans la présence d'une importante colonie d'ardéidés (hérons). La RNR est classée en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique Faunistique) de type 1.



Anciennes gravières de Cambounet sur le Sor



XI. - L'ACTIVITE LIEE AU GRANIT

La région de Castres, et plus particulièrement le massif du Sidobre (12 000 ha), est le 1^{er} centre français d'extraction du granit et la première concentration d'entreprises dans ce secteur.

Chaque année, 55 000 m³ soit 150 000 tonnes sont extraites, ce qui équivaut à 60% de la production française. Le travail de la pierre est entré, il y a un demi-siècle dans la révolution permanente des technologies et des matériels.

La concurrence internationale croissante entraîne des tensions locales. Les effectifs sont en baisse, plus particulièrement dans l'extraction. Des mutations sont en cours avec le développement des qualifications et l'intégration d'une véritable filière avec l'aval industriel.



210 établissements



1 500 emplois



ACTIVITÉ

La renommée internationale du Sidobre tient à ses capacités d'extraction, à son niveau technologique et à la qualité du matériau.

Petites entreprises artisanales et unités industrielles performantes constituent une filière diversifiée dont le chiffre d'affaires provient à 70% de la fabrication de monuments funéraires (représentant 45% du marché français).

Le marché connaît une progression des débouchés : mobilier urbain, matériaux de voirie (Champs-Élysées, Parvis de La Défense, Place du Capitole) introduction du granit dans le bâtiment (aéroport de Francfort), le mobilier intérieur, etc.

Le savoir-faire des granitiers du Sidobre a dépassé la production locale. Le granit gris-bleu du Sidobre voisine désormais dans les ateliers avec les granits colorés de Norvège et du Brésil, ou les noirs des Indes ou d'Afrique du Sud.

L'essor de la filière a permis le développement d'une importante activité de construction de machines spéciales (Cèbe-Escande, Gracia, Calas Production, Carayon...).

FORMATION

Un CFA de niveau national est installé à Lacrouzette pour l'apprentissage du travail de la pierre. Situé à 15 km de Castres, ce centre de formation d'apprentis est l'un des quatre établissements gérés par l'Union nationale des industries de Carrière et de matériaux de construction (UNICEM). Plus d'une centaine de jeunes venus de toute la France y sont en formation.



Maison du Sidobre

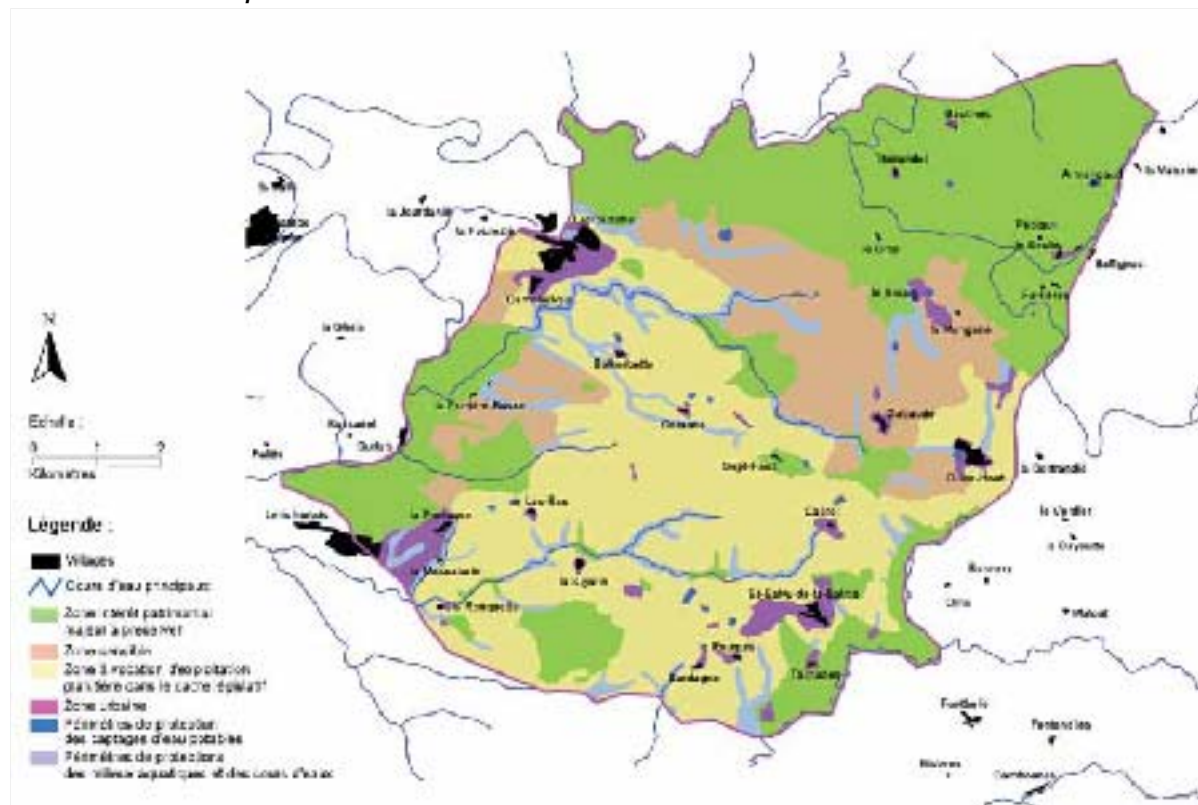


PLAN DE PARC POUR LE SIDOBRE

Le Parc Naturel du Haut Languedoc s'est engagé dans une approche spécifique pour le Sidobre. L'objectif est l'intégration d'une dimension environnementale dans l'activité granitière au travers d'une " charte qualité Sidobre " élaborée avec les professionnels et les organismes concernés. Cette charte vise une image de marque et une certification au bénéfice des entreprises du Sidobre. Par ailleurs, le Parc a élaboré un " Plan de Parc pour le Sidobre " qui propose un nouveau zonage pour l'activité granitière à prendre en compte dans le cadre des docu-

ments d'urbanisme des communes concernées et du Schéma Départemental des Carrières. Le Parc conduit avec les professionnels et les organismes spécialisés des démarches concernant le traitement des déchets de carrières, le réaménagement des carrières, la promotion des métiers de la pierre... La valorisation touristique de l'activité de la pierre et du massif du Sidobre est intégrée au projet touristique du Parc. Le Parc a mis en place une " commission permanente pour l'aménagement du Sidobre " chargée de suivre toutes ces actions ainsi que les ouvertures ou renouvellements de carrières et le devenir des carrières orphelines.

Carte 31 : **Plan du Parc pour le Sidobre**



SOURCES :

- « Histoire de Castres, Mazamet, la Montagne », ouvrage collectif dirigé par Rémy Cazals, édité chez Privat en 1992, réédité en 2004
- Données INSEE, Recensement Général de la Population, 1999
- Données agreste, Recensement Général Agricole, Chambre d'Agriculture 1988, 2000
- « Mise en place d'une étude des comportements d'achats des consommateurs et des flux commerciaux » CCI de Castres, diagnostic-mars 2000
- « Mise en place d'un Schéma d'urbanisme Commercial de l'agglomération de Castres-Mazamet », ville de Castres, chambre des métiers, CCI, septembre 2001
- « Guide de l'investisseur », agglomération de Castres-Mazamet, 2005
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Sor et Agout
- « Aire métropolitaine de Toulouse, appel à coopération métropolitaine, déclaration d'intention » - AUAT- mai 2005
- Infocartes de l'observatoire économique et social de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet
- Exploitation des images satellitaires- programme DEVLOC, 2005
- Données de la Chambre des Métiers sur l'artisanat
- Guide bleu, Midi-Pyrénées
- Données 2004 du Comité Départemental du Tourisme
- Données sur la filière bois, « maison de la forêt du Tarn » à Aussillon
- Données « Centre Régional de la Propriété Forestière » à Albi
- Données Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Tarn, septembre 2004
- Compte-rendu réunion sur l'avenir de la filière bois tarnaise, agate, décembre 2000
- « Synthèse de l'étude d'opportunité d'un grand contournement routier de Toulouse », décembre 2005
- Contrat Atouts Tarn 2005

LE DIAGNOSTIC HABITAT DANS SES GRANDES LIGNES

PRINCIPAUX ELEMENTS	CHIFFRES PAYS 1990-1999	COMPARAISONS d'après RGP 1999		RESUME/QUESTIONS
		DPT	FRANCE	
Evolution des logements	4,7%	7,5%	9,4%	Bonne tenue de la construction neuve malgré le léger recul démographique
Résidences secondaires	3,4%	7,7%	9,2%	Taux encore faible, mais résidences secondaires très présentes dans certaines communes rurales ou de montagne. L'attrait pour le Pays s'accroît.
Logements vacants	7,7%	7,8%	6,8%	Taux relativement élevé mais correspondant aux moyennes départementales et nationales. Efficacité des opérations de réhabilitation, à poursuivre
Taux de maisons individuelles	76%	81,7%	56%	L'habitat individuel est très majoritaire dans le Pays, surtout en dehors des villes. C'est la forme d'habitat privilégiée par les ménages du Pays.
Taux de construction des logements individuels en lotissement	Castrais 19%			Faible recours aux outils d'urbanisme opérationnel, en particulier le lotissement, procédure particulièrement adaptée à l'extension de l'urbanisation par des logements individuels, d'où urbanisation diffuse et consommatrice d'espace. Ne faut-il pas réintroduire plus de qualité urbaine par l'utilisation des outils d'urbanisme (lotissement, ZAC, PAE...)?
	Mazamétain 27%			
Décalage entre taille des ménages et taille des logements	Taux grands logements > T3 : 74%	75,1%	58,6%	Les ménages de 1 à 3 personnes trouvent-ils un logement qui leur convienne dans un contexte où les logements sont plutôt grands ? Existe-t-il une diversité suffisante dans le logement pour répondre aux besoins de tous les habitants ?
	Taux grands ménages >3 pers : 21%			
Le parc locatif	32%	30%	38%	Présent dans tout le territoire, mais concentré à 84% dans les communes urbaines de l'agglomération et 62% à Castres. Ne faut-il pas envisager une meilleure répartition des logements locatifs ? Intérêt social, urbain (structurer par des petites opérations urbaines les cœurs de villages...,) durabilité de l'occupation des équipements de la commune par le renouvellement de la population
Le parc social public	12% (en 2003)	8%	16%	Concentré à 97% dans les communes urbaines de l'agglomération et 66% à Castres. Ne faut-il pas diversifier la localisation du locatif social, en tenant compte de la nécessité d'une bonne desserte en équipements, services et transports collectifs ?
La consommation d'espace pour le logement	760 ha en 10 ans, soit 1/3 de la surface totale urbanisée à vocation logement du Pays			Les formes d'urbanisation actuelles favorisent la construction diffuse en milieu naturel. Quel arbitrage à réaliser entre un « certain idéal de vie à la campagne » et la limitation des zones à vocation urbaine, pour le maintien de l'agriculture et la préservation des milieux naturels ?

UNE OFFRE EN HABITAT IMPORTANTE, POURTANT DESEQUILIBREE AUX NIVEAUX SPATIAL ET STRUCTUREL...

1. - UN PARC DE LOGEMENTS EN FORTE PROGRESSION MALGRE LA BAISSSE DE LA POPULATION...

L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS

Avec 45 028 logements en 1999, en augmentation de 2043 par rapport à 1990, la construction poursuit sa progression malgré le recul démographique (-2 100 habitants). Depuis 1968, le nombre de logements sur le Pays a augmenté de 50 %, quand la population a augmenté de 4 %. Cela conduit à une baisse significative du nombre moyen d'occupants par logement de près d'une personne sur la même période. Il est passé de 3,26 en 1968 à 2,4 en 1999.

La construction neuve de 1995 à 2004

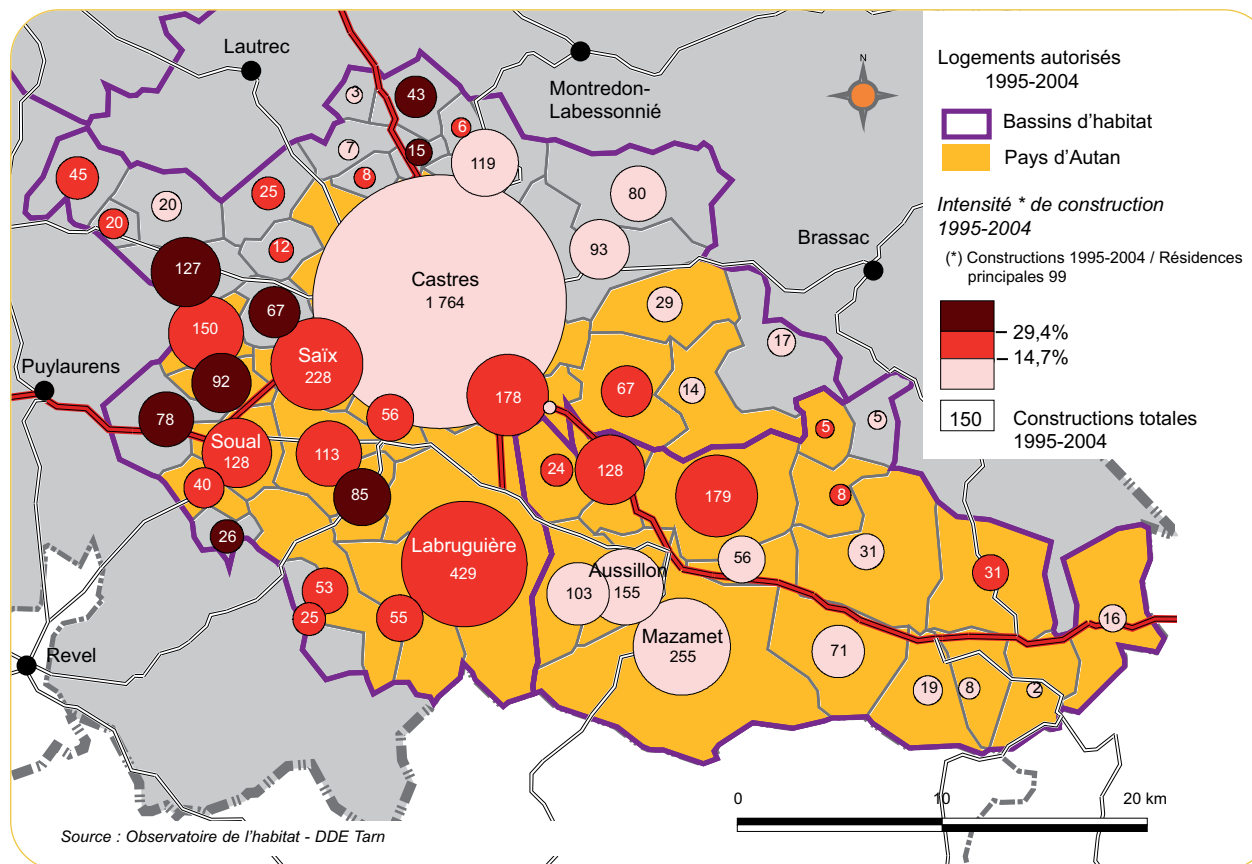
Le dynamisme de la construction entre 1995 et 2004 reflète la mobilité résidentielle de la population. La part des constructions neuves sur les logements totaux varie au cours de cette période de 15 à 40 % dans les communes de l'ouest et de la périphérie castraise. Ces valeurs donnent une mesure de l'étalement urbain avec pour première conséquence la croissance de la consommation foncière.

En effet, il s'agit à 95 % de maisons individuelles, construites sur des terrains de 2 000 m² en moyenne : source - observatoire de l'habitat 2004, DDE 81, rapport des logements individuels autorisés sur les logements totaux des bassins d'habitat de Castres et de Mazamet.

L'étalement urbain s'effectue aussi à l'intérieur de la commune de Castres du fait de sa grande étendue. Ainsi, le principal pôle urbain du pays totalise plus du 1/3 des logements construits entre 1995 et 2004 sur les bassins d'habitat de Castres et Mazamet, soit 176 logements autorisés par an.

10 communes sur 33 ont été recensées en 2004 et 2005 dans le cadre du nouveau recensement. 1 commune est en baisse et 2 sont stables. 7 communes progressent, toutes situées à l'ouest du Pays. Le mode de recensement des villes de plus de 10 000 habitants (8% des logements chaque année) permettra d'avoir des chiffres fiables en 2008 pour Castres et Mazamet.

Carte 31 : nombre de logements autorisés et intensité de construction (1995-2004)



Tab. 30 : **Evolution des logements par type (1968-1999)**

	1968	1975	1982	1990	1999		Evolution 90-99	
					valeur abs.	%	PAYS	TARN
Ensemble des logements	30 680	35 773	39 314	42 985	45 028	100	4,7	7,5
Résidences principales	28 024	31 456	34 184	36 912	39 647	88	7,4	9,9
<i>Nombre moyen d'occupants</i>	3,26	3,06	2,82	2,62	2,4			
Résidences secondaires	925	1 318	1 846	2 125	1 549	3,4	6,8	11,7
Logements vacants	1 731	2 999	3 284	3 948	3 482	7,7	- 12,1	- 9,2
Population	92 891	98 836	99 370	99 428	97 324	-	-2,1	0,2%

Source : Insee - Recensement de la population

LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Les résidences secondaires constituent 3,4 % du parc de logements et sont donc encore peu développées. Leur nombre progresse de 7% entre 90-99, mais plus faiblement que la moyenne départementale. Sur le Pays, les communes attractives pour les résidences secondaires sont situées à l'est vers la vallée du Thoré, au sud vers la Montagne Noire (Verdalle, Escoussens) et au nord vers le Sidobre. Le parc de logements de Rouairoux, du Rialet et du Vintrou compte plus d'un tiers de résidences secondaires. La région mazamétaine attire de plus en plus résidents secondaires étrangers, venant en particulier des pays du nord de l'Europe et de l'Angleterre.

LES LOGEMENTS VACANTS

En France, depuis les années 60, la part des logements vacants a toujours baissé : les données actualisées au plan national indiquent que les logements vacants ne représentent plus que 6,8% du parc en 2002, soit le taux le plus bas depuis la fin des années 60.

C'est dans l'agglomération parisienne que le taux de vacance reste le plus faible (6,2 %) mais c'est dans les communes rurales qu'il a le plus baissé, passant de 9,3 % dans les années 1960 à 6,8 % en 2002.

La tendance s'est inversée à partir de 1990 dans le Pays :

La décennie 90 marque un changement dans l'évolution des logements vacants. Ainsi des années 60 jusqu'en 1990, les logements inoccupés ont progressé dans le pays, passant de 1 731 logements à 3 948 (soit de 5,6 du parc à 9,2%).

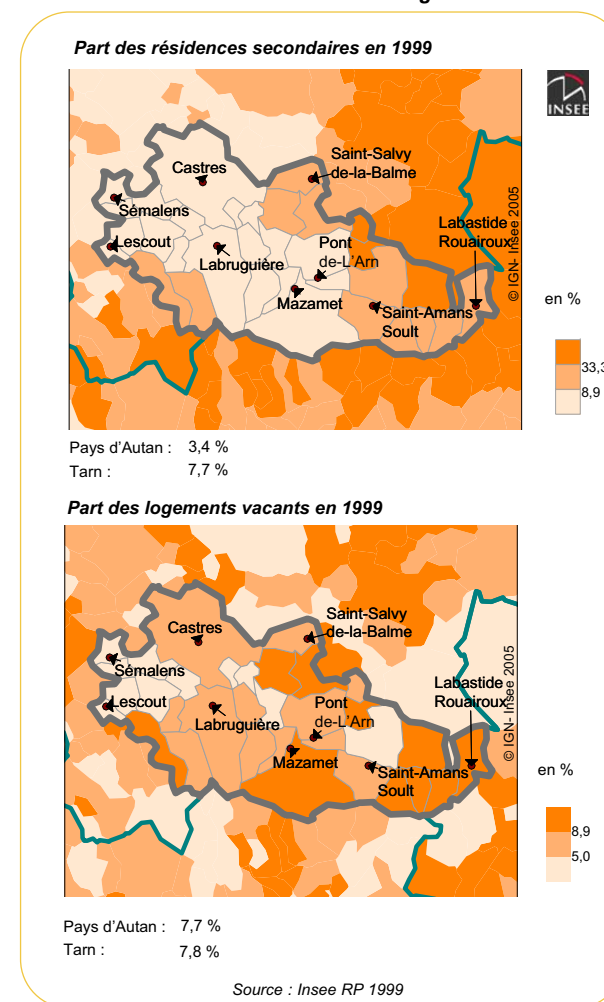
A partir de 1990, la tendance s'est inversée avec 481 logements inoccupés en moins ramenant le total à 3 467. L'intensité de cette baisse est supérieure dans le pays à celles du Département et de la Région : respectivement -12,1% contre -9,2% et -1,3%.

En 1999, la vacance de logement dans le pays est légèrement plus élevée que la moyenne nationale (7,7% contre 7% en 1999) mais proche des valeurs régionale (7,5%) et départementale (7,8%).

L'efficacité des programmes pour l'amélioration de l'habitat :

Ce retournement de tendance peut être un signe de l'efficacité des efforts consentis dans le cadre des aides à l'amélioration de l'habitat, en particulier au travers des OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et PST (Programme Social Thématique) réalisés depuis quelques années sur le Pays qui ont permis de remettre sur le marché du locatif des logements vides :

Carte 32 : **Résidences secondaires et logements vacants**



- OPAH du Mazamétain lancée en 1998 sur les communes de Boissezon, Saint-Amans-Soult et Mazamet dans le cadre de laquelle 206 logements ont été réhabilités dont 141 logements locatifs)
- OPAH thématique sur les rues commerçantes du centre-ville de Castres qui a permis de réhabiliter 123 logements locatifs

- Le Programme Social Thématique (PST) sur les quartiers anciens de Castres qui a permis d'en réhabiliter 45 autres

Des efforts à poursuivre pour valoriser un fort potentiel.

La vacance reste significative sur quelques communes : Mazamet, les communes de la Vallée du Thoré, les communes de Noailhac, Boissezon et Verdalle. Ce constat incite à poursuivre les efforts pour favoriser la réhabilitation mais il est toutefois à modérer.

Les données sur la vacance sont issues du recensement de 1999 et depuis 6 ans, les communes rurales témoignent d'une vitalité dans la réhabilitation de leur parc ancien en particulier par des personnes extérieures à la région, pour en faire un habitat soit permanent, soit secondaire.

En tout état de cause, si la réhabilitation a permis de faire baisser le taux de logements vacants, un fort potentiel à valoriser dans ce domaine subsiste : ainsi, la remise sur le marché de l'ensemble des logements vacants après réalisation par les propriétaires de travaux subventionnés pourraient accueillir théoriquement plus de 8000 personnes à raison de 2,4 personnes par logement. En outre, ce marché de logements locatifs conventionnés (les propriétaires, dès lors qu'ils reçoivent une aide de l'Etat doivent appliquer des loyers plafonnés) pourrait répondre à la demande locative de ménages modestes du Pays qui n'est pas toujours satisfaite.

La Communauté d'agglomération poursuivra son programme par :

- Une OPAH « Protection contre les bruits routiers » (objectif 120 logements dont 50 locatifs)
- Une OPAH « rurale », sur les 12 communes rurales de l'agglomération (objectif 180 logements dont 70 locatifs)

- Une OPAH urbaine concernant les 4 villes de l'agglomération qui connaissent encore un parc immobilier insalubre.

La Communauté de communes du Sor et de l'Agout a également engagé une OPAH en 2003 (objectif 160 logements dont 100 locatifs) et la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré s'apprête à mettre en oeuvre une OPAH sur son territoire.



2. - UN PARC SPECIALISE DANS LE LOGEMENT INDIVIDUEL DE PROPRIETAIRE....

Le parc de logement du pays est en grande majorité constitué de **maisons individuelles : 76 %** en 1999 (contre 56% au plan national) avec une évolution de 7 % entre 1990 et 1999, soit un rythme légèrement inférieur à la moyenne française (8,7% au cours de la même période et 5,6% entre 1999 et 2004) ; les logements collectifs représentent 24 % du parc et leur nombre est en recul sur la même période de 1,9 % (sur le plan national, les logements collectifs représentent 44% et progressent de 11% entre 1990 et 99 et de 4,6% entre 1999 et 2004).

Cette tendance se confirme très nettement au travers de l'analyse des logements autorisés entre 1995 et 2004 :

- La maison individuelle est l'unique type de logement neuf autorisé dans les petites communes de la Communauté d'agglomération, le logement collectif étant surtout représenté dans les villes de Castres (50%) et Mazamet (30%). Il est également produit sur Labruguière, Aussillon et Saint-Amans-Soult mais dans de plus faibles proportions, respectivement 7 % et 9 %.

Tab. 31 : **Part des maisons individuelles dans les résidences principales (1999)**

POPULATION	Résidences principales	Maisons individuelles	
		Total	%
CA Castres-Mazamet	33 114	23 893	72%
CC Sor et Agout	4 187	4 010	96%
CC Haute Vallée du Thoré	1 736	1 558	90%
Bout du Pont de l'Arn	388	379	98%
Saint-Salvy de la Balme	222	219	99%
Total Pays d'Autan	39 647	30 059	76%

Source : Insee - Recensement de la population 99

La Lagarrigue, l'opération « Sporting Place » a permis, en 2000, la construction de logements collectifs réalisés par des investisseurs privés. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la loi Besson, permettant aux propriétaires de bénéficier de réduction d'impôts, s'ils s'engagent à louer leur logement neuf à usage d'habitation principale pendant une période de 9 ans renouvelable par périodes de 3 ans. Le loyer et les ressources du locataire ne doivent pas excéder certains plafonds. Ce dispositif se développe également à Castres. Entre 2000 et 2003, 215 logements ont été construits dans ce cadre.

Entre 1995 et 2004, les logements autorisés se répartissent comme suit :

- Sur les communes de la Haute Vallée du Thoré, 107 logements, dont 10 logements collectifs à Rouairoux et Saint-Amans-Valtoret ;
- Sur la Communauté de commune du Sor et de l'Agout, au cours de la même période 944 logements ont été autorisés, dont 23 collectifs (9 à Saix) ;
- Saint-Salvy-de-la-Balme qui a autorisé la construction de 29 logements neufs et Bout-du-Pont-de-l'Arn de 56 logements, ne comptent parmi ces autorisations aucun logement collectif.

Tab. 32 : **Logements autorisés (1995-2004)**

Logements autorisés de 1995 à 2004	Total	Individuel		Collectif	
		Nb	%	Nb	%
CA Castres-Mazamet	3 436	2 291	67	1 138	33
CC Sor et Agout	944	921	98	23	3
CC Haute Vallée du Thoré	107	97	91	10	9
Bout du Pont de l'Arn	56	56	100	0	0
Saint-Salvy de la Balme	29	29	100	0	0

Source : DDE 81 - Observatoire de l'habitat

Au regard de ces derniers chiffres, il y a lieu de penser que la proportion de maisons individuelles reste élevée, ce qui répond aux besoins d'une grande partie de la population, 52 % de familles avec enfants, mais laisse insatisfaite une demande plus diversifiée, émanant par exemple de ménages d'une ou deux personnes (personnes seules, couples sans enfant, personnes âgées) représentant 40 % à 45 % de la population.

..... **sauf pour la ville centre Castres**, où la part de logements collectifs atteint depuis 1998 plus de 50% du total de la construction de logements. Cette proportion permet en outre d'équilibrer l'offre en matière de taille de logements car si à Castres, les constructions neuves sont

à 51% de grands logements (T5 et +), les logements collectifs se répartissent en logements de petite et de moyenne taille.

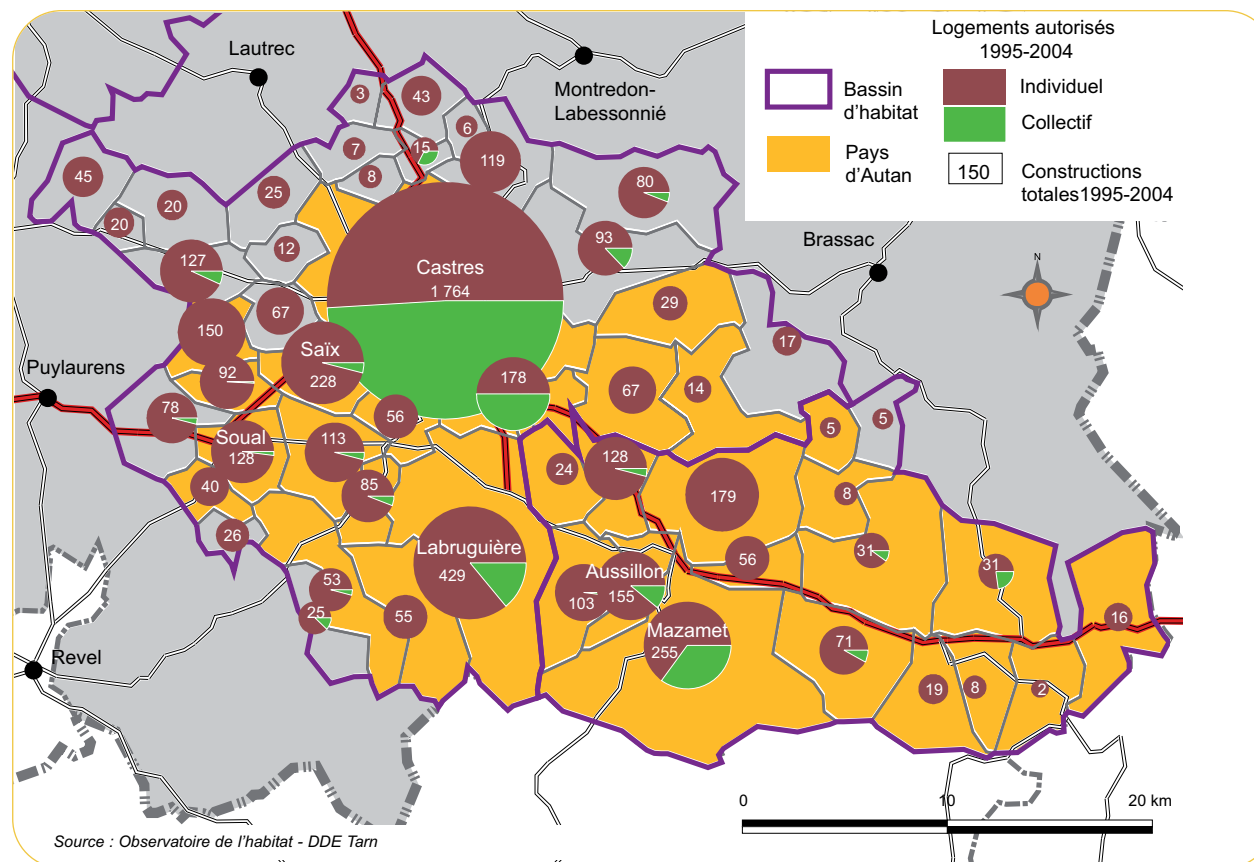
Mazamet contribue également à la construction de logements collectifs mais dans une moindre mesure, plus de 30% des logements autorisés depuis 1998.

Le pays compte proportionnellement plus de propriétaires et moins de locataires que la moyenne nationale.

La proportion de propriétaires occupant leur logement est de 64 % sur le Pays (*contre 56% en France*), en augmentation de 7,7 % entre 90 et 99, celle des locataires, de 32 % (*contre 38% en France, en augmentation de 9,2 % sur la même période*) les autres statuts concernent les personnes logées gratuitement et les fermiers-métayers). Les propriétaires sont 75 % sur la Communauté de communes du Sor et de l'Agout, 76% sur la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré.

- Ces proportions confirment l'intérêt de jeunes ménages pour l'accès à la propriété de maisons

Carte 33 : **logements autorisés individuels et collectifs (1995-2004)**



Source : Observatoire de l'habitat - DDE Tarn

individuelles, sur la Communauté de communes du Sor et de l'Agout et sur la périphérie castraise et la présence de personnes retraitées ou âgées propriétaires de leur maison vers la Haute Vallée du Thoré.

• le nombre de maisons individuelles (76 %) est bien supérieur au nombre de propriétaires occupants (64 %), ce qui montre qu'il existe un parc de maisons individuelles destinées à la location. Cependant, ce produit reste rare sur le castrais comme sur le maza-

métain et la demande n'est pas satisfaite. Des hausses de loyer significatives sont donc observées en particulier pour les maisons neuves ou réhabilitées (Observatoire de l'habitat - DDE 81)

3. - PEU DE LOTISSEMENT ET UNE CERTAINE TENSION DU MARCHÉ

Tab. 33 : **maisons individuelles et lotissements (1997-2002)**

1997-2002	Bassins d'habitat	
	Castres	Mazamet
Logements individuels autorisés	2 025	467
Nombre de lots créés	375	126
Part des maisons individuelles construites en lotissement	19 %	27 %

Source : Observatoire de l'habitat 2003 - DDE Tarn

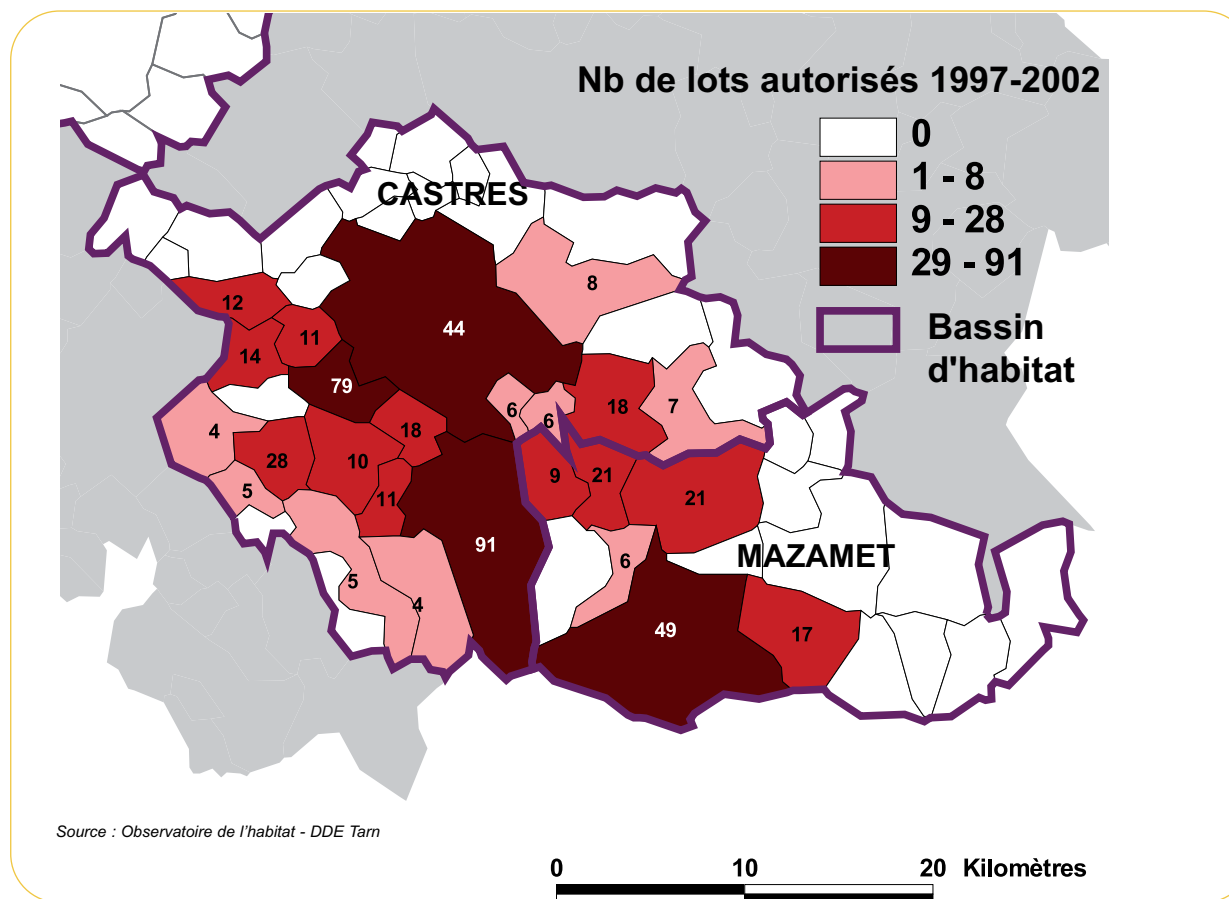
Entre 1997 et 2002, la part des constructions neuves en lotissement est faible pour le bassin d'habitat de Castres, plus importante pour celui de Mazamet (respectivement 19 et 27% sur la période).

Ainsi, près de 80% de la construction s'effectue sur des terrains libres, en secteur diffus, en dehors de toute opération d'aménagement.

Sur les bassins d'habitat de Castres et de Mazamet, 4 communes se détachent par le nombre de lots autorisés sur la même période: Labruguière (91 lots), Saix (79), Mazamet (49) et Castres (44). En dehors de ces communes, 2 autres ensembles de communes appartenant au Pays se distinguent : Pont-de-l'Arn+Payrin-Augmontel+Noailhac+Caucalières (soit 69 lots) et Soual+ Viviers-les-Montagnes+Navès+Saint-Affrique-les-Montagnes (soit 67 lots).

Les lotisseurs privés réalisent le plus grand nombre de lotissements et de lots. Les communes sont des opérateurs prépondérants en milieu rural et dans le secteur de Mazamet, mais dans les secteurs tendus, leur intervention est faible.

Carte 34 : **lotissements - nombre de lots (1997-2002)**



Source : Observatoire de l'habitat - DDE Tarn

L'offre de terrain à construire en lotissement paraît donc faible et la demande, tournée essentiellement vers des lots d'environ 1000m², sur Castres et toute sa périphérie est plus importante que l'offre à en juger par la rapidité de commercialisation des lots et par l'augmentation sensible du prix des terrains ces dernières années... Cette inadéquation semble prendre en partie son origine dans l'augmentation du prix des maisons, en particulier dans la fourchette basse, ce qui limite les choix possibles pour la primo-accession et conduit les jeunes ménages à recourir à la construction neuve. Mais alors se pose le problème de la disponibilité foncière et de l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux terrains dans les communes du Pays.

L'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme prend beaucoup de temps (3 voire 4 ans entre la mise en révision et l'arrêt du projet, qui n'est pas encore le document opposable). Mais aujourd'hui, beaucoup de communes de la Communauté d'agglomération (Mazamet, Castres, Labruguière, Aussillon, Pont-de-l'Arn, Payrin-Augmontel, Lagarrigue, Saint-Amans-Soult, Navès...) se sont engagées dans ces révisions, la Communauté de communes du Sor et de l'Agout a arrêté son projet intercommunal. Et ce n'est sans doute pas sans rapport avec cette pénurie d'offre foncière car les communes en cours de procédure sont celles qui sont parmi les plus attractives pour la construction neuve. Dans la Haute Vallée du Thoré, la demande de terrains à construire s'accroît également. Cette demande émane soit du mazamétain soit de l'Hérault pour les communes situées plus à l'est (Lacabarède, Labastide-Rouairoux...). Saint-Amans-Valtoret va s'engager dans une procédure de révision de son document d'urbanisme et Labastide-Rouairoux va prochainement arrêter son PLU. Lorsque ces PLU seront approuvés, de nouveaux terrains pourront être urbanisés. Dans ce contexte, le lotissement paraît un bon outil d'urbanisme opérationnel. Il permet de gérer et maîtriser une urbanisation tournée essentiellement vers la construction individuelle. Il permet d'organiser les extensions urbaines et les divisions parcellaires de façon cohé-

rente, d'introduire une certaine qualité par le volet paysager et une certaine diversité de l'habitat. Il permet en outre de faire participer les acquéreurs aux coûts des infrastructures, voire des équipements nécessaires à ces

extensions. Dans ce cadre, le CAUE du Tarn a édité deux plaquettes pédagogiques sur la façon d'aborder le projet de lotissement.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn (CAUE) et la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) du Tarn ont édité deux plaquettes pédagogiques sur la façon d'aborder le projet de lotissement.



Présentation générale des étapes indispensables à la création d'un lotissement et des éléments incontournables à la réussite d'un bon projet.

Exemple de réflexions autour du lotissement.



Présentation des fonctions spécifiques du lotissement selon la position du projet avec le tissu urbain.

B Le lotissement : un nouveau quartier

A ce titre, une identité doit être créée. La qualité des espaces publics, places, rues, la qualité du traitement paysager va concourir à créer cette identité sans remettre en cause l'intégration de ce lieu au reste du bourg.

L'intégration d'équipement public, ou le fait de favoriser l'installation de services ou de commerces (autour d'espace public par exemple) participe à la création d'un quartier.

Les éléments à prendre en compte à ce stade de la conception :

Les voies doivent être hiérarchisées selon leur statut urbain et judicieusement dimensionnées. Profil, trottoirs, plantations, mobilier urbain doivent être définis. Une réflexion doit intégrer les différents déplacements correspondant aux statuts de la voie. Lorsque celle-ci a vocation à recevoir une circulation importante (voies principales ou voies inter-quartiers), il est nécessaire d'intégrer un cheminement piéton séparé.

Intégrer les déplacements doux en cohérence avec les utilisations projetées des voies.

Les espaces publics : espaces verts ou places plus minérales.

Ils font partie intégrante du projet de lotir et doivent être dessinés : localisation et fonction découleront de leur fonction urbaine et de la vocation du quartier. Les espaces verts ne doivent pas être relégués dans les coins mais assumer le rôle d'espace à vocation sociale, pour le quartier ou en liaison avec les quartiers voisins.

L'aménagement des abords et des entrées permet d'ancrer le nouveau projet au bourg existant et de renforcer les liens avec le tissu urbain.

Une réponse possible
Une trame urbaine en cohérence avec la structure urbaine existante.

Projection d'un espace public en liaison avec un équipement public, en continuité du bourg.

Exemples de lotissements



4. - UNE OFFRE EN LOGEMENT QUI N'EST PAS EN ADEQUATION AVEC LA TAILLE DES MENAGES

Le tableau ci-dessous montre qu'il existe peu de petits logements (26% de T1, T2 et T3), alors que la population des ménages est à près de 80% constituée de 3 personnes au maximum. Quand on sait que les personnes seules ont augmenté entre les deux derniers recensement de 30% et les familles monoparentales de 21%, il convient de s'interroger sur la capacité du parc à répondre aux besoins d'une population de jeunes, de personnes seules, de jeunes couples, de familles monoparentales et de ménages âgés, composés soit d'une soit de deux personnes.

Tab. 34.1 : **Taille des logements (1999)**

Taille des logements	Part dans le total (%)	
T1	3	26
T2	7	
T3	16	
T4	31	74
T5	27	
T6	16	
Total	100	100

Tab. 34.2 : **Taille des ménages (1999)**

Taille des ménages	Part dans le total (%)	
1 personne	28	79
2 personnes	34	
3 personnes	17	
4 personnes	14	21
5 personnes	5	
6 personnes	2	
TOTAL	100	100

Source : Insee RP 1999

Les cartes de répartition des ménages de petite taille montrent qu'ils se concentrent dans les communes urbaines là où ils trouvent des petits logements et dans celles de la Haute Vallée du Thoré pour les personnes âgées : on compte 2 614 T1 et T2 à Castres, 641 à Mazamet, 113 à Aussillon, 98 à Labruguière. Pont-de-l'Arn en offre 49, Saint-Amans-Soul 23.

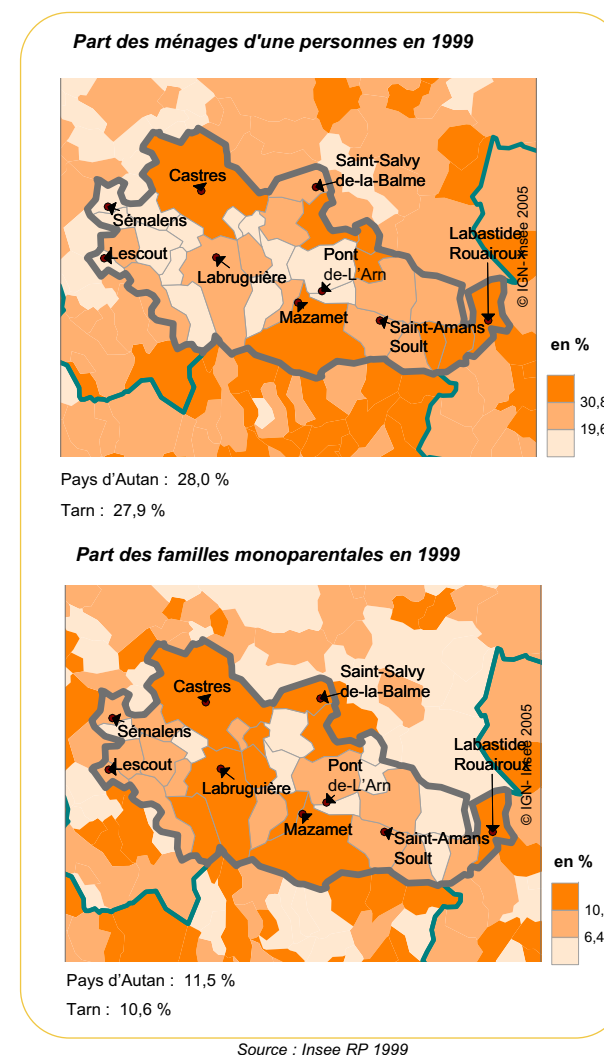
Dans la Haute Vallée du Thoré, l'offre est présente à Labastide-Rouairoux, avec 41 petits logements, sur la Communauté de communes du Sor et de l'Agout, Soual en offre 74 et Saix22.

Ce décalage entre offre de logements et réalité sociale, qui n'est pas spécifique au territoire du Pays, nécessite :

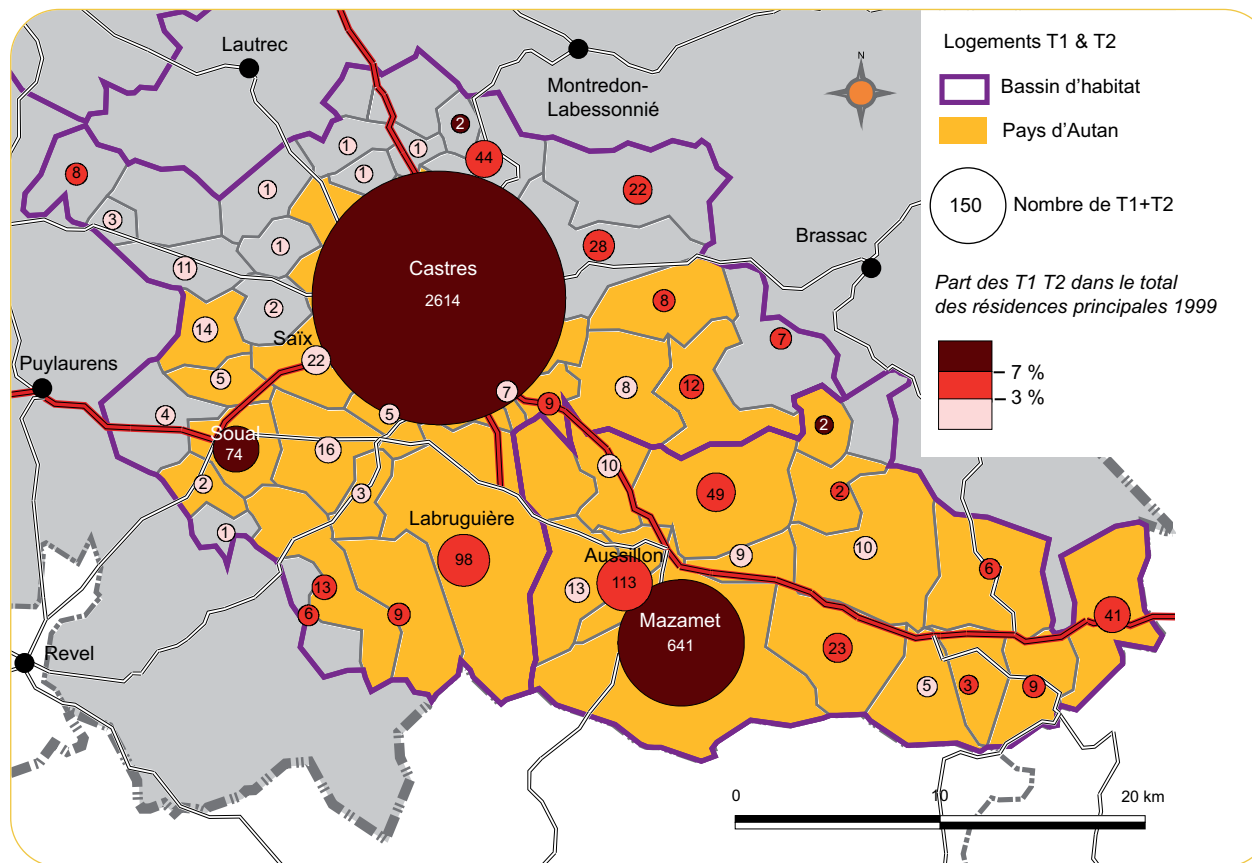
"De produire [de l'habitat] dans chacun des segments qui constituent la chaîne du logement (secteur locatif public, secteur locatif privé, accession à la propriété...) et ce de façon à permettre la fluidité nécessaire pour que chaque catégorie sociale, en fonction de ses moyens, de la composition du ménage, de son âge et la localisation choisie, trouve le logement convenant le mieux à sa situation du moment".

Avis du Conseil Economique et Social Régional de Midi-Pyrénées ; novembre-décembre 2005.

Carte 35 : **Ménages d'une personne et famille monoparentales**



Carte 36 : Répartition des logements de taille T1 & T2 (1999)



Source : Insee - Recensement de la population

5. - UN SECTEUR LOCATIF PRÉSENT DANS TOUTES LES COMMUNES MAIS SURTOUT CONCENTRÉ DANS LES COMMUNES URBAINES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

En 1999, le secteur locatif (privé et social confondu) à usage principal, faible sur l'ensemble du Pays (environ 32 % contre 38% sur le territoire national en 2002), est présent dans toutes les communes, mais particulièrement concentré, à 84 % dans les 4 grandes communes de l'Agglomération, et 62 % pour la seule ville de Castres.

D'autres communes se distinguent par le taux de logements locatifs, Boissezon et Soual avec plus de 30% des résidences principales et Saint-Amans-Soult, Sémalens, Albine, Labastide-Rouairoux et Lacabarède avec plus de 20%.

Les communes qui disposent d'un secteur locatif particulièrement développé (plus de 20%) présentent également un taux de logements collectifs significatif (plus de 12%), sauf pour les communes de la Communauté de communes du Sor et de l'Agout (Sémalens et Soual) et pour Lacabarède pour lesquelles on peut en conclure que l'offre en locatif est essentiellement une offre de maisons individuelles.

Tab. 35 : *logements locatifs et collectifs (1999)*

EPCI	Communes	Logements 1999			
		Résidences principales (RP)	Locatif	Locatif / RP (%)	Collectif / RP (%)
CA Castres-Mazamet	Aiguafonde	960	105	11	1,5
	Aussillon	2 683	771	29	22
	Boissezon	172	58	34	23
	Castres	18 472	8 009	43	33
	Caucalières	107	17	16	2
	Labruguière	2 103	489	23	14
	Laganique	622	95	15	4
	Mazamet	4 694	1 632	35	27
	Navès	222	27	12	0
	Noailhac	285	49	17	1
	Payrn-Augmontel	755	57	8	0
	Pont-de-l'Am	1 063	166	16	6
	Le Rialat	20	3	15	0
	Saint-Amans-Soult	653	145	22	11
Valdurenque	270	48	18	4	
Le Vindrou	33	11	33	0	
TOTAL		33 114	11 682	35%	
CC Sor et Agout	Cambounet-sur-le-Sor	234	34	14	0
	Escoussens	187	28	15	1,6
	Lescout	145	26	18	0
	Saint-Athrique-les-Montagnes	196	22	11	2
	Saix	1 145	170	15	1,4
	Sémalens	676	133	20	1
	Soual	787	238	30	5,6
	Verdille	250	41	16	2,4
	Viviers-les-Montagnes	567	83	15	2,3
TOTAL		4 187	775	18,5%	
CC Haute Vallée du Thoré	Albine	225	52	23	12
	Labastide-Rouairoux	771	167	22	12
	Lacabarède	142	30	22	2
	Rouairoux	140	13	9	0
	Saint-Amans-Valloret	394	64	16	7
	Sauveterre	64	8	12	0
TOTAL		1 736	334	19%	
	Saint-Salvy-de-la-Balme	222	33	15	1
	Bout-du-Pont-de-l'Am	388	37	10	0
TOTAL GENERAL		39 647	12 861	32%	22%

Source : Insee - Recensement de la population 1999

6. - UN EFFET DE CONCENTRATION ENCORE PLUS SENSIBLE DU PARC SOCIAL

97% du parc social HLM du Pays est concentré sur la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, dont 66% à Castres, 14% à Aussillon, 10% à Mazamet et 4% à Labruguière.

Malgré cela, aucune de ces communes, à part Aussillon, n'atteint les 20% de logements sociaux que la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 avait introduit comme seuil exigible pour les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à une agglomération de plus de 50 000 habitants (ce qui n'est actuellement le cas que de Castres).

Castres avec tout de même plus de 17,2% de logements sociaux sur le total de résidences principales devrait réaliser 535 logements pour atteindre ce seuil légal (cf. projet de PLU de Castres).

Il convient toutefois de tenir compte des logements privés conventionnés qui constituent également du logement social de fait et qui contribue à une offre qui doit entrer en compte dans le calcul des 20%.

Selon les estimations actuelles, la contribution du logement conventionné ne compense pas les déséquilibres constatés entre les communes et auraient plutôt tendance à les renforcer.

3 autres communes de l'agglomération disposent de logements sociaux de façon significative : Boissezon (15% des résidences principales), Pont-de-l'Arn (6,2%) , Saint-Amans-Soult (7,3%).

Tab. 36 : *Logements locatifs social*

EPCI	Communes	Logements totaux 1999		Logements sociaux 2003	
		Résidences principales (RP)	Locatif	Locatif social HLM	Part locatif social HLM / RP (%)
CA Castres-Mazamet	Aiguafonde	960	105	15	1,5
	Aussillon	2 683	771	663	25
	Boissezon	172	58	31	18
	Castres	18 472	8 009	3176	17,2
	Caucaillères	107	17	4	4
	Labruguière	2 103	489	200	9,5
	Laganigue	622	95	19	3
	Mazamet	4 694	1 632	479	10
	Navès	222	27	1	0,4
	Noailhac	285	49	2	0,7
	Payrn-Augmontel	755	57	0	0
	Pont-de-l'Arn	1 063	166	64	6
	Le Rialet	20	3	0	0
	Saint-Amans-Soult	653	145	44	6,7
Valdurenque	270	48	1	0,3	
Le Vitrrou	33	11	1	3	
TOTAL		33 114	11 682	4 700	14
CC Sor et Agout	Cambounet-sur-le-Sor	234	34	0	0
	Escoussens	187	28	0	0
	Lescaout	145	26	1	0,6
	Saint-Affrique-les-Montagnes	196	22	3	1,5
	Saix	1 145	170	3	0,2
	Sénarclens	676	133	9	1,3
	Soual	787	238	16	2
	Verdalle	250	41	8	3
Viviers-les-Montagnes	567	83	1	0,1	
TOTAL		4 187	775	41	1
CC Haute Vallée du Thoré	Albiac	225	52	23	10
	Labastide-Rouairoux	771	167	54	7
	Lacabarède	142	30	4	3
	Rouairoux	140	13	1	0,7
	Saint-Amans-Valtoret	394	64	19	5
Sauveterre	64	8	0	0	
TOTAL		1 736	334	101	6
	Saint-Salvy-de-la-Balme	222	33	14	6,3
	Bout-du-Pont-de-l'Arn	388	37	4	1
TOTAL GENERAL		39 647	12 861	4 860	12

Source : Insee - Recensement de la population 1999 - Pôle Habitat CACM 2003

Les autres communes de l'agglomération ont une offre quasi inexistante, y compris les communes très dynamiques sur le plan de la construction neuve ces dernières années comme Payrin-Augmontel, Navès, Valdurenque Noailhac... pour lesquelles ce dynamisme devrait s'orienter vers une diversification de l'offre en particulier locative et sociale, dans un triple objectif :

- **Sur un plan social** : offrir dans la commune une réponse à de jeunes ménages éventuellement en attente d'accession à la propriété ou à des personnes seules ou âgées par exemple désirant y rester.
- **Sur un plan urbain** : structurer et densifier les centres bourgs ou leur voisinage, par des petits programmes de logements collectifs et sociaux et renforcer ainsi une centralité dans des communes qui sans cela, se développent uniquement sous forme d'extensions pavillonnaires où le noyau central est de moins en moins important et lisible.
- **Sur un plan durable** pour l'occupation et l'utilisation des équipements existants sur ces communes, en particulier les équipements petite enfance et les écoles.

Mais ceci est particulièrement vrai pour les communes de la Communauté de communes du **Sor et de l'Agout**, qui très dynamiques sur le plan de la construction neuve, n'offrent que 1% de logements sociaux. C'est pourquoi d'ailleurs, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du projet de PLU intercommunal prévoit en particulier sur les communes de Cambounet-sur-le-Sor, de Saint-Affrique-les-Montagnes, de Sémalens et de Soual, la construction de logements sociaux à proximité du centre bourg et de ses équipements et « en front de rue pour leur donner une fonction urbaine ».

La commune de Saïx, aura atteint prochainement le seuil de 3 500 habitants (3 277 en 1999) et elle se trouve dans l'agglomération de Castres (au sens INSEE). Elle sera donc soumise à l'obligation de réaliser 20% de logements sociaux, soit environ 240 (recensement Insee en 2007).

Quant aux communes de la **Haute Vallée du Thoré**, elles offrent une centaine de logements sociaux pour 1736 résidences principales, en particulier sur les communes d'Albine et de Labastide-Rouairoux (77 logements sociaux).

Dans ces communes, le rôle du logement collectif et du logement social est important, pour répondre à une population vieillissante souhaitant rester sur place, pour répondre également à un public plus jeune attaché à la vallée, disposant d'un travail sur place ou à proximité et se trouvant à un moment de transition dans leur parcours résidentiel avant l'éventuelle accession à la propriété. Par ailleurs, ces populations contribuent fortement à la vie des communes, des commerces et services et permettent une certaine mixité générationnelle dans un contexte de vieillissement significatif de la population. En effet, la part des personnes de plus de 60 ans est de 26% dans le Pays contre 20,4% en France. Les projections de population effectuées par l'Insee selon un scénario tendanciel indiquent que cette part passerait à 33% pour le Pays à l'horizon 2015, soit un tiers de la population qui aurait plus de 60 ans.

Pour finir, **Saint-Salvy-de-la-Balme** dispose de 14 logements sociaux sur 222 résidences principales, et l'offre sur **Bout-de-Pont-de-l'Arn** est très modeste avec 4 logements sociaux seulement sur 388 résidences principales.

Des opérateurs de logement social qui se partagent le territoire...

4 organismes HLM sont implantés sur les bassins de Castres et Mazamet :

- l'OPMHLM de Castres
- S.A d'HLM de la Vallée du Thoré (SAVT)
- OPDHLM ou Tarn Habitat
- Coopérative les Maisons Claires

L'OPMHLM de Castres (2 850 logements) est présents sur Castres ainsi que la coopérative Maisons Claires (366 logements) qui intervient aussi sur d'autres communes .

Tab. 37 : Répartition des opérateurs sur la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet

Communes 2002	OPM HLM	SAVT	OPD HLM	CMC	TOTAL
Aiguefonde		13			13
Aussillon		660	3		663
Boissezon		28	3		31
Castres	2 850	0		366	3 216
Caucalières		4			4
Labruguière		3	183		186
Lagarrigue		0	19		19
Mazamet		310	169		479
Noailhac		2			2
Pont-de-l'Arn		26	38		64
Saint-Amans-Soult.		34	10		44
TOTAL	2 850	1 080	425	366	4 721

Source : S.A d'HLM de la Vallée du Thoré, OPDHLM, OPMHLM Castres, Coopérative les Maisons Claires

Tab. 38 : Date de construction du parc HLM (1999)

1999	CA Castres-Mazamet			
	Contrat de ville		Autres	Total
	Castres	Mzt-Aussil-Labrug.		
Nbre logts HLM*	3 116	1 443	185	4 774
dont individuels	257	182	62	501
Date construction				
Av 1915	5%	3%	15%	5%
1915 à 1948	1%	3%	2%	2%
1949 à 1967	42%	50%	15%	43%
1968 à 1974	41%	27%	23%	36%
1975 à 1981	5%	9%	18%	7%
1982 à 1989	4%	3%	25%	5%
Depuis 1990	2%	5%	1%	3%

Source : Insee Midi-Pyrénées RP 99 - Fichier "Détail...Logements" (*) Propriétaires + locataires + logements inoccupés

La SAVT est présente sur l'ensemble des autres communes disposant de logement social mais est surtout représentée à Aussillon (660 logements) et dans une moindre mesure à Mazamet (370 logements). Tarn Habitat gère 425 logements, dont 183 à Labruguière et 169 à Mazamet.

Une opération exemplaire aux portes du Pays :

la Commune de Puylaurens a cédé des terrains communaux pour la réalisation d'un lotissement privé, et a travaillé en partenariat avec le promoteur, la SA des HLM de la Vallée du Thoré et la Coopérative Maisons Claires. Ce lotissement permet la construction de 19 maisons pour la location (SA des HLM de la vallée du Thoré), 5 maisons pour l'accession à la propriété (Coopérative HLM Maisons Claires) et 18 lots à bâtir.

Un parc HLM ancien qui traduit un tassement de la production de logements sociaux ...

La majeure partie du parc social de la CACM a été construite avant 1974 (86 % des logements). Ce ne sont plus, par exemple, que 380 logements environ qui ont été construits entre 1982 et 1999, soit 22 logements sociaux par an. L'accroissement du nombre de résidences principales étant d'environ 190 logements par an, depuis cette date, la part de la construction de logements sociaux dans la construction récente est donc très modeste, 11,5% bien inférieure au taux de logements sociaux actuels de la Communauté d'agglomération (14%) et aux critères de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 (20%).

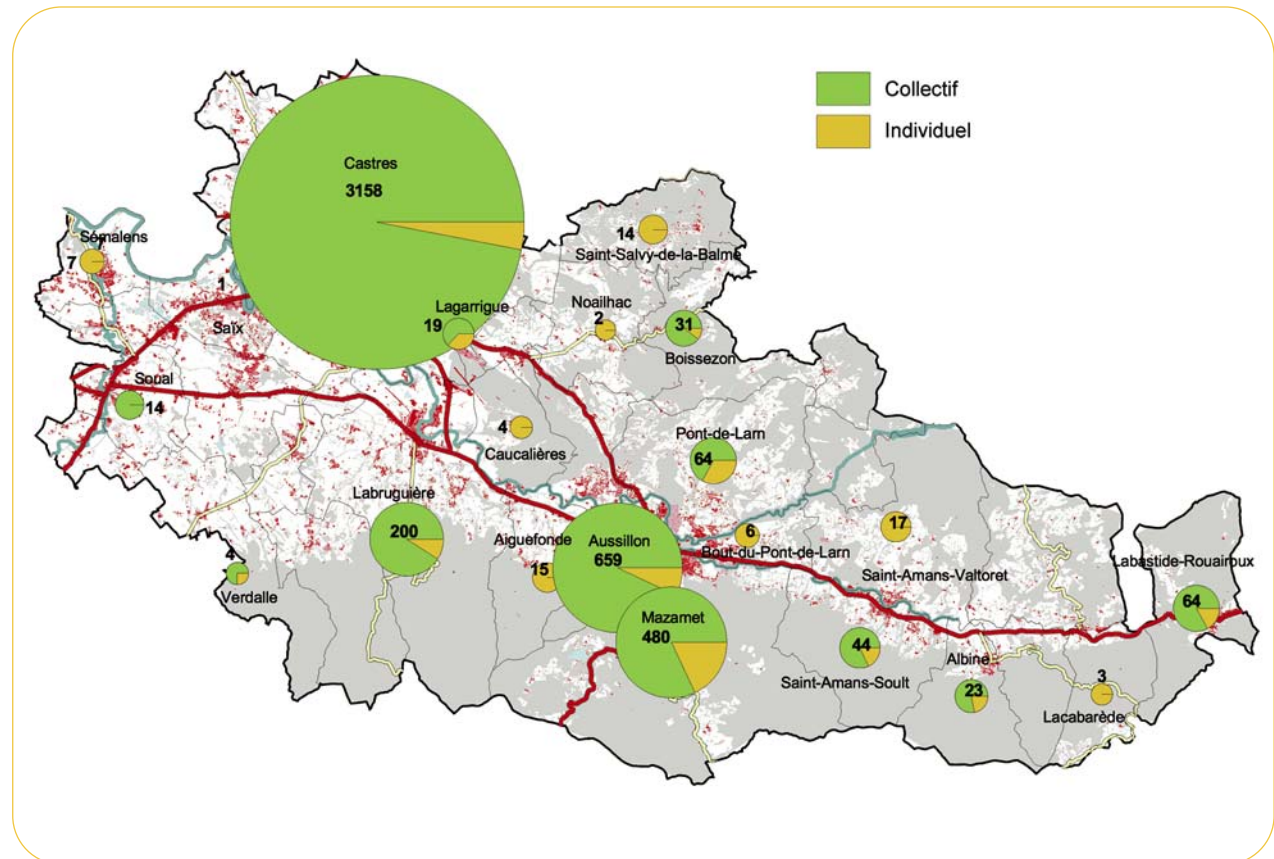
... avec cependant une meilleure répartition de cette production sur l'ensemble du territoire

Les constructions réalisées après 1974 sont proportionnellement plus nombreuses en dehors des principales villes, ce qui va dans le sens d'une meilleure répartition de l'offre de logement social sur le territoire : 44% des logements sociaux des communes rurales de l'agglomération, ont été construits après 1974 alors qu'ils ne sont que de 11% à Castres et 17% à Mazamet, Aussillon, Labruguière.

... Mais encore insuffisante par rapport à la concentration territoriale de l'offre sociale publique

Sur le Pays, 3 quartiers sont classés en «Zone Urbaine Sensible» :

Carte 37 : Logements HLM par commune au 01/01/2004



Source : DDE 81 - EPLS et Atlas du logement social au 1^{er} janvier 2004

- Laden Petit Train à Castres, 1 824 habitants
- Aillot-Bisséous à Castres, 2 166 habitants
- La Falgalarié à Mazamet-Aussillon, 2 935 habitants

Ces quartiers regroupent 71 % de la population vivant en HLM, et se caractérisent par des situations sociales particulièrement difficiles : fort taux de chômage en particulier des jeunes, précarité, personnes seules ou âgées, familles monoparentales, population d'origine étrangère ...

Tab. 40 : Organismes gestionnaires sur le Pays

ORGANISMES	Périmètre d'intervention
Office Public Départemental Tam Habitat (OPDHLM)	Tam et départements limitrophes
Office Public Municipal de Castres (OPMHLM)	Castres et les communes limitrophes
Société Anonyme Vallée du Thoré (SAVT)	Tam et départements limitrophes
Société Civile Professionnelle HLM Maisons Claires (SCPMC)	Tam et départements limitrophes
Société Nationale Immobilière (SNI)	National

Source : DDE 81 - Observatoire de l'habitat

La vacance s'accroît dans ces quartiers, renforçant leur spécialisation dans l'accueil de familles en difficulté sociale, financière ... et leur caractère peu attractif.

A Castres, le logement social se répartit entre le centre ville et sa première couronne dans des proportions particulièrement importantes (de 30 à 67% des résidences principales) dans les quartiers de Lameilhé, Laden Petit Train, Fayolle, Lardailié, Aillot, Bisséous. Les autres quartiers périphériques, notamment au nord et au nord-ouest et les quartiers plus éloignés du centre ville font apparaître une faible part de logements sociaux.

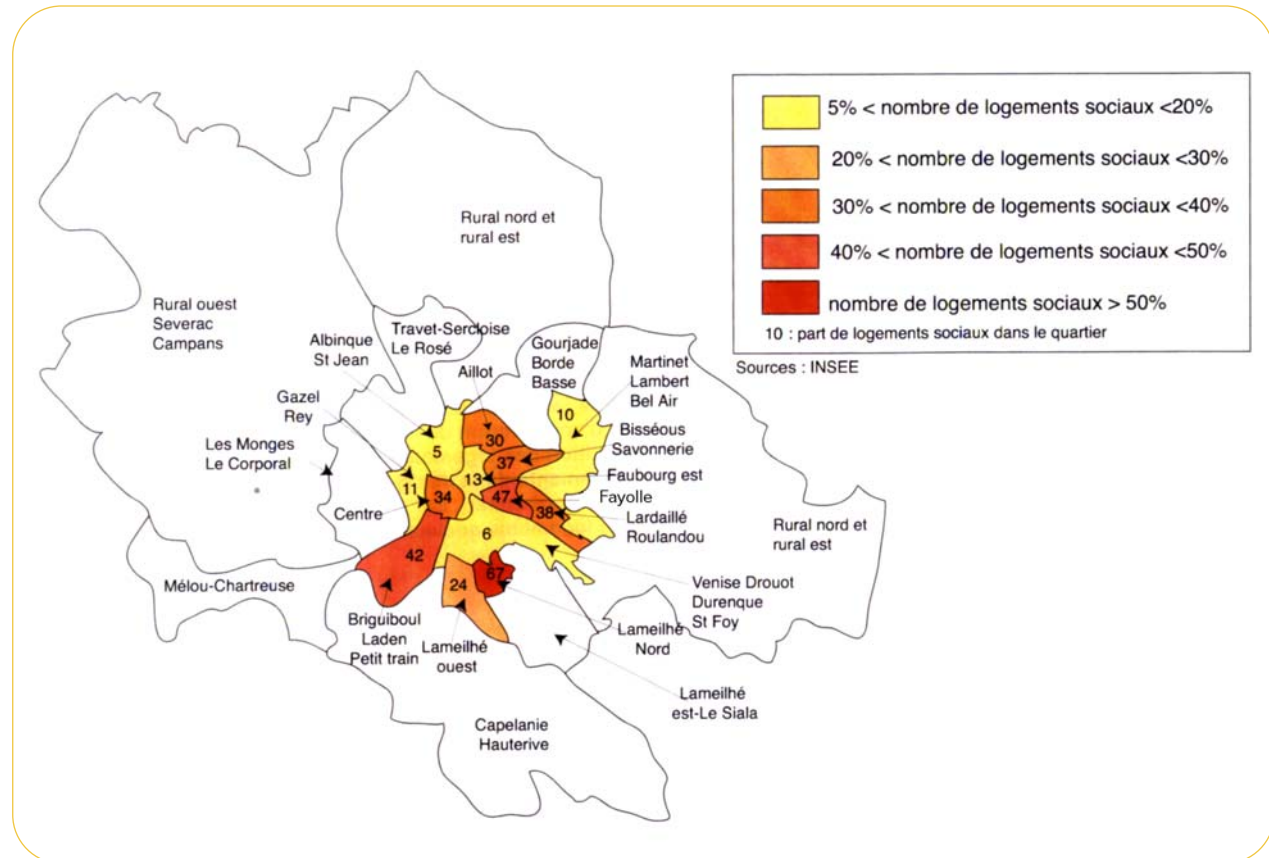
On assiste donc à une concentration territoriale très forte des logements HLM, en ZUS, à la Tuilerie à Labruguière et dans certains quartiers de Castres. Ces logements ont été construits massivement dans les années 60 pour répondre dans l'urgence aux besoins de la population ouvrière. Depuis plusieurs années, les communes ont conduit des actions en matière de réhabilitation, d'équipements, d'aménagement du cadre de vie. Ces actions ont permis de faciliter la gestion de ces quartiers et d'améliorer l'image. Cependant, des besoins subsistent et les efforts doivent être poursuivis.

Un parc social privé particulièrement développé qui accueille des familles modestes ou vivant dans la précarité sur l'ensemble du territoire du Pays

Le tableau de la précarité dans les filières locatives (observatoire DDE 81, données CAF 2001) indique que les allocataires se logent davantage dans le parc privé que dans le parc HLM (64% pour le bassin de Castres, 78% pour le bassin de Mazamet). C'est d'ailleurs aussi vrai pour les allocataires en dessous du seuil de précarité (669,4 euros de revenu mensuel par unité de consommation).

Il faut préciser qu'il en est ainsi pour tous les bassins d'habitat du département, le bassin de Carmaux étant

Carte 38 : **Carte PLU de Castres**



Source : PLU de Castres - juillet 2005 (INSEE RP 1999)

plus équilibré dans son offre publique (44% des allocataires), les bassins proches de Toulouse, Gaillac et les villes de l'ouest tarnais logeant leurs allocataires essentiellement dans le parc privé (80 à 90%).

Ce recours au logement privé est prépondérant en périphérie des villes (80 à 90% des allocataires), situation logique compte tenu de l'absence d'offre publique, ce qui illustre par ailleurs l'existence d'un besoin dans ce domaine.

En périphérie de Castres, sur les 36 communes du bassin

d'habitat, 748 allocataires sont logés dans le parc privé (dont 288 en dessous du seuil de précarité), et 104 dans le parc public (dont 32 en dessous du seuil de précarité).

Dans le bassin d'habitat de Mazamet, c'est-à-dire 17 communes, toutes dans le Pays, la proportion du recours au parc privé est encore plus importante, avec 1417 allocataires logés dans le privé (dont 556 en-dessous du seuil de précarité) et 409 dans le public (dont 203 en dessous du seuil de précarité).

Tab. 41 : **Allocataires des principaux minima sociaux (2001)**

Bassins d'habitat	Logements par parc		Total	%	
	Public	Privé		Public	Privé
Bassin de Castres	2 094	3 753	5 847	36%	64%
Castres	1 879	2 832	4 711	40%	60%
Labruguière	111	173	284	39%	61%
Périphérie	104	748	852	12%	88%
Bassin de Mazamet	409	1417	1 826	22%	78%
Mazamet	187	767	954	20%	80%
Aussillon	154	331	485	32%	68%
Périphérie	68	319	387	17%	83%

Source : Observatoire de l'habitat - DDE (2002) - CAF (2001)

Cette réalité témoigne du rôle important joué par le parc privé dans l'accueil de populations à bas revenus ou vivant dans la précarité.

Cette situation peut s'expliquer par :

- un manque d'offre locative sociale publique et très sociale sur l'ensemble du territoire,
- un rejet des quartiers sociaux, les familles préférant un logement privé dans un quartier qui n'est pas spécialisé dans l'accueil social, et qui présente une certaine mixité.

Une politique en matière de logement social, au regard des constats évoqués précédemment, pourrait s'orienter selon trois axes principaux :

A. Poursuivre l'effort de réhabilitation des quartiers sociaux

De nombreuses actions ont été menées depuis les années 1980 :

■ **A Castres**

- réhabilitations dans le quartier Bisséous en 1981, 1984 et démolition d'une tour de 88 logements et de 44 autres logements en 1999

- réhabilitations à Lardailé en 1984, 1985, 1987
- réfection des façades et des logements du quartier Laden Petit Train entre 1989 et 1993
- réhabilitation de 128 logements à Aillot de 2001 à 2004
- sécurisation des immeubles de Lameilhé en 2001 et 2002

■ **A Aussillon**

- démolitions de logements sur des secteurs non attractifs : 50 logements à la Falgalarié à Aussillon en 2001 et 47 logements à Aillot en 2003

Elles doivent se poursuivre par d'autres actions de démolition/reconstruction sur Aillot ou Labruguière et par le projet de renouvellement urbain de Lameilhé afin d'en améliorer le fonctionnement pour les habitants, de renforcer l'usage des équipements par l'ensemble des habitants de Castres et de résorber la vacance.

B. Diversifier l'offre territoriale en matière de logement public social, sur le territoire de la ville centre mais aussi dans les communes du Pays bien desservies en commerces, services, équipements et faciles d'accès pour :

- répondre aux besoins de ménages modestes, personnes âgées, personnes seules, familles monoparentales... qui pourraient avoir le choix de leur lieu de résidence
- apporter une offre mieux adaptée aux besoins de ces familles dans de petits immeubles de logements collectifs ou dans des maisons, dans les quartiers de Castres peu pourvus en logements sociaux et dans les communes, afin de favoriser la mixité sociale

C'est aujourd'hui le cas par exemple de la construction de 14 logements par la SAVT dans le lotissement « les terrasses du Soleil » à Labruguière.

La coopérative les Maisons Claires réalise aussi des pavillons en location accession, à Labruguière et à Saint-Amans-Soult.

Des projets sont également en cours sur Payrin Augmontel, commune en pleine expansion, Navès, très proche de Castres, Pont de l'Arn, Lagarrigue ...

C. Poursuivre l'effort sur le parc privé en étant attentif à l'accompagnement social des familles qui l'occupent en particulier, nous l'avons vu, celles en situation de précarité

Une offre en logements très sociaux, temporaires ou d'urgence

La Communauté d'agglomération Castres-Mazamet dispose d'une offre répartie sur 9 communes de logements très sociaux, 65 en 2003. Cette offre répond à la demande du « Plan Départemental d'Aide au logement pour les Personnes Défavorisées ».

Les logements d'urgence offrent à ce jour 22 places d'hébergement et les logements temporaires 62 places, sur les communes urbaines du Pays.

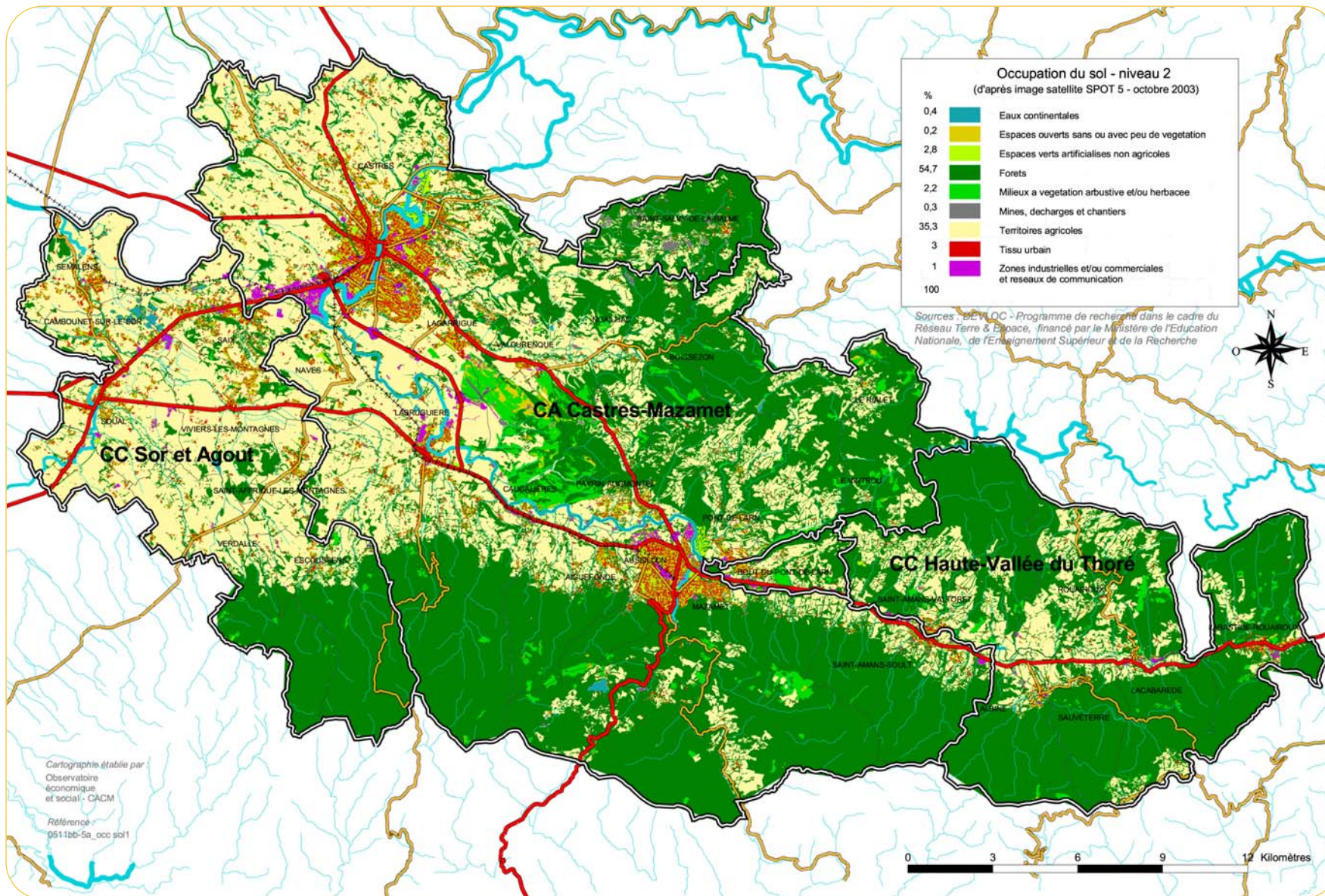
Ces logements permettent de faire face à des situations de détresse particulières ou à l'accueil hivernal de personnes sans logements.

L'accueil des gens du voyage

Deux projets d'aménagement d'aires d'accueil des gens du voyage sont en cours. L'un sur Castres dans le cadre d'une opération commune entre Castres et Labruguière pour 45 emplacements, l'autre sur Aussillon dans le cadre d'une opération commune d'Aussillon-Mazamet pour 20 emplacements.

LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

Carte 39 : Occupation du sol en 2003



LA CONSOMMATION D'ESPACE S'ACCELERE AU COURS DES 30 DERNIERES ANNEES

L'OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE DU PAYS

La superficie totale du Pays est de 71 000 ha (source DEVLOC d'après données SPOT 2003). Les territoires urbains hors zones industrielles représentent 2 150 ha, soit 3% du Territoire ; 92,5% des surfaces du Pays se compose de forêts et de terres agricoles.

Tab. 42 : **Superficie moyenne consommée par logement dans le Pays d'Autan**

SUPERFICIE	Nbre total de logements construits entre 1995 et 2004	Surface consommée entre 1995 et 2004	Moyenne par logement
CA Castres-Mazamet	3 183	470 ha	1 480 m ²
CC Sor et Agout	946	242 ha	2 560 m ²
CC Haute Vallée du Thoré	99	26 ha	2 630 m ²
Bout du Pont de l'Am	91	17 ha	1 870 m ²
Saint-Salvy de la Balme	27	7 ha	2 600 m ²
TOTAL	4 346	762 ha	1 750 m²

Source : Insee - Recensement de la population 99

LA CONSOMMATION D'ESPACE

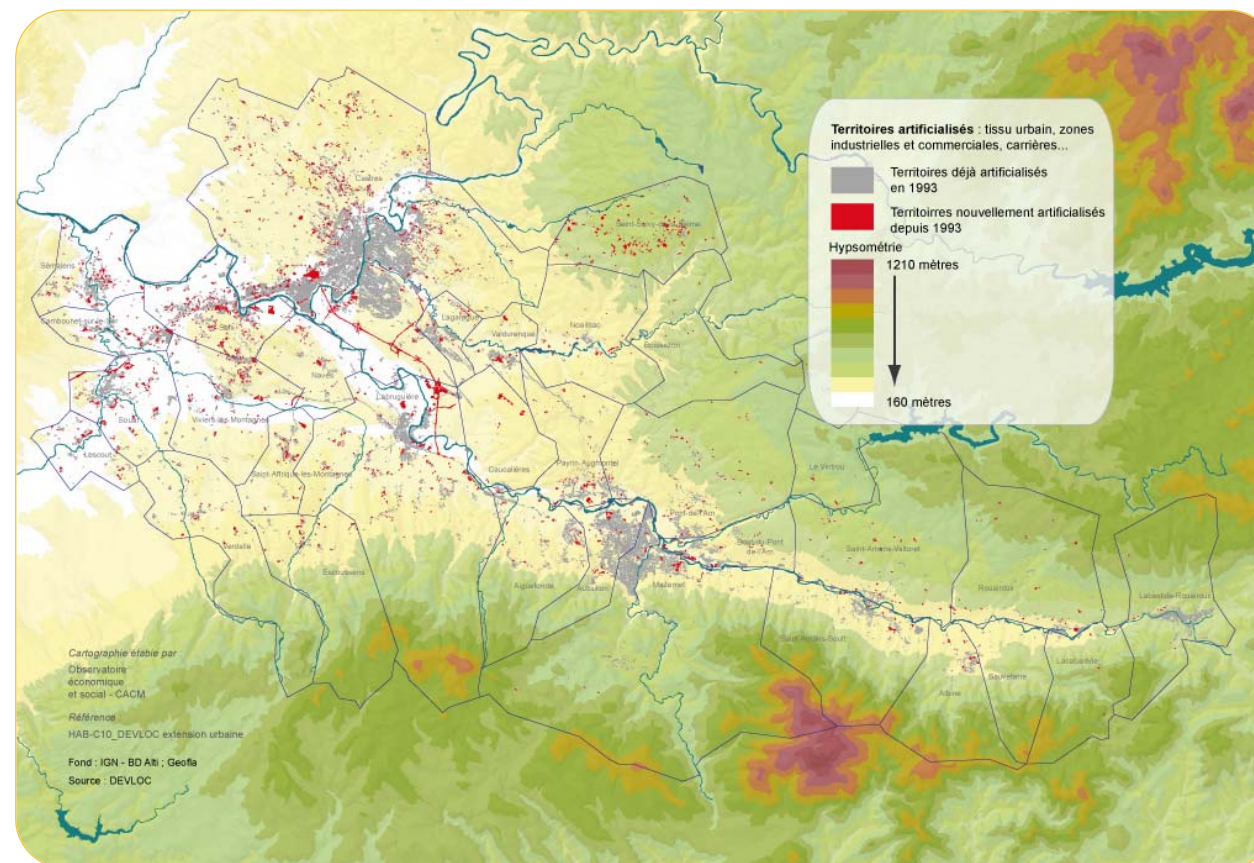
La consommation d'espace pour la réalisation de logements, représente sur les 10 dernières années, plus de 760 ha, soit plus du tiers du total du territoire urbanisé depuis des siècles d'occupation humaine.

Cette consommation s'est considérablement accélérée. Jusque à la fin des années 70, l'habitat s'est développé en extension des villes et des villages, sous forme de lotissements denses, de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ou en opérations groupées pour répondre aux besoins en logements de l'époque.

Depuis, des formes d'urbanisation qui privilégient la construction sur des grands terrains libres (2 600 m² en moyenne sur Sor et Agout et la Haute Vallée du Thoré, Saint-Salvy de la Balme et dans les communes rurales de la Communauté d'agglomération), en secteur diffus, entraînent à la fois consommation d'espace et mitage des campagnes. C'est-à-dire que la construction se développe de plus en plus loin des centres ville ou bourgs ou

hameaux, « à la campagne » le long des routes ou des chemins, entraînant une dispersion de l'habitat, souvent au détriment des paysages naturels ou des terres et exploitations agricoles.

Carte 40 : **Extension des territoires artificialisés entre 1993 et 2003**



Source : DEVLOC - d'après photos satellites SPOT 2 mars 1993 et SPOT 5 octobre 2003

Quartier de maisons de ville :
50 logements par hectare



Source : IGN - BD Ortho septembre 2003

Extension pavillonnaire de la ville traditionnelle :
15 à 20 logements par hectare.



Source : IGN - BD Ortho septembre 2003

Habitat diffus : 4 logements par hectare.



Source : IGN - BD Ortho septembre 2003



L'IMPACT SUR LA CONSOMMATION D'ESPACE GÉNÉRÉE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT INDIVIDUEL DISPERSÉ A ÉTÉ ÉVALUÉ DANS LE CADRE DES ÉTUDES DE RÉVISION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME DE CASTRES ET DE LABRUGIÈRE

A Castres

Depuis la fin des années 80, sur l'ensemble des logements individuels construits par an, 50 (sur un total d'environ 80) le sont en zone naturelle sur des terrains d'environ 2 500 m², ce qui représente une consommation d'environ 15 ha par an.

Par comparaison, le noyau historique de Castres fait 65 hectares. Cela signifie qu'on construit tous les 4 ans, l'équivalent de la zone urbaine centrale depuis les années 80, en zone naturelle non équipée en réseaux. Hors, on sait les problèmes posés par ce type d'urbanisation surtout, quand il atteint ce rythme : multiplication des voies de desserte (600 kms de voies à Castres), problème de leur dimensionnement, problèmes induits par l'assainissement autonome, parfois défectueux, éclairage public, équipements de proximité insuffisants, impossibilité de desservir ces quartiers par les transports en commun ...

Ainsi, les constructions de logements en "zone d'urbanisation future*" au sens des Plans d'Occupation des Sols ne représentent qu'une faible partie de la totalité des logements construits.

(*) Zone d'urbanisation future : secteurs prévus au Plan d'Occupation des Sols actuels pour la réalisation de logements sous forme d'opérations d'aménagement permettant d'organiser les extensions urbaines en périphérie et en lien avec les secteurs déjà agglomérés et desservis par les équipements.

A Labruguière

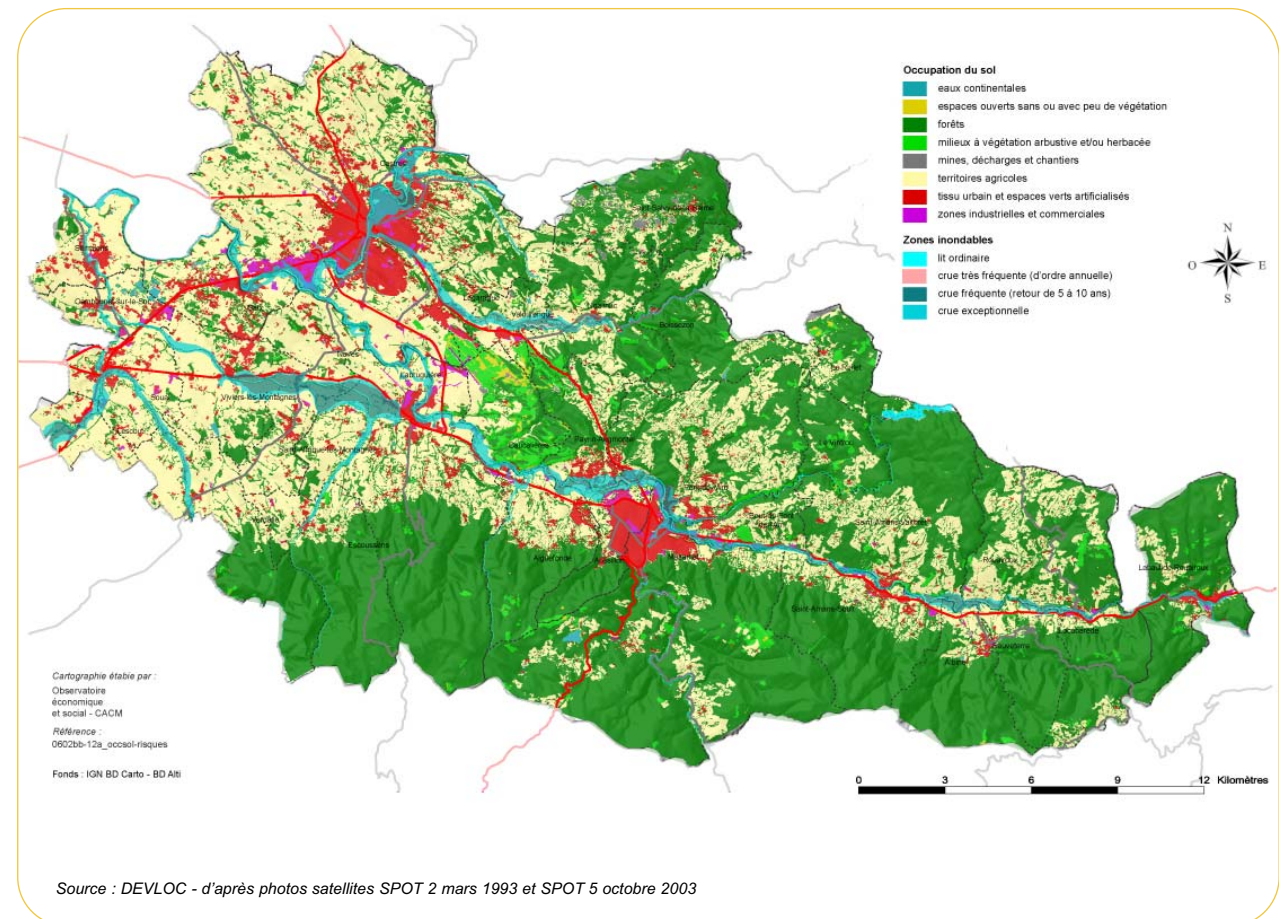
il en est de même, sur les cinq dernières années, la construction de maisons individuelles a doublé et sur 262 logements construits, 125 l'ont été en zone naturelle non desservie par l'assainissement collectif avec une consommation d'environ 3 000 m² par logement soit 7,5 ha consommés par an.

La superficie du noyau historique est de 16 hectares, donc en un peu plus de deux ans, Labruguière consomme en zone naturelle, l'équivalent de plusieurs siècles d'occupation humaine.

En comparaison, les 120 logements construits en zone urbaine n'ont consommé que 2,5 ha en 5 ans, pour une moyenne de 840m² par logement.

La zone d'urbanisation future est peu prisée à Labruguière comme à Castres. 18 logements en 5 ans n'ont consommé qu'un peu plus d'1 ha soit 700 m² par logement.

Carte 41 : Occupation du sol et risques



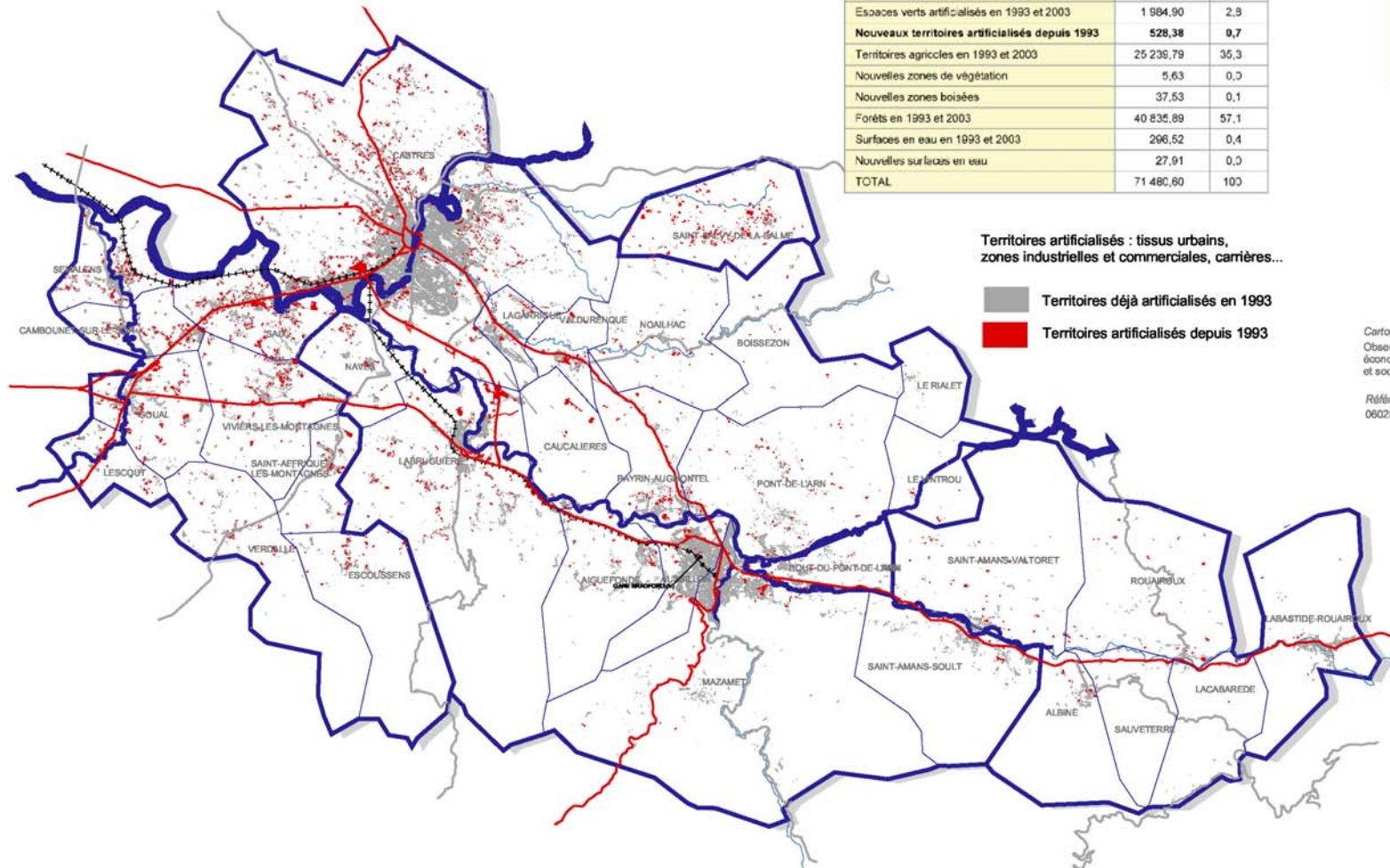
Carte 42 : Occupation du sol 1993-2003

Occupation du sol 1993-2003

Extension de la "tache urbaine"



	hectares	%
Territoires artificialisés en 1993 et 2003	2 524,05	3,5
Espaces verts artificialisés en 1993 et 2003	1 984,90	2,8
Nouveaux territoires artificialisés depuis 1993	528,38	0,7
Territoires agricoles en 1993 et 2003	25 236,79	35,3
Nouvelles zones de végétation	5,63	0,0
Nouvelles zones boisées	37,53	0,1
Forêts en 1993 et 2003	40 835,89	57,1
Surfaces en eau en 1993 et 2003	266,52	0,4
Nouvelles surfaces en eau	27,91	0,0
TOTAL	71 480,60	100



Territoires artificialisés : tissus urbains, zones industrielles et commerciales, carrières...

Territoires déjà artificialisés en 1993
 Territoires artificialisés depuis 1993



Cartographie établie par :
Observatoire économique et social - CACM

Référence :
0602bb-xxa_sco_t occsol 1993



Source : DEVLOC - d'après photos satellites SPOT 2 mars 1993 et SPOT 5 octobre 2003

ooo000ooo

Cette consommation est préoccupante. Même si le territoire du Pays est très vaste, il l'est toutefois beaucoup moins quand on tient compte des surfaces de montagne, de forêt, des surfaces vouées à l'agriculture ou soumises aux risques.

En plus des difficultés techniques auxquelles les communes sont confrontées, cette consommation est en contradiction avec les objectifs de développement durable en raison :

- du mitage et de l'atteinte aux paysages qui se généralisent d'une manière déjà très perceptible
- des mobilités accrues et de l'impossibilité de desserte par les transports en commun en raison d'une trop faible densité, donc de nuisances et de pollutions
- des problèmes d'assainissement et de qualité des eaux du pays
- de l'irréversibilité du phénomène

La question est de savoir quel projet développer pour le territoire entre « un certain idéal de la vie à la campagne », et les limites à donner à l'urbanisation pour préserver celles des espaces agricoles et des espaces naturels.

Surfaces totales des zonages " habitat " des PLU du SCoT en 2009

<i>Habitat</i>		
<i>Zones U</i>	<i>Zones AU ouvert</i>	<i>Zones AU fermé</i>
4 500 ha	1 860 ha	390 ha

La surface des zones AU ouvertes pour l'habitat apparait conséquente. En réalité, il convient de tenir compte que dans les 1860 ha de zones AU, sont comptées les ex zones NB qui figuraient dans les POS. Ces zones devant disparaître dans les PLU, certaines communes les ont

classées en U, d'autres en AU. C'est le cas de Castres, Labruguière, Pont de l'Arn.... Ces zones sont en réalité déjà construites de façon diffuse puisque les ex-zones NB exigeaient des superficies importantes pour qu'un terrain soit constructible. Sur d'autres communes, ces ex zones NB ont été classées en U mais des zones U la plupart du temps, en assainissement autonome.

Les coupures d'urbanisation et les opportunités en matière de renouvellement urbain... sont demandées par le SCoT dans le cadre de l'élaboration des PLU.

SOURCES

- Données INSEE, recensement Général de la Population 1999 et nouveau recensement 2004 et 2005
- Publications INSEE : Insee Première, 6 Pages Midi-Pyrénées, Regards sur le Tam
- Observatoire de l'habitat, DDE 81, 2003 et 2004
- « Le programme local de l'habitat, communauté d'agglomération Castres-Mazamet » diagnostic-document de travail, 11 mars 2002
- « Le logement idéal des français », édition spéciale, de particulier à particulier, 29 janvier 2003
- « L'habitat social à l'échelle de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet », Pôle Habitat et Politique de la Ville, avril 2005
- Observatoire des lotissements, DDE Tam, ADIL 81, année 2002
- OPAH communautaire des bourgs ruraux, étude de réalisation, Pôle Habitat et politique de la Ville, novembre 2004
- PLH de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet, convention, décembre 2002
- L'habitat dans l'agglomération Castres-Mazamet, ARC, décembre 2003
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes du Sor et de l'Agout, 2005
- Les PLU en cours de révision des communes
- Conseil départemental de l'habitat, observatoire de l'habitat - DDE 81, année 2002
- CAUE du Tam, DDE 81 : « Comment aborder le projet de lotissement », juin 2005
- Avis du Conseil Economique et Social Régional sur la crise du logement, décembre 2005
- Données DEVLOC, exploitation des images satellitaires
- Articles du Monde :
 - « HLM, les irréductibles de la Norville », dimanche 2, lundi 3 avril 2006
 - « la France construit beaucoup, mais peu dans le social », vendredi 25 novembre 2005
 - « les zones rurales situées autour des villes attirent de plus en plus d'habitants », mercredi 18 janvier 2006
 - « la crise du logement n'est pas une fatalité », nexity, mercredi 23 novembre 2005
 - « 10 engagements pour favoriser l'accès au logement », nexity, dimanche 26, lundi 27 février 2006
- Logement : le gouvernement s'engage (plus de 60 mesures pour sortir de la crise) ; Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement 2005
- Les nouvelles de l'observatoire, n° 50 ; DDE du Tam – Observatoire de l'habitat (septembre 2006)
- Formes et densités – aire urbaine de Toulouse ; AUAT 2005
- Prospective ville ; AUAT 2004
- Traits urbains n°8 : vous avez dit urbaniste ? juin-juillet 2006
- Traits urbains n° 10 : densité, entre refus et devoir ; octobre 2006

BASSIN D'HABITAT

Le bassin d'habitat correspond, en principe, à une unité de fonctionnement du marché du logement sur un territoire donné.

Pourquoi ?

Le découpage en bassin d'habitat a été fait dans chaque département par les Directions Départementales de l'Équipement en vue d'observer et d'analyser l'évolution

du marché du logement, de définir les besoins et de permettre des analyses spatiales. Les bassins d'habitat peuvent servir de cadre à la programmation des aides au logement par l'État.

Comment l'a-t-on défini ?

Le bassin d'habitat correspond à une unité géographique proche du bassin de vie quotidienne. Le découpage, défini localement, respecte les limites cantonales et départementales.

Les liens évidents entre développement économique, marché du travail et marché du logement imposent de raisonner en prenant en compte ces diverses composantes de la vie quotidienne. A ce titre, le respect des limites administratives telles que le département, s'avère peu réaliste. Pour ces raisons, la tendance est d'abandonner peu à peu les bassins définis localement pour se rapprocher des aires urbaines, bassins d'emploi ou de vie quotidienne.

Bassins d'habitat et SCoT

Le périmètre des deux bassins d'habitat de Castres et Mazamet couvrent en totalité et débordent par endroit le périmètre du SCoT ; au total, ils comptent 108 900 habitants et 54 communes réparties sur une superficie de 966 km² :

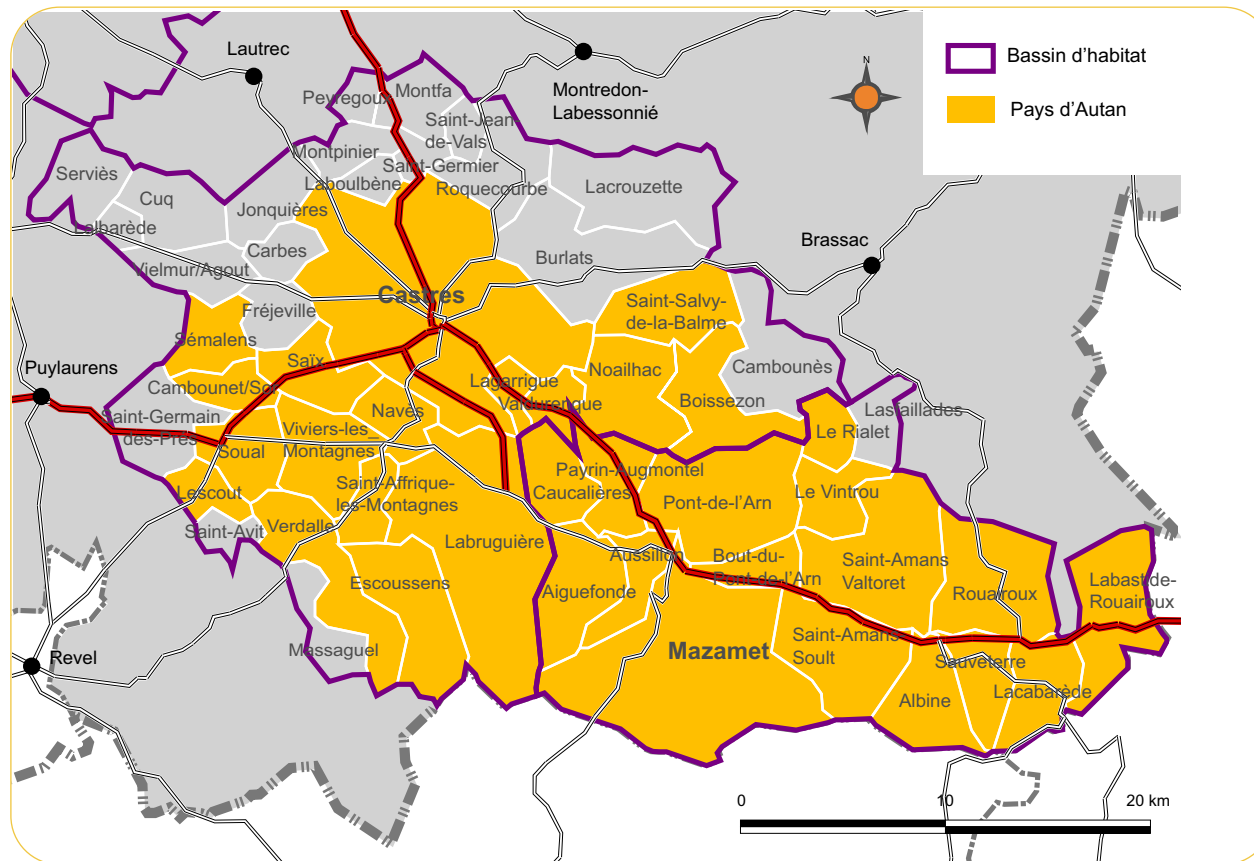
- le bassin d'habitat de Castres totalise 37 communes, dont 20 sont hors SCoT dans des secteurs ruraux de plaine au nord-ouest (vallée de l'Agout) de coteaux en direction d'Albi et au nord-est (Burlats et Lacrouzette)
- le bassin d'habitat de Mazamet correspond à la délimitation du SCoT (à l'exception de Lasfaillades), comprenant la ville de Mazamet et ses communes environnantes ainsi que la Haute Vallée du Thoré.

Tab 43 : Bassins d'habitat et périmètre du SCoT

BASSINS D'HABITAT (BH)	Population SDC 1999	Superficie km ²	Nombre de communes
BH Castres-Mazamet	108 800	965	54
- SCoT	97 300	716	33
- hors SCoT	11 500	250	21
BH Castres	76 800	610	37
- SCoT	65 300	368	17
- hors SCoT	11 400	242	20
BH Mazamet	32 000	355	17
- SCoT	31 900	347	16

Source : Insee - DDE

Carte 43 : Bassins d'habitat de Castres et de Mazamet



Source : Insee - DDE

LE DIAGNOSTIC DEPLACEMENTS DANS SES GRANDES LIGNES

L'accès au Pays :

- Une bonne desserte aérienne soutenue par les collectivités (Communauté d'agglomération Castres-Mazamet, département, Région) et les entreprises :
- Une desserte routière qui a pris du retard en comparaison avec les agglomérations voisines, mais en cours d'évolution avec notamment l'annonce récente de l'autoroute Castres-Toulouse pour 2013 ;
- Une desserte par la voie ferrée dont le cadencement en provenance de Toulouse s'améliore, mais sur laquelle le tronçon Toulouse-Saint-Sulpice doit être modernisé ; la Région Midi-Pyrénées prévoit d'importants travaux de modernisation du réseau. Dans ce cadre, le doublement de la voie est prévu jusqu'à Montrabé à échéance 2013 et jusqu'à Saint-Sulpice à échéance 2020.
- Des transports collectifs routiers organisés par la Région en provenance de Toulouse et de Béziers en desservant la Vallée du Thoré, et organisés par le Département en étoile autour de Castres. Les utilisateurs de ces lignes sont à 78% des scolaires ;
- Le transport de marchandises se fait essentiellement par la route, le fret ferroviaire est en attente de réorganisation suite à sa libéralisation.

Dans le Pays :

Les déplacements ne cessent d'augmenter, pour tous les motifs

Les déplacements domicile-travail ne cessent d'augmenter, pour deux raisons :

- la dispersion de l'habitat entraîne un éloignement entre lieu de travail et lieu de résidence,
- l'emploi est concentré sur quelques pôles (centre des villes et zones d'activités)

Les autres déplacements de la vie quotidienne (les $\frac{3}{4}$ des déplacements) s'amplifient également, ils concernent les études, les achats, les loisirs... Les déplacements locaux s'organisent autour de bassins de services. Castres et Mazamet constituent des pôles de services générateurs de déplacements pour beaucoup de communes de périphérie ou plus lointaines. En particulier, les hôpitaux génèrent des déplacements, et la construction du nouvel hôpital sur le Causse nécessite de s'interroger sur sa desserte et son accessibilité par les transports collectifs.

La réalité territoriale des déplacements (travail, loisirs, études, services, achats ...) dépasse largement les limites de l'agglomération Castres-Mazamet, qui organise les transports publics sur son territoire mais dont les ressources sont limitées.

La voiture est le moyen le plus utilisé pour se déplacer (

En dehors de Castres où les modes de transport sont à 18% des modes « doux » (pas de transport, marche à pied et vélo), et 4% en transport en commun, les déplacements dans le reste du territoire se font à une écrasante majorité en voiture particulière : 83% (source Insee 2007 - actif ayant un emploi de plus de 15 ans).

Une offre de transport à améliorer pour les transports publics, à compléter pour les modes doux (marche à pied, vélo)

L'offre de transport routière s'améliore progressivement.

L'offre en transport collectif est hétérogène et du ressort de plusieurs autorités organisatrices (AO) : la Région, le Département et la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet (CACM)

- Entre Castres et Mazamet, l'offre régionale train + cars a été développée et représente désormais au total 13 allers et 14 retours.

Cependant, la voiture reste largement utilisée, malgré un temps de parcours identique, et un coût probablement en faveur du transport collectif. L'utilisation en « porte à porte », sans rupture de charge rend la voiture plus attractive, d'autant que les gares du territoire sont excentrées par rapport aux centres villes.

- Les Lignes Interurbaines Régionales (autocars) et départementales desservent les Communautés de communes du Sor et de l'Agout et de la vallée du Thoré.

Cette desserte est plutôt faible et calée sur celle des établissements scolaires. L'aller-retour, par exemple à Castres par ces moyens de transports, est impossible sur la demi-journée. En outre, le niveau de service est diminué durant les périodes de vacances scolaires.

- **L'offre de transport public de la Communauté d'agglomération** est constituée de deux réseaux urbains, qui desservent les centres des villes de Castres et de Mazamet, de services de transport à la demande pour les parties rurales et les autres communes, pour les personnes à mobilité réduite et d'un service de transport scolaire.

- A ce jour, la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet manque de marge de manoeuvre financière pour améliorer son offre. Les transports réguliers urbains desservent une partie des populations des villes concernées en raison de la faible densité de logements construits dans la zone d'influence des lignes.

- Plus de compacité urbaine (habitat, emplois, équipements..) autour des réseaux de transport public permettrait d'en améliorer l'efficacité.

L'offre en « modes doux », en particulier cyclable, en milieu urbain :

Le réseau cyclable est assez développé à Castres, 16 kms de pistes, essentiellement sur un axe nord-sud (Gourjade-Lameilhé). Il sera étoffé par une piste aménagée le long de la future voie urbaine nord et par une voie reliant le quartier de Lameilhé au futur centre hospitalier puis à l'espace d'entreprises du Causse.

Sur le reste du territoire, l'offre est modeste.

L'offre de pistes cyclables, à vocation loisirs ou tourisme :

Les anciennes voies ferrées Castres-Albi, Castres-Revel, et Mazamet-Bédarieux sont ou doivent être aménagées, en pistes cyclables et autres usages non motorisés. Ce maillage est intéressant car il pourrait être l'amorce d'une épine dorsale cyclable sur l'ensemble du territoire de Soual à Labastide-Rouairoux.

L'intermodalité ou l'articulation entre les différents modes de déplacements :

L'efficacité de ces offres juxtaposées réside dans la possibilité de passer facilement d'un mode à l'autre :

Points positifs : possibilité de stationner facilement auprès des gares et dans les centres villes, possibilité de mettre son vélo dans les trains, développement de l'intermodalité vélo-train dans les gares de la ligne Toulouse-Castres-Mazamet, amélioration de l'information...

Points négatifs : éloignement physique des gares entre elles (gare SNCF et gare routière), éloignement des gares et des centres villes, peu de desserte des gares SNCF par les transports collectifs réguliers, et par des pistes cyclables...

L'ACCES AU PAYS

I. - LA DESSERTE AERIEENNE

L'aéroport de Castres-Mazamet, soutenu par les entreprises locales, la Chambre de Commerce et d'industrie et les collectivités territoriales (Conseil Général, Conseil Régional et Communauté d'agglomération Castres-Mazamet), offre un service de vols réguliers biquotidiens vers Paris-Orly et vers Lyon via Rodez, du lundi au vendredi.

Les passagers vers Paris, ligne ouverte en 1990, étaient nombreux jusqu'en 1996 (plus de 30 000 par an). En 2005, le trafic s'est établi à 16 300 passagers.

Par contre, les passagers vers Lyon, ligne ouverte en 1993, sont en légère croissance et représentent environ 2 600 passagers par an.

Les motifs professionnels dominent dans les déplacements des usagers (74% pour Paris, 95% pour Lyon).

L'aéroport ayant une capacité de 40 000 passagers par an, pourrait se développer et donc doubler le nombre de

Aéroport de Castres-Mazamet



Source : CCI Castres-Mazamet

passagers actuels, dans le cadre, par exemple, d'accueil de compagnies à bas prix pour le tourisme.

L'aéroport n'atteint pas son équilibre budgétaire, évalué à 20 000 passagers, sur la ligne Castres-Paris.

II. - LE RESEAU ROUTIER

Un niveau de performance très modeste mais marqué par une décision récente : l'autoroute Castres-Toulouse

Le réseau routier est organisé principalement autour :

- de la route nationale RN 126,
- de la rocade de Castres se prolongeant jusqu'à Mazamet, composée de la RN 112 et de la RD 1012 à 2x2 voies (section Nord)
- de la RD612 (Albi-Castres-Mazamet-Béziers) qui passe par Lagarrigue, Valdurenque et Payrin.

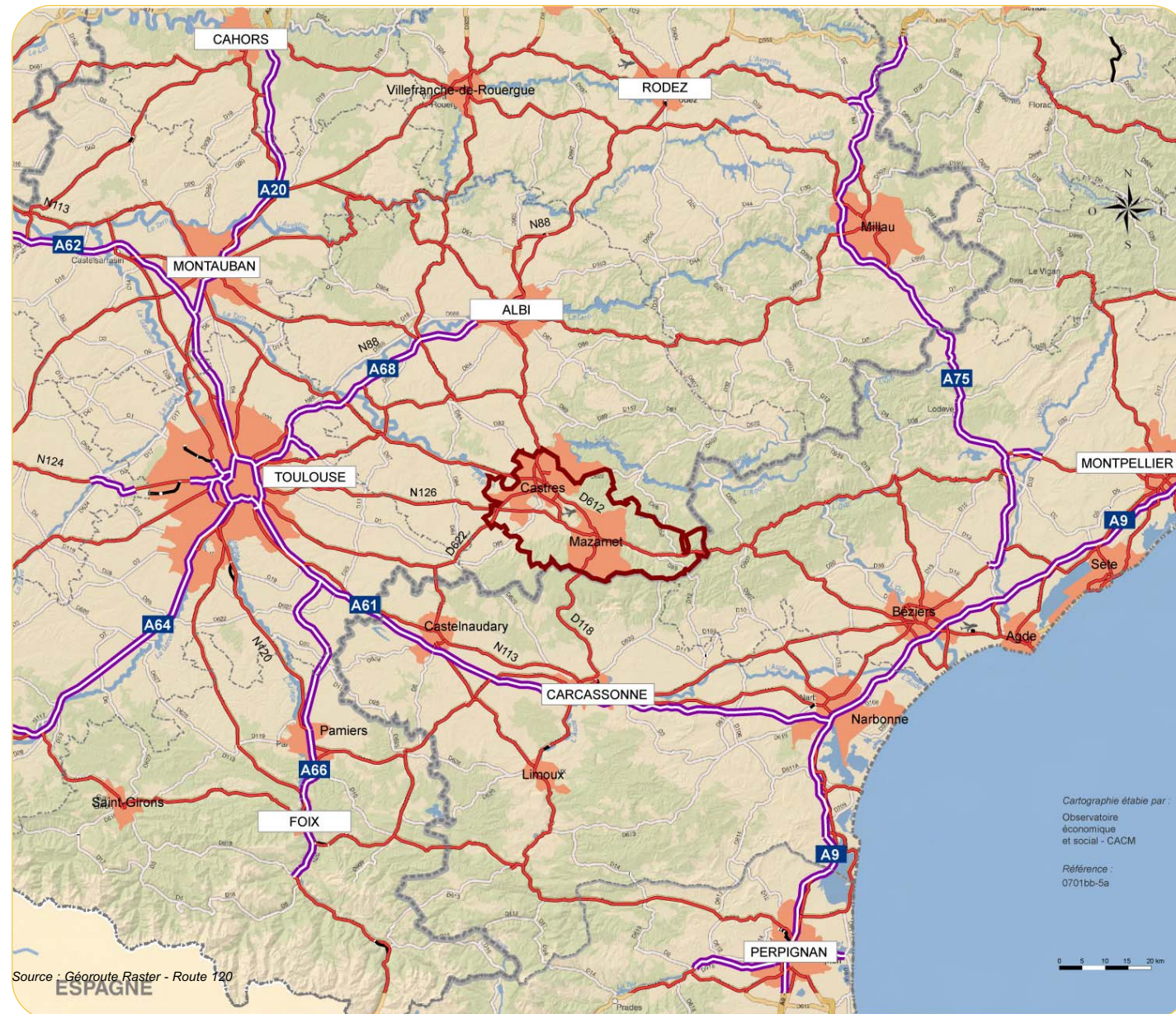


Echangeur de Mélou

Ce réseau assure les liaisons du territoire avec l'environnement régional :

- la RD 612, relie Castres-Mazamet à Béziers à l'est et à Albi au nord. Elle est particulièrement structurante pour le territoire du Pays
- La RN 126 et la RN 112 relient Castres-Mazamet à Toulouse. Leur amélioration est un enjeu important pour le développement économique du Pays
- Le RD 622 participe à la liaison Castres-Revel-Castelnaudary donnant ainsi accès à l'autoroute A61
- le RD 118 fait la liaison entre Mazamet et Carcassonne.

Carte 44 : Réseau routier



Tab. 44 : Principales liaisons avec Toulouse - distance, temps de parcours et vitesse moyenne

Liaisons	Distance (km)	Temps de parcours	Vitesse moyenne (km/h)
Toulouse-Castres	79	1h07	71
Toulouse-Mazamet	96	1h20	72
Toulouse-Albi	78	50 mn	94
Toulouse-Montauban	54	37 mn	88
Toulouse-Cahors	115	1h12	96
Toulouse-Agen	117	1h10	100
Toulouse-Auch	79	1h09	69
Toulouse-Saint-Gaudens	95	58 mn	98
Toulouse-Pamiers	72	44 mn	98
Toulouse-Carcassonne	95	58 mn	98

Source : Serveur Michelin - avril 2006

Ces infrastructures ont globalement conservé une chaussée bidirectionnelle avec 2 voies de circulation, sauf pour quelques tronçons de la RN 126, à 4 voies sur Sor et Agout et à 3 voies entre Puylaurens et Cuq-Toulza, ainsi que quelques tronçons à 3 voies sur la RD612.

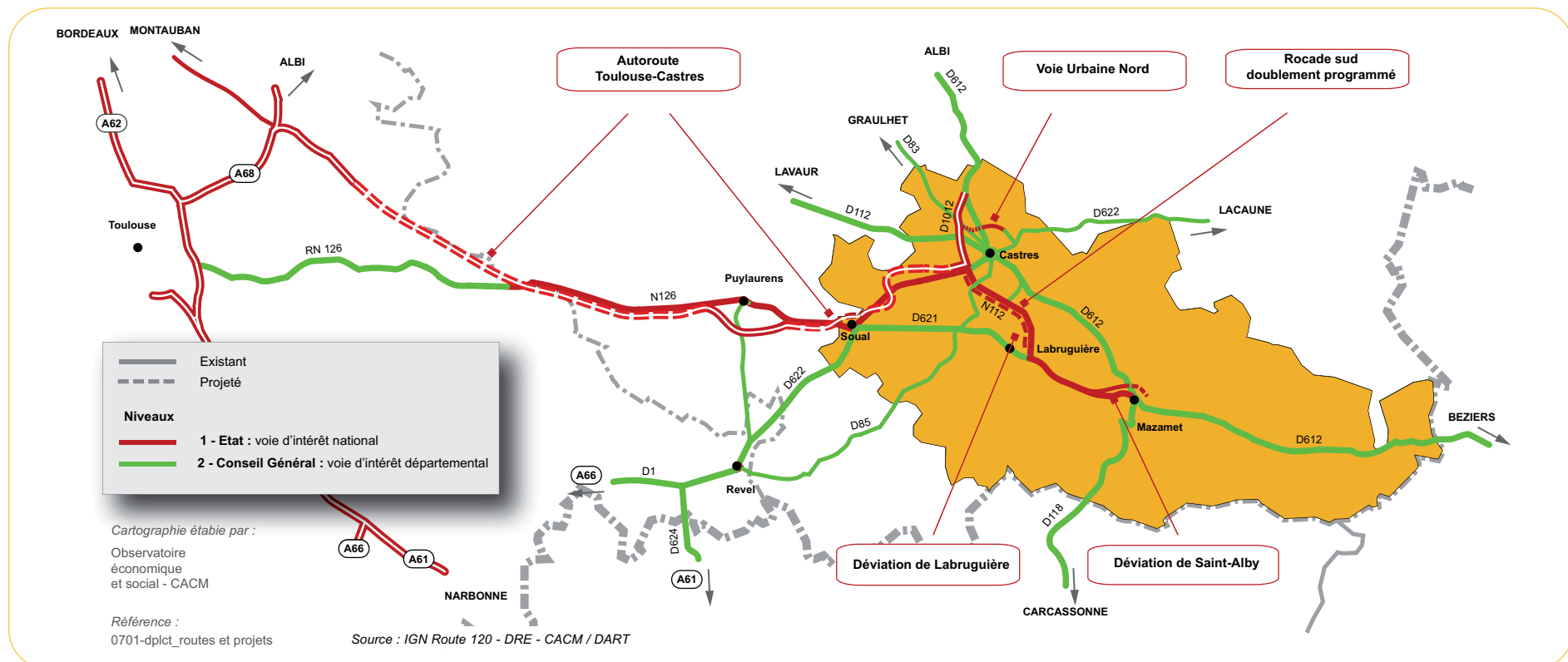
Néanmoins, les liaisons avec les agglomérations voisines et les autoroutes qui irriguent Midi-Pyrénées nécessitent un trajet souvent supérieur à 1 heure, avec des vitesses de parcours de l'ordre de 60, à 70 kms/heure.

Cette difficulté de relier les agglomérations voisines est spécifique au Pays, les autres agglomérations de Midi-Pyrénées étant bien mieux desservies.

Il s'agit là d'un lourd handicap qui pèse sur le Pays et qui en explique pour une part, les difficultés économiques et la stagnation démographique, puisque toutes les autres agglomérations autour de Toulouse mieux desservies par les routes et par les voies ferrées ne connaissent pas ces difficultés.

Des améliorations, inscrites au contrat de plan Etat-Région, sont en cours ou réalisées (déviation de Puylaurens, rocade ouest de Castres). La RN 126 est inscrite au schéma des infrastructures routières françaises comme « grande liaison d'aménagement du territoire ». La déviation de Puylaurens a été mise en service en 2008 et permet de gagner une dizaine de minutes.

Carte 45 : Etat d'avancement routier 2009



La décision récente d'une réalisation autoroutière entre Castres et Toulouse, qui mobilise unanimement le Pays, est un enjeu majeur pour la desserte du Pays et permettra de faire entrer Castres dans le faisceau des villes à moins d'une heure de la capitale régionale.

Cette nouvelle infrastructure entraînera des modifications de trafic sur l'ensemble du réseau routier desservant et traversant le Pays. Celui-ci pourrait bien passer d'un territoire aujourd'hui plutôt enclavé à un véritable itinéraire bis pour des trajets méditerranée-Grand Ouest (vers Béziers) et des trajets Nord-Sud (vers Albi), en substitution des itinéraires autoroutiers Méditerranée-Toulouse ou Bordeaux, saturés à certaines heures ou périodes de l'année.

Dans ces conditions, se repose la question de l'axe Mazamet-Béziers avec une toute nouvelle actualité, car il est probable que cet axe connaîtra une montée en puissance en matière de trafic, en particulier de trafic poids lourds.

Les villages-rue de la vallée bénéficieront d'une opportunité nouvelle mais seront confrontés à la gestion d'un trafic en croissance. Les POS avaient préservés les terrains nécessaires à leur déviation depuis plus de 30 ans. Certaines communes, contraintes par ces réserves, sont tentées de débloquer les terrains pour les rendre constructibles. Mais est-il opportun, dans ce contexte nouveau, de se priver de la possibilité de réaliser un jour les déviations des communes du mazamétain et plus loin de la vallée ?

AUTOROUTE TOULOUSE-CASTRES

Le projet :

- autoroute Verfeil - Castres sous concession
- opération estimée à 300 M€ (compte tenu de l'apport par l'Etat des sections déjà engagées : contournement de Puylaurens et Castres-Soual section urbaine)
- tracé parallèle à la RN 126

Le calendrier souhaité :

- Fin 2010 : mise en place du comité de suivi pour assurer la concertation autour du projet.
- Printemps 2011 : choix du fuseau de 300 m de large.
- Fin 2011 : définition de l'emprise foncière de 50 m de large.
- 2012 : enquête d'utilité publique.
- 2013 : déclaration d'utilité publique (DUP) suivie par l'appel d'offres à concessionnaire.
- 2013 - 2015 : réalisation des travaux.
- Un calendrier jugé " serré mais réalisable " par le directeur de la DREAL.

III. - LES TRANSPORTS COLLECTIFS

1. - Le transport ferroviaire de voyageurs

Le territoire est desservi par 3 gares : Castres, Labruguière et Mazamet, distantes des gares routières.

Tab. 45 : **Desserte ferroviaire**

Liaisons ferrées	Nombre quotidien		Durée minimale de trajet
	Allers	Retours	
Toulouse-Castres	11	11	1h14
Castres-Mazamet	9	9	20 mn
Toulouse-Castres en car SNCF	1	2	1h25
Castres-Mazamet en car SNCF	2	3	25 mn

Source : Conseil Régional Midi-Pyrénées - Service Etudes et Prospectives (mars 2007)

La SNCF dessert le territoire par des lignes ferroviaires complétées par des lignes de bus.

Depuis décembre 2006, une offre rythmée et plus régulière a été mise en oeuvre par le Conseil Régional sur l'axe Toulouse-Mazamet.

La SNCF offre actuellement un bon niveau de services sur la liaison Castres-Toulouse, puisque le temps de parcours est semblable à celui de la voiture. Ce niveau de service est moins bon sur la liaison Toulouse-Mazamet du fait de l'allongement de parcours lié au passage des trains en gare de Castres.



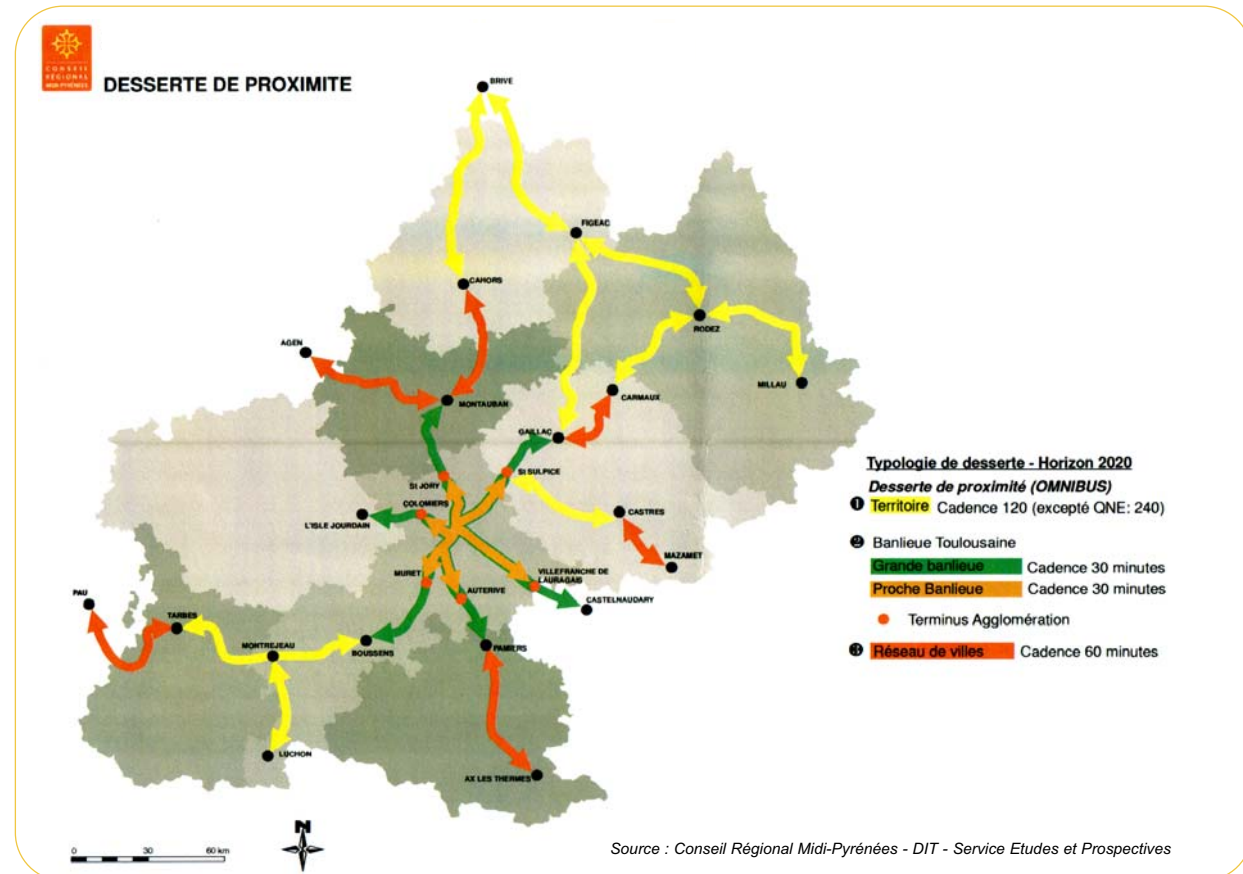
La mise en service de la seconde ligne de métro à Toulouse va accroître la zone d'influence de la gare-Matabiau, et pourrait renforcer l'attractivité du transport collectif sur le trajet Castres-Toulouse.

Des travaux de régénération de l'axe ferroviaire Toulouse-Castres-Mazamet ont été réalisés en 2009-2010. Par ailleurs, grâce au doublement de la voie Toulouse-Saint-Sulpice prévu à échéance 2020, qui constitue aujourd'hui

la ligne unique qui dessert ensuite 3 lignes distinctes (Castres-Mazamet, Albi et Figeac), il est envisagé de cadencer l'offre à l'heure :

- entre Toulouse et Castres
- entre Castres et Mazamet

Carte 46 : **Principes d'organisation des dessertes ferroviaires régionales**



2. Le transport par autocars

Des liaisons régionales desservent l'espace du Pays, à partir de Toulouse ou de Béziers.

Des liaisons départementales sont organisées autour de Castres vers Puylaurens, Revel, Albi, Graulhet-Gaillac, Lavaur, Béziers. Le tarif du réseau Tarnbus a été simplifié. Il est de 2 euros le trajet quel qu'il soit, 15 Euros la carte 10 trajets (sans durée de validité) et 40 euros l'abonnement mensuel.

L'information sur cette offre de transport est traitée de façon globale, qu'elle soit régionale ou départementale, ce qui en améliore la lisibilité pour les usagers. Elle est disponible sur le site du Conseil Général, par exemple, sous l'appellation « réseau Tarnbus ».

Entre 6 heures et 8 heures le matin puis entre 16 heures 45 et 18h30 au départ d'Albi, entre 6 heures 30 et 8 heures 30 puis entre 17 heures et 19 heures au départ de Castres, les usagers bénéficient d'un bus tous les quarts d'heure du lundi au vendredi

Carte 47 : Réseau "Tarnbus"



Le service de recherche d'itinéraires et d'horaires du Conseil Général du Tarn

LIGNE 703 Castres → Albi

(1) Jours scolaires uniquement

Transporteur : SARL JLC Tourisme 05 63 45 03 03

Soit 21 allers-retours durant les périodes scolaires et 6 allers-retours hors périodes scolaires et samedi

JOURS	Lu à Ve										Me	Lu à Ve										
NOTES À CONSULTER	(1)	-	(1)	(1)	(1)	(1)	-	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	-	(1)	-	(1)	(1)	-	(1)	(1)	(1)	(1)

Sa					
-	-	-	-	-	-

DESTINATION	Gare routière	Sercloise	St Antoine/Verdarié	Paris	Borie Basse	Magné	Centre	La Bouriotte	Centre	La Teulière	Mousquette	Las Vergnes	Miramont	La Croix Cachée	Ste Catherine	Montsalvy	Al Causse	Garban	Ranteil	Halte routière		
CASTRES	6:30	6:45	7:00	7:15	7:30	7:45	8:00	8:15	8:30	9:00	12:10	12:25	13:15	15:00	17:00	17:15	17:45	18:00	18:15	18:30	18:45	19:00
ST GERMIER	6:37	6:52	7:07	7:22	7:37	7:52	8:07	8:22	8:37	9:07	12:17	12:32	13:22	15:07	17:07	17:22	17:52	18:07	18:22	18:37	18:52	19:07
MONTFA	6:43	6:58	7:13	7:28	7:43	7:58	8:13	8:28	8:43	9:13	12:23	12:38	13:28	15:13	17:13	17:28	17:58	18:13	18:28	18:43	18:58	19:13
VENES	6:47	7:02	7:17	7:32	7:47	8:02	8:17	8:32	8:47	9:17	12:27	12:42	13:32	15:17	17:17	17:32	18:02	18:17	18:32	18:47	19:02	19:17
REALMONT	6:49	7:04	7:19	7:34	7:49	8:04	8:19	8:34	8:49	9:19	12:29	12:44	13:34	15:19	17:19	17:34	18:04	18:19	18:34	18:49	19:04	19:19
LUMBERS	6:53	7:08	7:23	7:38	7:53	8:08	8:23	8:38	8:53	9:23	12:33	12:48	13:38	15:23	17:23	17:38	18:08	18:23	18:38	18:53	19:08	19:23
DENAT	6:55	7:10	7:25	7:40	7:55	8:10	8:25	8:40	8:55	9:25	12:35	12:50	13:40	15:25	17:25	17:40	18:10	18:25	18:40	18:55	19:10	19:25
LABASTIDE	6:59	7:14	7:29	7:44	7:59	8:14	8:29	8:44	8:59	9:29	12:39	12:54	13:44	15:29	17:29	17:44	18:14	18:29	18:44	18:59	19:14	19:29
DENAT	7:00	7:15	7:30	7:45	8:00	8:15	8:30	8:45	9:00	9:30	12:40	12:55	13:45	15:30	17:30	17:45	18:15	18:30	18:45	19:00	19:15	19:30
DENAT	7:01	7:16	7:31	7:46	8:01	8:16	8:31	8:46	9:01	9:31	12:41	12:56	13:46	15:31	17:31	17:46	18:16	18:31	18:46	19:01	19:16	19:31
DENAT	7:02	7:17	7:32	7:47	8:02	8:17	8:32	8:47	9:02	9:32	12:42	12:57	13:47	15:32	17:32	17:47	18:17	18:32	18:47	19:02	19:17	19:32
DENAT	7:03	7:18	7:33	7:48	8:03	8:18	8:33	8:48	9:03	9:33	12:43	12:58	13:48	15:33	17:33	17:48	18:18	18:33	18:48	19:03	19:18	19:33
DENAT	7:04	7:19	7:34	7:49	8:04	8:19	8:34	8:49	9:04	9:34	12:44	12:59	13:49	15:34	17:34	17:49	18:19	18:34	18:49	19:04	19:19	19:34
PUYGOUZON	7:06	7:21	7:36	7:51	8:06	8:21	8:36	8:51	9:06	9:36	12:46	13:01	13:51	15:36	17:36	17:51	18:21	18:36	18:51	19:06	19:21	19:36
PUYGOUZON	7:07	7:22	7:37	7:52	8:07	8:22	8:37	8:52	9:07	9:37	12:47	13:02	13:52	15:37	17:37	17:52	18:22	18:37	18:52	19:07	19:22	19:37
PUYGOUZON	7:08	7:23	7:38	7:53	8:08	8:23	8:38	8:53	9:08	9:38	12:48	13:03	13:53	15:38	17:38	17:53	18:23	18:38	18:53	19:08	19:23	19:38
ALBI	7:14	7:29	7:44	7:59	8:14	8:29	8:44	8:59	9:14	9:44	12:54	13:09	13:59	15:44	17:44	17:59	18:29	18:44	18:59	19:14	19:29	19:44
ALBI	7:20	7:35	7:50	8:05	8:20	8:35	8:50	9:05	9:20	9:50	13:00	13:15	14:05	15:50	17:50	18:05	18:35	18:50	19:05	19:20	19:35	19:50

6:45	7:45	12:10	13:15	17:15	18:15
6:49	7:49	12:14	13:19	17:19	18:19
6:52	7:52	12:17	13:22	17:22	18:22
6:56	7:56	12:21	13:26	17:26	18:26
6:58	7:58	12:23	13:28	17:28	18:28
7:02	8:02	12:27	13:32	17:32	18:32
7:04	8:04	12:29	13:34	17:34	18:34
7:08	8:08	12:33	13:38	17:38	18:38
7:10	8:10	12:35	13:40	17:40	18:40
7:14	8:14	12:39	13:44	17:44	18:44
7:15	8:15	12:40	13:45	17:45	18:45
7:16	8:16	12:41	13:46	17:46	18:46
7:17	8:17	12:42	13:47	17:47	18:47
7:18	8:18	12:43	13:48	17:48	18:48
7:19	8:19	12:44	13:49	17:49	18:49
7:21	8:21	12:46	13:51	17:51	18:51
7:22	8:22	12:47	13:52	17:52	18:52
7:23	8:23	12:48	13:53	17:53	18:53
7:29	8:29	12:54	13:59	17:59	18:59
7:35	8:35	13:00	14:05	18:05	19:05

IV. - LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

1. Le trafic routier

La cartographie des trafics routiers du Tarn en 2004 montre des trafics de l'ordre de près de 10 000 véhicules/jour sur les axes principaux : RN 126 (Toulouse-Castres) et RD 612 (ex-RN 112 : Albi-Castres-Mazamet-Vallée du Thoré) avec un pourcentage de près de 10% de poids lourds. Entre 900 et 1000 camions circulent chaque jour sur ces voies principales (soit 90 à 100 poids lourds par heure).

La mise en service de la rocade ouest de Castres a entraîné un report des circulations des véhicules particuliers et des poids lourds de la RD 612 à la RN112, améliorant la circulation dans Castres, Lagarrigue, Valdurenque, Payrin mais rendant d'autant plus urgente la déviation prévue à Saint-Alby.

Le trafic sur la RN 126 à Saix et dans Mélou-Chartreuse,

avec près de 22 000 véhicules/jour, justifie bien la déviation de la zone commerciale qui va se réaliser dans les prochaines années.

Sur les autres routes départementales du Pays, les trafics sont globalement divisés par deux par rapport aux routes nationales (avant décentralisation acte II) et s'échelonnent entre 5500 véhicules/jour dont 8% de poids lourds sur le RD 622 vers Revel, 5500 véhicules/jour dont 4,3% de poids lourds sur le RD 621 entre Soual et Labruguière, 4000 véhicules/jour dont 8,4% de poids lourds sur le RD 85 qui passe à Naves en direction de Dourgne, de 3600 véhicules/jour dont 5% de poids lourds sur le RD 622 vers Brassac et de 3800 véhicules/jour dont 8,4% sur le RD 14 qui va de Cambounet-sur-le-Sor à Semalens.

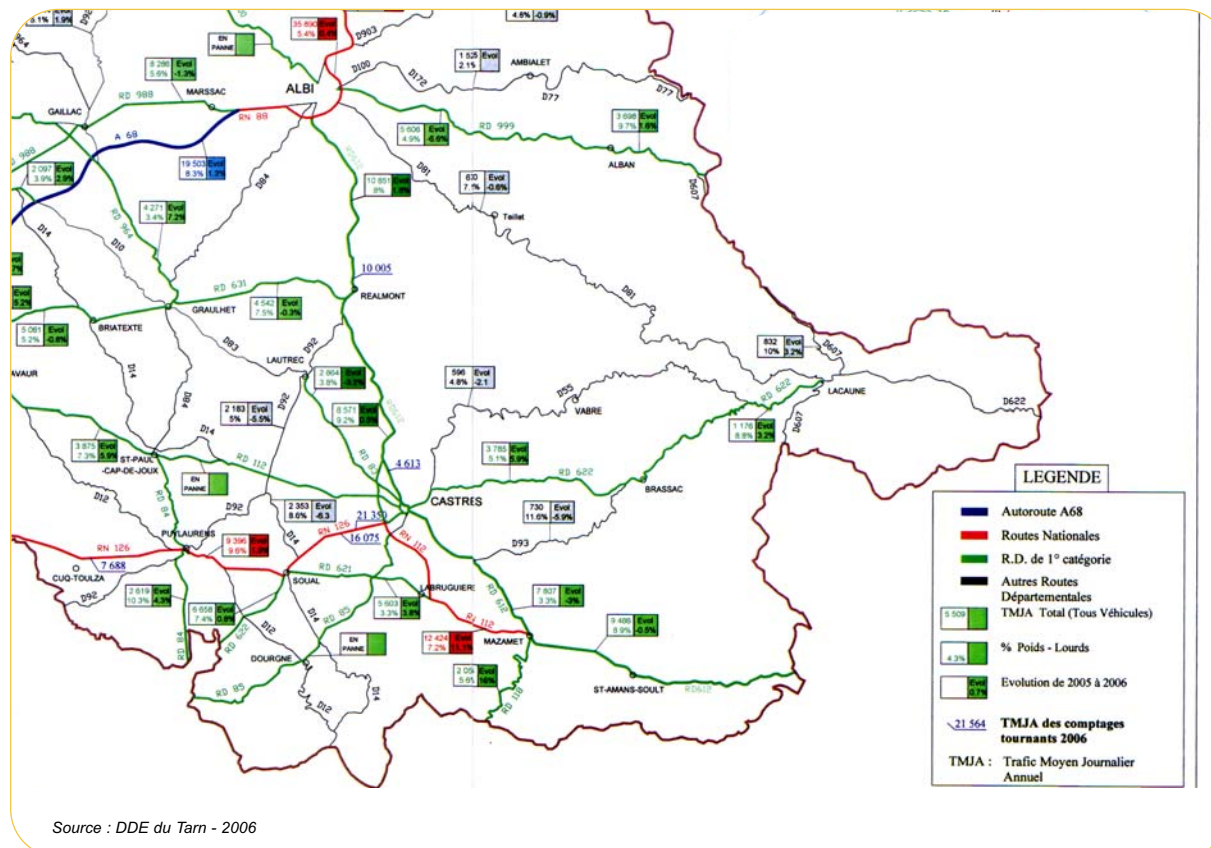
L'étoile routière des routes départementales qui irrigue le Pays, supporte donc un trafic journalier allant de 450 camions sur l'axe Soual-Revel, 350 camions sur l'axe Castres-Dourgne et sur le tronçon Cambounet-Semalens, 230 camions sur le tronçon Soual-Labruguière et 200 camions sur l'axe Castres-Brassac.

La mise en service de la voie urbaine nord, à Castres, dans les années à venir, permettra de diriger les poids lourds venant de Brassac, directement vers la rocade ouest, leur permettant ainsi d'éviter le centre de la ville. Cette voie urbaine assurera une meilleure desserte du Sidobre et des Monts de Lacaune.

Toutes ces valeurs (trafic routier et poids lourds) sont en évolution positive sur une année (2003-2004) de 2% en moyenne, de 4% sur la RN 126 Castres-Puylaurens.

Ceci montre que les trafics supportés par les routes départementales sont importants, en particulier le trafic poids lourds, ce qui pose des problèmes en matière de gabarit des voies et de sécurité routière, mais qui témoigne en même temps, de l'activité économique du territoire qui exporte par exemple à l'international, les produits de la filière bois, et qui importe, à l'échelle nationale, notamment des produits pétroliers.

Carte 48 : **Trafics routiers (2006)**



2. Le trafic fret

Le trafic fret ferroviaire connaît une baisse constante depuis les années 80. Les volumes et tonnages transportés le sont majoritairement par la route.

La réorganisation de la SNCF, fin 2004 a entraîné une aggravation de ce report vers la route en supprimant les trains ne comportant pas au moins 10 wagons.

La libéralisation du fret ferroviaire, effective depuis avril 2006, risque de renforcer les difficultés du recours au fer, au moins dans un premier temps, pour les territoires ayant une faible densité d'implantation industrielle, ou les territoires dotés de petites et moyennes entreprises diversifiées, comme celui du Pays. Il sera plus difficile de s'organiser pour les entreprises de ces territoires que pour les grandes entreprises industrielles (Bouygues, Arcélor...) qui sont en mesure de créer leur propre structure de transport, ou de s'associer avec les opérateurs privés autorisés à circuler sur tout ou partie du réseau ferré national (cf article du Monde du 30 mars 2006).

Ainsi, la Tarnaise des Panneaux qui génère un trafic de plusieurs trains par an a vu disparaître son branchement fret.

Dans un second temps, on peut espérer, comme le suggère le rapport Chauvineau (« transport ferroviaire de fret et développement territorial » remis au Ministre des transports et de l'équipement, le 6 octobre 2005), que le fret ferroviaire s'organise selon des systèmes répondant à 2 logiques distinctes :

- l'organisation qui achemine les flux densifiés, celle des axes principaux ou « tapis roulants », au coeur d'une offre recentrée, fiabilisée et productive, à rendements croissants, qui est appelée à se déployer au plan européen
- des organisations de proximité, plus ramifiées, en osmose avec le tissu économique local, destinées à drainer les envois et les flux moins denses et à organiser leur massification vers les axes lourds.

Sollicitée par la DRE, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'est positionnée, pour expérimenter la redynamisation du transport ferroviaire de fret, sur la filière bois en particulier.

La Chambre régionale de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées a réalisé une étude évaluant les potentiels de report du fret routier sur le fer. Aujourd'hui, des entrepreneurs locaux étudient la possibilité de constituer un opérateur ferroviaire de proximité en vue d'offrir une nouvelle offre ferroviaire fret aux entreprises de la région.



Source : extrait de la réponse de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet à la Direction Régionale de l'Équipement suite à la communication du Rapport Chauvineau.

Les enjeux attachés à un report de la route vers le fer pour le transport des marchandises sont multiples et fondamentaux dans le contexte économique et environnemental actuel. Pour le territoire du Pays, les enjeux ont été identifiés selon trois axes majeurs :

1 – économique :

« Il est essentiel pour les entreprises d'être bien connectées à l'offre ferroviaire fret, « d'autant que cette offre est appelée à évoluer vers des réseaux irriguant l'espace économique européen. A l'inverse, dans cette perspective, ne plus avoir accès à un transport ferroviaire performant deviendrait un handicap à long terme, voire un facteur de délocalisation » (extrait du rapport Chauvineau). Le territoire du Pays a déjà à faire face à des handicaps sérieux, en particulier liés à la disparition de filières traditionnelles comme le textile, la laine et le cuir, liés aussi, à une desserte et une accessibilité insuffisantes. Aujourd'hui, l'objectif est de capter toutes les opportunités pour développer des filières locales, en particulier en favorisant leurs débouchés commerciaux, de façon durable, le transport ferré paraissant se situer dans cette perspective.

2 – environnemental :

Le transfert de la route vers le fer est aujourd'hui une préoccupation des opinions publiques et des consommateurs dans un contexte de développement du transport de marchandises qui s'étend à des espaces de plus en plus vastes. Chacun sait maintenant que la route constitue, en France, la première source d'émissions de gaz à effet de serre (28%) et que ces émissions ne cessent de croître (+23% entre 1990 et 2003). Par ailleurs, les incertitudes liées à l'approvisionnement en pétrole, conduisent à penser que des contraintes s'imposeront tôt ou tard aux acteurs économiques et qu'il vaut mieux les anticiper. En particulier, dans le domaine économique, il serait intéressant de favoriser l'émergence d'un transport de marchandises faisant de plus en plus appel au rail pour des circuits longue distance.

3 – de sécurité routière :

Le réseau routier principal du territoire (RN 126 et ex RN112), qui traverse encore des secteurs urbanisés, supporte un trafic poids lourds important entre 800 et 900 en moyenne par jour. L'insécurité qui en résulte, est également un argument essentiel de l'intérêt du report de la route vers le rail.

LES DEPLACEMENTS AU SEIN DU TERRITOIRE

I. - AUGMENTATION DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL ET ELOIGNEMENT ENTRE LIEU DE TRAVAIL ET LIEU DE RESIDENCE

L'augmentation de ces déplacements est liée à deux phénomènes :

- les jeunes ménages d'actifs s'implantent de plus en plus en périphérie des villes centres et notamment de Castres, pour leur lieu de résidence.
- Castres concentre 56% des emplois totaux et les deux-tiers des emplois tertiaires du Pays.

Entre l'augmentation de l'urbanisation périphérique et la concentration des emplois dans les villes centres, les migrations alternantes domicile-travail ne cessent de croître.

Tab. 46 : *Lieu de résidence - lieu de travail*

Actifs ayant un emploi	2007	2007 %
Ensemble	36 280	100
Travaillent et résident :		
- dans la même commune	18 171	50
- dans 2 communes différentes :	18 109	50
- du même département	16 230	45
- de la même Région	1 233	3
- d'une autre Région	620	2
- autre	26	0

Source : Insee RP 2007

D'après les chiffres des recensements, le nombre d'actifs travaillant dans la même commune représentent 54,7% en 1999 et ne représentent plus que 50% en 2007.

On assiste donc bien à un éloignement entre lieu de résidence et lieu de travail, à une dispersion de la population vers les communes des périphéries, à la recherche de coûts fonciers et de fiscalités moins élevés, et dans le

même temps, à une concentration des emplois, mais aussi des commerces et services sur les communes centres et certaines communes de première périphérie. Ces mouvements contraires se traduisent par une augmentation des migrations domicile-travail.

Ainsi, la ville de Castres propose 1,39 emploi par actif habitant sur son territoire, et celle de Mazamet 1,73. En revanche, dans les communes périphériques, ce taux d'activité est inférieur à 1, et parfois très largement.

Ce déséquilibre est renforcé par d'autres phénomènes : double activité dans le ménage, mobilité des professionnels.... A ce titre, Castres se distingue nettement de son

environnement puisque 80% des actifs qui y habitent, y travaillent également. En revanche, les communes périphériques de Castres qui connaissent les plus fortes progressions en termes de population sont dans une situation très différente : moins du quart de leurs actifs travaillent dans leur commune de résidence. Ce qui traduit bien la nature de l'évolution de ces communes, à vocation essentiellement résidentielle.

II. - LE TERRITOIRE PERTINENT POUR L'ETUDE DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DEPASSE CELUI DU PAYS ET S'ETEND AUX AIRES URBAINES DEFINIES PAR L'INSEE

Pour décrire les agglomérations, l'INSEE a défini deux concepts qui prennent en compte, d'une part, la concentration des populations sur une ou plusieurs communes contiguës (unité urbaine), et d'autre part, les flux intercommunaux de déplacements liés au travail (aire urbaine).

- **L'unité urbaine** : l'agglomération selon des critères morphologiques

L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes sur le territoire desquelles se trouve un ensemble d'habitations présentant entre elles une continuité et comptant au moins 2 000 habitants.

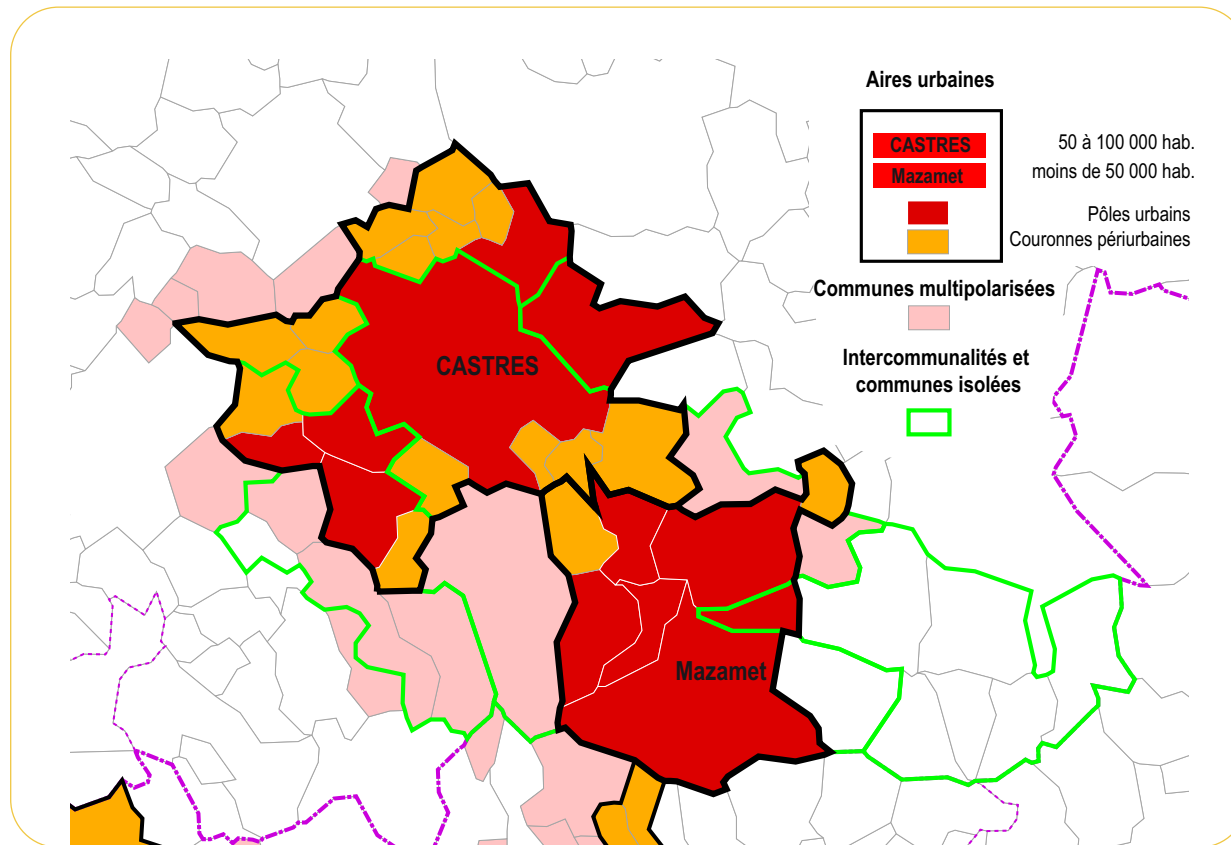
- **L'aire urbaine** : le reflet de la polarisation économique d'un territoire

L'aire urbaine est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et une couronne périurbaine.

Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5000 emplois et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

La couronne périurbaine est l'ensemble des communes dans lesquelles 40% des actifs ayant un emploi travaillent dans le pôle urbain ou dans les communes attirées par celui-ci.

Carte 49 : Aires urbaines dans le Pays d'Autan



Source : Insee

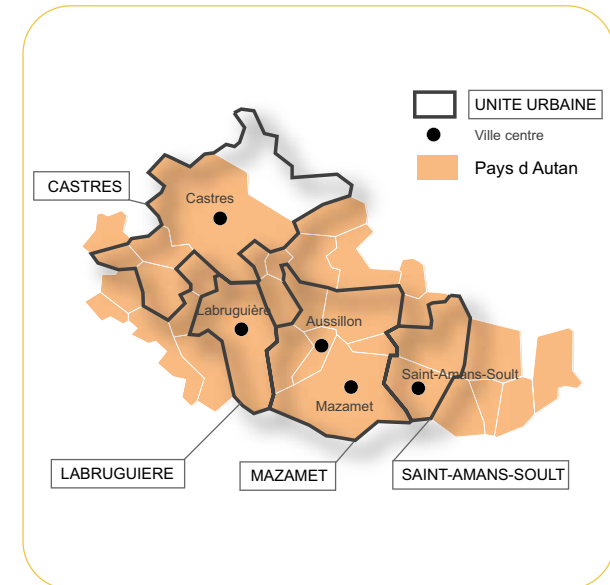
Castres et Mazamet appartiennent à deux unités urbaines distinctes, chacune au centre d'une aire urbaine, ces deux aires urbaines étant contiguës. Entre elles, la commune de Labruguière est soumise à l'attraction des deux pôles urbains et est donc qualifiée de commune multi polarisée.

En 1999, l'unité urbaine de Castres regroupe les communes de Castres, Burlats, Cambounet-sur-le-Sor, Roquecourbe, Saix et Viviers –les-Montagnes. L'aire urbaine comporte 14 communes supplémentaires :

Carbes, Frejeville, Laboulbène, Lagarrigue, Montfa, Montpinier, Naves, Noailhac, Saint-Affrique-les-Montagnes, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Semalens, Valdurenque, Vielmur-sur-Agout. Elle regroupe 61 760 habitants.

On voit là que les périmètres concernés par les déplacements domicile-travail dépassent les périmètres institutionnels des EPCI du Pays et s'étend sur des communes du nord et de l'ouest de Castres et de Sor et Agout.

Carte 50 : Unités urbaines dans le Pays d'Autan



Source : Insee

L'unité urbaine de Mazamet est composée de communes de Mazamet, Aiguefonde, Aussillon, Bout-du-Pont de l'Arn. L'aire urbaine comporte 2 communes supplémentaires : Caucalières et Le Rialet pour une population de 25 849 habitants.

Concernant l'aire urbaine de Mazamet, seule, la commune de Bout-du-pont de l'Arn n'appartient pas à la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet.

Les aires urbaines de Castres et de Mazamet ont connu des évolutions contrastées entre 1990 et 1999 : tandis que l'aire urbaine de Mazamet perdait une commune (Le Vintrou), celle de Castres s'étendait sur 8 nouvelles communes. Cette évolution traduit l'attractivité croissante de l'unité urbaine de Castres sur les communes avoisinantes.

III. - LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL GENERES PAR LES AIRES URBAINES (d'après le dernier recensement disponible, datant de 2007)

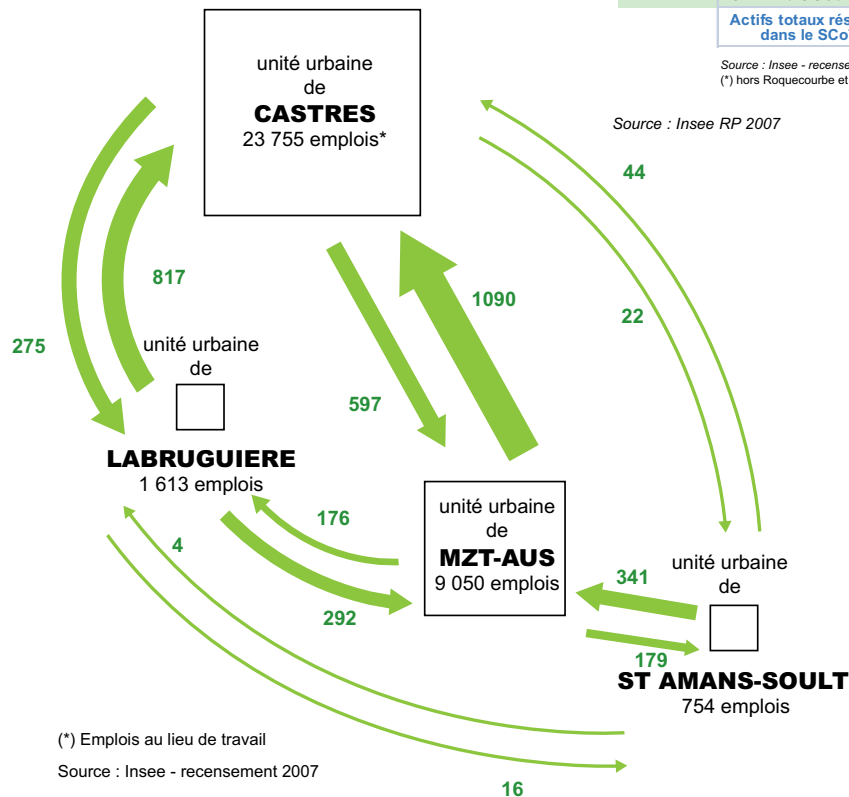
1. Un lien fort entre les aires urbaines

L'observation des déplacements domicile-travail entre les communes du SCoT fait ressortir l'importance des relations entre Castres et Mazamet.

Tab. 47 : *mobilités domicile-travail 2007 : unités urbaines du SCoT du Pays d'Autan*

Actifs résidant et travaillant dans le SCoT	Sorties	Entrées						Actifs venant de l'extérieur du SCoT			Emplois totaux au lieu de travail
		UU Castres*	UU Mzt-Aussillon	UU Labruguière	UU St-Amans-S	Autres com SCoT	TOTAL SCoT	Tarn	Hors Tarn	TOTAL hors SCoT	
UU Castres		13 643	1 090	817	44	2 401	17 995	4 560	1 200	5 760	23 755
UU Mzt-Aussillon		597	6 523	292	341	567	8 320	398	332	730	9 050
UU Labruguière		275	176	817	4	198	1 470	113	30	143	1 613
UU Saint-Amans-Soult		22	179	16	417	93	727	8	19	27	754
Autres communes SCoT		591	245	91	76	1 983	2 986	617	280	897	3 883
TOTAL SCoT		15 128	8 213	2 033	882	5 242	31 498	5 696	1 861	7 557	39 055
travaillant hors du SCoT	Tarn	1 843	308	122	28	611	2 912				
	Hors Tarn	891	355	102	45	496	1 889				
TOTAL hors SCoT		2 734	663	224	73	1 107	4 801				
Actifs totaux résidant dans le SCoT		17 862	8 876	2 257	955	6 349	36 299				

Graph.13 : *Déplacements domicile-travail entre les aires urbaines concernées par le Pays en 2007*



Source : Insee - recensement 2007
(*) hors Roquecourbe et Burlats situées en dehors du SCoT

Elle souligne également le rôle structurant de l'Unité Urbaine de Castres (Burlats, Roquecourbe, Saix, Vivier-les-Montagnes, Cambounet-sur-Sor) :

- 60 % des emplois.
- 23 750 emplois au lieu de travail pour 17 862 actifs ; donc une forte attractivité.

Sur les 23 750 emplois au lieu de travail de l'UU de Castres :

- 13 650 travaillent et résident dans l'unité urbaine
- 4350 viennent d'une autre commune du SCoT
- 4560 viennent d'une autre commune du Tarn
- 1200 viennent d'une commune hors du Tarn

Par ailleurs, près de 1 700 déplacements sont effectués chaque jour entre les Unités Urbaines de Castres et Mazamet.

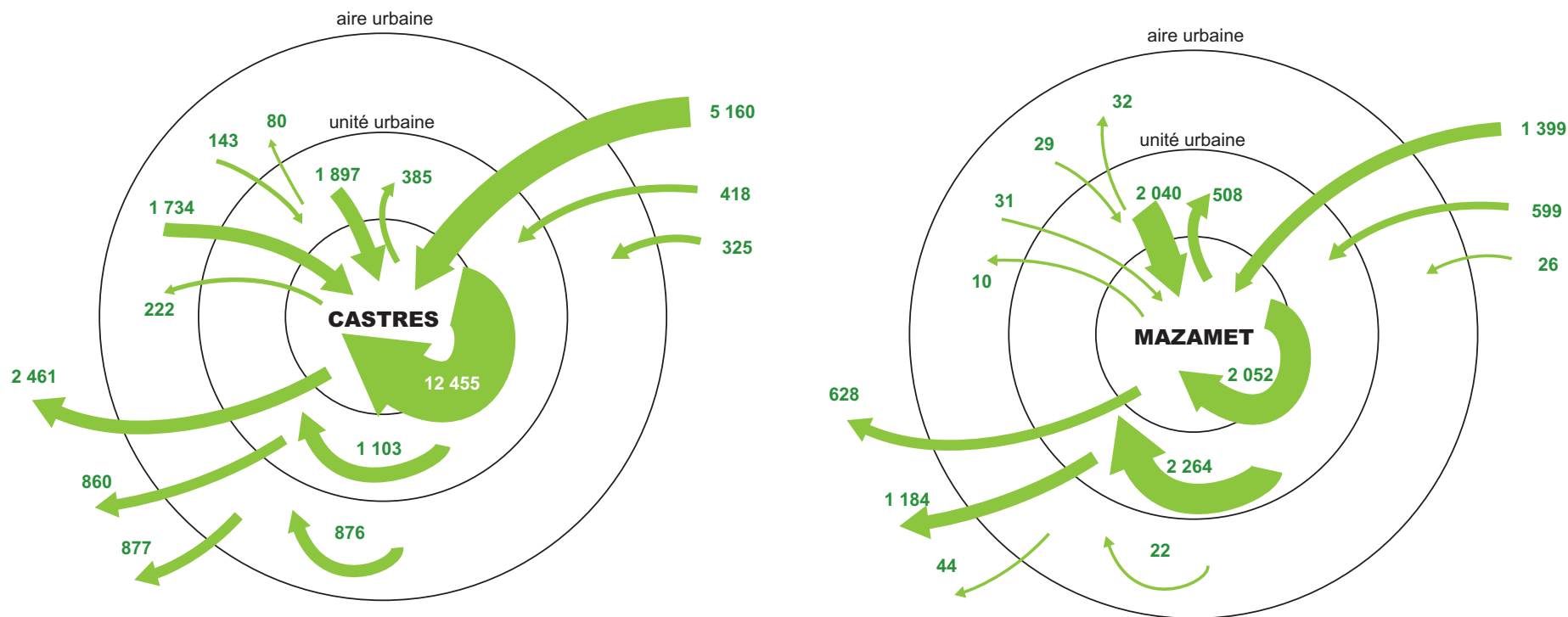
817 déplacements relient quotidiennement Labruguière et l'UU de Castres.

L'aire urbaine de Mazamet a des échanges d'importance équivalente avec les unités urbaines de Labruguière et de Saint-Amans (Soult et Valtoret). Ces échanges sont essentiellement dirigés vers l'aire urbaine de Mazamet. Il convient d'ajouter à ces échanges domicile-travail, ceux des autres communes de la Vallée du Thoré, dont les actifs travaillent de plus en plus dans le pôle de Castres ou celui de Mazamet.

2. Des aires urbaines dominées par leurs communes centres

Pour Labaside-Rouairoux, par exemple, les actifs travaillaient pour 85% d'entre eux, dans la commune en 1982, ils ne sont plus que 67% en 1999. 100 personnes, environ, travaillent dans le pôle Castres-Mazamet.

Graph.14 : Déplacements autour de Castres et de Mazamet-Aussillon en 1999



Source : Insee RP 1999 ; CETE Sud-Ouest "Etude sur les déplacements dans l'espace Castres-Mazamet"

IV. - LES AUTRES DEPLACEMENTS DE LA VIE QUOTIDIENNE

A l'intérieur des aires urbaines, les communes centres polarisent l'essentiel des déplacements domicile-travail.

Castres polarise 89% des 18 862 déplacements quotidiens effectués à l'intérieur de son aire urbaine, dont 12 455 sont effectués à l'intérieur de la commune (66% des déplacements).

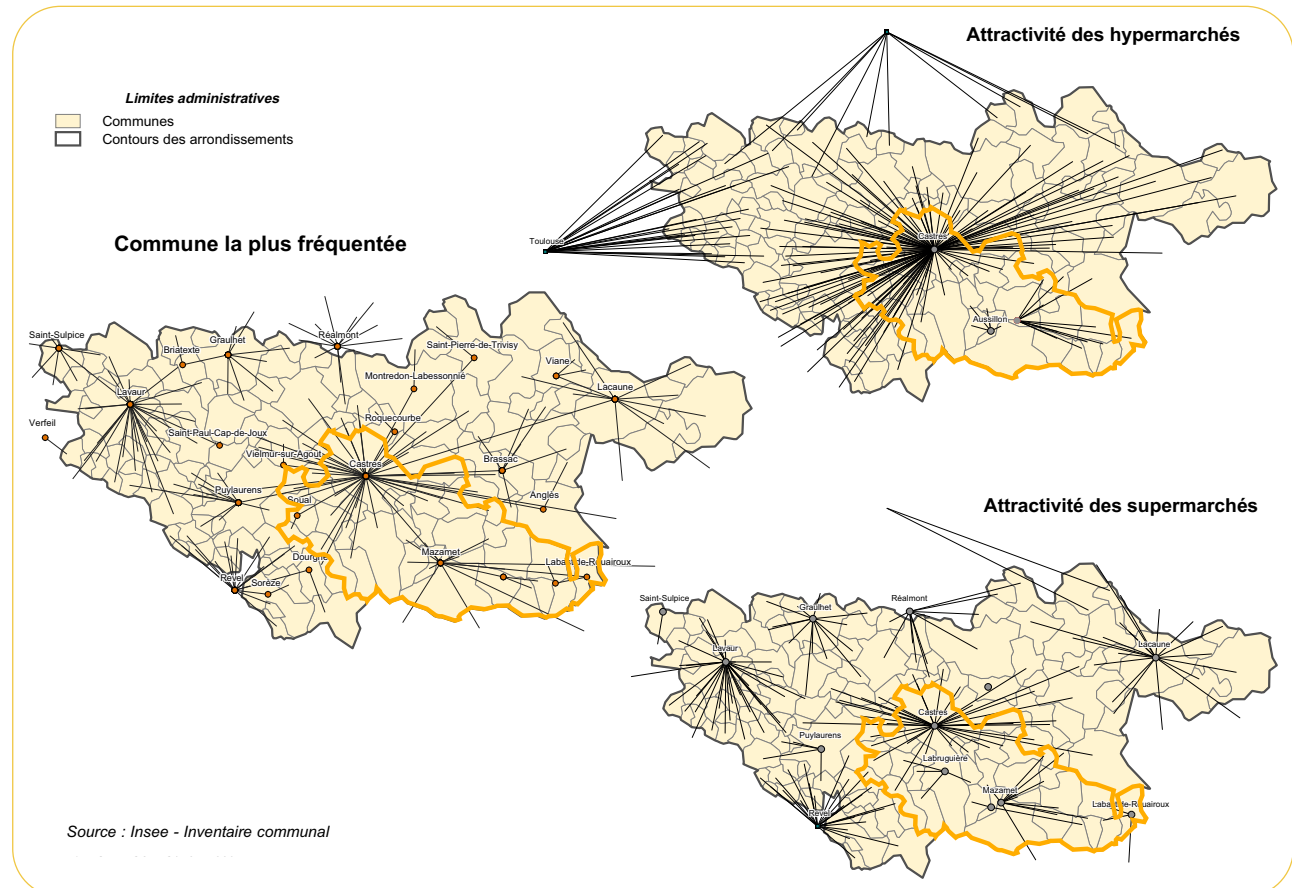
Mazamet et Aussillon polarisent 86% des 6 986 déplacements effectués à l'intérieur de leur aire urbaine, dont 3 849 sont internes à ces deux communes (55% des déplacements).

tements).

Cette réalité montre bien la polarisation des emplois sur les communes centres, qui structurent fortement les déplacements domicile-travail à l'intérieur des aires urbaines.

A cela, il faut ajouter que les déplacements domicile-travail de l'extérieur des aires urbaines vers les communes centres représentent également des flux importants, en particulier Castres génère 5 160 déplacements domicile-travail avec l'extérieur de son aire urbaine, et Mazamet 1 400.

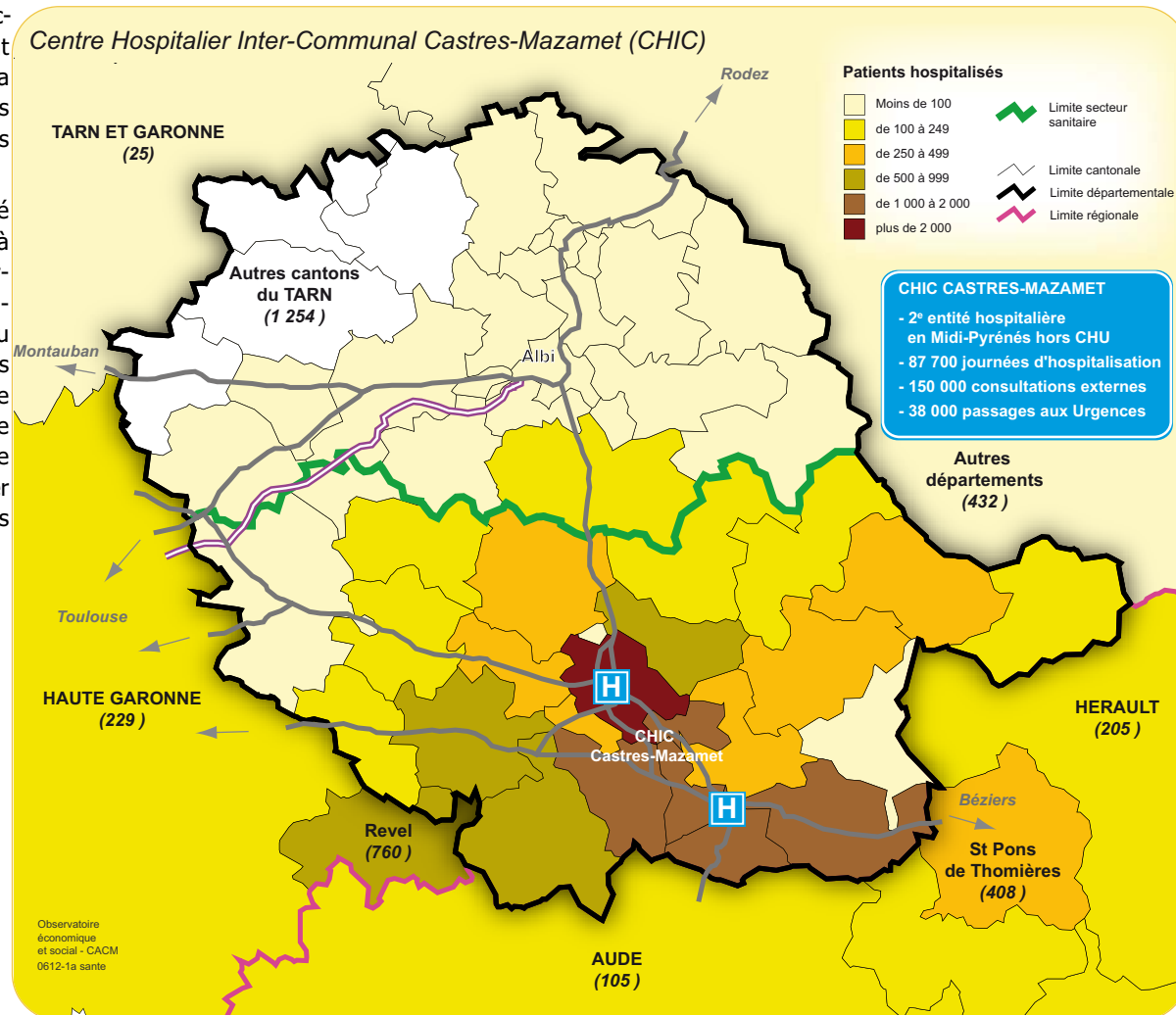
Carte 51 : Aires urbaines dans le Pays d'Autan



Les déplacements domicile-travail représentent environ 1/4 des déplacements. D'autres motifs existent (études, loisirs, démarches, achats...) et la part des déplacements domicile-travail dans le nombre total des déplacements effectués tend à baisser. Cependant, ils restent très structurants car les autres déplacements se greffent souvent sur un déplacement principal domicile-travail. Enfin, la régularité des déplacements domicile-travail crée des habitudes de fréquentation préférentielle de certains pôles.

Les cartes de l'inventaire communal de l'INSEE effectué en 1998, illustrent les relations entre communes liées à la fréquentation de certains équipements : supermarchés, établissements de santé... L'examen de la fréquentation des hôpitaux du Pays qui s'étend sur tout le sud du département, puis jusqu'à Saint-Pons de Thomières (dans l'Hérault) et Revel (en Haute Garonne) mérite d'ailleurs une attention particulière, car la construction de l'hôpital intercommunal sur le Causse nécessitera de prendre en compte ce territoire d'influence pour étudier les modalités d'accès à ce nouvel équipement, par les transports publics.

Carte 52 : **Origine géographique des patients hospitalisés**



Source : CHIC Castres-Mazamet

Carte 53 : **Pôles de services de proximité**

D'autres pôles sont générateurs de déplacements, comme les services de proximité. L'INSEE a défini des bassins de services de proximité à partir du niveau de services des communes mesuré par l'inventaire communal de 1998.

Le bassin de services est l'ensemble constitué du pôle et des communes qu'il attire. Il est défini sur la base de 10 services : bureau de poste, salon de coiffure, station service, plâtrier/peintre, électricien, médecin généraliste, infirmier, boulangerie, pharmacie, boucherie/charcuterie.

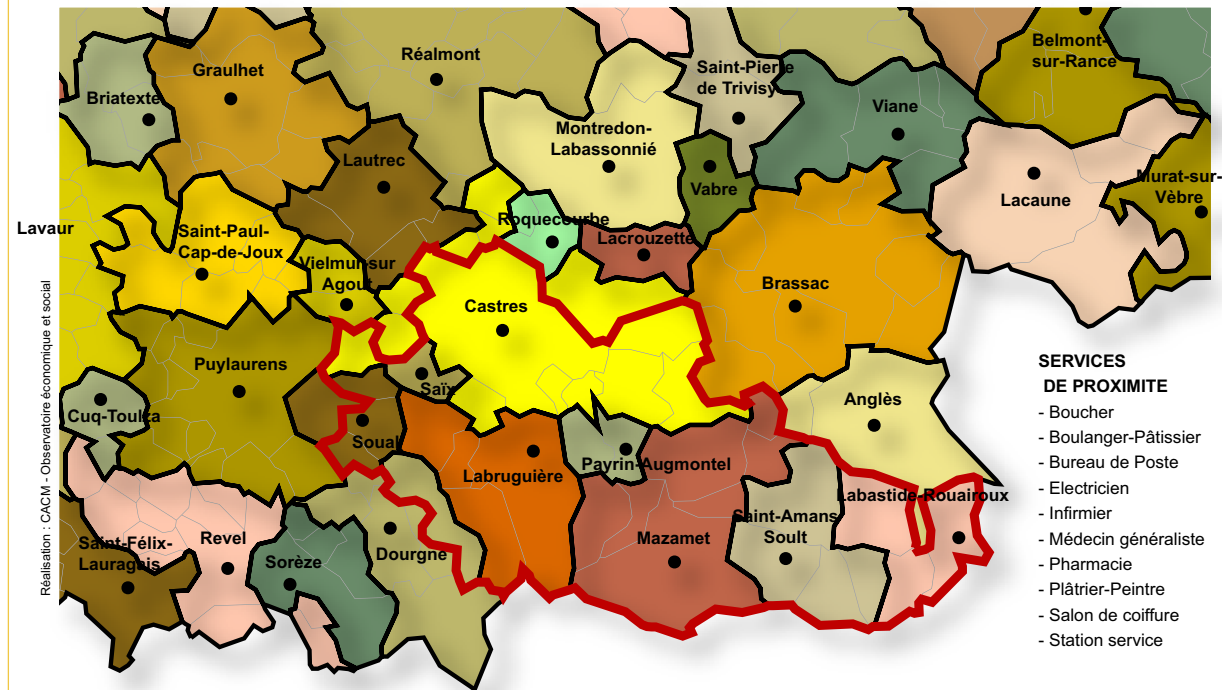
Cette carte montre l'existence, sur des communes identifiées précédemment comme fortement dépendantes du pôle castrais pour l'emploi, d'une offre de services de proximité structurant des déplacements locaux (Soual, Payrin-Augmontel, Saint-Amans-Soult...)

Cependant, la plupart des communes situées en première couronne de Castres apparaissent très liées à cette dernière en termes de services de proximité.

Pôles de services de proximité

Définition :

L'identification d'un pôle a lieu en fonction, non seulement de la présence des équipements, mais de l'attraction qu'ils exercent sur les communes environnantes. La délimitation des zones d'influence s'est faite à partir des données de l'inventaire communal.



Source : Insee Midi-Pyrénées

Source : Insee - Inventaire communal

V. - LES DEPLACEMENTS DOMICILE-ETUDES

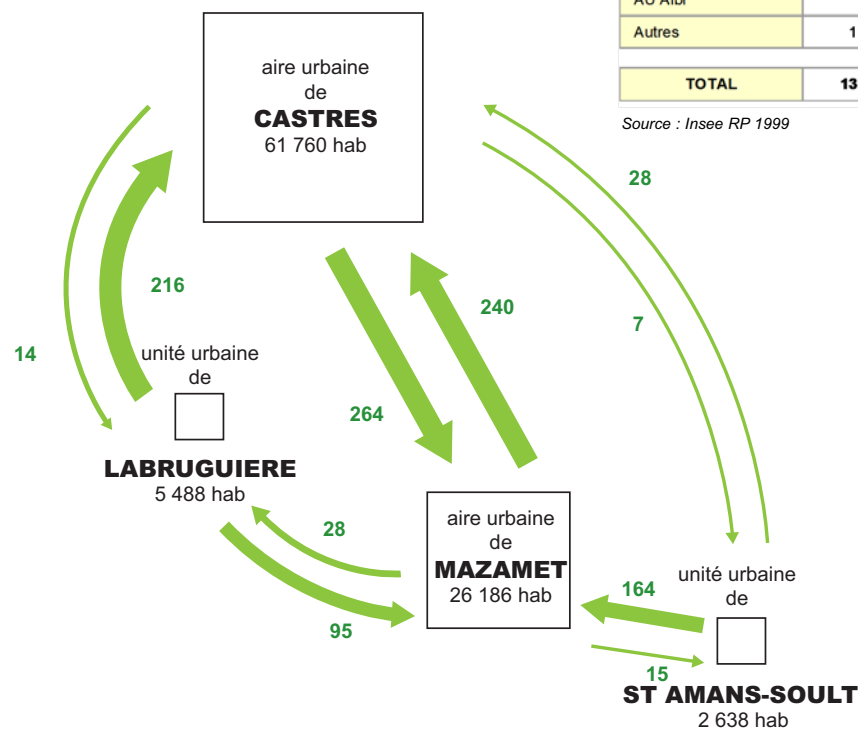
L'ensemble du territoire concerné par les unités et aires urbaines Castres, Mazamet, Labruguière, Saint-Amans, génèrent 24 491 déplacements domicile-études, dont 19 623 quotidiens sont effectués à l'intérieur de ce territoire et 4864 qui ont une destination hors territoire comprenant 889 déplacements vers l'aire urbaine de Toulouse et 686 vers l'aire urbaine d'Albi.

Tab.48 : **Matrice des déplacements domicile-études**

Domicile / Travail	Castres	Reste AU Castres	Mazamet Aussillon	Reste AU Mazamet	Labruguière	St-Amans-Sout	AU Toulouse	Au Albi	Autres	TOTAL
Castres	8 802	77	160	2	14	7	295	205	404	9 966
Reste AU Castres	1 895	1 808	98	4	163	4	126	125	309	4 532
Mazamet Aussillon	121	0	3 045	33	8	10	88	74	128	3 507
Reste AU Mazamet	108	11	1 074	677	20	5	42	59	111	2 107
Labruguière	213	3	91	4	719	0	24	32	64	1 150
St-Amans-Soult	17	1	161	3	1	263	19	19	73	557
AU Toulouse	169	1	115	0	0	10				295
AU Albi	105	0	63	0	0	4				172
Autres	1 578	176	335	9	71	36				2 205
TOTAL	13 008	2 077	5 142	732	996	339	594	514	1 089	24 491

Source : Insee RP 1999

Graph 15 : **Déplacements domicile-études entre les aires urbaines concernées par le Pays**



Source : Insee RP 1999 ; CETE Sud-Ouest "Etude sur les déplacements dans l'espace Castres-Mazamet"

Castres est le principal pôle d'enseignement à l'échelle locale : la commune accueille plus de 11 000 élèves, dont 79% habitent sur la commune et 17% dans les autres communes de son aire urbaine.

L'ensemble Mazamet-Aussillon est le second pôle d'enseignement avec plus de 4 600 élèves, dont 66% habitent sur la commune et 23% dans les autres communes de leur aire urbaine.

Les élèves habitant Saint-Amans-Soult et Saint-Amans-Valtoret sont principalement scolarisés sur place, puis à Mazamet-Aussillon et à Labastide-Rouairoux pour le collège.

Enfin, les élèves de Labruguière sont également essentiellement scolarisés dans leur commune, puis à Castres ou à Mazamet-Aussillon.

VI. - LES PRINCIPAUX POLES GENERATEURS DE DEPLACEMENTS

La carte ci-joint permet de visualiser les pôles générateurs de déplacements liés aux emplois, aux établissements scolaires, aux achats (centres-villes et zones commerciales), aux loisirs (terrains de sports, plans d'eau...), à l'aérodrome, aux équipements publics et administrations situées essentiellement dans les centres-villes.

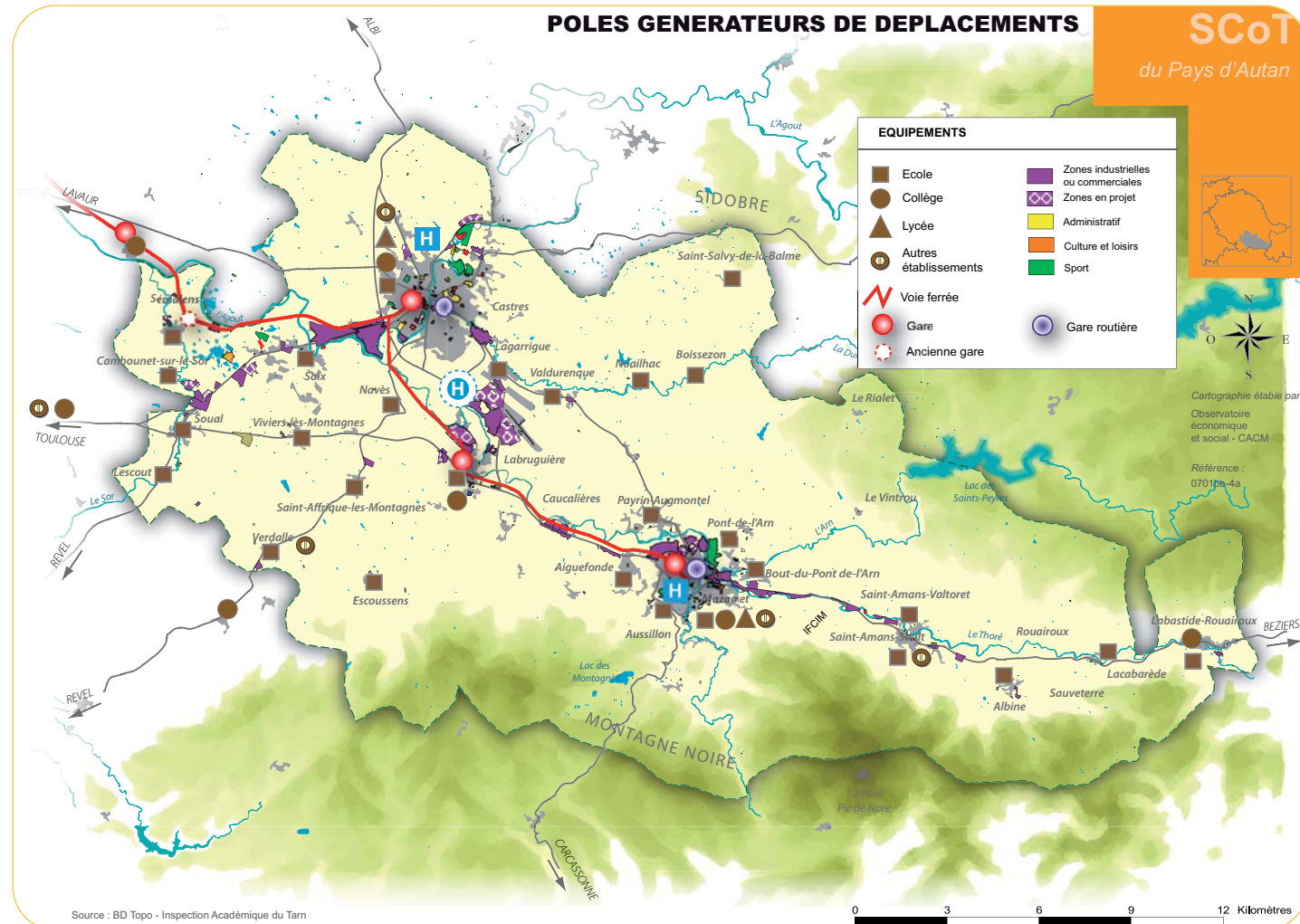
Outre, les centres villes, les grands pôles d'emplois et d'équipements de Pays qui apparaissent dans cette cartographie sont :

- les zones d'activités à l'ouest de Castres,
- celles de Mazamet-Aussillon et de Bout du Pont de l'Arn, qui se développeront avec l'aménagement de la ZAC du Thoré
- Le secteur de la Borde Basse, également appelé à se développer. Constituant déjà le principal pôle secondaire et universitaire du territoire, il sera confirmé dans cette vocation de grand équipement de Pays, par la construction à venir de l'école d'ingénieurs et de logements étudiants
- La zone du Causse, zone d'emplois et de grands équipements qui va sensiblement évoluer dans les années à venir avec l'installation du Centre Hospitalier InterCommunal (CHIC), de commerces et de services associés, avec de nouvelles activités industrielles de chimie fine en appui du cancéropôle de Langlade à Toulouse, et avec l'aménagement de l'Ecosite

Il y a lieu de s'interroger dès aujourd'hui sur la desserte future de ces zones, en particulier en transports en commun et en pistes cyclables, les projets de desserte routiè-

re étant à ce jour en cours d'aménagement.

Carte 54 : **Pôles générateurs de déplacements**



LES MODES DE DEPLACEMENTS AU SEIN DU TERRITOIRE

I. - ELEMENTS GENERAUX DE CONNAISSANCE SUR LES DEPLACEMENTS DANS LES VILLES MOYENNES

Les données qui suivent sont issues d'enquêtes réalisées sur des agglomérations moyennes françaises et publiées dans l'ouvrage « la mobilité des années 90 » édité en 2002 par le CERTU.

Les agglomérations moyennes ne se distinguent pas fortement des autres agglomérations. Elles suivent les mêmes tendances lourdes.

La différence avec le territoire du SCoT, réside dans le fait que les agglomérations françaises sont le plus généralement organisées autour d'un centre unique, alors que le Pays dispose de plusieurs centres urbains structurant un bassin de vie peu dense, où certaines communes présentent des caractéristiques rurales. Aussi, certains résultats ne sont-ils pas totalement transposables au territoire du SCoT.

Dans les années 90, la mobilité augmente.

Dans les années 80, la mobilité (nombre de déplacements effectués par jour et par personne de plus de 5 ans) s'établissait autour d'une moyenne de 3,2 déplacements, légèrement plus élevée dans les agglomérations moyennes (autour de 3,5 déplacements).

Depuis le milieu des années 90, la mobilité augmente à nouveau, dans toutes les agglomérations quelle que soit leur taille. Elle s'établit désormais entre 3,5 à 4 déplacements par jour et par personne.

De façon générale, la part des déplacements « obligatoires », comme aller au travail, à l'école, ou faire des achats, diminue au profit des autres déplacements liés à la « consommation urbaine : déplacements professionnels, recherche de services, loisirs, accompagnements, déplacements non liés au domicile ... Les déplacements s'organisent de plus en plus en « chaînes » tout au long de la journée, sans retour au domicile.

L'hégémonie de la voiture s'amplifie

La part de marché de la voiture ne cesse de croître : elle atteint 50 à 70% des déplacements tous modes confondus. Les villes moyennes présentent souvent des parts de marché « voiture » supérieures à celles des grandes agglomérations.

La part de marché de la marche à pied se stabilise : après une longue décroissance, la marche à pied se stabilise entre 20 et 30% des déplacements, ce qui reste important. Les villes moyennes ne se distinguent pas des agglomérations plus importantes dans cette évolution générale.

La part de marché vélo continue de baisser : elle décroît de façon générale, dans toutes les villes, pour atteindre aujourd'hui 4% des déplacements tous modes. Les villes moyennes ne se singularisent pas par rapport aux autres : les différences entre agglomérations semblent imputables à des questions « culturelles ».

Un déplacement est un trajet effectué sur la voirie publique. Il est caractérisé par une origine (le point de départ) et une destination (le motif du déplacement) et un mode (moyen de transport utilisé pour l'effectuer). Un aller-retour compte pour 2 déplacements. Le déplacement est l'unité de base de description de la mobilité. De nombreuses activités quotidiennes nécessitent plusieurs déplacements. Ainsi, se rendre au travail en déposant ses enfants à l'école se décompose en 2 déplacements : un déplacement domicile-école et un déplacement école-lieu de travail.



La part de marché des transports collectifs reste stable : si l'on excepte Paris, la part de marché des transports en commun est comprise entre 0% et 15%. Les villes moyennes se situent plutôt dans la partie basse de cette fourchette : en dessous de 5%.

II. - DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DOMINES PAR LA VOITURE DANS LE TERRITOIRE DU SCOT

Le recensement de 1999 permet de connaître le mode de transport habituellement utilisé par les actifs pour se rendre au travail.

Tab. 49 : **Mode de déplacements**

	Modes de déplacements domicile-travail des actifs de Castres où 80% des 15 523 actifs ayant un emploi, habitent la commune	Modes utilisés pour les 840 déplacements quotidiens entre Castres et Mazamet-Aussillon
Marché à pied	12%	-
Deux roues	5%	-
Transports en commun	2%	3%
Voiture particulière	72%	94%
Plusieurs modes	6%	2%

Source : Insee - RP 1999

Ces données permettent de distinguer les habitudes de déplacements dans la ville centre, où la marche à pied et les deux roues assurent 17% des déplacements domicile-travail internes à la commune. Les transports en commun y sont peu utilisés, mais pas moins que dans des villes de taille comparable. Quelques spécificités locales sont toutefois peu favorables à l'usage des transports en commun :

- le territoire de la commune de Castres est très vaste (10 000 ha à comparer avec Toulouse : 12 000 ha) et les pôles générateurs de déplacements sont dispersés et multiples (centre ville, Borde Basse, Mélou, Siala, Causse...). Les trajets domicile-travail sont donc plus longs que dans une ville de moins grande taille.

- seul, le noyau urbain central est correctement desservi par les transports en commun du fait de la densité de logements concernée (10 000 logements environ

en zone urbaine). Les extensions périphériques, souvent lointaines, et les constructions en zone naturelle représentent à peine moins de logements (8 000). Mais ces extensions sont trop peu denses pour permettre leur desserte par les transports en commun. Cette dispersion de l'habitat explique le faible recours aux transports en commun, et l'usage « naturel » de la voiture particulière.

Pour les relations domicile-travail concernant les autres territoires du Pays, la domination de la voiture particulière est sans partage. Les distances sont trop longues pour que les « modes doux » soient compétitifs.

L'usage des transports en commun est limité malgré une desserte correcte entre Castres et Mazamet, par la SNCF, les lignes du Conseil Général et celles du Conseil Régional, en particulier aux heures de pointe.

On peut aussi y voir la conséquence de la dispersion de l'habitat généralisée sur le Pays, et la faiblesse de l'aire d'influence des gares qui le desservent.

La situation du Pays n'est pas très différente de celle des agglomérations moyennes du sud-ouest présentées dans le tableau ci-contre.

Pour rappel, l'unité urbaine de Castres compte 53 082 habitants.

Dans ce contexte, le développement du covoiturage pour les déplacements au sein du territoire, mais aussi à l'extérieur de celui-ci, vers Albi ou Toulouse, pourrait s'organiser aisément soit à l'initiative d'une association, soit sur une initiative publique. Dans ces conditions, des parkings pourraient être aménagés en sortie-entrée de ville pour faciliter les échanges et le repérage des lieux de rendez-vous.

Tab. 50 : **Mode transport des actifs ayant un emploi**

Mode de transport des actifs ayant un emploi	Actifs d'une unité urbaine de	
	20 à 50 000 hab	50 à 100 000 hab
Au sein de la commune centre		
Marche	20%	18,2%
Deux roues	6,2%	6,8%
Transports en commun	1,7%	2,2%
Voiture particulière	72,1%	72,8%
Au sein de chaque commune de la périphérie (de l'aire urbaine)		
Marche	18%	14,5%
Deux roues	6,2%	8,4%
Transports en commun	1,1%	1,4%
Voiture particulière	74,7%	75,7%
Entre communes de l'aire urbaine		
Marche	1,2%	1,2%
Deux roues	2,1%	2,8%
Transports en commun	1,9%	2,4%
Voiture particulière	94,8%	93,6%

Source : MIRABEL 1999, INSEE (moyenne calculée sur un échantillon de 20 unités urbaines d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées de 10 à 100 000 habitants)

L'OFFRE DE TRANSPORT ET LES USAGES DANS LE TERRITOIRE

I. - SE DEPLACER EN VEHICULE PARTICULIER

La RN 112, récemment améliorée par la mise en service de la rocade ouest de Castres, et la RN 126 de Soual à Castres, constituent la véritable épine dorsale du territoire.

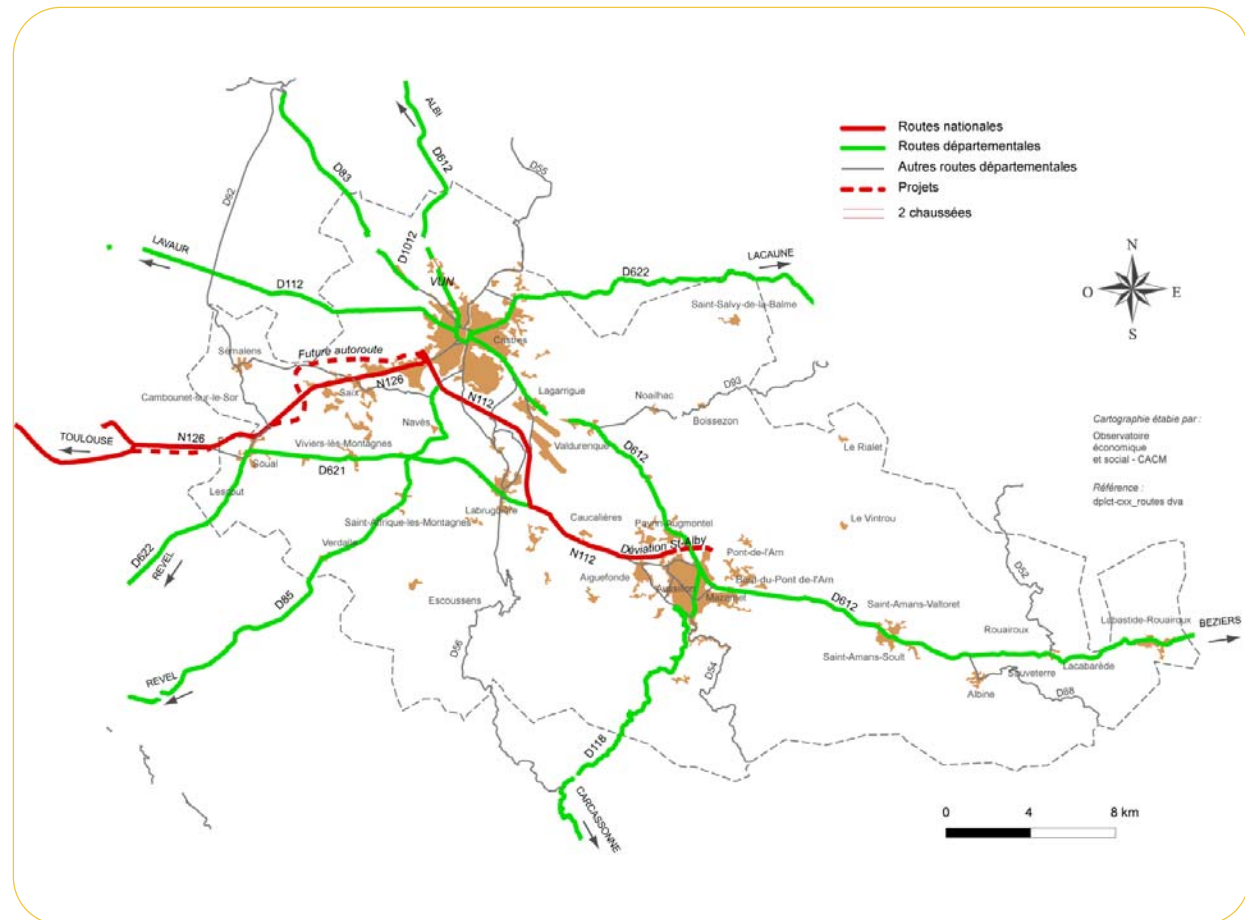
La RD 612 de Castres à Mazamet constitue également un axe d'irrigation routière du territoire importante. A partir de ces axes majeurs, tous les centres des villes et des villages du territoire sont desservis.

Leur accessibilité dépend ensuite de la topographie des lieux, le temps d'accès aux villages de montagne étant plus long que celui des villages de plaine, ou des « villages rues » de la vallée du Thoré.

Les projets d'amélioration se concentrent sur les axes principaux :

- déviation de la section Castres-Soual de la RN 126, sur le territoire de Castres dans un premier temps, dans la partie, Saix-Soual dans un second temps
- déviation de Saint-Alby à Aiguefonde et Aussillon
- voie urbaine nord de Castres qui reliera la rocade ouest au RD 622, route de Brassac

Carte 55 : **Axes principaux et améliorations prévues**



Source : CETE sud ouest - mai 2004

II. - SE DEPLACER EN TRANSPORTS COLLECTIFS

1. Les autorités organisatrices de transport collectif du territoire

Les transports publics sont organisés par les Autorités Organisatrices de Transport (AOT), qui peuvent être Urbaines (AOTU), comme la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Ces AOT délèguent la réalisation des transports à des entreprises privées par voie de marchés ou de Délégation de Service Public ou bien l'organise par le biais d'un Régie de transport comme Libellus.

Les AOT présentes sur le territoire du SCoT sont les suivantes :

- le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, compétent en matière de transports ferroviaires régionaux, ainsi que sur les lignes routières d'intérêt régional effectués en substitution des services ferroviaires. Rappelons que la conduite des trains, leur entretien, la gestion des gares, les trains « Grandes lignes » et le fret ferroviaire relèvent de la compétence de la SNCF. L'entretien du réseau dépend quant à lui, de l'établissement public Réseau Ferré de France.
- Le Conseil Général du Tarn, qui gère les lignes départementales et le transport scolaire. Le Département est compétent pour les transports non urbains des personnes.
- La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, compétente en matière de transport sur son territoire, qui est de fait, un Périmètre de Transport Urbain (PTU). Lors de la création de la Communauté d'agglomération, seule la commune de Castres était autorité organisatrice et avait confié le transport urbain à la régie municipale (RMTU) depuis 1978. La création de la Communauté d'agglomération a eu pour effet d'étendre le PTU aux 16 communes et la Régie lui a été transférée en changeant le nom commercial en Libellus. La Communauté d'agglomération peut

donc lever, sur son territoire, le Versement Transport, taxe prélevée sur les entreprises de plus de 9 salariés, qui constitue la ressource principale du transport public.

A noter que les Communautés de Communes Haute Vallée du Thoré et Sor et Agout ne sont pas des AOT.

2. Le train : une offre intéressante mais des gares excentrées

Les liaisons ferrées interurbaines sont tout à fait correctes en nombre aux heures de pointe et en durée, cependant le train, comme tous les transports en commun, n'est intéressant que si l'origine et la destination du déplacement sont proches des gares. Or, les gares sont relativement éloignées des centres-villes : Castres, 1000 mètres soit 12 minutes à pied, Mazamet, 800 mètres soit 10 minutes à pied et Aussillon, 1000 mètres.

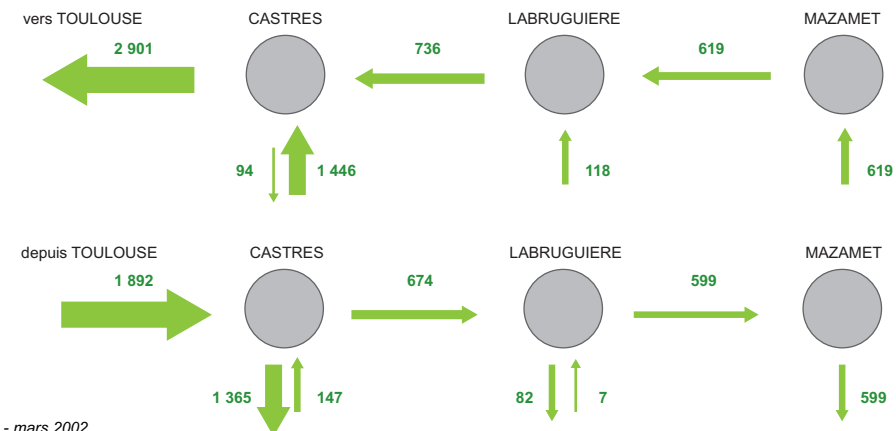
En outre, la gare de Castres est éloignée de la gare routière et n'est pas un point d'arrêt du réseau routier régional et départemental. Par exemple, un déplacement qui part d'un arrêt dans le Pays desservi par une ligne départementale ou régionale, pour une destination à Toulouse, impose un trajet supplémentaire gare routière-gare SNCF par les transports urbains de Castres.

Tab. 51 : Principales caractéristiques de la liaison ferrée Castres-Labruguière-Mazamet

Principales caractéristiques	
Fréquence journalière (en jours de semaine)	8 trains dans chaque sens + 2 autocars dans chaque sens (pour l'essentiel aux heures de pointe du matin et du soir)
Durée	17 ou 18 minutes
Intermodalité	Possibilité de prendre son vélo dans tous les trains mais pas de piste cyclable de desserte de la gare identifiée Eloignement relatif des gares routières

Source : CACM - DART

Graph 16 : Fréquentation des gares en semaine



Source : Enquête SNCF - mars 2002

3. Les transports collectifs routiers réguliers du Département et de la Région

Les lignes des réseaux régional et départemental ont été entièrement réorganisées pour la rentrée 2006. L'information sur les communes desservies est traitée globalement, qu'elles soient régionales ou départementales. Les lignes qui desservent les communes du Pays, sont celles qui se dirigent vers Saint-Pons pour les communes de la Vallée du Thoré, vers Revel pour les communes situées au sud de Castres, vers Puylaurens pour les communes de l'ouest.

La ligne la plus fréquente est celle qui va de **Castres à Mazamet puis vers Saint-Pons**. L'offre est aujourd'hui, entre Castres et Mazamet, d'environ une quinzaine de dessertes par jour en période scolaire, et une douzaine hors période scolaire.

Les communes de la Vallée sont desservies à la fois par le réseau régional (vers Saint-Pons et Béziers) et départemental, essentiellement pour les scolaires. Les communes de la Vallée sont ainsi desservies 10 fois par jour en période scolaire et 6 fois par jour hors période scolaire.

Les communes de l'ouest, sur la ligne Castres-Puylaurens, sont bien desservies en périodes scolaires, mais Sémalens et Cambounet ne sont plus desservies que 2 fois hors période scolaire, Saix, 3 fois et Soual, 6 fois.

Les communes du sud, vers Revel ne sont desservies pratiquement qu'en période scolaire. Navès, Viviers les Montagnes, Saint-Affrique les Montagnes et Verdalle, n'étant plus desservies qu'une ou deux fois par jour, hors périodes scolaires.

Les chiffres de fréquentation ci-dessous sont basés sur les informations données sur le réseau fonctionnant avant sa refonte en 2006. Il tient compte de l'ensemble des lignes arrivant sur le territoire, y compris les lignes arrivant de Lacaune, Albi, Lavaur, Gaillac-Graulhet...

Des montées-descentes concentrées sur les communes urbaines

Les lignes des réseaux desservant ou traversant le Pays, ont transporté, en 2001, environ 800 000 voyageurs.

Castres est la principale commune en termes de fréquentation des réseaux interurbains avec 496 000 montées-descentes. Mazamet totalise 155 200 montées-descentes et Labruguière 47 200.

Ces 3 villes totalisent 87% des origines et destinations des voyages effectués sur les lignes régionales et départementales qui irriguent le territoire.

Les scolaires : la majorité des utilisateurs des lignes régulières

Les scolaires constituent 78% de la clientèle de ces lignes régulières.

La fréquentation des lignes hors scolaires

Pour les voyageurs non scolaires, les lignes départementales et régionales qui assurent les liaisons entre Castres et Mazamet transportent 92% des voyageurs se déplaçant à l'intérieur de la Communauté d'agglomération.



La desserte de l'axe Castres-Mazamet par ces lignes est donc significative, mais celles-ci rendent, en plus, un service qui dépasse largement ce cadre interurbain, pour s'étendre au Pays et au-delà à l'environnement départemental.

Cependant, les dessertes des autres communes du territoire sont plutôt faibles et calées sur celle des établissements scolaires. L'aller-retour, par exemple à Castres par ces moyens de transports, est impossible sur la demi-journée. En outre, le niveau de service est diminué durant les périodes de vacances scolaires.

4. Zoom sur les liaisons entre Castres et Mazamet, villes qui génèrent le plus de déplacements dans le territoire

Un axe bien desservi par les transports collectifs

Pour récapituler, l'axe Castres-Mazamet bénéficie d'une offre en transports collectifs réguliers importante, assurée par différentes autorités organisatrices :

- des liaisons SNCF : 9 allers-retours en train et 2 allers et 3 retours en car quotidiens
- des liaisons régionales et départementales assurées en car : une quinzaine d'allers-retours par jour

La juxtaposition de ces différents réseaux assure entre Castres et Mazamet, 25 allers-retours quotidiens (en jours ouvrables), tous modes confondus.

Mais des transports collectifs peu utilisés

Tab. 52 : Temps et coûts selon le mode de déplacement

Castres-Mazamet	Voiture	Train	Cars	
			Région et Dpt	SNCF
Temps de trajet	20 mn	20 mn	30 mn	25 mn
Tarifs pleins		3,5 € (tarif plein, période bleu)	1,77 €	

Source : Etude CETE - mai 2004 ; Conseil Régional 2006

Ce tableau ne présente pas les coûts d'utilisation réels de la voiture car, en l'absence de péage, ils ne sont pas perçus par l'utilisateur de façon aussi directe que les coûts du transport collectif.

Il permet d'éclairer les données de part de marché des différents modes issues du Recensement Général de la Population 1999 selon lesquelles seuls 2% des déplacements domicile-travail entre Castres et Mazamet sont effectués en transports collectifs (4% si on ajoute les déplacements effectués avec plusieurs modes).

Si les temps de parcours en train et en véhicule particulier sont comparables, l'utilisation en « porte à porte » sans rupture de charge et l'absence de péage (et donc de coût direct pour l'utilisateur) font de la voiture particulière le mode le plus attractif sur cette liaison.

Enquête de fréquentation (étude CETE, mai 2004)

Les résultats d'une enquête effectuée en mars 2002 par la SNCF font état d'une fréquentation de la ligne essentiellement due à des déplacements ayant une extrémité en dehors du territoire.

Une extrapolation de ces résultats conduit à estimer la fréquentation du train pour un déplacement entre Castres, Labruguière et Mazamet à 13 360 voyageurs annuels.

Entre ces 3 communes, les liaisons routières départementales et régionales transportent 87 800 voyageurs par an.

Une enquête origine-destination effectuée par l'observatoire régional des trafics routiers de Midi-Pyrénées, en 1995, actualisée pour l'an 2000, permet d'évaluer, le flux de voyageurs en voiture, dans les deux sens, à 6 600 par jour, soit 2 409 000 par an.

Mettre ces évaluations très sommaires en rapport (les trafics train et cars prennent en compte

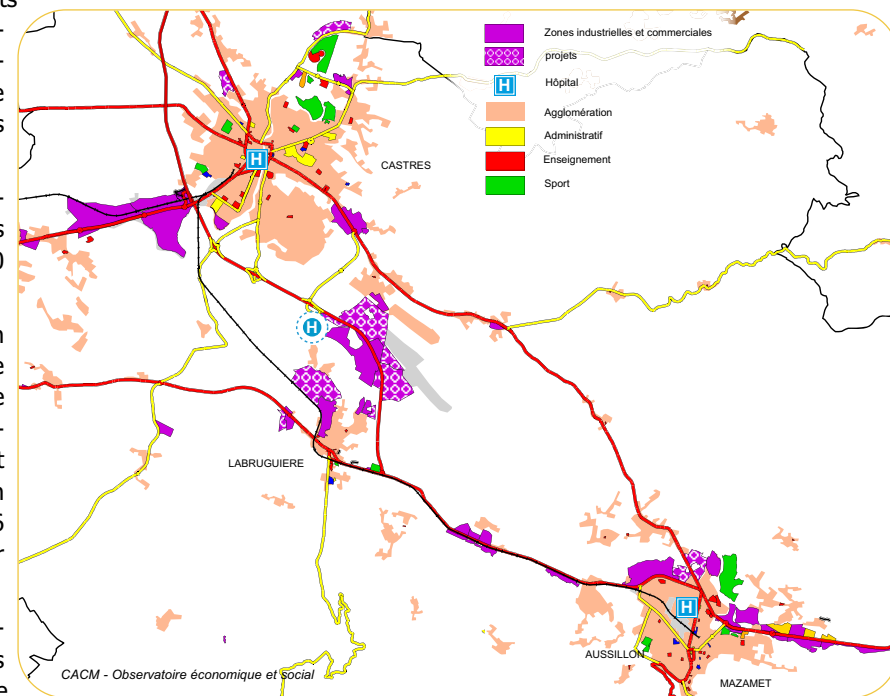
Tab. 53 : Flux de voyageurs par mode de déplacement

Castres-Mazamet	Fer	Autocar	Voiture particulière	Total
Voyageurs	13 360	87 800	2 409 000	2 511 000
Part des modes	1%	4%	95%	100%

Source : Etude CETE - mai 2004

les voyageurs entre Castres, Labruguière et Mazamet, l'enquête voiture ne concerne que les voyageurs entre Castres et Mazamet) permet toutefois de visualiser la part respective des différents modes dans les déplacements effectués entre les pôles urbains.

Carte 56 : liaisons Castres-Mazamet et pôles d'attractions



Source : IGN - BD Topo

5. L'offre de transport de la Communauté d'agglomération, confiée à la Régie « Libellus » est limitée à son périmètre

L'offre de transport de la Communauté d'agglomération est la suivante :

- deux réseaux urbains sur les communes de Castres et de Mazamet-Aussillon
- un réseau rural, qui est récemment passé sous forme de transport à la demande
- un service à la demande pour personne à mobilité réduite
- un service de transport scolaire desservant le lycée de la Borde Basse, en doublant les lignes régulières, aux horaires scolaires.
- un réseau de transport scolaire desservant le lycée de la Borde Basse, en doublant les lignes régulières, aux heures scolaires

Les réseaux urbains de Castres et Mazamet et les services de transport scolaires sont gratuits depuis 2009

Les transports urbains

LE RÉSEAU DE CASTRES

Créé en 1978, le réseau urbain desservant Castres était alors exploité sous forme de régie municipale. Des modifications ont eu lieu depuis puisque la régie est maintenant

Tab. 54 : **Caractéristiques du réseau urbain de Castres**

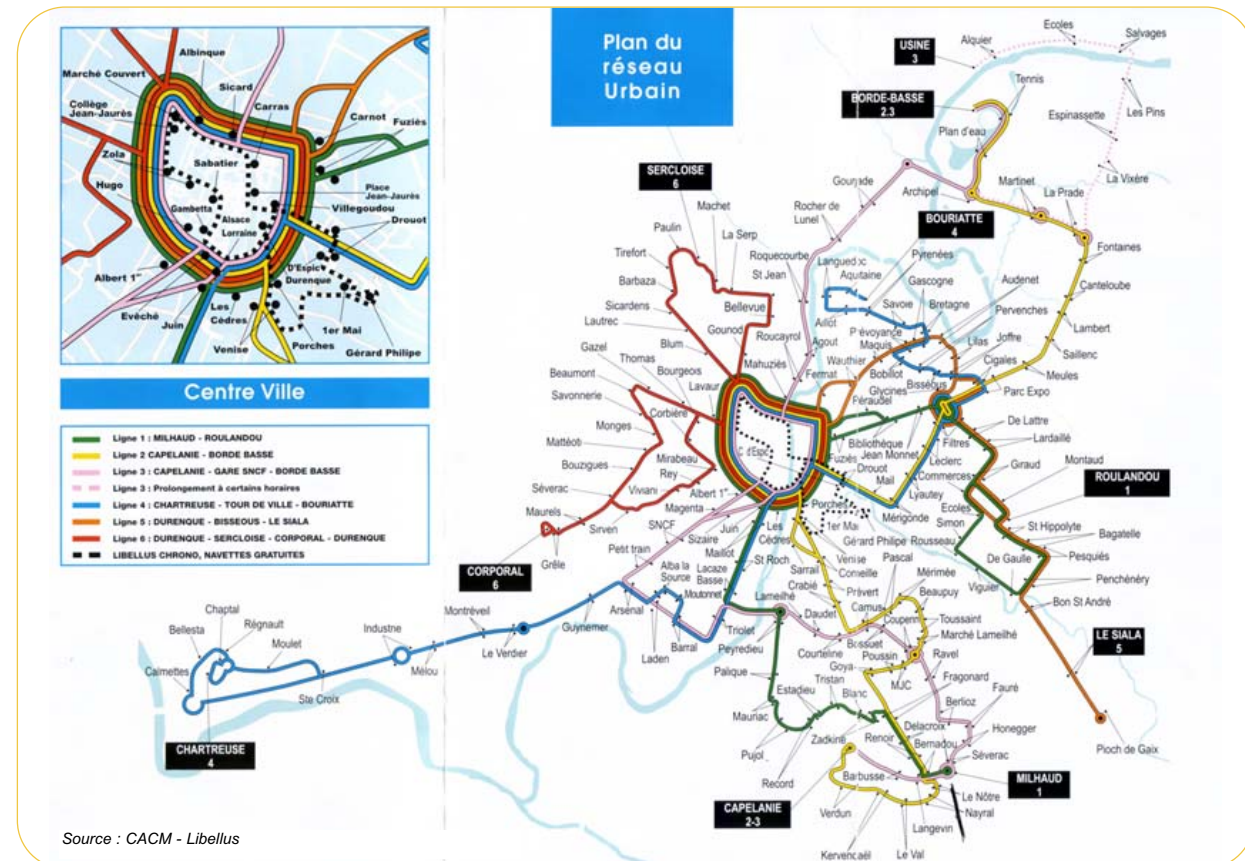
Caractéristiques	Réseau urbain de Castres
Autorité organisatrice	Communauté d'agglomération Castres-Mazamet
Structure du réseau	6 lignes diamétrales desservant les quartiers + 1 navette gratuite desservant l'écusson historique
Longueur des lignes	146 kilomètres
Nombre de services	Entre 15 et 23 services quotidiens, soit une fréquence comprise entre 30 et 50 minutes
Fréquentation annuelle	1 500 000 voyages en moyenne annuelle.

Source : Etude CETE - mai 2004

nant communautaire. Le réseau a été restructuré fin 2004 afin d'optimiser les lignes et d'étudier les modalités de la mise en gratuité de la desserte de l'écusson historique.

Le réseau castrais présente une caractéristique forte : l'ensemble des lignes ne se rejoint pas à un point de correspondance central, mais emprunte le boulevard délimitant l'hypercentre (« l'écusson »), ce qui permet d'assurer les correspondances entre les lignes sur toute la lon-

Carte 57 : **Plan du réseau de transports urbains de Castres**



Source : CACM - Libellus

gueur de ce linéaire.

Les lignes relient le centre ville et les quartiers denses en population aux principaux pôles générateurs de déplacements que sont le lycée, l'IUT, les équipements sportifs et de loisirs de la Borde Basse, les bibliothèques, les zones commerciales de Chartreuse et du Siala.

La structure du réseau, constitué de lignes diamétrales fait apparaître une bonne couverture du territoire.

LE RÉSEAU DE MAZAMET-AUSSILLON

Mis en service en 2004, il est constitué de 2 lignes qui desservent le centre ville de Mazamet parcouru par 2 véhicules. Ces lignes desservent toutes deux la gare et le centre-ville, le chevauchement des 2 lignes permet d'assurer 3 dessertes entre le centre-ville et la gare par heure. Cependant, les fréquences en bout de ligne sont de l'ordre d'1heure10.

La boutique Info Libellus est située à l'intérieur de la gare SNCF. La tarification est la même que celle de Castres avec de nombreuses possibilités d'abonnement.

La fréquentation des lignes depuis leur mise en service est évaluée à 28 000 voyageurs annuels

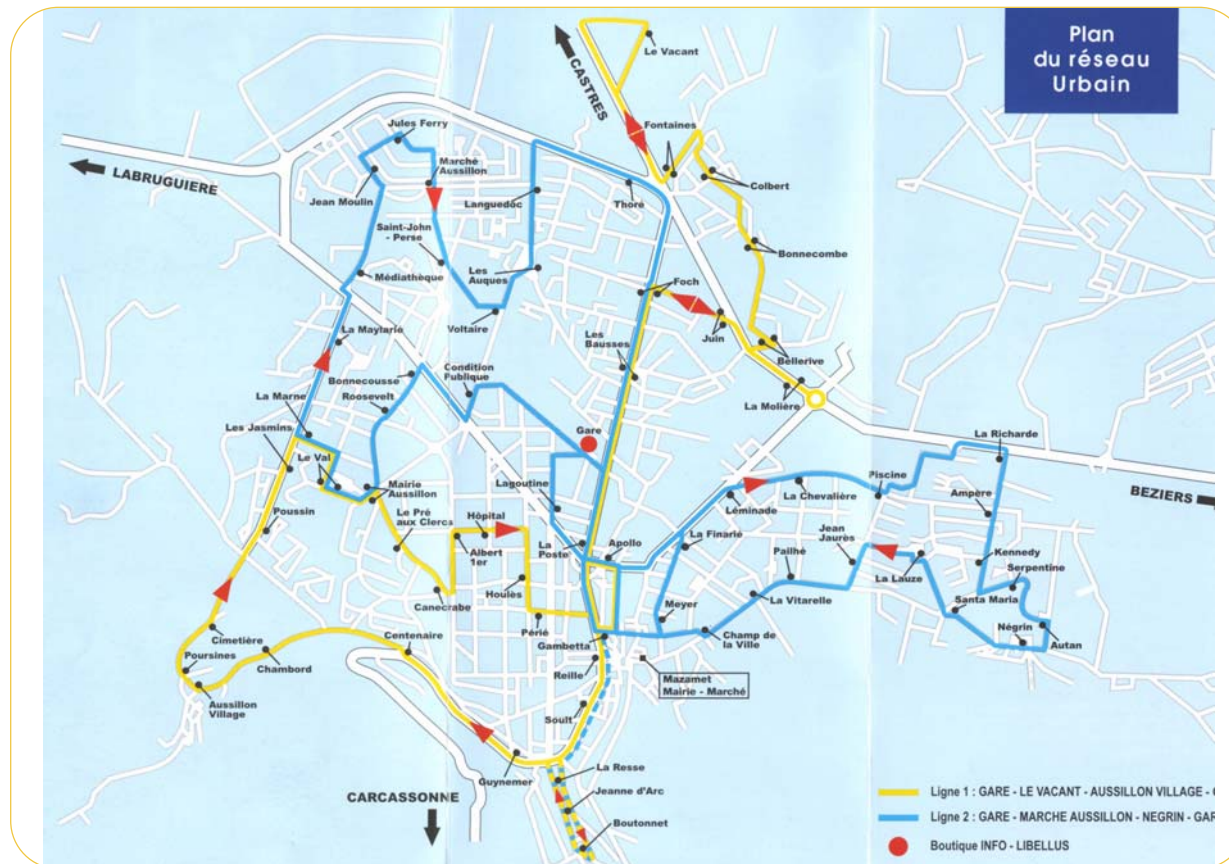
Les transports à la demande sur le territoire de l'agglomération

Un service de transport à la demande « Taxi-Libellus », est aujourd'hui organisé mais uniquement sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Les bénéficiaires de ce service sont les personnes habitant en zone rurale, dans les villages et les hameaux ou dans les fermes isolées, c'est-à-dire, toute personne habitant la Communauté d'agglomération et n'étant pas desservie par les bus Libellus. Il a été instauré à la création de la Communauté d'agglomération qui en est l'autorité organisatrice. Le service est assuré par des taxis dans le cadre d'une convention avec la société Libellus qui compense le coût des trajets sur la base de 9 euros pour un parcours de moins de 8 kms et 14 euros pour un parcours supérieur.

Les personnes sont prises en charge à leur domicile. Trois points de dépôt sont desservis sur la commune de Castres (place Jean Jaurès, la gare SNCF et la gare routière) et 4 sur la commune de Mazamet (gare SNCF, gare routière, parking des casernes et marché de la Rougearié). Les usagers souscrivent un abonnement annuel pour un tarif de 8,15 euros, et règlent ensuite la course (le carnet de 10 tickets est vendu 22,45 euros, pour les personnes situées près d'un point d'arrêt du réseau, soit 27,50 euros pour les personnes prises à domicile). La réservation doit être faite la veille auprès des opérateurs.

En 2003, la fréquentation sur les dix premiers mois de l'année s'établit à 4 289 voyages. En 2005, les taxis Libellus ont réalisé 5 232 voyages. La fréquentation est donc restée stable.

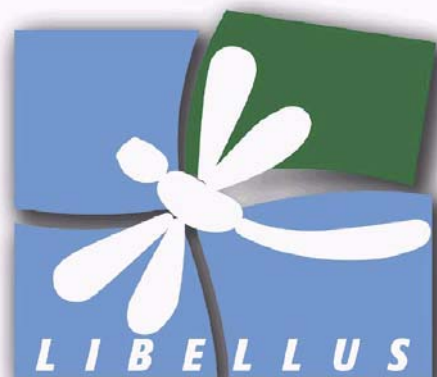
Carte 58 : Plan du réseau de transports urbains de Mazamet-Aussillon



Source : CACM - Libellus

Un service de transport des personnes à mobilité réduite, toujours à l'échelle de la Communauté d'agglomération

Un service à la demande « Mobi-Libellus », organisé par la Communauté d'agglomération, spécialisé dans le transport des personnes handicapées, dessert toutes les communes de la Communauté d'agglomération. Les usagers doivent exprimer leur demande, au plus tard, la veille du jour du déplacement. Ils sont pris en charge à domicile. Le tarif de l'abonnement est le même que pour Taxi-Libellus, soit 8,15 euros et le carnet de 10 voyages est vendu 23,45 euros. En 2005, Mobi-Libellus a réalisé 3 300 voyages.



LES BUS DE CASTRES-MAZAMET

Le coût du transport collectif pour la Communauté d'agglomération

Dépenses d'exploitation (2005) : 3 090 851 euros

Produit du trafic (2005) : 390 651 euros
(taux de couverture de la dépense = 13%)

Versement transport (2005) : 2 468 778 euros

Les dépenses d'exploitation représentent le coût de l'ensemble de l'offre en transport public sur la Communauté d'agglomération.

Depuis la gratuité des transports urbains collectifs, le produit du trafic est compensé par la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet.

De plus, compte-tenu de la dispersion des logements sur les territoires urbains (10 000 dans la zone dense de Castres, et 8 000 dans les secteurs naturels ou ruraux de la commune, par exemple), le transport public ne peut avoir qu'une modeste efficacité économique. La mise en oeuvre d'une certaine « compacité urbaine » autour des réseaux de transports publics permettrait d'améliorer leur efficacité.

Le versement transport est une taxe, que l'autorité organisatrice peut lever sur son périmètre, auprès des entreprises de plus de 9 salariés, sauf si elles appliquent des plans de déplacement spécifiques à l'entreprise, pour leurs employés. C'est donc la densité de moyennes et grandes entreprises ou d'établissements divers comme les administrations qui donnent aux collectivités les moyens de leur offre en transport collectif. A titre de comparaison, la Communauté d'agglomération d'Albi a un rendement du versement transport de 40% supérieur à celui de Castres-Mazamet. Dans ce domaine aussi, l'agglomération subit le handicap d'un territoire en mutation industrielle. Les ressources de l'agglomération pour le transport public ne sont pas extensibles, aujourd'hui, sur son territoire.

III – SE DEPLACER EN UTILISANT LES MODES DOUX

Les déplacements en vélo pour des trajets courte distance :

Cette partie du diagnostic s'attache à faire le point des aménagements de pistes cyclables existantes et en projet. Ce réseau de pistes cyclables nous intéresse, dans ce diagnostic déplacements, en particulier en site urbain, pour des déplacements courte distance, qui répondent à des besoins quotidiens et qui sont susceptibles d'être une alternative à l'utilisation du véhicule particulier.

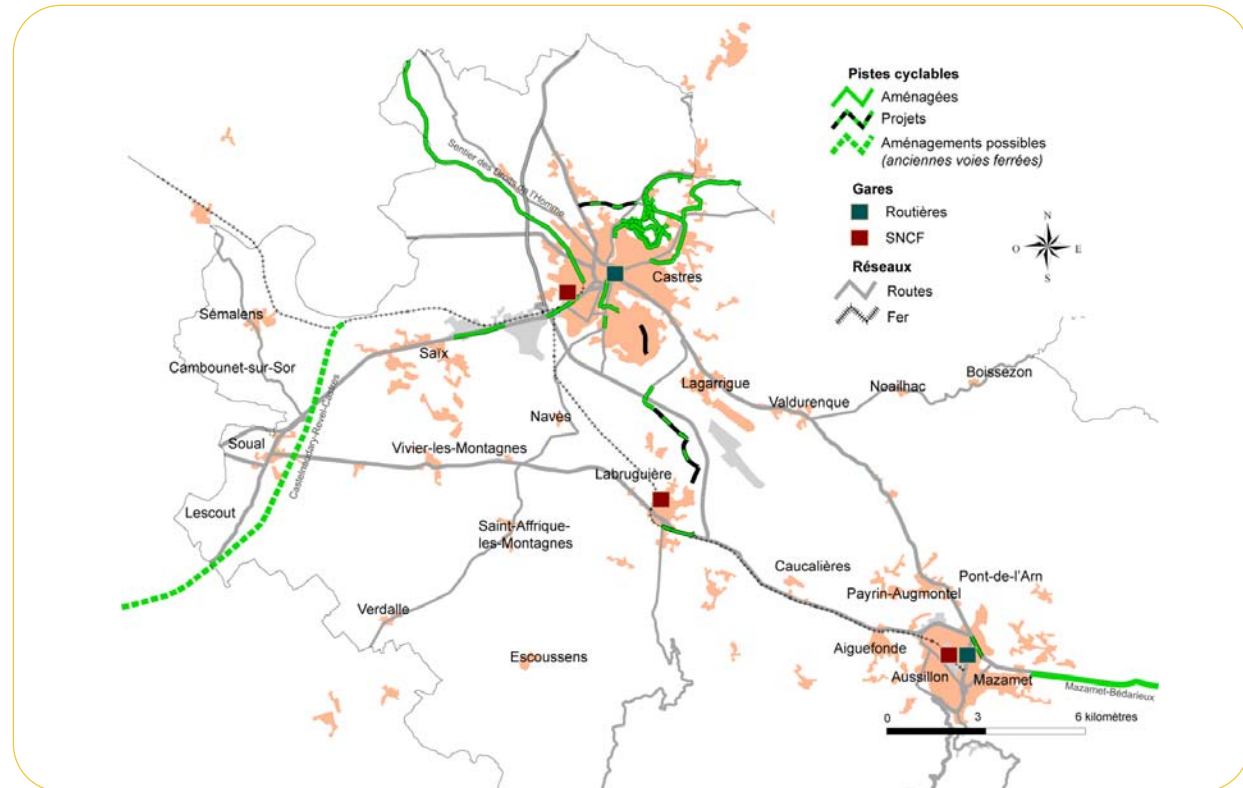
A Castres, le réseau cyclable est assez étendu et structuré, plus important que ce qui est généralement rencontré dans les villes moyennes. Le réseau cyclable de Castres compte aujourd'hui 16 kms de pistes en site propre, essentiellement sur un axe nord-sud, allant du parc de Gourjade au quartier de Lameilhé. Cet axe est interrompu du quartier Aillot à l'écusson historique. Celui-ci, intégralement en « zone 30 » permet la circulation des vélos, compte-tenu des nombreux aménagements d'espaces publics piétons et/ou cyclables, et de la modération de la vitesse qui autorise la cohabitation des différents modes de déplacements (piétons, vélos, voitures).

Deux autres axes sont également aménagés : le chemin des fontaines et le chemin des Droits de l'homme sur l'ancienne voie ferrée allant vers Albi.

Plusieurs projets sont envisagés qui permettront le bouclage de tous ces axes :

- une piste cyclable sera aménagée le long de la voie urbaine nord permettant, à terme, de relier Gourjade au chemin des Droits de l'homme.
- Une piste sera aménagée permettant de relier le quartier de Lameilhé au futur centre hospitalier et au-delà, à l'espace d'entreprises du Causse.
- Une liaison paysagère sud-est comportant une piste cyclable desservira les quartiers d'urbanisation future de la Pause jusqu'à Combret au bord de la Durenque.

Carte 59 : **Pistes cyclables**



Source : Ville de Castres - Système d'information Géographique CACM

A Mazamet, l'aménagement des espaces publics du centre ville est également propice à la circulation piétonne et cyclable, un tronçon en site propre a été aménagé le long de la RN 112, de la limite d'Aussillon à l'Arnette, et dessert les principaux établissements scolaires.

A Labruguière, le centre ville est aménagé en « zone 30 », et une piste cyclable de 1,6 km reliant le centre ville aux principaux équipements scolaires et sportifs, a été inaugurée en 2005.

Les communes de Sor et Agout prévoient de s'appuyer sur l'ancienne voie ferrée allant de Castres à Revel pour aménager une piste verte, cyclable et piétonne traversant les communes de Soual, Cambounet sur le Sor et

Saïx et les reliant à la base de loisirs des Etangs. Par ailleurs, le PLU Intercommunal de Sor et Agout prévoit une liaison cyclable le long de la RN 126 de Saïx et Cambounet-sur-le Sor.

Il prévoit également l'aménagement de liaisons piétonnes entre les quartiers et vers les équipements publics, ce qui se traduit par des emplacements réservés dans les PLU des communes.

Dans les autres communes de l'agglomération, les situations sont variables.

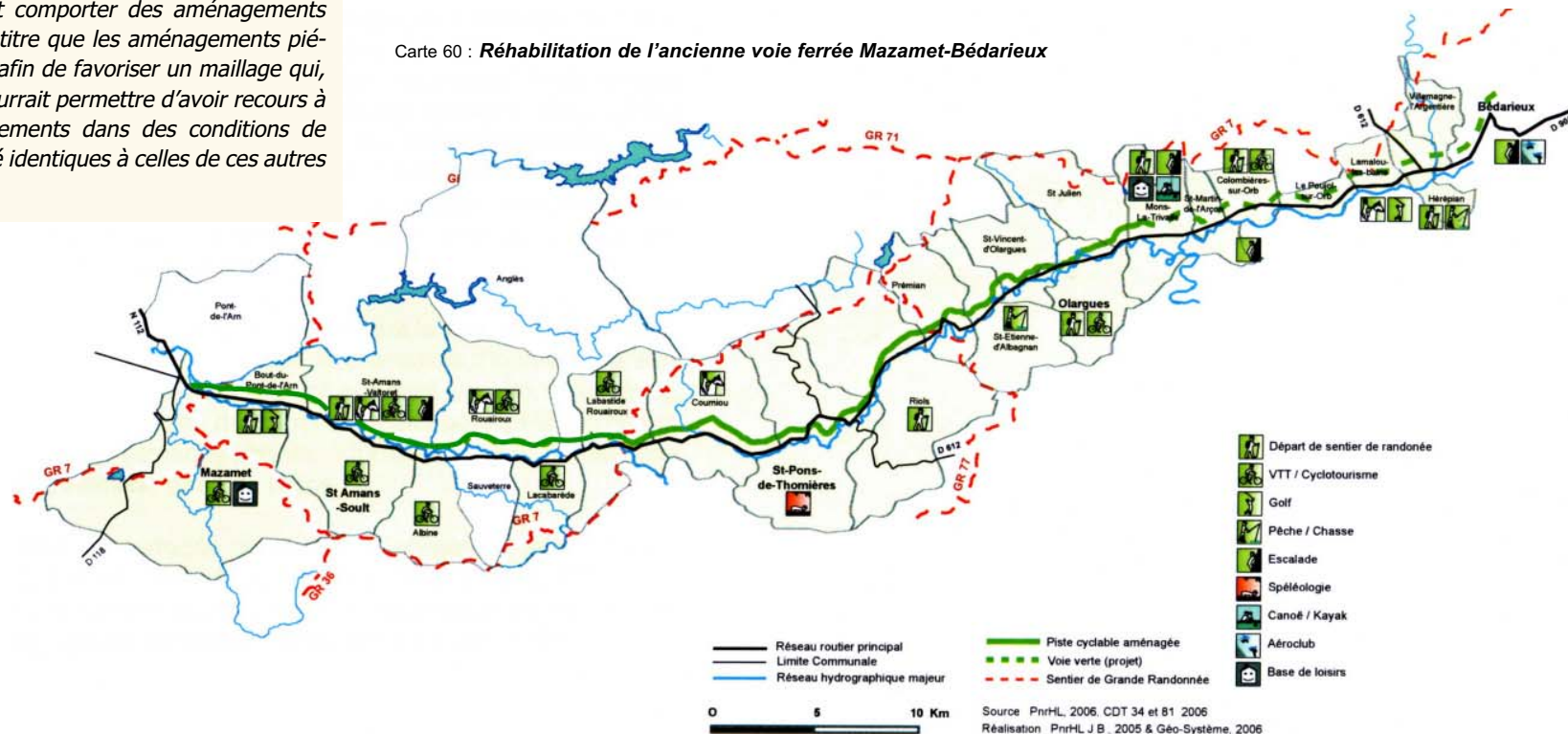
D'une manière générale, toute opération nouvelle d'urbanisme pourrait comporter des aménagements cyclables, au même titre que les aménagements piétonniers et routiers, afin de favoriser un maillage qui, progressivement, pourrait permettre d'avoir recours à ce mode de déplacements dans des conditions de confort et de sécurité identiques à celles de ces autres modes.

Les déplacements en vélo d'intérêt essentiellement touristique ou de loisirs

Dans la vallée du Thoré, l'ancienne voie ferrée allant de Mazamet à Béziers, ponctuellement aménagée entre Mazamet et Labastide Rouairoux, permet la circulation cyclable, essentiellement pour les loisirs.

Son usage pourra être prochainement renforcé par l'amélioration de la voie, dont l'étude est en cours pour le compte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Elle pourra répondre dans de meilleures conditions à des besoins divers, pour les communes traversées : loisirs, tourisme, déplacements de proximité domicile-travail pour les entreprises bordant la voie (Valéo à Bout du Pont de l'Arn), déplacements domicile-école, collège, lycée (lycée forestier de Saint-Amans Soult)...

Carte 60 : **Réhabilitation de l'ancienne voie ferrée Mazamet-Bédarieux**



Source : Parc Naturel Régional Haut Languedoc - INCA et Géosystème

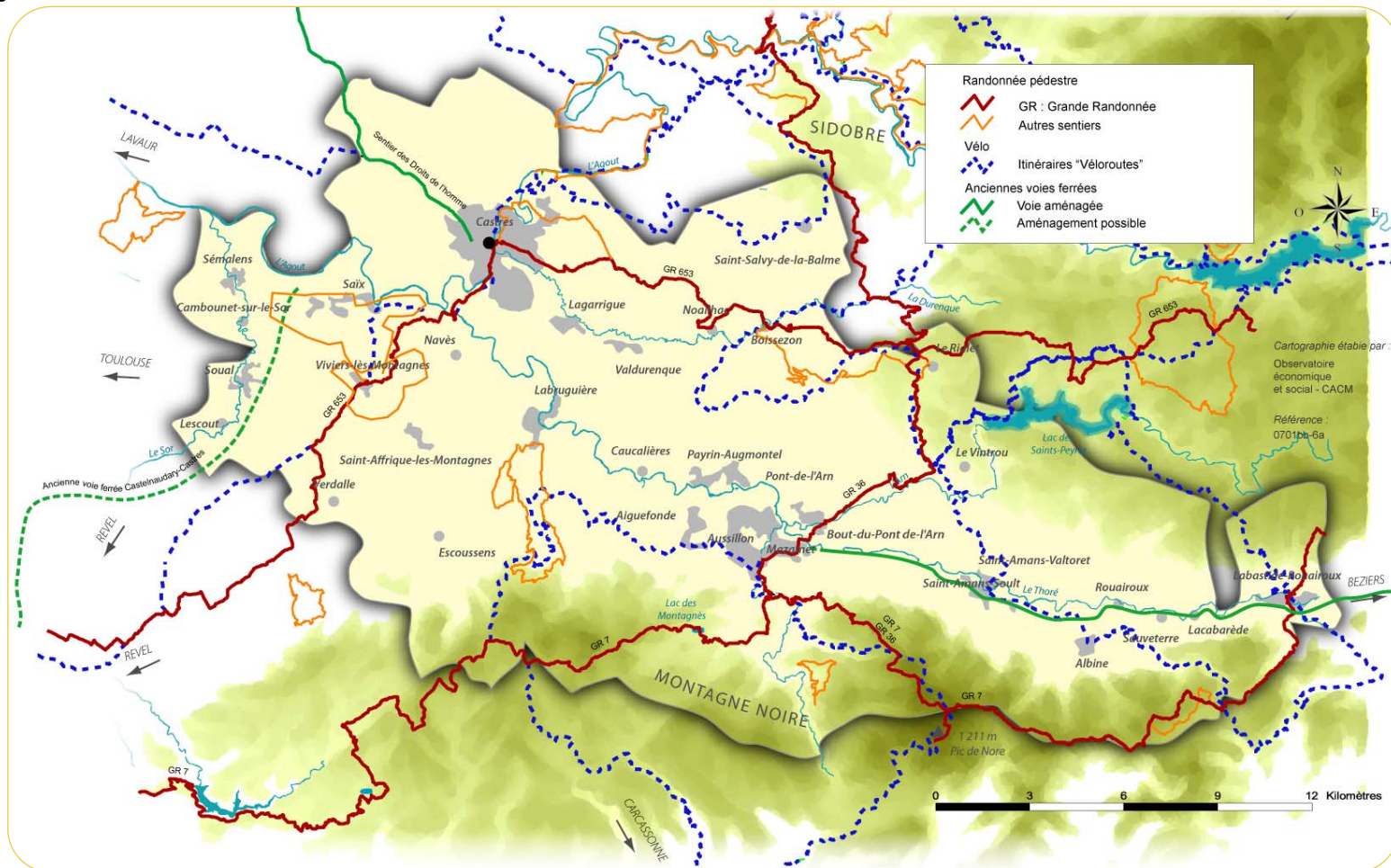
Les itinéraires cyclables, aménagés ou projetés sont en grande partie répertoriés dans le schéma départemental, qui distingue :

- les voies vertes : aménagées en site propre et qui peuvent accueillir tous les usages (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, joggeurs, éventuellement cavaliers...). Ce sont les tronçons aménagés sur les anciennes voies ferrées, le chemin des fontaines...
- les véloroutes : aménagés sur des routes peu fréquentées par les voitures, d'intérêt sportif, touristique, culturel et de loisirs. Elles relient les voies vertes et les circuits balisés
- les circuits balisés : itinéraires en boucle, sportifs ou de loisirs.

A l'échelle du SCoT, il sera intéressant d'examiner la possibilité de raccorder les itinéraires cyclables principaux, de Soual à Labastide Rouairoux, afin que se dessine « l'épine dorsale cyclable » du territoire.

Au-delà, la liaison cyclable canal du midi-Revel-Castres Ollargue, avec une continuité vers Bédarieux et Béziers devrait être intégrée au Schéma national des véloroutes et voies vertes.

Carte 61 : Anciennes voies ferrées, véloroutes et itinéraires de randonnées pédestres



Source : Conseil Général du Tarn - IGN (Scan 25)

IV – STATIONNER DANS LES CENTRES URBAINS

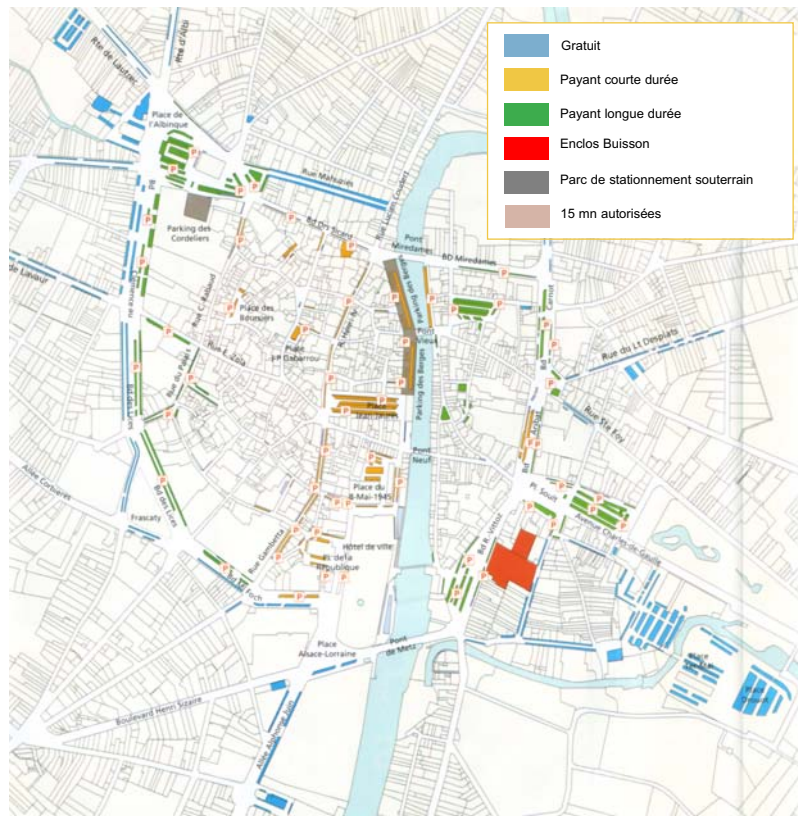
A Castres, l'offre payante est d'environ 1 600 places en surface et 800 en souterrain. Cette offre concerne l'écuson, où le stationnement est principalement limité à 2 heures et les boulevards le ceinturant, où le stationnement est autorisé pour des longues durées.

La construction d'un parc en ouvrage de plus de 200 places (place de la République), compensera prochainement les stationnements qui étaient disponibles place Jean Jaurès, avant son aménagement piétonnier.

Plus loin du centre ville, des parkings gratuits sont à la disposition du public, comme celui de la salle Gérard Philippe ou de la cathédrale Saint-Benoît qui sont desservis par la navette gratuite Libellus, permettant ainsi d'accéder au centre ville dans des conditions optimum.

L'offre de stationnement est complétée par une offre d'abonnements pour les résidents du centre ville, dans le parking des berges, sur l'îlot Buisson (220 places), sur les boulevards (70 places) ...

Carte 62 : **Parking de Castres**



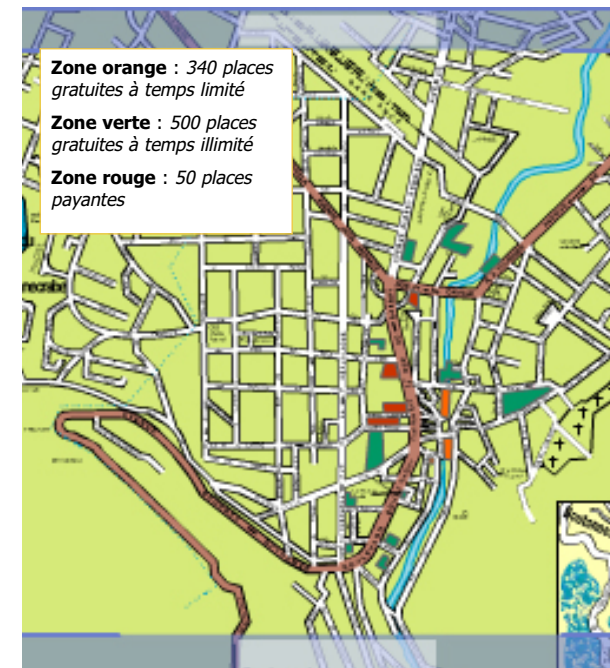
Source : Ville de Castres - Service communication - sept. 2003

L'offre et l'organisation du stationnement, couplée à la navette gratuite sont donc satisfaisantes à Castres.

Cette offre participe à l'attractivité du centre-ville, à son accessibilité et à son agrément. Elle permet de passer facilement de la voiture particulière à la marche à pied ou aux transports collectifs (navette). L'attrait commercial du centre ville n'en est que renforcé par rapport aux zones commerciales de périphérie, où les déplacements d'un commerce à l'autre se font automatiquement, en voiture dès lors qu'ils sont un peu éloignés.

A Mazamet, d'importantes capacités de stationnement sont disponibles en bordure de l'hyper-centre : elles proviennent de la destruction et du réaménagement d'anciens bâtiments industriels. La ville compte 600 places gratuites à stationnement non limité, un parking payant de 60 places et 300 autres places gratuites mais limitées.

Carte 63 : **Parking de Mazamet**



Source : www.ville-mazamet.com

V - L'INTERMODALITE OU L'ARTICULATION ENTRE LES DIFFERENTES OFFRES ET LES DIFFERENTES ECHELLES

1. Modes doux-transports collectifs

Marche à pied-transports collectifs

La première des intermodalités est celle qui permet de passer de la marche à pied au transport collectif, elle est implicite mais doit pouvoir se faire dans de bonnes conditions d'accès aux gares et aux arrêts de bus. C'est une condition essentielle de l'attractivité des transports collectifs.

Sur le territoire du SCoT, la difficulté tient à l'éloignement entre les gares et les centres-villes, à Castres ou à Mazamet. A Labruguière, la gare est en plus, située dans un environnement peu attrayant pour les piétons : espaces laissés à l'abandon, absence de cheminements...

Vélo-transports collectifs

La Région développe une expérimentation " plan vélos " sur l'axe Toulouse/Castres/Mazamet pour faciliter l'intermodalité vélo-train, en aménageant des stationnements aux abords des gares. En outre, les trains circulant entre Toulouse, Castres et Mazamet sont accessibles aux vélos (dans la limite des places disponibles) mais pas les cars.

2. Intermodalité entre les différents réseaux de transports collectifs.

La localisation des différents nœuds centraux des réseaux est essentielle pour faciliter le passage des usagers d'un mode à l'autre. Elle est la première condition d'une intermodalité physique réussie.

A Castres, on distingue 3 pôles physiquement séparés :

- la gare SNCF, qui accueille les trains et les cars SNCF,
- la gare routière qui accueille les cars départementaux et régionaux.

- le tour de l'écusson historique qui est le point de rencontre de toutes les lignes urbaines

Les cars départementaux et régionaux ne s'arrêtent pas à la gare de Castres (à part Castres-Revel, le lundi matin et le vendredi soir), ni à la gare de Labruguière. La ligne vers Saint-Pons s'arrête en gare de Mazamet-Aussillon à certains horaires.

Toutefois des arrêts de bus urbains, à Castres, desservent la gare SNCF (ligne3) et la gare routière (lignes 2 et 4, ainsi que la navette gratuite). Mais l'utilisateur ressent toujours comme une difficulté, les ruptures dans un trajet. Par exemple, pour aller de Saint-Affrique les Montagnes, en semaine à Toulouse, en transport en commun, il faut en plus du car, prendre le transport urbain, à la gare routière, pour se rendre à la gare SNCF. Ces ruptures dans le déplacement sont bien souvent décourageantes, et ne sont supportées que par les personnes vraiment « captives » du transport en commun (jeunes, personnes âgées, chômeurs, publics en insertion ...)

A Mazamet et Aussillon, l'intermodalité existe entre bus urbains et gare SNCF, puisque la gare est desservie par les 2 lignes de transport urbain. Un projet de pôle multimodal autour de la gare SNCF est à l'étude regroupant gare routière, pistes cyclables, stationnements.

A Labruguière, la gare n'est pas desservie par les autres transports collectifs.

La question de la tarification est importante également pour faciliter l'intermodalité et l'usage de différents transports collectifs pour un même déplacement. La Région Midi-Pyrénées travaille en collaboration avec les Conseils Généraux afin de développer une tarification et une billetterie commune à l'ensemble de la Région, permettant de

créer une gamme tarifaire différenciée de type "zonal intégrée" Ce projet devrait être mis en oeuvre à l'horizon 2010. Pour le moment, une approche tarifaire commune avec la SNCF et le réseau urbain n'est pas encore programmée.

Depuis 2006, la Région Midi-Pyrénées a mis à disposition sur son site internet, une centrale de mobilité régionale, toutes autorités organisatrices et opérateurs de transports confondus (SNCF, région, départements et villes ou agglomérations (Cahors, Figeac, Auch, Tarbes), pour faciliter la mobilité des midi-pyrénéens. Ce site permet de faire une recherche d'itinéraire et d'horaire pour se déplacer par les transports publics d'un point à un autre en Midi-Pyrénées. Cette initiative était attendue et permet une bonne lisibilité pour l'utilisateur, de l'offre en région. La SNCF s'est engagée à favoriser l'accès à cette information.

Le service de recherche d'itinéraires et d'horaires en région Midi-Pyrénées

The screenshot shows the website interface for 'transports.midipyrenees.fr'. It features a search form with the following fields:

- DEPART:** Saisissez votre arrêt, rue, place ou monument
- ARRIVEE:** Saisissez votre arrêt, rue, place ou monument
- DATE:** 12 Janvier 2007
- HEURE:** 14 25
- CRITERE:** Le plus rapidement

 A green button labeled 'Lancer la recherche' is positioned below the form. To the right, there is a map titled 'CARTE DES RESEAUX PARTENAIRES' showing the regional network with various towns marked. At the bottom, there is a small disclaimer: 'Bienvenue sur le nouveau service de recherche d'itinéraires et d'horaires en Région Midi-Pyrénées. Malgré tout le soin que nous avons apporté à la réalisation de ce service, certaines erreurs ont pu échapper à notre vigilance. N'hésitez pas à nous en faire part en cliquant ici. Nous vous remercions pour votre compréhension.'

3. Voiture particulière-transports collectifs

Dans ce domaine, l'offre est satisfaisante, puisque les 3 gares du territoire disposent de places gratuites, en capacité suffisante. **Toutefois, le nombre de places de stationnement en gare de Castres, est relativement limité et une amélioration de l'utilisation du train, pourrait conduire à s'interroger sur une extension de l'offre.**

Nous avons vu par ailleurs que la mise en place de stationnements gratuits desservis par la navette gratuite, permettait d'assurer à Castres un transfert aisé de la voiture particulière aux transports collectifs urbains, pour l'accès au centre ville.

4. Parkings de covoiturage

Dans la perspective de faciliter ou d'initier le recours au covoiturage sur le territoire, des parkings pourraient être aménagés dans des lieux à déterminer, aux sorties et entrées de ville, vers Albi et Toulouse, par exemple.

SOURCES

- « Atlas des paysages tarnais », Conseil Général du Tarn - 2004
- « Fermes et patrimoine du Tarn », CAUE du Tarn – 2004
- « Couleur de matériaux du Tarn », CAUE du Tarn – 2004
- « Guide de la restauration du patrimoine bâti, dans le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc » CAUE du Tarn, Conseil Général du Tarn, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Conseil Général de l'Hérault – septembre 2004
- « Profil environnemental de Midi-Pyrénées » Direction Régionale de l'Environnement – décembre 2003
- « Paysage et documents d'urbanisme, nouveaux enjeux, nouveaux outils, nouvelles responsabilités des élus » – Mairie conseils – septembre 2005
- « Comment aborder le projet de lotissement » - CAUE du Tarn – juin 2005
- « Patrimoine et paysages « guide pratique de l' élu – Direction Générale des collectivités locales – juillet 2005
- « SCoT et Paysages » - Mairie-conseils – fiches pédagogiques – février 2006
- « Des goûts et des couleurs, petit guide pour le ravalement des façades » - Communauté d'agglomération Castres-Mazamet – avril 2005

LE DIAGNOSTIC "EQUIPEMENTS, SERVICES" DANS SES GRANDES LIGNES

L'accueil des tout-petits

Une offre qui satisfait globalement les besoins actuels du territoire

- le nombre d'enfants de moins de 3 ans était estimé, en 2005, à 3005.
- la capacité d'accueil du Pays, en 2005, est de 1257 enfants, 540 en structure publique et 717 chez les assistantes maternelles privées.

Une offre organisée de façon différente selon le pôle d'accueil

- Castres : offre complète, tant publique que privée. Quelques structures sont parfois saturées. Castres concentre 48% des enfants de moins de 3 ans et 45% de l'offre d'accueil.
- Sor et Agout : les assistantes maternelles privées sont organisées en réseau (Relais Assistantes Maternelles - RAM). Une maison de l'enfance a été récemment construite pour l'accueil de 45 enfants.
- le mazamétain dispose de structures publiques dans les villes et villages principaux. Avec les assistantes maternelles privées, l'offre globale est de 232 places. Elle semble satisfaire la demande.
- dans la Vallée du Thoré, l'accueil est essentiellement assuré par quelques assistantes maternelles (18 places). La crèche parentale de Saint-Amans est intercommunale (Soult et Valtoret)

L'organisation de l'accueil petite enfance est un facteur d'attractivité d'un territoire ; il convient donc de veiller à ce que cette offre évolue pour permettre l'accueil de jeunes ménages sur le territoire.

Les équipements culturels, sportifs et de loisirs

Les équipements et les évènements culturels du territoire

- les villes principales disposent d'équipements structurants.
- outre ces équipements, de nombreux spectacles et festivités sont organisés dans le territoire sur des thématiques diverses.
- les médiathèques et bibliothèques sont présentes dans la plupart des communes.
- il existe 3 cinémas (Castres, Mazamet, Labastide Rouairoux).
- des équipements socioculturels de proximité sont présents un peu partout (MJC, salles diverses) et permettent au tissu associatif particulièrement dense de disposer de locaux.

Un territoire privilégié pour les amateurs de sports et de loisirs

- des clubs de niveau régional ou national.
- des équipements extérieurs de sports collectifs dans toutes les villes et villages, plus tournés vers le football que vers le rugby.
- des équipements en salles polyvalentes ou spécialisées multiples + 5 piscines, 3 murs d'escalade, 1 patinoire, 6 équipements équestres, terrains de tennis, pistes d'athlétisme, skate park...
- une éducation sportive organisée dans les écoles de quelques communes ou lors de stages d'été.
- un nombre d'associations sportives supérieur à la moyenne nationale, qui peut s'expliquer par le contexte environnemental du territoire et l'importance de la pratique de sports de plein air.
- des manifestations sportives de rayonnement national (athlétisme, concours hippique...)
- des bases de loisirs fréquentées par les habitants et les touristes.

La pratique du sport est particulièrement développée dans le territoire. L'offre en équipements est multiple et diverse dans les villes, où l'accessibilité à de nombreux sports est possible, facilement. Mais il existe aussi une offre de proximité dans les villages en réponse à une demande structurée au sein de nombreuses associations et de nombreux clubs.

A ce titre, l'importance croissante des tranches d'âge de plus de 60 ans, donc de retraités, « en pleine forme » entraîne une demande d'autant plus forte, en particulier vers des pratiques de sport « nature » (rando, vélo) et de sports d'entretien, comme la gymnastique...

La satisfaction de la demande des habitants en matière de culture, sport et loisirs est un enjeu important.
Les pratiques sportives, artistiques ou culturelles sont des pratiques intégratrices pour les habitants, éducatives pour les enfants et créatrices de lien social.
Le bon niveau d'équipements sportifs, culturels et de loisirs, est un véritable atout pour le territoire. Aussi, il importe d'en maintenir la qualité, voire de l'améliorer (entretien d'équipements vieillissants...) et de s'interroger sur les besoins de nouveaux équipements.



Campus universitaire de La Borde Basse

GEOTEXEL - image aérienne © 2007

Les équipements d'enseignement

L'enseignement maternel et primaire

- 72 écoles ou groupes scolaires dans 28 des 33 communes du territoire accueillent 9 500 enfants.
- de 2002 à 2005, les effectifs des écoles publiques ont faiblement baissé de 150 enfants, alors que ceux des établissements privés sont restés stables.
- 23% des enfants sont scolarisés dans des établissements privés.

L'enseignement en collège

- 7 collèges publics et 5 privés accueillent 5 200 élèves, en 2002 et 2004
- 38% des collégiens sont en collèges privés.

L'enseignement en lycée

- 2 lycées publics d'enseignement général sont installés sur le territoire : la Borde Basse à Castres (1 600 lycéens) et Sout à Mazamet (500 lycéens), pour un total de 2 100 élèves.
- 4 lycées privés accueillent 1 130 élèves, soit 35% des effectifs.
- Les effectifs sont globalement stables de 2002 à 2004.
- Le territoire compte 6 lycées professionnels publics et 3 privés. Ils accueillent 2 380 élèves dont 30% dans les établissements privés.
- Le territoire accueille donc en tout 5 610 lycéens dans les établissements généraux ou professionnels, publics et privés.

L'enseignement supérieur

- quelques lycées préparent à des formations supérieures, niveau BTS ou licence.
- l'École municipale des beaux-Arts prépare aux écoles supérieures d'Art.
- l'IUT délivre des DUT et des licences professionnelles.
- l'institut des soins infirmiers prépare au métier d'infirmier.
- l'institut de formation en commerce international (IFCIM) prépare à des diplômes niveau BAC+5.

- l'université Toulouse le Mirail organise une licence Arts du spectacle et audiovisuel.
- une formation d'ingénieurs en Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé (ISIS) a été créée à la rentrée 2006, dans le cadre de l'EPA JF Champollion.
- ce sont en tout 1 200 étudiants qui sont accueillis dans ces différents établissements.
- le campus de la Borde Basse se développe avec le projet de construction de l'école d'ingénieurs et d'une résidence étudiants.
- absence de classe préparatoire.



Formation ISIS - projet de bâtiment

Enjeux

La répartition des équipements scolaires du territoire suit les évolutions globales de la population. En matière d'établissements maternels et primaires, le territoire est mieux équipé à l'ouest qu'à l'est.

- sécuriser les accès aux arrêts de cars pour les collégiens et les lycéens.
- créer des pistes cyclables pour les 12 000 élèves du territoire qui fréquentent les collèges, lycées et établissements supérieurs du territoire.
- dans un contexte de croissance démographique, évaluer les besoins en établissements secondaires nouveaux.
- Comment améliorer l'accessibilité et la lisibilité du pôle stratégique d'enseignement et de recherche de la Borde Basse et comment anticiper sur son développement urbain ?

Les services et équipements pour personnes âgées

Des conditions de maintien à domicile à améliorer, notamment concernant l'habitat

- améliorer l'offre en petits logements dans les centres villes et centres bourgs adaptés aux personnes âgées, dans le cadre d'opérations mixtes, intergénérationnelles.
- les foyers logements sont peu nombreux (Soual et Mazamet). Ils constituent pourtant une bonne réponse aux besoins des personnes âgées valides, qui souhaitent bénéficier d'un logement individuel autonome et de services communs.

Une bonne couverture géographique des services à domicile

- des associations sont présentes dans toutes les communes du territoire.
- et des services sociaux complètent l'offre dans quelques communes.
- la palette des services proposés est large : travaux ménagers, soins, repas, accompagnement...
- ces services se développent avec l'accroissement de la population âgée.
- une offre de services se développe également dans le secteur privé facilitée par la mise en place du chèque emploi service universel (CESU).

L'accueil en établissement : une offre saturée

- 13 EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, 2 USLD (Unité de Soins Longue durée) sont répartis sur le territoire mais sont insuffisants au regard des délais nécessaires pour obtenir un hébergement.
- la maladie d'Alzheimer, qui touche 30% des plus de 80 ans, se gère par l'organisation d'accueils de jour ou de séjours temporaires. Un projet national devrait permettre de renforcer la prise en charge de cette maladie.

Malgré cette bonne répartition de l'offre, celle-ci est insuffisante. Le taux d'équipement du Tarn est de 124,32 lits pour 1000 habitants de plus de 75 ans, contre 129,16 au plan national. Alors que le taux de personnes âgées de plus de 75 ans est de 10,5% dans le Tarn, 10% dans le Pays et 7,4% au plan national.

Les équipements de santé

Le système de soins français est basé sur quelques principes : égalité d'accès aux soins pour tous, répartition équitable de l'offre et permanence de celle-ci. Comment ces principes sont-ils appliqués sur le territoire ?

Une offre hospitalière de bon niveau

- le CHIC en cours de construction sur le site du Causse après fusion des hôpitaux de Castres et Mazamet, sera la 3^{ème} structure hospitalière de Midi-Pyrénées (après Purpan et Tarbes).
- tous les services vont être transférés sauf les établissements accueillant les personnes âgées.
- les cliniques privées se regroupent également sur le site de la polyclinique du Sidobre.
- des coopérations avec d'autres centres de soins : hôpital de Lavaur pour la psychiatrie et les services d'urgence, ou associations comme Ac-Coord, réseau de soins palliatifs.

Offre libérale répartie en plusieurs pôles de services

- professionnels de santé dans les communes, sauf les communes de montagne et celles de la vallée du Thoré.
- la densité de médecins généralistes est d'environ 100 pour 100 000 habitants. Elle est de 114 en France et 131 en Midi-Pyrénées.
- la densité d'infirmières est meilleure qu'au plan national, inférieure à celle de Midi-Pyrénées.

Une permanence de soins à structurer

- elle concerne tant les établissements publics que la médecine libérale.
- par exemple, les médecins de Saint-Amans-Soult et de Labastide Rouairoux s'organisent pour assurer cette permanence dans la vallée (le WE, la nuit et pendant les vacances). Cette organisation est d'autant plus utile que la population est éloignée des services d'urgence des hôpitaux ou cliniques.

Bonne couverture hospitalière du territoire. Les professionnels sont répartis sur l'ensemble du Pays, mais l'accessibilité aux soins est sans surprise meilleure en ville qu'en montagne ou dans la vallée du Thoré.

PETITE ENFANCE

1. - L'ACCUEIL DES TOUT-PETITS, UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT POUR LE PAYS D'AUTAN

Dans le Pays d'Autan, le nombre de « jeunes enfants » diminue depuis quelques années. En près de dix ans, une perte d'environ 200 enfants âgés de moins de 3 ans est recensée, portant à environ 3 005, le nombre d'enfants de moins de 3 ans en 2005 (estimation PMI).

Cette tendance accompagne les tendances démographiques générales du Pays, qui perd des habitants, notamment, des jeunes ou jeunes ménages (tranche des 15-29 ans), qui partent pour leurs études puis pour trouver un emploi.

L'organisation de l'accueil des tout-petits n'en reste pas moins un aspect important dans l'attractivité du territoire.

Tableau 55 : **organisation de l'accueil**

collectivités	Accueil public	Accueil privé	TOTAL
CA Castres-Mazamet	453	526	979
Castres	281	264	545
Mazamet-Aussillon	90	61	151
Labruguière	30	56	86
Lagarrigue	20	19	39
Payrin Aumontel	16	31	47
Saint-Amans Soult	16	13	29
Autres communes		82	82
CC. Sor et Agout	67	152	219
CC. Haute Vallée Thoré		18	18
Bout-du-Pont-de-l'Arn	20	10	30
Saint-Salvy de la Balme		11	11
TOTAL SCOT	540	717	1 257

Source : étude "Services à la petite enfance" - Pays d'Autan - mars 2007

2. - L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE

L'accueil de la petite enfance est organisé :

- **en accueil public collectif ou individuel**, au travers de structures collectives ou de crèches familiales (les enfants sont gardés chez des assistantes maternelles employées par la municipalité qui bénéficient d'un accompagnement par des professionnels de la petite enfance).
- **en accueil privé individuel**, chez des assistantes maternelles agréées, **et collectif** dans des crèches associatives.

Les principaux pôles d'accueil sont :

- la ville de Castres, avec 8 structures d'accueil collectif pour 175 places, des crèches familiales représentant 106 places et des assistantes maternelles privées qui peuvent accueillir 264 enfants. Au total, Castres peut accueillir **545 enfants**.
- Sur la Communauté de communes de Sor et Agout, l'essentiel des capacités d'accueil est assuré par les assistantes maternelles privées, avec un potentiel de 152 places. Il existe en outre 2 structures publiques d'accueil collectif de 22 places à Saix et 45 places sur la base des Etangs permettant un accueil total de **219 enfants**.
- Sur le mazamétain (Mazamet, Aussillon, Pont de l'Arn, Saint-Amans-Soult, Bout du Pont de l'Arn) et la vallée du Thoré : 5 structures d'accueil public représentent une capacité de 126 places et 51 assistantes maternelles peuvent accueillir 116 enfants. La capacité d'accueil sur le pôle mazamétain est donc de **232 enfants**.

Au total, si on ajoute l'offre d'accueil public dans les villes et villages du territoire à celle des assistantes maternelles privées agréées, la capacité d'accueil est de **1257 enfants, dont 540 en structures publiques, et 717 en accueil privé**.

3. - UNE OFFRE QUI SATISFAIT GLOBALEMENT LES BESOINS ACTUELS

Sur Castres, qui dispose de l'offre la plus complète, tant publique que privée, la question de la saturation de quelques structures peut se poser.

1460 enfants de 0 à 3 ans sont recensés sur Castres en 2005, par les services de la PMI sur les 3005 enfants du territoire. Castres concentre donc 48% des petits enfants et 45% de l'offre d'accueil tous modes confondus.

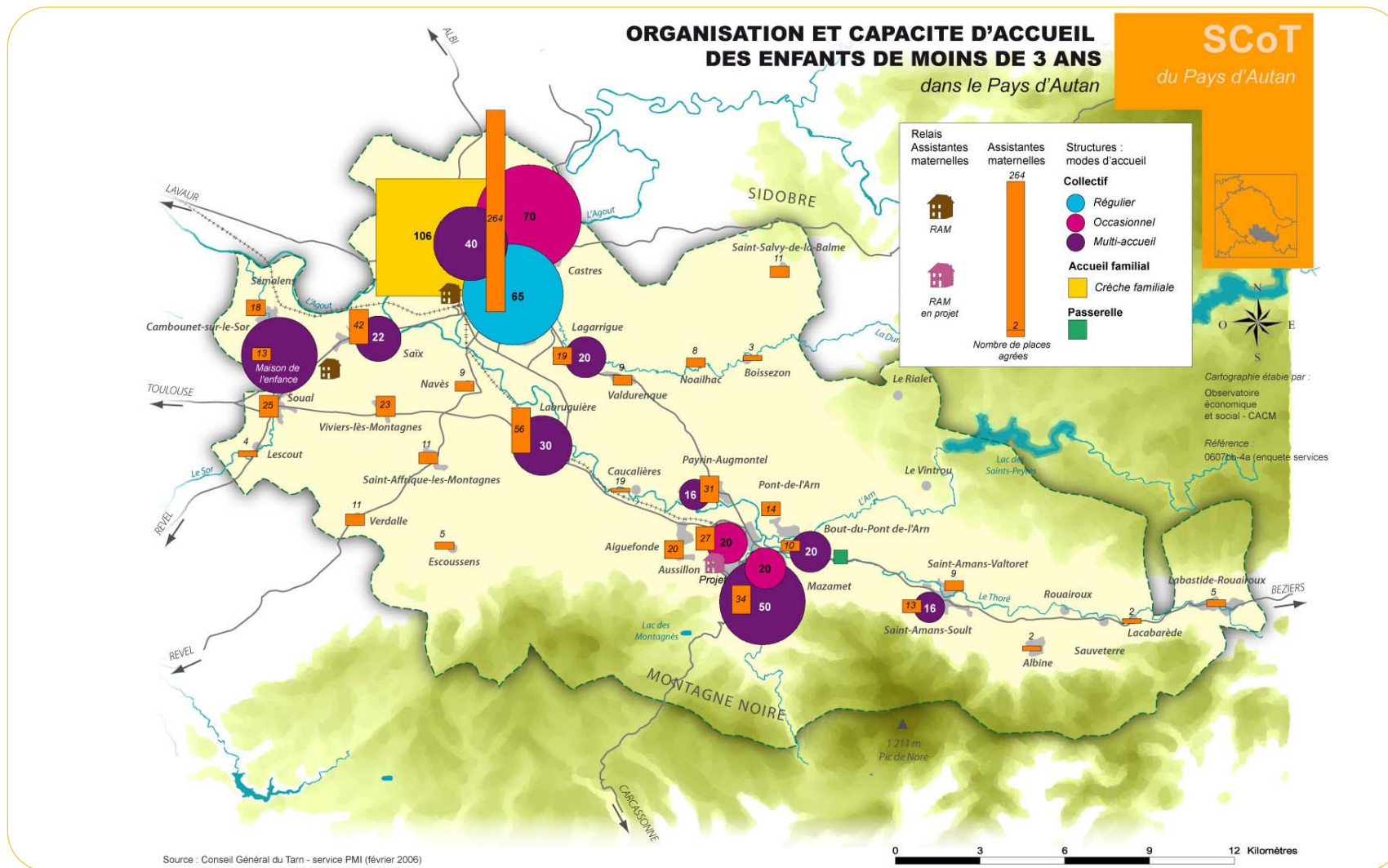
Sur Sor et Agout qui bénéficie d'une dynamique d'accueil de jeunes ménages, les services publics « petite enfance » sont peu développés. C'est pourquoi, la collectivité a construit une maison de l'enfance, d'une capacité d'accueil de 45 enfants. Par ailleurs, les assistantes maternelles privées qui répondent aujourd'hui majoritairement à la demande, sont organisées en Relais Assistantes Maternelles (RAM) qui joue un rôle d'intermédiaire entre les parents et les assistantes maternelles. Il organise également des animations à l'intention des assistantes maternelles et des enfants, des réunions d'information.... Il existe également un RAM à Castres et un projet est en cours à Aussillon.

Le mazamétain est plutôt bien équipé par rapport à la demande, et les structures d'accueil public n'ont pas de demandes supérieures à l'offre. La commune de Pont de l'Arn a mis en place un « lieu passerelle » de 12 places, qui accueille les enfants de 2 à 3 ans.

Dans la Vallée du Thoré, la crèche de Saint-Amans-Soult et Saint-Amans-Valtoret est parentale. De plus, Labastide-Rouairoux a passé une convention avec cette même crèche pour accueillir des enfants de la commune.

L'accueil dans la vallée du Thoré est assuré essentiellement par quelques assistantes maternelles (18 places). Cette situation reflète celle de la vallée, avec une population vieillissante et peu de moyens pour développer des services publics qui accueillent les 70 enfants recensés en 2005 par les services de la PMI.

Carte 64 : accueil petite enfance



Crèche parentale de Saint-Amans-Soult et Saint-Amans-Valtoret



FORMATION

1. - L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE

Le territoire est équipé de **72 écoles ou groupes scolaires publics** dans 28 des 33 communes du Pays. A ces écoles publiques, il faut ajouter **13 écoles privées**. Les effectifs par école varient sensiblement selon le quartier de la ville concerné, ou selon le village.

5 communes ne disposent plus d'école : le Rialet, le Vintrou, Caucalières, Sauveterre et Rouairoux. Les enfants de ces villages sont accueillis dans les écoles des villages voisins.

Les effectifs des écoles publiques ont faiblement baissé sur le territoire de 2002 à 2005. On comptabilise 150 enfants de moins sur un total de 7 310 enfants en 2005, soit 2%. Cette baisse est surtout sensible à Castres (-120 enfants) et à Mazamet (-70 enfants).

Les effectifs des écoles privées sont restés plus stables avec 2 165 enfants scolarisés en 2005.

Au total, près de **9 500 enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et primaires** publiques et privées du territoire. Le pourcentage d'écoliers scolarisés dans les établissements privés est de 23%.

L'accueil péri-scolaire (accueil du matin, du midi et du soir) et la cantine sont pris en charge dans la plupart des communes. Les centres de loisirs pour l'accueil des enfants le mercredi et les vacances scolaires sont organisés soit par les communes, soit par des groupements de communes comme Noailhac, Lagarrigue et Valdurenque ou Saint-Amans-Soult et Valtoret....

Tableau 56 : **ECOLES PUBLIQUES - évolution des effectifs 2002-2005**

	Ecoles publiques	2002	2003	2004	2005
Communauté d'agglomération Castres-Mazamet	Aiguefonde (2)	139	158	170	173
	Aussillon (4)	516	511	496	500
	Boissezon	15	18	16	23
	Castres (26)	3 455	3 348	3 378	3 335
	Labruguière (4)	460	446	473	472
	Lagarrigue	137	138	132	137
	Mazamet (8)	730	717	719	660
	Naves	80	69	70	72
	Noailhac	71	70	75	83
	Payrin Augmontel	112	116	110	114
	Pont de l'Arn (4)	199	217	208	207
	Saint-Amans Soult	90	79	76	71
	Valdurenque	49	46	67	71
	TOTAL	6 053	5 933	5 990	5 918
Communauté de communes de Sor et Agout	Cambounet sur le Sor	101	96	99	103
	Escoussens	35	38	40	46
	Lescoat	23	21	33	27
	Saint-Affrique-les-Montagnes	68	74	79	79
	Saix (2)	301	287	288	266
	Semalens	218	218	214	213
	Soual	148	173	174	181
	Verdalle	74	75	81	77
	Viviers -les-Montagnes	125	126	115	115
	TOTAL	1 093	1 108	1 123	1 107
Communauté de communes Haute Vallée du Thoré	Albine	34	33	27	23
	Labastide Rouairoux (2)	108	104	106	111
	Lacabarède	51	42	45	34
	Saint-Amans Valtoret	37	45	35	39
	TOTAL	230	224	213	207
	Bout du Pont de l'Arn	42	35	39	30
	Saint-Salvy de la Balme	48	46	46	48
TOTAL GLOBAL	7 466	7 346	7 411	7 310	

Tableau 57 : **ECOLES PRIVEES - évolution des effectifs 2002-2005**

Source : Inspection Académique du Tarn

	Ecoles privées	2002	2003	2004	2005
Saix	La colombière	163	181	168	165
Castres	St Pierre	176	212	218	208
	Calendreta	42	52	45	55
	Le Calvaire	179	191	197	196
	Barral	52	51	54	52
	St Jean	220	221	211	199
	Notre Dame	386	358	321	306
Labruguière	St Dominique	197	202	209	205
Mazamet	St Jean	202	238	223	230
	Notre Dame	250	240	238	249
Payrin Aug	La salvetat	194	195	174	160
St-Amans Valtoret	Ste Marie St Joseph	87	94	105	103
Albine		24	30	37	37
TOTAL TERRITOIRE		2 172	2 102	2 200	2 165

2. - L'ENSEIGNEMENT EN COLLEGE

Le territoire comporte 7 collèges publics et 5 collèges privés.

Aux 3 collèges publics de Castres sont rattachés les enfants des écoles de Castres, de Saïx, Naves, et au-delà du Pays, de Montfa et de Roquecourbe.

Aux 2 collèges publics de Mazamet, sont rattachés les enfants des écoles de Mazamet, Aussillon, Payrin, Pont de l'Arn, Aiguefonde, Bout du Pont de l'Arn.

Au collège public de Labruguière, sont rattachés les enfants des écoles de Labruguière, Escoussens, Lagarrigue, Noailhac, Saint-Affrique-les-Montagnes, Valdurenque, Viviers-les-Montagnes

Au collège public de Labastide Rouairoux sont rattachés les enfants des écoles de Labastide, Albine, Lacabarède, Saint-Amans Soult et Valtoret.

Le total des collégiens est de **5 200 élèves**, dont 3 200 environ scolarisés dans les collèges publics et près de 2 000 dans les collèges privés, soit 38% d'entre eux.

Tableau 58 : **COLLEGES - évolution des effectifs 2002-2004**

		2002	2003	2004
PUBLIC	Castres	J.Jaures	699	699
		Les Cèdres	570	497
		J. Monnet	647	680
	Mazamet	M.Pagnol	490	470
		Bonnecombe	480	365
	Labruguière	300	362	
	Labastide R	137	158	
TOTAL PUBLIC		3 323		3 231
PRIVE	Castres	Barral	612	623
		Notre Dame	546	544
		Saint-Joseph	167	178
	Mazamet	Jeanne d'Arc	468	468
	Labruguière	St-Dominique	125	136
TOTAL PRIVE		1 918	1 949	1 974
TOTAL GENERAL		5 241		5 205

Source : Inspection Académique du Tarn

3. - L'ENSEIGNEMENT DANS LES LYCEES GENERAUX ET LES LYCEES PROFESSIONNELS

2 lycées publics d'enseignement général, sont implantés sur le territoire, à Castres (La Borde Basse) et à Mazamet (Soult). La Borde Basse accueille une moyenne de 1 600 lycéens par an, le lycée de Mazamet en accueillait en 2005, 500.

A ces lycées publics, s'ajoutent une offre de **4 lycées privés** accueillant en tout 1 130 élèves, soit 35% des effectifs.

L'évolution entre 2002 et 2005 indique une légère baisse des effectifs publics au profit des établissements privés.

En matière de **lycées professionnels**, **6 établissements publics** sont installés sur le territoire (3 à Castres, 3 à Mazamet dont le lycée hôtelier). Ils accueillent environ 1 660 élèves.

3 lycées professionnels privés accueillent 720 élèves, soit 30 % des effectifs scolarisés en lycée professionnel. Une même tendance est à noter sur les 4 dernières années : légère baisse des effectifs publics au profit des effectifs privés.

En tout, ce sont donc **5 610 lycéens** qui sont accueillis dans les établissements publics et privés du territoire.

Lycée de La Borde Basse



Carte 65 : **formation**

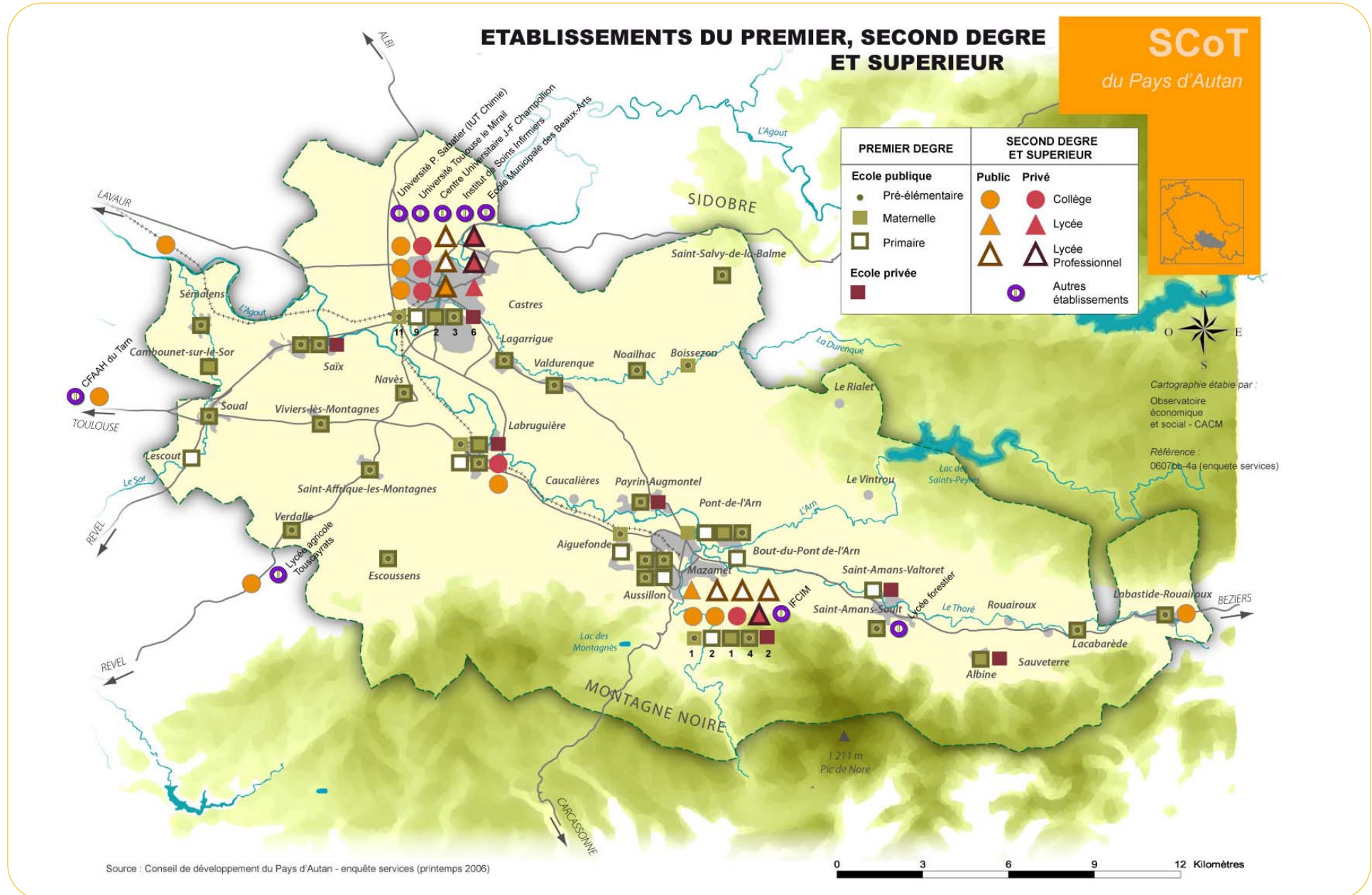


Tableau 59 : **LYCEES - évolution des effectifs 2002-2005**

		2002	2003	2004	2005
Lycées généraux publics	Castres Borde Basse	1 599	1 602	1 546	1 601
	Mazamet Soult	568	555	565	507
	Total Public	2 167	2 157	2 111	2 108
Lycées généraux privés	Castres Barral	325	327	352	349
	Castres Notre Dame	402	409	419	427
	Castres St Joseph	75	76	74	72
	Mazamet J. d'Arc	299	297	281	282
Total Privé	1 101	1 109	1 126	1 130	
TOTAL LYCEES GENERAUX		3 268	3 266	3 237	3 238
Lycées professionnels publics	Castres Borde Basse	287	285	253	175
	Castres Sidobre	262	312	324	292
	Castres A.Veaute	366	372	355	419
	Mazamet E. Barbey	196	191	196	182
	Mazamet MA Riess	283	282	315	299
	Mazamet hôtelier	318	288	271	289
	Total Public	1 712	1 730	1 714	1 656
Lycées professionnels privés	Castres Notre Dame	322	329	324	336
	Castres St Joseph	264	259	270	289
	Mazamet J. d'Arc	75	74	91	92
Total Privé	661	662	685	717	
TOTAL LYCEES PROFESSIONNELS		2 373	2 392	2 399	2 373

Source : Inspection Académique du Tarn

4. - LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les lycées de La Borde Basse, Notre Dame, Anne Veaute, Soult et Jeanne d'Arc offrent des formations de niveau BTS (Bac+2) ou licence (Bac+3).

Il en est de même du lycée forestier du Haut Languedoc situé à Saint-Amans-Soult et du lycée agricole de Touscayrats à Verdalle.

L'Ecole Municipale des Beaux Arts de Castres prépare les élèves qui le souhaitent aux Ecoles Supérieures d'Art.

Des niveaux d'études supérieures sont proposés dans divers établissements du territoire qui accueillent au total, environ **1 200 étudiants** :

L'IUT, l'Institut Universitaire de Technologie, prépare à :

- des DUT (Bac+2) de chimie, de services et réseaux de communication, de génie du conditionnement et de l'emballage.
- des licences professionnelles (Bac+3) de visiteur médical, de génie de la formulation, de chimie, analyse et qualité, de conception et intégration de services et produits multimédias.

L'IUT accueille une équipe de doctorants laboratoire NTIC multimédia.

L'institut de formation de soins infirmiers (IFSI) prépare au métier d'infirmier (Bac+3).

L'institut de formation en commerce international (IFCIM, Bac+4 ou 5) prépare au commerce international, à la communication et l'organisation événementielle.

L'université Toulouse le Mirail organise à Castres une licence Arts du spectacle et audiovisuel option infographie multimédia et un master professionnel de pratiques audiovisuelles option infographie et multimédia.

Enfin, une formation d'ingénieurs en informatique et systèmes d'information pour la santé (ISIS), a été créée à la rentrée 2006, dans le cadre de l'Etablissement Public Administratif (EPA) Jean-François Champollion ainsi qu'un master 2 professionnel e-administration et solidarité numérique.

Le campus universitaire de La Borde Basse

Quelques établissements de formation supérieure sont installés à Mazamet, à Saint-Amans-Soult pour le lycée forestier, à Verdalle pour le lycée agricole, mais l'essentiel des formations supérieures est concentré à Castres et plus particulièrement dans le secteur de La Borde Basse qui constitue le véritable pôle universitaire du territoire, avec la présence d'un restaurant universitaire, ouvert en septembre 2005.

De nouveaux établissements vont conforter le campus de La Borde Basse, dans les années à venir, avec la construction de l'école d'ingénieurs dans le secteur de l'Espinasse et d'une résidence étudiants.

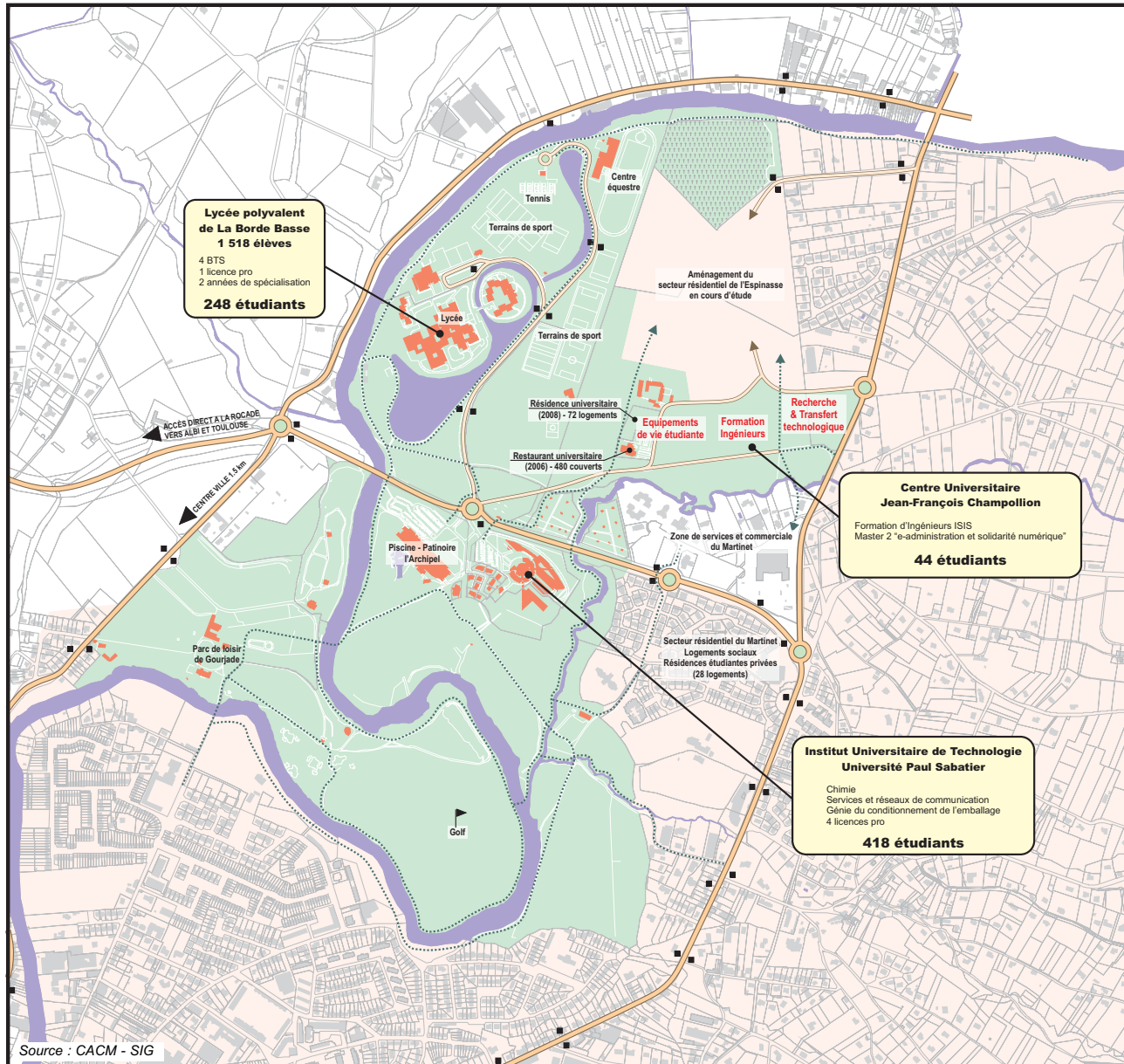
Carte 66 : **Campus de La Borde Basse**



CAMPUS DE LA BORDE BASSE

Castres - Tarn

Schéma directeur d'aménagement



- Zone habitat
- Voirie
- Piste cyclables, sentiers piétonniers
- Arrêt de bus



Echell e : 1 / 10.000 *

Le 15 octobre 2007



Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet
Système d'Information Géographique
Ref. VT1100703c - Le : 24 octobre 2007

Enjeux liés aux équipements scolaires du territoire :

◆ La répartition des équipements scolaires du territoire suit les évolutions globales de la population. En matière d'établissements maternels et primaires, le territoire est mieux équipé à l'ouest qu'à l'est.

Cependant, afin de préserver un maillage suffisamment important pour permettre aux enfants d'être scolarisés au plus proche de leur domicile, sans avoir à faire de longs trajets domicile-école, il convient d'assurer le renouvellement de la population dans les quartiers et dans les villages équipés. Pour cela, il convient :

- de diversifier l'offre d'habitat, en particulier de réaliser des logements locatifs
- d'urbaniser au plus proche des équipements

Car le risque aujourd'hui, est que les écoles existantes des centres bourgs ou des quartiers urbains ne ferment des classes, alors que dans des secteurs éloignés, des besoins nouveaux apparaissent et ne soient coûteux à satisfaire.

Les villages de la vallée du Thoré se préoccupent d'attirer des familles, avec l'objectif plus général de renouveler les classes d'âge. Dans 4 villages sur 6, l'école est encore en service.

◆ Les collèges sont présents dans les villes principales et à Labastide Rouairoux. Les collégiens du territoire sont amenés à se déplacer grâce aux services de cars qui irriguent le territoire. Il convient donc de prévoir les aménagements nécessaires pour que les collégiens puissent se rendre aux arrêts de car en toute sécurité.

◆ Certains déplacements domicile-études des 12 000 collégiens, lycéens et étudiants du territoire peuvent aussi se faire à vélo, et les pistes cyclables pourraient être confortées ou aménagées pour desservir les établissements du territoire.

◆ A partir de l'évolution démographique, il conviendra de s'interroger sur un renforcement des établissements secondaires : extension de ceux qui existent ou nouvel emplacement accessible et bien desservi.

◆ Concernant le pôle universitaire de La Borde Basse, il connaît aujourd'hui des problèmes d'accessibilité. Ce site est très apprécié des étudiants car il est proche de la base de loisirs la plus importante du territoire et de nombreux équipements sportifs. Les aménagements à venir devront tenir compte du fait que ce site constitue l'un des pôles majeurs du territoire. Son accessibilité devra donc être une préoccupation majeure, la Voie Urbaine Nord améliorera sensiblement la situation actuelle.

◆ Enfin, l'importance que revêt le développement de l'enseignement et de la recherche dans le cadre de la stratégie de développement économique du territoire, conduit à penser que le secteur de La Borde Basse est un secteur stratégique pour le territoire. Aussi, outre son accessibilité, l'organisation urbaine et architecturale de ce campus est-elle importante, dans la continuité de celle amorcée avec le bâtiment de l'IUT.

CULTURE - LOISIRS



1. - LES EQUIPEMENTS ET LES EVENEMENT CULTURELS DU TERRITOIRE

Quelques grands équipements dans les villes principales

Les équipements dédiés aux spectacles vivants et expositions sont essentiellement le théâtre de Castres, l'Apollo et le Palais des Congrès à Mazamet, le Bolegason à Castres, le Totill'Art à Saint-Amans Soult. La salle Gérard Philipe de Castres permet d'accueillir plus de spectateurs.

Ces équipements permettent d'assurer une programmation de spectacles de musique, danse ou théâtre variés tout le long de l'année. Le Bolegason est plus particulièrement dédié aux musiques actuelles.

Des évènements festifs aux thématiques diverses

Outres les spectacles en salle, le territoire est animé de nombreux évènements festifs : festivals sans frontières, reflets et rythmes, fanfares sans frontières, Optimômes, camin de crabo,, Extravadanses, Couleurs du Monde, Blues vallée, journée des verriers, fête des traditions et cultures occitanes, A portée de rue : spectacles de musique classique dans la rue, les Croches d'or, Histoire d'un soir... Beaucoup de ces spectacles sont d'ailleurs gratuits.

Un enseignement culturel de bon niveau

Castres dispose d'une école municipale des Beaux Arts, d'un conservatoire de musique et de danse du Tarn et d'une école d'art dramatique.

Les autres équipements culturels

Castres et Mazamet disposent chacune sur leur territoire d'une médiathèque et d'un cinéma. Des bibliothèques ou médiathèques sont aussi présentes dans la plupart des communes comme à Labruguière, Aussillon, Viviers les Montagnes, Verdalle, Saïx, Bout du Pont de l'Arn, Saint-Amans-Valtoret, Labastide Rouairoux.

En outre, le territoire dispose de 12 musées ou centres muséographiques sur des thématiques diverses. Les plus visités sont le musée Goya qui présente une très intéressante collection d'art hispanique et le musée Jean Jaurès à Castres. On trouve également le musée du textile à Labastide Rouairoux, la maison du bois et du jouet à Hautpoul, le centre d'art contemporain à Castres, le musée de la Chartreuse à Saïx, le musée Arthur Batut à Labruguière (photographie) l'archéopole de Castres, la maison des mémoires à Mazamet, le Militarial à Boissezon,...

Des équipements socio-culturels de proximité

Le territoire compte 21 MJC, soit 43% des MJC du Tarn : 3 à Castres, 1 à Labruguière, Aiguefonde, Navès, Valdurenque, Saint-Amans Soult-valtoret-Albine, Saïx-Longuegineste, Soual, Sémalens, Viviers les Montagnes, Pont de l'Arn, Payrin, Augmontel, Boissezon, Saint-Affrique-les-Montagnes, Saint-Salvy-de-la-Balme, Verdalle (source Fédération Régionale des MJC).

D'autres communes disposent d'organismes différents qui remplissent des fonctions proches comme l'office municipal d'animation de Lagarrigue.

En outre, chaque commune ou groupement de communes (en particulier, dans la vallée du Thoré), dispose

de salles municipales, polyvalentes, salle des fêtes, d'expositions, associatives, ou espaces de jeux...

Car, ce territoire est particulièrement riche en associations diverses. Dans chaque commune, de nombreuses associations ou clubs sportifs, des aînés, de loisirs, artistiques, de protection de l'environnement... sont présents et animent au quotidien une population plutôt organisée pour ses loisirs et sa culture.

Une cyberbase en réseau, labellisée en 2005, est déployée sur cinq espaces publics numériques de l'agglomération : 2 à Castres et respectivement 1 à Labruguière, Mazamet et Aussillon. La Cyberbase de Castres-Mazamet, unique dans la région, permet de mieux répondre aux besoins des usagers en matière de culture et d'accès à l'information.

L'offre dans le domaine culturel pourrait être complétée

- au niveau structurant par une grande salle de spectacles ;



- au niveau des bourgs centres par des salles adaptées pour les conférences, théâtre, musique et danse à l'image du "Totill'art" de Saint-Amans-Soult qui travaille en partenariat avec l'Espace Apollo de Mazamet pour certains projets ; une commune comme Saïx pourrait se doter de ce type d'équipement.

2. - UN TERRITOIRE PRIVILEGIE POUR LES AMATEURS DE SPORTS ET DE LOISIRS

Des clubs de bon niveau régional ou national

Un seul club est professionnel dans le territoire, il s'agit du club phare de rugby à XV du Castres Olympique. D'autres clubs amateurs sont néanmoins de bon niveau, comme le volley club de Castres, le club de rugby de Mazamet, le Castres football club, le club de patinage à roulette de la Vallée du Thoré, le Castres sport Nautique, le club de cyclisme de Mazamet et certains sportifs de haut niveau en athlétisme ou en VTT...

Des équipements extérieurs de sports collectifs plus tournés vers le football que vers le rugby

Dans les villes principales, les terrains de sport collectif (football et rugby) sont souvent concentrés sur un même site, comme à la Borde Basse à Castres qui compte 10 grands terrains de sport, ou Bonbec à Mazamet qui en compte 5.

Les autres communes du territoire sont également équipées de terrains extérieurs de sports collectifs, sauf quelques communes de montagne.

On compte plus de terrains de football que de terrains de rugby, même si les terrains polyvalents sont souvent utilisés par des équipes de rugby.

A Castres, on compte 3 terrains de rugby dont le stade Pierre Antoine qui peut accueillir 5 000 personnes et 4 terrains polyvalents.

A Mazamet, on compte 2 terrains de rugby dont 1 stade d'honneur et 2 terrains polyvalents.

Des équipements en salles polyvalentes et spécialisées multiples

Les communes disposent aussi de gymnases, salles polyvalentes omnisports ou spécialisées, pour les sports collectifs ou individuels.

En outre, il existe :

- 5 piscines sur le territoire (3 à Castres, 1 à Aussillon, 1 à Mazamet), 2 golfs (Pont de l'Arn, Castres),
- 3 murs artificiels d'escalade (le Vintrou, Castres, Mazamet),
- 1 patinoire à Castres,
- 6 équipements équestres (Caucalières, Aiguefonde, Castres, Noailhac, Pont de l'Arn, Saix...),
- de multiples terrains de tennis (Aussillon, Mazamet, Aiguefonde, Labruguière, Castres, Lagarrigue, Pont de l'Arn, Payrin Augmontel, saint-Amans, Boissezon, Cambounet sur le Sor, Lescout, saint-Affrique-les-montagnes, Saix, Sémalens, Verdalle, Viviers-les-Montagnes, Labastide Rouairoux, Lacabarède, Albine..)
- pistes d'athlétisme, boulodrome, skate park.....

L'équipement du territoire dans le domaine sportif donc est complet, et chaque commune est en mesure de répondre à la demande des associations sportives, nombreuses dans le territoire.

Un accès au sport pour les enfants organisé dans quelques communes

Quelques communes emploient un ou des éducateurs sportifs qui interviennent dans les écoles primaires. Par

exemple, le SIVOM de Saint-Amans Soult et Valtoret, emploie un éducateur sportif qui enseigne l'éducation physique et sportive aux écoles primaires. L'OMEPS (office municipal des sports) met aussi des éducateurs sportifs à la disposition des écoles. Castres, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Aiguefonde, Lagarrigue, Noailhac... organisent des stages d'été, soit directement soit par le biais d'associations.

Un nombre d'associations supérieur à la moyenne nationale

Le diagnostic « des politiques sportives sur la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet » réalisé en 2006 dans le cadre d'un stage de master II de l'université Paul Sabatier à Toulouse, indique un taux d'associations sportives de 2,7 pour 1000 habitants pour la Communauté d'agglomération, taux qui doit être proche du taux de l'ensemble du territoire. Hors, le taux moyen en France pour une commune de plus 80 000 habitants est de 1,4 association pour 1000 habitants. La marge est particulièrement importante et significative de la vitalité associative du territoire. Pour rappel, Castres avait été élue en 1995, ville la plus sportive de France par le Challenge du magazine l'Equipe.

Ce taux particulièrement important et qui peut être étendu à l'ensemble du territoire, peut aussi s'expliquer par le contexte environnemental et l'importance de la pratique de sports de plein air.

Des manifestations sportives caractérisées par leur rayonnement national

Une vingtaine de manifestations sportives sont organisées dont 3 manifestations internationales :

- le meeting international d'athlétisme organisé dans le stade d'honneur du Travet à Castres
- le concours hippique international organisé dans le parc de Gourjade à Castres et le concours hippique de Touscayrats à Verdalle
- le tournoi de football junior organisé par Pont de l'Arn

Le mazamétain possède une culture du patinage à roulette artistique développée et organise des compétitions nationales.

D'autres manifestations sont renommées comme la route du Sud (vélo), le rallye de la Montagne Noire (automobile).

Des bases de loisirs fréquentées par les habitants et les touristes

Les sites aménagés les plus fréquentés pour les loisirs des habitants et des visiteurs sont le parc de Gourjade à Castres, la base de loisirs des Montagnès à Mazamet, celle d'en Laure à Labruguière, la base de loisirs des Etangs de Sor et Agout, le lac d'Albine, le lac des Saint-Peyres au niveau des communes du Vintrou et de Saint-Amans Valtoiret, le domaine du Thoré à Labastide Rouairoux...

Les sites naturels du territoire permettent de pratiquer divers sports de pleine nature : randonnée pédestre, VTT, randonnée équestre, escalade... dans des lieux remarquables comme le Sidobre, la Montagne Noire, les gorges du Banquet, le lac des Saint-Peyres ou encore le Causse... ces activités largement pratiquées, notamment par un public de retraités soucieux de son bien-être.

a : Tableau de synthèse

	Transversalités territoriales		Renommée importante	Retombées économiques importantes
Tournoi de foot international (pont de l'Arn)				
7ième Ronde Castraise (Castres)				
Championnat du Tarn de vélo cadet (Aussillon)				
10ème Rallye Monte Carlo Historique (Castres)				
31ème Route du Sud (Castres)				
28ème Rallye Montagne Noire (Castres et Mazamet)				
Tour de France 2007 (Castres et Mazamet)				
Le Dahu/La Randovaliène (Valdurenque et Noailhac)				
Raid équestre nature (Pont de l'Arn)				
Course de VTT du Rialet (Rialet)				
Rando Challenge (Saint Amans Soult)				
Coupe de Castres, Tournoi de France, 2ème division de Patinage Artistique (Castres)				
25ème Ronde Givrée (Castres)				
Meeting de Moto-cross (Navès)				
9ème Meeting International d'Athlétisme (Castres)				
11ème Concours Hippique International (Castres)				
La Laurent Jalabert (Mazamet)				
Compétition nationale de Paint-ball (Mazamet)				
Compétition Nationale de patinage à roulette (Pont de l'Arn)				

Source : Diagnostic des politiques sportives sur la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet (Nicolas Fontes)

En conclusion

La pratique du sport est particulièrement développée dans le territoire. L'offre en équipements est multiple et diverse dans les villes, où l'accessibilité à de nombreux sports est possible, facilement. Mais il existe aussi une offre de proximité dans les villages en réponse à une demande structurée au sein de nombreuses associations et de nombreux clubs.

A ce titre, l'importance croissante des tranches d'âge de plus de 60 ans, donc de retraités, « en pleine forme » entraîne une demande d'autant plus forte, en particulier vers des pratiques de sport « nature » (rando, vélo) et de sports d'entretien, comme la gymnastique...

La satisfaction de la demande des habitants en matière de culture, sport et loisirs est un enjeu important. Les pratiques sportives, artistiques ou culturelles sont des pratiques intégratrices pour les habitants, éducatives pour les enfants et créatrices de lien social.

Le bon niveau d'équipements sportifs, culturels et de loisirs, est un véritable atout pour le territoire. Aussi, il importe d'en maintenir la qualité, voire de l'améliorer (entretien d'équipements vieillissants...). A noter que l'Archipel a été créée en 1993 et que les autres piscines ont plus de 40 ans.

Il faut aussi s'interroger sur les besoins en nouveaux équipements afin de compléter cette offre.

PERSONNES AGEES

1. - DES CONDITIONS DE MAINTIEN À DOMICILE À AMÉLIORER, NOTAMMENT CONCERNANT L'HABITAT

Les personnes âgées tiennent à vieillir à leur domicile. C'est le cas aujourd'hui, au plan national de 90% des plus de 75 ans. Tant que le niveau de dépendance motrice et psychomotrice le permet, les personnes âgées devraient pouvoir trouver les logements, les aides et les services à domicile leur permettant de vivre le plus longtemps possible selon leur souhait.



Une offre en logements adaptés à constituer

Le diagnostic habitat du SCoT fait apparaître une certaine inadéquation entre l'offre d'habitat à 26 % constituée de petits logements (inférieur ou égal au T3) et la taille des ménages à 62 % constituée de ménages de deux personnes au plus, dont les ménages âgés, de plus en plus nombreux dans le territoire.

Si, après le départ des enfants, les ménages souhaitent rester le plus longtemps possible dans la maison fami-

liale, ce souhait peut évoluer avec l'âge et dans ce cas, les petits logements, proches des commerces et services seront plutôt recherchés.

Deux expériences différentes sont actuellement en cours sur le territoire :

- une résidence privée de 180 logements pour retraités à Navès, comprenant tous les services nécessaires
- un programme de 18 logements construits par Tarn habitat, au centre de Pont de l'Arn, dont 10 logements spécifiques pour personnes âgées, qui seront gérés par le CCAS (centre communal d'action sociale) de la commune

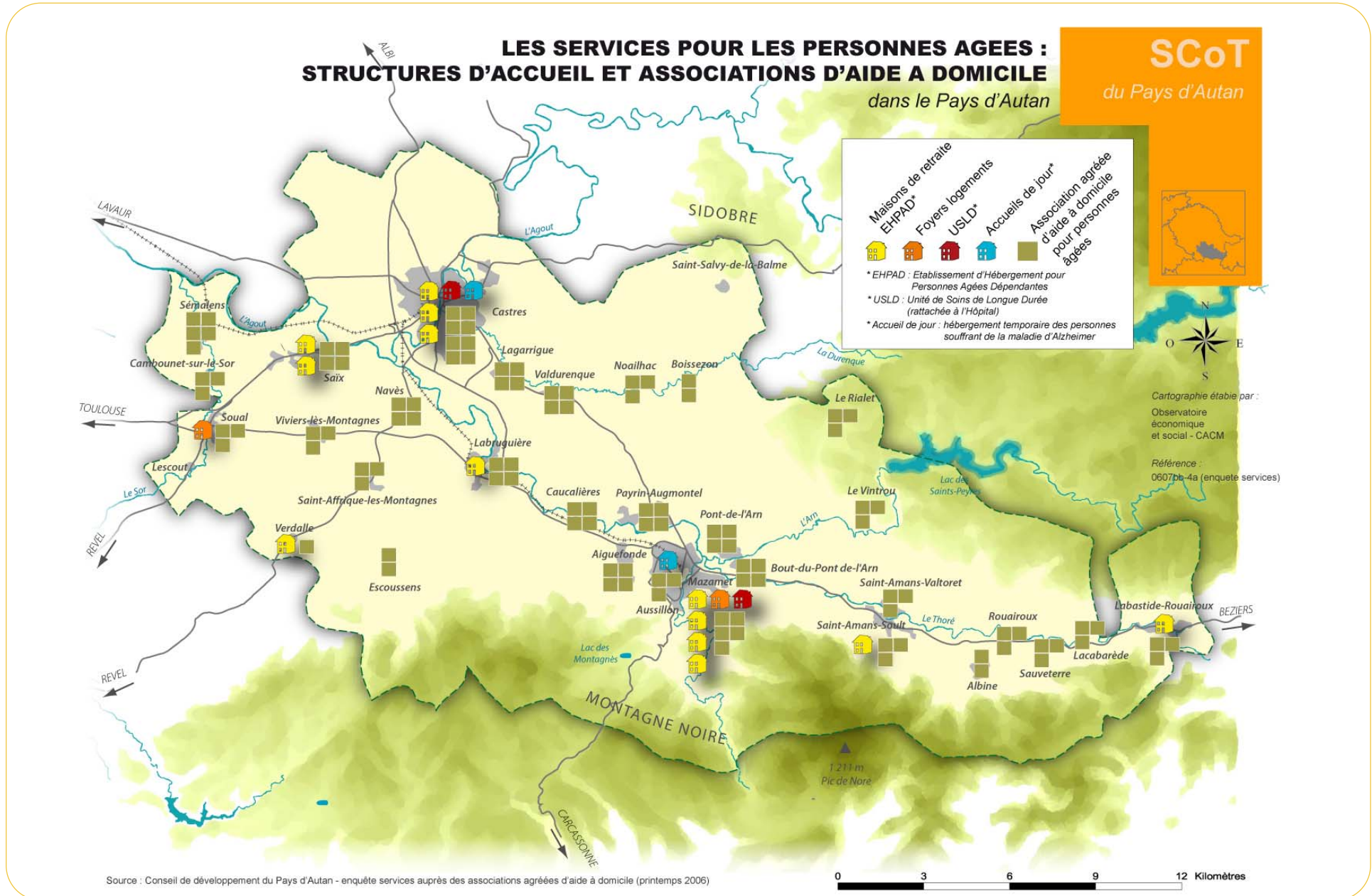
D'une manière générale, il y a lieu de réfléchir à une amélioration de l'offre de petits et moyens logements de centre ville ou de centre bourg qui réponde aux besoins des personnes âgées, en intégrant certaines normes handicap, et ce dans le cadre d'opérations mixtes, intergénéra-



tionnelles, car une demande émane aussi de jeunes décohabitants, de jeunes couples ou de familles monoparentales.



Carte 67 : **personnes âgées**



2. - UNE BONNE COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DES SERVICES A DOMICILE

Dans le territoire, les services à domicile sont assurés très majoritairement par des associations. Toutes les communes disposent d'une ou plusieurs associations d'aide à domicile pour les personnes âgées. En complément, les communes peuvent intervenir au travers de leurs services action sociale pour compléter l'offre, au niveau par exemple, du portage de repas à domicile ou de la téléassistance. Certaines associations ont un large rayon d'action comme l'ADAR d'Aussillon (Aide à Domicile en Activités Regroupés) ou l'Association Repas Service Domicile de la Vallée du Thoré ... qui organisent cette assistance dans le mazamétain et toute la vallée du Thoré. L'éventail des services proposés est assez large:

- entretien de la maison et travaux ménagers
- soins infirmiers
- préparation de repas à domicile
- accompagnement des personnes âgées en dehors de leur domicile...

Ces services contribuent au maintien des personnes âgées à leur domicile, qu'elles soient autonomes et ne recherchent qu'une aide pour les actes de la vie courante (ménage, jardinage, courses et repas...), ou qu'elles soient dépendantes et qu'elles nécessitent des services de soins.

Une offre de services se développe également dans le secteur privé facilitée par la mise en place du chèque emploi service universel (CESU).

Compte-tenu du vieillissement significatif de la population sur le territoire, les services dédiés aux personnes âgées, déjà bien structurés, sont appelés à se développer dans les années à venir.

3. - L'ACCUEIL DES PERSONNES ÂGÉES EN ÉTABLISSEMENT : UNE OFFRE SATURÉE

Lorsque le niveau de dépendance des personnes âgées ne leur permet plus de choisir le maintien à domicile, celles-ci doivent pouvoir être accueillies dans des établissements spécialisés. Plusieurs établissements existent sur le territoire :

- Les foyers logements, conçus pour l'accueil de la personne âgée valide. Ils sont constitués de petits logements autonomes regroupés autour de locaux communs. Cette formule permet de répondre au besoin des personnes qui ne souhaitent plus rester chez elles pour des raisons diverses (veuvage, isolement, souci de sécurité...) tout en conservant l'avantage du logement individuel et en bénéficiant de services collectifs
- Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), qui reçoivent des personnes plus ou moins valides qui ont perdu momentanément ou durablement la capacité d'effectuer les actes de la vie quotidienne ou atteintes d'affection qui nécessitent une surveillance permanente.
- L'Unité de Soins Longue Durée (USLD), destinée à héberger des personnes n'ayant plus leur autonomie de vie. Ces unités sont rattachées à un établissement hospitalier.

Dans le territoire, 13 EHPAD sont répartis entre l'ouest et l'est du territoire. Deux structures de foyers logements existe à Soual et à Mazamet. 2 USLD sont rattachés au CHIC, l'un à Castres, à l'hôpital des Monges, l'autre dépend du site de Mazamet.

Concernant les affections type maladie d'Alzheimer ou apparentées, qui touchent 18% des personnes de plus de 75 ans, en France, et 30% des personnes de plus de 80 ans, le gouvernement a mis en place un plan sur 3 ans qui prévoit notamment, le développement des hébergements temporaires et des accueils de jour, en petites unités de vie.

Dans le territoire, les personnes souffrant d'Alzheimer peuvent être prises en charge par :

- un accueil de jour à Castres, d'une capacité de 10 places, rattaché à la Villégiale Saint-Jacques
- un second à Aussillon, créé par l'ADAR, qui peut accueillir 12 personnes.

La maison de retraite l'Oustal d'en Thibaud à Labruguière a récemment ouvert un service de séjour temporaire. Le CHIC de Castres-Mazamet offre également un service de moyen séjour.

Malgré cette bonne répartition de l'offre, celle-ci est insuffisante. Le taux d'équipement du Tarn est de 124,32 lits pour 1000 habitants de plus de 75 ans, alors qu'au plan national, l'offre est de 129,16.

Pourtant le taux de personnes âgées de plus de 75 ans était dans le Tarn de 10,5% de la population globale et de 10% dans le Pays, contre 7,4% en France.

Cela montre bien le niveau de sous équipement du territoire et les établissements rencontrent de plus en plus de difficultés à accueillir les personnes concernées, avec des listes d'attente importantes.

SANTE

Le système de soins français est basé sur quelques principes fondamentaux : l'égalité d'accès aux soins pour tous, la répartition équitable de l'offre de soins et la permanence de celle-ci. Comment ces principes sont-ils appliqués dans le territoire ?

1. - UNE OFFRE HOSPITALIÈRE DE BON NIVEAU

Le secteur sanitaire de Castres-Mazamet compte plus de 200 000 habitants et un pôle hospitalier dont le rayonnement s'étend de Saint-Pons de Thomières à Revel. Après la fusion des hôpitaux publics de Castres et de Mazamet en 1999 et le regroupement du secteur privé, se concrétise un projet ambitieux pour le Sud du Tarn : un nouveau centre hospitalier intercommunal (CHIC) qui sera implanté dans la zone du Causse.

Le CHIC constitue la 3ème structure hospitalière de la région Midi-Pyrénées après le CHU de Toulouse-Purpan et le CH de Tarbes. Actuellement, l'activité des hôpitaux de Castres et de Mazamet représente plus de 1 000 lits répartis sur 7 sites, 38 000 passages aux urgences et 150 000 consultations. Cette activité est produite grâce à plus de 1 700 professionnels dont près de 100 médecins. L'autorisation récente accordant un IRM et le nouvel hôpital, en cours de chantier, qui ouvrira en 2009, composent une offre sanitaire de haut niveau.

Le nouvel hôpital dont la construction a fait l'objet d'un concours d'architecture européen, s'étalera sur 4 étages et offrira environ 29 000 m² de surface utile avec 430 lits (dont 40 en psychiatrie dans un bâtiment séparé, géré par le centre hospitalier de Lavaur), une cuisine centrale, un millier de salariés.

Toute l'activité hospitalière va être transférée dans ce nouvel édifice (services de médecine, chirurgie, obstétrique, plateaux techniques, radiologie, pharmacie, laboratoires, services administratifs, techniques, logistiques...) Seuls les établissements accueillant les per-

sonnes âgées, comme la Villégiale Saint-Jacques et les Monges à Castres, ou la Résidence du Midi et l'USLD de Mazamet et d'Aussillon, ainsi que les moyens séjours, ne seront pas déplacés.

Les 3 cliniques actuelles : clinique du Sidobre et celle des Lices à Castres et le Refuge protestant à Mazamet, vont se regrouper sur le site unique de la polyclinique du Sidobre. Au total, l'établissement comptera 168 lits dont 100 en chirurgie. La maternité des Lices poursuivra son activité sur le site actuel puis rejoindra le nouvel hôpital au sein du pôle Mère-enfant.

L'offre hospitalière du territoire se construit dans la recherche de complémentarité entre l'offre publique et l'offre privée. De plus, des coopérations existent avec d'autres centres hospitaliers comme celui de Lavaur, pour la psychiatrie et les services d'urgence, avec des associations comme Ac-Coord 81, qui porte le réseau soins palliatifs et douleur. Des conventions ont été signées également avec les maisons de retraite des environs.

La concentration hospitalière pose toutefois le problème des urgences pour les territoires les plus éloignés et les moins accessibles.

Centre Hospitalier Inter-Communal (CHIC) Castres-Mazamet



2. - UNE OFFRE LIBÉRALE DE SOINS RÉPARTIE ENTRE PLUSIEURS PÔLES DE SERVICES

La cartographie des services de santé montre que des professionnels de santé exercent dans presque toutes les communes, sauf les communes de montagne (le Rialet, le Vintrou, Escoussens..), et celles de la vallée du Thoré (Rouairoux, Albine, Sauveterre, Lacabarède).

Les deux pôles principaux en matière de présence de professionnels de santé sont ceux de Castres et de Mazamet. Ensuite l'offre se répartit en 4 pôles de moindre importance : Sémalens, Saix et Soual, Labruguière, Saint-Amans Soult et Valtoret, Labastide Rouairoux, qui représentent une offre de proximité relativement satisfaisante pour les consultations généralistes habituelles mais qui peut se révéler limitée pour les urgences par exemple.

Les médecins généralistes

Au 31 décembre 2004, le territoire comptait 94 médecins généralistes libéraux, représentant une densité d'environ 100 (pour 100 000 habitants) alors qu'en France, cette densité est de 114, en Midi-Pyrénées, 131 et dans le Tarn, 106. La densité de médecins est donc inférieure aux moyennes nationale, régionale et départementale, cependant, le territoire ne fait pas partie des zones déficientes reconnues par la Mission Régionale de la Santé. Par ailleurs, la profession est constituée d'hommes et femmes plutôt jeunes (23% ont plus de 55 ans).

Les infirmières libérales

Le nombre d'infirmières est de 147 pour le Pays, soit une densité de 158,5 pour 100 000 habitants, alors qu'en France, cette densité est de 102, en région Midi-Pyrénées, 178 et dans le Tarn, 207. La densité en infirmières du Pays est donc moyenne, mais elles sont plutôt jeunes puisque seulement 17,7% d'entre elles sont âgées de 55 ans et plus.

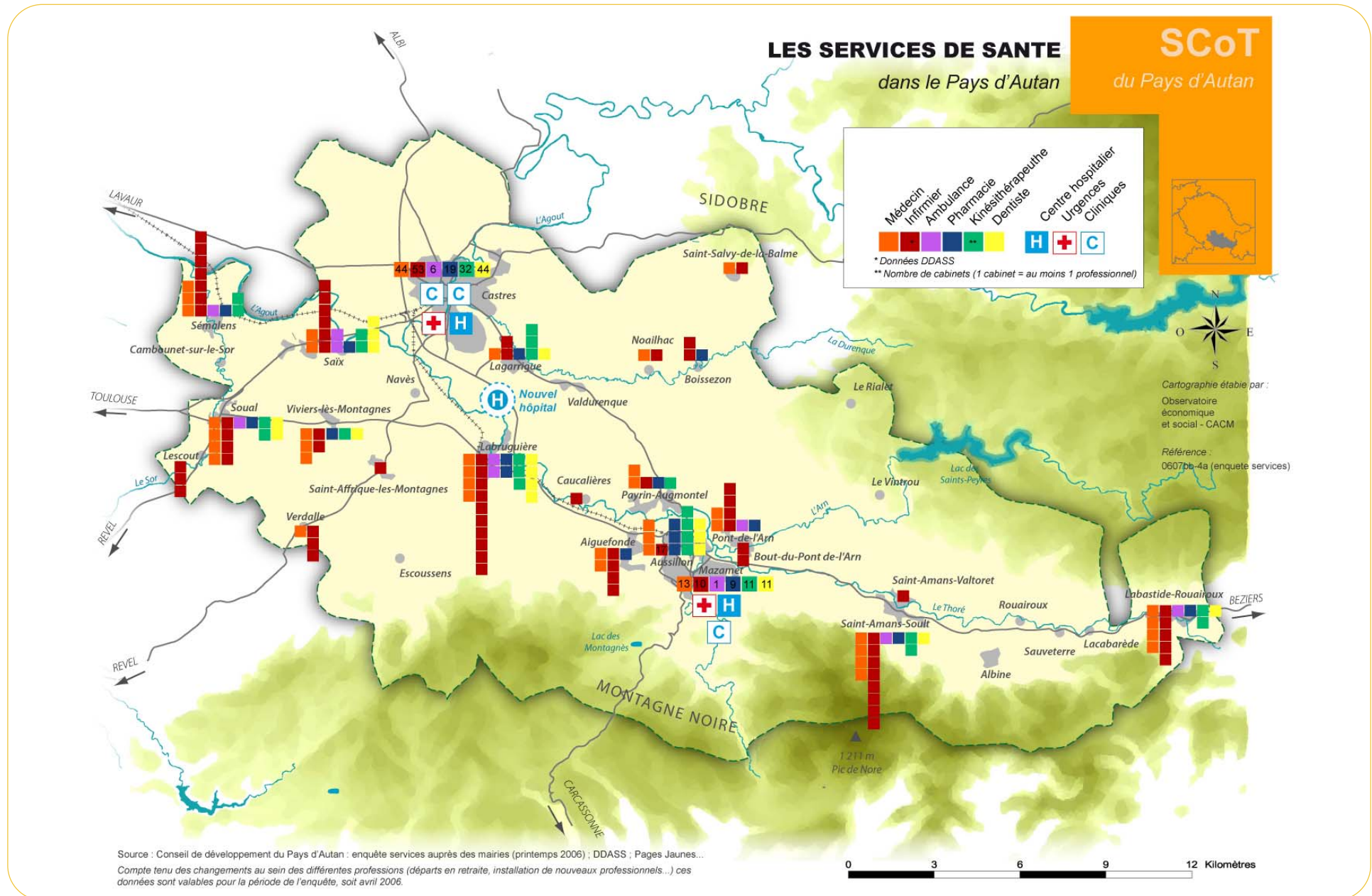
Une permanence des soins à structurer

La permanence des soins est la capacité de répondre à un besoin de santé quel que soit le département et 24H /24. Cette exigence est inscrite dans le Schéma Régional d'offre de Soins. Elle concerne aussi bien les établissements de santé que la médecine de ville par le biais des services d'urgence et de l'organisation de la garde libérale.

Cette permanence de soins doit se structurer. Par exemple, les médecins libéraux de Saint-Amans Soult et de Labastide Rouairoux s'organisent entre eux de façon à équilibrer les gardes de nuit et du week-end, ainsi que leurs congés. Cette coordination est d'autant plus utile que la population de ces secteurs est éloignée des services d'urgence hospitaliers. Dans les secteurs plus urbains du territoire, les personnes peuvent faire appel au médecin de garde. Mais la plupart du temps, les personnes en situation de besoin de soins se dirigent spontanément vers les urgences des hôpitaux et cliniques ou appellent le SAMU ou les pompiers.

Le territoire est doté d'établissements hospitaliers de bon niveau. Cette situation sera encore améliorée avec la mise en service du nouveau CHIC, sur le Causse à Castres. Les professionnels de santé sont relativement bien répartis sur le territoire. Les secteurs les plus éloignés en montagne ou dans la vallée du Thoré disposent toutefois d'une accessibilité aux soins inférieure à celle des populations plus urbaines du Pays.

Carte 68 : **santé**



SOURCES

- « Les services à la population » - contribution du Conseil de développement du Pays d'Autan - mars 2007
- Données du Conseil Général – Direction de la Solidarité – 2005
- Cartographie de l'observatoire économique et social de la CACM
- Données 2002, 2003, 2004 et 2005 de l'inspection académique
- Les PLU des communes et de Sor et Agout
- Guide d'accueil de Castres-Mazamet
- Bulletins municipaux : le Valtoretol...
- Le guide de l'investisseur - Communauté d'agglomération Castres-Mazamet
- « diagnostic des politiques sportives sur la communauté d'agglomération Castres-Mazamet » - master 2 Université Paul Sabatier – Nicolas Fontès – 2006
- Sites internet : Saix....
- ...

L'ORGANISATION DE L'ESPACE DU TERRITOIRE DU SCOT DU PAYS D'AUTAN

La carte ci-dessus permet de schématiser l'organisation de l'armature urbaine du territoire, en 3 niveaux :

- les pôles principaux
- les pôles intermédiaires
- les communes résidentielles et les autres pôles villageois du territoire

L'armature urbaine peut s'entendre comme le réseau de villes ou de bourgs sur lequel s'appuie un territoire pour fournir l'ensemble des services nécessaires à la population et aux activités économiques.

LES PÔLES PRINCIPAUX

Le territoire est structuré par les villes principales de **Castres, Mazamet-Aussillon et Labruguière.**

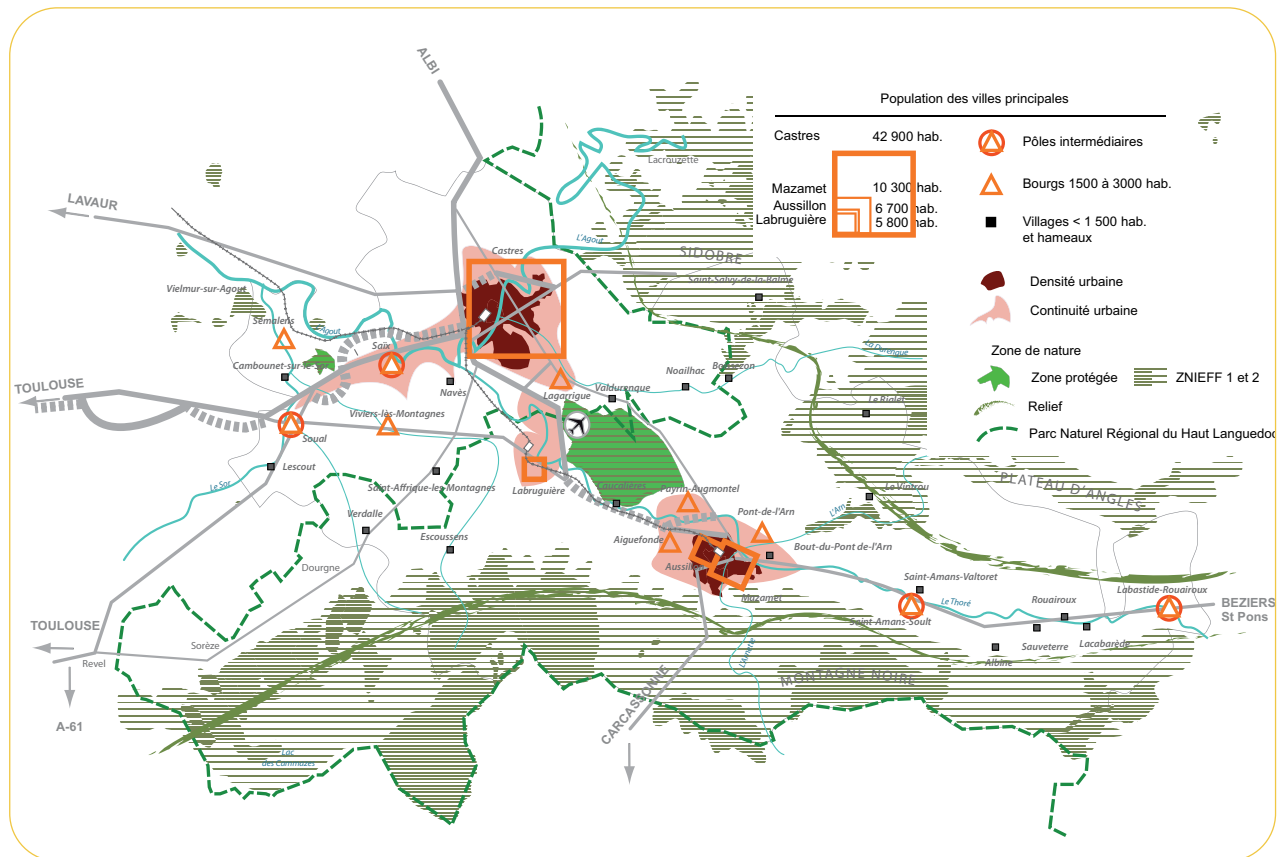
Elles regroupent **68% de la population et 79% des emplois.**

Elles disposent d'une gamme complète de services, de commerces et d'équipements, si on considère qu'Aussillon et Mazamet sont regroupées dans le même bassin de services.

Outre qu'ils satisfont aux besoins de leurs habitants, les équipements, services et commerces de ces communes ont un rayonnement sur l'ensemble du territoire, voire au-delà. Elles jouent leur rôle de pôle principal et structurant qui donne à l'ensemble du territoire sa réalité de bassin de vie, d'emploi, et d'équipements de toute nature.

La place de Castres comme sous-préfecture n'en fait toutefois pas un pôle administratif de rang départemental et les mouvements de concentration des services et administrations en cours, n'est pas en faveur d'un développe-

Carte 69 : **organisation schématique du territoire**



Source : SCOT Pays d'Autan / observatoire économique et social

ment local des fonctions administratives du pôle principal du territoire. Castres a toutefois un statut de sous-préfecture et de chef-lieu d'arrondissement.

Ces pôles principaux sont reliés par la RN 112 et la voie ferrée

LES PÔLES DE NIVEAU INTERMÉDIAIRE

Le niveau intermédiaire n'est pas défini par le poids de population qui représente, pour chacune des communes concernées 2 à 3% du poids de population totale du territoire. En effet, en dehors des villes principales, le territoire est structuré essentiellement par des villages, dont les caractéristiques diffèrent selon leur situation géographique.

Quatre de ces villages ont un statut particulier dans la structure urbaine du territoire, ils sont bassins de services de proximité au sens INSEE.

A L'Ouest, **Soual**, (environ 2 125 habitants – 980 emplois) commune d'entrée de territoire, dispose d'un ratio emploi/habitants plutôt favorable (1 emploi pour 2,1 habitants). Soual constitue un pôle de services de proximité au sens INSEE, et bénéficie d'un niveau moyen d'équipements, commerces et services : école, foyer logements pour personnes âgées, supérette, professionnels de santé.

Saix : la plus importante en poids de population de ces pôles intermédiaires (3 332 habitants – 533 emplois), puisqu'elle représente 3,6% de la population totale du territoire, est une commune résidentielle (ratio 1 emploi pour 6,2 habitants). Située dans la continuité urbaine de Castres, elle dispose néanmoins d'un bon niveau de services, équipements et commerces pour sa population : petite enfance, école, maison de retraite, supérette, professionnels de santé.

Saint-Amans Soult : (1672 habitants - 533 emplois), structure avec **Saint-Amans Valtoret** (966 habitants-185 emplois) cette partie de la vallée du Thoré. On se trouve à mi-chemin entre le pôle mazamétain et Labastide-Rouairoux, à l'extrémité est du territoire. Les communes de Saint-Amans ont un ratio emploi par habitant, de 1 emploi pour 3,6 habitants, moins favorable que la moyenne du territoire (1/2,6). Elles dépendent donc d'autres communes sur le plan de l'emploi. Par contre, le classement par l'INSEE de Saint-Amans Soult comme pôle de services de proximité montre que la commune bénéficie d'un bon taux d'équipements, services et commerces de proximité, qu'elle partage d'ailleurs avec sa voisine, Valtoret : petite enfance, école, supérette, salle culturelle, maison de retraite, tous professionnels de santé.

Labastide-Rouairoux : (1 722 habitants-594 emplois), constitue le pôle urbain et de services de cette partie du territoire aussi bien dans le Tarn que dans l'Hérault, puisque la commune se trouve à la frontière des 2 départements et des 2 régions.

Le ratio emploi/habitants est proche de la moyenne du territoire : 1 emploi pour 2,8 habitants. Cela indique une certaine autonomie en matière d'emplois. Labastide bénéficie du statut de pôle de services de proximité et dispose d'une gamme assez complète d'équipements, services et commerces pour la satisfaction des besoins quotidiens des habitants : école, collège, supérette, salle culturelle, maison de retraite, tous professionnels de santé.

Ces 4 communes sont situées sur l'axe principal de desserte routière du territoire : RN 126, RN 112 puis RD 612 dans la vallée du Thoré qui constitue donc l'axe structurant principal du territoire. Il dessert les pôles principaux et les pôles de niveau intermédiaire. Il est doublé entre Castres et Mazamet par la voie ferrée.

LES COMMUNES RÉSIDENTIELLES ET LES VILLAGES

Les communes résidentielles

Les communes, dont le pourcentage d'habitants se situe dans les **2 à 3% du poids de population du territoire**, sont des communes résidentielles (où le ratio emploi par habitants est très inférieur à la moyenne : 1 emploi pour 5 à 8 habitants). Elles ne constituent pas un pôle de services de proximité au sens INSEE (sauf Payrin Augmontel), et bénéficient d'un taux d'équipements, services et commerces de base pour une population qui réside mais ne travaille pas sur place : écoles, équipement petite enfance parfois, mais pas dans tous les villages, petite supérette parfois, professionnels de santé souvent. Il s'agit des communes de :

- **Viviers les montagnes** : 1666 habitants (+2,3% depuis 1999) – 194 emplois
- **Sémalens** : 1 981 habitants (+7,6% depuis 1999) – 279 emplois

Toutes les autres communes concernées sont non seulement résidentielle mais situées dans la continuité des pôles urbains principaux du territoire : Castres et Mazamet-Aussillon :

- **Lagarigue** : 1 640 habitants (non recensée à la date de l'étude) – 316 emplois
- **Payrin-Augmontel** : 2 145 habitants (+7% depuis 1999) – 372 emplois
- **Pont de l'Arn** : 2 737 habitants (non recensée à la date de l'étude) – 397 emplois
- **Aigufonde** : 2 631 habitants (non recensée à la date de l'étude) – 341 emplois

Les villages

Les autres communes complètent l'armature villageoise du territoire. **Ces 19 communes regroupent 10% des habitants du territoire. Elles comptent toutes moins de 1 000 habitants**, et disposent d'un niveau d'équipements, services et commerces pour la population minimum (école et quelques commerces) ou inexistant. Elles constituent les pôles villageois traditionnels du territoire. Les communes de l'ouest évoluent très vite (leur croissance en habitants est de l'ordre 7 à 20% depuis le dernier recensement entre 1999 et 2008), tandis que les communes de l'est stabilisent leur population.

Ces villages et leurs hameaux se répartissent sur l'ensemble du territoire :

- dans les plaines de Castres et du Lauragais : **Cambounet-sur-le-Sor, Lescout, Verdalle, Saint-Affrique, Navès, Valdurenque, Noailhac**
- dans la montagne, versant sud, bien exposé : **Saint-Salvy de la Balme, Rouairoux,**
- ou dans un environnement boisé : **Boissezon, le Rialet, le Vintrou**
- en piémont des montagnes : **Escoussens, Albine**
- dans la vallée du Thoré : **Caucalières, Sauveterre, Lacabarède, Bout du Pont de l'Arn** qui accueille sur son territoire, un hypermarché du mazamétain

Certains de ces villages présentent des caractéristiques spécifiques relatives au ratio emploi/habitant. En effet, par leur situation sur les voies structurantes du territoire ou grâce à l'héritage du passé industriel du territoire, ou à leurs ressources naturelles, ils bénéficient d'un ratio favorable ou dans la moyenne. Il s'agit de :

- Cambounet-sur-le-Sor : 1 emploi pour 2,8 habitants
- Saint-Salvy de la Balme : 1 emploi pour 1,8 habitants
- Lacabarède : 1 emploi pour 2,7 habitants
- Rouairoux : 1 emploi pour 2,4 habitants

- Caucalières : 1 emploi pour 2,5 habitants
- Bout du Pont de l'Arn : 1 emploi pour 1,15 habitant

Ces dernières communes n'ont donc pas un caractère uniquement résidentiel.



II. ARTICULATION DU SCHEMA AVEC D'AUTRES DOCUMENTS

1. ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS DE RANG SUPERIEUR

En application de l'article L122-1 du Code de l'urbanisme, le SCoT doit être compatible avec la charte du parc naturel régional du Haut Languedoc (le PNRHL) et « avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le schéma directeurs d'aménagement

et de gestion des eaux (le SDAGE Adour Garonne) en application de l'article L. 212-1 du code de l'environnement ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE Agout) en application de l'article L. 212-3 du même code ... »

1.1. La charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Situé à la pointe sud du Massif Central, en zone de moyenne montagne, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a été créé en 1973 ; il a fait l'objet d'un nouveau décret de classement en 1999 et regroupe aujourd'hui 93 communes de l'Hérault et du Tarn, soit 82 000 habitants. Il englobe les 21 communes les plus à l'Est du territoire du SCoT, à l'exclusion globalement, des communes de plaine.

La charte actuellement opposable étant celle de 1999, c'est avec cette charte que le SCoT articule ses objectifs et ses orientations.

La Charte du Parc intègre des exigences en matière d'environnement et met l'accent sur le développement durable tant économique que culturel et social. Le Parc se définit comme un outil de développement au service des habitants et des acteurs du territoire, sur 4 grandes missions :

- l'action pour le patrimoine naturel, la gestion des paysages et de l'espace
- l'excellence environnementale comme moteur du projet économique pour l'emploi et de développement local
- l'action pour le patrimoine, la culture et la connaissance du Haut Languedoc

- l'aménagement du territoire pour et avec les habitants

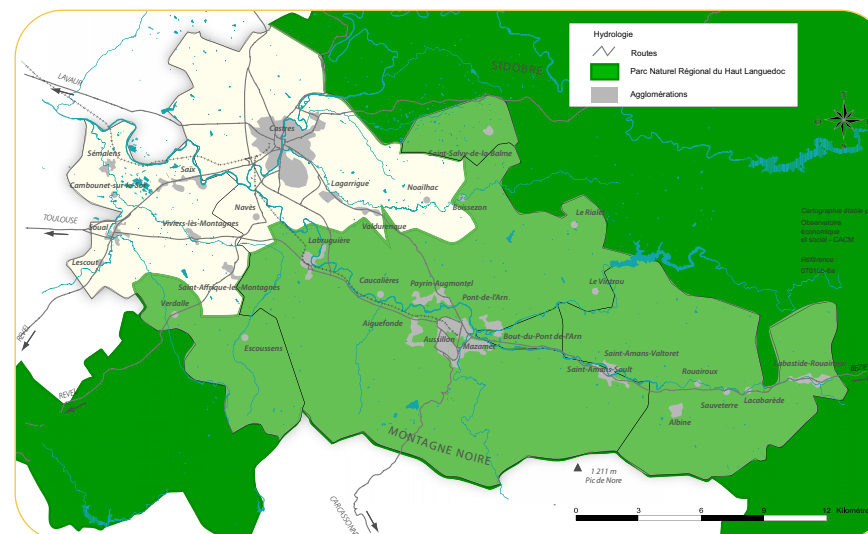
Dans le cadre de cette dernière mission, la Charte comporte un plan de parc et sa notice, document cartographique prospectif. Notamment, ce plan définit des zones d'enjeux prioritaires et des axes d'intervention ciblés sur ces zones. Notamment, le SCoT du Pays d'Autan est concerné par

- la zone Montagne Noire-Vallée du Thoré, où se trouve le mazamétain, secteur le plus urbanisé du Parc et qui constitue sa « porte de l'Atlantique ». Sur cette zone, les axes d'intervention ciblée du Parc sont la réhabilitation urbaine, paysagère et écologique des vallées du Thoré et de l'Arnette, la maîtrise de l'extension du cou-

vert forestier, préservation de l'ensemble constitué par le hameau de Roquerlan et les espaces agricoles ouverts et en terrasses, exclusion de toute nouvelle carrière, gestion des carrières existantes et réaménagement des sites, protection des oiseaux migrateurs, aménagement des cols et des points de vue

- la zone Montagne Noire-Pays d'Autan : sur cette zone, les axes d'intervention ciblée du Parc sont la protection des Paysages des bas versants, incitation des exploitations agricoles à s'inscrire dans le projet de Parc d'agriculture d'excellence, soutien à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel bâti, maîtrise de l'extension forestière, renforcement de la protection du

Carte 70 : **Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc**



patrimoine naturel remarquable...

- et la zone Sidobre-Val d'Agout : sur cette zone, les axes d'intervention ciblée du Parc concernent l'élaboration d'un plan de parc pour le Sidobre, aujourd'hui réalisé, la préservation du patrimoine naturel et culturel de la vallée de l'Agout, la maîtrise de l'extension forestière, la promotion d'une agriculture environnementale d'excellence, l'appui aux communes pour la révision des documents d'urbanisme.

Actuellement la charte du Parc est en cours de révision et son périmètre en cours d'extension.

La procédure de révision de la charte du Parc doit aboutir au renouvellement du label délivré par la fédération des Parcs naturels régionaux et par le Ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables, pour la période 2009-2021. Cette nouvelle charte définira de nouveaux axes de protection, d'aménagement et de développement du territoire. Le nouveau projet de charte exposera les enjeux du territoire et les objectifs du Parc pour les douze ans à venir.

Le SCoT du Pays d'Autan collabore aux travaux de cette nouvelle charte.

Document éolien du PNRHL évoqué dans la partie " gestion de l'énergie " du rapport de présentation



1.2. Le SDAGE Adour-Garonne

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de



Gestion des Eaux) Adour-Garonne, a été approuvé par le Préfet le 6 août 1996. Cet instrument de planification créé par la loi sur l'eau de 1992 fixe pour chaque bassin hydrographique, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans le respect des principes de la loi sur l'eau.

Le SDAGE Adour Garonne comporte donc un ensemble de mesures visant notamment à une gestion et une protection des milieux aquatiques, une gestion du risque inondation, et une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau pour en assurer la pérennité.

LES OBJECTIFS DU SDAGE TRANSPARAISSENT À TRAVERS DE SEPT PRIORITÉS FORTES

- Focaliser l'effort de dépollution sur des programmes prioritaires : directives européennes (rejets urbains, nitrates), points noirs de pollution domestique et industrielle, toxiques, zones de baignade,
- Restaurer les débits d'étiage : un réseau de débits minima à respecter est proposé, pour déterminer les autorisations de prélèvements et les programmes de soutien d'étiage et inciter aux économies d'eau,
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables du bassin (zones vertes), ouvrir les cours d'eau aux grands poissons migrateurs (axes bleus),
- Remettre et maintenir les rivières en bon état de fonctionnement,
- Sauvegarder la qualité des aquifères d'eau douce nécessaires à l'alimentation humaine avec des règles collectives de gestion et de protection
- Délimiter et faire connaître largement les zones soumises au risque d'inondation,
- Instaurer la gestion équilibrée par bassin versant (grandes vallées, rivières) et par système aquifère : organisation des acteurs, des programmes et de l'information.

La mise en œuvre en France de la directive cadre sur l'eau (DCE) ne marque pas une rupture de la politique de l'eau. Elle renforce les fondements de la loi sur l'eau de 1992, notamment la gestion par grand bassin versant, l'application du principe pollueur-payeur et la place du milieu naturel. Elle introduit néanmoins de nouveaux concepts : obligation de résultats d'ici à 2015 pour l'ensemble des ressources en eau (lacs et eaux côtières compris), prise en compte de l'économie afin de définir les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre, tendre vers une meilleure récupération des coûts, consultation du grand public à des phases clés.

Pour tenir compte de ces nouveautés, le nouveau SDAGE 2010-2015 a été approuvé le 1 décembre 2009. Il s'appuie sur 6 orientations fondamentales adoptées par le comité de bassin fin 2005, qui fixent les grandes priorités des acteurs de l'eau pour la période 2010-2015 :

- créer les conditions favorables à une bonne gouvernance
- réduire l'impact des activités pour améliorer l'état des milieux aquatiques
- gérer durablement les eaux souterraines et préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
- assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques
- maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique
- privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

En application de la loi du 21 avril 2004, le SCoT doit être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE Adour-Garonne. Le SCoT doit donc être établi de façon cohérente avec le SDAGE notamment en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'eau et la protection de la population contre les risques.

RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SCoT EN MATIÈRE DE GESTION DES EAUX

Améliorer la qualité de l'eau

L'eau est une ressource essentielle et le développement de l'urbanisation ne devra se faire que si l'accès à une eau potable de qualité est garanti, par la protection des périmètres de captages et par la diversité des sources d'approvisionnement (interconnexions, plusieurs sources d'approvisionnement)

Le diagnostic a montré que la qualité des eaux de surface du territoire n'était pas encore optimum, notamment pour des raisons de rejets domestiques mal traités.

Hors le territoire est maintenant doté de nombreuses stations d'épuration des eaux usées, dont il faut optimiser le fonctionnement. Pour cela, les extensions urbaines se feront préférentiellement dans les secteurs desservis par l'assainissement collectif.

L'objectif est aussi de limiter les risques de dysfonctionnement des systèmes d'assainissement du fait de l'admission d'eaux pluviales non polluées. Aussi, les eaux pluviales seront gérées de façon à limiter ou à différer leur rejet dans les réseaux.

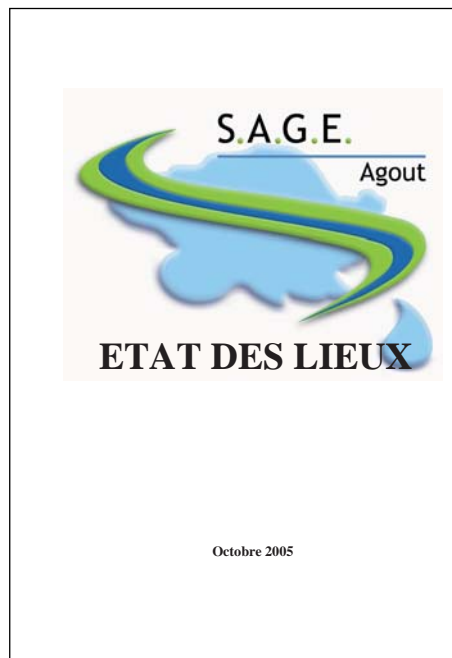
Cette gestion de la rétention des eaux pluviales par l'aménagement de noues, bassins de rétention, maintien et aménagement des fossés de drainage et d'écoulement existants... pourra être intégrée comme un élément de valorisation des opérations d'urbanisme

Protéger la population contre les risques

Notamment, il s'agira de ne pas construire dans les zones à risque d'inondation, identifiées dans les PPRI. Il s'agira aussi d'éviter les facteurs d'aggravation des risques d'inondation en aval par la canalisation des cours d'eau, ou une imperméabilisation des sols trop importante.

1.3. Le SAGE Agout

Le SAGE Agout recouvre un territoire de 201 communes réparties sur quatre départements. Ce périmètre a été fixé par un arrêté inter-préfectoral du 6 février 2002. Les départements du Tarn (81), de l'Hérault (34), de l'Aude (11) et de la Haute-Garonne (31) sont concernés. Le département du Tarn comptabilise le nombre le plus important de communes (85% des communes). Le Sage est en cours d'élaboration et son règlement devrait être adopté courant 2010.



L'Agout en aval de Castres



L'Agout à Clot



Bords de l'Agout à Mélou

2. LES DOCUMENTS QUE LE SCOT DOIT PRENDRE EN COMPTE

2.1. La charte du Pays d'Autan

En application de l'article L122-1 du Code de l'urbanisme, «... lorsque le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale recouvre en tout ou partie celui d'un pays ayant fait l'objet d'une publication par arrêté préfectoral, le projet d'aménagement et de développement durable du schéma de cohérence territoriale tient compte de la charte de développement du pays... »

Le SCoT s'établit sur le périmètre du Pays d'Autan qui couvre 33 communes, soit environ 100 000 habitants et plus de 41 000 emplois.

La Charte de développement durable du Pays d'Autan témoigne de la continuité d'une démarche initiée par le Comité de Bassin du Sud du Tarn, puis concrétisée par la création d'intercommunalités (Communauté d'agglomération et Communautés de communes).

Fort de cette antériorité, la possibilité de contractualiser avec l'Etat et la Région dans le cadre du Contrat de Plan offre, aujourd'hui, une réelle opportunité pour le territoire dès lors qu'elle sera saisie collectivement. A cet effet, la mise en place du Conseil de développement, en préalable à la création officielle du Pays, a permis de créer les conditions d'une réflexion à la mesure des défis auxquels le territoire doit faire face.

Sous son égide, des commissions et des groupes de travail, largement ouverts à la société civile, ont abouti à la formulation d'un projet: la Charte de développement durable du Pays d'Autan approuvée en 2004.

La Charte de développement durable du Pays définit 3 enjeux globaux pour le territoire :

- valoriser les ressources existantes
- déployer les atouts du territoire
- anticiper les mutations

Elle dote en ce sens, le Pays, d'objectifs généraux pour y répondre, dont les suivants s'articulent particulièrement avec le SCoT :

- assurer une économie diversifiée et pérenne dans une perspective de développement durable et promouvoir l'économie du territoire, sur les filières agricoles et sylvicole, sur le potentiel touristique...
- s'appuyer sur un environnement de qualité et maîtriser l'espace naturel
- favoriser la cohérence territoriale, mettre en place une politique foncière, rattraper le retard routier en matière d'accessibilité, développer les transports en commun, diversifier l'offre d'habitat et anticiper les évolutions démographiques, notamment pour répondre aux besoins du vieillissement de la population et développer une politique d'accueil de la petite enfance



2.2. Les programmes situés à l'intérieur d'un site Natura 2000

En application de l'article R.122-2 du Code de l'urbanisme « Le rapport de présentation...décrit l'articulation du schéma avec « les Programmes situés à l'intérieur du périmètre d'un site Natura 2000 visés à l'article R. 214-34-1 (d) du Code de l'environnement »

Natura 2000 est un réseau de sites naturels qui vise à préserver des milieux naturels et des espèces animales et végétales devenues rares à l'échelle européenne en tenant compte des exigences économiques et sociales ainsi que des particularités locales. Chaque site fait l'objet d'un plan de gestion associant les acteurs locaux et l'Etat, dont l'objectif est de protéger les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

Dans le territoire du SCoT du Pays d'Autan, deux sites sont concernés : le Causse de Caucalières Labruguière, pour 2 000 ha, dont les objectifs ont été validés en 2004, et la vallée de l'Agout sur la totalité de son tracé, dont le document d'objectifs est en cours d'achèvement.

Le Causse de Caucalières-Labruguière, du fait de sa situation géographique particulière (plateau calcaire bien individualisé, influence méditerranéenne, zone fortement ventée) et de sa grande diversité de milieux naturels, constitue un des espaces naturels majeurs du Tarn.

L'inventaire des milieux naturels réalisé sur 2 000 hectares, dans le cadre de Natura 2000, par la Société Tarnaise de Sciences Naturelles, confirme cette richesse :

- 24 habitats naturels différents
- 10 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 5 classés prioritaires (pelouses sèches et karstiques) représentant 800 hectares
- des espèces animales et végétales à préserver (oiseaux, insectes, chauves souris, orchidées, plantes messicoles)

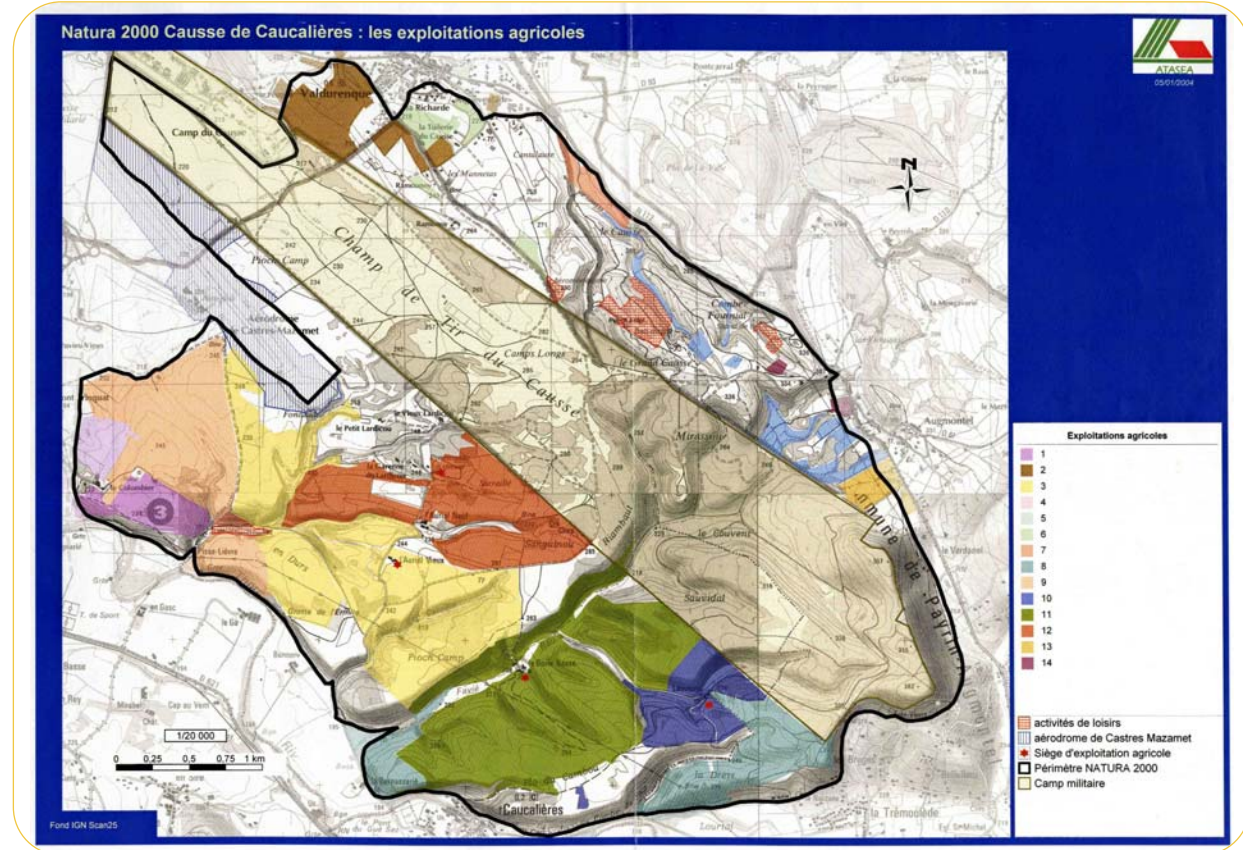
Les pelouses sèches à orchidées

- milieux ouverts et secs, principalement composés de graminées et habitats naturels privilégiés pour les orchidées
- leur maintien est lié au pâturage. L'absence de bétail entraîne leur enrichissement.

Les pelouses et rocailles karstiques

- milieu sur sol squelettique à très faible réserve en eau
- faible recouvrement végétal

Carte 71 : **Natura 2000 - Causse de Caucalières-Labruguière**



- leur maintien en l'état ne nécessite aucune intervention. Il convient d'éviter leur destruction

Le bois de chênes verts

- forêt composée à 90% de chênes verts. Il s'agit d'une très rare station de la région
- les pratiques actuelles permettent son maintien. Il convient d'éviter les coupes à blanc

Des oiseaux

- 150 espèces d'oiseaux sauvages recensées par la LPO du Tarn soit 53% des espèces répertoriées dans le Tarn
- Une vingtaine d'espèces ont un fort intérêt patrimonial (Oedicnème criard, Pipite rousseline, Chouette revêche...)

L'Ecaille chinée, un papillon affectionnant les milieux chauds et ensoleillés (lisières de pelouses et de prairies) et aussi le Grand Capricorne et le Lucarne Cerf Volant.

Le Causse de Caucaïères-Labruguière est un lieu de vie et d'activités :

- L'agriculture est une activité de valorisation du milieu. Aujourd'hui les agriculteurs gèrent 40% du site. Par leurs pratiques de pâturage et de fauche, ils concourent au maintien des pelouses sèches et des prairies. Leur présence est donc indispensable pour le maintien de la richesse naturelle du Causse.
- Le Causse est un lieu de loisirs et de promenade. Espace naturel et sauvage à proximité d'une zone urbaine, le Causse attire de nombreux promeneurs à pied ou à VTT. Il est également le siège d'activités de loisirs spécifiques : ferme équestre, sociétés de chasse, club de tirs et d'aéromodélisme, observations naturalistes...)
- Le terrain militaire occupe 695 ha soit 35% du site Natura 2000. Il est utilisé toute l'année par les unités du 8ème RPIMA et par des unités extérieures. Son accès n'est possible qu'aux personnes munies d'une autorisation délivrée par les autorités militaires

Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Causse de Caucaïères Labruguière » répond à deux grands enjeux :

- La gestion de la fréquentation diffuse sur le Causse
- Le maintien de l'élevage extensif

Les Objectifs généraux du site Natura 2000 « Causse de Caucaïères Labruguière » sont :

- La sensibilisation des habitants de la Communauté d'agglomération à la richesse naturelle du site
- La gestion de la fréquentation du site
- La maîtrise du foncier en faveur de l'agriculture
- Le maintien de l'élevage sur le Causse

Le SCoT tient compte de ces 2 derniers objectifs, en prévoyant notamment que :

« Les espaces ZNIEFF1, Natura 2000, réserve naturelle régionale répertoriés dans l'état initial de l'environnement et sur le plan « paysages, espaces naturels, trames vertes et bleues » du rapport de présentation, ont vocation à rester classés principalement en zone naturelle ou agricole dans les documents d'urbanisme ».



3. LA RECHERCHE DE COHERENCE AVEC LES DEMARCHES DE PLANIFICATION VOISINES

Le SCoT s'inscrit dans les projets de planification territoriale d'échelle régionale que sont :

- « La charte de l'interscot pour une cohérence territoriale de l'Aire Urbaine toulousaine », approuvée par la Conférence de l'Aire Urbaine du 13 janvier 2005
- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière Régionale du 30 mars 2009.

3.1 La charte interscot pour une cohérence territoriale de l'Aire Urbaine toulousaine

Cette charte a été élaborée, suite à la loi SRU, afin de constituer un document cadre pour une cohérence de l'aire urbaine au travers des 4 SCoT à mettre en oeuvre sur son périmètre. Ce périmètre n'intègre pas les territoires de Midi-Pyrénées structurés par des villes moyennes que sont Albi, Castres-Mazamet, Montauban... Mais si les 4 SCoT de l'aire urbaine toulousaine doivent s'engager à respecter cette charte, celle-ci n'a pas limité son analyse et ses orientations au seul territoire de l'aire urbaine toulousaine.

Pour la charte, les territoires structurés par les villes moyennes proches constituent des « pôles d'appui » du développement toulousain, dont l'enjeu est d'éviter la conurbation dispersée. Il s'agit de préserver et de conforter l'espace régional de proximité polarisé autour des villes moyennes. L'objectif de constitution d'une aire métropolitaine forte demande en effet, un meilleur équilibre de la croissance attendue entre la métropole et les villes moyennes.

La charte indique que : « par grands territoires, des bassins de vie sont en émergence et méritent d'être confortés pour s'inscrire en 2020 dans un vaste espace polycentrique intégrant l'agglomération toulousaine, son aire périurbaine et les villes moyennes régionales »... « Il appartient donc aux acteurs publics ayant en charge l'aménagement de ce vaste espace de s'organiser pour travailler en complémentarité à ces trois échelles »

C'est dans cette perspective que s'élabore le SCoT du Pays d'Autan en lien avec les SCoT voisins de l'Albigeois,

de Montauban les trois rivières, du Gaillacois et les 4 SCoT de l'aire urbaine toulousaine.



3.2 Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, Midi-Pyrénées (SRADDT)

Le SRADDT est le document de référence de la politique régionale en matière d'aménagement du territoire.

L'axe 1 de la charte du SRADDT, qui concerne les dispositions de ce schéma en matière d'aménagement de l'espace s'intitule : « Aménager l'espace régional pour un développement équilibré et une gestion raisonnée des ressources ». Le SRADDT met en avant la nécessité de « renforcer une armature urbaine solidaire composée de la métropole, des villes moyennes : Albi, Montauban, Castres-Mazamet, Foix-Pamiers, Saint-Girons, Saint-Gaudens, Auch et de nombreux pôles de centralité situés au cœur de l'espace rural... »...

Pour le SRADDT, il convient de :

- conforter la fonction de rayonnement international de la métropole aux côtés des grandes villes européennes
- renforcer la métropole et l'ensemble des villes moyennes comme un moteur de croissance régionale, comme points de cristallisation du développement et de relais d'une offre d'équipements, de services, d'activités de niveau métropolitain,
- conforter la fonction majeure de proximité des pôles de centralité de l'espace plus rural et leur complémentarité avec les villes moyennes tout en accompagnant leur dynamique propre

« Cette complémentarité n'a de sens que si cette armature permet de réels échanges », aussi est-il nécessaire « d'améliorer et optimiser les liaisons entre pôles ».

Le SRADDT poursuit en « encourageant une urbanisation durable sur l'ensemble des pôles », c'est-à-dire

- promouvoir des formes denses et durables
- articuler les projets urbains avec les pôles d'échanges des transports collectifs
- organiser une offre de niveau urbaine performante (logements diversifiés et économes, équipements et services, localisation stratégique de l'offre économique)....

Le SCoT du Pays d'Autan inscrit son projet dans cette vision régionale et structurante du territoire.

Ces 2 documents montrent l'importance des villes moyennes comme pôles charnières entre métropole et espace rural auquel elles apportent les équipements et services de proximité nécessaire au maintien de la population en milieu rural. Par exemple, l'aire d'influence du centre hospitalier intercommunal Castres-Mazamet est étendue jusqu'aux Monts de Lacaune, Saint-Pons....

En même temps, tous deux constatent que la constitution d'une aire métropolitaine forte devra s'appuyer sur un meilleur équilibre entre la métropole et les villes moyennes.



3.3. Les SCoT voisins

D'autres territoires tarnais sont couverts par des périmètres de SCoT. Il s'agit en premier lieu :

- du Pays Vignoble Gaillacois Bastides et Val dadou, qui a approuvé son schéma le 11 mai 2009,
- du Grand Albigeois, en cours
- du Vaurais qui débute les études de SCoT.

Hors département, Montauban les trois rivières, en est aujourd'hui, à la définition des objectifs du PADD.

Le seul SCoT avec lequel le SCoT du Pays d'Autan soit limitrophe est celui du Lauragais, un des 4 SCoT de l'aire urbaine toulousaine.

Le SCoT Vignoble Gaillacois Bastides et Val dadou approuvé, se donne des objectifs de maîtrise de la consommation foncière, notamment pour l'habitat et l'économie, de création d'emplois pour accompagner la dynamique démographique du territoire, de maîtrise des déplacements et de préservation des espaces naturels et des paysages.

Le SCoT du Grand Albigeois travaille également sur la maîtrise de la consommation foncière, en souhaitant se donner des objectifs de densité (nombre de logements par hectare en moyenne). Ces objectifs seraient différenciés entre le pôle urbain (Albi et sa périphérie...) et les bassins de vie du milieu rural (Monts d'Alban, Villefranche d'albigeois...).

Le Lauragais qui s'étend sur un vaste espace de 164 communes travaille également sur la base de bassins de vie :

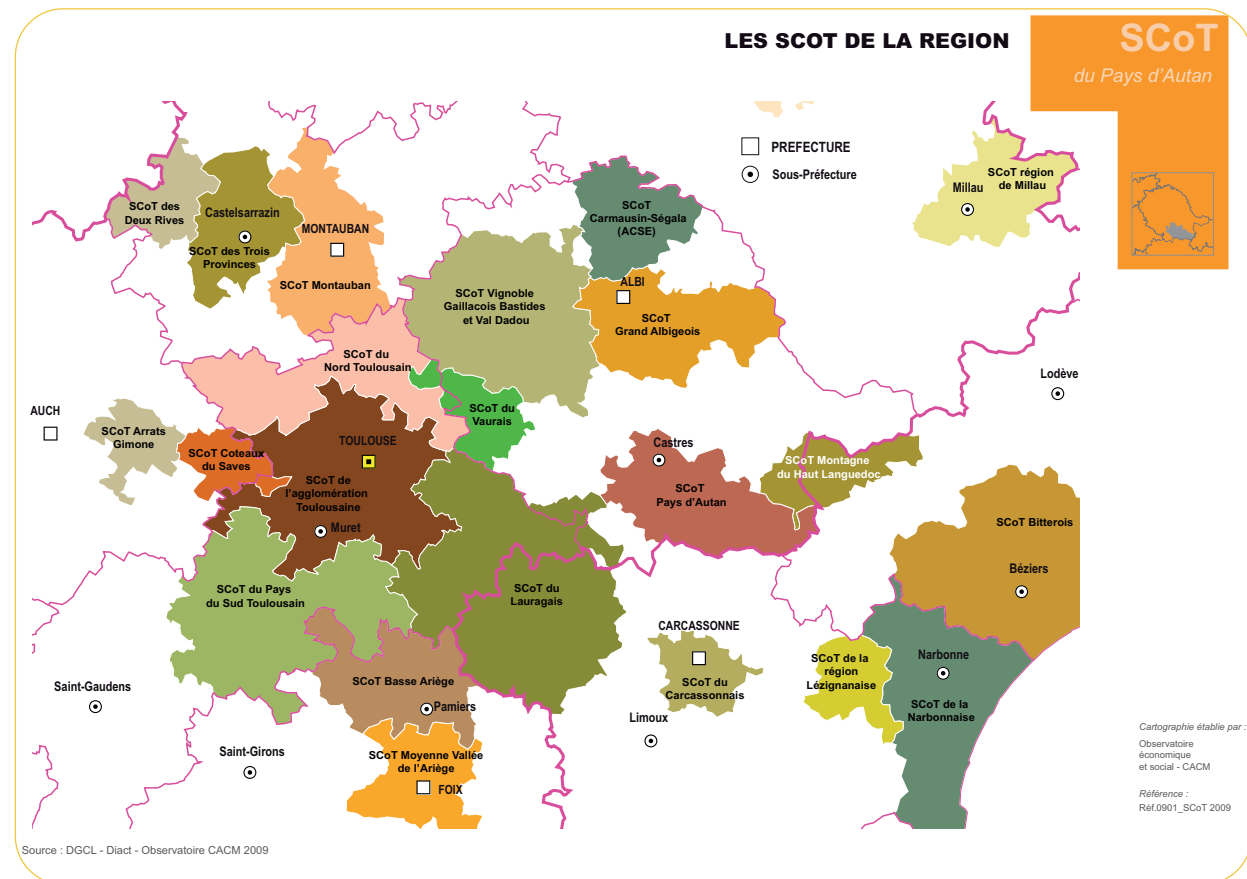
- le bassin de vie Ouest-Audois, autour de Castelnaudary
- le bassin de vie de Co.Laur.Sud : axé sur le tourisme commercial autour de Nailloux

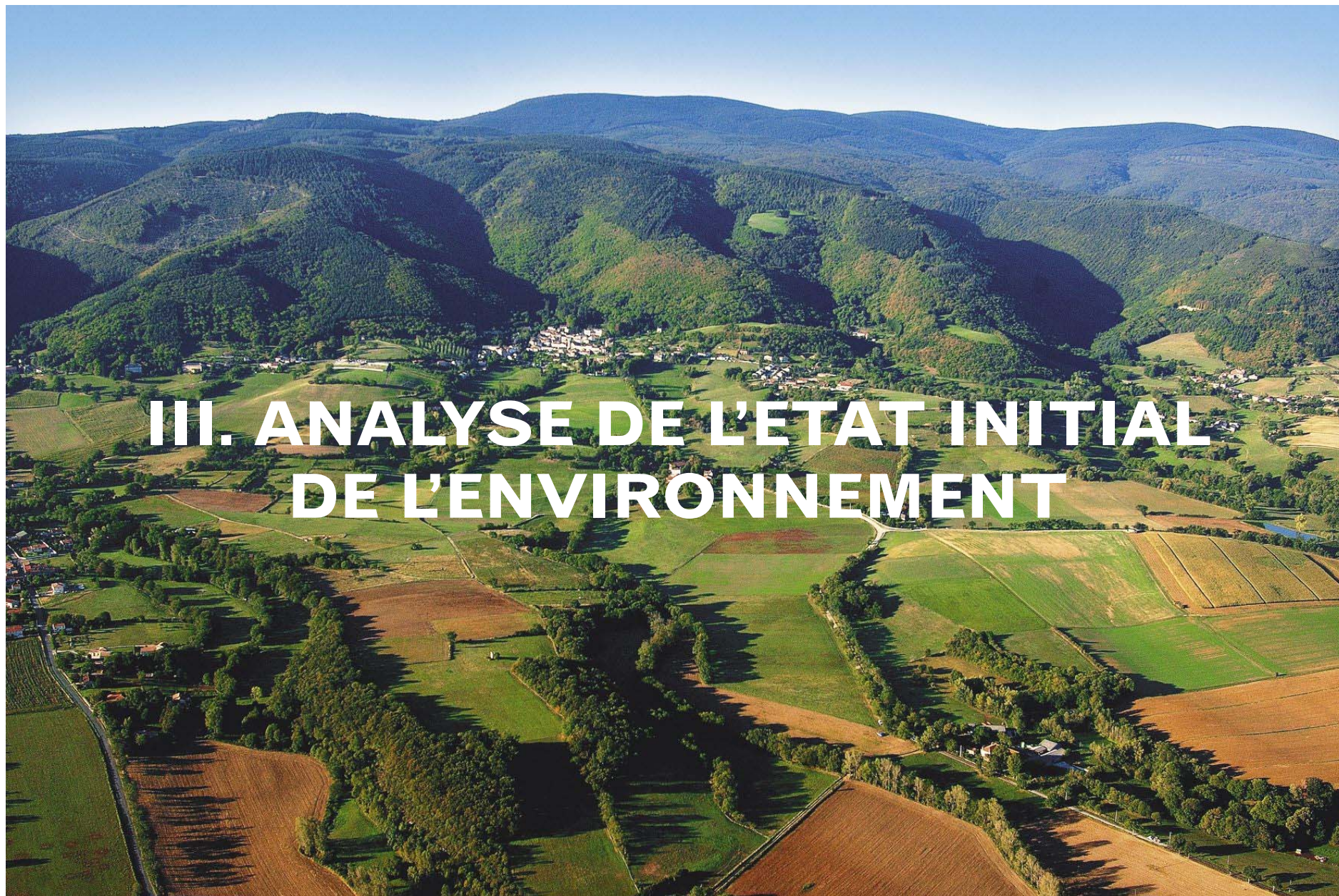
- le bassin de vie de Lanta-Caraman
- le bassin de vie de Revel, Sorèze, Saint-Félix de Lauragais, qui est, avec le bassin de vie précédent, le plus proche du territoire du SCoT du Pays d'Autan
- le bassin de vie de Villefranche de Lauragais

Le SCoT du Lauragais vise un objectif d'autonomie économique sur la base d'un ratio de 1 emploi pour 3,5 habitants.

Le SCoT du Pays d'Autan est plus proche du SCoT du Grand Albigeois, car Castres partage avec Albi, le statut de ville moyenne de la périphérie de Toulouse, une polarité urbaine qui doit tenir un statut particulier au sein l'espace métropolitain.

Carte 72 : les SCoT de la Région





III. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LA DIVERSITE DES PAYSAGES ET DES MILIEUX NATURELS DU PAYS D'AUTAN - SYNTHÈSE

L'homme a depuis les origines, façonné les paysages et modifié les milieux par les modes d'occupation et d'utilisation de l'espace (mise en valeur agricole, façon d'habiter, de circuler, d'implanter le bâti...) Ce qui contribue à la richesse actuelle du territoire : l'agriculture et l'élevage ont façonné le maillage bocager actuel des plaines et des vallées, le bâti ancien constitue le patrimoine monumental ou domestique d'aujourd'hui, les lacs de montagne sont aménagés pour les loisirs....

Au cours du 19^e siècle, ce rapport s'est modifié. L'impact des activités humaines est devenu plus massif, et marque les paysages d'une empreinte nouvelle.

L'industrialisation du Pays dans l'activité textile et lainière a laissé en héritage des friches industrielles imposantes le long des cours d'eau et dans le cœur des villes.

La déprise agricole qui s'est opérée progressivement et la plantation dense de forêt de résineux par le Fonds Forestier National, ont aujourd'hui, un fort impact paysager par les surfaces couvertes dans les montagnes du territoire.

L'urbanisation pour l'habitat, qui jusque dans les années 70, s'était organisée au voisinage ou au contact des centres des villes et villages, s'est depuis 2 décennies, affranchie de cette règle ancienne, pour s'étaler librement sur des sites naturels et agricoles. La lecture de la limite paysagère entre milieu urbain, milieu naturel et milieu agricole en est rendue floue. La pression urbaine sur le foncier agricole en périphérie des villes et des villages fragilise les exploitations.

Le territoire du ScoT est constitué d'une grande diversité de paysages, c'est une de ses spécificités et un de ses atouts. Chaque entité paysagère est impactée par les

développements plus ou moins récents de l'activité humaine. Aussi la satisfaction des besoins économiques et sociaux doit-elle se donner quelques objectifs pour préserver l'environnement, les paysages et la biodiversité :

- **La préservation des exploitations et le maintien de l'agriculture** : l'élevage extensif dans la vallée du Thoré pour préserver le bocage existant, l'élevage ovin sur le Causse, et d'une agriculture plus mixte dans les plaines castraise et du Sor, bien structurées par le parcellaire agricole.
- **La maîtrise des boisements**, afin de garder des espaces ouverts, en montagne et dans le Sidobre, et de mieux équilibrer les essences en favorisant la plantation de feuillus (hêtres, châtaigniers, fruitiers...)
- **La maîtrise de l'urbanisation pour :**
 1. améliorer la lisibilité des franges entre zone urbaine et zone agricole ou naturelle
 2. gérer l'impact de l'urbanisation sur les sites prisés mais particulièrement visibles dans les paysages du fait du relief : buttes, collines, versant sud des montagnes...
 3. préserver le patrimoine bâti de valeur parfois occulté par une urbanisation en mitage, banalisante
 4. améliorer la production urbaine et architecturale (plan d'aménagement, espaces publics, liens avec l'urbanisation existante, plantations d'essences locales, ...), notamment dans le cadre du développement pavillonnaire
 5. améliorer l'intégration paysagère des zones d'activités ou commerciales, et particulièrement celles situées en entrée de ville qui joue aussi une fonction « d'accueil »
 6. résorber ou mettre en valeur les friches industrielles léguées par l'histoire
- **La gestion de l'activité granitière du Sidobre.**

Les sites les plus remarquables du Pays sont protégés, soit par des protections réglementaires (sites et monuments classés ou inscrits) soit, par des inventaires qui permettent d'identifier leur valeur environnementale (ZNIEFF, Natura 2000...). Il s'agit du Causse, du Sidobre, de la vallée de l'Arn et ses gorges, de la vallée de l'Arnette et du site d'Hautpoul, des rivières Agout et Thoré : ripisylves, falaises et abords, les lacs de montagne : Montagnès, Saint-Peyres, les étangs de Cambounet-sur-le-Sor

D'autres éléments présentent un intérêt dans la structure paysagère du territoire :

- grâce à son relief, le Pays comportent de nombreux points de vue larges ou panoramiques, en particulier à partir de points hauts, dans les clairières de montagne ou sur les routes en particulier la RD 53 qui chemine en balcon sur le piémont de la montagne Noire entre Aiguefonde et Labruguière qui offre des vues exceptionnelles sur le Causse et la plaine castraise et la RD 612 qui traverse le Causse de Caucalières... Ces points de vue sont à préserver du boisement par exemple, en montagne ou dans le Sidobre, ou à prendre en compte dans un programme d'urbanisation.
- la dissymétrie paysagère des versants de la vallée du Thoré, est un élément de paysage spécifique marquant quand on entre dans la vallée: plus forestier côté montagne Noire, plus agro-pastoral, côté plateau d'Anglès. Cette dissymétrie doit être préservée en particulier par le maintien de l'élevage, la gestion des boisements et une urbanisation qui tienne compte du parcellaire agricole et de la trame bocagère, côté plateau d'Anglès.

Le paysage du Pays d'Autan constitue un élément essentiel de son identité. Sa grande diversité en fait une spécificité de ce territoire et doit être prise en compte dans le cadre du SCoT. Car toute intervention ou aménagement devrait se faire en tenant compte de l'environnement paysager et architectural dans le cadre duquel il s'inscrit. Le paysage naturel et le cadre bâti traditionnel constituent un patrimoine et une ressource pour les habitants du Pays et les visiteurs, qu'il convient de préserver.

Le descriptif qui suit est une synthèse de l'étude du CAUE réalisée avec le service Paysages du Conseil Général et le soutien de la DIREN. Les paysages du Pays et le bâti

traditionnel y seront décrits, ainsi que les mesures de préservation soit des sites naturels (ZNIEFF, Natura 2000, ENS, sites inscrits et sites classés...) soit au titre des monuments historiques (inscrits ou classés).

Au plan institutionnel, le Pays est en grande partie couvert par le périmètre du Parc Naturel Régional du haut Languedoc (PNRHL).

GENERALITES GEOGRAPHIQUES

Le paysage du Pays d'Autan, se situe globalement, comme l'ensemble tarnais, à la jonction entre bassin aquitain et massif central.

Le Pays prend la forme d'un amphithéâtre montagnard naturel qui culmine à 1211 m au Pic de Nore (montagne Noire) et à 1259 m au Montalet (monts de Lacaune) se développant autour de la plaine castraise, et profondément creusé vers l'est par la vallée du Thoré. Large

jusqu'à Mazamet, celle-ci devient de plus en plus étroite et escarpée à Labastide-Rouairoux.

Vers l'ouest le Pays est ouvert sur la plaine du Lauragais et au nord de Castres, en venant de Lautrec, la route qui chemine sur les hauteurs offre des vues incomparables sur les terres agricoles de la plaine castraise qui s'inclinent lentement vers l'Agout et sur la barrière imposante de la montagne Noire.

I. - HYDROGRAPHIE

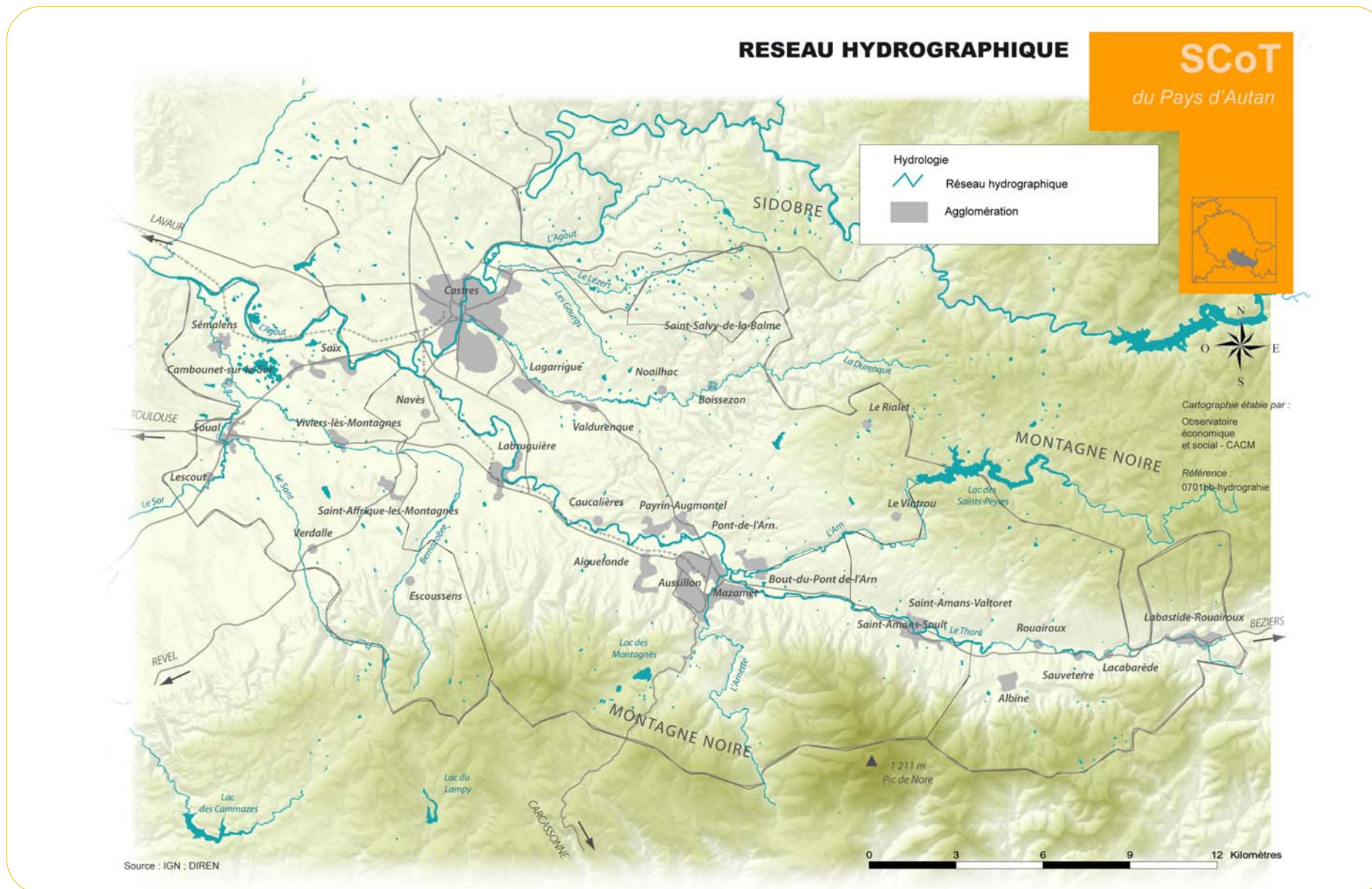
Sur le plan hydrographique, deux autres rivières creusent les paysages de montagne : l'Arnette et l'Arn, parfois très profondément sous forme de gorges comme celles du Banquet. Ces rivières sont des affluents du Thoré qui, comme la Durenque, se jettent dans l'Agout. Celle-ci serpente plus loin dans les plaines pour rejoindre le Tarn, après sa confluence avec le Sor et le Dadou. Toutes ces rivières gravitent vers l'ouest. Un réseau très dense de petits ruisseaux dévalant des montagnes se jette dans ces rivières en constituant une série de vallons presque parallèles sur l'ensemble du territoire du Pays.

Ce réseau de rivières et de ruisseaux, alimenté par des précipitations généreuses, est mis à profit par la réalisation de nombreuses retenues et barrages (les Saint-Peyres, par exemple, sur l'Arn, le Pas des Bêtes à

Boissezon...) pour produire de l'électricité et constituer des réserves pour l'alimentation en eau potable des habitants. Dans la montagne Noire, l'eau est également stockée (lac des Montagnès, à Mazamet, Pas du Sant à Verdalle, Lampy, Saint-Ferréol... hors les limites du Pays), pour de multiples usages : alimentation du canal du Midi, irrigation, alimentation en eau potable, loisirs ...



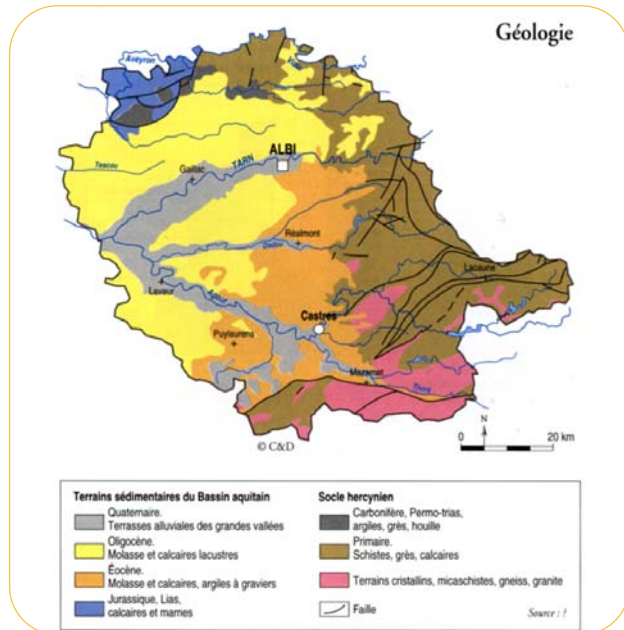
Carte 73 : Réseau hydrographique



II. - GEOLOGIE

Au plan géologique, le schiste domine dans la partie est du Pays, la partie montagnarde. Le plateau du Sidobre est taillé dans le granit et bascule vers le sud. Les terrains argilo-calcaires bordent les terrains alluvionnaires creusés par les rivières. Les argiles rouges à graviers caractérisent les sols de la plaine castraise, d'où émerge le plateau calcaire un peu plus résistant du Causse de Caucalières-Labruguière, spécifique par ses formations particulières (corniches, falaises, grottes...) d'une couleur blanche éclatante. La plaine de Castres-Soual et plus loin Revel forme une dépression parsemée de quelques coteaux ou buttes (« montagne » de Saïx, par exemple), correspondant à des bancs de roches dures.

Carte 74 : **Géologie**



Source : Conseil Général du Tarn - Atlas du Tarn

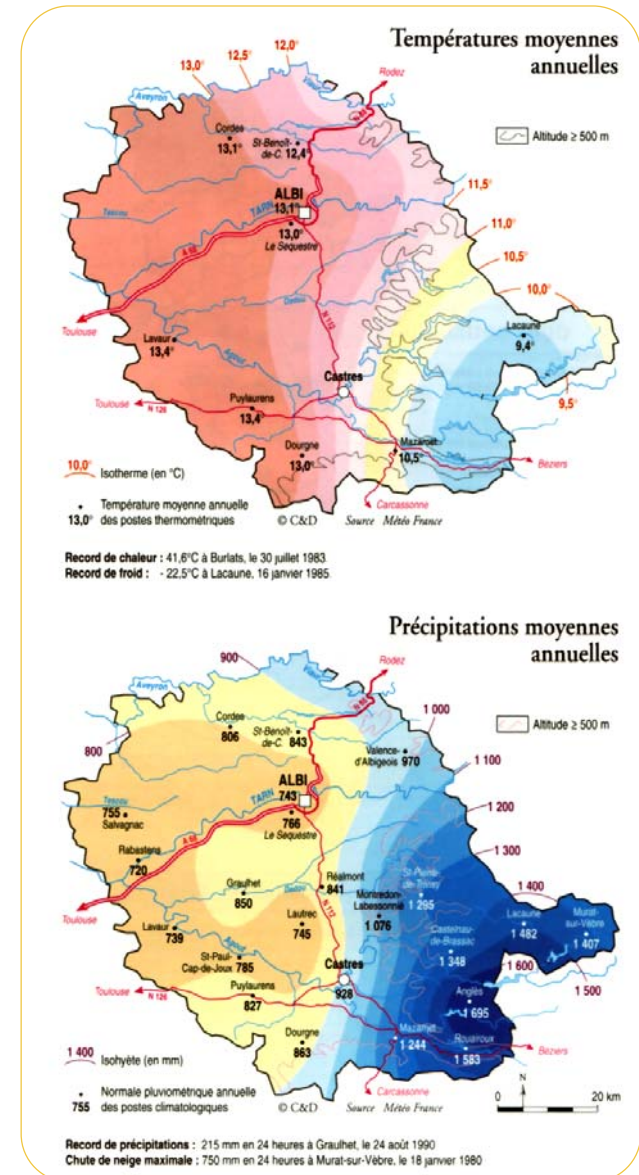
III. - CLIMAT

Le climat est à l'image du relief, les courbes de précipitations et de températures suivent globalement les courbes de niveaux. Soumis aux régimes d'ouest, la montagne Noire et le plateau d'Angles font obstacle aux nuages qui se déversent sur ses versants. La proximité de la Méditerranée induit des mécanismes climatiques particuliers, dont le plus caractéristique est le vent d'Autaun, vent de type foehn, sec, chaud et parfois violent. La sécheresse estivale, comparable à celle qui touche ce territoire voisin, ou les déluges qui s'abattent sur la montagne, suite à l'intrusion d'air méditerranéen apportant des précipitations fortes et durables à l'origine de crues catastrophiques, illustrent une réalité parfois excessive. Cela donne des climats locaux typés et délimités :

- au dessus de 500 ou 600 m d'altitude : climat montagnard très pluvieux, à nébulosité fréquente, avec un hiver froid et relativement enneigé. Mais les étés et les débuts d'automne restent secs et lumineux.
- au-dessous de 300 m, en particulier dans la plaine de Castres, un climat de bassin continentalisé, avec des précipitations assez faibles, une bonne luminosité et un fort ensoleillement. L'été présente une sécheresse très marquée pendant au moins 3 ou 4 mois, accentuée par l'Autan, mais interrompue par des orages de surchauffe.
- entre 300 m et 600 m, aussi bien sur les collines aquitaines que sur les bas plateaux du Massif Central (Sidobre..), une transition climatique toujours sous contrôle de l'Autan.

En matière de climat, le vent d'Autan est incontestablement une spécificité du Pays. On notera qu'il bénéficie, en outre, d'une lumière particulièrement belle, surtout en saisons intermédiaires et en hiver, en période de grands froids ensoleillés, ou lorsque les brumes matinales s'attardent dans les fonds de vallées.

Carte 75 : **Températures et précipitations annuelles**



Source : Conseil Général du Tarn - Atlas du Tarn

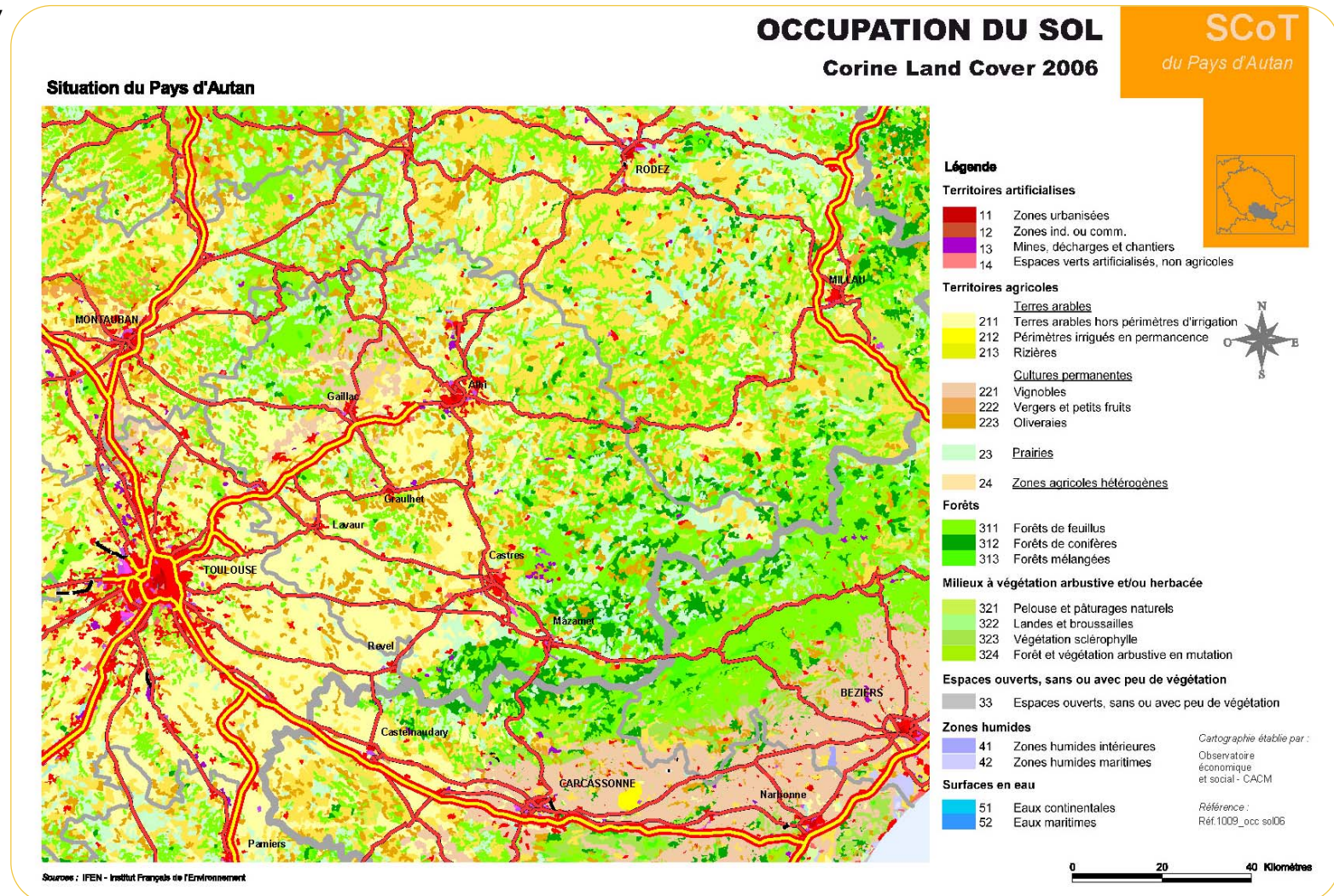
IV. - VEGETATION

En matière de végétation, la forêt est omniprésente sur le territoire et les pratiques agricoles jouent un rôle important dans l'histoire passée et présente des paysages locaux. Dans la plaine de Castres et du Sor, la polyculture et l'élevage préservent les paysages de l'uniformité d'un territoire, souvent remembré, voué à la céréaliculture.

A l'est du Pays, l'élevage domine, et les surfaces en herbe sont quadrillées par un système bocager très présent et visible notamment dans la vallée du Thoré. L'exode rural combiné au grand mouvement de plantation de résineux dynamisé par la politique du Fond Forestier National,

dans les années 50, a fait des montagnes du Pays, et plus généralement du sud tarnais, un grand massif forestier parsemé de quelques clairières résiduelles, autour de villages ou de hameaux.

Carte 76 : Occupation du sol



LES DIFFERENTS PAYSAGES DU PAYS

Le territoire du Pays est composé de 7 entités paysagères, définies par le CAUE du Tarn, présentant des caractéristiques différentes. Sur chacune d'elles, diverses pressions s'exercent. Le Parc Naturel du Haut Languedoc a inscrit dans sa charte classée par décret

du 13 juillet 1999, des enjeux prioritaires et des axes d'interventions sur les entités les plus remarquables de son périmètre. Nous nous référons donc aux travaux réalisés dans ce cadre pour le territoire du Pays.

I. - LE SIDOBRE

Le Pays englobe une partie du massif du Sidobre. La commune de Saint-Salvy de la Balme couvre environ 20% de sa surface. Elle est avec Lacrouzette, la commune la plus active dans l'économie de la pierre.

Adossé aux monts de Lacaune et dominant la plaine castraise, le massif granitique du Sidobre constitue une entité particulière au sein du Pays. Les énormes blocs de granit, perchés dans les pentes, les rivières de rochers (chaos de la Balme, chaos de la Rouquette, grotte Saint-Dominique...), les prairies garnies de boules en ont fait un paysage d'exception profondément lié, dans son évolution, à une société fondée aujourd'hui sur le travail du granit. L'industrie granitière se développe au travers de carrières et d'ateliers de sciage et de polissage. Elle s'insère au coeur des villages et jusqu'aux quartiers pavillonnaires. Les aménagements publics, les constructions individuelles portent l'empreinte de la pierre, donnant un aspect rustique aux bâtiments. Cependant, cette activité n'est pas sans conséquence sur l'environnement : déchets de carrières, pollutions de l'eau par les produits chimiques utilisés pendant la taille de la pierre... En même temps, la forte régression de l'agriculture a laissé le champ libre à l'extension naturelle de la forêt. En conséquence, aux anciennes prairies et landes garnies de rochers, se substituent aujourd'hui des paysages essentiellement forestiers masquant le paysage du granit.

Toutefois, après un longue période de difficultés à concilier industrie et environnement, les sidobriens sont aujourd'hui engagés dans une dynamique de valorisation

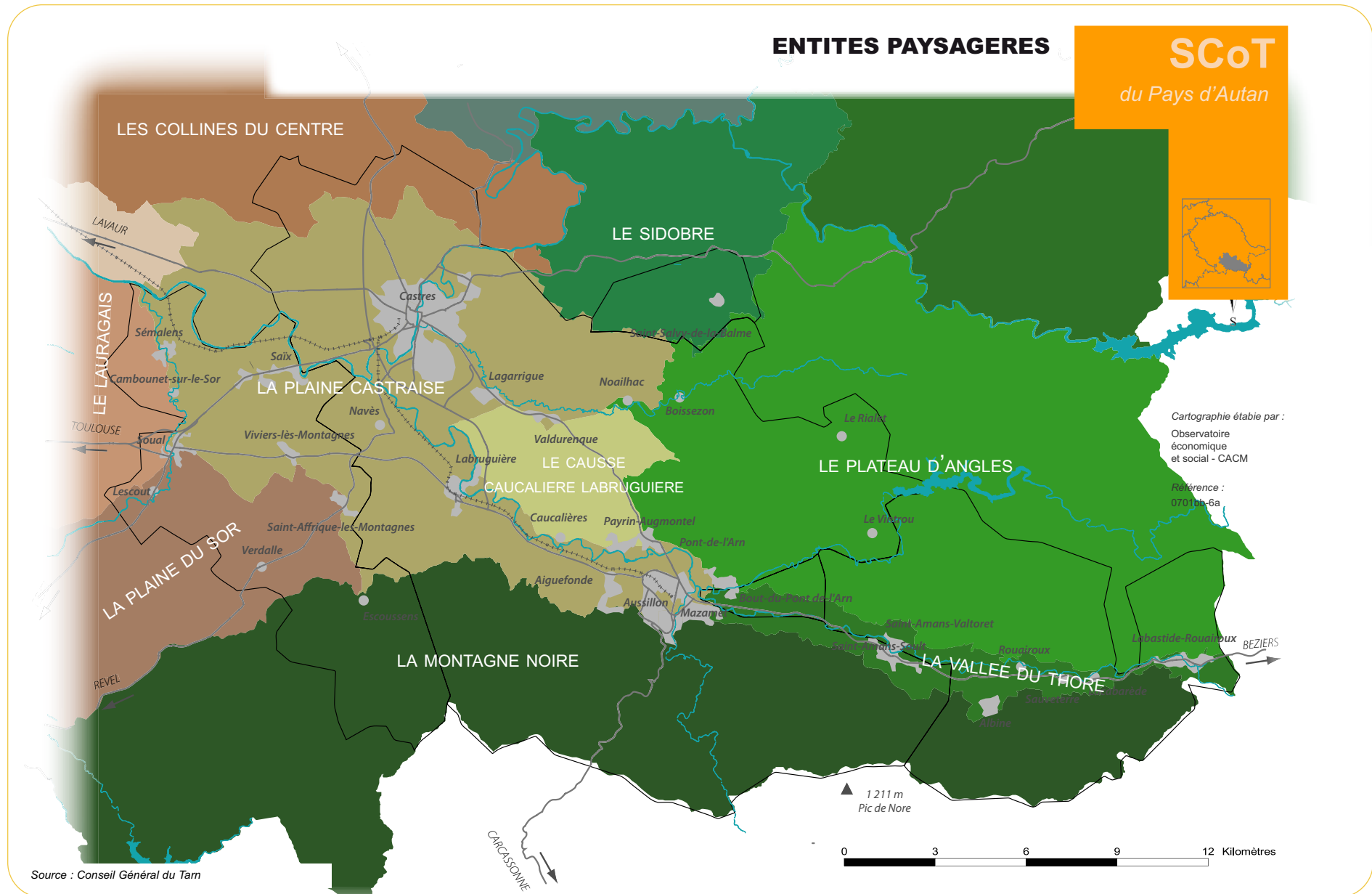


du massif sur la base d'enjeux conciliant industrie, environnement et attrait touristique, la création de la Maison du Sidobre sur la commune du Bez, est au carrefour de cette dynamique.

Enjeux environnementaux et axes d'interventions à favoriser :

- L'amélioration de la gestion de l'activité granitière, dans un contexte de dualité économie-environnement, est un enjeu important pour le Sidobre, qui constitue un des sites touristiques les plus prisés du Pays : préservation d'anciennes carrières les plus intéressantes, traitement végétal des dépôts anciens, amélioration des abords des carrières et des ateliers, réhabilitation des décharges...
- La maîtrise de l'urbanisation permettant de préserver un patrimoine bâti traditionnel de grande valeur, parfois occulté par une urbanisation en mitage, banalisante.
- La maîtrise des boisements, afin de préserver des espaces ouverts et des vues qui permettent de prendre la mesure de la singularité paysagère et de la forte personnalité du site.

Carte 77 : **Entités paysagères**



II. - LE PLATEAU D'ANGLES

Dans la continuité des Monts de Lacaune, le plateau d'Anglès concerne le territoire du Pays par son versant sud, notamment les communes de Saint-Amans Valtoiret, Rouairoux, Labastide, le Rialet, le Vintrou, Boissezon, Pont de l'Arn jusqu'aux limites de la vallée du Thoré.

Le plateau se distingue avant tout par sa couverture forestière omniprésente. Les plantations massives de résineux par le FFN entre 1950 et 1985, ont spécialisé cette partie du territoire, peu habitée et très arrosée. Les espaces ouverts enserrés dans la couverture forestière forment un réseau de clairières autour des villages et de hameaux isolés. Au fur et à mesure de la déprise agricole, les espaces sont gagnés par de nouvelles plantations,



entraînant une certaine monotonie. Aussi les zones habitées et isolées, sont-elles confrontées à un enfermement de plus en plus oppressant.

Mais sur le Pays, aux abords de la vallée du Thoré, la couverture forestière est moins dense et ménage une large frange agricole. Prairies, cultures et trame bocagère forment un paysage encore très vivant. La permanence de la double activité (ouvriers-paysans), en relation avec l'activité industrielle du Thoré, a permis un temps, la conservation de ces espaces agricoles, gardiens des paysages traditionnels du plateau. La proximité de Mazamet permet de maintenir les populations. La commune de Pont de l'Arn, par exemple, est particulièrement attractive.

L'empreinte industrielle de la vallée du Thoré se retrouve au débouché de l'Arn, principal cours d'eau qui irrigue le plateau. Avant de converger avec le Thoré, il a profondément incisé le socle ancien décrivant une séquence de gorges spectaculaires, les gorges du Banquet sur les communes de Pont de l'Arn, Bout du Pont de l'Arn, le Vintrou et Saint-Amans Valtoiret. En amont, le lac des Saint-Peyres est destiné à la production d'électricité. D'accès difficile, complètement enserré dans la gangue forestière, il n'a pas connu, le développement touristique des lacs du Lacaonais (Laouzas, la Raviège).



Enjeux environnementaux et axes d'interventions à favoriser :

- Un meilleur équilibre entre agriculture et forêt afin de préserver des espaces ouverts sous forme de larges clairières et limiter les effets d'un boisement dense et massif.
- Le maintien de l'élevage extensif et la préservation du bocage permettant de garantir la qualité du paysage, sur le versant proche de la vallée du Thoré.
- La maîtrise de l'urbanisation dans les communes proches de Mazamet qui sont soumises à une certaine pression due à l'attrait d'une bonne exposition au soleil.
- La préservation et la valorisation de l'Arn qui abrite une population de loutres, et du site remarquable des gorges de l'Arn, dont l'équilibre écologique est dépendant des modalités de lâchers du barrage des Saint-Peyres, par EDF.
- La valorisation du lac des Saint-Peyres par l'aménagement d'ouverture de fenêtres dans le rideau forestier qui le borde afin de dégager des vues sur le lac

III. - LA VALLEE DU THORE

La vallée marque l'articulation entre plateau d'Anglès et montagne Noire. Elle se caractérise par la permanence de paysages agro-pastoraux combinés à une empreinte industrielle ancienne. Elle constitue un axe important en direction de Béziers.

On y entre à partir de l'agglomération mazamétaine. Le long de la route, les bâtiments commerciaux se succèdent sur un ou deux kilomètres, formant une entrée de ville peu avenante. Passé ce secteur, les paysages révèlent progressivement l'originalité de la vallée :

- Le système d'élevage bovin combiné aux petites cultures compose un paysage bocager qui structure la plaine et les premières pentes. La vallée est au début ouverte. Les fermes peu présentes en fond de plaine sont principalement installées au contact des versants.
- Sur cette trame agricole, est venue se greffer, le long du Thoré, une activité industrielle ancienne dont il reste aujourd'hui des témoins imposants au travers de bâtiments d'activités pour la plupart désaffectés
- Sur la route départementale 612, s'égrène un chapelet de bourgs organisés en village-rue, à l'aspect montagnard parfois austère (Saint-Amans Soult et Valtoret, Lacabarède, Labastide Rouairoux). Marqués par l'industrie dans leur tissu (usines et maisons plus ou moins à l'abandon), il faut chercher au-delà de la rue principale, les formes plus traditionnelles de bourgs ruraux, avec leurs petites ruelles et leurs jardins qui s'ouvrent progressivement vers les prairies et les champs. Les autres villages de la vallée : Albine, Sauveterre et Rouairoux se trouvent à l'écart de la route.

La forêt, absente en fond de vallée, s'étend sur les deux versants, qui se différencient par leurs pentes et la densité du boisement. Les feuillus occupent plutôt les premières hauteurs, les résineux se trouvent en général plus

haut mais parviennent parfois à descendre en bande jusqu'à l'espace agricole en fond de plaine.

Sur l'imposant versant de la montagne Noire, la forêt n'est jamais loin de l'emprise bâtie. Sur le versant opposé, moins affirmé, la forêt est trouée de vastes clairières pâturées, ou sont installés bourgs et hameaux. Il constitue également un support privilégié de développement pavillonnaire, compte-tenu de sa bonne exposition, comme à Saint-Amans Valtoret.

A Labastide-Rouairoux, la vallée se resserre sensiblement. C'est le dernier village du Pays, dans la vallée, avant le col de la Fenille où s'opère le basculement d'une ambiance atlantique vers une ambiance méditerranéenne.

Enjeux environnementaux et axes d'interventions à favoriser :

- La dissymétrie paysagère des versants de la vallée, est un élément de paysage remarquable, plus forestier côté montagne Noire, plus agro-pastoral côté plateau d'Anglès. L'enjeu est de préserver cette dissymétrie caractéristique de la vallée dans la gestion de la forêt et dans la préservation de l'agriculture, du bocage et des clairières.
- L'image de la vallée tient beaucoup à celles des villages-rues traversés. L'amélioration de l'habitat et des espaces publics aux abords de la route est important, pour l'attrait de ce site. La question est de savoir si cette amélioration n'est pas en contradiction avec l'augmentation probable de la circulation vers la Méditerranée sur cet axe, notamment la circulation poids lourds
- la préservation et la valorisation des bourgs ou

partie de bourgs éloignés de la route est aussi un enjeu important pour les habitants de la vallée et pour les visiteurs. A ce titre, les aménagements des espaces publics en cours à Albine sont tout à fait intéressants. Il en est de même pour Labastide ou Saint-Amans-Soult et Valtoret, villages particulièrement remarquables au plan du patrimoine bâti.

- La réhabilitation de l'ancienne voie ferrée Mazamet-Bédarieux, est à l'étude par le Parc Naturel. Sa mise en oeuvre permettra de développer l'intérêt touristique de ce site et d'en faire un axe de découverte de la vallée.
- L'empreinte des friches industrielles reste forte. La dépollution des sols et la valorisation de ce patrimoine sont donc des enjeux importants. Saint-Amans Valtoret a fait réaliser un diagnostic des friches industrielles sur son territoire afin d'évaluer la possible reconversion.
- Une certaine pression urbaine s'exerce sur les communes situées sur le versant sud du plateau d'Anglès. Les vues sur ces versants sont dégagées et lointaines. Il convient donc de gérer les développements urbains sur ces pentes, en préservant l'unité urbaine et architecturale des bourgs traditionnels et en évitant le mitage.
- L'amélioration paysagère et architecturale de l'entrée dans la zone plus urbanisée de l'agglomération mazamétaine, au sortir de la vallée, entre dans le cadre de l'amélioration globale des entrées de ville du Pays. Le visiteur, mais aussi l'habitant, est sensible à l'image urbaine d'entrée de ville, qui détermine sa première impression, en particulier le caractère accueillant du territoire. L'ambition touristique du Pays nécessite de s'attacher à cette question, en agissant sur les espaces publics et en renforçant les exigences architecturales et paysagères des constructions riveraines.

IV. - LA MONTAGNE NOIRE

La montagne Noire est un élément de paysage qui caractérise fortement ce territoire. Son grand versant nord et sa ligne de crête constituent un arrière-plan permanent depuis tous les points de vue orientés vers le sud, dans le Pays et bien au-delà de ses limites.

L'apparente homogénéité forestière de cette barrière visuelle cache une certaine diversité paysagère :

- elle est régulièrement découpée de multiples vallons. La vallée de l'Arnette, par exemple, à Mazamet, est spectaculaire et accueille le long de son cours, d'anciennes usines de délainage abandonnées.
- Au débouché dans la plaine, ces vallées étroites et escarpées, constituent des supports à un réseau de bourgs et de hameaux installés au pied de la montagne (Aigüefonde, Escoussens, Aussillon village...)

Mais, la forêt épaisse, essentiellement constituée de résineux, estompe la topographie accidentée du massif. Les clairières constituent alors de véritables respirations. Prairies, hameaux, fermes isolées, trame bocagère et chemins rappellent la présence d'une activité et d'une occupation humaine de la montagne (Roquerlan à Mazamet..).

Sur les sommets aplanis, les forêts, landes et prairies d'altitude composent des ambiances rudes où le climat montagnard imprègne les paysages (architecture massive, bandes anti-congères, profil des arbres travaillés par les vents dominants...). Le climat fait de la montagne Noire un véritable château d'eau à l'échelle régionale. Les lacs artificiels sont nombreux et en particulier, le lac des Montagnès géré par la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet constitue un exemple typique d'aménagement touristique lacustre. Lieu de villégiature, les résidences secondaires, type chalets, se sont essaimés à ses abords.



Enjeux environnementaux et axes d'interventions à favoriser :

- La maîtrise de l'équilibre entre le développement forestier et le maintien de l'agriculture est, comme dans le Sidobre ou le plateau d'Anglès, un élément important dans la préservation ou l'amélioration paysagère de la montagne Noire.
- Le maintien des sites qui offrent des points de vue panoramiques : les clairières et la route départementale D 53, entre Aigüefonde et Labrugüière qui chemine en balcon à mi-pente et qui offre des perspectives et des vues exceptionnelles sur le Causse et la plaine castraise.
- La valorisation de quelques sites remarquables (Hautpoul...), et plus généralement le site de la vallée de l'Arnette par traitement approprié des friches industrielles résiduelles sur les abords de la rivière.
- La valorisation des ensembles végétaux ou forestiers traditionnels (hêtraies, haies bocagères de hêtres, d'aubépines, châtaigneraies, prairies, vergers...).
- La protection de la qualité urbaine et paysagère des bourgs installés en pied de montagne (Aussillon village, Aigüefonde, Albine, Escoussens...).
- La gestion des plans d'eau qui accueillent des activités touristiques et de loisirs, dans le souci de préserver une certaine harmonie avec leur environnement simple et rustique.

V. - LA PLAINE CASTRAISE

La ville de Castres, installée dans une vaste plaine, a produit un paysage urbain et périurbain qui se diffuse et s'étale librement sur des territoires traditionnellement agricoles.

La croissance urbaine de Castres s'est organisée en périphérie de la ville ancienne, sous forme de faubourgs qui se sont étirés le long des avenues principales, jusqu'aux années 1950. Ensuite, les quartiers d'habitat social, en particulier Lameilhé, puis une ceinture de lotissements ont élargi cette première enveloppe urbaine toujours au voisinage du centre de la ville, tandis qu'en direction de Toulouse se sont implantés des activités économiques



dans les zones de Mélou et Chartreuse.

Depuis, l'urbanisation s'est développée de façon plus diffuse vers Brassac, Lavaur, Albi et Puylaurens. Les buttes qui surplombent la ville centre, de part et d'autre de l'Agout, sont le lieu d'implantation privilégié des habitations nouvelles, compte-tenu de l'exposition, de la qualité des points de vue et de la proximité de Castres. Mais en même temps, l'urbanisation de ces buttes a un fort impact paysager.

Les hameaux agricoles sont également des points de fixation pour les constructions nouvelles qui se trouvent rarement au contact direct du bâti préexistant. Celles-ci s'étaient le long des chemins ruraux, sur de grandes parcelles, consacrant une urbanisation en « doigt de gant », d'opportunité, par détachement de terrains appartenant autrefois à l'exploitation agricole voisine. Ces formes d'urbanisation sont particulièrement consommatrices d'espace, notamment agricole, et accentuent l'effet d'un paysage banalisé où la séparation zone urbaine-zone rurale est floue. Cette consommation s'est accélérée ces dernières années, à Castres, mais aussi dans les communes de sa périphérie.

Toutefois, à ce jour, les espaces agricoles restent des éléments forts du paysage de la plaine castraise, au nord ou vers la butte de Saïx et la commune de Navès. Grands cultures, ou ambiances plus champêtres (forêts de chênes, pâtures, petites cultures), donnent encore à la plaine, une qualité particulière.

Au sud de ce territoire, quand le Thoré entre dans la plaine, le paysage se complexifie avec la présence des zones industrielles et artisanales, du développement pavillonnaire, l'imbrication des champs et des voies de circulation. La zone du Causse surgit dans ce contexte, bien ordonnée, soucieuse de qualité architecturale et paysagère.

Les paysages évoluent vite dans la plaine, elle est le lieu privilégié du développement du Pays, avec sa dorsale routière et ferroviaire.

Aussi, tant en ce qui concerne les évolutions en matière d'habitat et de mitage urbain, qu'en ce qui concerne les évolutions autour de l'axe Castres-Mazamet, c'est sur ce secteur que les outils de la maîtrise foncière et urbaine devraient être mobilisés, soit pour protéger les paysages soit pour les agencer dans le cadre de mutations urbaines qui pourraient évoluer.

Enjeux environnementaux et axes d'interventions à favoriser :

- La maîtrise de l'urbanisation le long de l'axe routier et ferroviaire Castres -Mazamet afin de favoriser un nouvel agencement paysager dans ce secteur en mutation qui dispose d'un fort potentiel (foncier, accessibilité...)
- La maîtrise de l'urbanisation pour éviter l'accélération du mitage par les constructions nouvelles, dans des secteurs sensibles au plan paysager (collines, buttes..) ou au plan agricole (agriculture périurbaine).
- Le recours à la plantation de haies d'ornement (essences locales) afin d'éviter les clôtures végétales banalisantes (laurier palme, thuya, cyprès, épicéa) en zone périurbaine.
- La valorisation du petit patrimoine architectural remarquable et notamment les pigeonniers
- La valorisation les bords de l'Agout et du Thoré, ripisylve et falaises, quand les terrains le permettent comme sur la zone du Causse.

VI. - LA PLAINE DU SOR

La plaine du Sor concerne le Pays sur une partie des communes de la communauté du Sor et de l'Agout. Mais elle s'étend au-delà, jusqu'à Revel. Depuis les hauteurs de la montagne Noire (désert de Saint-Ferréol...), le panorama permet d'en avoir une vision générale. La plaine, globalement plate, se présente comme un espace très organisé où le parcellaire des champs souligné de haies et les axes routiers bordés de platanes, forment les lignes directrices des paysages.

Le Sor, au débouché du ruisseau du Bernazobre, venu de Viviers-les-Montagnes, laisse sur sa rive droite une large surface alluvionnaire. Sur ces espaces de grandes cultures, l'exploitation de granulats et de galets est toujours active. Là où elle a été abandonnée, elle a laissé de multiples bassins artificiels. La proximité de la nappe phréatique a donné naissance à des plans d'eau aujourd'hui, recolonisés par la végétation aquatique. Ces petits lacs, aux eaux dormantes, reconvertis en réserves ornithologiques régionales sont maintenant le royaume des hérons et autres oiseaux d'eau.



Dans ce relief aplani, le ruisseau du Sor serpente entre un parcellaire voué à la céréaliculture, qui se généralise vers l'approche des collines du lauragais et un parcellaire voué aux prairies souligné par une trame bocagère, plus présent sur les terres un peu plus pentues, situées au pied de la montagne Noire. La forêt est peu présente. Elle est souvent associée aux nombreux châteaux et belles demeures qui ponctuent la plaine.

La plaine du Sor connaît une croissance démographique soutenue depuis une vingtaine d'année, principalement sur les axes Castres-Revel et Castres-Puylaurens. Cette pression se traduit par un développement pavillonnaire parfois anarchique important autour des bourgs ou des hameaux. La restauration du bâti traditionnel se généralise également. Les paysages de cette plaine, encore très marqués par l'agriculture, pourraient être amenés à se recomposer sous la pression d'une demande de plus en plus forte pour l'habitat, notamment individuel.



Enjeux environnementaux et axes d'interventions à favoriser :

- Préserver de la pression de l'urbanisation, un espace encore bien structuré par le parcellaire agricole de plaine et de piedmont
- La gestion des développements urbains
- L'extension maîtrisée des bourgs et des hameaux pour éviter le mitage et la fragilisation des espaces agricoles
- L'amélioration de la production architecturale dans le cadre du développement pavillonnaire
- La valorisation et la préservation des perspectives et des panoramas



VII. - LE CAUSSE DE CAUCALIÈRE-LABRUGUIÈRE

Le Causse de Caucalières-Labruguière constitue un espace original dans le Pays, aux ambiances naturelles fortement préservées entre les agglomérations de Castres, Labruguière et Mazamet.

Ce site est constitué par un plateau calcaire. La nature de la roche et de la végétation sont des éléments fondamentaux dans l'agencement de ce paysage. Le calcaire sous-jacent est partout présent (affleurements, clapas, corniches...). Sa couleur blanche éclatante imprime des tons chauds et lumineux. Les pelouses sèches, pâturées par les moutons, ponctuées de bosquets de buis, de genévriers et de chênes verts, évoquent des atmosphères méditerranéennes. L'élevage ovin extensif est la principale forme agricole sur le Causse et contribue à la formation et l'entretien de ce paysage particulier. Les cultures sont peu présentes en dehors de quelques fonds de vallons.

Les vues portent loin sur le plateau, montagne Noire, plateau d'Anglès, ouverture sur la vallée du Thoré et sa traversée sur le RD 612 de Vadurenque à Aussillon constitue l'un des cheminements les plus agréables du Pays, ce qui est dû à l'ambiance particulière qui règne sur le Causse : grands espaces ouverts, souffle du vent, profondeur des vues, absence de trame parcellaire dessinée par des clôtures...

Dans les communes traversées par cette route, la pression de l'urbanisation sous forme pavillonnaire est importante, à Lagarrigue, Valdurenque et Payrin Augmontel.

Le Causse est aussi occupé par un vaste camp militaire, où la baisse de la pression ovine contribue à l'enfrichement et favorise le développement de forêts de pins noirs.

Situé au voisinage du cœur économique du Pays, au travers de la zone du Causse Espace d'entreprises, de l'aéroport et des rocade, la pression urbaine est forte à ses abords. Lieu de promenade apprécié des citoyens, le Causse mérite une attention particulière, et ne doit plus être considéré comme un obstacle ou un secteur marginal, mais comme un atout majeur dans la diversité paysagère du Pays, notamment par le soin qui doit être apporté à tout aménagement sur ses abords. Il est d'ailleurs protégé au titre de la directive européenne Natura 2000.



Enjeux environnementaux et axes d'interventions à favoriser :

- La valorisation de ce paysage caussenard par le maintien des activités d'élevage
- La gestion du développement urbain à ses abords, en tenant compte de cet environnement particulier
- La préservation des vues sur le Causse, notamment le long du RD 612 et sur le site spécifique de Caucalières.
- La maîtrise des usages de ce site sensible pour les loisirs (promenade, VTT...), et organisation de l'accès motorisé

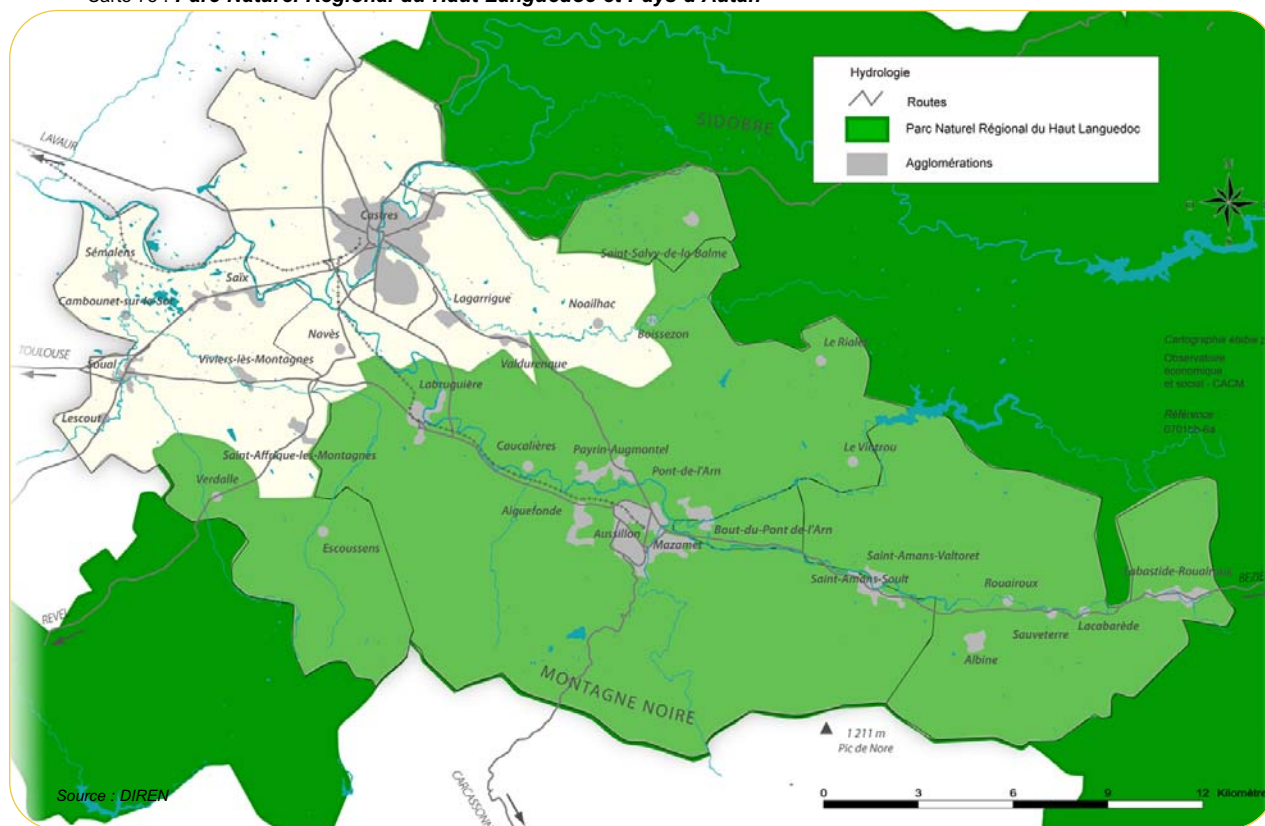
MESURES DE PROTECTIONS DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE ET DES SITES REMARQUABLES

Le Pays bénéficie de nombreuses mesures en faveur de la préservation de sa biodiversité. Outre, les inventaires (ZNIEFF, ENS, tourbières...), les outils de gestion (Natura 2000...), les réserves naturelles volontaires ou régionales, les sites classés ou inscrits par l'Etat.

Il est couvert en grande partie par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (PNRHL), dont le programme contractuel a pour objectifs :

- concernant les paysages et l'agriculture : préserver les exploitations, reconquérir des terres agricoles et ouvrir les espaces forestiers
- concernant l'urbanisation : éviter le mitage par les maisons individuelles, requalifier les espaces périurbains et favoriser la rénovation et l'entretien des centres anciens
- concernant l'environnement : valoriser les ressources et protéger les milieux naturels.

Carte 78 : Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et Pays d'Autan



I. - LES ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF ne constituent pas des mesures de protection réglementaires mais ce sont des zones répertoriées pour leur intérêt écologique par le Ministère de l'Environnement.

lis, jacinthe... de champignons en forêt et d'orchidées sur le Causse... la liste complète figure en annexe du rapport de présentation.

Un programme de modernisation est en cours de valida-

tion au niveau régional portant de 26% à 34% le pourcentage du territoire régional concerné par les ZNIEFF.

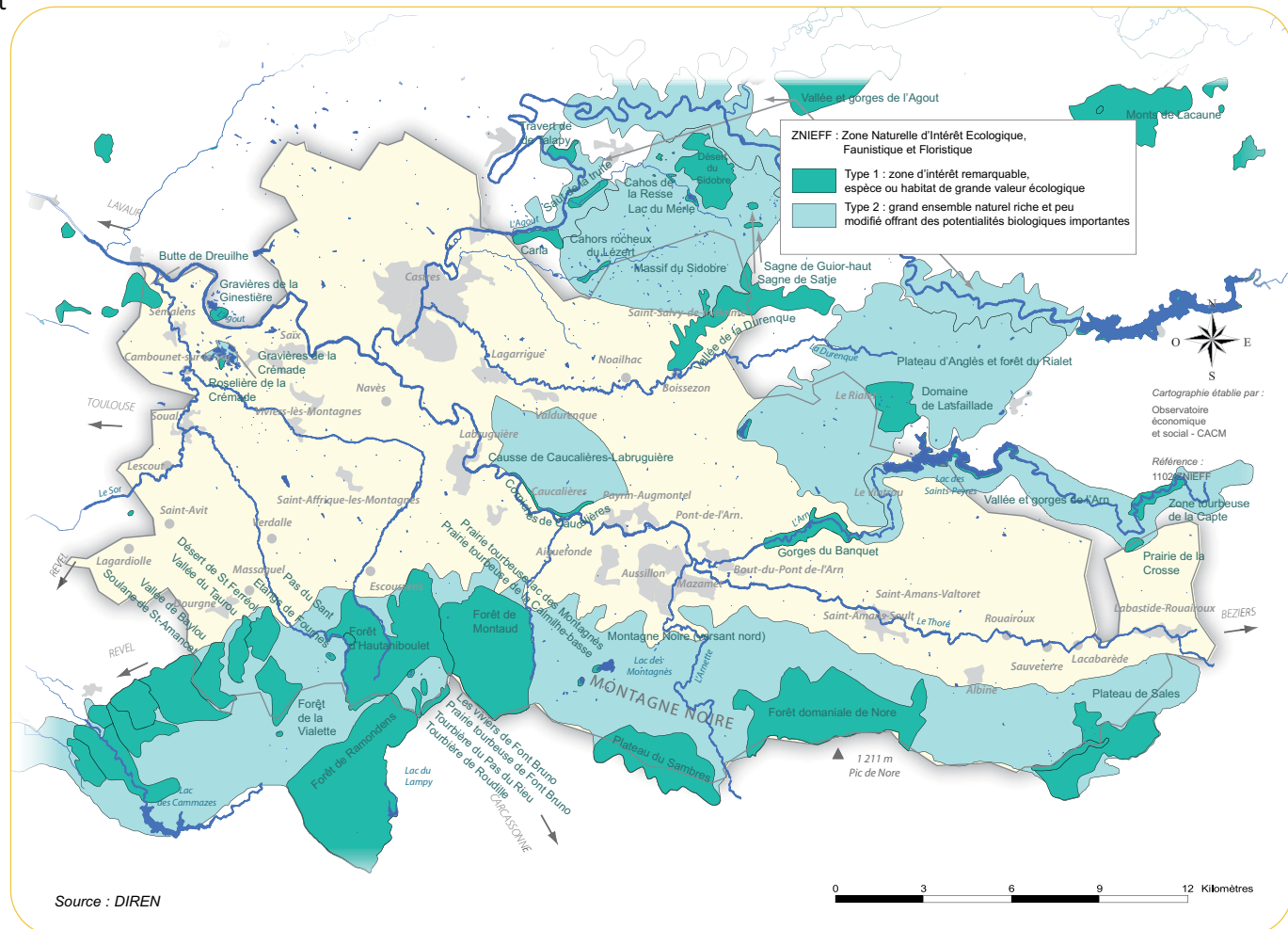
Les ZNIEFF de type I sont des zones d'intérêt biologique remarquable, où se trouvent des espèces ou un habitat de grande valeur. Elles concernent la montagne Noire, dont la totalité est couverte par des ZNIEFF de type I ou II, les gorges de l'Arn, le Causse, la Durenque amont, le Sidobre, la roselière de Cambounet, les tourbières d'Escoussens, la forêt d'Hautaniboul à Verdalle, ...

Les ZNIEFF de type II, qui constituent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes. Elles concernent la montagne Noire, les rives de l'Arn, et une partie des territoires des communes rattachées au plateau d'Angles, le Causse, le Sidobre, l'Agout amont de Castres, la gravière de Cambounet, la butte de Damon à Sémalens...

Ainsi, sur le Pays d'Autan sont délimitées 26 ZNIEFF de type 1 et 10 ZNIEFF de type 2. Elles occupent le tiers du territoire. La liste figure en annexe du rapport de présentation.

Au nombre des espèces répertoriées dans le cadre de ces ZNIEFF figurent la loutre sur l'Agout, le chevreuil, le cerf, le chat sauvage, la genette dans la Montagne Noire et les forêts du plateau d'Angles, le Circaète et le milan royal dans la vallée et les gorges de l'Agout... et sur le plan floristique la balsamine de l'Himalaya, les espèces saxicoles dans le massif du Sidobre, toutes sortes de fleurs sauvages : digitales, oxa-

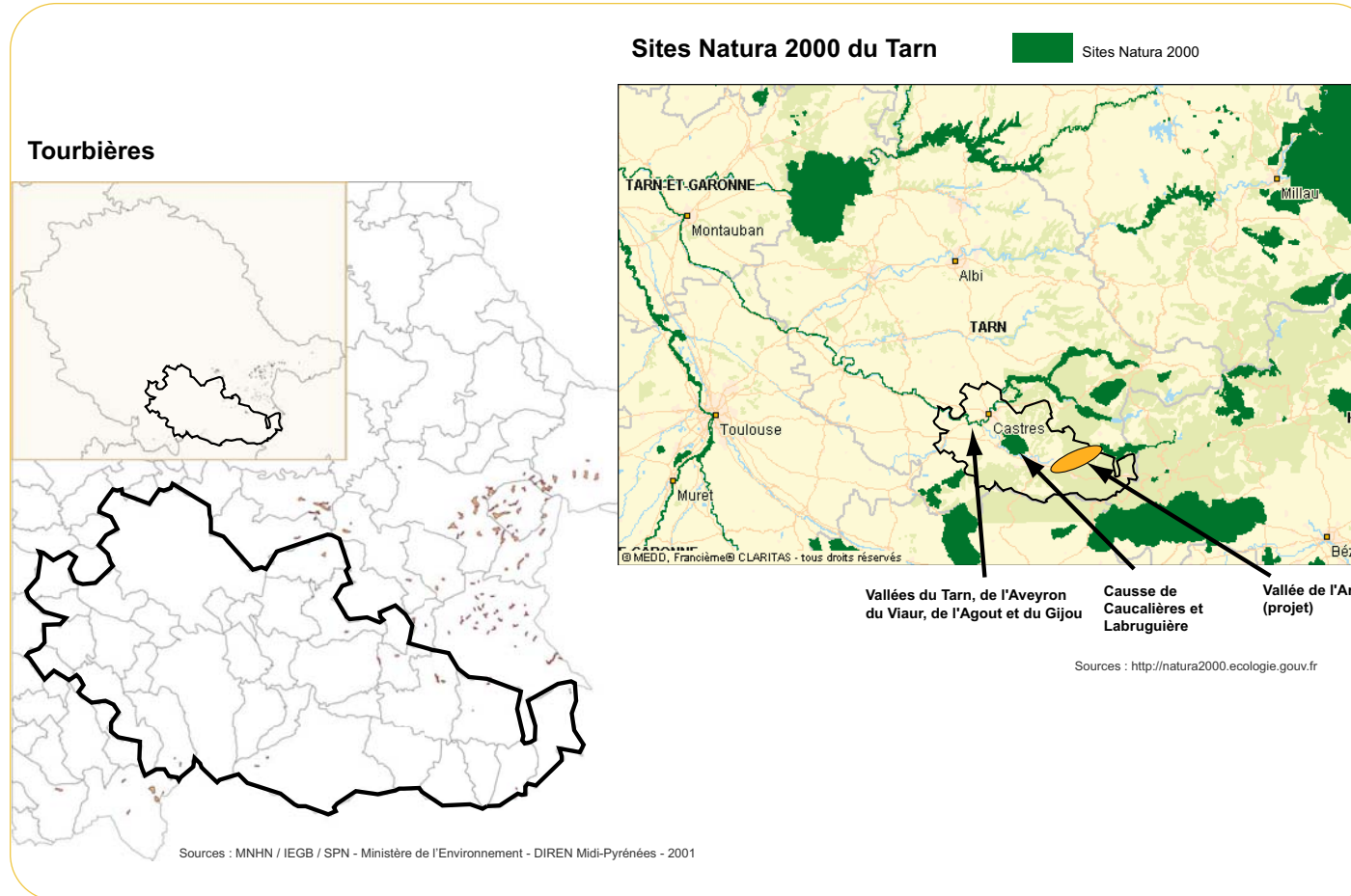
Carte 79 : ZNIEFF et Pays d'Autan



Source : DIREN

II. - OUTILS DE GESTION : NATURA 2000

Carte 80 : *Natura 2000*



Natura 2000 est un réseau de sites naturels qui vise à préserver des milieux naturels et des espèces animales et végétales devenues rares à l'échelle européenne en tenant compte des exigences économiques et sociales ainsi que des particularités locales. Chaque site fait l'objet d'un plan de gestion associant les acteurs locaux et l'Etat, dont l'objectif est de protéger les habitats naturels

et les espèces d'intérêt communautaire.

Dans le Pays, deux sites sont concernés : **le Causse**, pour 2 000 ha, dont les objectifs ont été validés en 2004, et **la vallée de l'Agout** sur la totalité de son tracé, dont le document d'objectifs est en cours d'achèvement.

III. - LES TOURBIERES

Les tourbières du territoire ont fait l'objet d'un inventaire dans le cadre du programme life tourbières, mis à jour par le réseau SAGNE départemental.

Le département du Tarn compte à ce jour 2035 ha de tourbières et prairies humides connues

Les surfaces de prairies inondables, de gravières, les kilomètres de ripisylves ne sont pas à ce jour évalués, mais couvrent des surfaces bien plus importantes.

L'ambition du Réseau SAGNE est d'engager 1100 ha de zones humides dans une démarche de gestion durable, c'est-à-dire permettant de conserver les qualités fonctionnelles et écologiques des sites, et ce d'ici 5 ans.

50% des zones humides françaises ont disparu depuis 50 ans. Longtemps considérées comme des milieux insalubres ou dangereux, elles ont subi les assauts des travaux de drainage, et de comblement destinés à les rendre plus « exploitables » par l'agriculteur ou l'aménageur. Elles ont également été beaucoup abandonnées, surtout en zone de montagne car l'évolution des pratiques agricoles a rendu le pâturage traditionnel obsolète et peu rentable. L'abandon a entraîné leur fermeture et l'appauvrissement de la biodiversité présente sur ces milieux.

Infrastructures naturelles, les zones humides rendent de nombreux services à la collectivité :

- régulations des écoulements : elles retiennent l'eau en période pluvieuse, (limitation des effets de crues), et la relâchent en période sèche (maintien des niveaux d'étiage)
- filtration des pollutions : certaines zones humides jouent le rôle de filtre et captent les nitrates présents dans les eaux de surface
- réservoirs de biodiversité, elles accueillent des très nombreuses espèces végétales et animales
- paysages très insolites, elles offrent des conditions favorables pour les loisirs de pleine nature (chasse, pêche)

Réservoirs de biodiversité, elles renferment sur à peine 3% du territoire plus de 10% des espèces rares et menacées en Midi-Pyrénées

- Zones refuges pour des espèces rares et menacées ; elles offrent des conditions écologiques si particulières qu'elles constituent des refuges pour des espèces qui ne peuvent se développer dans des conditions plus communes. On dit que les espèces sont inféodées à ce type de milieux.
- Zones d'alimentation et de repos pour la faune sauvage.

Les zones humides contribuent très largement à l'équilibre des écosystèmes et à l'expression de la biodiversité.

Rôles économiques et sociaux

- Zones d'alimentation du bétail lors des étés secs, elles constituent une réserve de fourrage

non négligeable pour les agriculteurs de montagne

- Zones d'alimentation de la faune en période sèche, elles contribuent à maintenir une grande variété d'espèces cynégétiques
- Zones de régulations des eaux, elles permettent le maintien de la faune piscicole par le soutien d'étiage des cours d'eau
- Paysages très particuliers, elles s'inscrivent dans une culture et un patrimoine local, valorisés au travers d'activités touristiques
- Lieux de vie très riches, elles sont de véritables supports d'activités pédagogiques et scientifiques

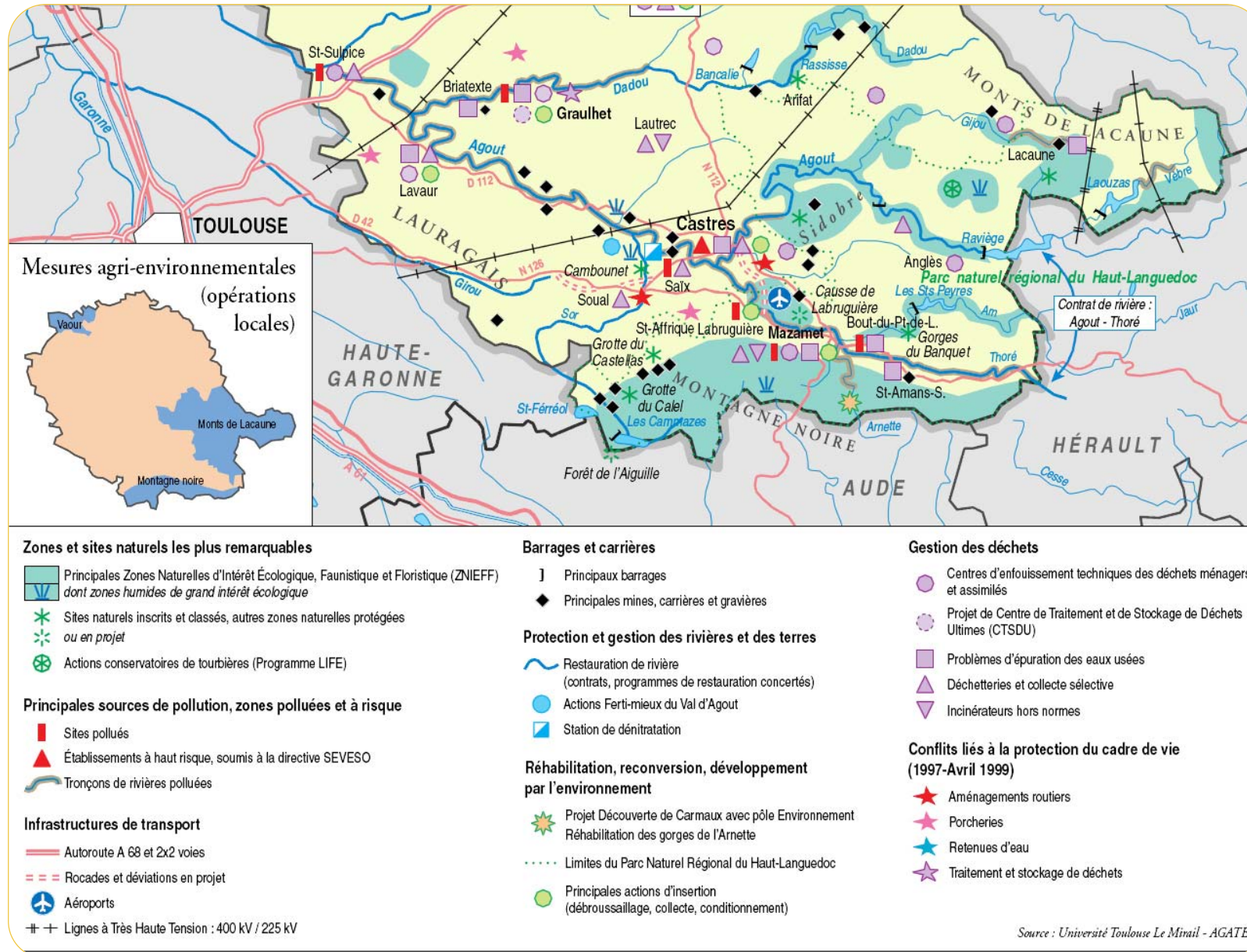
C'est pourquoi, l'ambition de ce réseau est de les préserver.

Il conviendra que les zones humides soient prises en compte dans les documents d'urbanisme communaux.

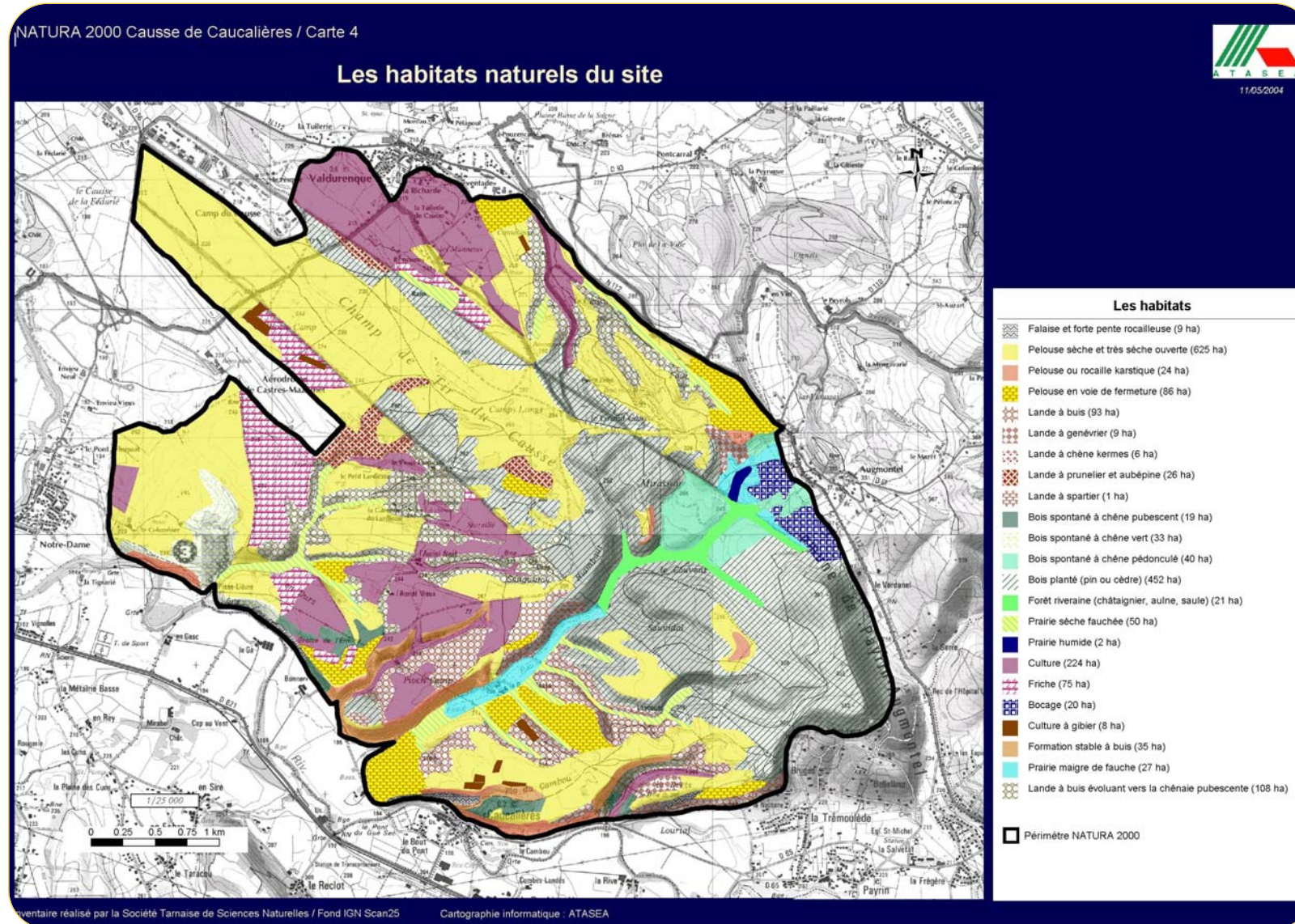
Les communes du SCoT concernées par ces zones humides répertoriées sont les communes de Saint-Amans Valtoiret, Rouairoux, Labastide-Rouairoux, Lacabarède, le Vintrou, Boissezon, Saint-Salvy de la Balme, Mazamet, Escoussens. (+ carto : atlas des zones humides du Conseil Général sur site du CG)



Carte 81 : **Sensibilités écologiques et gestion de l'environnement**



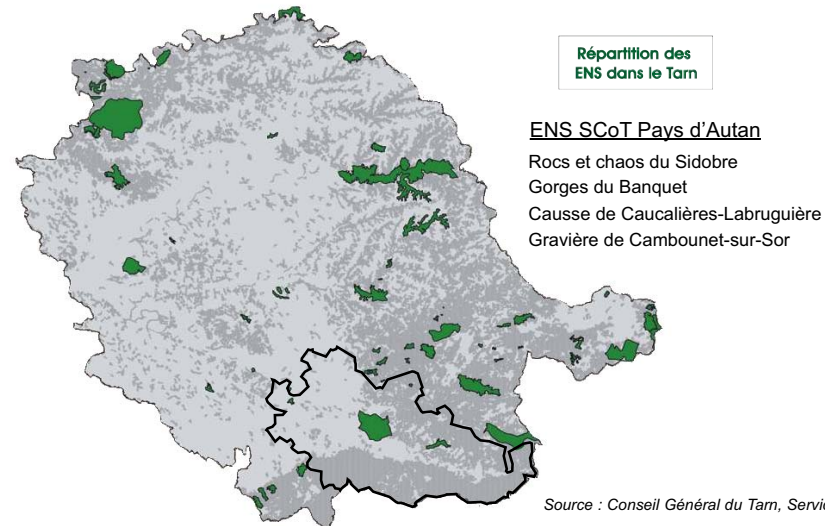
Carte 82 : Les habitats naturels du Causse de Caucalières-Labruguière



IV. - LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

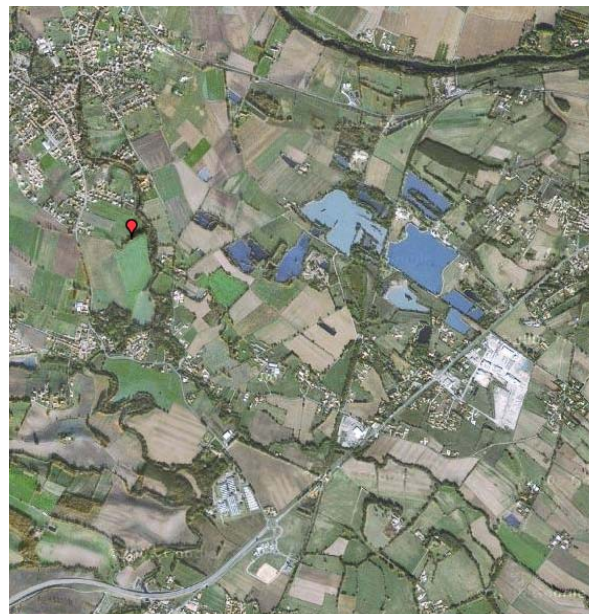
Ce sont des espaces dont le Conseil Général gère la protection et éventuellement l'ouverture au public dans un objectif de préservation, de sauvegarde des habitats naturels, d'éducation et de promotion. Sur le Pays, ces ENS concernent : le Causse, les chaos granitiques de la commune de Saint-Salvy, les gorges du banquet et la gravière de Cambounet sur le Sor.

Carte 83 : *Espaces Naturels Sensibles du Tarn*



V. - LA RESERVE NATURELLE DE CAMBOUNET-SUR-LE-SOR

La Réserve naturelle ornithologique de Cambounet sur Sor se situe sur d'anciennes exploitations de graviers, colonisées au fil du temps par la flore et la faune sauvages. La gestion de ce site a été confiée à la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) délégation du Tarn. L'intérêt de cette réserve est essentiellement ornithologique puisque plus de 90 espèces d'oiseaux liées aux zones humides y ont été recensées, dont certaines sont en voie de raréfaction en Europe. Grâce à la présence de plusieurs observatoires sur le site, il est ainsi possible de se familiariser avec différentes espèces d'oiseaux : hérons (jusqu'à 7 espèces différentes dont une importante colonie de nidification), échassiers divers, canards, passereaux palludicoles... mais également d'autres espèces animales (amphibiens, mammifères) et végétales (roseaux, saules, peupliers...).



VI. - LES SITES INSCRITS OU CLASSES AU TITRE DE LA LOI DU 2 MAI 1930

Les sites et monuments naturels sont des espaces ou des formations naturelles dont la qualité, au nom de l'intérêt général, nécessite la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation). Le texte prononçant le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel

constitue donc à la fois la reconnaissance officielle de sa valeur patrimoniale et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'Etat.

Les sites inscrits concernent des territoires dont l'intérêt public mérite une protection et sont créés par arrêté du

ministre chargé de l'environnement. Le but de l'inscription est de favoriser une évolution harmonieuse de l'espace ainsi protégé. L'inscription entraîne pour les maîtres d'ouvrage, l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site 4 mois avant le début des travaux. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple pour les constructions et conforme pour les projets de démolition.

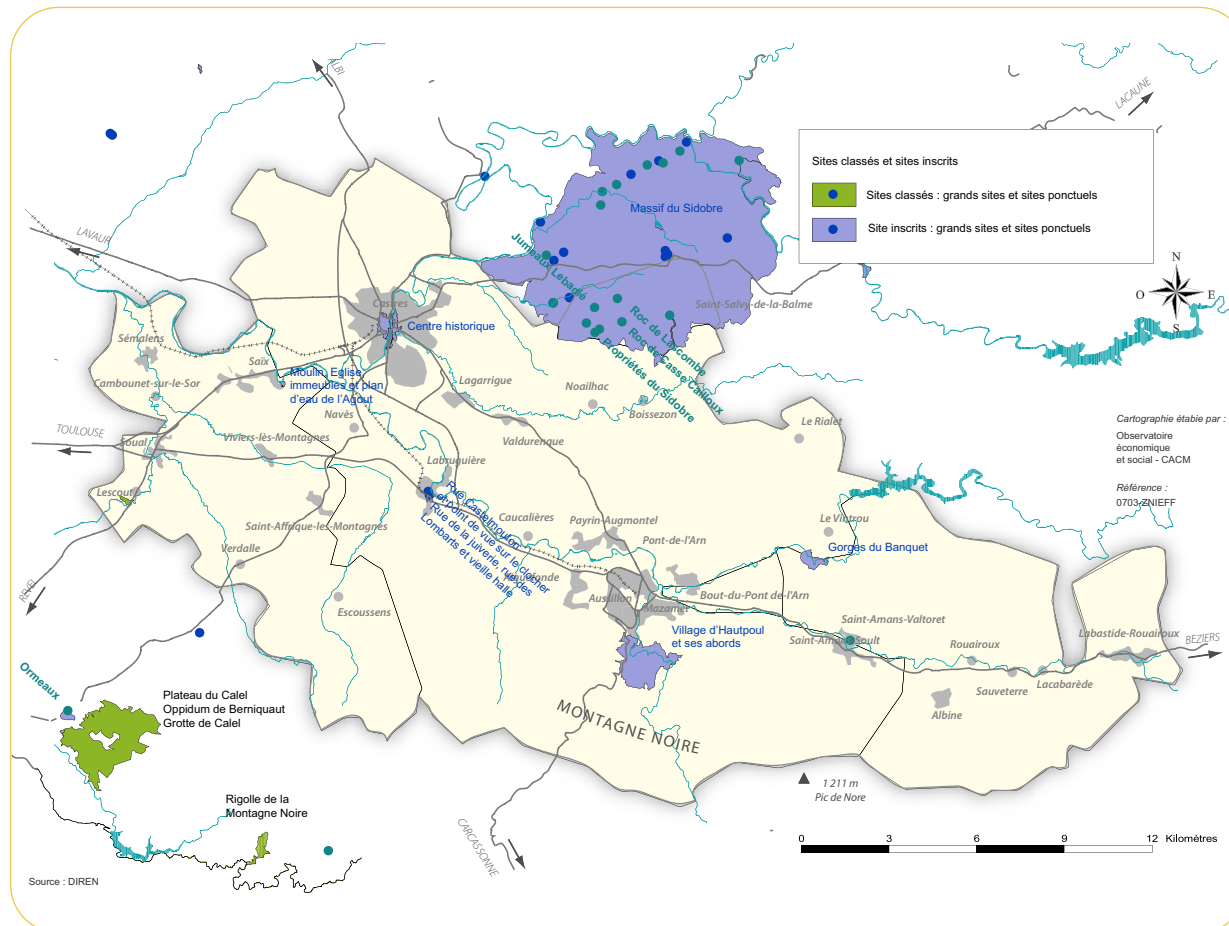
Le camping, l'affichage, la publicité sont interdits sauf dérogation accordée par le préfet. Les enseignes doivent faire l'objet d'une autorisation délivrée par le service départemental de l'architecture et du patrimoine.

Les dispositions des sites inscrits et classés sont opposables au tiers. Ce sont des servitudes d'utilité publique. Ils doivent être annexés aux documents d'urbanisme.

Dans le territoire du SCoT, les sites inscrits sont : le centre historique de Castres, le chaos de la Balme (zone de 25m autour de ces rochers), la chaos du rocher du Lezert et abords du moulin de Sirventou, les gorges du Banquet, le massif du Sidobre, le moulin, l'église, immeubles et plan d'eau de l'Agout à Saïx et à Castres, la rue Castelmouton et point de vue sur le clocher, la rue de la Juiverie, rue des Lombarts et la vieille halle à Labruguière, le village d'Hautpoul et ses abords

Les sites classés concernent des territoires d'intérêt national et sont créés par arrêté du ministre chargé de l'environnement ou par décret en conseil d'Etat. Le classement garantit l'intégrité du site vis-à-vis d'opérations d'aménagement ou de travaux susceptibles de lui porter atteinte. Il offre une protection renforcée en comparaison de l'inscription en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site. Tous travaux ayant pour effet de modifier l'état des lieux est soumis à autorisation du ministre chargé des sites pour les modifications les plus importantes ou du

Carte 84 : Sites inscrits ou classés et Pays d'Autan



préfet pour les travaux courants.

Le camping, la création de villages de vacances sont interdits sauf dérogation du ministre. La publicité y est strictement interdite.

Dans le territoire du SCoT, les sites classés sont : le château et le moulin du Gua à Lescout, les rochers du Sidobre suivants : les jumeaux Labadie, le roc de casse-Cailloux, le roc de Lascombes, le roc et la grotte de la Balme, et les 3 tilleuls bicentennaires de Saint-Amans Valtoret

Si on superpose l'ensemble de ces formes de protection, une grande partie de la surface du Pays, est concernée. Certes, ce sont les ZNIEFF qui sont les plus étendues et elles n'ont pas la force d'un site classé ou inscrit, ou d'une zone Natura 2000, mais elles permettent aux communes de connaître la valeur d'un espace inventorié pour sa richesse naturelle et la biodiversité qui s'y développe. Il convient dès lors que les communes prennent les mesures conservatoires ou de valorisation, au travers de leur document d'urbanisme.

LE PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL DU TERRITOIRE

I. - L'ORGANISATION DES VILLES ET DES VILLAGES DU PAYS

Les zones urbanisées du Pays représentent une faible partie du territoire, à peine 10%, mais elles témoignent d'une occupation ancienne et elles ont conservé les traces d'un passé riche et particulier, qui en fait son attrait d'aujourd'hui. Les formes d'urbanisation actuelles du Pays se composent, globalement :

- **de 3 centres urbains principaux** : Castres, Mazamet-Aussillon et Labruguière, comportant des centres anciens, des extensions périphériques réalisées tout le long du 20^e siècle, un habitat dispersé sur les territoires communaux, des hameaux et fermes anciennes, des secteurs voués au développement éco-

nomique situés en entrée de ville

- **de villages périurbains**, disposant, d'un patrimoine de centre bourg à caractère historique souvent intéressant. Les extensions sous forme pavillonnaire, se sont tellement étendues que ces centres n'occupent qu'une surface mineure par rapport à l'ensemble urbanisé de la commune et peinent souvent à jouer un rôle de centralité par rapport à leur environnement bâti.
- **des villages plus ruraux**, plus éloignés des centres urbains, moins sollicités par la construction nouvelle, dont les centres ont préservé une certaine homogénéité.

- **des communes très rurales**, éloignées, peu sollicitées, qui peuvent détenir un patrimoine intéressant (Boissezon, Rouairoux, Albine, Escoussens..)
- **Les villages-rue de la vallée du Thoré**, spécifiques, marquant par leur situation lors de l'arrivée dans le Pays en venant de la Méditerranée, mais qui souffrent d'une image de déclin industriel et démographique qui pourrait s'infléchir avec l'installation de nouveaux arrivants d'autres régions ou d'autres pays d'Europe...

II. - LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE PATRIMOINE MONUMENTAL DES VILLES ET VILLAGES DU PAYS

Castres

Le patrimoine architectural de Castres en fait une ville touristique, dont les principaux attraits ont été et sont encore mis en valeur. Les maisons d'artisans restaurées des bords de l'Agout constituent l'image emblématique de la ville. Ces maisons témoignent des activités de la cité (cuirs, peaux, teintureriers et laine) qui se sont développées et épanouies en particulier au 17^e siècle. C'est à cette époque que la ville se dote de belles demeures et hôtels particuliers construits par les négociants mais aussi les magistrats et les conseillers. L'hôtel de Nayrac en est un exemple. Avec l'emploi de la brique et de la pierre, il évoque les nombreux hôtels particuliers édifiés à Toulouse, par les négociants du pastel. A cette même

époque, sont construits les édifices religieux prestigieux de la ville : le palais épiscopal, qui abrite aujourd'hui l'hôtel de ville et le musée Goya, avec ses jardins, dessinés par Le Nôtre et l'église baroque Saint-Benoît édifée à l'emplacement de l'ancienne abbatale bénédictine. Dans la vieille ville, quelques maisons témoignent de l'architecture médiévale ou plus tardive (encorbellement, façades à pans de bois ou à colombage de brique..). La place Jean Jaurès, aménagée au 19^eme, à la place d'un ancien couvent de Dominicains, est bordée d'immeubles dont les façades en grès, présentent une ordonnance régulière. Autres immeubles remarquables : le théâtre a été inauguré en 1904 et réalisé par un élève toulousain de l'archi-



tecte Garnier, le marché couvert de l'Albinque a été construit de 1865 à 1868, en utilisant la fonte et le fer à l'image des halles de type Baltard. Plus tard, la piscine, bains douches et l'école de Villegoudou, mettent en oeuvre la brique dans un fin travail ornemental de type art déco.

Le centre ville de Castres témoigne, à son échelle, des courants architecturaux français. Plus récemment, des immeubles ont adopté des styles résolument contemporains, en particulier pour des équipements comme le collège Jean Monnet ou l'IUT.

Au plan urbain, c'est au 17^e siècle que les fossés des anciens remparts sont comblés et plantés. C'est à leur

Mazamet-Aussillon

La ville de Mazamet ne comporte pas de vestiges historiques ni de monuments très remarquables. Seuls le site d'Hautpoul, et le village du vieil Aussillon, témoignent d'implantations anciennes. Le paysage urbain de Mazamet évoque la richesse industrielle que la ville a connu pendant près de deux siècles, surtout après 1880, quand le délainage a supplanté l'activité liée à l'industrie textile, entraînant dans ce mouvement, tout le territoire mazamétain, jusqu'à Labastide Rouairoux. D'imposants



emplacement que se trouve aujourd'hui, le tour de ville qui enserme l'écusson historique et bordé de platanes sur tout son tracé ouest, plantations sous forme de mail, qui lui confère son aspect méditerranéen. Le jardin des Lices et le mail de Villegoudou sont aménagés aussi à cette époque, comme promenade pour les habitants de la cité. Les abords seront construits plus tard, au 19^e siècle pour l'essentiel.

En dehors du centre ville, de nombreuses maisons de maître et fermes, ou des châteaux présentent un intérêt patrimonial, qu'on découvre au hasard des chemineurs : le château d'Hauterive, par exemple, se trouve dans un site pittoresque au bord du Thoré.

bâtiments industriels se trouvent dans les vallées (Arnette, Thoré) et aux abords de la gare. En limite du noyau ancien, la ville s'est étendue au 19^e siècle, sur un plan orthogonal rigoureux, riche en belles demeures et jardins privés.

Les hameaux des territoires communaux sont composés à la fois de grandes maisons bourgeoises et cossues des 19^e et 20^e siècles, de maisons récentes modestes et d'un habitat rural de montagne.



Labruguière

Elle s'est développée comme centre industriel notable, que signale de loin le panache de vapeurs issu de sa principale usine : la tarnaise des panneaux. Labruguière fut aussi une ville vouée à l'industrie textile et au délainage.



Le site primitif est typiquement celui d'une place forte édifiée sur un éperon escarpé qui domine le Thoré. La ville s'est d'abord organisée en rond autour de son château, du 10^e au 13^e, comme l'atteste le tracé des rues de la vieille ville : une disposition concentrique défensive à l'origine, qui se révèle également efficace contre le vent d'Autan, qui souffle fort en ce piedmont de la montagne Noire. Le château actuel a été refait au 17^e, sur les fondations du château antérieur.

L'église possède un clocher daté du 14^e siècle. La halle, du 17^e, est entourée de rues et ruelles bordées de maisons anciennes, souvent à encorbellement, datant du 15^e au 17^e siècle.



D'autres centres de villages présentent des aspects pittoresques ou un patrimoine architectural intéressant, souvent ancien :

- **Saix**, bâti sur une rive escarpée de l'Agout est un ancien village fortifié. L'église gothique faisait partie des remparts et la dissymétrie de son plan tient aux contraintes du site.



- **Viviers-les-Montagnes** possède une église gothique aux allures de forteresse avec son clocher crénelé. En contrebas de l'église, la masse de l'imposant château (du 14^e au 18^e) domine les maisons du village. Certains hameaux possèdent un patrimoine de grande qualité comme le château de Troupiac et la ferme de la Sabartarié.



- L'arrivée sur le village de **Cambounet-sur-le-Sor** est pittoresque, et bien valorisée, et le château qui structure le hameau de la Serre au Sud-Ouest est inscrit aux monuments historiques.



- Le village de **Navès** comporte beaucoup de hameaux anciens. La commune est riche de 5 châteaux, dont le château de Montespieu, du 16^e siècle, somptueux édifice inscrit aux Monuments historiques, dont une partie est aménagée en chambres d'hôtes.
- Le village de **Saint-Amans-Soult** est une ancienne bastide du 13^e siècle, conçue sur un plan ovale, lisible dans le tracé de ses rues. L'église dont le clocher date



de l'origine du village, est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ainsi que le château de Sault-Berg, du 18^e.

- En face, de l'autre côté du Thoré, le village de **Saint-Amans-Valtoiret** est encore plus ancien. Aujourd'hui, il possède une église du 13^e et un château imposant des 15^e et 16^e, remanié ultérieurement, mais dont la tour occidentale est un ancien donjon du 12^e.

Plus éloignés, quelques villages ruraux, sont pittoresques par leur position en piémont comme Escoussens ou dans une vallée escarpée comme Boissezon, ancien village médiéval fortifié qui a conservé quelques vestiges d'enceinte. Dans la vallée du Thoré, la route qui monte en lacets vers Rouairoux ménage de belles vues sur la Vallée, et la montagne Noire. Sauveterre qui domine le Thoré, possède un imposant château du 16^e, remanié, visible de la RD 612, et une église du 18^e.

Labastide-Rouairoux est le village le plus encaissé de la vallée. C'est une ancienne bastide du 13^e siècle, où les rives du Thoré ont été entièrement investies au 19^e siècle par une urbanisation étroitement liée aux activités industrielles. Des aménagements ont été réalisés le long de la route qui traverse le village, mais ils contrastent avec les façades des maisons souvent délabrées, abandonnées ou abîmées par la pollution. Une ancienne usine a été transformée en écomusée sur les thèmes de l'industrie textile et des métiers liés à l'eau.



III – LES PROTECTIONS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Ces éléments de patrimoine majeur du Pays, font l'objet de protections au titre des Monuments Historiques.

Aux termes de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et de ses textes modificatifs, les procédures réglementaires de protection d'édifices sont de deux types et concernent :

- "les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public" ; ceux-ci peuvent être classés parmi les monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du Ministre chargé de la Culture. Cette protection, la plus forte concerne 12 monuments dans le Pays (7 à Castres, 1 à Labruguière, 1 à Labastide Rouairoux et 3 à Saint-Amans-Soult)
- "les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation" ; ceux-ci peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du préfet de région (article 2 modifié par décret du 18 avril 1961). Cette protection concerne 33 monuments dans le Pays (23 dans la Communauté d'agglomération, 7 sur Sor et Agout, 3 dans la vallée du Thoré).

Lorsqu'un immeuble est protégé, des dispositions et des obligations particulières s'appliquent tant pour le propriétaire que pour l'Etat. Par ailleurs, à l'intérieur d'un périmètre de 500 mètres autour de cet immeuble, tous les travaux sont soumis au contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

2 types de procédures permettent aujourd'hui, d'affiner ce périmètre de protection des 500 mètres, afin de mieux l'adapter au contexte urbain et architectural local :

- le Périmètre de Protection Modifié (PPM), peut être réa-

lisé lors de l'élaboration ou de la révision d'un PLU ; Un PPM existe, à ce jour, à Aussillon, Saint-Amans Soult et Saint-Amans Valtolet

- la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), procédure menée indépendamment du document d'urbanisme. La procédure de ZPPAUP s'adapte à tous types de lieux pourvu qu'ils soient dotés d'une identité patrimoniale. Elle peut être mise en oeuvre aussi bien dans les centres anciens que dans les quartiers de la reconstruction ou des espaces ruraux. Elle permet de préserver et mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales des lieux.

IV – QUELQUES CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE LOCALE

L'habitat dispersé est traditionnellement l'habitat lié aux exploitations agricoles. Les fermes sont représentées sous deux formes, dans le Pays :

- soit la ferme allongée, plutôt dans les plaines
- soit la ferme en hauteur plutôt caractéristique de la montagne

L'habitat groupé se trouve dans les villes et villages, caractérisés par des rues plus ou moins anciennes, rythmées par la succession des façades.

Les matériaux de construction traditionnels sont ceux disponibles dans l'environnement immédiat. Ils varient donc du schiste dans la partie est et montagnarde du Pays, au calcaire et au grès pour les plaines de Castres et du Sor.

Les matériaux de toitures utilisés sont la tuile canal dans les plaines et la vallée du Thoré, la lause (pierre) ou l'ardoise en montagne. Celle-ci a souvent remplacé la lause, à partir du 19ème siècle, car elle est plus légère et plus

facile à mettre en oeuvre. Les charpentes traditionnelles sont réalisées en bois de chêne ou de châtaignier, non délinés (non sciés et laissés à leur courbe naturelle), ce qui leur donne leur aspect rustique.

L'architecture traditionnelle du Pays est marquée par une certaine sobriété mais elle est souvent rehaussée d'éléments qui lui donnent son caractère et son intérêt :

- **la génoise** sert à supporter le débord de toiture, comme une corniche. De plus, la succession de tuiles canal permet de repousser l'eau des murs goutte-reaux.
- **les ouvertures** ne sont en général pas disposées n'importe comment, elles suivent un certain rythme dans la composition de la façade. La présence au dernier niveau des maisons de petites ouvertures sous corniche est une caractéristique locale. Elles sont souvent carrées ou rectangulaires, mais elles peuvent avoir d'autres formes : losanges, demi-lunes, rondes.

- **les encadrements** sont souvent en pierre de taille. Le granit du Sidobre est mis à profit sur le site, pour cette partie des constructions traditionnelles. Les linteaux sont de différentes formes : droits, en arc plein cintre... Quand ils sont droits, ils sont parfois surmontés d'un arc de décharge qui les soulage. Les encadrements peuvent aussi être en brique ou en bois. Dans ce dernier cas, c'est surtout en montagne et pour des bâtiments annexes.

- **le bardage en ardoises**, caractéristique de la montagne Noire, est utilisé depuis très longtemps, pour la protection des murs les plus exposés aux intempéries, car il empêche l'eau et les vents violents du nord-ouest et du sud-est de pénétrer dans les maçonneries.

- **l'escalier extérieur**, est présent dans les communes de la Montagne Noire.

- **les enduits** : la plupart du temps, les maisons étaient enduites, car les matériaux de construction utilisés présentaient une certaine fragilité et nécessitaient une protection ou alors, ils étaient d'aspect médiocre et ne présentaient pas de qualité esthétique. Traditionnellement, les couleurs des enduits utilisés, dépendaient de la nature du sol (schiste, grès, calcaire, argile...). On se reportera aux palettes de couleurs proposées soit par le CAUE, soit par les collectivités pour les enduits de façade, qui tiennent compte des couleurs traditionnellement utilisées.

- **les ferronneries**, peuvent être très ouvragées. Les palettes de couleur du CAUE ou des collectivités, proposent également une coloration des menuiseries, volets et ferronneries, en harmonie avec la coloration des façades.

On terminera ce bref descriptif, par l'évocation de la présence de « petit patrimoine », dont les fameux pigeonniers du Tarn, qu'on trouve plutôt dans les plaines du Pays. Ce sont des bâtiments indépendants, édifiés, pour la plupart sur piliers, qui avaient une fonction très ancrée dans la culture locale, car les pigeons étaient appréciés pour leur chair, en pâté notamment, mais aussi pour leur

fiente très fertile.

D'autres éléments de petit patrimoine se retrouvent dans les villages : lavoirs, calvaires, fours à pain, fours à verre dans la montagne Noire, puits ...



Photo : CAUE - couleur et matériaux du Tarn



V – MESURES DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE LOCAL...MAIS

- les maisons sur l'Agout ont fait l'objet d'une réhabilitation et d'une valorisation dans les années 1970, au travers d'une opération « ville moyenne ». Il faut se resituer dans cette époque, où il était plus facile de démolir, pour faire une opération de rénovation de quartier par démolition puis reconstruction neuve, que de réhabiliter les constructions existantes. Pourtant aujourd'hui, ces maisons sur l'Agout, sont devenues l'emblème touristique de la ville.



- De nos jours, Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), ont pour objectif la mise à confort de logements anciens, mais aussi, le traitement esthétique des bâtiments, par l'aide au ravalement de façade, dans les centres anciens des villes et des villages. Sur tout le territoire du Pays, des OPAH sont en cours.



Mais la difficulté réside aujourd'hui, dans une production neuve importante, banalisante, en rupture avec la production traditionnelle et à grande échelle.

La consommation d'espace pour l'habitat neuf, sur les dix dernières années a été évaluée à 760 ha, le tiers de la surface totale urbanisée, à vocation d'habitat du Pays. Cela veut dire que la construction ancienne, traditionnelle, marque beaucoup moins les paysages que les constructions neuves construites soit dans le cadre de lotissements, soit sur un terrain libre.

La construction neuve a peu de lien avec la construction traditionnelle. Les pavillons sont les mêmes dans toute la région et peu de référence sont faites à l'urbanisme ou l'architecture traditionnelles.

Bien souvent, les lotissements n'ont pas de caractère urbain affirmé. Les maisons sont disposées sans ordre sur des parcelles découpées selon des critères qui ne favorise pas toujours, les alignements de façades comme ceux du bourg traditionnel et de ses extensions anciennes. C'est d'ailleurs, bien souvent, qu'alternent dans une rue de lotissement, une façade, un pignon, et autres implantations libres ...

Ces pavillons, reprennent parfois des éléments d'architecture locale qui leur donne un peu de caractère (gênoise, volets en bois, couleur d'enduits et de menuiseries...).

Dans ces domaines, des efforts peuvent être faits, sans que cela ne soit coûteux, simplement en créant des conditions mieux appropriées pour une production d'habitat plus urbaine et plus esthétique. La réforme du dossier de permis de lotir en cours, semble aller dans ce sens, en introduisant l'obligation de réaliser un document d'insertion urbaine et paysagère.

SOURCES

- L'observatoire régional de l'énergie de Midi-Pyrénées – édition 2005
- Agence régionale pour l'environnement : « clés pour l'environnement » - février 2007
- Etat des lieux du SAGE Agout – 2005
- Document de référence territorial pour l'énergie éolienne dans le Parc naturel du Haut-Languedoc – juillet 2004
- Castres magazine : « Castres fait feu de tout bois » - septembre 2006
- « Energie : doper le renouvelable et trancher sur le nucléaire » - le Moniteur – 23 mars 2007
- « l'évolution des stratégies énergétiques » – cahiers du Monde- 21 mars 2007
- « Les éoliennes remettent au premier plan la question des paysages » - le Monde – 8 juin 2006
- Rapport de mission : « la division par 4 des émissions de dioxyde de carbone en France d'ici 2050 » - mission interministérielle de l'effet de serre – mars 2004
- « Le rendement énergétique des biocarburants fait débat » - le Monde – 11 janvier 2007
- « les biocarburants redessinent la carte de l'agriculture mondiale » - le Monde – 3 avril 2007
- « les batailles du vent » le Monde – 11 janvier 2007
- Traits urbains : « un promoteur apprivoise la HQE : ING à Limoges » - mars 2007

LE DIAGNOSTIC EAU

I. Caractéristiques générales

La multiplicité des acteurs dans le domaine de l'eau ne facilite pas toujours une bonne cohérence dans la gestion territoriale.

Une multiplicité d'acteurs

La gestion de l'eau en France implique un grand nombre d'acteurs et cela à différentes échelles.

En ce qui concerne la réglementation, l'Etat en est le responsable au niveau national. Les services déconcentrés de l'Etat en région et en département sont ensuite chargés de la mise en œuvre de la politique sous ses aspects techniques et réglementaires (DIREN, DRIRE, DDAF, DDASS, DDE, MISE)

Sur le plan de la planification, le Comité de Bassin Adour-Garonne définit la politique de l'eau à l'échelle du bassin avec l'élaboration du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). L'agence de l'eau met en œuvre la politique de l'eau à travers ses incitations financières.

A l'échelle du sous bassin de l'Agout, une Commission locale de l'Eau a été créée afin d'élaborer le SAGE AGOUT dont l'animation a été confiée au Syndicat mixte de rivière Thoré-Agout.

A l'échelle locale, l'organisation des services d'adduction d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées et pluviales relève des communes et de leurs groupements.

L'eau, une préoccupation de plus en plus présente dans la législation française

La première loi sur l'eau de 1964 a posé les bases d'une gestion décentralisée de l'eau.

La loi de 1992 reconnaît la ressource en eau comme patrimoine commun de la Nation. Elle prévoit une gestion planifiée et organisée à partir de la mise en place de deux outils de planification que sont

les SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Ainsi, le Comité de bassin Adour-Garonne a élaboré et adopté le SDAGE en 1996.

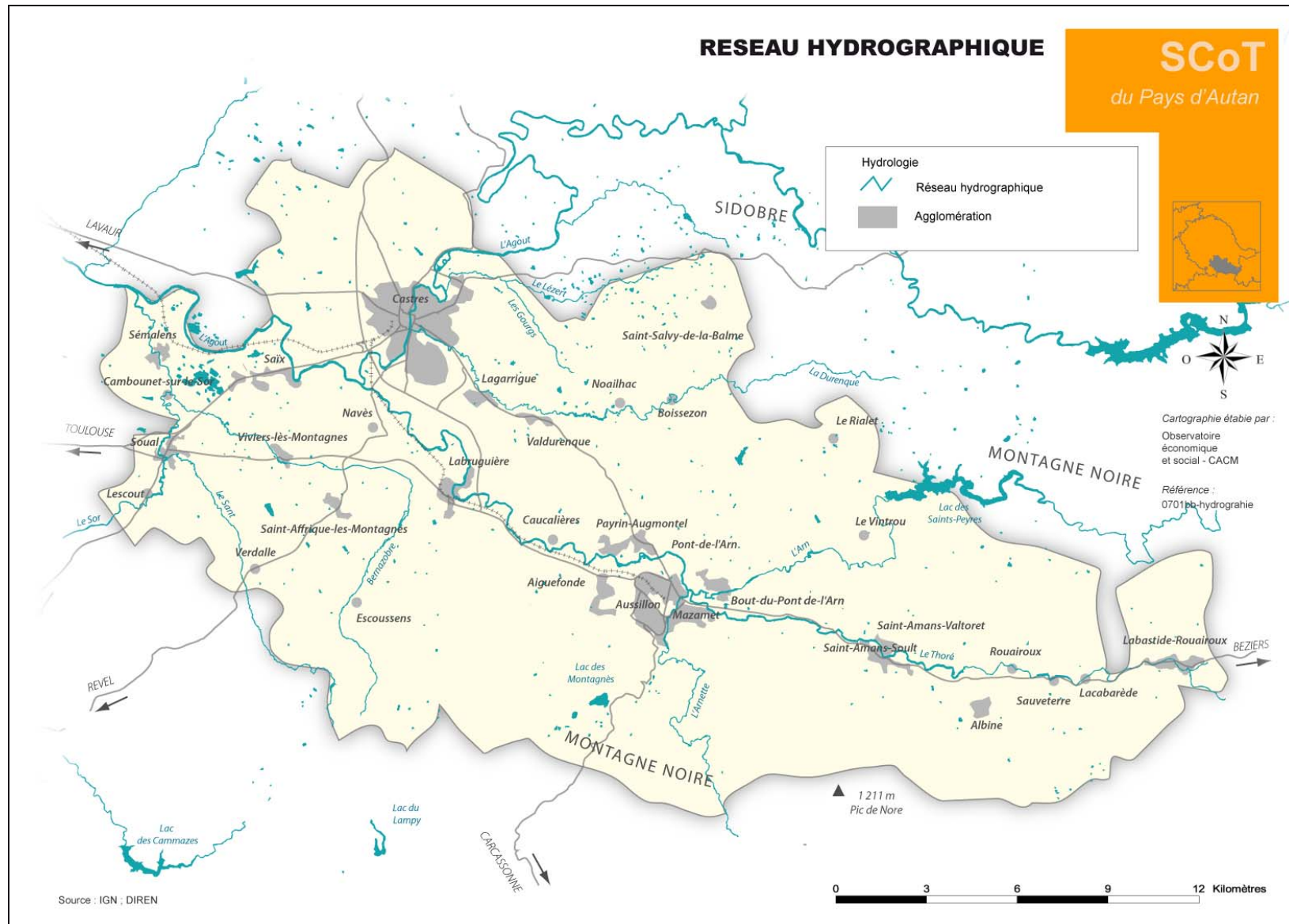
La mise en œuvre de la Directive Cadre européenne de 2000, transposée en droit français en 2004 ne marque pas de rupture dans la politique nationale. Elle renforce les lois françaises et notamment la gestion par bassin versant, le principe pollueur-payeur et la protection du milieu naturel. Elle fixe une obligation de résultats à l'horizon 2015 à savoir le « bon état écologique, chimique et quantitatif » des eaux superficielles et souterraines. Pour tenir compte de cette directive cadre, le SDAGE Adour-Garonne de 1996 doit être révisé. Le nouveau SDAGE sera donc publié en 2009.

Le SCOT du Pays d'Autan doit prendre en compte la législation et les orientations du SDAGE. Certaines peuvent d'ailleurs être retenues car elles correspondent aux problématiques rencontrées sur le Pays d'Autan :

- **Réduire l'impact des activités pour améliorer l'état des milieux aquatiques (notamment par la résorption des derniers foyers de pollution domestique ou industrielle)**
- **Obtenir une eau de qualité pour assurer les activités et les usages qui y sont liés (préserver les ressources en eau nécessaires à l'alimentation en eau potable et aux autres usages)**
- **Gérer la rareté de l'eau (gestion des eaux en période d'étiage pour répondre aux besoins socio-économiques dans le respect du bon état des eaux)**
- **Prévenir les inondations**

Le nouveau SDAGE 2010-2015, approuvé le 1 décembre 2009 s'appuie sur 6 orientations fondamentales adoptées par le comité de bassin fin 2005. Elles fixent les grandes priorités des acteurs de l'eau pour la période 2010-2015 :

- **créer les conditions favorables à une bonne gouvernance**
- **réduire l'impact des activités pour améliorer l'état des milieux aquatiques**
- **gérer durablement les eaux souterraines et préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides**
- **assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques**
- **maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique**
- **privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire**



II. La ressource en eau sur le Pays d'Autan

A. Contexte géophysique

a. Le Pays d'Autan, entre plaine et montagne

Sur le plan géomorphologique, le Pays d'Autan peut être découpé en deux grandes unités :

- La partie montagneuse à l'Est, de part et d'autre du sillon du Thoré avec au Sud la montagne Noire qui s'étend d'Escoussens à Labastide-Rouairoux
- La zone de plaine recouvrant le Nord et l'Ouest qui s'étend sur le bassin de l'Agout Aval et de ses affluents jusqu'au bassin du Sor.

b. Un réseau hydrographique dense

Le Pays d'Autan se situe au sein du bassin versant de l'Agout. Localisé dans le sud du bassin Tarn-Aveyron, ce bassin constitue une unité de référence propre comme le définit le SDAGE Adour-Garonne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le Pays d'Autan compte cinq principaux cours d'eau. On peut ainsi parler de cinq sous-bassins hydrographiques.

➤ *L'Agout*

L'Agout, qui prend source dans les Monts de Lacaune, entre dans le Pays d'Autan en amont de Castres après avoir traversé le massif du Sidobre.

A ce niveau, l'Agout prend la forme d'une rivière de plaine avec une pente assez forte et un encaissement important à l'aval de Castres avec des berges de 12 à 20 m. La sortie du lit y est donc rare.

➤ *La Durenque*

Un des affluents de l'Agout est la Durenque. Cette dernière traverse les villages de Boissezon, Noailhac, Valdurenque et Lagarrigue pour se jeter dans l'Agout au niveau de Castres.

➤ *Le Thoré*

Le Thoré traverse le Pays d'Autan d'Est en Ouest.

A partir de Labastide-Rouairoux, la rivière coule dans « le sillon du Thoré », une gorge encaissée.

Après Lacabarède, le lit majeur s'étend à l'exception de quelques secteurs (alternance de plaines et rétrécissements comme à l'amont de Saint-Amans)

Dans la plaine de Payrin, le lit mineur est peu encaissé et le lit majeur développé. A Caucalières, où le Thoré passe en bordure du Causse, le lit mineur s'encaisse (2m à Payrin, 5m à Hauterive).

Le Thoré reçoit 3 affluents principaux :

- Le Candessous, rive gauche à la hauteur d'Albine
- L'Arn, rive droite à hauteur de Mazamet
- L'Arnette, rive gauche, à hauteur de Mazamet

Ce cours d'eau déborde quelquefois de son lit : la crue du 13 novembre 1999 constitue l'inondation centennale.

Le Thoré comprend de nombreuses prises d'eau à vocation hydroélectriques, 47 au total.

Le Thoré était une rivière polluée par les activités de mégisseries implantées sur ses rives et le long de ses affluents, l'Arn et l'Arnette.

Toutefois la pollution de cette rivière est en diminution au fil du temps avec l'arrêt de la plupart des usines.

➤ *L'Arn :*

L'Arn entre dans le Pays d'Autan à la limite des communes du Vintrou et de Saint-Amans Valtoiret. Il vient ensuite se jeter dans le Thoré entre les communes du Pont de l'Arn et du Bout du Pont de l'Arn

Le barrage hydroélectrique des Saint-Peyres, sur l'Arn, permet un soutien d'étiage du débit du Thoré via l'Arn (cela par une convention entre le Conseil Général du Tarn et EDF allant jusqu'en 2010).

➤ *L'Arnette :*

Cette rivière au cours torrentiel descend de la Montagne Noire depuis sa source située sur la commune de Pradelles-Cabardès. Elle traverse la totalité de la commune de Mazamet et est alimentée par plusieurs ruisseaux de la montagne.

Ce cours d'eau se jette dans le Thoré à l'aval de Mazamet.

Plusieurs usines de traitement de la laine se sont implantées, au fil du temps, le long de cette rivière ce qui a entraîné une pollution de cette rivière. Celle-ci tend cependant à diminuer du fait de l'abandon des activités liées à la laine.

Une partie de ses berges est inondable.

Trois ouvrages hydroélectriques donnent à l'Arnette un profil en escaliers.

➤ *Le Sor*

Le Sor coule à l'Ouest du Pays d'Autan, il traverse les communes de Lescout, Soual, Cambounet sur Sor et se jette dans l'Agout sur la commune de Sémalens.

Sur ces communes le lit du Sor est naturel. On remarque une érosion naturelle ponctuelle notamment sur les communes de Soual et de Sémalens.

Le Sor a pour affluent le Sant qui traverse les communes de Verdalle et Soual ainsi que le Bernazobre qui traverse les communes d'Escoussens, Saint-Affrique les Montagnes, Viviers les Montagnes et Cambounet sur le Sor.

B. Des réserves multiples

a. Des eaux souterraines peu exploitées

Sur le Pays d'Autan, les nappes d'eau souterraines sont peu sollicitées en raison de la difficulté d'exploitation ou de leur faible productivité.

Les prélèvements sur ces nappes sont surtout destinés à l'irrigation ou à l'industrie. En revanche, les prélèvements pour l'eau potable sont quasi inexistantes. Seul le syndicat d'eau potable de Saix-Navès prélève de l'eau sur une nappe souterraine par le biais d'un forage.

b. Les eaux superficielles, le réservoir du Pays d'Autan

Les eaux superficielles sont de loin les ressources les plus utilisées. On retrouve notamment :

- les principaux cours d'eau : l'Agout, le Thoré, l'Arn, L'Arnette, Le Sor et la Durenque



Le Thoré

- les principales retenues :
Barrage des Saint-Peyres, du Baoüs, du Pas des bêtes, du Pas de Sant, et le lac des Montagnès

En ce qui concerne les barrages, ils n'ont pas tous la même vocation :

- Les Saint-Peyres : Energie et soutien d'étiage
- Le Baoüs : Energie
- Le Pas des Bêtes : Eau potable
- Le Pas de Sant : Eau potable
- Les Montagnès : Eau potable et tourisme

Le Pays d'Autun a un fort potentiel hydroélectrique et ses cours d'eau, outre les grands barrages hydroélectriques fonctionnant en éclusées comme les Saint-Peyres ou le Baous, sont jalonnés par de nombreuses micro-centrales fonctionnant au fil de l'eau.

Les lâchés rapides de ces barrages ont des conséquences sur le milieu naturel et particulièrement sur la faune aquatique

Outre la production d'hydroélectricité, les barrages du Pays d'Autun constitue des ressources importantes pour l'alimentation en eau potable, les soutiens d'étiage ou les activités touristiques et de loisirs.



Barrage du Pas des Bêtes



Barrage des Saint-Peyres



Retenue de la Sarnarié

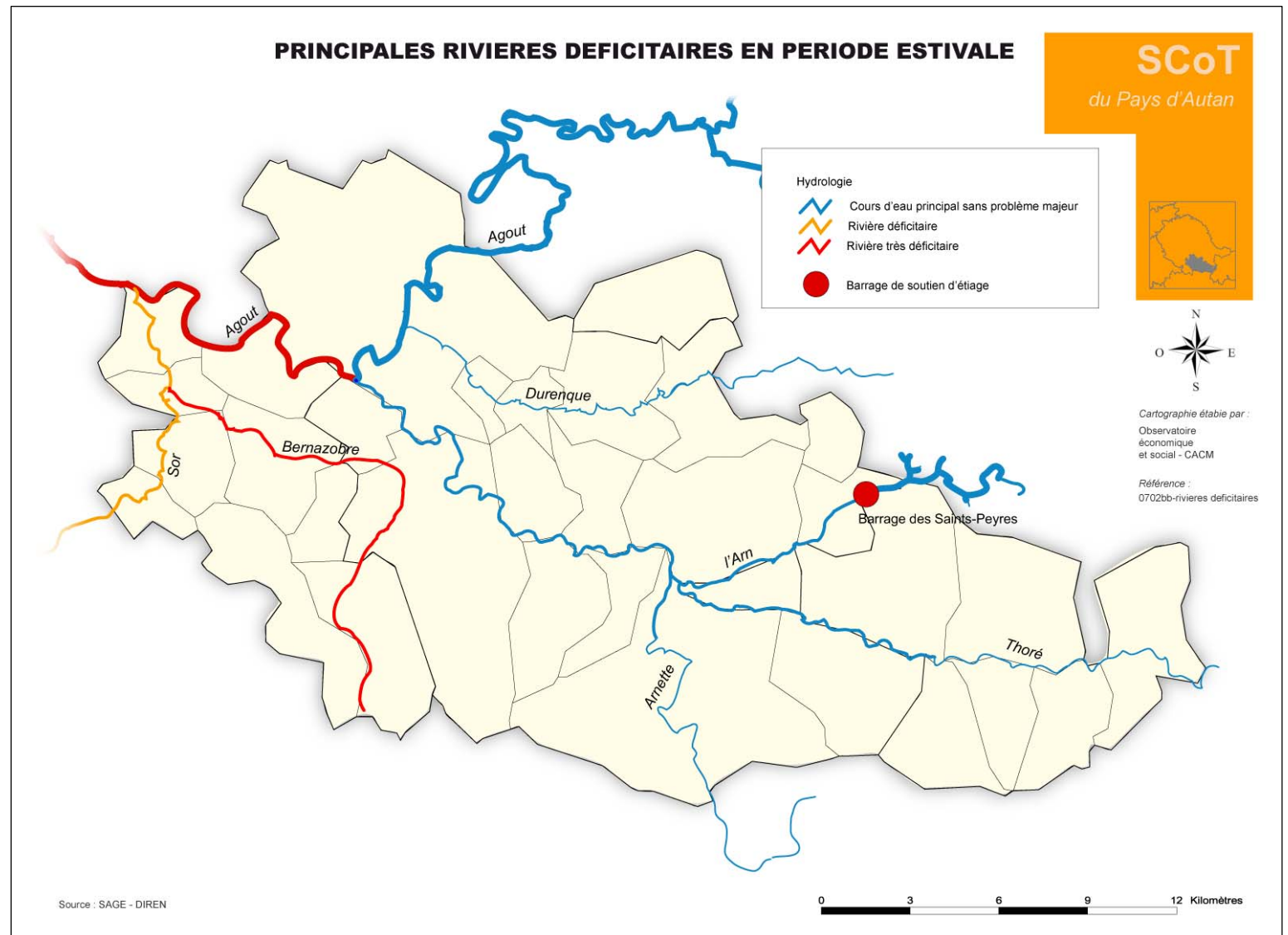
c. Quelques rivières déficitaires en période estivale

En période estivale et de façon répétitive, les débits ont tendance à diminuer particulièrement sur l'Ouest du Pays d'Autan. Le SAGE avance deux causes pour expliquer ces déficits :

- la sécheresse qui intervient pendant les trois mois d'été.
- l'augmentation de la consommation d'eau pour l'irrigation agricole

Ainsi, certains cours d'eau du territoire dont le Sor, le Bernazobre et l'Agout à l'aval de Castres sont plus ou moins déficitaires durant les mois d'été.

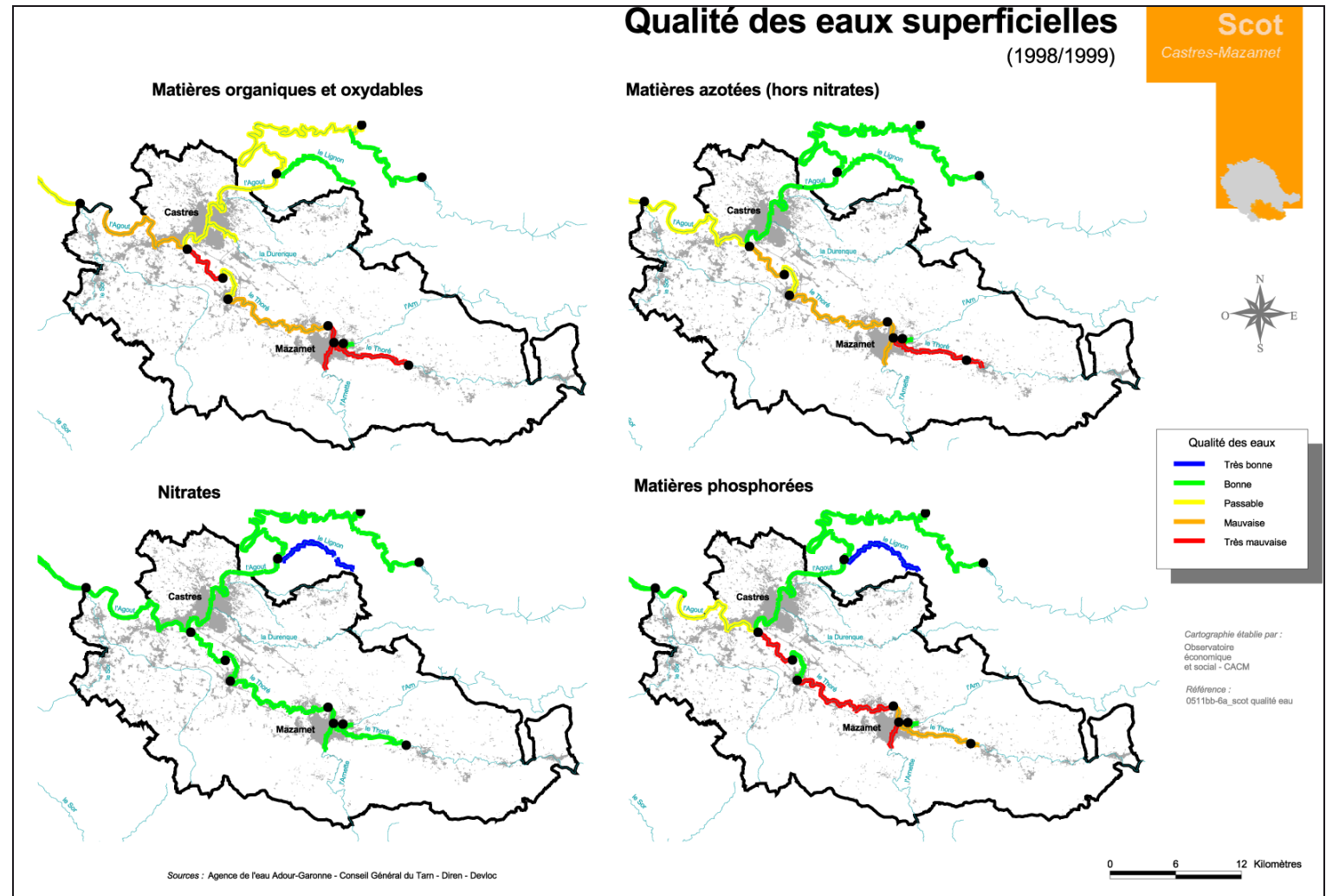
Le Thoré, sans le soutien d'étiage des Saint-Peyres serait considéré comme une rivière déficitaire.



C. Une eau globalement bonne mais le Thoré reste une rivière polluée

La qualité des eaux sur les cours d'eau du Pays d'Autan a connu une sensible amélioration depuis quelques années due notamment à une baisse des activités industrielles et à l'amélioration des dispositifs d'assainissement domestique. Cependant, le passé industriel du territoire a encore des conséquences sur les cours d'eau pouvant s'expliquer soit par les résidus sur les abords des rivières soit par la pollution provenant de quelques entreprises qui, malgré des dispositifs de traitement des eaux, peuvent parfois rejeter des matières polluantes dans certains cours d'eau comme l'Arnette ou le Thoré. En ce qui concerne l'Agout, sa qualité se dégrade à l'aval de sa confluence avec le Thoré. Le territoire n'est pas touché par la pollution provenant des nitrates. Son agriculture encore extensive sur la majorité du territoire n'engendre pas de fortes concentrations en nitrates sur les eaux de surfaces.

Au regard des pollutions, le Thoré et l'Arnette, en particulier, sont classés en zone prioritaire de dépollution dans le SDAGE Adour-Garonne de 1996 (pollutions par les toxiques, les métaux et la pollution domestique). Ces cours d'eau et leurs abords sont sensibles à l'eutrophisation (déséquilibre résultant d'un apport excessif en nutriment comme l'azote et le phosphore pouvant provenir de rejets riches en engrais, lessives...)



III. L'eau potable : une ressource vulnérable

Le Pays d'Autan comprenant 33 communes et près de 100 000 habitants, les usages et les pressions sur la ressource en eau sont nombreux : eaux consommées, eaux rejetées, activités agricoles et industrielles...

L'alimentation en eau potable est l'usage de l'eau le plus exigeant en terme qualitatif.

Le prélèvement d'eau dans le milieu naturel est autorisé par un arrêté préfectoral qui fixe les conditions de réalisation, d'exploitation et de protection des points de prélèvement et notamment l'emplacement et les caractéristiques de ces prélèvements, le volume journalier maximal prélevé ainsi que le débit horaire maximal.

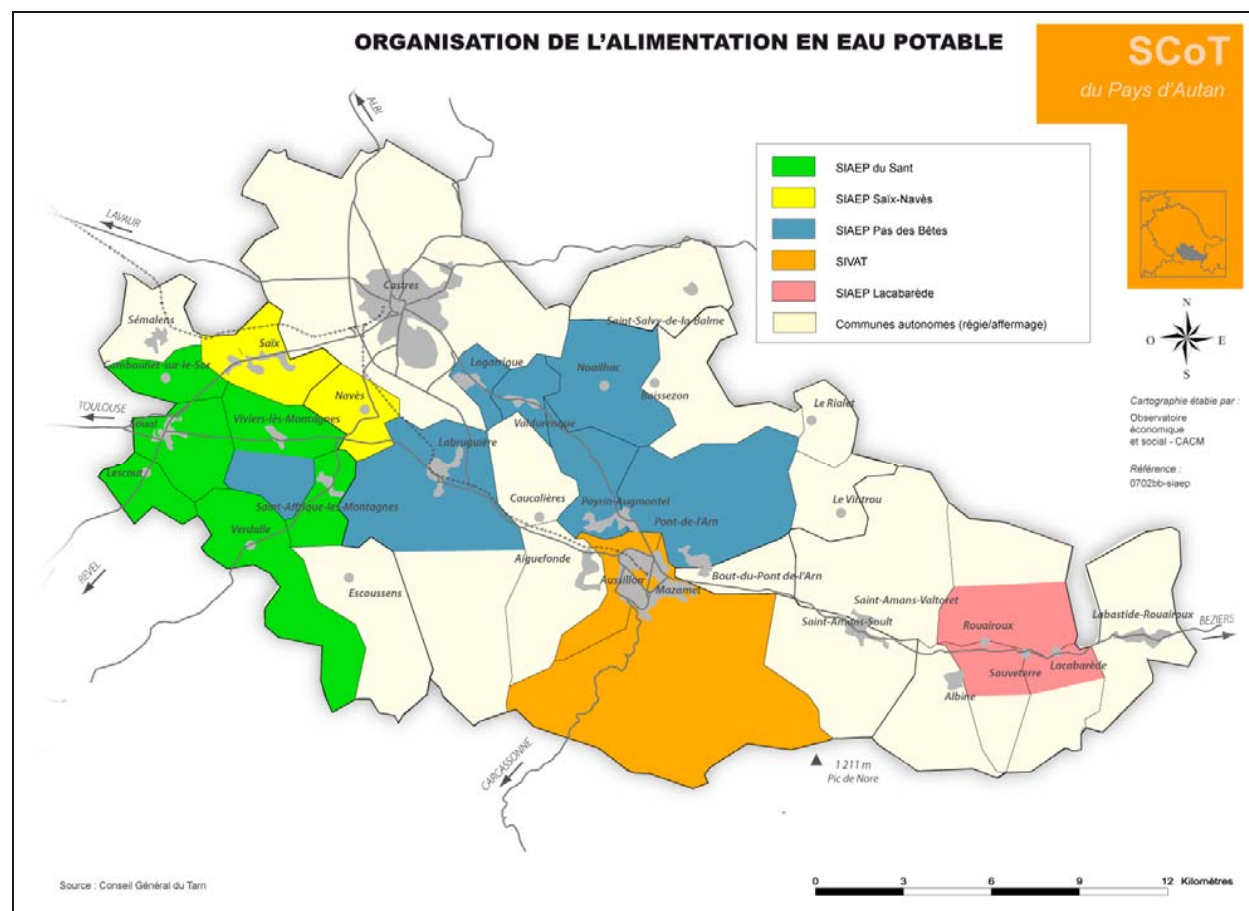
L'article 19 du Code de la Santé Publique précise que « *quiconque offre au public de l'eau, en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou gratuit, est tenu de s'assurer que cette eau est propre à la consommation* ». L'eau doit donc satisfaire à des exigences précises de qualité afin qu'aucun effet néfaste ne puisse être observé sur la santé du consommateur.

La production annuelle d'eau potable sur l'ensemble du Pays d'Autan est d'environ 9 millions de m3.

La consommation annuelle, après pertes sur les réseaux (fuites) représenterait environ 7 millions de m3.

A. L'organisation de la gestion de l'eau potable : une multiplicité d'acteurs

A l'échelle du Pays, on compte un grand nombre de collectivités productrices et distributrices d'eau pour alimenter un total de 44 250 abonnés.



Le Pays d'Autan compte 5 syndicats :

Les syndicats du Pays d'Autan	Caractéristiques
Le SIVAT	<ul style="list-style-type: none"> • Communes adhérentes : Mazamet et Aussillon • Nombres d'abonnés : 7200 • Source d'alimentation : Prise d'eau sur l'Arn au niveau du barrage des Saint-Peyres
Le syndicat du Pas des Bêtes	<ul style="list-style-type: none"> • Communes adhérentes : Lagarrigue, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Valdurenque, Viviers les Montagne (Sud), Labruguière • Nombres d'abonnés : 4230 (hors Labruguière) • Source d'alimentation : Prise d'eau sur le barrage du pas des Bêtes qui retient l'eau du ruisseau d'Issalès
Le syndicat du Sant	<ul style="list-style-type: none"> • Communes adhérentes : Cambounet sur le Sor, Lescout, Saint-Afrique les Montagnes, Soual, Verdalle (seulement quelques abonnés), Viviers les Montagnes (Nord) • Nombres d'abonnés : 2260 • Source d'alimentation : Prise d'eau sur le barrage du Sant (alimenté par le barrage des Cammazes, le syndicat achète l'eau à l'IIAHMN)
Le syndicat de Saïx-Navès	<ul style="list-style-type: none"> • Communes adhérentes : Saïx et Navès • Nombres d'abonnés : 1720 • Source d'alimentation : Un puit et un forage
Le syndicat de Lacabarède	<ul style="list-style-type: none"> • Communes adhérentes : Lacabarède, Rouairoux, Sauveterre • Nombres d'abonnés : 450 • Source d'alimentation : Prise d'eau sur le ruisseau du Rieubon (commune de Rouairoux)
Commune de Castres	<ul style="list-style-type: none"> • Communes destinataire : Castres • Nombres d'abonnés : 19170 • Source d'alimentation : Prise d'eau sur l'Agout en amont de Burlats

Avec plus de 19 000 abonnés, la commune de Castres, représente à elle seule, 43 % des abonnés du Pays d'Autan. C'est la collectivité la plus importante en matière de production et de distribution d'eau potable sur le territoire et son activité est comparable à celle d'un syndicat (c'est pourquoi elle figure dans le tableau ci-dessus)

A l'échelle du Pays d'Autan, 58% des communes sont organisées en syndicats ce qui est inférieur au taux départemental. En effet, à l'échelle du département du Tarn, 75% des communes adhèrent à un syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable d'après le schéma départemental d'eau potable.

Les abonnés relevant des syndicats (hors Castres) représentent 35,8 % de l'ensemble des abonnés du Pays ce qui correspond à environ 38000 habitants. Par contre, si l'on compte la régie de Castres, la Castraise de l'eau, comme un syndicat, le taux s'approche des 86 % (plus de 83 000 habitants du Pays).

Outre les syndicats, 17 communes (hors Castres) distribuent de l'eau représentées dans le tableau ci-dessous :

Acteurs de la distribution d'eau potable	Communes destinataires	Nombre d'abonnés	Source d'alimentation
Aiguefonde	- Aiguefonde - Caucalières	1210	- Prise d'eau sur le ruisseau du Courbas
Boissezon	- Boissezon	250	Adhère au syndicat du Pas des Bêtes
Labruguière	- Labruguière (Sud)	2300	- Prise d'eau sur le ruisseau du Montimont
Le Rialet	- La Rialet	70	- 2 sources
Le Vintrou	- Le Vintrou	60	- 2 sources, Les Andrieux et Sagne Pommier
Saint-Amans Soult	- Saint-Amans Soult	850	- 2 sources : Pramidal et Barreau - 3 Prises d'eau sur ruisseaux : Peyre Moutou, Lestrepo et Esclayroux
Escoussens	- Escoussens	360	- Prise d'eau sur le Bernazobre
Sémalens	- Sémalens	865	- 2 zones de captage : Le Bernadié, Fréjeville
Verdalle	- Verdalle	400	- 2 captages : Fraysinette et Vayssade
Albine	- Albine (350) - Sauveterre (70)	420	- Prise d'eau sur le ruisseau du Galinas
Labastide-Rouairoux	- Labastide-Rouairoux	1040	- Prise d'eau sur le Merlaussou - Prise d'eau sur la Goutine - 4 sources : Lardouse, La Mouline, Larroque et La Gante
Lacabarède	- Lacabarède Hameaux	50	- 4 sources : La Plazede, Le Croupou, Dressou, Sales
Rouairoux	- Rouairoux bourg	90	- 3 sources : Ragenaud, Fon Premarial, Bonnefon
Saint-Amans Valtoret	- Saint-Amans Valtoret	425	- Une prise d'eau sur un ruisseau près du lac des Saint-Peyres - 4 sources : La Farrière, Bouisset, Le Banquet et Faumontagne
Bout-du Pont de l'Arn	- Bout-du Pont de l'Arn	470	- Prise d'eau sur le canal du Baoüs
Saint-Salvy de la Balme	- Saint-Salvy de la Balme	360	- Prise d'eau sur la Durencuse

La part d'abonnés ne relevant ni de Castres ni d'un syndicat s'élève à 14%.

Le recours à des syndicats d'alimentation en eau potable est faible sur le Pays d'Autan et plus particulièrement en zone de montagne. Ceci est un héritage car ces communes disposent de nombreuses sources et captages grâce auxquels elles satisfont les besoins de leur population depuis des décennies. Les contraintes topographiques peuvent aussi expliquer cette faible organisation intercommunale.

Certaines communes sont liées, partiellement ou en totalité, à une autre collectivité. C'est le cas notamment pour :

- Caucalières : la commune est alimentée en totalité par la commune d'Aiguefonde.
- Sauveterre : La commune est alimentée en totalité par deux autres collectivités, la commune d'Albine et le Syndicat de Lacabarède
- Verdalle : la commune est autonome du point de vue de l'alimentation mais quelques abonnés ont recours au Syndicat du Pas de Sant. De plus, la commune achète de l'eau au Pas de Sant en période de déficit.
- Boissezon : la commune adhère au syndicat du Pas des Bêtes
- Labruguière : cette commune, n'ayant pas une ressource propre suffisante pour alimenter la totalité de sa population, achète en complément de l'eau au syndicat du Pas des Bêtes.

B. De nombreux ouvrages de captage dont la protection s'accélère

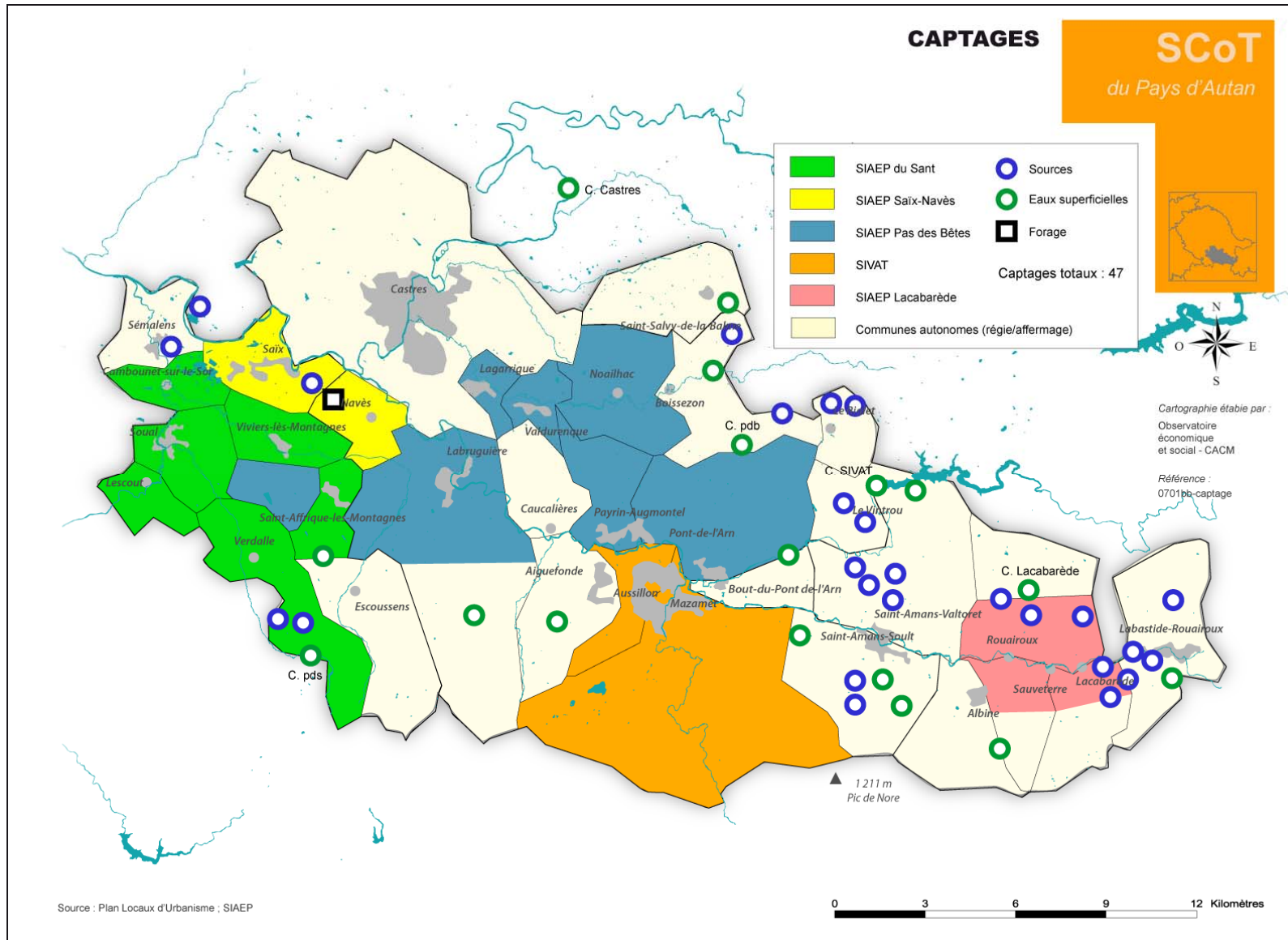
Le territoire du SCOT compte environ 47 captages inégalement répartis (captage des syndicats pris en compte, hors captages privés).

Les captages sont peu nombreux sur les secteurs où la population est importante avec une utilisation massive des ressources superficielles de forte capacité notamment en zone de plaine, les captages des grands syndicats et de Castres desservant un grand nombre de communes et d'abonnés.

L'ensemble des syndicats ne compte que 6 captages et cela pour desservir 18 communes.

Le nombre de captages augmente en zone de montagne et sur les communes qui sont autonomes en ce qui concerne l'alimentation en eau potable.

Selon le Schéma départemental d'eau potable, les contraintes réglementaires et de gestion favorisent l'abandon de certains ouvrages peu intéressants sur le plan quantitatif et qualitatif au profit d'une réorganisation passant par le maillage et l'interconnexion des réseaux. Cependant, en période de sécheresse il est mis en avant la desserte de proximité par la conservation des captages de secours en cas de pénurie. Les impératifs de salubrité publique élémentaires peuvent parfois contredire les exigences réglementaires. Chaque point d'eau doit donc être jugé non seulement sur sa vulnérabilité et ses capacités actuelles mais également en termes de stratégie en situation de crise (déficit de la ressource).



La nécessité de préserver les ressources destinées à la consommation humaine est une priorité affichée tant au niveau national qu'à l'échelle des bassins versants. C'est à la collectivité responsable du service d'eau potable que revient l'initiative de la délimitation des périmètres de protection des captages.

La vulnérabilité de la ressource conditionne le tracé des périmètres et les contraintes d'usages associées. Leur but premier est la lutte contre les pollutions locales, ponctuelles et accidentelles.

Les périmètres de protection d'un captage sont définis après une étude hydrogéologique et prescrits par une déclaration d'utilité publique. Ils visent à protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, ainsi qu'à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées.

Ils prennent la forme de trois zones dans lesquelles des contraintes plus ou moins fortes sont instituées pour éviter la dégradation de la ressource :

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

La loi de 1992 a fixé les délais quant à la mise en place des périmètres de protection et les collectivités devaient être en conformité début janvier 1997.

On note une nette amélioration de la protection des captages depuis quelques années.

D'après le tableau ci-dessus, 40,9 % des distributeurs du territoire ont protégé leur captage. Néanmoins, les captages bénéficiant d'une protection ne représentent que 1/3 des abonnés du Pays d'Autan.

Lorsque certains gros distributeurs comme la commune de Castres ou le SIVAT (dont les procédures sont en cours) verront la protection de leurs

Distributeurs	Nombre de captages	Etat d'avancement de la protection	
		Achevée	En cours
Syndicats			
Syndicat du Sant	1	x	
Syndicat du Pas des Bêtes	1	x	
SIVAT	1		x
Syndicat de Saix-Navès	2	x	
Syndicat de Lacabarède	1		Etudes
Communes autonomes			
Aigüefonde	1	x	
Castres	1		x
Labruguière	1	x	
Le Rialet	2		études
Le Vintrou	2		x
Saint-Amans Sout	5		x
Escoussens	1		études
Sémalens	2	x	
Verdalle	2	x	
Albine	1	x	
Labastide-Rouairoux	6		Etudes
Lacabarède	4		Etudes
Rouairoux	3		Etudes
Saint-Amans Valtoret	5		Etudes
Bout-du Pont de l'Arn	1		(SIVAT)
Saint-Salvy de la Balme	1		études
Taux des distributeurs concernant l'état d'avancement de la protection des captages		40,90 %	59,10%
Taux d'abonnés bénéficiant ou pas d'une eau avec captage protégé		30%	70%

Les communes n'ayant pas encore mise en place une protection ont tout de même lancé les procédures et sont pour la majorité au stade de l'étude des périmètres (Le Rialet, Saint-Salvy de la Balme, les communes de la Vallée du Thoré)

En ce qui concerne les communes de la Haute Vallée du Thoré, c'est la communauté de communes qui a pris la compétence pour l'élaboration de l'étude des périmètres de captages.

Deux étapes sont identifiées lors de la mise en place de la politique de protection des captages :

- l'engagement de la procédure administrative, aboutissant à la définition des périmètres ;
- la mise en place effective des périmètres de protection de captage.

La protection des captages est l'occasion pour les collectivités (communes ou intercommunalités) de mettre en place des schémas d'alimentation en eau potable.

Ainsi, les communes ayant un grand nombre de captages auront la possibilité de rationaliser la gestion de l'eau. Elles pourront garder les captages les plus productifs, mettre en place une meilleure protection, procéder à leur maillage et ainsi supprimer les captages à risque ou en mauvais état.

C. Qualité de l'eau distribuée

La qualité de l'eau est le plus souvent corrélée à la taille des acteurs.

D'après le schéma départemental d'eau potable, les structures alimentant un grand nombre d'abonnés disposent de dispositifs de traitement performants contrairement aux petites unités de distribution rurales qui sont davantage sujettes à des problèmes bactériologiques.

De nombreux petits captages ne possèdent pas encore de dispositifs de traitement ou font l'objet de dispositifs peu efficaces : Le Rialet, Le Vintrou, certains hameaux en Vallée du Thoré.



Usine de traitement d'eau potable

En application du code de la Santé publique, le contrôle sanitaire est assuré par les services de la DDASS. Cependant les contrôles sont plus fréquents sur les unités produisant la plus grande quantité d'eau et desservant le plus grand nombre d'abonnés en rapport aux petites unités de production.

D'après les résultats des analyses réalisées lors du premier semestre 2006, l'eau du Pays d'Autan est relativement peu calcaire excepté sur le syndicat de Saix-Navès et sur la commune de Verdalle.

En ce qui concerne les paramètres microbiologiques l'eau est de bonne qualité. Certaines unités de distribution présentent une contamination bactériologique (source DDRASS 2006) :

- chronique ou fréquente : unités de distribution de Rouairoux, de La Plazède et Sales à Lacabarède ou encore Rousses sur le SIVAT.
- Ponctuelles : Bout-du Pont de l'Arn, Albine, syndicat du Pas de Sant.

Les causes de cette mauvaise qualité peuvent provenir :

- pour les contaminations chroniques ou fréquentes de l'absence de traitements ou de la vulnérabilité des captages par rapport à l'environnement (présence d'animaux, dispositifs d'assainissement individuel trop proches ou inadaptés, captages mal conçus...)
- pour les contaminations ponctuelles d'une fiabilité insuffisante du dispositif de traitement, d'une dégradation de la qualité liée à la stagnation de l'eau dans les réseaux, ou encore des perturbations sur des captages liées à des épisodes pluvieux.

Les pesticides et les nitrates ne constituent pas une pollution majeure pour l'eau potable du territoire, les concentrations étant, pour toutes les unités, conformes à la norme.

D. Qualité de la desserte et état des réseaux

La zone de plaine est couverte en majorité par les plus gros distributeurs (Syndicats du Sant, du Pas des Bêtes, le SIVAT ou la commune de Castres) alimentant les zones les plus urbanisées du territoire. Le Schéma départemental d'eau potable indique que l'étendue de ces réseaux de distribution entraîne une diminution des rendements et une dégradation progressive de la qualité de l'eau causée par un temps de séjour prolongé de l'eau dans les canalisations.

Certaines communes (d'après leur PLU), comme Escoussens ou Soual, connaissant une augmentation de la population en raison de leur proximité avec de grandes villes (Castres et Toulouse), se trouvent confrontés à une hausse de la demande en eau et à des difficultés pour y répondre (problèmes de coupures d'eau...).

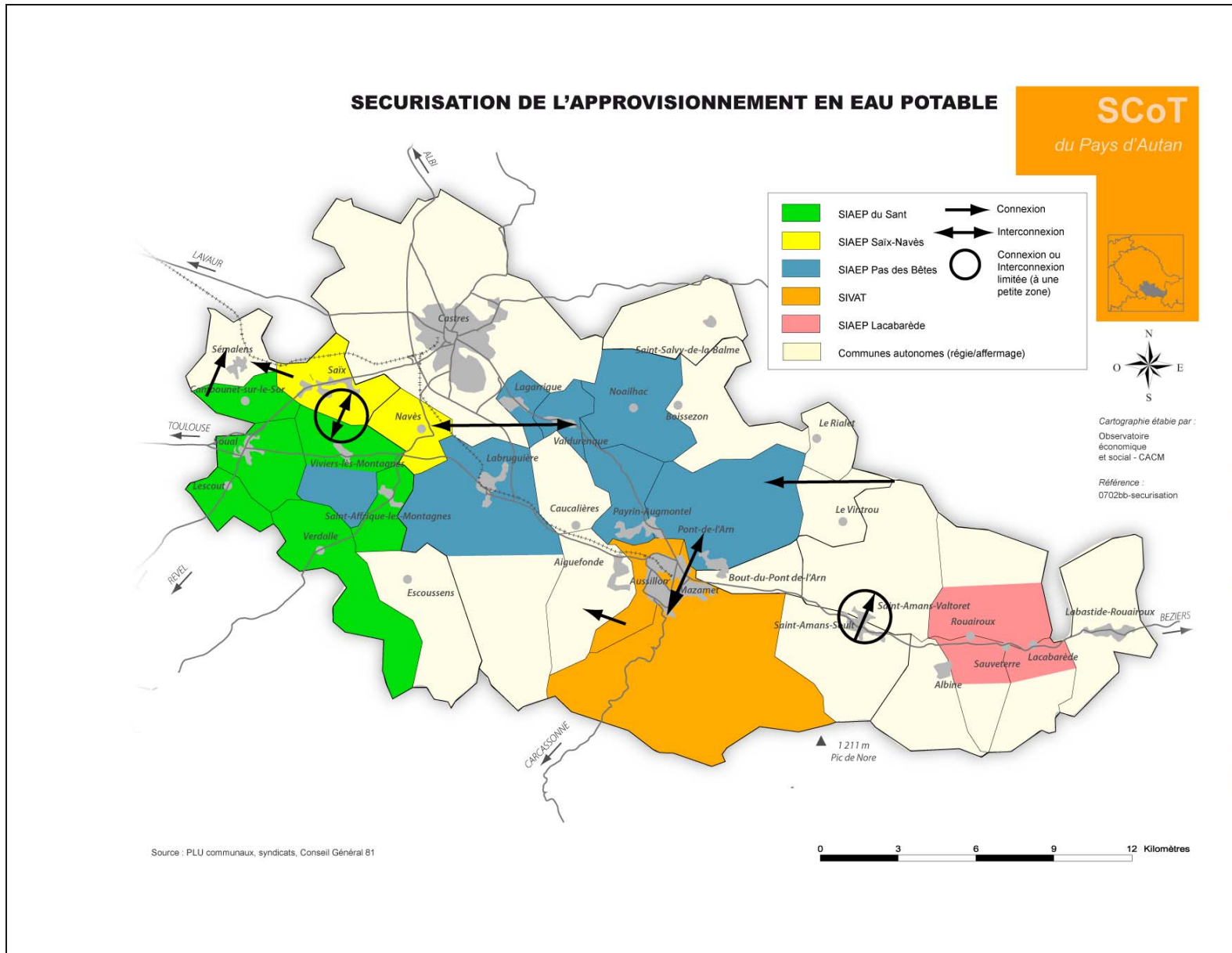
D'après le SDAEP, certaines petites communes rurales ne possèdent qu'une ou deux unités de distribution qui ne couvrent le plus souvent que le bourg et ses abords immédiats. De nombreux hameaux isolés sont alimentés par des captages privés.

En ce qui concerne les réseaux d'alimentation, les syndicats rénovent progressivement leurs canalisations, datant, pour les centres urbains, de la fin du 19^{ème} ou du début du 20^{ème} siècle.

Il n'y a pas ou très peu de réseaux en plomb sur le Pays d'Autan. Seuls quelques branchements sont en plomb mais les syndicats et les régies s'emploient à les changer lors de la rénovation des réseaux.

La ville de Castres, dont 40% des branchements sont encore en plomb, a mis en place un programme de renouvellement pour aboutir à leur disparition en 2013. Chaque année, 700 branchements en plomb sont remplacés. (Source : Castraise de l'eau)

Les branchements en plomb du Pays d'Autan nécessitent d'être remplacés dans les prochaines années pour être conforme à la réglementation (décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001) sur la qualité des eaux destinées à la consommation.



E. Une sécurisation de l'approvisionnement à améliorer

Le terme « sécurisation de l'alimentation » est pris dans le sens d'une alternative à l'alimentation habituelle en cas de déficit de la ressource ou de problème technique. Elle passe donc par la recherche de moyens d'alimentation de secours et notamment par l'interconnexion des différents réseaux de distribution.

Cependant, il ne faut pas confondre connexion et interconnexion.

Si deux collectivités (communes ou syndicats) sont interconnectés, cela signifie que, en cas de problème sur l'un des deux réseaux, les deux collectivités sont en mesure de fournir de l'eau à la commune déficitaire.

En ce qui concerne la connexion entre deux collectivités, une seule d'entre elle est en mesure de fournir de l'eau à la seconde et cela pour une question de quantité de la ressource.

Les volumes d'eau transitant entre les collectivités du pays d'Autan concernent en majorité des alimentations d'appoint ou de secours et varient donc en fonction des différentes collectivités.

Certains syndicats ou communes peuvent présenter des problèmes d'approvisionnement en période estivale :

- L'été, la commune d'Aiguefonde est limitée par son prélèvement d'eau dans le ruisseau du Courbas, le SIVAT doit donc intervenir pour la sécurisation.
- Aussi, le Pas des Bêtes a déjà été amené à acheter de l'eau au SIVAT pour pallier à un manque de ressource d'où l'intérêt d'une interconnexion entre les distributeurs.
- Escoussens, qui est alimenté par un captage sur le Bernazobre, rivière déficitaire en été, lance une étude pour envisager de nouvelles sources d'alimentation. En effet, à l'heure actuelle, son réseau ne peut plus supporter de nouveaux branchements.
- Certaines communes comme Verdalle ou Labruguière achètent de l'eau à un syndicat pour alimenter en partie leur population, leur ressource propre n'étant pas suffisante. En période estivale ces communes ont une demande beaucoup plus importante et ne pourrait pas subvenir à leur besoin sans l'appel à un autre fournisseur.

L'urbanisation croissante de certains secteurs peut aussi engendrer des problèmes d'approvisionnement. Certaines communes du bassin du Sor comme Saint-Affrique les Montagnes, Soual ou Sémalens voient leur population augmenter considérablement ce qui se répercute sur la demande en eau. Ces communes réfléchissent donc à de nouveaux moyens pour pallier au manque éventuel de ressource (mise en place de nouveaux bassins de stockage ou connexion à un réseau voisin)

Sur le Pays d'Autan se pose le problème de la ressource unique (carte page suivante), pour quelques uns des plus importants distributeurs d'eau comme l'Arn pour le SIVAT, l'Agout pour Castres d'où l'intérêt de s'interroger sur l'interconnexion entre les différents réseaux et sources d'alimentation ou sur la recherche de nouvelles ressources.

La commune de Castres soucieuse de sécuriser son alimentation a mis en place un Programme Communal de Recherche en eau. Ainsi, des forages seront prochainement réalisés pour permettre à la commune d'assurer son alimentation en cas de problème sur la ressource principale.

Le syndicat du Sant ayant une ressource insuffisante au regard du nombre de communes à desservir doit acheter de l'eau à l'IIAHMN (Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire) par l'intermédiaire du barrage des Cammazes.

Le syndicat du Pas des Bêtes qui est l'un des plus importants fournisseurs d'eau potable a mis en place une sécurisation par une interconnexion avec les syndicats de Saix-Navès et du SIVAT et a établi une prise d'eau de secours sur le barrage des Saint-Peyres.

Les communes ayant plusieurs sources d'alimentation comme en Vallée du Thoré, doivent réfléchir au maillage entre leur différents réseaux ou à la connexion avec un réseau voisin. Pour les communes dotées de nombreux captages, la sécurisation peut commencer à l'échelle communale.

La satisfaction des besoins en eau potable et la sécurisation des réseaux est une question majeure qui se pose à une échelle supra communale.

Le manque de ressource récurrent ou occasionnel, les captages uniques de certains distributeurs amènent les collectivités à réfléchir à une sécurisation soit par la recherche de ressources alternatives ou complémentaires soit par la connexion à un autre distributeur.

F. Un prix de l'eau raisonnable

Selon l'observatoire du prix de l'eau potable de l'agence Adour-Garonne, l'augmentation du prix de l'eau constatée ces 15 dernières années est due à part égale aux services d'alimentation en eau potable et aux services d'assainissement. Le développement des équipements et le renforcement des normes pour la qualité de l'eau expliquent cette hausse.

Le prix en Pays d'Autan est en moyenne inférieur au Bassin Adour-Garonne :

	Prix moyen de distribution d'eau potable (hors taxes, hors redevances)
Bassin Adour Garonne	1,23 €
Pays d'Autan	1,17 €
<i>Syndicats</i>	1,25 €
<i>Castres</i>	1,05 €
<i>Communes autonomes</i>	1,09 €

IV. L'assainissement

Le traitement des eaux usées obéit aujourd'hui à une logique de protection de l'environnement et de préservation de la ressource en eau et doit faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

A. Une compétence majoritairement communale

La gestion de l'assainissement à l'échelle du Pays d'Autun est marquée par une multiplicité d'acteurs, la compétence étant restée essentiellement communale.

Seuls trois syndicats intercommunaux disposent de la compétence assainissement :

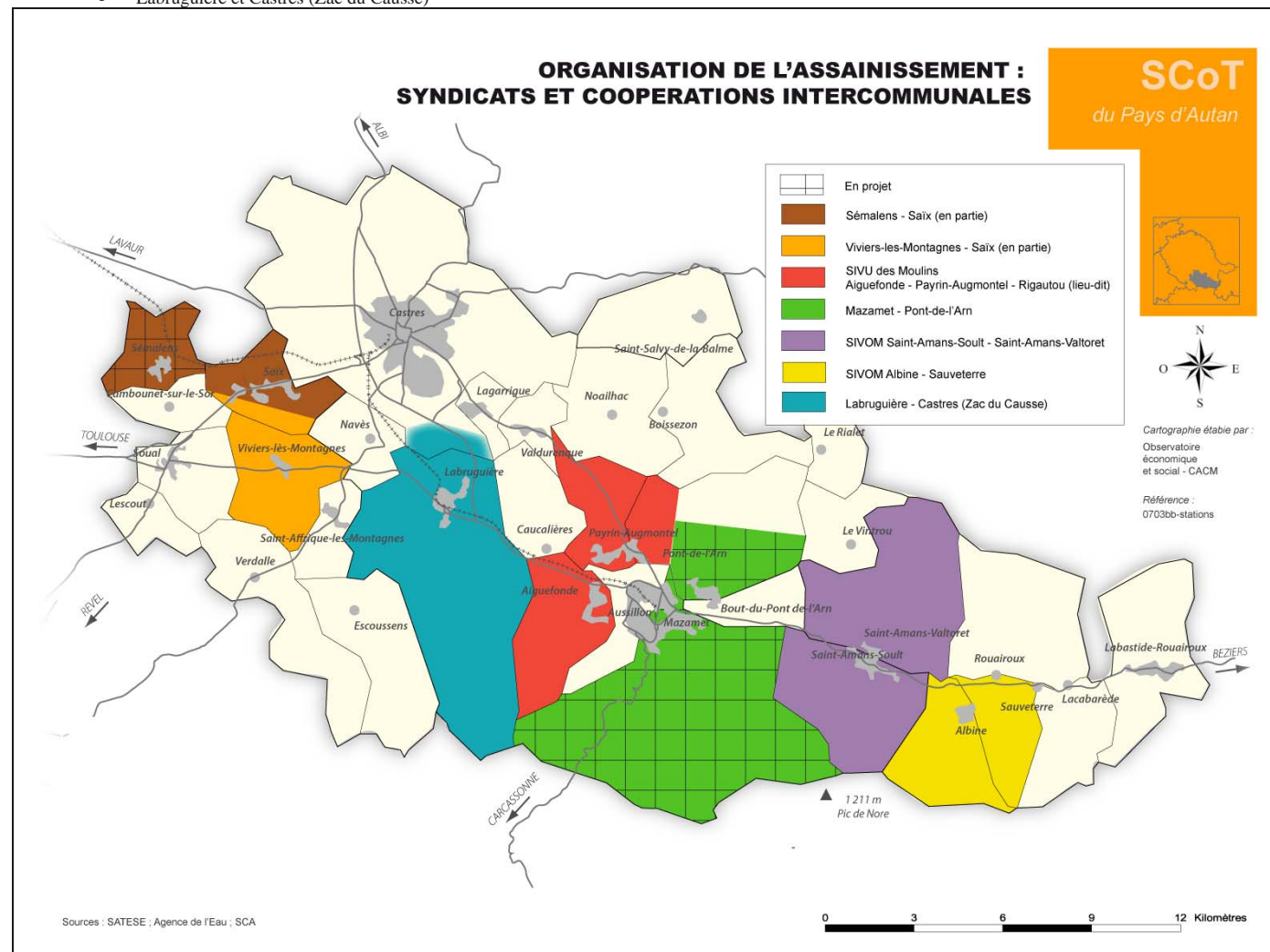
- Le SIVOM de Saint-Amans Valtoret et Saint-Amans Sout
- Le SIVOM Albine Sauveterre
- Le SIVU des Moulins regroupant les communes d'Aiguefonde, de Payrin-Augmontel et du Pont de l'Arn

Cependant, on peut trouver sur le territoire des stations d'épuration « pluricommunales ». Dans ce cas là, une seule commune est maître d'ouvrage et traite une faible partie des eaux usées d'une commune voisine. Ce fonctionnement peut être assimilé à une prestation de services et est possible uniquement si la commune maître d'ouvrage est largement majoritaire en

terme d'apport d'eaux usées sur la station.

Plusieurs exemples sur le territoire :

- Viviers les Montagnes et Saïx
- Saïx et Sémalens (en projet)
- Mazamet et le Pont de l'Arn (en projet)
- Labruguière et Castres (Zac du Causse)



B. Une organisation de l'assainissement sur tout le territoire communal : les schémas d'assainissement

Sur le territoire, les schémas d'assainissement sont relativement bien avancés. A l'heure actuelle les trois quarts des communes ont terminé leur schéma et un quart ont un schéma en cours de réalisation.

La réalisation de ces schémas conditionne l'attribution de subventions par l'agence de l'eau pour la réalisation de dispositifs de traitement des eaux usées.

Schéma d'assainissement, état d'avancement (Source : CG81, Agence de l'eau)			
Groupements	Communes	Achévé	En cours
Communauté d'agglomération Castres-Mazamet (CACM)	Aigüefonde	x	
	Aussillon	x	
	Boissezon	x	
	Castres	x	
	Caucalières	x	
	Labruguière	x	
	Lagarrigue		x
	Le Rialet	x	
	Le Vintrou		x
	Mazamet	x	
	Navès	x	
	Noailhac		x
	Payrin-Augmontel	x	
	Pont de l'Arn	x	
	Saint-Amans Soult	x	
Valdurenque		x	
Communauté de Communes Sor et Agout (CCSA)	Cambounet/Sor	x	
	Escoussens		x
	Lescout		x
	Saint-Affrique les montagnes	x	
	Saix	x	
	Sémalens	x	
	Soual	x	
	Verdalle	x	
Viviers les Montagnes	x		
Communauté de communes Haute Vallée du Thoré (CHVT)	Albine	x	
	Labastide-Rouairoux	x	
	Lacabarède	x	
	Rouairoux	x	
	Saint-Amans Valtoiret	x	
	Sauveterre	x	
Communes autonomes	Bout du Pont de l'Arn	x	
	Saint-Salvy de la Balme	x	

C. Le traitement de la pollution domestique

a. Le parc actuel des stations d'épuration

Un potentiel important ...

Il existe une trentaine de stations d'épuration sur le Pays, de plus ou moins grande capacité :

- 16 stations du parc actuel ont une capacité de traitement inférieure à 500 EH (57%)
- 9 ont une capacité comprise entre 500 et 2000 EH (32 %)
- 3 stations ont une capacité de traitement supérieure à 2000 EH (11 %)

Parmi les stations les plus importantes, on peut noter :

- Castres Mélou, 80 000 EH (dont eaux industrielles 35 000 EH)
- Labruguière, 5000 EH
- La station d'Aussillon va être réhabilitée avec la conservation de quelques bassins pour atteindre une capacité de 9100 EH

	Nombre de stations	Capacité EH
Années 1970	5	16 470
Années 1980	8	4 760
Années 1990	10	53 990
Années 2000	5	6 370
TOTAL	28	81 590

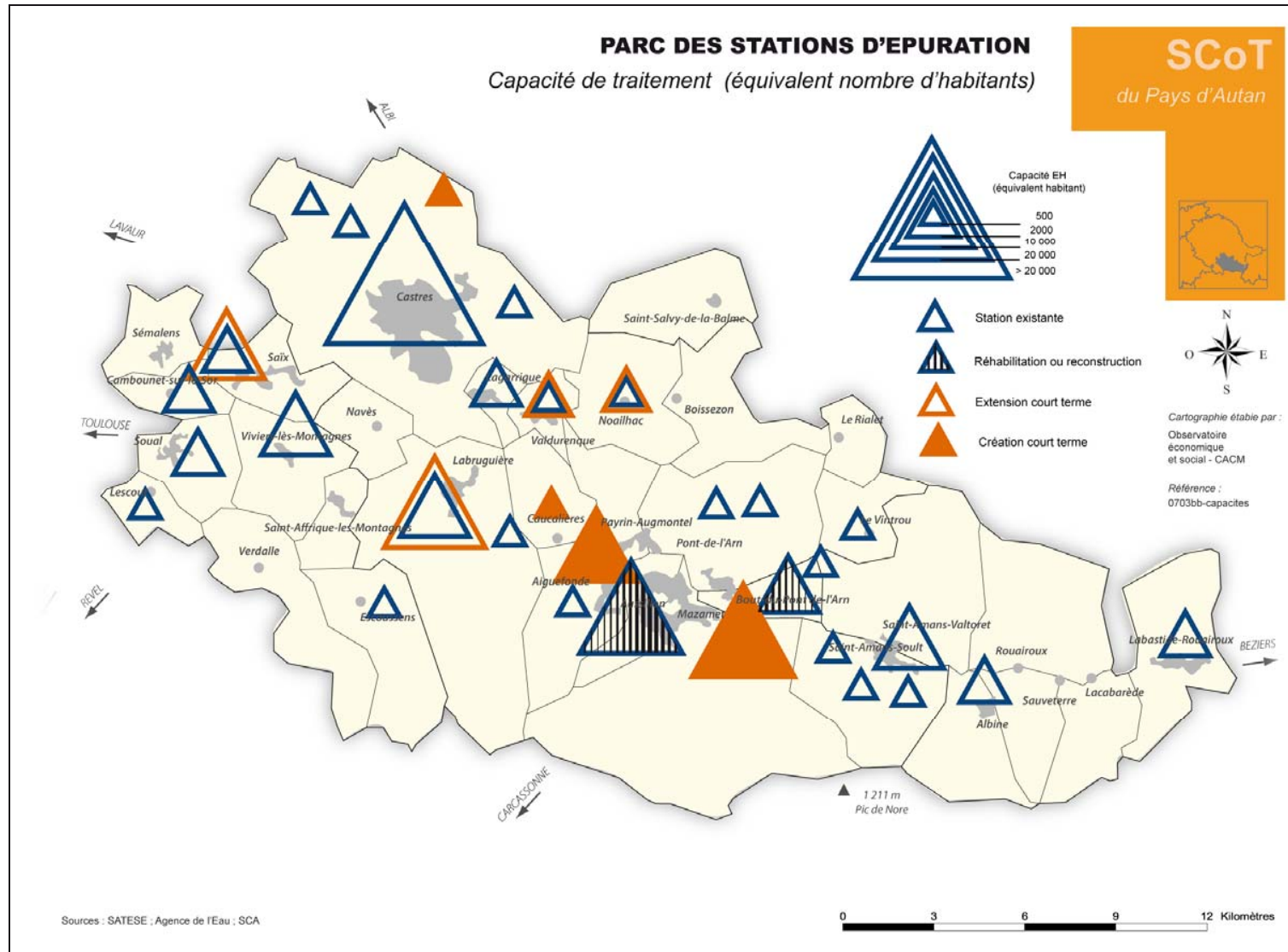
Depuis les années 1970, le parc n'a cessé de se développer. Les années 1990 sont marquées par la construction de 10 stations pour une capacité de plus de 50 000 EH avec notamment la construction des stations de la ville de Castres et de Labruguière.

A l'heure actuelle, le parc des stations d'épuration totalise une capacité nominale de traitement d'une pollution équivalente à près de 81 590 habitants (ce qui correspond à environ 85 % de la population du Pays d'Autan).

Si l'on ne se fiait qu'à cette donnée, le bilan de l'assainissement en Pays d'Autan serait très positif, cependant, la situation doit être nuancée(cf tableau ci-contre).

	Données en EH	Sources
Population 1999	97 324	INSEE
Capacité actuelle de traitement	81 590	SATESE, SCA, Agence de l'eau
Nombre d'habitants compris en zone AC	75 000	CG81, SCA, Mairies
Nombre d'habitants en zone AC raccordés à une station	60 000	SCA, Mairies, CG81,
Pollution effectivement traitée en station	36 000	SATESE, Agence de l'eau, SCA

Remarque : Les données figurant dans le tableau ci-dessus doivent être prises comme des « ordres de grandeurs » et non comme des données exactes. Elles sont le résultat de recherches auprès du Satese (Conseil général du Tarn), de l'agence de l'eau, des schémas communaux d'assainissement.



...mais un potentiel mal exploité.

D'après le tableau ci-dessus, la capacité totale des stations actuelles du territoire est dimensionnée pour épurer les eaux usées de 82 590 habitants.

Le nombre d'habitants raccordés à un réseau d'assainissement collectif est évalué à 75 000. Mais ces réseaux ne sont pas tous actuellement acheminés vers des stations d'épuration . 15 000 habitants sont raccordés à des réseaux collectifs qui rejettent les eaux usées directement dans le milieu naturel (par exemple principalement les communes de Mazamet, Payrin-Augmontel, Sémalens, Navès, Saint-Affrique les Montagnes...)

Sur les 60 000 habitants restant raccordés à un réseau d'assainissement collectif dirigés vers une station d'épuration, seulement 36 000 EH sont effectivement traités en station.

De plus, le suivi des stations d'épuration du territoire montre que pour la plupart d'entre elles, la charge de pollution traitée est nettement inférieure à leur capacité.

Les causes doivent donc être recherchées en amont et en particulier sur la capacité des réseaux à acheminer la pollution produite. Les dysfonctionnements peuvent provenir soit :

- D'un défaut de raccordement de certaines habitations
- D'un réseau majoritairement unitaire avec des eaux parasites entrant dans les réseaux d'eaux usées générant une surcharge hydraulique en station
- D'abonnés encore raccordés sur des fosses septiques (assainissement individuel)

En conséquence, on peut penser qu'en matière d'assainissement collectif, le principal besoin est l'amélioration des réseaux de collecte.

b. Les divers projets en matière d'assainissement collectif

Actuellement, 12 communes du territoire sont dépourvues de système de traitement des eaux usées, ce qui représente environ 15000 habitants.

Divers projets sont prévus à l'échelle du Pays (création, extension, réhabilitation...)

Les projets énumérés ci-dessous devraient se réaliser à court terme.

Les créations récentes ou prévues à court terme...

Collectivités	Projets
Mazamet - Pont de l'Arn	Une station est prévue pour une capacité de 14 500 EH
SIVU des Moulins	Une station de 5 000 EH est en service depuis 2009 pour épurer les eaux des communes de Payrin-Augmontel, d'une partie d'Aiguefonde et de Pont de l'Arn (Rigautou)
Castres	Un projet est en cours d'étude pour équiper le hameau de Puech Auriol d'une station d'épuration d'environ 300 EH
Saint-Affrique les Montagnes	Création en 2008 d'une station de lagunage de 700 EH, pour épurer les eaux du bourg et du hameau des Bels (commune de Viviers les Montagne)
Navès	Une station est en service depuis 2009 pour épurer le bourg de Navès

Les extensions...

Collectivités	Projets
Saix- Sémalens	La station du Graboulas (1500 EH) va être agrandie avec la collaboration de Sémalens pour atteindre les 3000 EH dans un premier temps et plus tard, 4500 EH (station modulable)
Labruguière	La lagune communale (5000 EH) va voir sa capacité s'étendre à 9200 EH afin d'accueillir les eaux du futur centre hospitalier et des hameaux de Lamothe et Hauterive.
Noailhac	La station de 400 EH verra sa capacité augmenter pour atteindre les 550 EH de manière à raccorder un nouveau lotissement

Les réhabilitations...

Collectivités	Projets
Aussillon	Réhabilitation de l'ancienne station. Le nouveau dispositif aura une capacité de 9100 EH.
Bout du Pont de l'Arn	La station actuelle peu performante va être abandonnée pour une nouvelle d'une capacité approchant les 1200 EH. Cette station sera modulable et pourra donc être agrandie en réponse à une éventuelle augmentation de population.

Evolution du parc : horizon 2020...

D'après les projets ci-dessus et les projets inscrits dans les schémas d'assainissement, à l'horizon 2020, la capacité de traitement approchera les 110 000 EH sous condition de réalisation des dispositifs de traitement prévus.

Cette évolution sera essentiellement due à la mise en place d'une station de 14 500 EH sur le Mazamétain et de 5000 EH par le SIVU des Moulins.

c. Prix de l'assainissement collectif

Le prix de l'assainissement représente environ 40 % du prix global de l'eau compris sur la facture des abonnés.

Les communes ne disposant pas de stations d'épuration n'ont généralement pas mis en place de taxe sur l'assainissement. Cependant certaines de ces communes, peuvent le faire en prévision d'investissements à court terme (C'est le cas par exemple pour Mazamet ou Sémalens).

Les tarifs de l'assainissement en Pays d'Autan (hors taxes et redevances) sont inférieurs à la moyenne du bassin Adour Garonne 1,28 € le m³. Par exemple, le prix de l'assainissement sur la commune de Castres s'élève à environ 0,91 € le m³.

D. L'assainissement non collectif : des SPANC en structuration

Toutes les habitations ne sont pas desservies par le réseau public d'assainissement. Les propriétaires doivent, dans ce cas, faire réaliser une installation individuelle permettant de traiter les eaux usées.

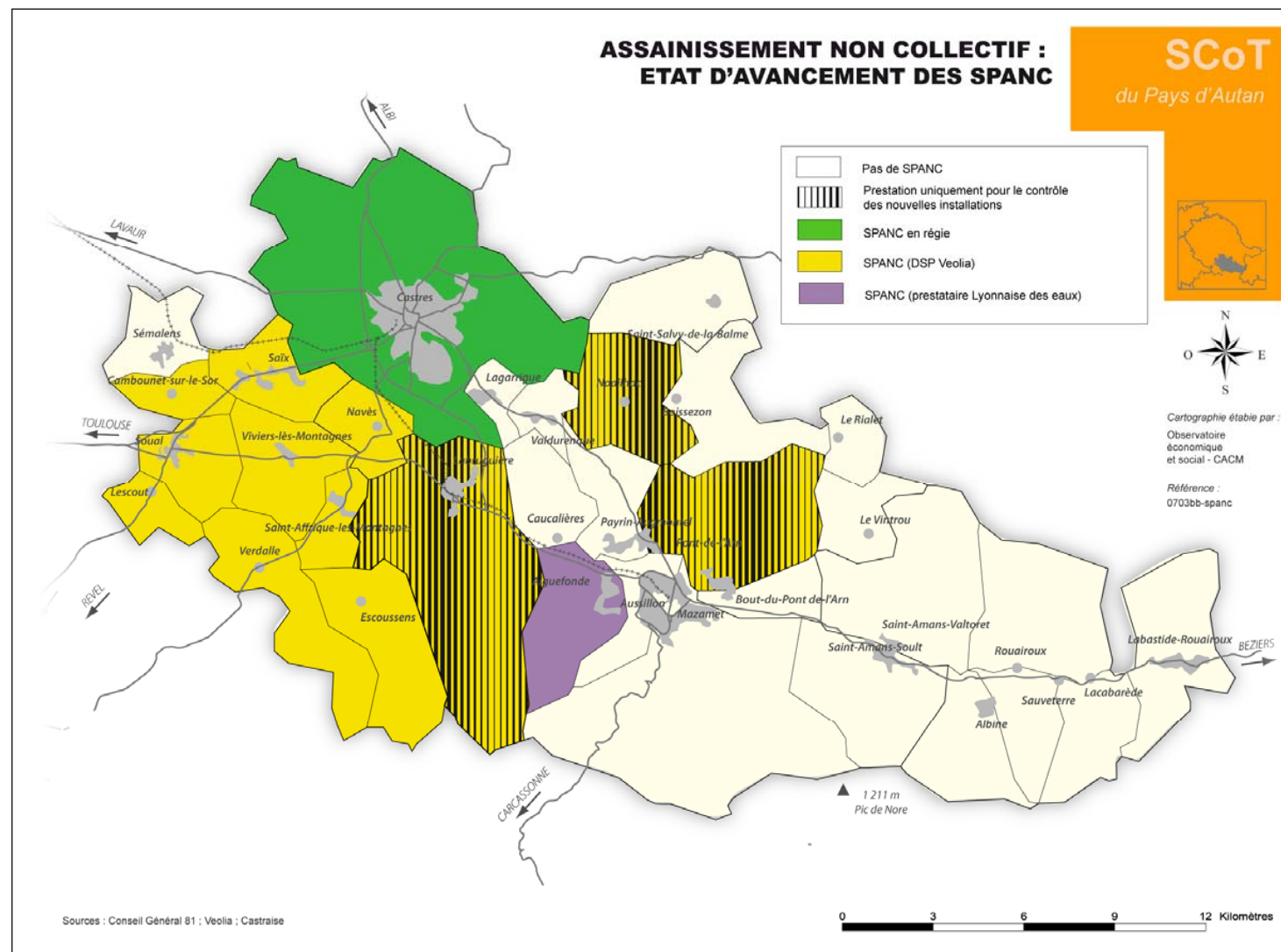
Actuellement, d'après une estimation des services du Conseil Général du Tarn, il y aurait sur le Pays d'Autan, 8940 dispositifs d'assainissement non collectif, ce qui représente environ 21 450 habitants (22 % de la population).

La loi sur l'eau de 1992 a reconnu l'assainissement non collectif comme une filière de traitement performante au même titre que l'assainissement collectif.

La collectivité doit donc contrôler les installations afin de garantir une efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité du milieu naturel et des usages de l'eau.

Les contrôles sont menés sur les installations neuves mais aussi sur les installations existantes par un service public de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (dit SPANC), qui devait être mis en place au plus tard le 31 décembre 2005.

Ce service de contrôle peut être complété, si les communes le décident, par une prestation d'entretien. Le SPANC est un service public industriel commercial financé par les redevances des intéressés.



Sur le territoire, seulement un tiers des communes se sont munies d'un tel service .

La commune de Castres a mis en place un SPANC géré par la Castraise de l'eau.

La commune de Navès et la Communauté de communes de Sor Agout, qui a la compétence « assainissement non collectif », ont fait appel à une entreprise privée pour la gestion de leur SPANC (Véolia).

Cette même entreprise intervient sur les communes de Labruguière, Noailhac et Pont de l'Arn mais uniquement pour le contrôle des nouvelles installations.

La commune du Pont de l'Arn a prévu la mise en place d'un SPANC à l'automne 2007.

La commune d'Aiguefonde a fait appel à un prestataire (Lyonnaise des eaux) pour le contrôle des nouvelles installations, le contrôle des installations existantes et leur entretien.

E. L'assainissement industriel

Cinq entreprises, classées en ICPE, liées aux activités de mégisserie et teinturerie sont équipées de stations d'épuration. Ces stations sont contrôlées par les services de la DRIRE.

La pollution industrielle actuellement rejetée au milieu naturel après traitement est faible comparée aux rejets répandus lorsque les industries de délainage et de mégisserie des vallées de l'Arnette et du Thoré étaient encore en activité (250 000 EH).

D'autres entreprises traitent leurs eaux dans des stations spécifiques.

La station de Mélou à Castres traite les eaux des abattoirs BIGARD et de la SEPIPROD.

Enfin, notons que d'autres entreprises, après avoir procédé à des prétraitements rejettent leurs eaux dans les réseaux d'eaux usées domestiques.

La pollution industrielle ayant un impact important sur le milieu naturel, les efforts en terme d'assainissement, bien que déjà entrepris, doivent impérativement se poursuivre pour préserver les ressources naturelles du territoire.

SOURCES

Sources documentaires

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour-Garonne
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Agout
- PLU communaux et intercommunal
- Schéma départemental d'alimentation en eau potable (Conseil général du Tarn)
- Schémas communaux d'assainissement

Interviews

- Syndicat Mixte Thoré-Agout
- SIVAT (Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arnette et du Thoré)
- SIAEP du Pas de Sant
- Veolia-Eau (SIAEP du Pas des Bêtes et SIAEP Saïx-Navès)
- Castraise de l'eau
- SIAEP Lacabarède
- Conseil général du Tarn
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- DDASS (Direction départementales des Affaires Sanitaires et Sociales)
- SATESE (Conseil Général du Tarn)
- DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de L'Environnement)

LE DIAGNOSTIC ENERGIES DANS SES GRANDES LIGNES

La question énergétique est une question centrale, transversale, car toutes les activités humaines consomment de l'énergie sous une forme ou sous une autre.

En Midi-Pyrénées, Les types d'énergies les plus consommées sont les produits pétroliers (47%), l'énergie électrique (24%), le gaz naturel (21%) et enfin le bois (7%).

L'énergie produite est majoritairement l'électricité nucléaire (75%), l'énergie hydroélectrique (15%) et l'énergie issue du bois de chauffage (7,5%).

Les enjeux attachés à la consommation et la production d'énergie, sont liés aux limites de la ressource en combustibles fossiles et aux émissions excessives de gaz à effet de serre, dont on sait maintenant, que pour des raisons écologiques, ils doivent être limités.

Les Etats signataires du protocole de Kyoto se sont engagés sur une réduction des émissions de gaz à effet de serre, chiffrée à l'horizon 2012, à 5,5% de ce qu'elles étaient en 1990.

La France s'est engagée à une stabilisation par rapport à 1990.

Dans cette perspective, le recours aux énergies renouvelables devrait s'amplifier. Mais, les objectifs ne seront pas atteints par ce seul moyen, les changements de modes de vie, et notamment ceux liés aux transports et à l'habitat, devront évoluer vers des solutions plus économes en besoins énergétiques.

Le recours aux énergies renouvelables, dans le Pays :

- l'hydroélectricité représente à ce jour, environ 70 MW de puissance installée
- le bois énergie : outre l'utilisation pour le chauffage domestique, des projets de chaudières collectives au bois représenteront dans les années qui viennent : 12,7 MW de puissance installée (Castres, Labruguière, Mazamet)
- l'éolien : il n'existe pas d'éoliennes pour le moment dans le Pays. Des projets existent, mais un développement de la production éolienne dans le Pays, devra faire l'objet d'une ZDE (Zone de Développement Eolien)
- le solaire : le recours à cette énergie renouvelable est assez faible pour le moment, 800m² de panneaux solaires sont installés sur 5 bâtiments publics à Castres.

Comment limiter la consommation énergétique dans les transports (voir diagnostic déplacement du SCoT), pour rappel :

- rapprocher les pôles générateurs de déplacements, l'habitat, l'emploi, les services, les loisirs...
- développer l'usage des transports en commun, développer le covoiturage
- aménager des pistes cyclables dans les quartiers...

Comment limiter la consommation énergétique dans l'habitat :

- produire un habitat économe en besoins énergétiques, développer la norme Haute Qualité Environnementale
- élever cette exigence environnementale à l'échelle des quartiers nouveaux, dans le cadre des opérations d'aménagement, qu'elles soient publiques ou privées, à l'instar des pays du nord de l'Europe, et de nombreux projets naissants en France.....

ENERGIE : DONNEES DE CADRAGE

I. - UNE CONSOMMATION ENERGETIQUE EN HAUSSE

1.1. Regard sur la consommation mondiale d'énergie primaire

Chaque année, l'humanité consomme environ 10 milliards de tonnes d'équivalent pétrole (TEP), dont la répartition géographique est la suivante :

Tab. 60 : *la consommation par pays*

Pays	Conso. (millions de TEP)	Population (millions)	Conso. TEP/hab
USA/Canada	2 555	302	8,46
Japon/Australie/New Zealand	680	148	4,59
Europe de l'Ouest	1 660	385	4,31
Ancienne Europe de l'Est	1 250	410	3,05
Moyen Orient	380	250	1,52
Amérique latine	685	505	1,36
Chine	1 230	1 260	0,98
Asie	890	910	0,98
Afrique	480	760	0,63
Inde	590	980	0,60
MONDE	10 400	5 910	1,76

Source : Observatoire régional de l'énergie de Midi-Pyrénées

Les disparités régionales sont très fortes : un américain ou un canadien consomme en moyenne 14 fois plus d'énergie primaire qu'un indien ou un africain, et globalement 20% de la population consomme 60% de l'énergie.

Les combustibles fossiles (pétrole brut, gaz charbon, nucléaire) représentent 84% de l'énergie mondiale, les 15% restants étant représentés par des sources renouvelables 10% pour le bois, 5% pour l'hydroélectricité. Les autres énergies renouvelables représentent 1% de l'énergie mondiale en cumulé (soleil, vent, biocarburants..)

1.2 Consommation en France et en Midi-Pyrénées

En France, un habitant consomme, en moyenne 2,6 tonnes d'équivalent pétrole (TEP) par an et un habitant de la région Midi-Pyrénées 2,3 tonnes d'équivalent pétrole d'énergie finale, c'est-à-dire l'énergie qui est livrée aux consommateurs sous diverses formes : électricité, essence, gaz naturel, gazole, fioul domestique, bois...

La tonne équivalent pétrole (TEP) est l'unité de mesure commune à l'ensemble des énergies, elle correspond à l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole, ce qui représente environ 11 600 kWh.

Tab. 61 : *la consommation par secteurs d'activité*

2003	France		Midi-Pyrénées	
	%	Evolution annuelle	%	Evolution annuelle
Résidentiel – tertiaire	43%	+1,1%	44%	+1,8%
Transport	32%	+1,4%	34%	+2,1%
Industrie	24%	+1,4%	18%	-2,5%
Agriculture	2%	-0,2%	4%	-

Source : Observatoire régional de l'énergie de Midi-Pyrénées

Cette consommation se répartit de la façon suivante :

L'augmentation des consommations énergétiques est liée aux activités de transport d'une part, à l'habitat et le tertiaire d'autre part :

- Le transport routier affiche une croissance régulière et préoccupante, compte-tenu de son poids dans le bilan énergétique et de ses impacts environnementaux

Tab. 62 : *la consommation d'énergie par types d'énergie*

2003	France		Midi-Pyrénées	
	%	Evolution annuelle	%	Evolution annuelle
Produits pétroliers	46%	+0,2%	47%	+0,7%
Electricité	22%	+2,3%	24%	+2,2%
Gaz naturel	21%	+0,8%	20%	+0,8%
Bois	7%	-0,3%	8%	-0,3%
Charbon				

Source : Observatoire régional de l'énergie de Midi-Pyrénées

(émission de gaz à effet de serre) et économique (dépendance énergétique).

- On assiste à une augmentation des consommations de gaz naturel et d'électricité au détriment du fioul domestique et du bois en tant qu'énergie principale de chauffage

Les produits pétroliers ont une place prépondérante dans la consommation énergétique tant au plan national qu'au plan local.

L'industrie baisse sa consommation, en raison, d'une part du nombre de plus en plus limité des acteurs et d'autre part, de la maîtrise des coûts énergétiques comme facteur déterminant dans la compétitivité des entreprises.

II. - UNE PRODUCTION "LOCALE" D'ENERGIE DOMINEE PAR LA PRODUCTION D'ELECTRICITE NUCLEAIRE ET A MOINDRE ECHELLE D'ELECTRICITE HYDRAULIQUE

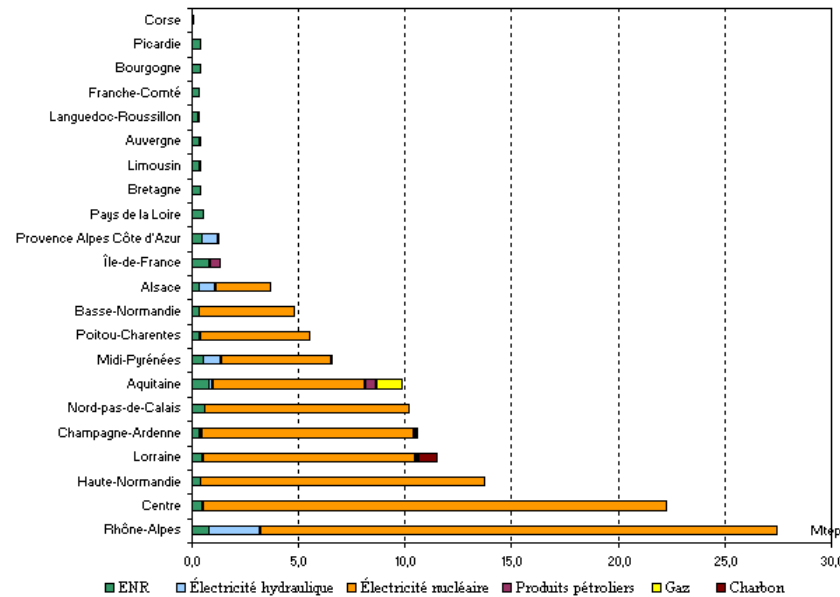
Comme en France, l'énergie produite en Midi-Pyrénées est dominée par l'électricité nucléaire et l'électricité hydraulique.

En France, le nucléaire représente 85% de la production d'énergie. Ensuite, viennent les énergies renouvelables (hors hydraulique) pour 7,3%, puis l'électricité hydraulique pour 4,2%. Ce qui veut dire que les autres énergies consommées, pétrole et gaz, représentant 67% de la consommation énergétique française, sont produites dans d'autres régions du monde.

La Région Midi-Pyrénées se différencie de la France par une part de production d'énergie nucléaire, inférieure : 76% (centrale de Golfech), une part d'énergie hydraulique de 13%, et d'énergie issue du bois de chauffage de 8%.

Midi-Pyrénées fait partie des 8 régions qui produisent, à elles seules, 87% de l'énergie produite en France.

Graph. 17 : production d'énergie primaire des régions



Source : DGEMP - Observatoire de l'énergie

Graph. 2 : production d'énergie primaire en Midi-Pyrénées



Golfech



Barrage des Saint-Peyres

Production d'énergie primaire en 2005: 6 284 ktep
soit 4,8% de la production nationale

Source : Observatoire régional de l'énergie de Midi-Pyrénées

LES ENJEUX LOCAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

I. - LES GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

1.1 Origines

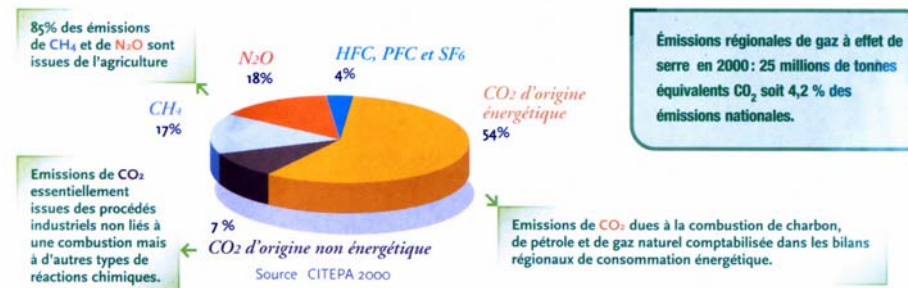
L'effet de serre est un phénomène naturel nécessaire à la vie terrestre, dû à la capacité de certains gaz contenus dans l'atmosphère, d'arrêter une partie de l'énergie émise à la surface de la terre. Le rôle de ces gaz, dits gaz à effet de serre, est comparable à celui du verre dans une serre.

Du fait de l'activité humaine, la concentration de ces gaz s'est sensiblement modifiée. Cette modification crée un effet de serre additionnel responsable du réchauffement mondial provoquant un dérèglement du climat.

Les émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité humaine, visées par le protocole de Kyoto, concernent les 6 gaz suivants :

- le dioxyde de carbone (CO₂) pour 61% d'entre eux, issu essentiellement de la combustion des énergies fossiles et de la déforestation
- le méthane (CH₄), pour 17%, issu de l'élevage des ruminants, des décharges d'ordures ménagères, des exploitations pétrolières et gazières
- le protoxyde d'azote (N₂O), pour 18% provenant de l'utilisation des engrais azotés et de certains produits chimiques
- les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) qui sont des gaz réfrigérants utilisés dans les systèmes de climatisation et la production du froid, les gaz propulseurs des aérosols
- et l'hexafluorure de soufre (SF₆) utilisé par exemple dans les transformateurs électriques

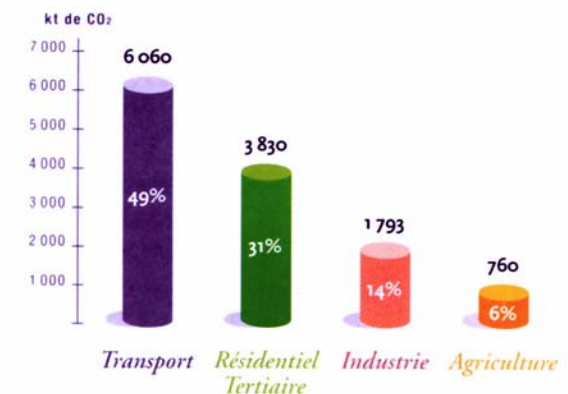
Graph. 18 : répartition des gaz à effet de serre



Source : Observatoire régional de l'énergie de Midi-Pyrénées

Ces émissions se répartissent dans les secteurs suivants :

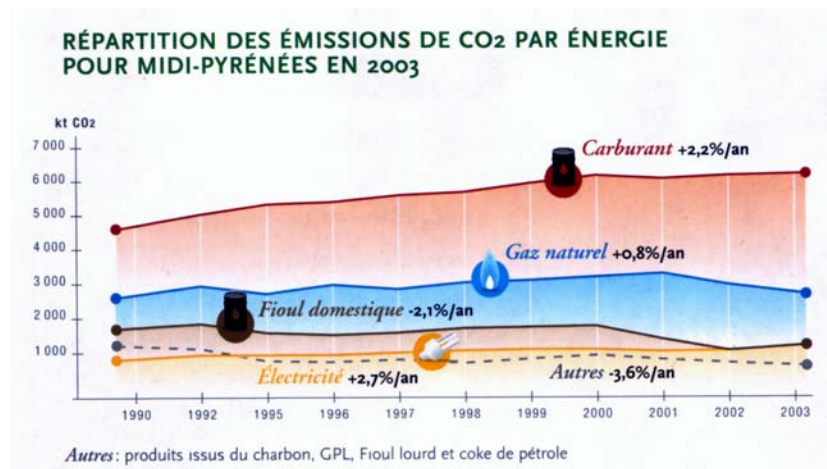
Graph. 19 : répartition par secteur des émissions de CO₂ pour 2003



Source : Observatoire régional de l'énergie de Midi-Pyrénées

Les deux grandes causes d'émissions de CO₂, en Midi-Pyrénées, comme sur l'ensemble du territoire national, sont les transports, pour 49%, l'habitat et les bureaux pour 31%.

Graph. 20 : évolution des émissions de CO₂ par énergie



Source : Observatoire régional de l'énergie de Midi-Pyrénées

1.2 Mesures pour limiter l'augmentation des gaz à effet de serre

L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre est un enjeu international, qui se décline ensuite au niveau des territoires.

Au niveau mondial, les nations se sont mises d'accord dans le cadre du protocole de Kyoto, mis au point en 1997 et entré en vigueur le 16 février 2005, grâce à la ratification de la Russie, sur la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2008-2012, de 5,5% par rapport à ce qu'elles étaient en 1990.

En effet, l'entrée en vigueur de ce protocole ne pouvait intervenir que si 55 pays représentant au moins 55% des émissions de GES en 1990, l'avait ratifié.

A ce jour, 2 grands pays industrialisés ne l'ont pas fait : les USA et l'Australie et plus anecdotiquement, le Lichtenstein et Monaco.

Les pays en voie de développement comme la Chine, l'Inde, l'Indonésie et le Brésil, ont ratifié le protocole mais ne se sont pas engagés sur des objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, la France s'est engagée à une stabilisation de ses émissions au niveau de 1990. A plus long terme, et devant l'ampleur des enjeux, elle a opté pour une division par 4 de ses émissions de GES d'ici 2050.

Les objectifs assignés aux Régions sont du même ordre de grandeur. « Le plan climat régional » Midi-Pyrénées, inclus dans le contrat de projets Etat-Région 2007-2013, prévoit de soutenir un certain nombre d'actions en faveur de la réduction des émissions de GES. Ce plan climat indique en introduction :

« L'évolution des modes de vie est centrale pour contenir, puis faire baisser les émissions de gaz à effet de serre, le seul recours à une augmentation de la part des énergies renouvelables ne permettant pas de répondre au défi à relever. La sensibilisation des habitants et des entreprises aux enjeux du changement climatique reste donc une priorité forte pour faire évoluer les pratiques individuelles et collectives.

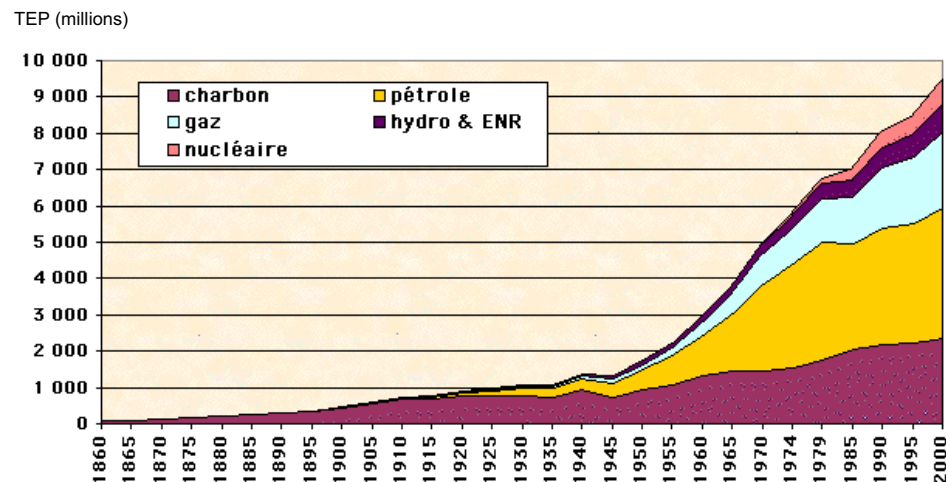
A cette fin, des actions doivent être menées en faveur des transports doux, des économies d'énergie dans les activités économiques et du développement de la prise en compte du critère environnemental dans le bâtiment... ».

Les leviers collectifs et individuels, pour réduire les émissions de GES, sont donc :

- le développement des énergies renouvelables
- et surtout une évolution des modes de vie touchant en particulier l'habitat, les déplacements mais aussi la consommation, les loisirs...



Graph. 21 : **contribution historique des diverses sources à l'approvisionnement énergétique mondial depuis 1860, hors bois et traction animale (en millions de tonnes équivalent pétrole)**



Source : Schilling & al, 1977 ; AIE, 2002 ; www.x-environnement.org

Un cas d'école : l'énergie électrique

Une totale liberté de choisir après le 1^{er} juillet

Après les professionnels, ce sera au tour des particuliers de pouvoir choisir librement leur fournisseur d'électricité à partir du 1er juillet 2007. En introduisant la concurrence au niveau de la fourniture de l'énergie, l'Europe espère favoriser l'émergence de prix compétitifs et améliorer la qualité des services rendus.

Hormis de nouveaux tarifs, les changements seront minimes pour les futurs clients.

Avec l'ouverture du marché à la libre concurrence, la production et la fourniture d'électricité pourront être proposées par des acteurs alternatifs. Seule la distribution restera sous monopole d'EDF. En effet, il n'a pas été jugé souhaitable de multiplier inutilement les lignes électriques et les conduites de gaz qui existent déjà sur le territoire français. Pour cette raison financière, mais aussi esthétique, cette activité continuera à être gérée par l'opérateur historique.

La crainte d'une note plus que salée pour les particuliers.

Dans le cadre initial de la libéralisation du marché de l'électricité, les propriétaires de logement neuf n'auraient pas pu bénéficier du tarif régulé d'EDF, après le 1^{er} juillet 2007. Les pouvoirs publics sont revenus sur cette décision en février dernier.

Une inflexion de sa politique libérale qui laisse présager une envolée des prix sur le marché de l'électricité.

Pourquoi ?

Le secteur de l'énergie et le fonctionnement même de la Bourse de l'électricité, Powernext, concrétise les craintes d'une hausse des prix. En effet, Powernext est indexé sur le cours du brut. Une matière fossile qui, en quelques années, a flambé. Son appauvrissement inéluctable va amplifier cette tendance haussière laquelle se répercutera à terme sur le prix de la facture d'électricité des particuliers.

Comment ?

Pour Julien Dourgnon, directeur des études auprès de l'UFC-Que choisir? la concurrence du marché n'aurait aucune influence positive pour le consommateur. «Le marché de l'électricité français est parmi les moins chers d'Europe. EDF, avec le nucléaire, sera toujours plus compétitif que les opérateurs qui se fournissent sur le marché de gros». En clair, la concurrence ne pourra jamais rivaliser avec EDF. Pour le consommateur, le risque est grand de changer de fournisseur. Alors qu'il peut choisir de conserver le tarif régulé, ou réglementé, ou de changer de fournisseur, il n'aura aucune possibilité de revenir ensuite au prix régulé. «C'est un choix irréversible et finalement pas si libéral que cela» insiste Julien Dourgnon. Comme une preuve supplémentaire que les prix vont augmenter.

Pour payer moins cher... consommer moins.

Thierry Carol, directeur commercial auprès de Powernext, enfonce le clou. "Il y a une pénurie de l'énergie primaire, mais, parallèlement, une hausse annuelle de 3 à 5% de la consommation. Finalement, la solution serait de ne pas ou de moins utiliser la ressource électrique". Thierry Carol cite l'exemple de la Norvège, où les particuliers ont une facturation au jour le jour. Un modèle qui trouve son salut dans la « chasse au gaspi » et à la protection de l'environnement. "Tant qu'il y a un prix régulé, on fausse le jeu de la libre concurrence. En euros constants, le tarif de l'électricité a baissé de 20% ces dernières années, explique le directeur commercial de Powernext. Cela n'est pas très cohérent avec ce qu'on dit aux consommateurs sur les problèmes environnementaux. Ça ne les incite pas à changer de comportement."

En somme, le consommateur paiera une facture plus chère, laquelle l'obligera à se responsabiliser pour adopter, in fine, une attitude éco-citoyenne.

Source : synthèse de plusieurs articles sur www.lefigaro.fr

II. - LES BIOCARBURANTS, CARBURANTS DE L'AVENIR ?

Les biocarburants présentent l'avantage d'émettre beaucoup moins de gaz carbonique que le pétrole tout en réduisant la dépendance du pays à l'égard des importations.

La production est encore peu développée en France et en Europe, mais le gouvernement a pris des mesures qui visent à porter à 7% en 2010 et 10% en 2015, contre moins de 2% aujourd'hui, la part des biocarburants dans la consommation du secteur des transports. D'ici, 2010, une vingtaine d'usines assureront un débouché à plus d'un million d'ha de cultures sur les 55 millions que compte la France.

En Midi-Pyrénées, l'usine de Bouspens en Haute-Garonne a produit, en 2003, 33 000 tonnes de diester, soit 6% de la production nationale.

Cependant, le recours aux biocarburants est soumis à bien des questionnements d'ordre socio-économiques et écologiques :

- la production à grande échelle de biocarburants risque d'entrer en concurrence avec les besoins de terres arables pour l'alimentation des 9 milliards d'habitants que comptera la planète en 2050. A ce jour, 2 milliards d'habitants sur 6,5 milliards sont mal nourris et 854 millions de personnes souffrent de la faim. Déjà, il faudrait augmenter de 30% les terres actuellement cultivées pour satisfaire aux besoins de nutrition de l'ensemble de la planète. Et en 2050, il faudrait doubler la production agricole alimentaire mondiale, soit en cultivant des terres qui ne sont actuellement pas cultivées (en Afrique ou en Amérique du Sud), soit en améliorant les rendements sans dégrader les écosystèmes (voir article du monde du 12mars 2007).
- cette concurrence peut entraîner une pression sur le prix des céréales et donc sur la part alimentaire dans

le budget des ménages (sans que les prix à la pompe ne baisse même si ce sont des biocarburants). Par exemple, au Mexique, qui s'approvisionne aux Etats-Unis, le prix des tortillas, à base de maïs, a augmenté de 14% en un an, les cultures américaines se dédiant de plus en plus à la production d'éthanol

- il existe un risque également que le monde agricole fragilisé par les incertitudes pesant sur l'évolution de la politique agricole commune européenne, ne soit tenté par la « monoculture » des biocarburants qui pourront leur rapporter des ressources fiables et pérennes.
- s'agissant de produire des biocarburants, les acquis de l'agriculture moderne, raisonnée, durable, économe d'engrais et de pesticides, ne risquent-ils pas de passer en second plan face à la pression des rendements ?
- enfin, l'efficacité énergétique des biocarburants est assez paradoxale :

* **l'éthanol**, substitut à l'essence obtenu à partir de plantes contenant de la saccharose (canne à sucre, betterave) ou de l'amidon (maïs, blé) qu'on peut incorporer jusqu'à 15% dans le carburant des voitures ordinaires, ne fournit que 25% d'énergie en plus que celle investie dans sa production

* le **biodiesel ou diester**, obtenu à partir d'huile d'oléagineux (colza ou tournesol) incorporable jusqu'à 15% aussi dans le carburant des moteurs diesel, est plus efficace énergétiquement puisqu'il fournit 93% d'énergie de plus qu'il n'en faut pour le produire.



Compte-tenu de tous ces éléments, peut-on penser que les biocarburants puissent être véritablement les carburants de l'avenir et que la mobilité de demain sera la même que celle d'aujourd'hui ? Certainement, non.

LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES : ETAT DES LIEUX DANS LE PAYS

Les énergies renouvelables sont fournies par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau ou encore la croissance des végétaux.

Par définition, elles se renouvellent naturellement après avoir été consommées et sont donc inépuisables. Leur consommation n'émet pas de gaz à effet de serre supplémentaire.

La France s'est engagée à assurer en 2010, 21% de sa production électrique à partir de sources d'énergie renouvelable, contre 12% en 2002.

Les énergies renouvelables représentent, en Midi-Pyrénées, 22% des énergies primaires produites dans la région au travers notamment de l'hydroélectricité et du bois énergie. Ces filières énergies renouvelables, sont également les plus développées dans le territoire du SCoT.

I. - L'HYDROELECTRICITE

EDF exploite les barrages des Saint-Peyres et du Baous pour la production d'électricité. L'énergie étant en grande partie stockée dans des retenues de barrages, elle peut être délivrée au meilleur moment, lorsque la demande en électricité est la plus forte. Elle est remise sur le réseau interconnecté français.

De plus, le Pays est doté d'une cinquantaine de microcentrales, appartenant à des producteurs autonomes, installées aussi bien sur les cours d'eau principaux : le Thoré, l'Agout, la Durenque, ...là où les débits sont assez importants que sur leurs affluents : l'Arn, l'Arnette et autres ruisseaux se jetant dans le Thoré, où les hauteurs de chute importantes compensent les faibles débits et permettent la production d'électricité.

Ces microcentrales fonctionnent au fil de l'eau. Sur les parties amont, la production n'est pas possible toute l'année (arrêt de juin à septembre)

Le tarif intéressant de rachat par EDF, qui a obligation d'acheter l'électricité produite par l'énergie hydraulique (renouvelable) et sa stabilité (contrat de 20 ans) expliquent l'équipement récent et les augmentations de puissances réalisées sur des chutes existantes, même de petite puissance.

La puissance totale installée est d'environ 70 MW, dont 45 au travers des 2 grands barrages du territoire, exploités par EDF.

Part du territoire du SCoT dans la puissance installée régionale

La puissance installée en matière d'hydroélectricité, pour la totalité de la région est de l'ordre de 6 500 MW. La contribution du territoire du SCoT est donc de l'ordre de 1% de la puissance installée régionale, malgré, on le voit sur la carte des centrales de Midi-Pyrénées, le maillage dense de l'équipement du Pays. Ce maillage est en fait constitué de petites unités, la production hydroélectrique de Midi-Pyrénées étant surtout générée par les grands barrages pyrénéens.

Impact de la production hydroélectrique :

Le SAGE met en évidence les aspects à la fois positifs mais aussi négatifs de ces nombreuses installations sur les rivières du Pays :



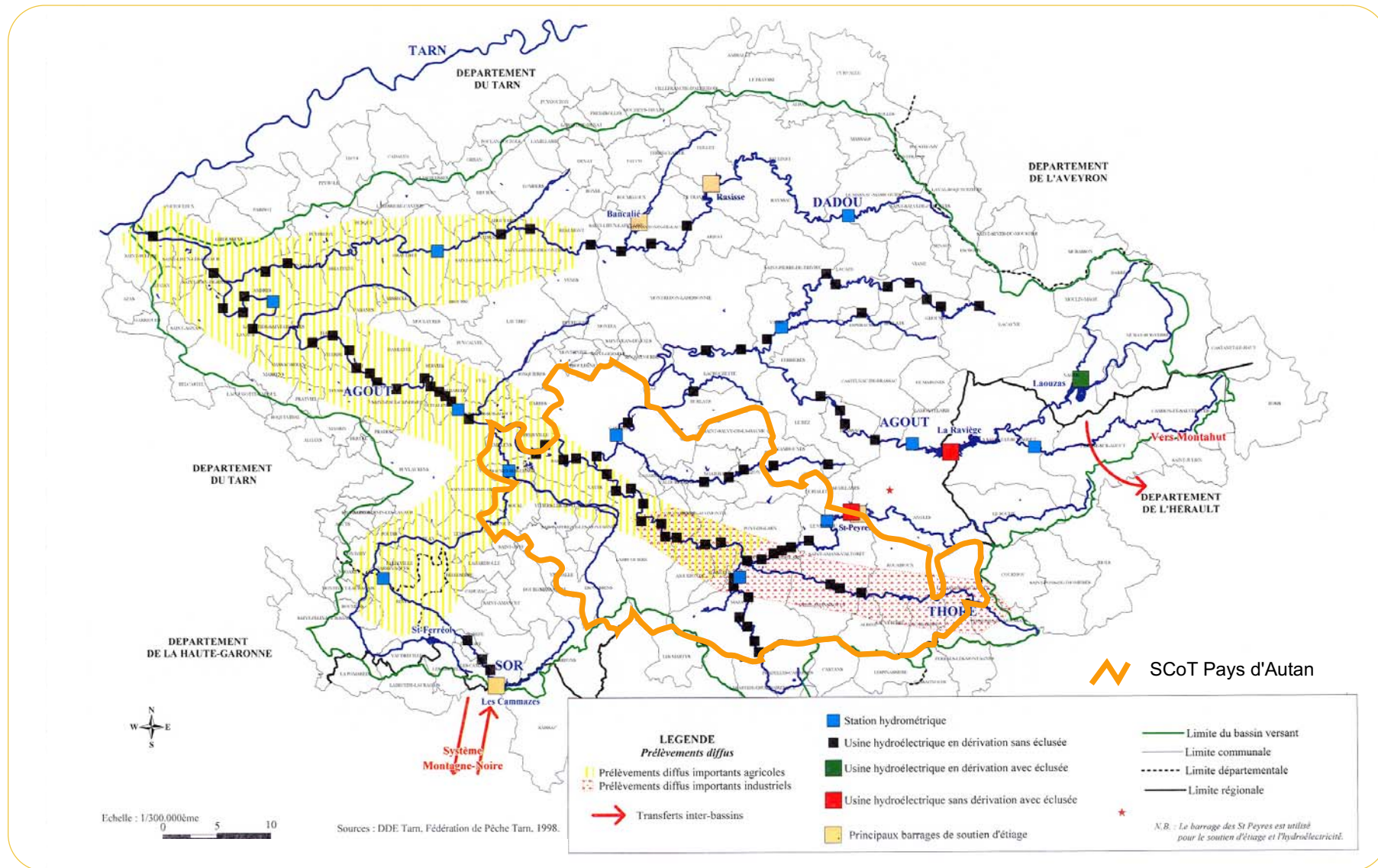
Lac des Saints-Peyres - www.parc-haut-languedoc.fr

Tab. 63 : **Avantages et inconvénients des installations hydroélectriques**

Aspects positifs	Aspects négatifs
<ul style="list-style-type: none"> - production d'énergie renouvelable - taxe professionnelle locale - lacs à usage touristique - soutien d'étiage - entretien des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - perturbation du régime des cours d'eau, en particulier sur l'Arn, dont les eaux sont dérivées des Saint-Peyres jusqu'au Baous aval, sur une hauteur totale de 411m. - dégradation des habitats aquatiques, par exemple, sur l'ensemble de ces microcentrales, à peine une dizaine de passe à poissons ont été aménagées - dégradation de la qualité des eaux

Source : SAGE AGOUT

Carte 85 : SAGE AGOUT - Gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant de l'Agout



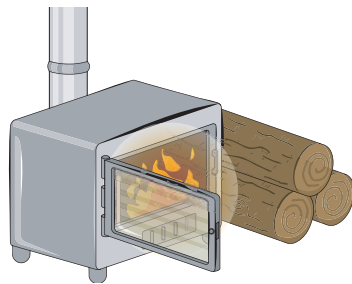
Source : Insee - Inventaire communal

II. - LE BOIS ENERGIE

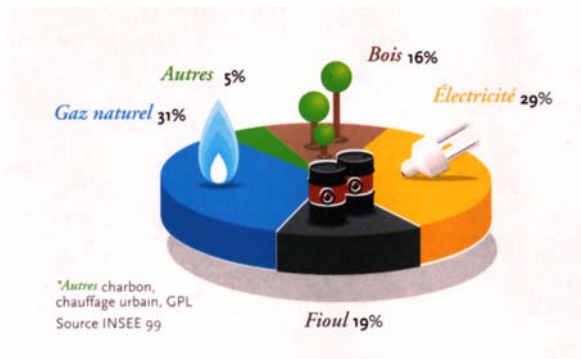
C'est l'utilisation du bois comme combustible pour la production de chaleur.

Soit par les ménages

En Midi-Pyrénées, la quasi-totalité du bois énergie est consommée par les ménages pour le chauffage. 16% des logements sont chauffés par le bois comme combustible principal. D'après l'agence régionale pour l'environnement (ARPE), le bois est utilisé comme combustible principal, d'appoint ou de confort par 2 ménages sur 5.



Graph. 7 : répartition des logements de Midi-Pyrénées en fonction de leur combustible de chauffage



Source : Observatoire régional de l'énergie de Midi-Pyrénées

Soit par l'industrie ou par les chaufferies collectives :

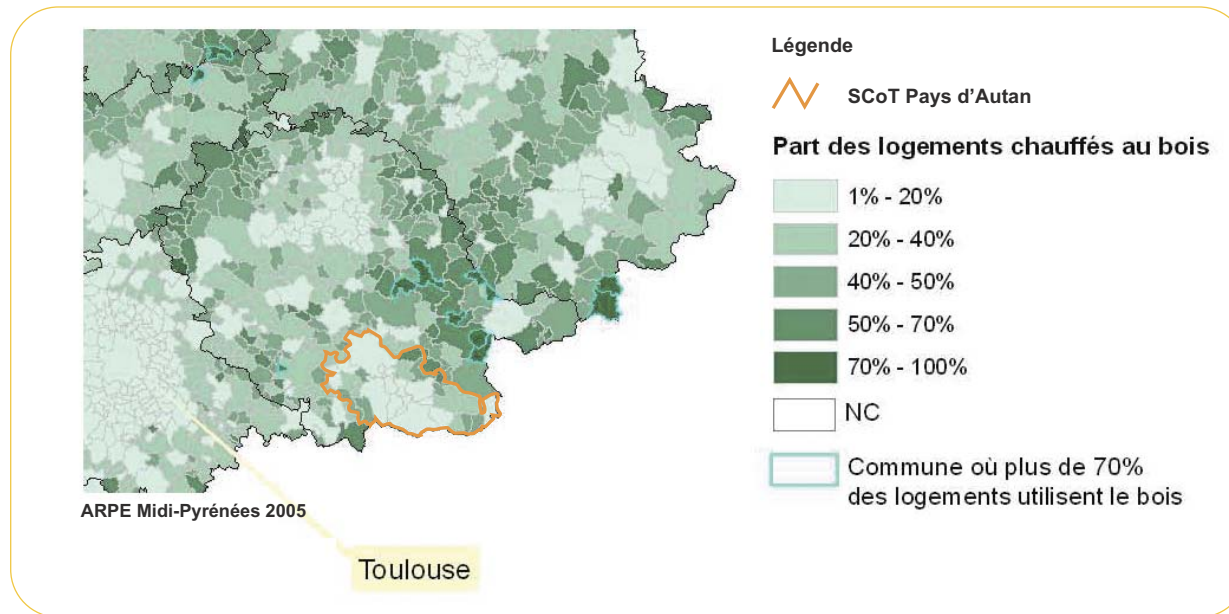
A ce jour, moins de 10% du bois énergie est utilisé par l'industrie ou les chaudières collectives, en Midi-Pyrénées.

Dans le Pays, il existe quelques chaufferies au bois industrielles (tarnaise des panneaux, Trifyl ...), mais les projets de chaufferies collectives sont importants :

- à Castres : un réseau de chaleur, c'est-à-dire, un chauffage central à l'échelle d'un quartier va être mis en service près du quartier de Lameilhé. Il alimentera en chauffage et eau chaude sanitaire, le CHIC, des logements et des bâtiments publics scolaires, socioculturels et sportifs. La puissance installée sera de 6,5 MW, et la chaufferie sera alimentée par des copeaux de bois et des plaquettes forestières venues des entreprises forestières voisines.
- A Labruguière : un réseau de chaleur d'une puissance de 2,2 MW est également prévu pour alimenter une maison de retraite, un collège, un groupe scolaire, des logements sociaux et un nouveau lotissement de 180 logements individuels et collectifs.
- A Mazamet, une chaufferie bois de 4 MW doit être couplée avec une chaufferie gaz de 7 MW et un réseau de 2,6 kms, dans un premier temps, qui sera destiné au chauffage d'un collège, d'un lycée, de logements sociaux, d'installations sportives et de quelques entreprises.



Carte 86 : **combustible principal du logement par commune - situation du bois en 1999**



Source : Insee 2001

III. - L'ENERGIE EOLIENNE



La puissance installée à ce jour en France est au travers de 1 049 éoliennes, de 918 MW (le monde du 8 juin 2006)

Le Pays n'a pas d'éoliennes sur son territoire. Par contre, quelques-unes sont implantées aux alentours sur la montagne Noire à Pradelles, 16 éoliennes, à Cuxac et Lacombe, 12 éoliennes et sur les monts de Lacaune, 3 éoliennes sur un projet qui en comptera 12, pour une puissance installée de 15,6 MW (correspondant à la consommation électrique de plus de 16 000 foyers).

De nombreux projets existent pourtant. Albine devrait soumettre prochainement à l'enquête publique un projet de 8 éoliennes, Sauveterre a reçu un avis favorable du

commissaire enquêteur et de dossier de permis de construire a été délivré, à Arfons, Saint-Amancet et Dourgne des permis sont déposés. D'autres communes sont intéressées comme Aigüefonde, Labrugüiere, le Vintrou ...

Un montage de projet complexe.

Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc a réalisé une étude qui croise l'ensemble des données qui doivent être prises en compte lors de l'étude d'un projet (vent, sensibilité paysagère, migrations des oiseaux, présence de monuments historiques, possibilité de raccordement aux grands réseaux de distribution électriques ...). La cartographie qui en résulte indique les secteurs qui peuvent



supporter l'implantation d'éoliennes au regard de tous ces critères. Les projets qui émergent sur le périmètre du parc et sur le Pays se réfèrent donc à ce document.

Mais, les avis sur l'intérêt de développer l'implantation d'éoliennes sont très partagés, et sont loin de faire l'unanimité. Les porteurs de projets sont donc confrontés à l'ensemble de ces difficultés, si bien que ceux-ci connaissent de réelles difficultés à se concrétiser.

D'un autre côté, si tous les projets actuels se réalisaient, la montagne Noire serait, à terme, dotée d'une centaine de machines de plus de 100 mètres de haut sur ses 35 kms de crêtes (voir article de la dépêche du Midi du lundi 15 janvier 2005)

Une régulation des projets prévue dans le cadre de la législation instituant les Zones de Développement Eolien (ZDE)

La loi de programmation du 13 juillet 2005, fixant les orientations de la politique énergétique de la France (la LPOPE), a introduit le principe de création des ZDE. L'objectif est une production d'électricité par EnR de 21% en 2010 contre 14% actuellement. L'éolien possède le potentiel de développement le plus important et sa dynamique de production s'accélère puisque la France disposait au 31/12/2005, de 757 MW, dont 400 MW installés sur la seule année 2005.

Mais cette dynamique doit s'inscrire dans un cadre favorisant sa bonne insertion locale. Pour approfondir la concertation et faire participer davantage les collectivités, les ZDE sont arrêtées par le Préfet sur proposition des communes ou EPCI à fiscalité propre. Elles permettent aux éoliennes qui y sont installées de bénéficier de l'obligation d'achat par EDF.

La ZDE est définie en prenant en compte :

- le potentiel éolien de la zone
- les possibilités de raccordement aux réseaux électriques

- la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés

En fonction de ces critères, sont définis :

- un périmètre géographique
- la puissance installée minimale et maximale de l'ensemble des installations attendues dans la ZDE

Sur la base des critères précédemment énoncés :

- le Préfet porte à la connaissance des collectivités, les données publiques dont il dispose, le plus en amont possible
- les collectivités proposent un périmètre
- le Préfet veille à la cohérence départementale des ZDE entre elles

C'est la DRIRE qui instruit la proposition de ZDE au nom du Préfet avec la DIREN et le SDAP (service départemental de l'architecture et du patrimoine)

La proposition est transmise par le Préfet pour avis :

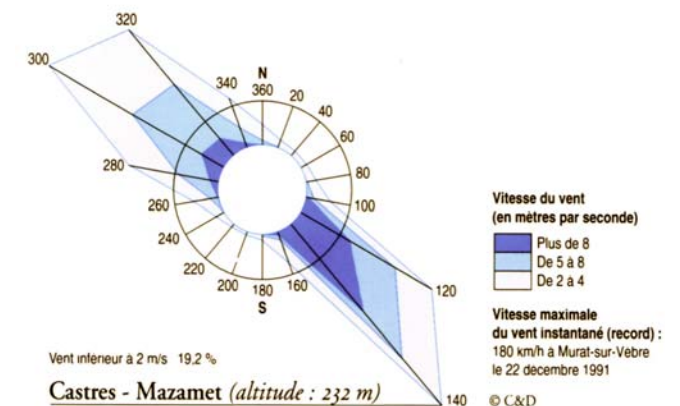
- à la commission des sites, perspectives et paysages
- aux communes limitrophes à celles dont tout ou partie du territoire est compris dans la proposition de ZDE

Le Préfet doit se prononcer dans un délai de 6 mois à compter de la réception de la proposition. La décision du Préfet prend la forme d'un arrêté préfectoral. Les porteurs de projet devront ensuite, faire une demande de permis de construire, et pour les éoliennes de plus de 50 mètres de hauteur, réaliser une étude d'impact, soumise à enquête publique, où les enjeux environnementaux pourront être étudiés plus finement.

Une ZDE est actuellement en cours sur le Lacaunais et une autre doit démarrer sur Labruguière.

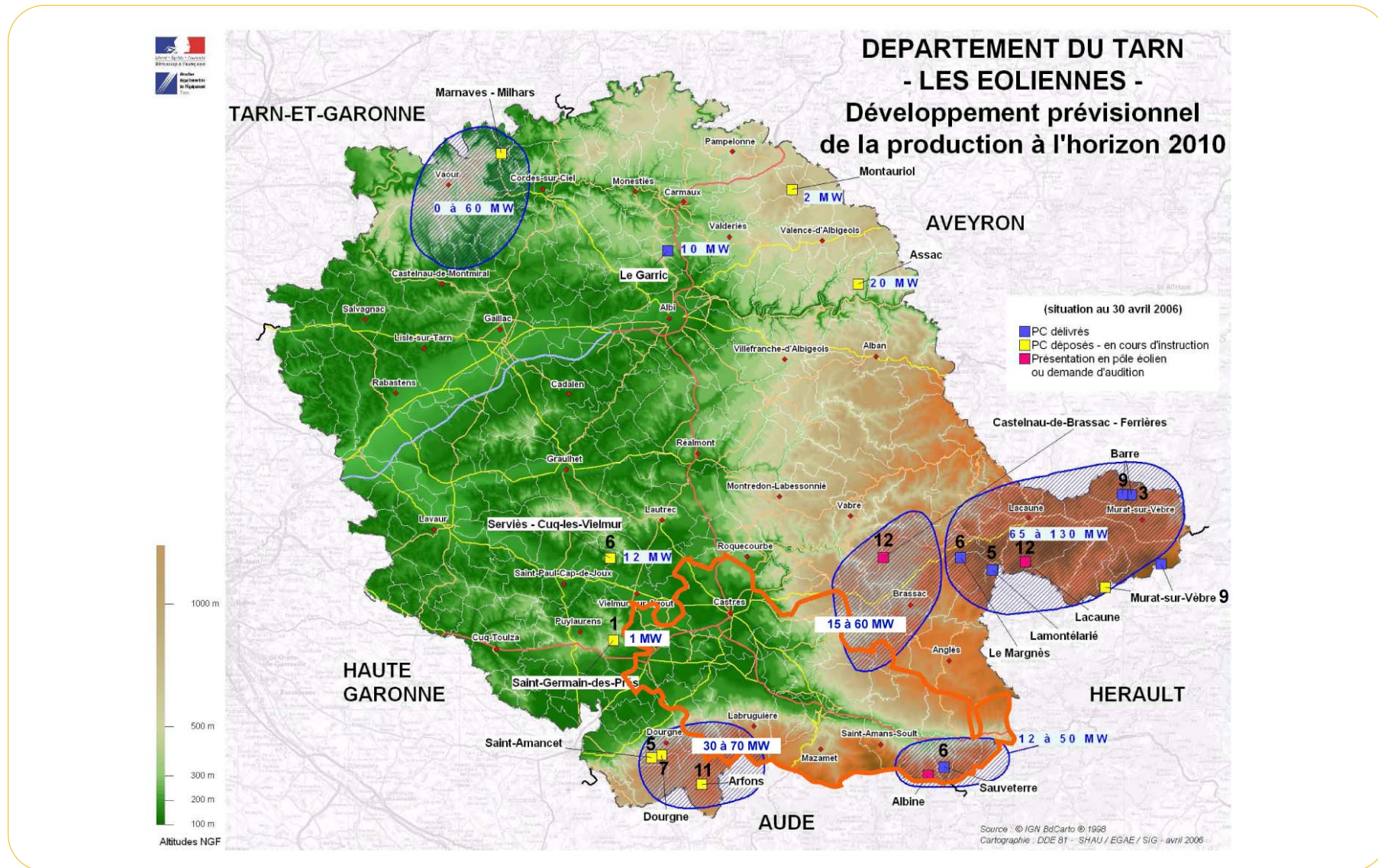


Graph. 22 : **rose des vents annuelle**



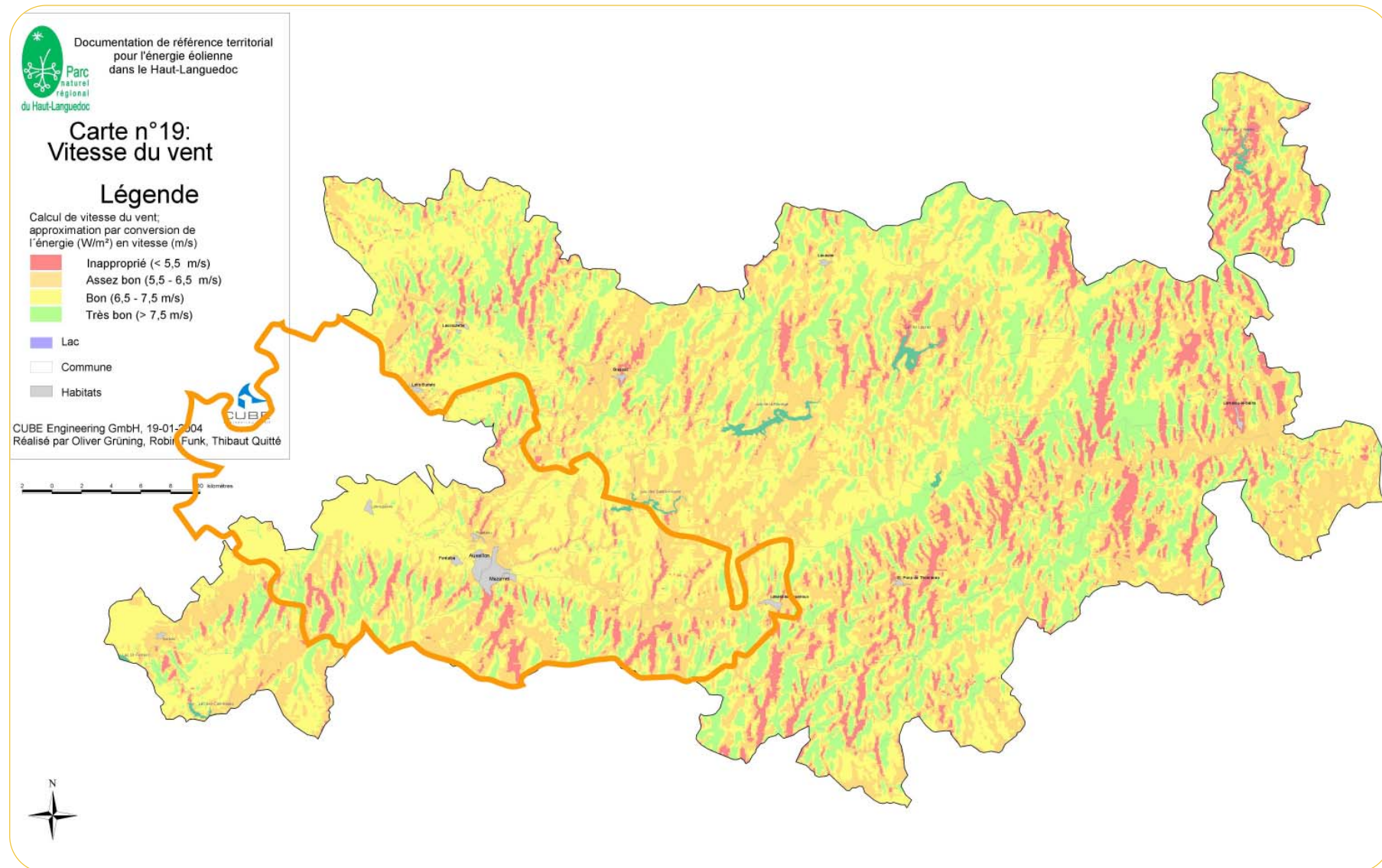
Source : Atlas du Tarn - Conseil Général du Tarn ; Météo France

Carte 87 : énergie éolienne dans le Tarn



Source : cartographie DDE 81 - SHAU / EGAE / SIG - avril 2006

Carte 88 : **document de référence territorial pour l'énergie éolienne dans le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc - Juillet 2004**



Source : MCB-Consultants CUBETOPOSUD

IV. - L'ENERGIE SOLAIRE

Elle peut être utilisée de deux façons soit le solaire photovoltaïque qui consiste à transformer directement la lumière du soleil en électricité, utilisé principalement pour alimenter des sites non reliés au réseau (maisons isolées, refuges de montagne...), soit le solaire thermique qui permet, à partir de capteurs solaires, la production d'eau chaude pour le chauffage, les piscines ou l'eau chaude sanitaire.

Le solaire photovoltaïque est peu utilisé dans le Pays, comme en Région, sauf en secteur de montagne, et la puissance installée régionale par exemple, raccordée au réseau et en site isolé était en 2005 de 140 KW.



Capteurs photovoltaïque - MCEF Castres



Capteurs plans vitrés - Castres

de Lameilhé, le stade du Rey, et la piscine de l'Archipel, totalisant près de 800 m² de panneaux solaires.



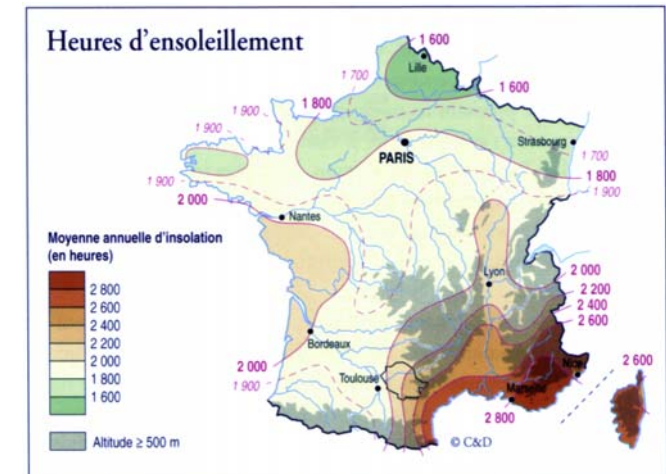
Panneaux solaires thermiques sur la pelouse du complexe sportif l'Archipel

Le solaire thermique est une technique plus utilisée, soit par les particuliers, au travers de chauffe-eau solaires individuels (près de 5 500 installés en Midi-Pyrénées entre 1999 et 2005), soit au travers d'installations collectives. Les installations collectives du Pays sont importantes, puisqu'elles concernent 5 bâtiments publics : le stade nautique de Bisséous, la cuisine centrale, le COSEC

Mais, il est étonnant que l'énergie solaire n'ait pas encore réussi à pénétrer le marché local ou national de façon plus significative, alors que beaucoup de régions en France sont plutôt plus ensoleillées que certains pays du nord, plus utilisateur d'énergie solaire et que l'insertion paysagère est moins problématique que celle de l'éolien. De plus, l'énergie solaire peut être utilisée directement là

où elle est produite, et les installations permettent de bénéficier de crédits d'impôts sur le revenu. Autant d'atouts qui devraient permettre un décollage du recours à l'énergie solaire en France, dans les années à venir. Reste aux professionnels et aux artisans à développer un savoir faire dans ce domaine.

Carte 89 : heures d'ensoleillement



Source : Atlas du Tarn - Conseil Général du Tarn ; Météo France

UNE EVOLUTION DES MODES DE VIE TOUCHANT PRINCIPALEMENT LES DEPLACEMENTS ET L'HABITAT

Les deux grands secteurs consommateurs d'énergie et donc émetteurs de gaz à effet de serre, on l'a vu, sont le résidentiel (chauffage et de plus en plus d'équipements électriques) et les transports (motorisation des ménages, transport de marchandise).

Les énergies renouvelables participeront, à force d'incitations financières et fiscales, à 21% de la production d'électricité en France, en 2010.

Les biocarburants pourraient permettre de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, dues aux transports, mais, on l'a bien vu, à grande échelle, tant les énergies renouvela-

bles que les biocarburants ne seront pas en mesure de satisfaire, à eux seuls, les besoins énergétiques des pays occidentaux, toujours en croissance, et ceux qui émaneront des pays émergents.

C'est donc à la source qu'il convient de s'interroger. Comment faire en sorte que l'habitat, les déplacements, nos modes vie, de consommation et de loisirs soient plus économes en besoins énergétiques ?

I. - LES TRANSPORTS

Sur ce chapitre, on se reportera au diagnostic déplacements. Une économie énergétique en matière de déplacements pourrait prendre appui :

- sur une plus grande proximité spatiale entre pôles générateurs de déplacements. C'est d'ailleurs, le sens de la loi SRU, qui a remis en cause le principe du zonage des POS : à chaque zone, sa fonction (zone d'habitat, zone d'emploi, zone de loisirs...). En introduisant le principe « de mixité des fonctions », c'est bien ce rapprochement des pôles générateurs de déplacement qui est recherché. En particulier, la loi SRU encourage les PLU à définir des zones mixtes, qui peuvent accueillir emplois et habitat, dès lors que la nature des entreprises peut voisiner avec des quartiers résidentiels.

- une proximité de l'habitat et de l'emploi permet un recours au mode de déplacement « doux », marche à pied ou vélo, quand les aménagements le permettent dans de bonnes conditions de confort et de sécurité
- l'usage des transports en commun : bus, train doit être aussi favorisée pour les déplacements plus longs. D'ailleurs, plus l'accessibilité aux moyens de transports collectifs sera favorisée (aménagement piétons, cyclables, stationnements, compacité urbaine aux abords des transports publics...) plus il sera aisé de les emprunter et leur fréquence pourra être améliorée

- sur certain itinéraire, l'usage du covoiturage pourra s'organiser



II. - L'HABITAT

Aujourd'hui, se développent des notions nouvelles en matière de construction, d'habitat et de « quartier durable ».

En matière de bâtiment, la notion de **HQE** (Haute Qualité Environnementale), apparue en France dans les années 1990, se structure aujourd'hui. Elle a débouché sur la déclinaison de référentiels sur lesquels la demande est importante, car ils permettent aux collectivités et aux aménageurs d'imposer aux maîtres d'ouvrage leurs exigences en matière de développement durable.

La HQE se définit par 14 cibles qui permettent de structurer les objectifs attendus dans les opérations de construction. Elle vise deux grands objectifs :

- à maîtriser les impacts d'une opération de construction ou de réhabilitation sur l'environnement extérieur
- à créer un environnement intérieur sain et confortable



Les amis de l'Ecozac

Maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur :



Logements sociaux construits à Zuydcoote (Nord)

Eco-construction

1. Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat. Bonne intégration dans le paysage (vue extérieure, vue depuis l'intérieur)
2. Choix intégré des procédés et produits de construction. Utilisation de matériaux sains et nécessitant le moins de transport possible.
3. Chantier à faibles nuisances (déchets, bruit, pollution des sols, de l'air...)

Eco-gestion

4. Gestion de l'énergie : optimisation de l'utilisation de l'énergie (chauffage, lumière...) recours aux énergies renouvelables
5. gestion de l'eau : réutilisation de l'eau pluviale sur parcelle, réalisation de bassins de rétention paysagers, noues (fossés aménagés) en accompagnement des espaces publics,
6. gestion des déchets d'activité (gestion optimisée, minimisation)
7. gestion de l'entretien et de la maintenance (facile et peu énergivore)

Créer un environnement intérieur

Confort

8. Confort hygrothermique (ventilation, température, hygrométrie)
9. Confort acoustique
10. Confort visuel (ambiance, esthétique, lumière naturelle...)
11. Confort olfactif

Santé

12. Qualité sanitaire des espaces (entretien, éviter les acariens)
13. Qualité sanitaire de l'air (ventilation, éviter les matériaux nocifs)
14. Qualité sanitaire de l'eau (origine, possibilité de recyclage)



Maison individuelle certifiée Minergie (346 m2)

Chauffage 100 % pompe à chaleur, sonde géothermique.
ECS (95 % PAC et 5 % électrique).
Architecte Fachpartner à Zürich.

(source Minergie)

Plus généralement, se dessine, la notion d'éco-quartier, où les objectifs de développement durable sont traités à l'échelle du projet urbain.

La naissance des éco-quartiers est difficile en France. Contrairement aux voisins d'Europe du nord (Suède, Danemark, Allemagne, Hollande, Angleterre...) aucune initiative n'a été pour le moment lancée en France. Des projets existent soit d'initiative publique (Lille, Chalon...) soit d'initiative privée (ING à Limoges...)

Dans un éco-quartier, il s'agit d'appliquer certains principes environnementaux et sociaux afin de maîtriser l'impact des implantations urbaines : économie de foncier, circulations douces, diversité et densité de l'habitat, diversité sociale des occupants, énergies renouvelables, valorisation des déchets, restauration du cycle de l'eau, espaces verts, matériaux respectueux de l'environnement... Les éco-quartiers d'Europe du nord n'hésitent pas à aborder toutes ces thématiques de front.

L'absence d'expérience équivalente en France a des raisons qui paraissent liées à l'abondance de ressource en eau, en foncier « Il y a en France une culture de l'étalement urbain difficile à contrer. La prolifération de lotissements de maisons individuelles est persistante, sans conscience encore des coûts collectifs et individuels qu'ils induisent, notamment en matière de transports ». (Dominique Riquier-Sauvage, architecte, en charge du groupe de travail Aménagement à l'association HQE.)

Mais, la demande s'affirme et les projets s'inspirant des voisins européens, se développent. Le montage de ces projets est complexe et certains organismes travaillent sur des méthodes de montage de projet comme le Snal (Syndicat national des aménageurs-lotisseurs), l'Ademe....

La mise en oeuvre d'un éco-quartier représente un surcoût de 13 à 17% (le Moniteur – la difficile naissance des éco-quartiers- 22 septembre 2006) à relativiser, en cout

global, c'est-à-dire en intégrant les moindres couts d'usage (les charges) et de maintenance, et les externalités comme la réduction des gaz à effet de serre.

Quelques exemples de projets en France, public ou privé :

La ville de Chalon-sur-Saône :

- « Saint-Jean des jardins », une ZAC de 5 hectares, projetée sur d'anciens terrains maraichers, et prévoyant 200 logements. Elle est confiée à une SEM, pour les travaux de viabilisation. La ville choisit, en outre, un expert HQE dans le but de conseiller les architectes, les promoteurs et de suivre les chantiers. Les espaces publics sont essentiellement piétons et cyclables. Le quartier n'est desservi que par une seule voie de circulation routière. Pour limiter l'usage de la voiture « les garages en bois des 45 villas ont été séparés des habitations et entièrement végétalisés ». L'aspect paysager a été particulièrement soigné tant dans le choix des espèces végétales peu consommatrices d'eau que dans la récupération des anciens puits des maraichers. Ils permettent d'arroser les 3 îlots de jardins familiaux, implantés en cour de quartier. Les immeubles de 3 étages se situent en front de quartier, les maisons individuelles derrière en continuité d'une zone pavillonnaire existante. Les propriétaires sont aidés à hauteur de 100 euros par m² de capteurs solaires installés, par la collectivité. Le quartier est en outre chauffé collectivement au bois par une chaudière d'une puissance de 4MW, exploitée par un concessionnaire. Cette opération vise à endiguer la baisse régulière de population du centre de Chalon au profit de la périphérie. » (article des Echos du XXXXXX)



Saint-Jean-des-Jardins - Projet



Saint-Jean-des-Jardins - Projet



Saint-Jean-des-Jardins - Projet

ING (groupe néerlandais) à Limoges :



Les terrasses La Fayette - Limoge

« **Les terrasses La Fayette** », 7 ha aménagés pour des maisons individuelles et des petites copropriétés, en tout, 132 logements du T3 au T5, dont 10% de logements sociaux. « Tous les logements bénéficient d'espaces extérieurs, avec jardin indépendant, soit attenant au logement soit à proximité pour les résidents situés en étage ». Ils disposent de terrasses et balcons. Une coulée verte sera aménagée, le long d'un ruisseau aménagé avec un parcours de santé. Tous les logements offrent une vue panoramique sur la ville. Les constructions respecteront les pentes naturelles du terrain et la majorité des arbres existants sur le site sera gardé, après diagnostic sanitaire. Utilisant le bois de la structure au parement, les logements seront sur-isolés.

Ils offriront 3 gammes de performance énergétique :

- les maisons économes : 40% d'économies d'énergie. Elles sont équipées de panneaux radiants pour le chauffage, de capteurs solaires pour l'eau chaude, d'un double vitrage
- les maisons basse-énergie : 55% d'économies d'énergie. Elles disposent en plus d'un poêle à bois.
- Les maisons très basse énergie : 80% d'économies, plus équipées encore.
- Le projet répond à l'essentiel des 14 cibles HQE avec un accent particulier sur les critères suivants : relation à l'environnement immédiat, choix de procédés et de produits de construction naturels, faible nuisance de chantier, gestion de l'énergie, de l'eau par récupération des eaux pluviales et traitement paysager des eaux de ruissellement...
- Ces dispositions ont un cout, hors, la ville de Limoges a imposé dans le cahier des charges que les prix de vente soit calqués sur les prix du marché neuf habituellement pratiqués à Limoges. Afin de maintenir les prix d'achat dans des fourchettes raisonnables pour tous, le promoteur absorbe une partie du surcout de construction, grâce à la taille de l'opération, et au concours d'aides publiques (Ademe ...). Il met également en avant les réductions d'impôts dont bénéficieront les futurs propriétaires pour l'acquisition d'un logement HQE.

(article Traits Urbains – mars 2007)



Les terrasses La Fayette - Limoge



Les terrasses La Fayette - Limoge

CONCLUSION

S'il est une question centrale dans le cadre de nos préoccupations pour les générations futures, c'est bien celle de l'énergie. Notre vie moderne (travail, loisirs, habitat, déplacements, achats...) repose totalement sur la ressource en pétrole, en gaz, en charbon et en électricité nucléaire (84% de l'énergie mondiale). Ressources énergétiques et modes de vie sont étroitement liés. Les pays, en particulier développés, en prennent toute la mesure aujourd'hui qu'ils sont confrontés à la pénurie annoncée de ces ressources énergétiques. Les consciences s'éveillent difficilement sur cette question sans véritable réponse collective qui soit aujourd'hui, à la hauteur des enjeux pressentis :

- **Quel mode de vie implique une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre ?**
- **Quel sera le mode de vie des générations futures, celles de « l'après-pétrole » ?**
- **Comment anticiper au mieux pour que les mutations nécessaires se fassent en douceur ?**

Nous avons vu que des solutions existent en matière d'énergies renouvelables et de limitation de la consommation énergétique dans l'habitat et les transports ... que dans ce contexte, des initiatives peuvent être prises individuellement ou collectivement... Reste qu'aujourd'hui, chacun pressent qu'il faudra aller plus loin dans le changement et dans l'anticipation.

Synthèse d'un article paru, en juin 2005, dans le « courrier international », écrit par l'écrivain américain James Kunstler, intitulé « nous pouvons dire adieu à notre mode de vie », extrait de son ouvrage « La longue urgence », ouvrira ce diagnostic à un questionnement peut-être plus adapté aux véritables enjeux de demain.

« ... Nous allons être confrontés à la fin de l'époque des combustibles fossiles bon marché. Il n'est nullement exagéré de dire que l'approvisionnement fiable en pétrole et en gaz naturel peu coûteux est à la base de tous les produits de première nécessité de la vie moderne, sans parler du confort et du luxe : chauffage central, climatisation, voitures, avions, lumière électrique, vêtements bon marché, musique enregistrée, cinéma, défense nationale...

Or, nous allons vers un pic de production pétrolière dans le monde. Selon les prévisions les plus fiables, il surviendra d'ici à 2010. De plus, la production américaine de gaz naturel fléchit, de 5% par an.... Les carburants de substitution ne suffiront pas pour que nous puissions continuer à mener la vie à laquelle nous sommes habitués. « L'économie de l'hydrogène » tant vantée est une plaisanterie. Nous n'allons pas remplacer le parc automobile et de poids lourds aux Etats-Unis par des véhicules roulant avec des piles à combustible... L'espoir de sauver notre mode de vie grâce aux énergies renouvelables n'est pas non plus réaliste. La généralisation des systèmes électriques solaires et éoliens se heurte à un énorme problème d'échelle. Surtout, la fabrication de leurs composants nécessite des quantités considérables d'énergie... Si nous voulons que les lumières restent allumées en Amérique après 2020, nous pouvons bien sûr recourir à l'énergie nucléaire, avec tout son lot de problèmes pratiques et d'incertitudes économiques... de toute façon, l'uranium est également une ressource limitée.

La longue urgence va donc nous obliger à modifier notre mode de vie... Le pire a sans doute été de laisser nos villes tomber en décrépitude et de les remplacer par des banlieues, avec comme effet secondaire, le gaspillage d'une grande partie des terres agricoles d'Amérique... La longue urgence va nous contraindre à revoir tout ce que nous faisons, du type de localités dans lesquelles nous vivons, en passant par notre manière de travailler et d'échanger les produits de notre travail. Fini la mobilité. Notre vie quotidienne sera profondément et intensément locale...

A mesure que la rareté des biens intermédiaires à base de pétrole et de gaz fera reculer l'agriculture industrielle, nous devons produire notre nourriture plus près de l'endroit où nous vivons et à une échelle plus réduite.... Nos routes vont souffrir. Les chemins de fer sont bien moins gourmands en énergie que les voitures, les camions ou les avions et ils peuvent fonctionner avec n'importe quoi, du bois à l'électricité. Mais les Etats-Unis sont aujourd'hui dotés d'un réseau ferroviaire dont les Bulgares auraient honte. Si nous ne le rénovons pas, il n'y aura plus de voyages sur de longues distances ni de transport de fret... Les régions prospères du XXI^e siècle seront celles bénéficiant d'un arrière-pays agricole viable qui pourra constituer au niveau local une économie durable reposant sur la cohésion sociale. Les petites villes ont plus de chances de s'en sortir que les grandes métropoles, lesquelles devront se contracter fortement...

Nous refuserons d'y croire au début : deux siècles de modernité balayés par une pénurie d'énergie à l'échelle planétaire...

Le seul effet positif des changements brutaux qui nous attendent sera peut-être la satisfaction de nouer des relations étroites au sein de notre communauté, de travailler avec nos voisins, de participer à un entreprise qui importe vraiment ..."

SOURCES

- L'observatoire régional de l'énergie de Midi-Pyrénées – édition 2005
- Agence régionale pour l'environnement : « clés pour l'environnement » - février 2007
- Etat des lieux du SAGE Agout – 2005
- Document de référence territorial pour l'énergie éolienne dans le Parc naturel du Haut-Languedoc – juillet 2004
- Castres magazine : « Castres fait feu de tout bois » - septembre 2006
- « Energie : doper le renouvelable et trancher sur le nucléaire » - le Moniteur – 23 mars 2007
- « l'évolution des stratégies énergétiques » – cahiers du Monde- 21 mars 2007
- « Les éoliennes remettent au premier plan la question des paysages » - le Monde – 8 juin 2006
- Rapport de mission : « la division par 4 des émissions de dioxyde de carbone en France d'ici 2050 » - mission interministérielle de l'effet de serre – mars 2004
- « Le rendement énergétique des biocarburants fait débat » - le Monde – 11 janvier 2007
- « les biocarburants redessinent la carte de l'agriculture mondiale » - le Monde – 3 avril 2007
- « les batailles du vent » le Monde – 11 janvier 2007
- Traits urbains : « un promoteur apprivoise la HQE : ING à Limoges » - mars 2007

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS LE PAYS EST EXPOSE ET LES MESURES DE PROTECTION

Définition du risque majeur : un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Le risque majeur est donc la confrontation entre un aléa et des enjeux.

Deux types de risques sont identifiés :

- les risques naturels (inondations, feux de forêts, mouvement de terrain, tempêtes)
- les risques industriels et technologiques (risque industriel, rupture de barrage, transport de matières dangereuses)

Le territoire du SCoT, avec la présence de nombreuses rivières et ruisseaux à caractère montagnards, avec sa géologie en particulier des secteurs argileux de plus en plus soumis aux aléas climatiques, est exposé à des risques naturels d'inondation et de mouvement de terrain.

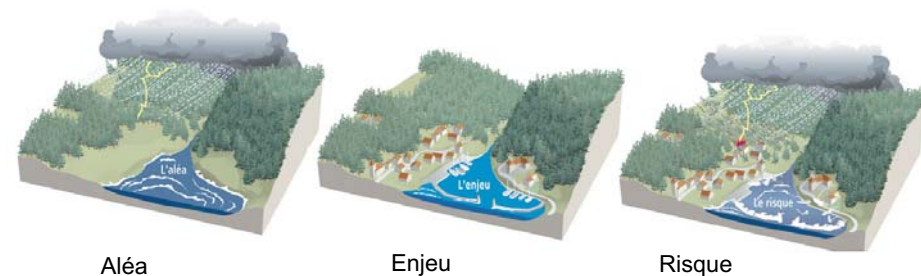
Le risque de rupture de barrage est infime car les installations sont contrôlées en permanence.

Le risque industriel est lié à deux entreprises concernées par la directive Seveso, dont une seule Seveso, seuil haut (Sepiprod).

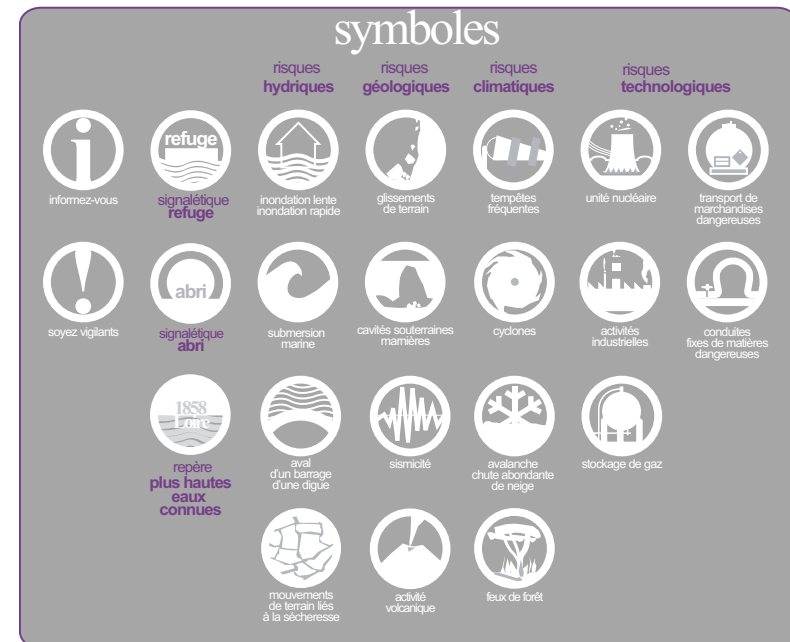
Le transport des matières dangereuses constitue un risque diffus, lié à la dispersion du tissu industriel, cependant, il se concentre essentiellement sur les voies à grande circulation qui irriguent le territoire.

Les mesures de sécurité sont nombreuses pour protéger les populations, et les biens.

Définition générale du risque majeur



Source : www.prim.net/



Source : Ministère de l'intérieur - Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable

Tableau 64 : *risques affectant les communes du SCoT*

Communes	Risques						
	Inondation	Rupture de "grands" barrage	Mouvement de terrains	Feu de forêts	Risques industriels	Tempête	Transport de matières dangereuses
Aigüefonde	RMI	x	FTF	Faible		Ce risque concerne toutes les communes	Ce risque concerne toutes les communes
Aussillon	MF	x	RMI	Faible			
Boissezon	MF		RMI	Faible	Sepiproduct/ Borchers		
Castres	MF	x	RMI				
Caucalières	MF	x	RMI	Faible			
Labruguière	MF	x	FTF	Moyen			
Lagarrigue	MF		RMI	Faible			
Le Rialet	RMI		RMI	Faible			
Le Vintrou	RMI	x	RMI	Faible			
Mazamet	MF	x	FTF	Moyen			
Navès	RMI	x	RMI				
Noailhac	RMI		RMI				
Payrin-Augmontel	RMI	x	RMI	Faible			
Pont de l'Arn	RMI	x	RMI	Moyen			
Saint-Amans-Soult	MF		RMI	Faible			
Valdurenque	MF		RMI	Faible			
Cambounet/Sor	RMI		RMI				
Escoussens	RMI		RMI				
Lescout	RMI	x	RMI				
Saint-Affrique les montagnes	RMI		RMI				
Saix	MF	x	RMI				
Sémalens	MF	x	RMI				
Soual	MF	x	RMI				
Verdalle	RMI		RMI	Faible			
Viviers les montagnes	MF		RMI				
Albine	RMI		FTF	Faible			
Labastide-Rouairoux	MF		FTF	Moyen			
Lacabarède	MF		RMI	Faible			
Rouairoux	RMI		RMI				
Saint-Amans Valtoiret	MF	x	RMI	Moyen			
Sauveterre	RMI		RMI	Faible			
Bout du Pont de l'Arn	RMI	x	RMI	Faible			
Saint-Salvy de la Balme	RMI		RMI	Faible			

RMI = Risque Majeur Identifié
 MF= Moyen à Fort
 FTF= Fort à Très Fort
 x = soumise au risque

Source : DDRM du Tarn 2006

I. - L'INONDATION

Le risque inondation peut être défini comme une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement variables; elle est plus généralement due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes ou durables. Dans ces conditions, elle peut d'ailleurs, se cumuler avec un ruissellement important et rapide qui peut aggraver le risque, dû par exemple, à l'imperméabilisation des sols par l'urbanisation, ou en milieu rural, aux modifications des pratiques agricoles (arrachement des haies ...).

Le Pays, soumis à des phénomènes pluvieux qui peuvent être excessifs, a connu de fortes inondations dont la plus récente, celle de 1999, a provoqué d'importants dégâts humains et matériels.

C'est pourquoi, aujourd'hui, l'ensemble des rivières du territoire (Thoré, Durenque, Agout, Sor) font l'objet d'un PPR (Plan de Prévention des Risques).

Les PPR, issus de la loi du 2 février 1995, marquent un tournant plus contraignant dans la prise en compte des risques naturels, car désormais, le lit majeur (zone couverte par la plus forte crue connue) devient inconstructible, l'objectif étant de préserver complètement les champs d'écoulement et de stockage des crues. Les secteurs soumis à un aléa faible, peuvent cependant conserver une constructibilité résiduelle.

La Molière Basse en 1999



Photo : SMRTA

Inondation de 1999 : le Thoré sous le pont SNCF - Navès



Photo : Marc Cousinier

Le Bousquet en novembre 1999



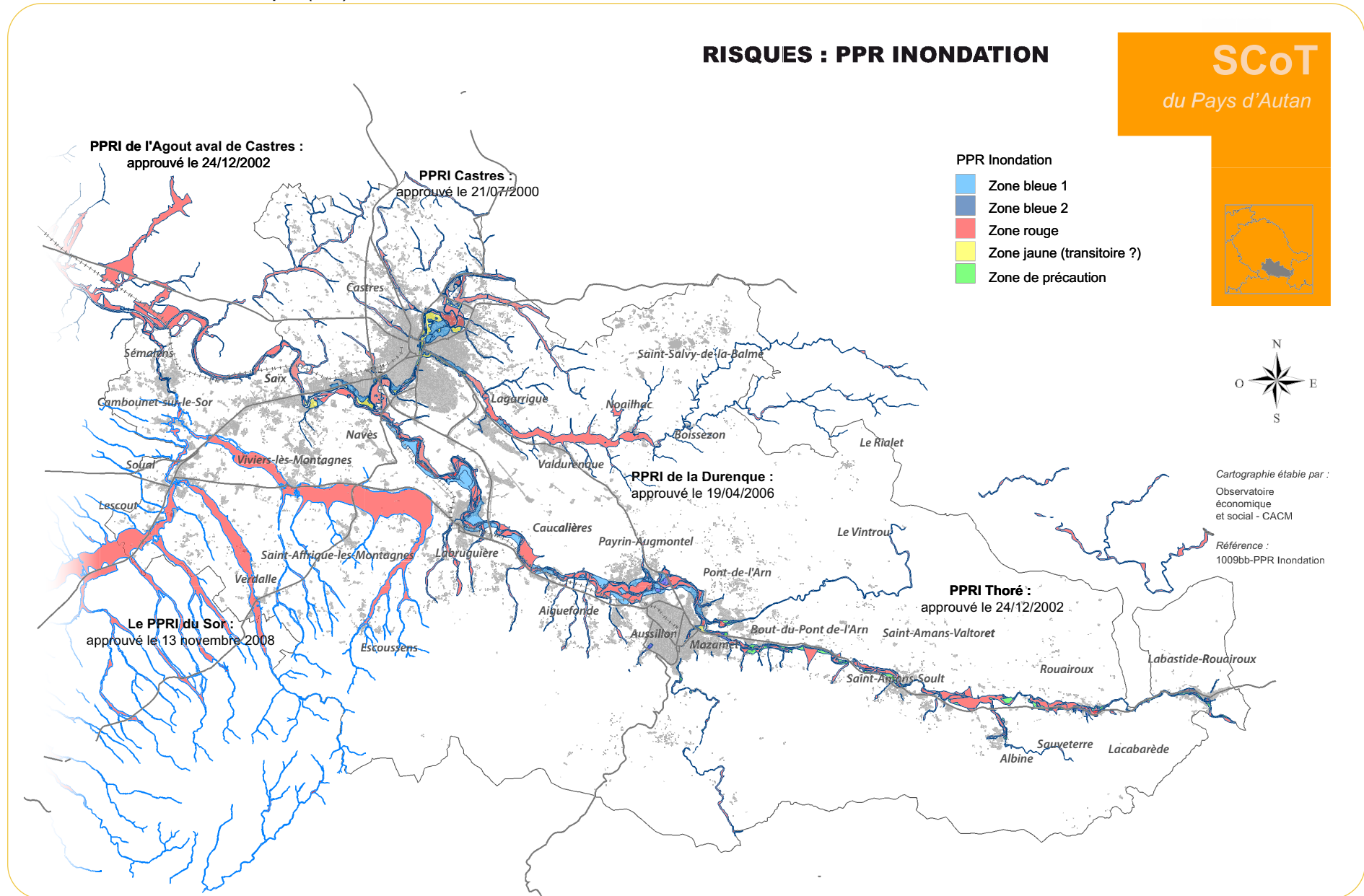
Photo : SMRTA

Route le long de l'Arnette en 1999



Photo : SMRTA

Carte 90 : **Plan de Prévention des Risques (PPR) Inondation**



Les PPR définissent, en général :

- des zones rouges, d'aléas forts, inondables par des crues rapides et imprévisibles et les champs d'expansion des crues. Le principe général est l'inconstructibilité.
- des zones bleues, souvent déjà urbanisées, soumise à un aléa faible, non soumises à des crues rapides et imprévisibles. Dans ces zones, il est possible de préserver les personnes et les biens et la construction y est autorisée sous conditions.

Dans le règlement du PPR Thoré, apparaît **une zone bleue 2**, qui tient compte, du stockage des débits de la crue de l'Arn dans la retenue des Saint-Peyres, qui a permis d'abaisser le niveau de la crue « réelle » du Thoré, en 1999, en aval de sa confluence avec l'Arn. Dans cette zone, sont appliqués des principes comparables à la zone bleue 1, mais avec des prescriptions allégées.

Dans ce PPR, apparaît également une **zone de précaution**, en amont de la confluence Thoré-Arn, pour prendre en compte le caractère rapide de la formation et de la propagation des crues, qui rend illusoire une procédure d'alerte en vue d'évacuation préventive sur le bassin amont de la rivière. L'objectif, dans cette zone, est de ne pas augmenter la vulnérabilité, notamment des biens.

Dans le PPR Agout, apparaît une **zone jaune**, soumise à un aléa fort, mais où l'urbanisation historique est dense et les systèmes d'alerte, basés sur la connaissance d'évènements en amont, rendent possible la mise en sécurité des personnes. Dans ces secteurs, l'objectif est de ne pas augmenter la vulnérabilité, mais aussi de préserver les éléments urbains existants.

Concernant le Sor, en attendant l'arrêté préfectoral approuvant le PPR, les zones inondables prises en

compte pour la gestion de l'urbanisation, sont basées sur les cartes informatives réalisées par la DIREN.

En outre, Le Syndicat mixte Thoré-Agout est chargé de mener des actions de préventions notamment pour l'Agout et le Thoré en entretenant les cours d'eau, et pour le Thoré, en installant des pièges à embâcles ou en créant des champs d'expansion de crues... il est également chargé de mener des actions de communication et de sensibilisation sur le risque.

La Communauté d'agglomération a également réalisé d'importants travaux d'aménagement du Thoré et de l'Arnette sur la commune de Mazamet suite aux intempéries de 1999.

Travaux d'aménagement du Thoré



Chantier d'entretien sur le Thoré



Photo : SMRTA



Enfin, certaines zones sont inondables du fait d'un ruissellement pluvial insuffisamment maîtrisé. Le code général des collectivités territoriales prévoit que « les communes délimitent, après enquête publique, les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et du ruissellement ».

De plus en plus, la gestion des eaux pluviales est une préoccupation dans les nouvelles zones urbanisées. Une double rétention est préconisée pour éviter des écoulements trop rapides et surcharger les réseaux : une rétention sur la parcelle, qui peut permettre d'ailleurs de réutiliser l'eau de pluie pour des usages domestiques extérieurs (arrosage, travaux de jardinage, lavage des voi-

tures...) et une rétention au niveau des nouveaux quartiers (bassins de rétention des eaux, qui peuvent être traités comme des espaces publics d'agrément).

La cartographie des zones inondables du Pays, fait apparaître que les surfaces contraintes par les inondations sont importantes dans les vallées du territoire et le long des ruisseaux dévalant de la montagne. Ces contraintes, ajoutées aux contraintes topographiques, dessinent en négatif, les territoires où pourra s'organiser le développement des activités humaines, que le PADD et les orientations du SCoT préciseront.

Solutions pour la rétention des eaux pluviales



Les usages de l'eau de pluie



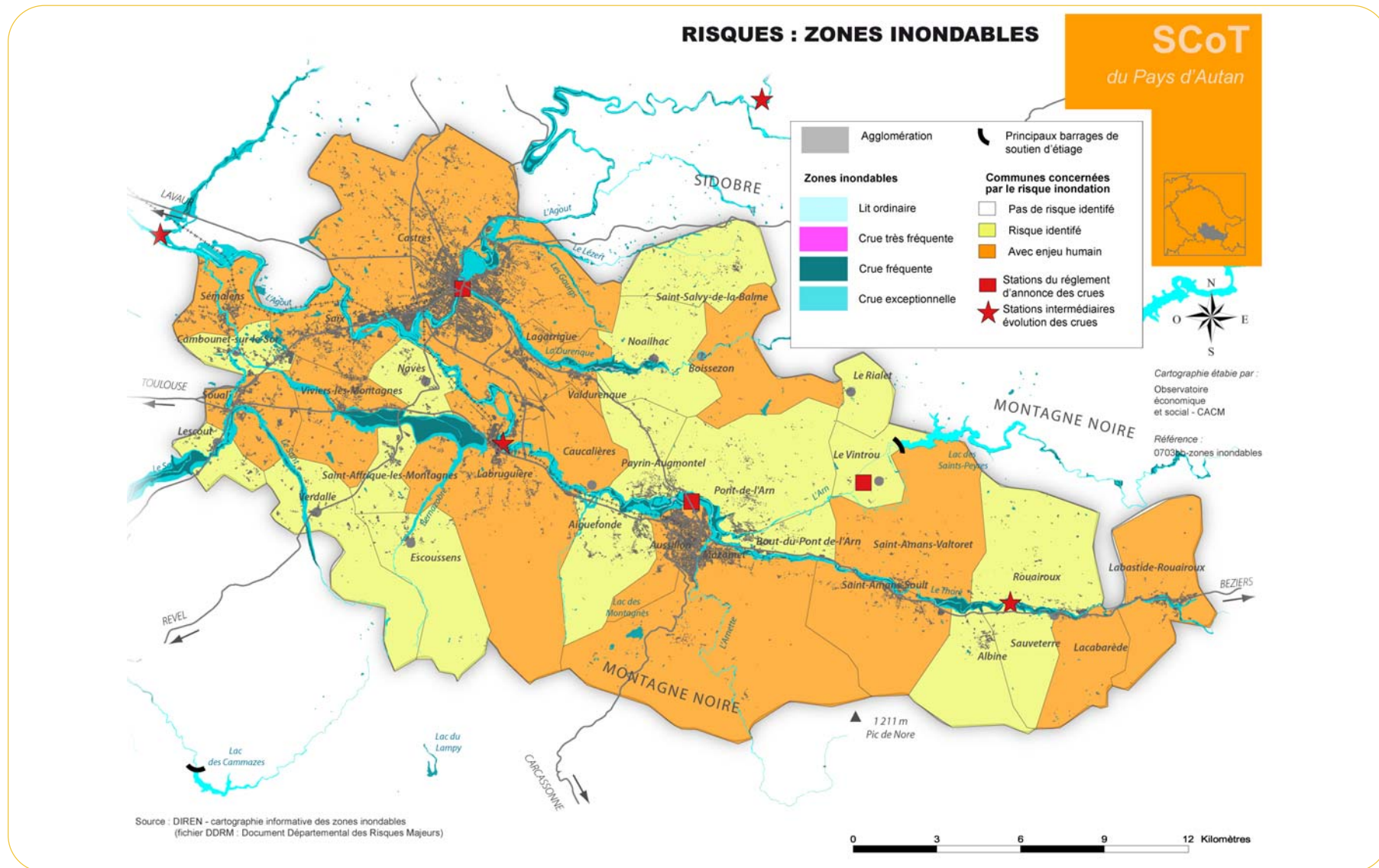
Source : Inovaren - Rennes

Panneau de prévention



Photo : CACM

Carte 91 : zones inondables



II. - LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain auxquels le Pays est le plus confronté sont les glissements, les effondrements de berges (en particulier sur la commune de Saïx qui a engagé de lourds travaux pour la sécurisation des berges) et les retraits-gonflements des argiles.

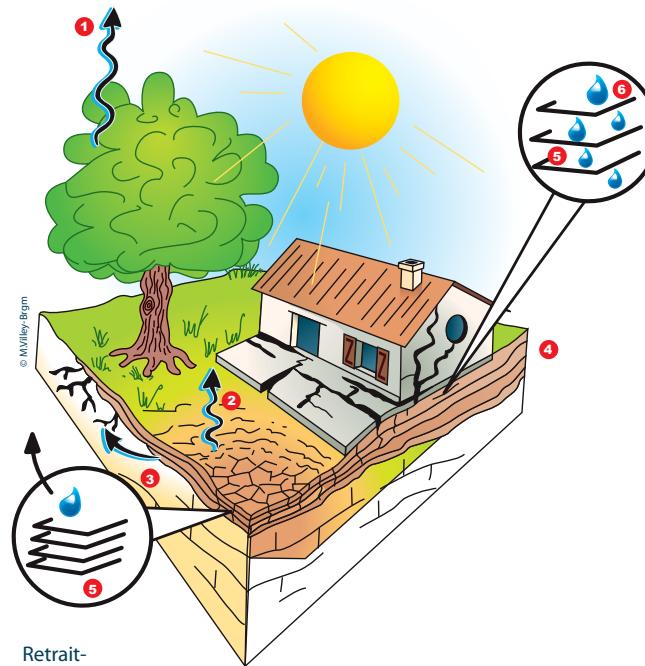
Un inventaire cartographique a été réalisé par le cabinet GEODES. Les communes les plus concernées, d'après le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs), sont celles d'Aiguefonde, Albine, Labastide-Rouairoux, Labruguière et Mazamet. Toutes les autres communes du Pays sont concernées mais à un degré moindre.

Berges de Saïx : glissement de terrain



Le phénomène de retrait-gonflement des argiles a été mis en évidence en France suite à la sécheresse de l'été 1976.

Argile : retrait-gonflement



Retrait-gonflement

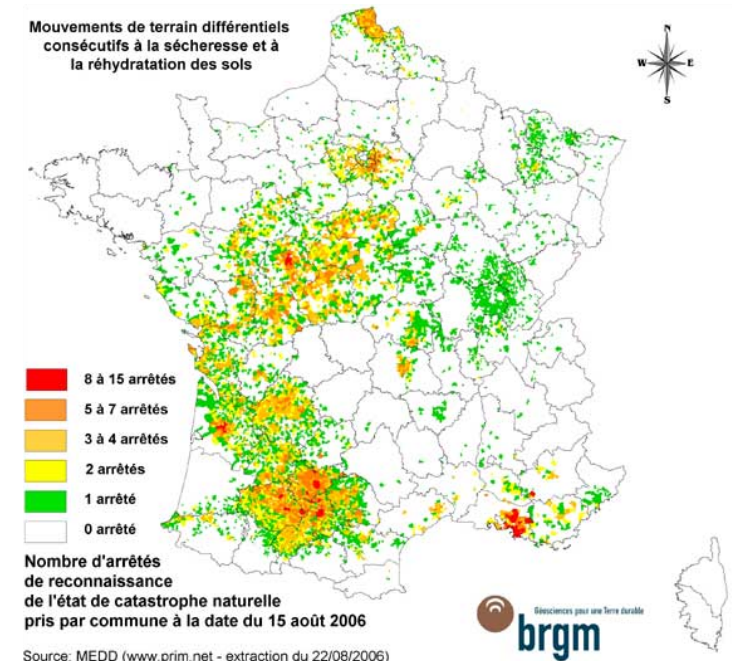
- 1 Evapotranspiration
- 2 Evaporation
- 3 Absorption par les racines
- 4 Couches argileuses
- 5 Feuilletés argileux
- 6 Eau interstitielle

Source : BRGM - Enjeux des Géosciences, n°3 octobre 2003

Le Tarn fait partie des départements qui ont été le plus touchés par les désordres du bâti, suite à des périodes de sécheresse exceptionnelle (la dernière date de 2003).

Régions les plus touchées

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols



Source: MEDD (www.prim.net - extraction du 22/08/2006)

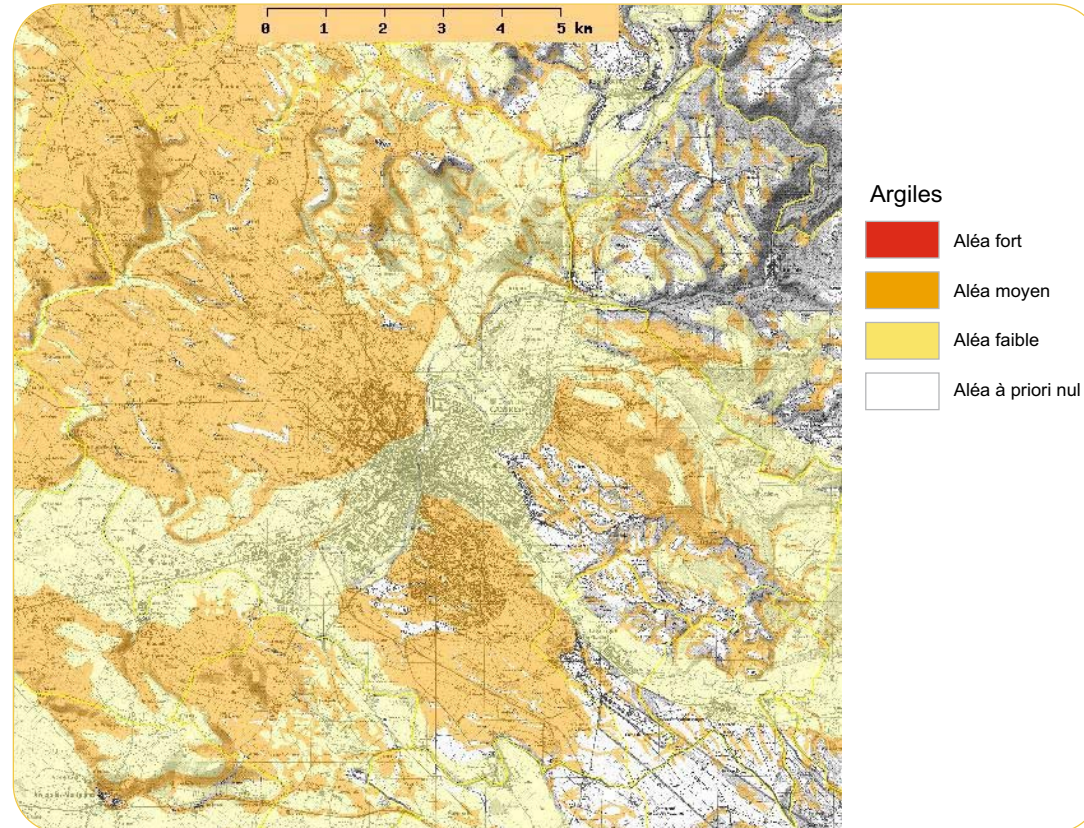


Les conséquences des sinistres pourraient être évitées si certaines dispositions constructives étaient respectées (fondations, chaînages, pas de sous-sols partiels...). Un PPR retrait gonflement des argiles a été approuvé le 13 janvier 2009 et concerne la quasi-totalité des zones de plaines et vallées du territoire. L'objectif est d'imposer aux constructeurs, des dispositions constructives ou relatives aux plantations et à la récupération des eaux de pluie qui les protègent de ce risque.

La ville de Castres a pris l'initiative de faire réaliser par GEOSPHAIR, une étude sur les risques de mouvement de terrain concernant le territoire communal. Les conclusions de cette étude sont annexées au PLU. La cartographie informative délimite 3 zones :

- **une zone rouge**, à risque de glissements, éboulements et ravinements des versants, dont la pente est supérieure à 15%.
- **une zone orange**, dont les facteurs d'instabilité sont dus à la sécheresse et à la pente. Dans cette zone, des études de sols sont recommandées avant de construire.
- **une zone jaune**, à faibles facteurs d'instabilité, essentiellement due à la sécheresse.

Carte 92 : **aléa retrait-gonflement des argiles - exemple de cartographie sur la commune de Castres**



Source : BRGM - www.argiles.fr

Manifestation des dégâts



III. - LES TEMPETES

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air bien distinctes. Cette confrontation engendre une pression élevée à l'origine de vents violents et de précipitations intenses.

On parle de tempête pour des vents moyens supérieurs à 89km/h (10 sur l'échelle Beaufort bien connue des marins, qui en comporte 12).

Toutes les communes du territoire sont concernées par ce risque, qui s'est concrétisé par exemple, les 27 et 28 décembre 1999.

En outre, le Pays est souvent balayé par le vent d'Autan, vent violent et agité du fait des accélérations qu'il subit en s'engouffrant dans les vallées resserrées comme la vallée du Thoré ou le pied de la montagne Noire.

La tempête de 1999 et les intempéries liés à une courte période de grands froids de l'hiver 2006 ont fait d'importants dégâts sur la végétation qui en porte encore les traces (arbres cassés ou déracinés), notamment en vallée du Thoré ainsi que sur les versants de la montagne Noire et du plateau d'Anglès.

Au regard de ces évènements, une nouvelle procédure d'alerte météorologique a été mise en place, au plan national, par la Direction de la défense et de la sécurité civile et Météo France. Elle a pour but d'assurer une meilleure information, d'améliorer l'anticipation de la crise et de fournir aux autorités publiques, les outils pour prévoir et anticiper une situation de crise. Cette procédure s'est notamment traduite par la mise en place de cartes météorologiques élaborées deux fois par jour avec 4 niveaux de vigilance (vert, jaune, orange, rouge).

Dégats tempête 1999



Intempéries janvier 2006



Photo : SMRTA

IV. - LES FEUX DE FORET ET LE RISQUE INCENDIE DANS LES ZONES URBANISEES

Les communes qui ont un important couvert forestier sur leur territoire, sont exposées aux feux de forêts. Il s'agit surtout, pour le Pays, de Labruguière, Mazamet, Pont de l'Arn, Labastide-Rouairoux, Saint-Amans Valtoret.

Les mesures à prendre dans ce domaine, consistent à faciliter l'intervention des services d'incendie et de secours.

En secteur forestier, il convient, conformément au Plan de Protection des Forêts Contre les Incendies du département du Tarn, de :

- améliorer et intensifier la gestion forestière et l'accessibilité des massifs boisés en complétant un réseau de desserte forestière adapté à la lutte contre les feux de forêts et cohérent à l'échelle d'un massif.
- prendre en compte le risque incendie dans la gestion forestière
- respecter les obligations légales de débroussaillage des zones proches des Espaces Naturels Combustibles (bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements), des voies publiques et des voies ferrées

Dans les zones urbanisées, il convient de :

- prévoir la défense incendie dans les nouvelles zones résidentielles
- veiller à l'accessibilité des établissements recevant du public et des établissements industriels

Les sapeurs pompiers doivent trouver à proximité de tout risque moyen, au minimum 120 m³ d'eau utilisable en 2 heures. Cela peut être satisfait :

- soit par un réseau de distribution d'eau doté de

poteaux ou bouches d'incendie de 100 mm normalisés, débitant au minimum 1000 litres/mn sous une pression de 1 bar.

- Soit, à défaut, par l'aménagement de points d'eau naturels ou par la création de réserves artificielles.

Pour les établissements à risques élevés, ces exigences peuvent être augmentées. Il faut donc veiller à ce que les réseaux permettent d'assurer la défense contre l'incendie en adéquation avec l'évolution de l'urbanisme et des implantations industrielles. Ces points d'eau doivent être constamment entretenus en parfait état de fonctionnement.

La défense incendie des massifs forestiers est à développer par la création de réserves ou retenues collinaires dans les zones dépourvues de moyens.



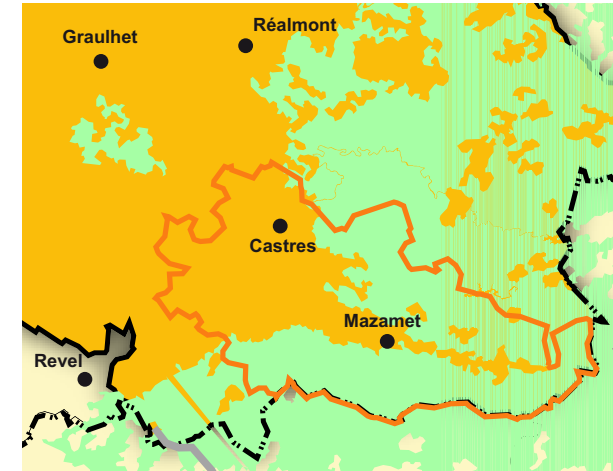
Réserve artificielle en bordure de piste Poteau d'incendie Bouche d'incendie



Amélioration de la connaissance des causes de départ de feu.

Photo : Cemagroph

Carte 93 : couverture forestière au sein du Pays d'Autan



Montagne Noire : boisement sur la commune de Mazamet



V. - LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

Un risque différencié selon la taille du barrage

Le rôle des barrages est de retenir une réserve d'eau pour des utilisations multiples : fourniture d'énergie, alimentation en eau potable, soutien d'étiage,... Ces ouvrages présentent des enjeux importants sur le plan de la sécurité publique, car leur rupture auraient des conséquences catastrophiques.

Lorsque la hauteur d'un barrage est supérieure ou égale à 20 m et sa retenue d'eau supérieure à 15 millions de m³ l'ouvrage est qualifié de « grand barrage » et, à ce titre, fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

D'autres barrages, de plus faible capacité sont classés dans la catégorie « barrages intéressant la sécurité publique ». Ces ouvrages doivent faire l'objet de mesures de suivi et de contrôle.

Les ruptures peuvent être d'origine technique, naturelle ou humaine. Le risque de rupture brusque et imprévue reste extrêmement faible d'où l'importance de la surveillance et l'entretien des ouvrages.

Le risque rupture de barrage sur le territoire

Le territoire est concerné par 3 grands barrages dont un est implanté sur le Pays (les Saint-Peyres) et deux autres se situant en amont des cours d'eau traversant le territoire (la Raviège sur l'Agout et les Cammazes sur le Sor).

16 communes du Pays sont concernées par le risque rupture de grands barrages.

En ce qui concerne les ouvrages intéressant la sécurité publique, trois sont recensés dans le Pays à savoir : Le barrage du Pas des Bêtes, le barrage du Pas de Sant, le Barrage des Montagnès.

Les plans de secours et d'alerte

Les grands barrages font l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui précise les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités, aux secours et aux populations.

Le PPI découpe la zone située à l'aval du barrage en plusieurs autres zones : zone de proximité immédiate, zone d'inondation spécifique, zone d'inondation. Il prévoit des niveaux d'alerte et de secours adaptés à différents scénarios.

Barrage des Saints-Peyres



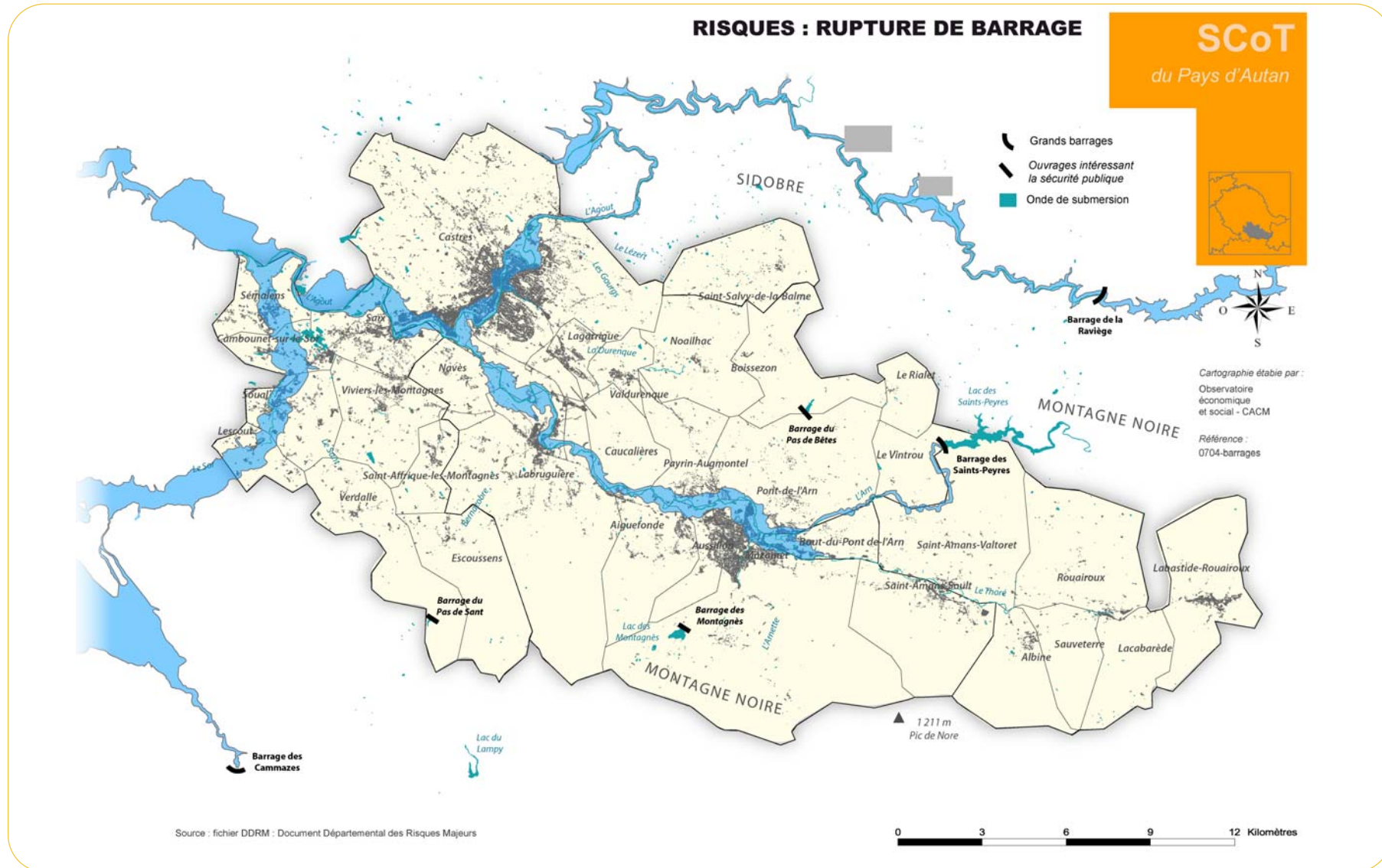
Barrage de la Raviège



Barrage des Cammazes



Carte 94 : **risques de rupture de barrage**



VI. - LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Ces accidents peuvent se traduire par un incendie, une explosion ou la dispersion dans l'air d'un produit dangereux et toxique.

Une réglementation stricte en matière de risque industriel

L'Etat a ainsi mis en place une réglementation rigoureuse pour les établissements les plus exposés aux risques.

La loi de 1976 sur les Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) distingue :

- Les installations soumises à déclaration
- Les installations soumises à autorisation et devant faire l'objet d'une étude d'impacts et de dangers
- Les Installations classées SEVESO soumises à une réglementation spécifique (loi de juillet 1987)

La politique de prévention porte sur :

- Une étude de danger pour toutes les ICPE
- La maîtrise de l'urbanisation autour des sites dangereux. La loi du 30 juillet 2003, qui fait suite à l'accident d'AZF à Toulouse, crée les Plans de Prévention de Risques Technologiques autour des usines SEVESO pour limiter l'exposition de la population aux risques
- L'organisation de plans de secours interne et externes à l'établissement
- L'information de la population

Deux entreprises à risque élevé sont implantées sur le territoire

Seules deux entreprises se situant sur la commune de Castres sont classées à risques selon la directive SEVESO :

- La SEPIPROD : qui exploite un dépôt d'éthylène et de propylène, est classée SEVESO seuil Haut. Un Projet d'Intérêt Général (PIG) a été défini, délimitant une zone, correspondant à un périmètre de 410 mètres autour des sources potentielles d'accident, et dans laquelle l'urbanisation est contrôlée. Sur l'unité foncière appartenant à l'entreprise, seules, les activités ne créant pas de risques supplémentaires, sont admises. Les terrains concernés par la zone définie par le PIG, hors terrains appartenant à la SEPIPROD, sont classés inconstructibles au PLU.
- La société BORCHERS, fabricant des produits chimiques à usages industriels (colles, encre, peintures...) présente un risque industriel. Cet établissement est classé SEVESO seuil bas. Aucun périmètre de protection n'a été défini, le risque incendie est limité à l'intérieur du site, une étude est en cours concernant le risque toxique.

Outre les dispositions d'urbanisme, ces entreprises font l'objet de contrôles réguliers de la DRIRE. Les études de danger permettent de mettre au point des plans de secours mis en oeuvre par l'industriel sur son propre site (Plan d'Opération Interne : POI), par le Préfet, si un accident peut avoir des répercussions à l'extérieur du site industriel (Plan Particulier d'Intervention : PPI).

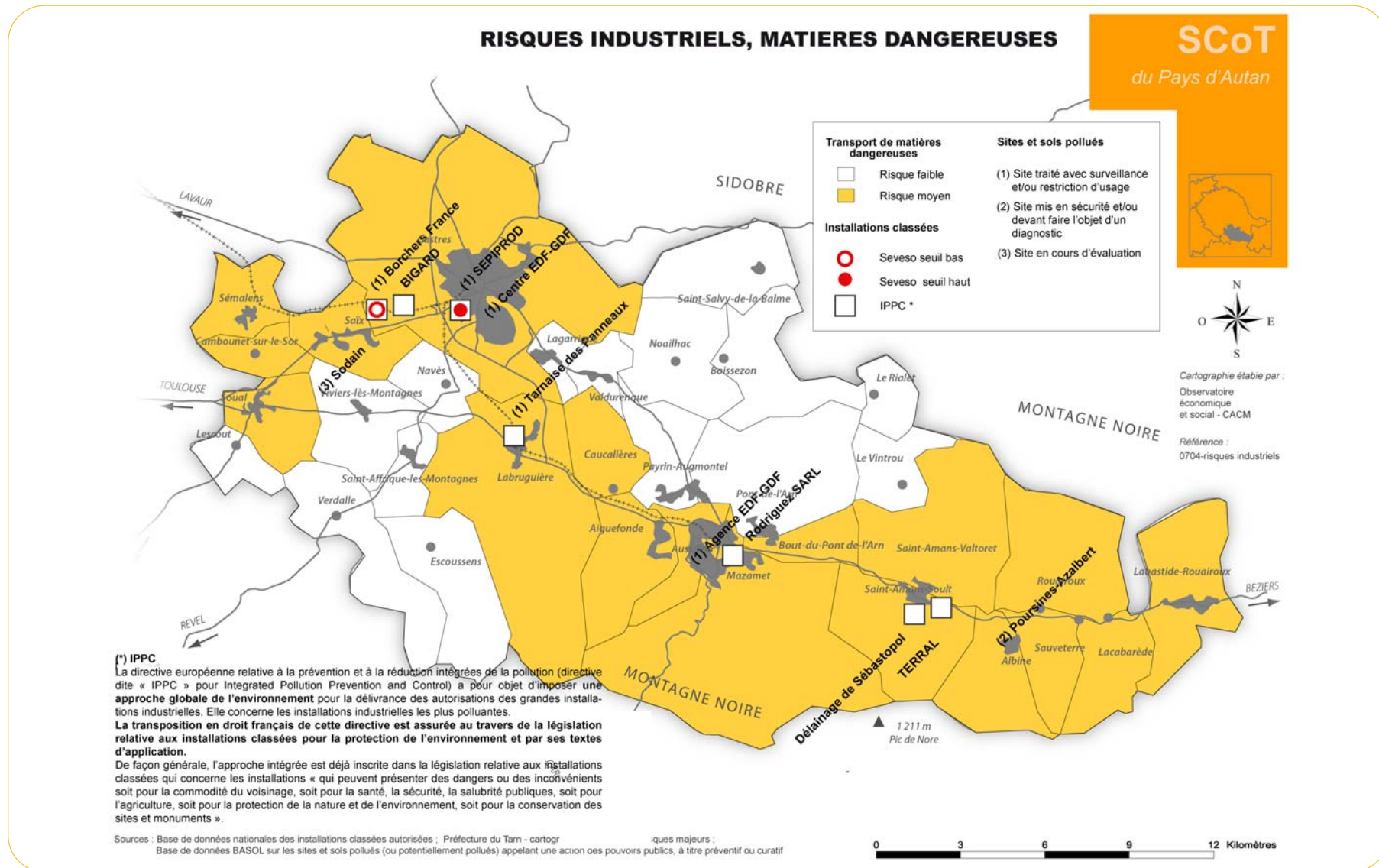
Un risque spécifique : la gestion des explosifs dans le Sidobre



L'exploitation des carrières et le travail du granit, dans le Sidobre, nécessitent l'emploi d'explosifs, que les carrières stockent dans leurs locaux. Ces installations classées, sont repérées sur le PLU de la commune, et font l'objet d'une zone d'isolement relative aux installations pyrotechniques, d'un rayon de 150 mètres autour du local de stockage. Certaines parties urbanisées de la commune, bourg ou hameaux, sont couvertes par cette zone. Afin de protéger les populations concernées, la commune de Saint-Salvy et les carrières ont le projet d'édifier un bâtiment unique de stockage, fermé et sécurisé, dans un secteur naturel, non construit. Les travaux sont programmés pour être terminés à la fin 2007. La commune de Burlats souhaite s'engager sur le projet aux côtés de la commune de Saint-Salvy.

Ce stockage unique permettra également de limiter le risque lié au transport de matières explosives. En n'étant livrés qu'une ou deux fois par mois, en un lieu unique, les explosifs ne circuleront plus de façon fréquente et dispersée, sur les communes, comme c'est le cas actuellement.

Carte 95 : *risques industriels, matières dangereuses...*



VII. - LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE

Le transport de matières dangereuses (TMD) peut présenter un danger pour les hommes, les biens ou l'environnement.

Un grand nombre de produits sont considérés comme dangereux : les explosifs, le gaz, les carburants, les matières toxiques, les produits inflammables, ...

Le TMD concerne principalement les voies routières, ferroviaires, mais aussi les canalisations souterraines (ex : gaz).

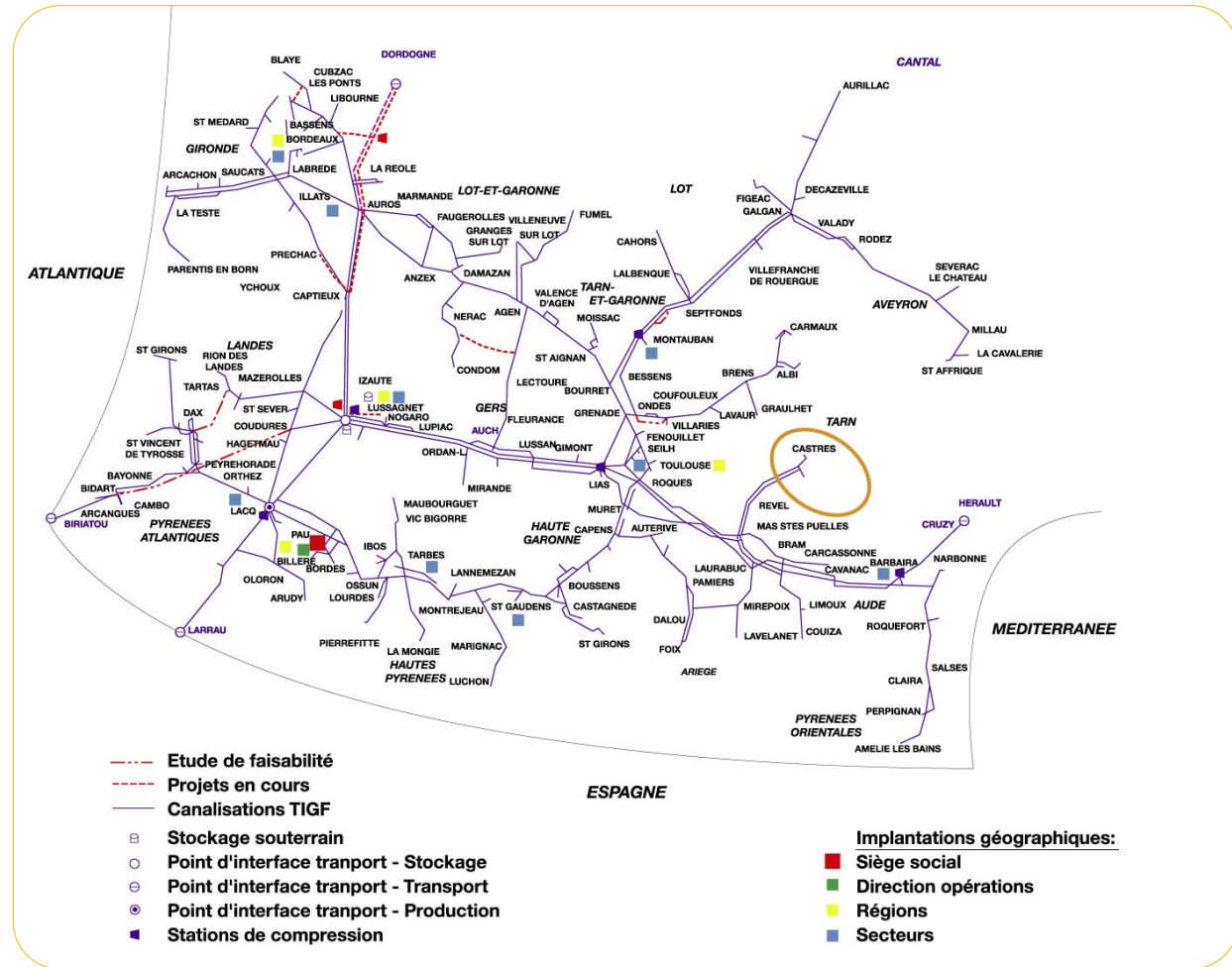
Un risque essentiellement présent sur les voies principales du territoire

Bien que l'ensemble des communes et des voies de circulation du Pays soient concernées par ce risque, ce dernier est essentiellement concentré aux abords des voies structurantes du territoire. Les communes traversées par les grands axes où le trafic est le plus dense, ont un risque plus important. C'est le cas notamment des communes de la Vallée du Thoré riveraines de la RD 612, des communes riveraines de la RN126 et de la RN112.

Le transport de gaz par canalisation

Certaines communes du territoire sur le tronçon Revel-Castres sont traversées par une importante canalisation de gaz combustible. En application de l'arrêté ministériel du 4 août 2006 portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz combustible, le transporteur, Total Infrastructures Gaz de France, devra produire avant septembre 2009, des études de sécurité relatives à ses canalisations. Elles permettront notamment de déterminer les zones de sécurité à prendre en compte vis à vis des risques présentés.

Carte 96 : **réseau de transport de gaz - Total Infrastructures Gaz de France**



Source : Total Infrastructures Gaz France (TIGF) 2003

VIII. - L'INFORMATION PREVENTIVE ET L'ORGANISATION PREVENTIVE

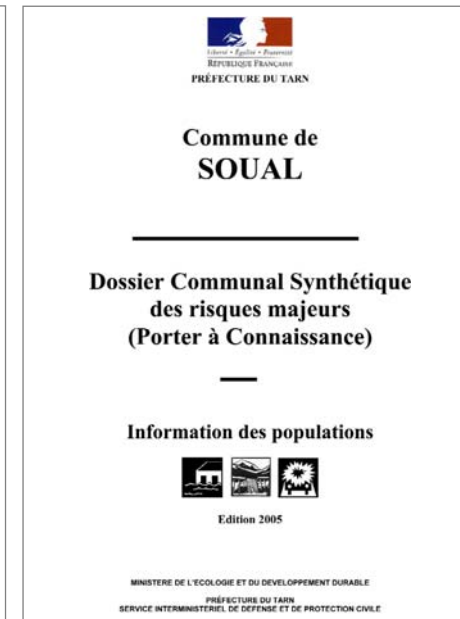
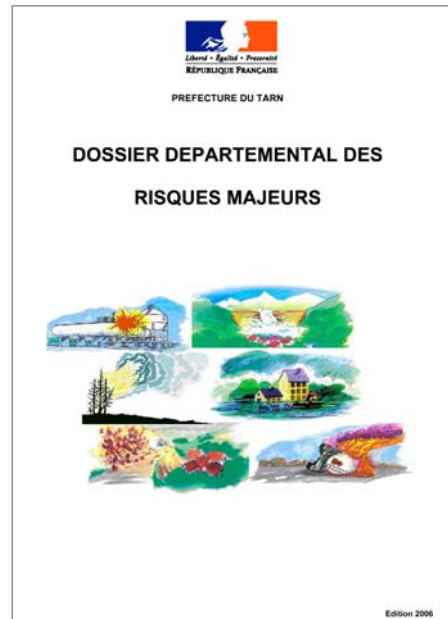
Outre, les dispositifs réglementaires, les risques font l'objet de dispositifs de plus en plus stricts, visant à organiser l'information, la prévention et les secours.

Le décret du 11 octobre 1990, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs modifié par le décret du 9 juin 2004, a précisé le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès les personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs.

L'information comprend la description des risques et leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde. A cet effet, le Préfet établit le dossier départemental des risques majeurs (DDRM), qui est transmis aux maires concernés.

Ce DDRM constitue une base de données pour réaliser, par la suite, l'information préventive en direction des maires au travers du dossier communal synthétique (DCS)

Dans les communes dotées d'un PPR approuvé et pour celles qui sont comprises dans le champ d'un plan particulier d'intervention (installations classées SEVESO, grands barrages), le maire établit un Plan Communal de Sauvegarde qui détermine les mesures immédiates de sauvegarde, les conditions de protection des personnes, les modalités de diffusion des alertes...Lorsque la nature du risque dépasse les moyens communaux, le Préfet se substitue au maire, dans le cadre d'un plan d'organisation des secours appelé plan ORSEC.



La question du risque est donc relativement maîtrisée au plan local, pour ce qui concerne les risques principaux : l'inondation et le risque industriel. Malgré tout, la réglementation évolue en permanence dans ces domaines, et anticipe toujours plus sur les aléas climatiques ou tout phénomène accidentel afin de protéger au mieux les populations, et les biens.

LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES ET LA POLLUTION

Les nuisances et les pollutions peuvent prendre différentes formes. Aujourd'hui, les personnes sont de plus en plus sensibilisées à ces questions et la législation s'est considérablement étoffée ces dernières années, concernant la protection contre les nuisances sonores, les nuisances visuelles, les sites et sols pollués, la qualité de

l'air... Nous aborderons principalement, dans ce chapitre, la question de la qualité de l'air, des nuisances sonores liées aux infrastructures de transports terrestres, et la question des nuisances visuelles, en particulier celles visées par l'article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme, concernant le traitement des entrées de ville.

I. - LA QUALITE DE L'AIR

Dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, le calcul de l'indice de la qualité de l'air est une obligation réglementaire, l'indice s'appelle "indice ATMO".

Le calcul de l'indice ATMO fait intervenir quatre polluants : le dioxyde de soufre (SO₂), le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃) et les particules en suspension d'un diamètre inférieur à 10 microns (PM₁₀).

Ces polluants ont des effets sur la santé

- le dioxyde de soufre provient de la combustion du fioul et du charbon (industrie, chauffage). Il irrite les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures
- le dioxyde d'azote (NO₂) provient à 60% de la combustion et du trafic automobile. Ils affectent les fonctions pulmonaires et favorisent les infections
- l'ozone (O₃) provient de la réaction des polluants en présence de rayonnement solaire et d'une température élevée. Il provoque toux, altérations pulmonaires, irritations oculaires
- les particules en suspension proviennent du trafic automobile, des chauffages fonctionnant au fioul ou au bois et des activités industrielles. Plus elles sont fines, plus ces poussières pénètrent profondément

dans les voies respiratoires

L'indice ATMO fait l'objet de mesures régulières par les 92 capteurs fixes de l'ORAMIP (Observatoire Régional de l'Air de Midi-Pyrénées) et par des stations mobiles. Une station se trouve à Castres au niveau de l'hôpital, 2 à Albi, 2 à Tarbes, 2 à Lourdes.... Et un réseau de station a été installé à Toulouse et sa périphérie.

L'indice ATMO révèle une qualité de l'air plutôt bonne sur Castres, Albi, Tarbes. Sur Toulouse, les indices de bonne qualité de l'air sont moins nombreux. Par exemple, en 2009, l'indice sur Castres a été très bon à bon pendant 77% de l'année, à Albi, 76% Tarbes, 75% et Toulouse 72%. Si on ajoute les relevés où l'indice s'est situé à un niveau moyen, à Castres, on atteint 97% de relevés allant de très bon à moyen, à Albi, 96%, à Tarbes, 94% et à Toulouse, 91%.

Les épisodes de pollution sont dus l'hiver à la présence de particules de diamètre inférieur à 10 microns dans l'atmosphère et l'été à la présence d'ozone, les jours de forte chaleur.

Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA : créé par la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) version 2007-2013, prévoit dans ses orientations :

- de caractériser la qualité de l'air de manière ciblée et combinée : surveillance, air extérieur (pollen et moisissures), air intérieur, gaz à effet de serre, pollution industrielle, aérienne....
- de mieux connaître les effets de la pollution : santé, changements climatiques, milieux naturels et patrimoine bâti,
- d'agir sur les sources de pollution : maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables, aménagement du territoire, agriculture, transports de personnes, fret...
- de diffuser l'information et sensibiliser

Les actions contre la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre sont pour une bonne part liées aux actions d'aménagement du territoire et de planification aux travers du développement des transports collectifs, de l'intermodalité, des modes doux et du fret ferroviaire (Plan de Déplacements Urbains), de la lutte contre l'étalement urbain, du développement des énergies renouvelables et des opérations de construction ou d'urbanisme se référant à la haute qualité environnementale...

II. - LES SITES ET SOLS POLLUES

La base de données BASOL du Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) répertorie un certain nombre de sites et sols pollués ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (Cf. carte 6).

Autour de ces sites, des restrictions d'usage des sols et des eaux souterraines et superficielles peuvent être mises en place à la demande des services de l'Etat.

Sur le territoire, 7 sites sont répertoriés, avec des niveaux de surveillance et de pollution variables, en particulier, concernant la pollution des eaux souterraines. 5 sites sont en activité. 2 sont aujourd'hui abandonnés : Sodain à Saïx, ancienne distillerie de solvants pour le dégraissage des peaux de mégisserie et Poursines-Azalbert à Albine, ancien délainage. Ces 2 friches sont sous la surveillance de la DRIRE et de l'ADEME, pour le contrôle et la maîtrise de la pollution des sols et des eaux souterraines que l'ancienne activité a générée.

L'ancienne vocation industrielle du territoire dans la mégisserie et le délainage a probablement laissé plus de traces de pollutions résiduelles que celles recensées par le MEDD. Les terrains concernés souvent implantés aux abords des rivières, ne peuvent être dépollués facilement. Souvent situés en PPRI, ils ne peuvent faire l'objet de réhabilitations en vue d'implanter de l'habitat ou des activités. Leur impact réside dans la diffusion d'une pollution résiduelle, diluée progressivement dans les eaux des rivières, par érosion des abords.

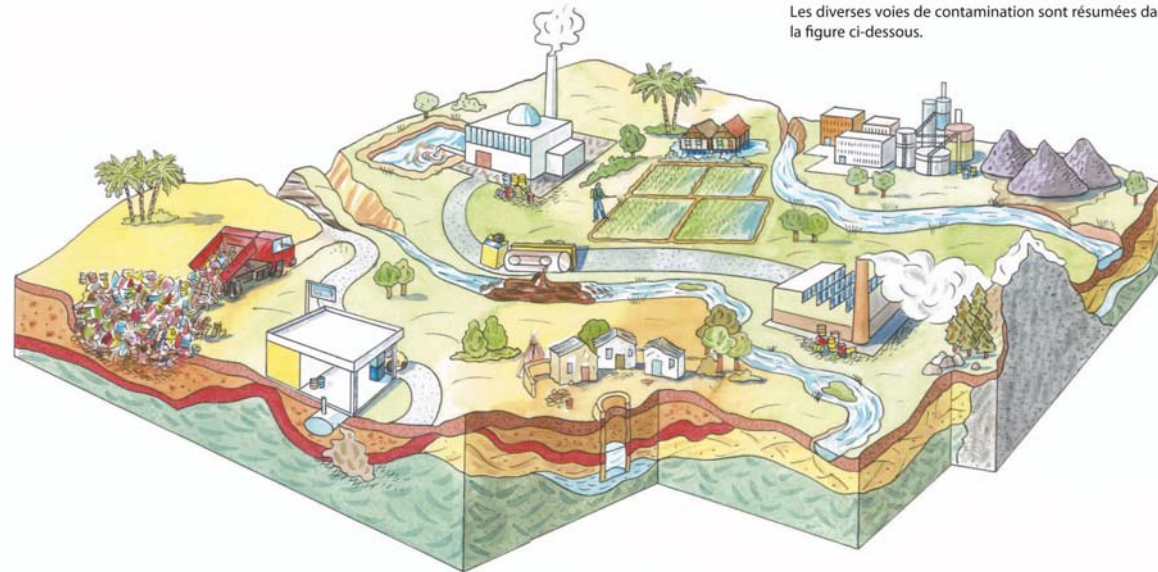
Qu'est-ce qu'un site pollué ?

La contamination d'un site résulte habituellement de la présence de substances polluantes en vrac ou dans des containers détériorés, ou encore d'un transfert à partir de sols contaminés, de déchets ou de produits toxiques qui sont simplement mis en décharge sauvage sans aucun contrôle.

Les activités industrielles, les décharges, l'usage des fertilisants en agriculture, les déversements accidentels lors des transports sont des sources courantes de pollution, qui pourront se diffuser dans les milieux environnants selon divers voies.

La diffusion des polluants peut alors conduire à la contamination des eaux de nappe et parfois même à la pollution des eaux de ruissellement (de surface). Dans des cas extrêmes, les cendres ou les poussières d'un site peuvent créer un risque effectif de diffusion et d'accumulation.

Les diverses voies de contamination sont résumées dans la figure ci-dessous.



Source :
PNUÉ/DTIE-ADEME - Identification et gestion des sites pollués

III. - LES NUISANCES SONORES : LE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES (ROUTIERS OU FERROVIAIRES)

Toutes les communes exceptées Boissezon, Escoussens, Le Rialet, Le Vintrou, Saint-Affrique-les-Montagnes, Saint-Salvy de la Balme et Verdalle sont concernées par les arrêtés préfectoraux portant classement sonore des infrastructures terrestres en date du 21 décembre 1998 et du 4 janvier 1999.

Ces arrêtés définissent les catégories des voies bruyantes selon le niveau sonore qu'elles émettent, des plus bruyantes, catégorie 1, aux moins bruyantes, catégorie 5. Ils définissent également la largeur des sections affectées par le bruit. Sur le territoire, les voies les plus bruyantes sont principalement les routes nationales : RN 126

et 112 (Castres-Mazamet), ensuite les routes départementales RD 612 (de Castres à Mazamet), 621 (Soual-Labruguière-Mazamet), 622 (Soual-Lescout), 118 (Aussillon), 88 (Mazamet)... et certaines voies ou boulevards urbains.

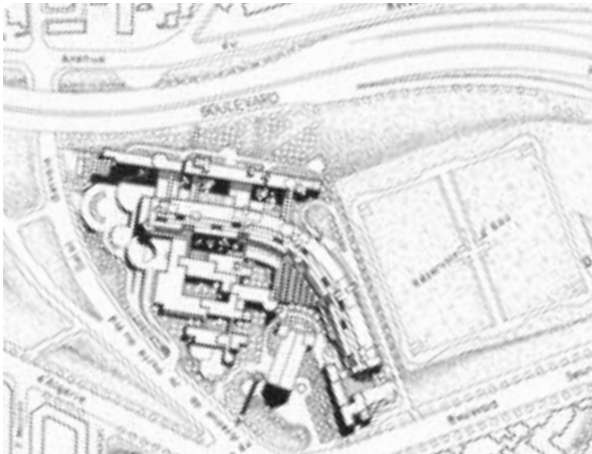
En application de l'arrêté ministériel du 30 mai 1996, et textes suivants, le classement des voies permet de déterminer la valeur d'isolation minimale des constructions à édifier, en fonction de la distance entre ces bâtiments et la voie bruyante.

Les bâtiments concernés sont les logements, les bâtiments d'enseignement, les établissements de santé ...

L'isolation acoustique des bâtiments peut être obtenue par des dispositifs constructifs mais aussi en travaillant sur l'implantation des bâtiments ou leur architecture (voir l'exemple ci-dessous de l'hôpital Robert Debré réalisé par l'architecte Pierre Riboulet en 1990, aux abords du périphérique parisien).

De manière générale, il convient de ne pas exposer les habitations, les écoles, les établissements de soins ... au bruit des infrastructures terrestres, en privilégiant, par exemple, les zones d'accueil économique en façade sur voie bruyante et en reportant en arrière, les bâtiments dont la destination est plus sensible à cette nuisance.

Hôpital Robert Debré - Architecte Pierre Riboulet - Paris



<http://www.pierrieriboulet.org>

(Castres-Soual)



L'hôpital Robert Debré a été conçu et construit par l'architecte Pierre Riboulet, **sur un site particulièrement contraint par les nuisances sonores**. C'est en effet sur un terrain vide, situé aux abords du périphérique parisien que le gouvernement décida, en 1980, de

construire un hôpital pour enfants. L'architecte a construit un premier bâtiment écran, très peu ouvert côté périphérique et qui abrite les services administratifs, les archives et les laboratoires de l'hôpital. Protégée par cette construction, la partie véritablement dédiée à

l'hospitalisation des enfants, dessine une grande forme curviligne, un confortable espace ouvert sur la ville et à la lumière.

IV. - LES NUISANCES VISUELLES

La dégradation des « entrées de ville »

L'article L. 111-1-4 du code de l'urbanisme, dit « amendement Dupont » issu de la loi du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, impose, qu'en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe :

- des autoroutes
- des routes express
- des déviations

et de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Le Pays est concerné, par la règle de recul des 100 mètres, dans les secteurs non urbanisés, de part et d'autre :

- des rocades centrale et sud de Castres (RN 112)
- la future déviation de Saint-Alby
- la rocade nord de Castres (RD 1012)
- le futur aménagement de la RN 126, en 2X2 voies, section urbaine et rurale

Il est concerné par le recul des 75 mètres dans les zones non urbanisées des voies suivantes :

- la RN 112 entre la fin de la rocade sud de Castres et le début de la déviation de Saint-Alby, mais à l'issue du futur aménagement de cette voie, elle sera classée en voie express
- les RD 612, RD 621, RD 118

« Il convient de rappeler que cette disposition du Code de l'Urbanisme, visait à établir un principe de précaution par rapport au problème de l'urbanisation linéaire le long des grandes voies de circulation, phénomène qui a contribué à une très forte dégradation des entrées de ville, des abords des villages et, d'une manière plus générale, des paysages français perçus depuis ces routes à grande circulation.

Le dispositif introduit par l'article L. 111-1-4 visait à inciter les autorités responsables des territoires concernés à réfléchir avant d'envisager une telle urbanisation » extrait de l'intervention de M. Ambroise Dupont, lors d'une discussion au Sénat le 3 mai 2000.

C'est toujours bien l'esprit de la loi qui, au travers de l'article L.111-1-4, stipule en complément « que ces dispositions ne s'appliquent pas dès lors que les règles concernant ces zones, contenues dans le PLU ou dans un document d'urbanisme en tenant lieu, sont justifiées et motivées au regard, notamment des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages..... »

Dès lors, qu'une étude urbaine et paysagère qui tient compte également de la sécurité et des nuisances a été réalisée, le recul des constructions peut être inférieur à 75 ou 100 mètres.

La loi n'a pas encore produit tous ses effets et ses dispositifs sont encore d'actualité.

Réhabilitation de la route de Vanne - 4^e prix des concours d'entrée de ville 2003



Les déchets de carrières de granit

L'activité granitière du Sidobre produit beaucoup de déchets de coupe. Ces déchets rejetés depuis longtemps dans la nature, aux abords des carrières, marquent les paysages par d'importantes décharges qui s'intègrent difficilement.

Cette insertion paysagère des carrières et leur réaménagement après exploitation sont toutefois un souci permanent de la gestion du massif. La charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, au travers du « Plan du Parc pour le Sidobre », en 1998, puis de l'élaboration d'une « charte-qualité du Sidobre », en 1998, prescrit des dispositions visant à une meilleure harmonisation des aspects touristiques, industriels et environnementaux.

La question des nuisances et pollutions, est, comme les risques, très encadrée réglementairement.

L'enjeu dans ces domaines consiste à recourir à la réglementation existante, la traduire localement, et l'intégrer dans les projets.

Pour les risques et nuisances pouvant atteindre la santé publique (bruit, air, pollutions..), il s'agit de protéger les populations. Pour les nuisances visuelles, portant atteinte aux paysages, il s'agit de préserver le cadre de vie et l'attractivité du territoire du SCoT, en prenant en compte ces questions bien en amont des projets.

Carrière de granit



La maison du Sidobre, installée au cour du massif, est une préfiguration de ces préoccupations puisqu'elle abrite l'office de tourisme du Sidobre et les professionnels du granit.

Toutefois, dans ce domaine, il reste à examiner dans quelles conditions, les décharges peuvent être mieux gérées, en les regroupant, dans des sites moins exposés, à la vue, que le flanc des collines...

SOURCES

- Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), Préfecture du Tarn, édition 2006
- PPR Thoré
- PPR Durenque
- PPR Agout
- Projet de PPR retrait-gonflement des argiles
- Rapport de présentation du PLU de Castres
- PLU de Saint-Salvy de la Balme
- Profil environnemental de Midi-Pyrénées – DIREN – édition 2003
- Magazine INERIS – risques naturels, la nature sous surveillance- juillet 2005
- « Emploi du feu - savoir vivre avec la nature » - préfecture du Tarn
- Base de données « Basol » du Ministère de l'environnement et du développement durable sur la pollution des sols
- Porter à la connaissance de l'Etat – mars 2007

LE DIAGNOSTIC "DECHETS" DANS SES GRANDES LIGNES

La gestion des déchets fait l'objet depuis les années 1990, d'une planification visant à :

- réduire leur production,
- les valoriser comme une ressource soit par le recyclage soit par la production d'énergie et ce, à proximité de leur production, afin d'en limiter les transports.

Le Grenelle de l'Environnement est venu renforcer ces objectifs dans le cadre de la loi de programmation du 3 août 2009 relative à sa mise en œuvre.

Les collectivités territoriales concernées ont établi des plans définissant les conditions d'élimination des différentes catégories de déchets :

- la Région a élaboré, en 2002, un plan d'élimination des déchets spéciaux et dangereux, issus de l'industrie, de l'agriculture, des activités de soins et des résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (OM),
- Le Département a réalisé, en 2000, un plan de gestion des déchets du bâtiment et, en 1998, un plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Pour ce dernier, l'objectif était globalement:

- de valoriser 20% des OM par recyclage,
- de composter les déchets verts,
- de mettre en service un bioréacteur produisant de l'électricité par méthanisation de la part restante des OM collectés.



Le syndicat Trifyl, créé en 1999, est chargé de la valorisation des déchets et de la gestion des déchèteries, pour le Pays et au-delà pour une grande partie du département.

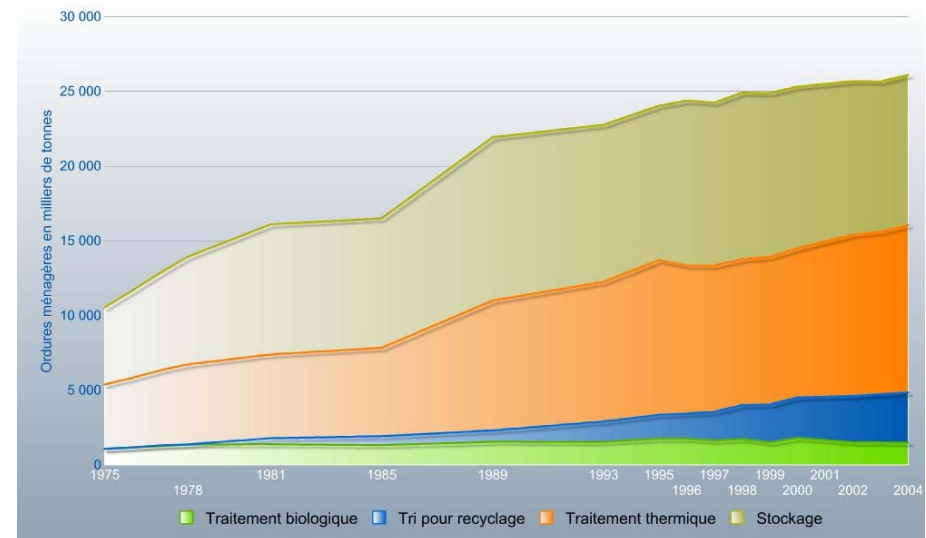
L'objectif du plan départemental est aujourd'hui pratiquement atteint. Ce résultat est attribuable, d'abord à la loi, qui l'a imposé et aussi à la contribution volontariste de chaque acteur de la production et du traitement des déchets.



En particulier, sur la filière recyclage, ce bon résultat tient :

- au geste de tri préalable par les habitants, soit à domicile, soit par apport volontaire dans les containers ou dans les déchèteries,
- à l'organisation de la collecte des déchets recyclables et non recyclables par les collectivités,
- aux centres de tri du syndicat Trifyl,
- à la valorisation de la matière grâce aux filières Eco-emballages devenues maintenant performantes.

Graph. 23 : **le devenir des ordures ménagères**



Source : ADEME 2006 - Les déchets en chiffres

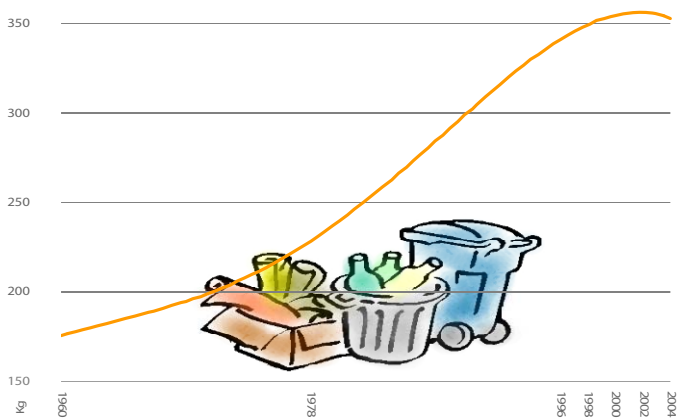
Ce bon résultat est donc bien dû à l'effort des citoyens qui ont bien intégré le geste tri des déchets, malgré les débats qu'avait suscité la loi de 1992, sur leur capacité à se responsabiliser sur cette question. De plus, cette gestion des déchets a un coût supporté par ces mêmes citoyens et les collectivités.

Globalement aujourd'hui, sur le territoire national comme au plan local :

- le territoire est bien structuré pour la pratique du tri sélectif et l'accès aux déchèteries
- les filières de recyclage industriel des déchets sont stabilisées et pérennes
- les déchets industriels, du BTP... disposent également de leur propre filière de gestion et d'élimination
- sur le plan environnemental, les décharges sauvages disparaissent du paysage et les équipements de traitement ont fait l'objet de mises aux normes (étanchéité et traitement des gaz pour les centres de stockage – traitement des fumées et valorisation des sous-produits par les usines d'incinération).

Cependant, des améliorations sont encore à réaliser, notamment concernant la réduction de la production de déchets, qui était également un objectif de la loi de 1992, mais non atteint, puisque la quantité de déchets ménagers produite par habitant depuis 10 ans, a augmenté de 1% par an.

Graph. 24 : **production annuelle d'ordure ménagère entre 1960 et 2004**



Source : ADEME 2006 - Les déchets en chiffres

Cette croissance est largement « liée à des phénomènes de société (poursuite de la diminution du nombre de personnes par ménage, nouveaux produits domestiques, appareils électro-portables à courte durée d'usage...) ou à des évolutions de consommation (portions plus petites voire individuelles, plats préparés, produits jetables...) qui entraînent inéluctablement une augmentation des déchets produits » - extrait de « Prévention de la production de déchets » – ministère de l'écologie et du développement durable – février 2004.

A cet effet, un plan national de prévention de la production de déchets a été présenté le 11 février 2004, par le Ministère avec le concours de l'ADEME. Il contient quelques actions emblématiques :

- l'autocollant Stop Pub
- la réduction des quantités de sacs de caisse distribués,
- la réalisation d'un guide de la consommation responsable, axé sur la prévention de la production de déchets. Des fiches permettent de montrer à chacun (industriels, associations, collectivités, administrations...) comment, concrètement, produire moins de déchets à différents moments de la vie quotidienne.



Source : ADEME 2006 - Les déchets en chiffres

Un objectif a été fixé : la production nationale de déchets ménagers s'élève aujourd'hui à 360 kg par habitant et par an, dont 290 kg sont incinérés ou mis en décharge. L'objectif fixé est que dans 5 ans seuls 250 kg soient mis en décharge ou incinérés et que dans 10 ans, cette quantité soit ramenée à 200 kg.

BASES JURIDIQUES ET PRINCIPES FONDAMENTAUX

La loi du 15 juillet 1975 modifiée par la loi du 13 juillet 1992 pose les bases juridiques et les principes fondamentaux qui visent à une plus grande maîtrise des déchets en réduisant leur production, en les valorisant ou en les dirigeant vers les meilleures techniques de traitement.

Les décrets n° 96-1008 et 96-1009 du 18 novembre 1996 pris en application de la loi de juillet 1992 définissent respectivement les objectifs des plans départementaux et régionaux d'élimination des déchets qui serviront de cadre à son application.

I. - DECHETS DANGEREUX

Plan régional d'élimination des déchets dangereux (P.R.E.D.D)

Approuvé par Monsieur Le Président du Conseil Régional le 12 février 2002, ce plan prend en compte les déchets dangereux ou spéciaux :

- **de l'industrie et de l'artisanat** autres que les déchets qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères,
- **des collectivités** : résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) et déchets ménagers spéciaux (DMS)
- **des activités agricoles** : produits phytosanitaires et leurs emballages,
- **d'activité de soins.**

Etant donné la caractéristique des déchets d'activité de soins, ils sont classés déchets dangereux et leur plan d'élimination est intégré au PREDD.



Déchets dangereux

- Boues de stations d'épuration industrielles
- Chiffons et absorbants souillés
- Déchets contenant du mercure
- Déchets phytosanitaires
- DTQD - Déchets toxiques en quantités dispersées
- Emballages souillés
- Fluides de coupe
- Fluides frigorigènes
- Huiles usagées
- PCB-PCT
- Peintures
- Piles et accumulateurs
- Sols pollués
- Solvants
- Sources radioactives
- VHU - véhicules hors d'usage
- Autres déchets dangereux

Déchets contenant de l'amiante

- Amiante ciment
- Amiante libre
- Autres déchets contenant de l'amiante

Déchets d'activités de soins

- Amalgames dentaires
- Déchets d'activités de soins

II. - DECHETS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

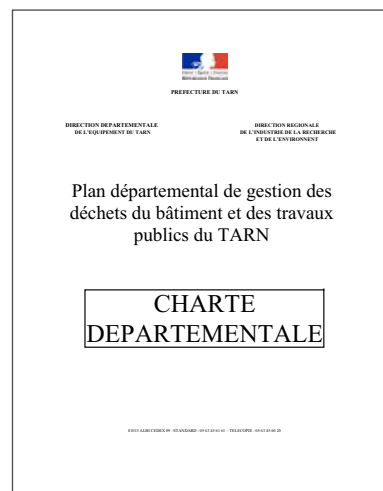
Plan départemental de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics du Tarn

Elaboré suivant la procédure prévue par la circulaire interministérielle du 15 février 2000 relative à la planification de la gestion des déchets de chantier du BTP, le plan départemental de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics du Tarn a été validé par le Préfet du Tarn le 18 octobre 2004 et sa charte signée par les représentants de la maîtrise d'ouvrage publique, de la maîtrise d'oeuvre, des entreprises et des artisans du bâtiment et des travaux publics.

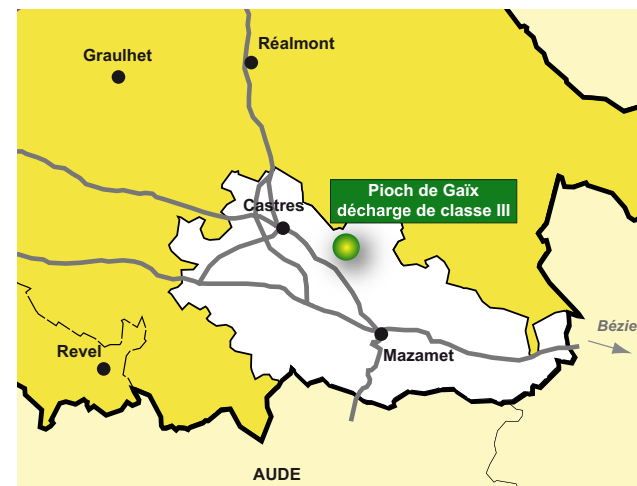
A la différence du plan précédent, il s'agit simplement d'un document incitatif. En effet, il n'est opposable ni aux entreprises, ni aux collectivités territoriales, ni aux particuliers.

Ce plan couvre l'ensemble du département du Tarn et prend en compte les déchets inertes, banals et dangereux issus du BTP.

A noter la présence de la décharge de classe III au lieu-dit Pioch de Gaïx sur la commune de Valdurenque.



Pioch de Gaïx : décharge de classe III



Source : CACM - Pôles environnement et gestion des déchets

III. - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

3.1 Traitement

Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Tarn

Approuvé par arrêté préfectoral du 8 septembre 1998, ce plan concerne l'ensemble des communes du département du Tarn plus la commune des Brunels dans l'Aude et les communes du département de la Haute-Garonne adhérentes au syndicat intercommunal pour les ordures ménagères (SIPOM) de Revel.

Entrent dans le champ d'application du plan départemental le traitement et l'élimination des déchets suivants :

- Ordures ménagères,
- Déchets encombrants et déchets de jardinage,
- Déblais et gravats
- Déchets produits par les activités de commerce, d'artisanat ou d'industrie dont la collecte utilise les mêmes circuits que celui des ordures ménagères,
- Déchets de nettoyage récoltés au travers de l'entretien du domaine public,
- Déchets de l'assainissement issus de l'entretien des réseaux, des stations de traitement d'eau potable et d'épuration des eaux usées et déchets de l'assainissement autonome,
- Déchets verts des collectivités locales,
- Matières de vidange,
- Déchets ménagers spéciaux.

Une commission du plan est chargée du suivi de son élaboration, de son application et de sa révision 10 ans au plus tard après son approbation soit en 2008.

La maîtrise d'ouvrage des équipements de traitement et de valorisation est assurée par un syndicat mixte départemental qui a été créé par l'arrêté préfectoral du 13 avril 1999 et dénommé Trifyl.

Bienvenue sur le portail de l'Etat dans le Tarn

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

les autres articles

- déchets ménagers et assimilés
- schéma du plan

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Tarn est approuvé par l'arrêté préfectoral du 8 septembre 1998

La zone géographique concernée par le plan comprend :

- l'ensemble des communes du Tarn,
- la commune des Brunels dans le département de l'Aude,
- les communes du département de la Haute-Garonne adhérentes au syndicat intercommunal pour les ordures ménagères (SIPOM) de Revel, énumérées ci-après : Abbiac, Auriac sur Vendinelle, Beauville, Belestas en Lauragais, Le Cabanac, Cambiac, Caragnades, Caraman, Le Figet, Falga, Francerville, Juzes, Loudens-Lauragais, Mascarville, Maurens, Maureville, Montegut-Lauragais, Mourvilles-Basses, Mourvilles-Hautes, Nogaret, Prunet, Revel, Roumens, Saint Félix Lauragais, Saint Julia, La Salvétat-Lauragais, Saussens, Segreville, Toutens, Vaudresville, Vaux, Vendinelle.

Le champ d'application du plan départemental

Entrent dans le champ d'application du plan départemental le traitement et l'élimination des déchets suivants :

Les déchets ménagers, en distinguant :

- les ordures ménagères,
- les déchets encombrants et de jardinage,
- les déblais et gravats,
- les déchets produits par les activités de commerce, d'artisanat ou d'industrie dont la collecte utilise les mêmes circuits que celui des ordures ménagères.

<http://www.tarn.pref.gouv.fr/plan-departemental-d-elimination>

3.2 Bilan du plan départemental

A l'approche du 10^e anniversaire de ce plan, il peut être tiré un bilan assez positif de son application par rapport à ses objectifs.

Le plan prévoyait de détourner 50% du gisement des ordures ménagères par des collectes sélectives pour une valorisation matière et organique et la valorisation énergétique des 50% restants sur une unité d'incinération.

- **Valorisation matière** : propres et secs, collecter 23% et valoriser 20% du gisement des ordures ménagères soit 67 kg/hab/an, nous en sommes aujourd'hui à 65 kg/hab/an traités sur les deux centres de tri du département.
- **Valorisation organique** : collecter 23% du gisement des ordures ménagères représentant 49% du gisement des fermentescibles plus 4 % apportés dans les déchetteries soit 27% de fermentescibles à traiter sur une filaire compostage ou méthanisation.
- **La mise en service du bio réacteur** permet la méthanisation de la totalité des fermentescible et des 50% d'ordures ménagères résiduelles ainsi que la valorisation énergétique du méthane par la production d'électricité.

Les objectifs du plan peuvent donc être considérés quasiment atteints sans avoir eu recours à une unité d'incinération remplacée par le bio-réacteur.

A noter que le plan prévoyait la réalisation de 4 à 8 plateformes de valorisation pour le département, le syndicat mixte Trifyl en a réalisé 2 qui s'avèrent suffisantes.

ELIMINATION ET TRAITEMENTS DES DECHETS

I. - SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL TRIFYL

Créé par l'arrêté préfectoral du 13 avril 1999 le syndicat mixte départemental TRIFYL regroupe la quasi-totalité des communes incluses dans le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (n'ont pas adhéré : les communes membres de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois et du SICTOM de LAVAU).

Il prend la compétence du traitement des déchets ménagers à compter du 1^{er} janvier 2002 en lieu et place des collectivités membres qui conservent la compétence collecte.

Au 31 mars 2007, TRIFYL assure :

- Le transfert et le traitement des ordures ménagères de l'ensemble de ses communes membres sur 3 installations :

2 décharges contrôlées, Saint Pierre de Trivisy et Saint Benoit de Carmaux,

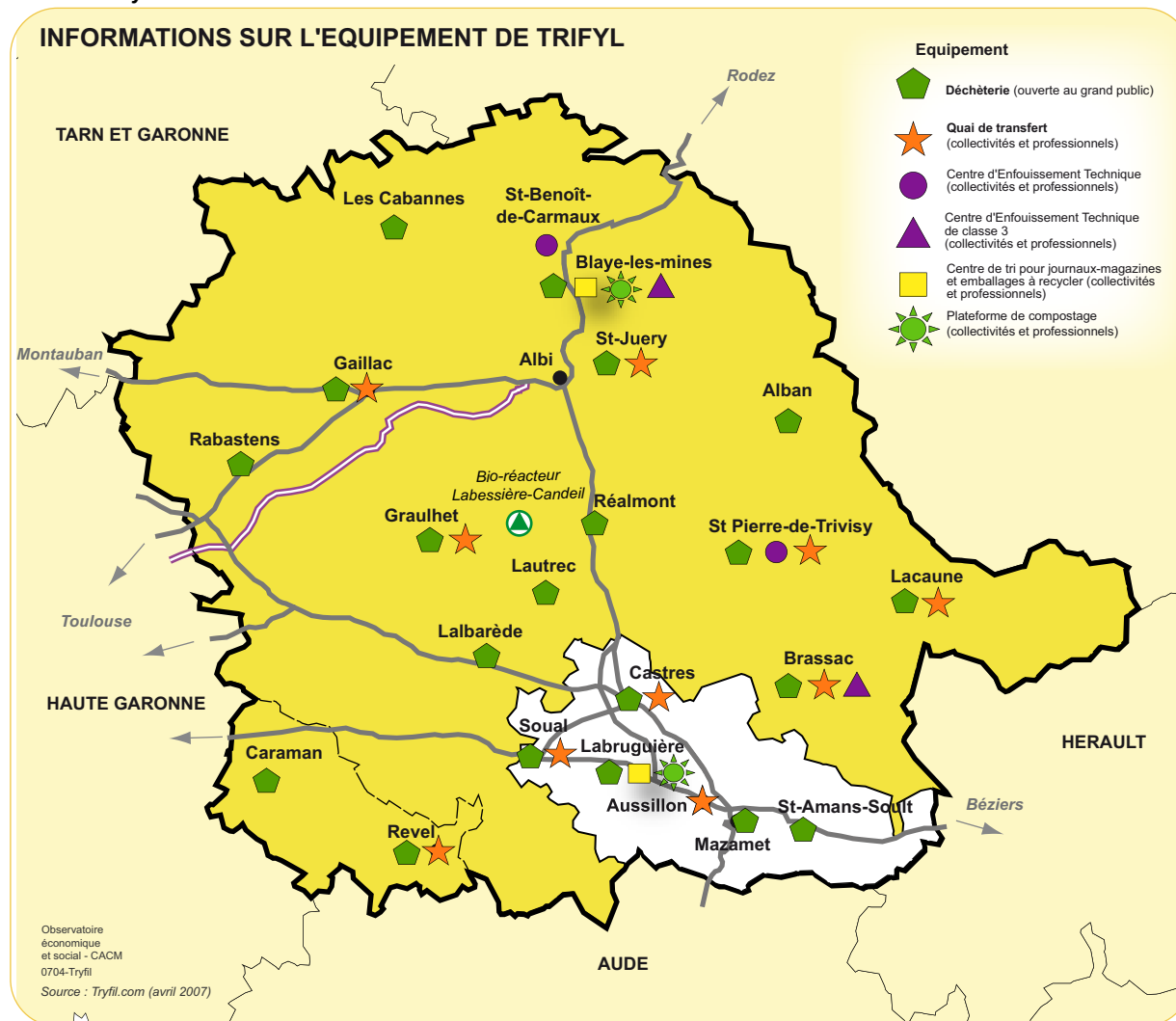
Le bio-réacteur de Labessière-Candeil.

- La gestion de 2 plateformes de valorisation à LABRUGUIERE et BLAYE-LES-MINES regroupant une déchèterie, une aire de compostage, un centre de tri ainsi que pour la seconde un site de stockage de déchets inertes.

- La gestion de 19 déchèteries dont 5 sont situées sur le territoire du SCoT : Soual "Soulet", Castres "Mélou", Labruguière "Prado de Lamothe", Mazamet "La Mane" et Saint Amans Soult "Sébastienpol".



Carte 97 : Trifyl dans le Tarn



Source : Trifyl

Pour le territoire du SCoT, les ordures ménagères sont traitées sur le bio-réacteur de Labessière-Candeil où elles sont transférées depuis les quais de Soual, Castres et Aussillon; le produit des collectes sélectives est trié sur le centre de tri de Labruguière.

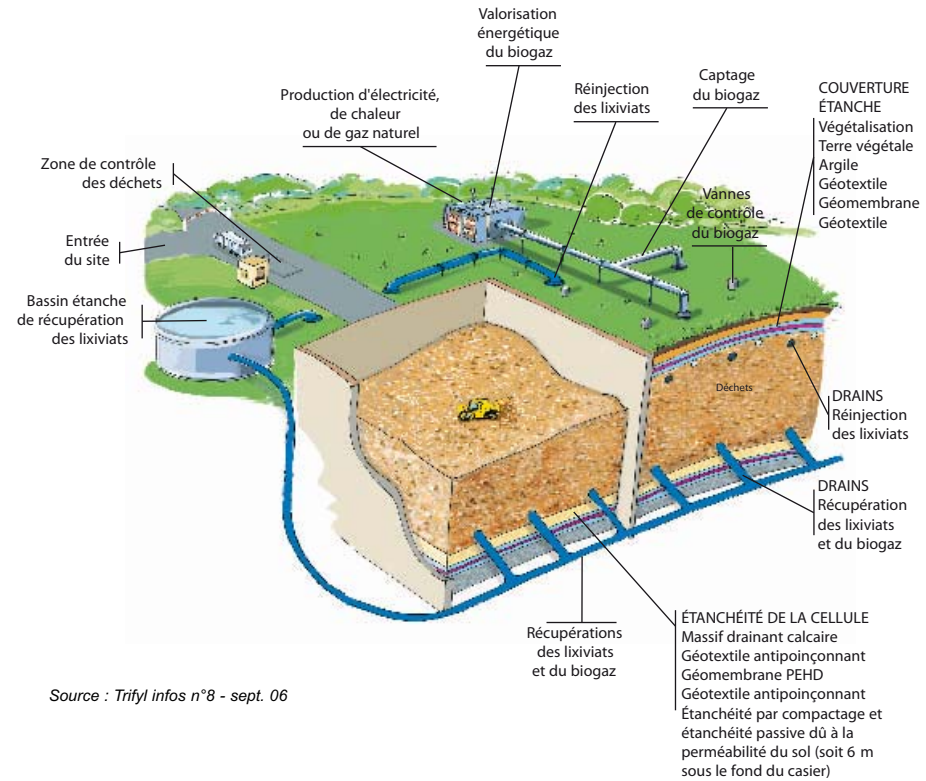
Valorisation énergétique : le bio-réacteur de Labessière-Candeil

Le bio-réacteur de Labessière-Candeil a pour objectif une valorisation énergétique des déchets non recyclables qui y sont stockés, le bio-gaz (méthane) produit par la fermentation de la partie organique de ces déchets va alimenter des groupes électrogènes, l'énergie électrique produite étant vendue à EdF.



Vue aérienne du bio-réacteur à Labessière-Candeil/Montdragon

Graph. 25 : **principe de fonctionnement du bio-réacteur**



Source : Trifyl infos n°8 - sept. 06



Bio-réacteur de Labessière-Candeil

Valorisation "matière" : le recyclage



Centre de tri de Labruguière

Les matériaux récupérés sur les deux centres de tri sont vendus par TRIFYL au travers du Contrat Programme de Durée signé avec la S.A. Eco-Emballages, aux filières de recyclages.



Sont concernés :

- L'aluminium,
- L'acier,
- Les plastiques,
- Le papier,
- Le carton.

Le verre qui est collecté séparément ne passe pas sur les chaînes de tri, il est directement livré aux établissements BRIANE de SAINT JUERY qui assure la préparation du calcin pour la verrerie ouvrière d'ALBI.



Au niveau des déchèteries, les principaux matériaux admis sont :

- Le bois pour lequel TRIFYL prépare la mise en place d'une nouvelle filière de valorisation, une grande partie peut être conditionnée pour alimenter des chaufferies collectives.
- Les déchets verts qui sont compostés,
- Les ferrailles vendues et recyclées,
- Les gravats et inertes dirigés vers des décharges de classe III,
- Les tout venant et déchets ultimes mis en décharge de classe II,
- Les cartons vendus et recyclés,
- Les textiles récupérés par des associations,
- Les emballages ménagers recyclables qui passent au centre de tri,
- Les huiles végétales et minérales qui sont repris par les filières agréées en vue de leur recyclage ou élimination,
- Les batteries qui sont vendues à des récupérateurs agréés,
- Les piles dirigées vers les récupérateurs agréés,
- Les déchets spéciaux dirigés vers les centres de traitement agréés,
- Les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) dirigés vers les filières agréées.

TRIFYL doit prochainement mettre en place au niveau de ses déchèteries, la récupération des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) provenant des particuliers (essentiellement des seringues qui font partie de ce que l'on a coutume d'appeler les piquants tranchants)

II. - ENJEUX DU TRAITEMENT

Le bio-réacteur mis en service par Trifyl de par sa spécificité et sa capacité répond aux enjeux fixés par le plan départemental car il assure:

- la valorisation énergétique de la totalité de la fraction biodégradable des ordures ménagères résiduelles,
- une solution pour les 50 ans à venir,
- une maîtrise des coûts de traitement,
- une flexibilité par rapport aux évolutions possibles des techniques de traitement.



Bio-réacteur de Labessière-Candeil

Valorisation biologique des déchets



Prétraitement mécano-biologique



Compostage



Méthanisation



Enfouissement

Valorisation thermique des déchets



Incinération

LA COLLECTE DES DECHETS

Les paragraphes précédents ont tous trait à des activités d'élimination et de traitement des divers déchets au travers de plans encadrant ces activités.

Les opérations de collecte connaissent divers intervenants en fonction de la nature des déchets.

Les déchets d'activités professionnelles peuvent être livrés au centre de traitement correspondant soit directement par leur producteur, soit par des prestataires de service particulièrement lorsque leur transport demande des matériels particuliers et des précautions spécifiques.

La collecte des déchets ménagers et déchets assimilés incombe légalement aux communes qui sont tenues de mettre en place ce service soit en régie soit en confiant la prestation à des entreprises spécialisées.

I. - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTRES-MAZAMET

La Communauté d'agglomération s'est vu transférer la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2004, l'exercice effectif étant assuré à compter du 1^{er} janvier 2005.

Elle est la seule de l'hexagone établie sur deux aires urbaines (Castres : 61 760 habitants et Mazamet : 28 186 habitants) avec une grande disparité entre ses 16 communes membres dont la population varie de 45 413 habitants pour la plus peuplée à 44 habitants pour la moins peuplée sur un total de 83 818 habitants répartis sur 42 514 hectares.

Le niveau de service reflète cette disparité avec des fréquences qui vont de 6 fois par semaine pour les déchets non recyclables (centre ville de Castres) à 1 fois par quinzaine pour les recyclables (Le Rialet ou Le Vintrou).

Sur le territoire du SCOT, 5 collectivités sont dotées de la compétence collecte, elles correspondent aux 3 EPCI et au 2 communes restées isolées soit :

- La Communauté d'agglomération Castres-Mazamet,
- La Communauté de commune Sor et Agout,
- La Communauté de commune de la Haute Vallée du Thoré,
- Saint Salvy de la Balme,
- Bout du Pont de l'Arn.



Cette situation se retrouve également dans le financement du service assuré par la T.E.O.M. (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) avec 17 zones de taxes : 2 pour Castres et une par commune pour les 15 autres.

Le service de collecte est assuré en régie directe, à l'exception du verre qui est collecté en apport volontaire sur des colonnes de récupération par une entreprise.

Compte tenu de la configuration particulière de la Communauté d'agglomération, la collecte s'articule autour de deux pôles techniques:

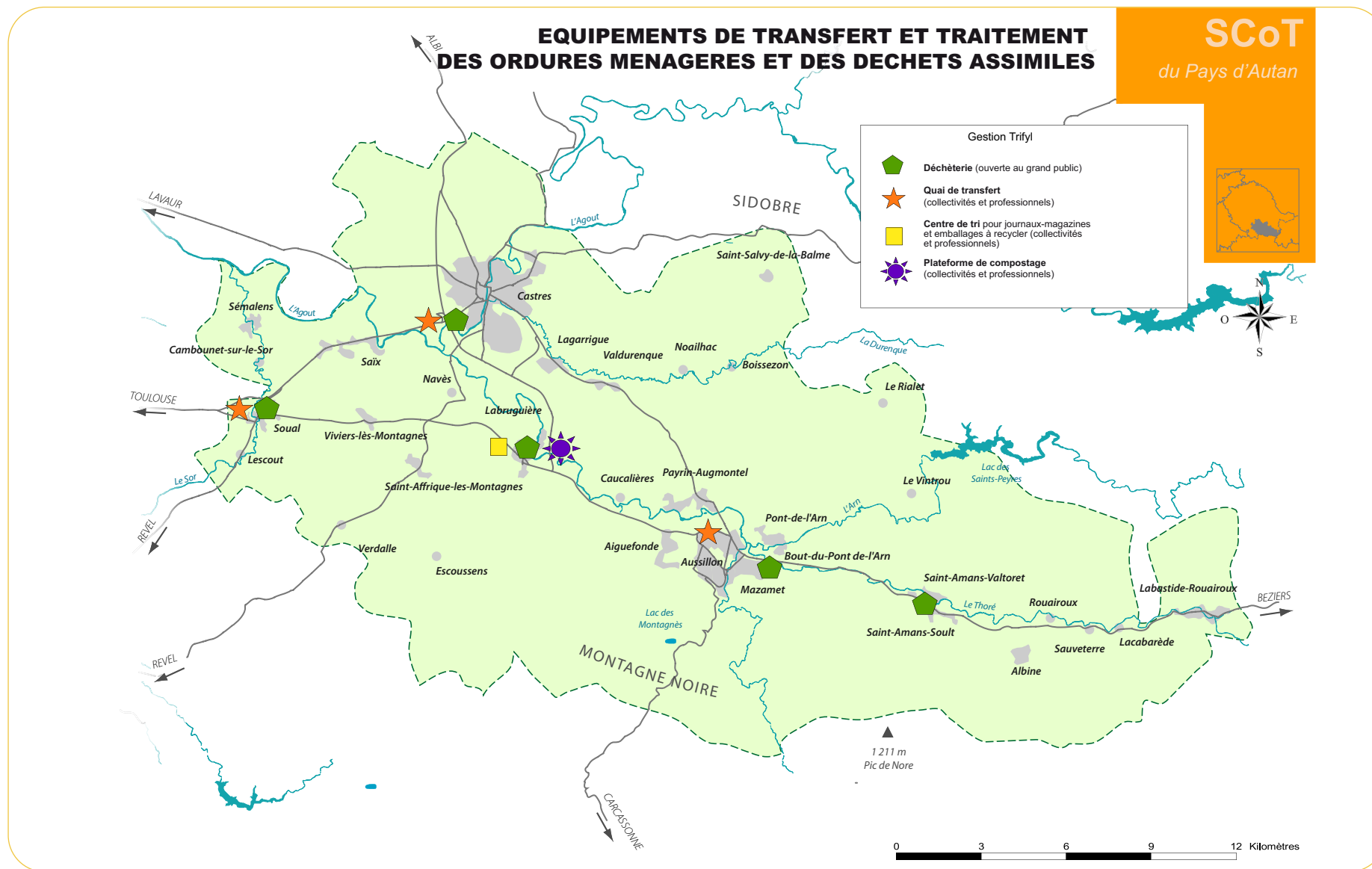
- **L'un sur Castres** qui dessert les communes de Castres, Labruguière, Lagarrigue, Valdurenque,



Noailhac, Boissezon et Navès ; les déchets ménagers non recyclables collectés sont déchargés sur le quai de transfert de Castres "Mélou" et les emballages ménagers recyclables amenés directement au centre de tri de Labruguière.

- **l'autre sur Mazamet** pour les communes de Mazamet, Aussillon, Pont de l'Arn, Payrin-Augmontel, Aiguefonde, Caucalières, Saint Amans Soult, Le Rialet et Le Vintrou. Tous les déchets collectés recyclables ou non sont déchargés sur le quai de transfert d'Aussillon.

Carte 98 : équipements de transfert et traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés



Source : CACM - Pôles environnement et gestion des déchets

Pour 2006, les quantités collectées représentent :

- En déchets ménagers non recyclables : 24 920,58 t soit 293 kg par habitant et par an.
- Les emballages ménagers recyclables : 5 045,24 t soit 59 kg par habitant et par an.
- **Le total représente 351 kg par habitant et par an.**

Au niveau des déchets verts, seule la commune de Castres bénéficie de deux campagnes de collecte avec la mise en place de bennes d'apport volontaire sur 35 points de la ville au printemps et à l'automne. Cette prestation est confiée à l'entreprise.



Déchets verts : benne d'apport volontaire - Castres

Les encombrants ménagers sont collectés en régie (sur appel) sur la commune de Castres et par une entreprise ,1 fois par mois, sur les communes d'Aiguefonde, Labruguière, Mazamet, Payrin-Augmontel et Pont-de-l'Arn.

Une collecte des déchets d'activité de soins, essentiellement des seringues, est assurée pour les particuliers par apport volontaire sur 10 points de regroupement.

Les cartons des commerçants sont collectés par une entreprise 1 fois par semaine sur Mazamet et 2 fois par mois sur Saint Amans Soult et en régie directe 2 fois par semaine sur le centre ville de Castres, 1 fois par semaine sur les centres commerciaux des quartiers.

Enjeux de la collecte pour la Communauté d'agglomération Castres - Mazamet

La compétence collecte est assurée effectivement par la communauté depuis le 1^{er} janvier 2005 en poursuivant cette activité sur les schémas de fonctionnement communaux qui existaient.

Cette situation comporte ainsi de nombreux modes de collecte différents et une grande disparité des niveaux de service ce qui se traduit par l'existence de 17 zones de taxes.

L'enjeu actuel consiste maîtriser les coûts de collecte et donc à:

- optimiser les différents circuits de collecte,
- rechercher une meilleure adéquation entre les techniques de collecte sélective et le fonctionnement du centre de tri,
- harmoniser les niveaux de service et réduire les disparités actuelles sur les répercussions financières aux usagers en réduisant le nombre des zones de taxe.

Enjeux de la réhabilitation des décharges pour la Communauté d'agglomération Castres - Mazamet

Deux décharges de classe II étaient exploitées sur le territoire communautaire, la décharge du Pioch de Gaïx sur la commune de Valdurenque qui assuraient le stockage des déchets ménagers et assimilés du pôle Castrais et celle de la Mane sur le territoire de la commune de Mazamet qui remplissait ce rôle pour le pôle Mazamétain.

Si le site de la Mane a cessé toute activité, celui du Pioch de Gaïx poursuit son activité en décharge de classe III comme indiqué précédemment.

Il convient à présent de réhabiliter ces deux anciennes décharges de classe II, mission qu'entreprend la Communauté d'agglomération afin de réduire les atteintes possibles à l'environnement



Décharge de la Mane - Mazamet

II. - COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR ET AGOUT

La collecte est assurée en bacs de regroupement et en régie sur les 9 communes membres avec une fréquence identique (2 collectes hebdomadaires pour le non recyclable + 1 collecte hebdomadaire pour le recyclable) et un taux de TEOM unique.

Les colonnes verre sont collectées par une entreprise.

Une collecte des déchets végétaux est assurée en régie une fois par mois.

Les tonnages collectés en 2006 représentent :

- Non recyclable :
3249,63 t soit 265,81 kg par habitant et par an,
- Recyclable :
929,03 t soit 75,99 kg par habitant et par an,
- **Soit un total de :**
341,80 kg par habitant et par an

Tableau 65 : **tonnages collectés en 2006**

Collectivités	Déchets non recyclable		Déchets recyclable		TOTAL Poids/hab/an
	Total (tonne)	Poids/hab/an	Total (tonne)	Poids/hab/an	
Communauté d'agglomération Castres-Mazamet	24 920 t	293 kg	5 045 t	59 kg	352 kg
Communauté de communes Sor et Agout	3 249 t	266 kg	929 t	76 kg	342 kg
Communauté de communes Haute vallée du Thoré	902 t	198 kg	298 t	65 kg	264 kg
Commune de Saint-Salvy de la Balme	132 t	216 kg	26 kg	46 kg	262 kg
Commune du Bout-du-Pont-de-l'Arn	287 t	268 kg	76 t	71 kg	339 kg

Source : CACM - Pôles environnement et gestion des déchets

III. - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE VALLEE DU THORE

La collecte est principalement assurée en bacs de regroupement et en régie sur les 6 communes membres (sauf pour les centres bourg d'Albine, Labastide Rouairoux et Lacabarède qui sont collectés en porte à porte) avec une fréquence de 2 collectes hebdomadaires pour le non recyclable pour toutes les communes à l'exception de Rouairoux et Sauveterre (1 seule collecte) + 1 collecte hebdomadaire pour le recyclable. Le financement est assuré par la TEOM.

Les colonnes verre sont collectées par une entreprise.

Les tonnages collectés en 2006 représentent :

- Non recyclable :
902,4 t soit 198,33 kg par habitant et par an,
- Recyclable :
297,88 t soit 65,47 kg par habitant et par an,
- **Soit un total de :**
263,8 kg par habitant et par an

IV. - COMMUNE DE SAINT-SALVY- DE LA BALME

Les ordures ménagères sont collectées 2 fois par semaine et transportées au centre de transfert de Castres.

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en apport volontaire sur un espace propreté installé dans le village.

Plusieurs colonnes de récupération du verre sont installées dans le village et collectées par une entreprise.

- Non recyclable :
123,32 t soit 216,73 kg par habitant et par an,
- Recyclable :
25,93 t soit 45,65 kg par habitant et par an,
- **Soit un total de :**
262,38 kg par habitant et par an

V. - COMMUNE DU BOUT-DU-PONT- DE L'ARN

Les tonnages collectés en 2006 représentent :

- Non recyclable :
286,75 t soit 267,99 kg par habitant et par an,
- Recyclable :
75,61 t soit 70,66 kg par habitant et par an,
- **Soit un total de :**
338,65 kg par habitant et par an

SOURCES

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2006 de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2005 de la Communauté de communes Haute Vallée du Thoré
- Données Trifyl
- Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Tarn
- Plan de gestion des déchets du BTP du Tarn
- Plan régional d'élimination des déchets dangereux de Midi-Pyrénées
- Prévention de la production de déchets – Ministère de l'écologie et du développement durable, février 2004

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Paysages

Le diagnostic a montré la diversité paysagère du territoire, notamment au travers de la présence de 7 entités paysagères bien différenciées qui subissent des pressions environnementales spécifiques. Dans les secteurs de plaine et sur les versants sud, le développement de la périurbanisation, la dispersion de l'habitat ou son étirement le long des routes conduit à une banalisation des paysages et à un manque de lisibilité de la limite des zones urbanisées. Les entrées de ville ne connaissent pas toujours cette transition réussie entre zones urbanisées et zones naturelles ou agricoles. Les friches industrielles marquent encore le territoire par leur abandon apparent. La fermeture des paysages dans les milieux forestiers des versants du plateau d'Anglès ou dans la Montagne Noire pourrait se poursuivre au-delà de ce qui existe actuellement. L'agriculture joue un rôle fondamental dans le maintien des équilibres paysagers du territoire. Notamment la trame végétale bocagère est encore bien présente mais elle est menacée par l'urbanisation.

Biodiversité et milieux naturels

33% de la surface du territoire est recensée au titre d'un inventaire ZNIEFF ou Natura 2000, ce qui témoigne d'une grande richesse en matière de biodiversité. Cette biodiversité subit assez peu de pressions à l'Est du territoire où elle est en outre la plus dense, dans un contexte de piémont, de vallée et de montagne. A l'Ouest, la confrontation entre biodiversité et développements urbains est plus sensible, car c'est dans la plaine que l'urbanisation a tendance à se développer en continu le long des routes générant une double barrière pour la faune et la flore par l'infrastructure et par la construction. Les risques de fragmentation des milieux naturels et agricoles sont réels mais la trame végétale encore bien dense et les rivières peuvent permettre de préserver les continuités écologiques.

Le patrimoine bâti

Les éléments de patrimoine les plus représentatifs comme les centres urbains de Castres, de Labruguière, le village de Hautpoul confèrent son intérêt historique au territoire. Les rochers du Sidobre sont en sites classés ou inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Par ailleurs, les formes de l'urbanisation traditionnelle des villages dépendent de leur localisation dans le territoire. Cette richesse culturelle et architecturale est toutefois menacée par une urbanisation actuelle banalisante en rupture avec cette urbanisation traditionnelle.

Les ressources

LA CONSOMMATION D'ESPACE

La consommation d'espace pour l'habitat est importante, la moyenne de foncier par logement individuel est identique à ce qui est pratiqué dans le département, de 2 000m² à 2 500 m². L'augmentation de la population pourrait conduire à consommer toujours plus de terres agricoles ou naturelles. Néanmoins, le sol apparaît de plus en plus comme une ressource qui n'est pas inépuisable et dont l'occupation doit être équilibrée entre les besoins de l'urbanisation, de l'agriculture et les espaces naturels.

LA QUALITÉ DE L'AIR, L'ÉNERGIE

Comme partout, le territoire est consommateur de produits pétroliers, 1ère énergie consommée, avant l'électricité. Les émissions de CO₂, principal gaz à effet de serre, sont dues à la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) pour les transports, le résidentiel, le tertiaire et l'industrie. C'est en agissant sur la réduction des besoins de consommation énergétique que le SCoT peut contribuer à améliorer la qualité de l'air et à lutter contre le changement climatique. Cette réduction doit porter sur une maîtrise des besoins de déplacements locaux et sur la mise en oeuvre d'un habitat et de constructions en général, économes en besoins énergétiques.

La contribution du territoire à la production d'énergies renouvelables devrait s'amplifier.

LA QUALITÉ DE L'EAU

Le territoire du SCoT bénéficie d'une ressource en eau abondante. Malgré cette abondance, certains cours d'eau peuvent être déficitaires en été. Les périmètres de captage ne sont pas encore tous protégés.

Si la qualité des eaux du territoire a connu une sensible amélioration, celle-ci reste insuffisante, notamment pour l'Agout en aval de sa confluence avec le Thoré et pour le Thoré lui-même. Ceci est principalement dû à l'insuffisance du traitement des rejets de pollution domestique malgré un parc de 28 stations d'épuration, et pour le Thoré à des pollutions industrielles résiduelles.

Si la tendance actuelle se poursuit, l'objectif fixé par la directive cadre sur l'eau « de bon état écologique chimique et quantitatif des eaux superficielles et souterraines, en 2015 » pourrait ne pas être atteint.

Risques et nuisances

LES RISQUES NATURELS ET LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les événements pluvieux de 1999 ont occasionné d'importants dégâts humains et matériels. Depuis, les rivières du territoire sont couvertes par des plans de prévention du risque inondation. L'urbanisation génère une imperméabilisation des sols qui peuvent favoriser des ruissellements non maîtrisés et contribuer à une aggravation des risques d'inondation.

Le risque retrait gonflement des argiles touche la presque totalité du territoire et un PPR spécifique a été arrêté par le Préfet, le 13 janvier 2009.

Une seule entreprise est classée Sévésou seuil haut, sur Castres. Il s'agit de la Sepiprod. Une zone de protection a été définie où les terrains sont classés inconstructibles.

LES NUISANCES ET POLLUTIONS

Ce sont des domaines encadrés généralement par la réglementation

Le Bruit des infrastructures terrestres est pris en compte dans les documents d'urbanisme qui informent sur les niveaux d'isolement requis pour les constructions soumises à cette nuisance. Les opérations d'urbanisme peuvent aussi prendre en compte les différents niveaux de bruit des infrastructures, dans la conception même du projet.

Les sites et sols pollués sont recensés pour un suivi par la DRIRE devenue la DREAL. Sur le territoire, 7 sites sont ainsi répertoriés avec des niveaux de pollution et de surveillance variables.

La gestion des déchets vise une maîtrise de la production en tout premier lieu, une amélioration de la valorisation des déchets recyclables, la mise en services d'un bioréacteur produisant de l'électricité par méthanisation et l'amélioration de l'efficacité des tournées de collecte.

An aerial photograph of a valley. In the foreground, a multi-lane highway curves through green fields and some brown patches. A small town or village is visible in the middle ground, with houses and buildings. The background consists of rolling green hills and mountains under a clear blue sky. The text 'IV. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS' is overlaid in the center of the image in large, white, bold, sans-serif capital letters.

IV. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS

1. LES GRANDS ENJEUX THÉMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

Dans le cadre des travaux de diagnostic du SCoT (commissions, synthèse Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces) puis des ateliers du PADD qui se sont tenus en décembre 2007, une série de grands enjeux thématiques et environnementaux ont été mis en évidence et débattus.

1.1. Le développement économique

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- Le tissu économique est diversifié (près de 5 000 établissements de l'industrie, du commerce et des services, de toutes tailles) et la répartition des emplois est encore très en faveur des emplois industriels (9 500 emplois en tout en 1999, soit 25% d'entre eux, contre 18% au plan national), malgré une perte continue depuis les années 70. Entre 1993 et 2006, 6000 emplois salariés privés industriels ont encore été perdus, mais 4 000 emplois de service ont été créés. Ceux-ci représentent désormais 67% des emplois contre 72% en France.
- Grâce à sa stratégie économique, l'agglomération de Castres-Mazamet bénéficie d'un positionnement favorable en région, comme site d'appui du cancéropôle de Toulouse. Elle bénéficie, en outre, d'une labellisation comme technopôle, depuis 2005, d'infrastructures numériques haut débit performantes, notamment sur le site du Causse et du développement de l'enseignement supérieur sur des filières en phase avec l'emploi local
- Le territoire du SCoT est un pôle économique attractif, avec 37 000 emplois au lieu de travail (ratio : 1 emploi pour 2,6 habitants) ce qui permet à 85% des actifs qui y résident d'y travailler également. Cependant, on constate un départ important des jeunes au moment des études sans qu'ils ne reviennent comme jeunes actifs
- Les établissements artisanaux évoluent peu ces dernières années, phénomène à mettre en lien avec la stagnation démographique et économique du territoire
- L'attractivité touristique est reconnue, mais insuffisamment exploitée, notamment l'offre d'hébergement reste limitée
- L'agriculture est un atout du territoire, par sa diversité, sa gestion raisonnée, la qualité de sa production et sa proximité avec le milieu urbain
- La forêt, partout présente, n'est pas assez organisée en filière. L'essentiel de la production locale n'est pas valorisée sur place, ce qui a pour effet de générer un trafic camion important sur les routes du territoire en l'absence d'organisation du fret ferroviaire.

- Le granit du Sidobre constitue une ressource naturelle et touristique du territoire.

Face à ces évolutions ou ces réalités, si le SCoT n'est pas un outil de programmation, il lui appartient de prendre position sur le cadre futur de l'activité économique du territoire et sur son accompagnement.

L'OFFRE FONCIÈRE À VOCATION D'ACTIVITÉS

Que ce soit pour répondre à un développement endogène ou pour accueillir des entreprises extérieures, le territoire du SCoT manque d'une offre foncière cohérente et disponible.

- Les zones d'activités existantes (près de 800 ha) sont quasiment saturées. Les PLU ont classé des zones en urbanisation future pour l'activité. Le secteur de l'Ecosite à Labruguière (43 ha aujourd'hui gelés) et du Thoré à Aussillon (35 ha) et l'extension de la zone du Causse vers l'aéroport (dont une importante assiette foncière située sous le cône d'envol de l'aéroport), représentent une offre foncière, mais thématique et pas forcément mobilisable rapidement
- Les zones artisanales du Sor et de l'Agout sont très vite commercialisées et le foncier dédié dans les PLU ne semble pas facilement mobilisable.
- Par ailleurs, en entrée de ville, les zones commerciales et artisanales se développent, sans une qualité architecturale et paysagère suffisante
- Quelques communes du territoire disposent de petites zones artisanales, mais insuffisamment selon la chambre des métiers et les communes ou intercommunalités (Haute Vallée du Thoré)

Le territoire du SCoT est donc en face d'enjeux de mise à disposition de foncier pour les entreprises et d'optimisation de l'usage et de la qualité des sites existants et futurs. En outre, des actions doivent être menées pour rapprocher le lieu de travail du lieu de vie notamment pour les activités tertiaires.

1.2 – Le cadre de vie : habiter et se déplacer

HABITER

L'offre de logements

- Malgré la stabilité démographique, 440 logements sont construits chaque année, jusqu'en 2008.
- La grande majorité des logements construits sont des logements individuels (74%), implantés sur des parcelles de 2 000 à 2 500 m², à part dans les centres urbains de Castres et de Mazamet, où les logements sont plus diversifiés (petits collectifs, maisons de ville ...)
- La part de logements locatifs est de 32% (moyenne nationale : 38 %). La taille des logements est à 74% supérieure ou égale à T4 (3 chambres) alors que la taille des ménages est à 62 % de 1 à 2 personnes maximum. Quelle est l'offre de logements pour les petits ménages (jeunes décohabitants, jeunes ménages, jeunes actifs, personnes âgées, familles monoparentales...) ?
- L'offre locative de logements publics est faible et inégalement répartie : 12% de logements sociaux publics regroupés à 94% dans les 4 communes urbaines du SCoT. L'offre privée accueille l'essentiel des allocataires des minima sociaux (64% dans le bassin de Castres, 78% dans celui de Mazamet).

Il existe donc un enjeu autour de l'accès au logement des différentes catégories de ménages.

La construction de logements

- L'augmentation des prix de l'immobilier en ville (dans l'ancien) et la faiblesse de l'offre foncière, conduit les jeunes ménages à recourir à la construction neuve en périphérie mais au prix d'un éloignement progressif des centres et des équipements (petite enfance, écoles, collèges, loisirs...) et des conséquences qui deviennent des enjeux du scot :
 - * la consommation foncière
 - * des déplacements qui ne peuvent se faire qu'en voiture entraînant nuisances, pollutions, coût pour les ménages, pour les collectivités et coût environnemental
- On assiste aussi à une consommation foncière importante de terres agricoles par le logement et sa viabilisation, ce qui peut avoir un impact sur la viabilité des exploitations
- Le recours aux procédures d'urbanisme opérationnel (lotissements, ZAC...) qui pourraient permettre une certaine qualité de la production urbaine, paysagère et architecturale et une plus grande diversité de l'offre de logements, est faible, ce qui entraîne des constructions dont l'aspect ou l'implantation peut nuire à la qualité et l'intégrité des paysages, donc à l'attractivité du territoire et à sa vocation touristique

Le territoire du SCoT est confronté à un enjeu de maîtrise de l'urbanisation et de qualité des opérations d'urbanisme et d'aménagement.

SE DÉPLACER

L'accessibilité du territoire

- L'aéroport de Castres-Mazamet permet une liaison rapide vers Paris et Lyon, essentiellement pour un trafic d'affaires, mais le maintien de l'aéroport se fait au prix d'un important effort financier de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.
- Le territoire devrait voir sa desserte routière améliorée par l'aménagement d'une liaison rapide à 2*2 voies, de niveau autoroutière, avec Toulouse
- Sur le territoire lui-même, les travaux d'amélioration se font petit à petit : voie urbaine nord, déviation de Saint-Alby, mise à 2X2 voies du tronçon Castres-Mazamet.
- Les emplacements réservés pour l'amélioration de l'ancienne RN 112, devenue RD 612, sont maintenus dans les PLU sur le mazamétain. La possibilité de dévier les villages de la vallée du Thoré, qui ne faisait pas l'objet d'emplacements réservés, mais de simples zonages inconstructibles, n'est pas toujours maintenue.
- Concernant le train, l'accès au territoire devrait être nettement amélioré dans le cadre du Plan Rail initié par la Région Midi-Pyrénées. C'est un cadencement à 2 heures prévu entre Castres et Toulouse et un cadencement à 1 heure entre Castres, Labruguière et Mazamet, à l'horizon 2020.
- Les lignes bus du Conseil général ont considérablement augmenté leur cadence aux heures de pointe entre Castres et Albi (pour les scolaires et les actifs).

L'enjeu pour le SCoT est de tirer parti de l'amélioration progressive de la desserte du territoire (routière et ferrée)

Les déplacements internes au territoire

- Il existe un rapport entre la façon dont un territoire s'urbanise et les déplacements : la dispersion de l'habitat et la concentration des pôles générateurs de déplacements (emplois, achats, études, loisirs...) entraînent des déplacements de plus en plus longs, ils se font à 95% en voiture.
- Les transports urbains de la Communauté d'agglomération sont organisés dans les parties denses des villes de Castres et de Mazamet et s'arrêtent aux limites de leur territoire de compétence (PTU), en limite de Saïx et de Bout du Pont de l'Arn, par exemple. Ils desserviront le Centre hospitalier et la ZAC du causse, quand le nouvel

hôpital sera en service. Les transports urbains sont gratuits à Castres et à Mazamet ainsi que les transports scolaires depuis 2009

- Les parties rurales de Castres et de Mazamet et les communes de la Communauté d'agglomération sont desservies par un service de transport à la demande.
- La politique de stationnement à Castres consiste à aménager des stationnements payants aux abords immédiats de l'hypercentre et des stationnements gratuits plus éloignés desservis par une navette gratuite. Le total des places mises à disposition est suffisant. Il est aisé de garer sa voiture pour aller à pied ou en navette gratuite dans le centre ville.
- Les cars du Département et de la Région irriguent le territoire de Saint-Pons à Toulouse, d'Albi à Revel ...essentiellement pour des scolaires mais aussi pour des clients commerciaux. Ce sont les seuls transports collectifs de la vallée du Thoré et des communes de Sor et Agout.
- Les trains font actuellement 13 allers-retours quotidiens entre Toulouse et Castres-Mazamet. Le territoire dispose de 3 gares.
- Cette offre des différentes AOT : Autorités Organisatrices des Transports (Communauté d'agglomération, département, région : trains et cars) est juxtaposée, sans réelle complémentarité, même au niveau des horaires. De plus, les gares (routières et sncf) sont éloignées. Les aménagements d'accessibilité piétons ou cyclables ou par les transports urbains de ces gares, ne font pas l'objet d'un traitement particulier.
- Le réseau cyclable du territoire est significatif sur la commune de Castres avec 16kms de pistes en site propre. Les voies vertes au départ de Castres et de Mazamet constituent des itinéraires cyclables essentiellement à destination de loisirs.
- Les opérations d'urbanisme (habitat ou activités) prennent rarement en compte leur desserte piétonne et cyclable ou leur desserte par les transports en commun urbains ou du Conseil général pour les scolaires.

Les enjeux du SCoT sont donc :

- **d'améliorer l'efficacité des transports en commun existants (bus, trains)**
- **d'améliorer l'intermodalité des différents modes de transports existants sur le territoire,**
- **de promouvoir une desserte cyclable de territoire et une desserte cyclable, piétonne et par les transports en commun des nouveaux quartiers.**

1.3. La qualité de vie, l'environnement et les paysages

LA QUALITÉ DES EAUX

- La qualité de l'eau s'améliore car le territoire s'est doté de nombreux équipements d'assainissement des eaux usées (28 stations d'épuration en tout). Les derniers équipements sont en cours dans le mazamétain. La capacité de ces stations est actuellement importante (80 000 Equivalent Habitants, portée à 110 000 EH quand le mazamétain sera entièrement équipé) mais leur efficacité est réduite en raison, notamment, de la présence dans les réseaux, d'eaux claires parasites, en période de pluie. Ce qui est une cause récurrente de dégradation des eaux de surface.
- Les SPANC (service public d'assainissement non collectif) sont longs à mettre en place et ne sont, pour beaucoup, compétents qu'en matière d'installations nouvelles.

L'enjeu porte sur la maîtrise des rejets pluviaux en amont des dispositifs d'assainissement

Il porte également sur une urbanisation qui doit se développer essentiellement dans les secteurs desservis par l'assainissement collectif, pour optimiser la dépense publique, favoriser la densification de l'urbanisation et une meilleure qualité des eaux.

LA MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

- Le diagnostic a mis en évidence la forte consommation du sol par les logements (760 ha en 10 ans, soit une moyenne proche de 1 700m² par logement) et l'activité économique. L'urbanisation nouvelle privilégie les extensions sous forme de lotissements de moyennes à grandes parcelles ou de constructions dispersées le long des chemins et de plus en plus loin des centres de villes ou de villages. D'une part, le sol n'est pas renouvelable, d'autre part, cette consommation par l'urbanisation entre en concurrence avec l'agriculture pour laquelle le sol est avant tout un outil de production.
- La loi impose de maîtriser la consommation foncière et d'économiser le sol,

L'enjeu du SCoT est de savoir concilier cet objectif général avec les impératifs du développement, ou entre ceux-ci et l'objectif de préservation des milieux et des espèces.

LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE

- Le développement de l'urbanisation, dans les conditions actuelles, provoque une banalisation des paysages produits, occulte bien souvent le patrimoine bâti des villes, villages et hameaux, crée des entrées de villes ou de territoire peu accueillantes. Or, les paysages diversifiés du SCoT proches des milieux urbanisés et le patrimoine traditionnel constituent à la fois la qualité du cadre de vie du territoire pour ses habitants et une des ressources de son développement touristique. La préservation de ces paysages et des éléments qui le structurent (espaces de nature, forêts, haies, fossés, chemins creux, pentes, piedmonts, coteaux, montagnes...) et qui abritent la faune et la flore locale, prend donc une dimension économique. Les formes urbaines développées aujourd'hui (lotissements de maisons individuelles, habitat dispersé...) créent le paysage de demain. Une politique paysagère a donc des traductions dans la politique de l'habitat et réciproquement.

L'enjeu pour le SCoT est de définir les modalités de prise en compte du paysage dans les développements urbains

LES LIAISONS NATURELLES ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- Il existe, sur le territoire du SCoT, des réservoirs biologiques d'importance régionale, nationale voire européenne (Natura 2000, ZNIEFF : Causse de Caucalières, Sidobre, Montagne Noire..., réserve naturelle régionale des étangs sur Sor et Agout...). Aujourd'hui, les connexions entre ces réservoirs ne sont pas identifiées, ce qui induit un risque pour leur pérennité.

Au travers de la réalisation « d'une trame verte et bleue », l'enjeu du SCoT est d'être un outil de préservation de ces connexions, en protégeant certains lieux et en adoptant des préconisations pour l'urbanisation (coupures...) afin que celle-ci ne fragmente pas les milieux naturels. Il peut aussi concourir à créer directement ces connexions quand elles n'existent pas ou plus.

1.4. L'organisation de l'espace

L'ARMATURE URBAINE

- L'armature urbaine du territoire du SCoT est composée par les agglomérations de Castres et de Mazamet-Aussillon, par les bourgs intermédiaires, bassins de services et par les villages de plaine, de vallée ou de piedmont. Cette structuration s'appuie fortement sur les axes routiers RN 126, RD 612, RD 621 et la voie ferrée.

L'enjeu est de maintenir l'attractivité des villes centre tout en veillant à l'équilibrer par le développement des bourgs intermédiaires et des villages.

2. LES CHOIX STRATEGIQUES

L'objectif stratégique du SCoT est de **renforcer l'attractivité du territoire** et de **mettre en oeuvre un aménagement équilibré et organisé de ce territoire.**

A cet effet, le projet d'aménagement et de développement durable définit des objectifs à atteindre dans les grands domaines d'actions du SCoT que sont l'urbanisme, le développement économique, le logement, les déplacements, la préservation des paysages et de l'environnement.

Ces objectifs sont déterminés à partir du diagnostic, des enjeux principaux et d'un scénario de développement que les élus du territoire veulent favoriser.

Contrairement à d'autres territoires de la Région plus soumis à l'influence toulousaine, **le choix d'un scénario de développement pour le SCoT du Pays d'Autan ne va pas de soi**, en effet :

- le simple prolongement des tendances passées en terme de démographie et d'emploi ne prend pas en compte les ruptures en cours ni les nombreux atouts du territoire et la stratégie très volontariste de ses acteurs,
- la crise financière en cours fait porter un regard pessimiste sur l'avenir
- l'éloignement de Toulouse, l'absence de desserte par des voies rapides, une ville-centre sous-préfecture, une agglomération bipolaire « atypique » ... rendent complexe la compréhension de ce territoire et n'en favorise pas une lecture positive.

Pour autant, ce territoire connaît de vraies réussites à l'image de la ZAC du Causse qui se développe grâce à la qualité de ses aménagements et à un positionnement stratégique ambitieux.

De plus, l'exercice d'anticipation lié au scénario permet de dépasser l'instabilité économique et financière actuelles pour se concentrer sur un projet de territoire à long terme, qui doit essentiellement permettre :

- d- de gérer la croissance urbaine en préservant les espaces agricoles et naturels

- de satisfaire les besoins de la population actuelle et future en matière d'emploi, d'habitat, de déplacement et d'équipement
- de gérer l'utilisation des sols et des ressources en général de façon économe
- de maîtriser les besoins de la circulation automobile grâce à une offre transport en commun adaptée...

2.1. Le choix d'un scénario de développement pour le SCoT du Pays d'Autan

LE RISQUE D'UN SCÉNARIO DE POURSUITE DES TENDANCES

En 2005, l'association du Pays d'Autan a travaillé sur des hypothèses de développement du territoire. 3 scénarios ont été décrits :

- le scénario 1 « au fil de l'eau » où le territoire apprécié pour son cadre de vie, devient principalement un lieu d'accueil de personnes âgées et de résidents secondaires. Sur le plan économique, le territoire perd sa spécificité industrielle au profit des services de proximité et des services à la personne.
- Le scénario 2 « de repli, de fracture territoriale » où le territoire est affaibli par le départ de grandes entreprises, celui des jeunes, la montée du chômage... les savoir-faire se perdent, le système économique est fragilisé, il n'y a pas d'ancrage territorial des activités. Le rural profond se désertifie, l'étalement urbain se poursuit... Les politiques territoriales n'assurent pas de cohérence globale. Le Pays d'Autan, sans objectif et sans moyen ne peut supporter de projets structurants...
- Le scénario 3 « d'ouverture, de positionnement dans les flux, d'équilibre et d'intégration » qui sera décrit plus tard.

Cet exercice d'anticipation est nécessaire car il décrit ce que serait un scénario de crise pour le territoire, le scénario « du repli » potentiellement possible et dont les conséquences aboutiraient à des déséquilibres profonds. La vallée du Thoré continuerait de perdre population et emplois, les villes principales de la Communauté d'agglomération continueraient de perdre des habitants et ne pourraient plus entretenir les équipements

de centralité, et sur Sor et Agout, le développement du mitage priverait l'agriculture de ses terres et banaliserait les paysages
 En outre, ce scénario de crise nécessiterait de fermer les zones AU ouvertes dans les PLU révisés.

Carte 99 : scénario "de poursuite des tendances" pour le territoire à l'horizon 2030



Un scénario de poursuite des tendances entre « fil de l'eau » et « repli » n'est pas souhaité par les élus du territoire, qui veulent favoriser un scénario de développement ambitieux.

Un scénario de développement pour le SCoT est possible. Il est nécessaire et il est en phase avec les différentes études prospectives aujourd'hui en cours au niveau régional ou métropolitain

UN SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT POUR LE SCoT EN PHASE AVEC LES PROJECTIONS MÉTROPOLITAINES OU RÉGIONALES

De nombreuses études prospectives portant sur l'aire métropolitaine toulousaine ou émanant des services de la Région et donc portant pour partie sur le territoire du Pays d'Autan, ont été réalisées ces dernières années ou sont en cours de réalisation :

- soit dans le cadre des travaux de la Conférence de l'Aire Urbaine toulousaine* en 2005, qui ont permis de mettre en place les SCoT de l'agglomération toulousaine et de sa périphérie, et dans le cadre des travaux de la Conférence Métropolitaine de Toulouse*
- soit dans le cadre de réflexions prospectives de l'Etat en Midi-Pyrénées, en 2007, afin que celui-ci détermine sa stratégie dans le domaine des transports, par exemple.
- soit dans le cadre des réflexions engagées par le Conseil Régional sur le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), en 2008.

Ces études sont globalement organisées de la même façon. Elles décrivent d'abord un état des lieux, puis les risques liés à un scénario « tendanciel », c'est-à-dire un scénario sans intervention de l'Etat ou des collectivités pour une organisation cohérente du territoire, puis un scénario « souhaitable ». Cet exercice permet à chaque institution de définir ses objectifs et d'orienter ses actions prioritaires.

⇒ **Un point commun à ces diverses études : un scénario « souhaitable » où les agglomérations moyennes de Midi-Pyrénées constituent des pôles d'appui à la croissance régionale**

Ce scénario « souhaitable » commun à l'Etat, la Région, les collectivités... nécessite de

définir les moyens à mettre en oeuvre, à chaque niveau institutionnel. Parmi ceux-ci, « la capacité des villes ou agglomérations moyennes à renforcer leur attractivité » apparaît comme stratégique.

UN SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE DU SCoT

Pour renforcer son attractivité, le territoire dispose de beaucoup d'atouts et les collectivités développent une stratégie économique particulièrement dynamique et volontariste.

Rappel des principaux atouts du territoire

o Son positionnement au Sud de la France, au carrefour de flux Nord-Sud, Est-Ouest.

Le bassin de Castres-Mazamet se situe au carrefour de flux importants Nord-Sud (Rodez-Albi-Castres-Revel) et Est-Ouest (Toulouse-Castres-Mazamet-Béziers). L'amélioration des axes routiers ou ferrés (quand ils existent) sur ces trajets est donc essentielle pour l'accessibilité et l'ouverture du territoire. C'est pourquoi, les acteurs de ce territoire sont pleinement engagés dans le projet d'aménagement d'une liaison rapide à 2*2 voies avec Toulouse. Le SCoT prévoit également de maintenir la possibilité d'améliorer son ouverture vers la Méditerranée par la Vallée du Thoré, en lien avec les améliorations déjà engagées côté héraultais. Des dispositions générales sur la préservation de la rapidité de la circulation sur les routes départementales, notamment vers Revel, sont également prévues dans le PADD du SCoT.

* Conférence de l'Aire Urbaine Toulousaine = mise en place en 2002 pour réfléchir sur le devenir de l'aire urbaine de Toulouse (342 communes, à cette époque), et notamment décider des périmètres d'un SCoT ou des SCoT toulousains

* Conférence de l'Aire Métropolitaine de Toulouse = elle a été mise en place en 2005, suite à l'appel à projet de coopération métropolitaine de la DATAR, qui souhaitait renforcer la dynamique de coopération entre les grandes agglomérations et les villes moyennes périphériques, et ainsi renforcer le poids des métropoles dans la compétition internationale.

o L'offre d'équipements de centralité et de proximité, l'offre de services, l'offre culturelle, la facilité des déplacements en interne, la qualité des paysages et du cadre de vie, une agriculture préservée... sont autant d'atouts, que le SCoT veut valoriser, renforcer et compléter

Rappel sur la stratégie des acteurs pour relever les défis économiques

Le bassin d'emploi de Castres-Mazamet, principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone, engagé dans une politique de reconversion qui produit ses fruits, s'est doté d'une stratégie de développement qui repose :

- - sur une intégration aux pôles de compétitivité en particulier le pôle Cancer-Biotechnologies-Santé où se rejoignent la stratégie de reconversion de notre bassin et la stratégie de diversification de Toulouse
- sur un développement de l'économie numérique avec un réseau très haut débit structurant sur l'agglomération
- sur la constitution d'une offre foncière et immobilière de qualité
- sur une action d'accompagnement de l'innovation et des projets au travers de la Technopole
- sur le développement de l'offre en matière d'enseignement supérieur et de recherche, marquée récemment par la création de l'école d'ingénieurs Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé.

Cette stratégie est impulsée par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. L'animation économique est assurée par « Castres-Mazamet Technopole », positionné sur 3 pôles de compétences (santé, numérique et chimie fine).

A l'échelle du Pays d'Autan, la stratégie économique est aussi axée sur l'ancrage territorial du tissu de PMI-PME, l'exploitation des ressources naturelles comme le bois, le granit, l'agro-alimentaire, l'énergie...

Rappel sur la contribution de l'Etat au travers du « porter à connaissance » : « le territoire doit se doter d'une politique délibérée de conquête et de rayonnement »

En 2007, l'Etat a apporté sa contribution au SCoT en identifiant les enjeux de développement du territoire et notamment :

« Le Pays d'Autan peut se comprendre aujourd'hui comme un territoire à la charnière d'espaces et d'époques qui lui confère des responsabilités fortes pour construire son avenir : à la charnière des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, des grandes agglomérations de Toulouse et de Montpellier, à la charnière d'un passé industriel prospère et d'un grand enjeu de redynamisation de son économie.

Son potentiel humain, la qualité de ses paysages et de son environnement, les savoir-faire industriels ancrés dans la culture locale et les perspectives de désenclavement donnent au Pays d'Autan des atouts et des chances qu'il appartient aux acteurs de ce territoire – l'Etat y compris – de valoriser. »

Dans le domaine économique, l'Etat insiste sur la nécessité de conduire une politique volontariste :

« Le territoire doit progressivement sortir d'une logique de reconversion et se doter d'une politique délibérée de conquête et de rayonnement. Il dispose pour cela d'atouts substantiels (savoir-faire industriels, culture de l'entreprise, points forts de performance économique, ...), d'autres sont en perspective proche (développement de l'enseignement supérieur, désenclavement ...), les uns et les autres permettant aux acteurs du territoire d'optimiser la proximité de l'agglomération toulousaine et son impact économique grandissant. Il s'agit de prendre appui sur les facteurs d'attractivité du Pays d'Autan pour y valoriser cet impact, en particulier autour des projets structurants de dimension nationale ou internationale (les pôles de compétitivité notamment). »

2.2. Les objectifs chiffrés du scénario de développement du SCoT, à l'horizon 2030

En 2005, le 3ème scénario décrit par le Pays d'Autan, est un scénario « d'ouverture, de positionnement dans les flux, d'équilibre et d'intégration », avec :

- un territoire inscrit dans la dynamique toulousaine, l'aménagement d'une liaison rapide à 2*2 voies avec Toulouse, un territoire trait d'union entre le nord du Tarn et l'Aude, le développement des échanges aériens, le développement des formations supérieures et celui des échanges avec les universités de la Région...
- Une articulation optimale des territoires urbains et ruraux, un développement durable, une gestion économe des ressources..... »

C'est le scénario volontariste du SCoT.

Les projections chiffrées à l'horizon 2030, sont néanmoins incertaines. Cependant, elles sont nécessaires à l'exercice, par exemple pour travailler sur des objectifs d'offre foncière à vocation économique ou de réduction de la consommation d'espace...

+ 4000 emplois

Pour le territoire, l'objectif d'un apport de population supplémentaire est indissociable d'un objectif d'emplois nouveaux. En effet, le SCoT vise le maintien voire le renforcement de son caractère de bassin de vie et d'emploi, et du ratio actuel emploi/habitant soit 1 emploi minimum pour 2,6 habitants. 4 000 emplois doivent donc être créés.

Entre 1999 et 2006, Castres-Mazamet connaît une progression de + 680 emplois totaux en dépit la mutation en cours de son économie traditionnelle qui voit la perte de - 2 250 emplois industriels. Cette situation illustre une création d'emplois conséquente dans les services et le commerce et la construction sur la même période : + 3 050 emplois.

+ 10 000 habitants

Il a semblé aux élus, qu'un objectif de 10 000 habitants de plus en 2030 était « raisonnable », notamment si on se reporte :

- aux travaux de l'Aire Urbaine toulousaine qui chiffre à 60 000 habitants le report de population sur l'ensemble des villes moyennes de la métropole.
- et aux évolutions démographiques 99-06 qui marquent une rupture par rapport aux projections tendanciennes

Entre 1999 et 2006, le territoire du SCoT du Pays d'Autan gagne 850 habitants contre

une perte de - 2 200 habitants entre 1990 et 1999. Cette rupture à la hausse s'inscrit dans une dynamique encore plus forte pour les SCoT voisins de Toulouse : Grand Albigeois + 6 640, Lauragais + 10 500, Gaillacois Bastides et Val Dadou + 4 980, Vaurais + 5 680...

⇒ Pour répondre aux besoins de cette population nouvelle et aux besoins de desserrement des ménages existants (multiplication des familles monoparentales et décohabitation des jeunes adultes), le nombre de logements supplémentaires à réaliser est estimé à

+ 8 à 9 000 logements

Au rythme actuel de 500 logements construits par an ces dernières années, ces chiffres seraient atteints d'ici 16 à 18 ans seulement.

2.3 Les choix stratégiques du SCoT

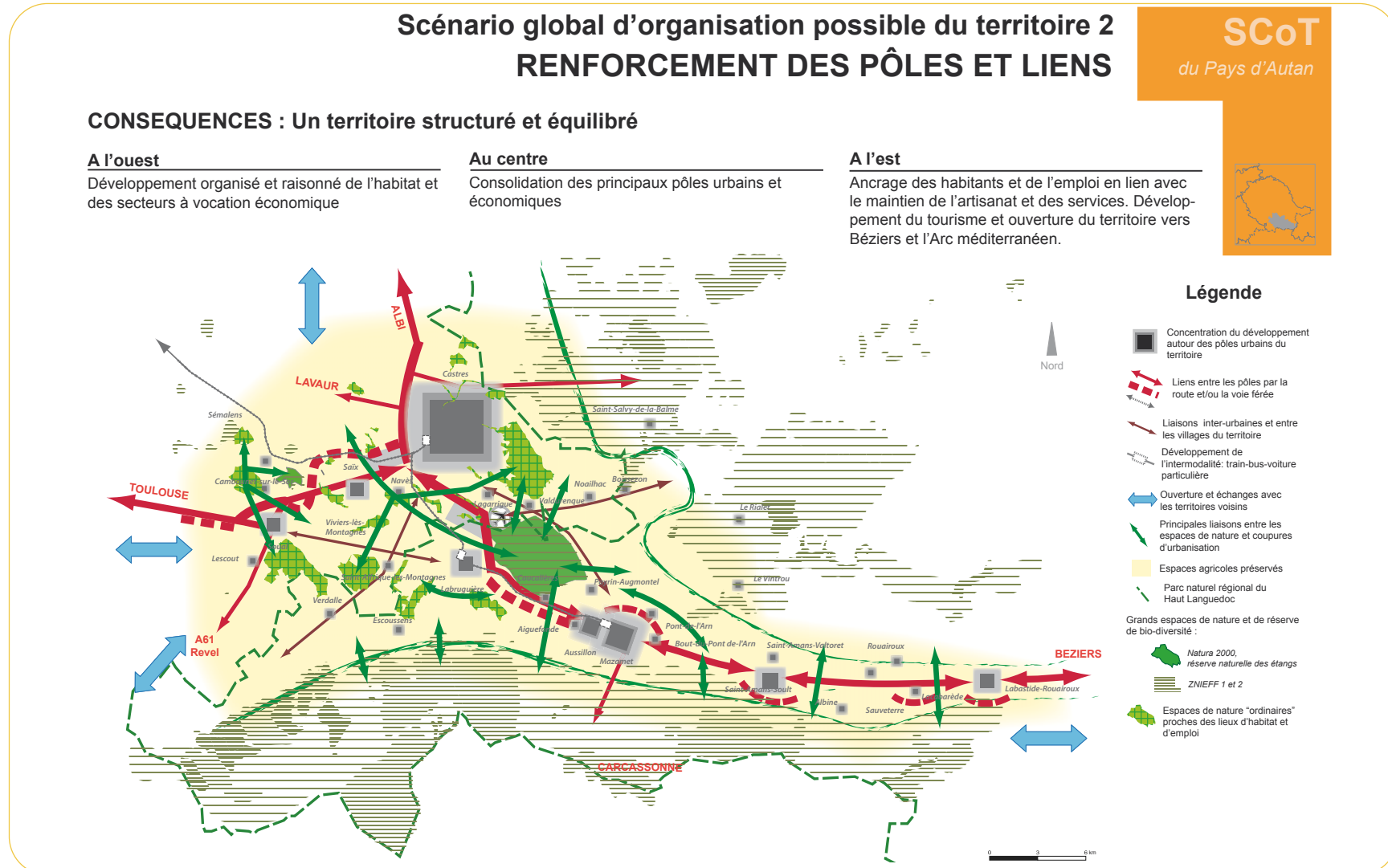
Le projet de développement durable du territoire du SCoT a pour principaux objectifs de :

- renforcer le rôle de pôle d'appui du territoire à la métropole toulousaine, notamment en améliorant **les liaisons tous modes avec Toulouse**, et les autres territoires structurés par des villes moyennes en Midi-Pyrénées (Albi, Montauban...)
- améliorer son positionnement au **carrefour de flux** nord-sud (Rodez-Albi-Castres-Revel-Castelnaudary) et est-ouest (Toulouse-Castres-Mazamet-Béziers)
- préserver les paysages et la biodiversité par le **maintien de la trame verte et bleue du territoire**
- **réduire la consommation d'espace**, notamment
 - par la mise en oeuvre d'une consommation maximum pour l'habitat de 600 ha à l'horizon 2030 et pour les besoins en logement du scénario du SCoT, soit une moyenne de 750m²/logement et une réduction de plus de 50% par rapport aux tendances observées jusqu'en 2008 dans le diagnostic du SCoT
 - par la mise en oeuvre d'une consommation maximum de 300 ha pour les zones économiques à l'horizon 2030,
 - et par la mise en oeuvre de la proximité habitat-emploi-équipements-services
- **favoriser une mobilité durable sur le territoire** : aménagement de l'intermodalité au niveau des gares, cohérence urbanisme/transports en commun, place du vélo et du piéton, intégration du réseau de voiries existantes et futures dans son environnement (nuisances, sécurité, maintien des continuités naturelles...)

- **répondre aux besoins** d'emploi, de logement, d'équipements et de services de la population actuelle et future, tout en organisant la proximité de ces différentes fonctions

Sur le plan spatial, le projet de développement durable du territoire du SCoT a l'ambition d'organiser le développement équilibré du territoire par le renforcement des pôles qui le composent et des liens entre ces pôles.

Carte 99 : scénario de "renforcement des pôles et des liens pour le territoire à l'horizon 2030"



Le SCoT du pays d'Autun veut **s'appuyer sur l'organisation existante du territoire** avec

- les villes principales qui lui donnent sa visibilité et son rayonnement, notamment Castres et Mazamet mais aussi Aussillon et Labruguière,
- les pôles intermédiaires, centres de bassins de services pour leurs communes environnantes : Saïx, Soual, les Saint-Amans et Labastide-Rouairoux,
- et tous les pôles villageois qui maillent l'ensemble du territoire et apportent la plupart du temps, des services et des équipements de proximité aux habitants des communes.

Le SCoT veut s'appuyer sur cette organisation du territoire et l'optimiser, en **développant une plus grande proximité de l'habitat, de l'emploi et des services**, afin de réduire l'étalement urbain et de minimiser les déplacements et les distances à parcourir pour satisfaire les besoins quotidiens.

Le SCoT veut améliorer **les liens entre les villes, les pôles intermédiaires et les villages** par la préservation de bonnes conditions de circulation sur les routes nationales et départementales en ne multipliant pas les facteurs de ralentissements. Les liaisons par les transports en commun seront privilégiées, notamment le train qui relie 3 gares dans le territoire, mais aussi par les transports en commun routiers du Conseil Général ou du Conseil Régional et les transports urbains.

Ce projet d'organisation du territoire intègre une dimension paysagère forte, par l'identification **des liens naturels à préserver** entre les grands espaces de nature qui font l'objet d'inventaires tels que ZNIEFF, Natura 2000, ENS, réserve naturelle régionale...et des espaces de nature plus ordinaires, proches des zones habitées ou des zones d'emploi. Ces liens constituent la trame verte et bleue du territoire. Cette dimension paysagère dans le projet du SCoT contribuera au renforcement de l'attractivité du territoire.

La mise en oeuvre **d'un projet organisé sur la base du renforcement des pôles et des liens entre eux**, devra conduire à terme à un aménagement durable, équilibré et harmonieux du territoire avec à l'Ouest un développement organisé et raisonné de l'habitat et des secteurs à vocation économique, au centre, la consolidation des principaux pôles urbains et économiques, à l'Est, ancrage des habitants et de l'emploi en lien avec le maintien de l'artisanat et des services. Développement du tourisme et ouverture du territoire vers Béziers et l'Arc méditerranéen.



V. ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES ET MESURES COMPENSATOIRES

INTRODUCTION

Très tôt, le SCoT du pays d'Autan s'est interrogé sur la compatibilité entre développement du territoire et protection des paysages, de l'environnement et de la biodiversité. Lors des ateliers du 11 décembre 2007 déjà, l'un de ceux-ci avait pour thème : Comment concilier développements urbains et paysages, quelle proximité urbanisme/nature ?

Par ailleurs, les multiples réunions des commissions thématiques dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial, puis lors de l'examen des orientations générales du PADD du SCoT... ont permis aux acteurs locaux de se rendre compte que l'espace n'était pas infini et que, même si ce territoire ne connaît pas la pression foncière des banlieues toulousaines, il faut être économe de cette ressource afin de préserver les caractéristiques naturelles et paysagères du territoire, son attractivité et ses capacités à pouvoir encore évoluer et se développer dans le futur.

Une autre spécificité de ce territoire à laquelle, les groupes de travail se sont attachés, est qu'il est encore bien préservé, avec plus de 33% de sa surface répertoriée par des inventaires naturalistes et que les espaces urbanisés, pour l'habitat ou l'emploi, se trouvent toujours à proximité d'espaces naturels soit remarquables soit plus ordinaires. Ceci impacte très positivement le cadre de vie des habitants.

Lors de l'exercice du choix d'un scénario de développement qu'ont fait les acteurs de ce territoire, pour l'élaboration du PADD, le choix s'est porté sur un scénario permettant d'améliorer la situation par rapport à un scénario « fil de l'eau », consommateur d'espace et de ressources, réduisant ainsi les mesures compensatoires à mettre en place.

Ces mesures concernent donc principalement le maintien, la préservation, la restauration ou la création de continuités écologiques entre les espaces naturels du territoire en cas d'urbanisation ou de nouvelles infrastructures.

Il a pu être démontré que le développement « raisonné » de l'urbanisation n'était pas incompatible avec le maintien ou la restauration de continuités écologiques, des exemples l'attestant comme celui de la ZAC du Causse, qui intègre une continuité écologique et la valorise au travers

- du maintien d'une coulée verte (château, boisements..),
- de la préservation de haies bocagères préexistantes
- et de la valorisation du Thoré et de sa ripisylve.

C'est pourquoi, l'identification de la trame verte et bleue, démarche qui accompagne le projet de SCoT depuis l'identification des grands enjeux, constitue la base de l'évaluation environnementale du projet du territoire du SCoT.

1. SITES NATURA 2000

Le SCoT doit exposer les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R 414-3 à R 414-7 du Code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 :

Il n'est pas prévu de développement dans un site Natura 2000 existant sur le territoire du SCoT.

Site Natura 2000 du Causse :

Ce site est occupé par des exploitations agricoles, des zones naturelles et un camp militaire. Si son périmètre englobe quelques zones urbanisées, sur les communes de Valdurenque et de Payrin-Augmontel, notamment, le principe général est de le préserver de l'urbanisation et de la construction.

La ZAC du Causse située aux abords de ce site Natura 2000 du même nom, tient compte dans son cahier des recommandations architecturales et paysagères de ce voisinage. En outre, la ZAC du Causse intègre une continuité de la trame verte et bleue et est aménagée avec 50% de zone naturelle, zone N du PLU : château, bois, rivière et sa ripisylve, haies bocagères, cheminements piétons et cyclables...

Si une installation visant à la production d'énergie renouvelable se concrétisait sur ce site, elle serait soumise à une étude d'incidence spécifique au projet.

Site Natura 2000 de la rivière Agout :

Le SCoT encadre le développement potentiel le long des rivières et cours d'eau, ce qui a pour effet de prévenir des incidences négatives sur ce site, en agissant notamment :

- Sur la qualité des eaux superficielles, par la limitation de l'imperméabilisation des sols, par l'organisation de la rétention des eaux pluviales et par la maîtrise des rejets domestiques :

Tout projet d'extension urbaine prend en compte le zonage d'assainissement communal.

La construction se fait préférentiellement dans les zones desservies par l'assainissement collectif relié à une station d'épuration. Lorsqu'il est utilisé, l'assainissement autonome doit être fiable et le dispositif mis en œuvre doit être adapté à l'aptitude des sols.

Pour assurer le bon fonctionnement des stations d'épuration et la qualité des eaux superficielles, la part des eaux pluviales rejetées aux réseaux est minimisée. L'urbanisation, les équipements et les infrastructures cherchent donc

- *à minimiser l'imperméabilisation des sols pour diminuer le rejet des eaux pluviales*
- *lorsque le cadre législatif et réglementaire le permet, à favoriser la rétention, l'infiltration et/ou la récupération et réutilisation des eaux de pluie*

- Sur le maintien des continuités écologiques :

Dans le cas des milieux déjà urbanisés ou lors de réalisation ou d'amélioration d'infrastructures de voirie, les choix d'aménagement favorisent la continuité écologique dans et le long des rivières et des cours d'eau. Leur ripisylve est valorisée et préservée sur une largeur suffisante pour assurer leur rôle de corridor écologique.

- Sur la protection contre les inondations :

Les zones soumises à risque d'inondation, (zones rouges identifiées dans les PPRI) et les zones à risque technologique (Seveso) sont inconstructibles.

Pour éviter une aggravation des risques d'inondation du fait d'un ruissellement pluvial insuffisamment maîtrisé, l'imperméabilisation des sols est limitée, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie favorisées.

2. ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PRÉVISIBLES ET MESURES COMPENSATOIRES

Cette analyse se fera par thématique environnementale, et comportera les éléments suivants :

- La définition de l'enjeu environnemental du SCoT
- Les orientations du PADD au regard de ces enjeux
- Les incidences positives et négatives
- Les mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables : ***lorsqu'elles font l'objet de prescriptions du DOG, elles sont identifiées en italique***

2.1 - Le patrimoine naturel et la biodiversité

Enjeu environnemental : la biodiversité du territoire doit être prise en compte, maintenue et renforcée par la concrétisation d'une trame verte et bleue

Orientations du PADD :

- Renforcer l'attractivité économique
- Accroître le parc de logements
- Réaliser une liaison rapide de type autoroutière entre Castres et Toulouse

Incidences positives : répondre aux besoins de développement du territoire, le désenclaver et l'irriguer

Incidences négatives : ces développements peuvent porter atteinte à la biodiversité

Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre du Schéma.:

L'IDENTIFICATION D'UNE TRAME VERTE ET BLEUE DU SCoT

Cette démarche s'est appuyée sur les travaux d'un groupe de travail spécifique réunissant le CAUE, le service environnement et paysages du Conseil Général du Tarn et le SCoT et sur les ressources informatiques du SIG de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet : BD topographie, BD cartographie, recollement des PLU du territoire, délimitation des réservoirs de biodiversité récupérée sur le site internet de la DIREN...

Ainsi, sur un plan au 1/35000ème du territoire du SCoT appelé « plan paysages, espaces naturels, trame verte et bleue » ont été délimités :

- les grands espaces remarquables, réservoirs de biodiversité, identifiés au travers des inventaires naturalistes que sont les ZNIEFF, Natura 2000, les Espaces Naturels Sensibles du département, la réserve naturelle régionale de la base des étangs...
- des espaces paysagers plus ordinaires comme
 - les boisements de plaine,
 - les zones de trames bocagères denses et préservées,
 - les clairières et chapelets de clairières du plateau d'Anglès, du Sidobre et de la Montagne,
 - les secteurs de piémonts (versants nord) et les zones de transition entre le plateau d'Anglès avec la plaine et la vallée (versants sud)... formant corridors d'espaces ouverts = prairies, cultures, boisements, lisières de forêt, trame bocagère

dense, villages et hameaux
- les espaces agricoles

A partir de ces données, comment s'est formalisée la trame verte et bleue ?

- 1 – les espaces paysagers et naturels abritent la faune et la flore, donc les préserver permet de protéger la biodiversité du territoire, la faune, la flore, leurs milieux, leurs habitats, leurs terrains de chasse, de reproduction...
- 2 – mais pour que cette biodiversité se maintienne et se développe, il faut que les espèces puissent se déplacer et se disséminer...car c'est lorsque les espaces naturels sont fragmentés par l'urbanisation, que se produisent des phénomènes d'isolats qui sont une des causes de la perte de biodiversité.

C'est pourquoi, il est nécessaire que les espaces de nature remarquables et les espaces plus ordinaires soient reliés entre eux par une « maille naturelle » qui assure les continuum biologiques pour les déplacements et les échanges de la faune et de la flore. C'est le sens des flèches qui figurent sur le plan « paysages, espaces naturels, trame verte et bleue ». Elles définissent des principes de liaisons entre espaces de nature remarquables ou plus ordinaires.

Analyse du SCoT : comment concilier développements urbains et maintien d'une trame verte et bleue ?

Sur le plan « paysages, espaces naturels, trame verte et bleue », ont été délimités également les zones urbaines à vocation habitat et économie, les infrastructures et les projets des collectivités, notamment au travers des zones AU inscrites dans les PLU, telles que prévues en 2009.

Ces zones ont été analysées au regard de la trame verte et bleue, afin de déterminer les conditions de compatibilité entre développements urbains et maintien de cette trame

3 préconisations à intégrer au SCoT, ont ainsi émergé :

1. la trame verte et bleue ne se superpose pas à une zone de développement : le secteur concerné peut être maintenu en **zone naturelle ou agricole** au PLU
2. la trame verte et bleue passe dans une zone à urbaniser : dans ce cas, lorsque l'aménagement de cette zone sera envisagé, **des coulées vertes et le maintien des haies bocagères...** devront être intégrées au plan d'aménagement de la zone (exemple : ZAC du Causse...)
3. la barrière urbaine existante est déjà dense, dans ce cas, il faudra s'appuyer sur les cours d'eau, rivières et leurs ripisylves : **la trame bleue**, pour qu'en milieu urbanisé (zones d'habitat, économie, infrastructures) la biodiversité se maintienne, notamment en valorisant et en renforçant l'espace naturel constitué par les rivières et cours d'eau et leurs abords.

En conclusion, outre l'intérêt environnemental de la trame verte et bleue, sa prise en compte, sa valorisation et son maintien, voire son renforcement, permettent de **mieux définir le projet de développement durable du territoire**, par

- le maintien de sa biodiversité,
- le marquage de l'identité et de la spécificité du territoire, sa vocation nature... pour les habitants et les touristes,
- le développement d'une urbanisation proche d'espaces de nature et respectueuse de celle-ci: qualité de vie, cadre paysager, potentiel récréatif
- une trame verte et bleue, potentiellement support de déplacements doux : piétons, cycles...
- l'éducation à l'environnement et aux paysages, maintien de points de vue qui permettent une lecture du paysage...

La trame verte et bleue dans les documents du SCoT

Le plan « paysages, espaces naturels, trame verte et bleue » au 1/35000ème réduit en A4 figure dans le rapport de présentation du SCoT, et dans le DOG.

Si les objectifs du PADD: chapitre « objectifs concernant les paysages et la biodiversité » et les orientations du DOG : chapitre II, les espaces et sites naturels ou urbains à protéger », s'appuient sur ce travail, une marge de manœuvre est laissée aux communes pour préciser dans leur document d'urbanisme et les opérations d'aménagement, le prin-

cipe d'une continuité affichée dans le plan « paysages, espaces naturels, trame verte et bleue » et vérifier ainsi que les développements urbains et les nouvelles infrastructures envisagées tiennent bien compte des continuités écologiques.

Traduction dans le DOG

En raison de la richesse de la faune et de la flore qu'ils abritent, les milieux naturels remarquables du territoire : Sidobre, versants du Plateau d'Anglès-Boissezon, Montagne Noire, cause de Caucalières-Labruguière... font l'objet

- d'inventaires comme les ZNIEFF 1 et 2 ou les espaces naturels sensibles du département...
- ou de régimes spécifiques de préservation et de gestion comme le site Natura 2000 du Causse et la réserve naturelle régionale des étangs de Sor et Agout...

Les espaces ZNIEFF1, Natura 2000, réserve naturelle régionale répertoriés dans l'état initial de l'environnement du rapport de présentation et sur le plan « paysages, espaces naturels, trames vertes et bleues » ont vocation à rester préservés de l'urbanisation et de la construction.

Les espaces paysagers ordinaires représentent un potentiel écologique et concourent à la qualité du cadre de vie. Le maintien de ces espaces dans leurs fonctions paysagère et écologique doit être recherché.

De plus, afin de préserver la circulation de la faune et la dissémination de la flore, des principes de continuités naturelles entre les espaces d'inventaires, de préservation et les espaces paysagers ordinaires ont été formalisés par des flèches sur le plan « paysages, espaces naturels, trames vertes et bleues ».

Ces principes de continuités naturelles qui forment la trame verte et bleue du SCoT, sont pris en compte et précisés dans les documents d'urbanisme des collectivités.

La trame verte et bleue est étudiée et identifiée plus finement à l'échelle des communes, notamment en prenant en compte et en préservant des boisements, bosquets, chemins, haies bocagères, arbres isolés, parcs, mails et espaces verts urbains, alignements d'arbres, accompagnement végétal des cheminements piétons et cyclables... qui constituent autant de possibilités d'accueil pour la faune et la flore locale.

Le développement du réseau de voiries est bien intégré dans son environnement en minimisant l'impact des voies (nuisances sonores, sécurité, plantations...). Les continuités écologiques sont préservées.

SCoT

PAYS D'AUTAN

PAYSAGES, ESPACES NATURELS, TRAMES VERTES ET BLEUES

Potentialités et enjeux

1/ Pôles de nature identifiés (znief, natura, ENS...)

Z.N.I.E.F.F. 1 Z.N.I.E.F.F. 2 E.N.S. (Espaces Naturels Sensibles) / NATURA 2000 ZIPM (Zones Intérêt Patrimonial Majeur) du Sidobre

2/ Espaces potentiels de nature- Montagne

Espaces boisés en relation avec la plaine
Clairières et chapelets de clairières du plateau d'Anglès, du Sidobre et de la Montagne Noire

3/ Espaces potentiels de nature- Plaine et collines

Boisements de plaine isolés ; en chapelets ou en lanières. Zones à trame bocagère préservée:
Zones de contact Montagne noire / vallée du Thoré Trames rurales à préserver

4/ Trame bleue

Corridors fluviaux et rivulaires : Plans d'eau, étangs, Zones humides Ruisseaux et ripisylve
Zones du PPRI : Zone rouge PPRI Zone bleu PPRI

5/ Principes de continuités naturelles

Liens de fonctionnalités entre "1", "2", "3" et "4"

Repères cartographiques (situation novembre 2010)

6/ Espaces peu fréquentés / Obstacles

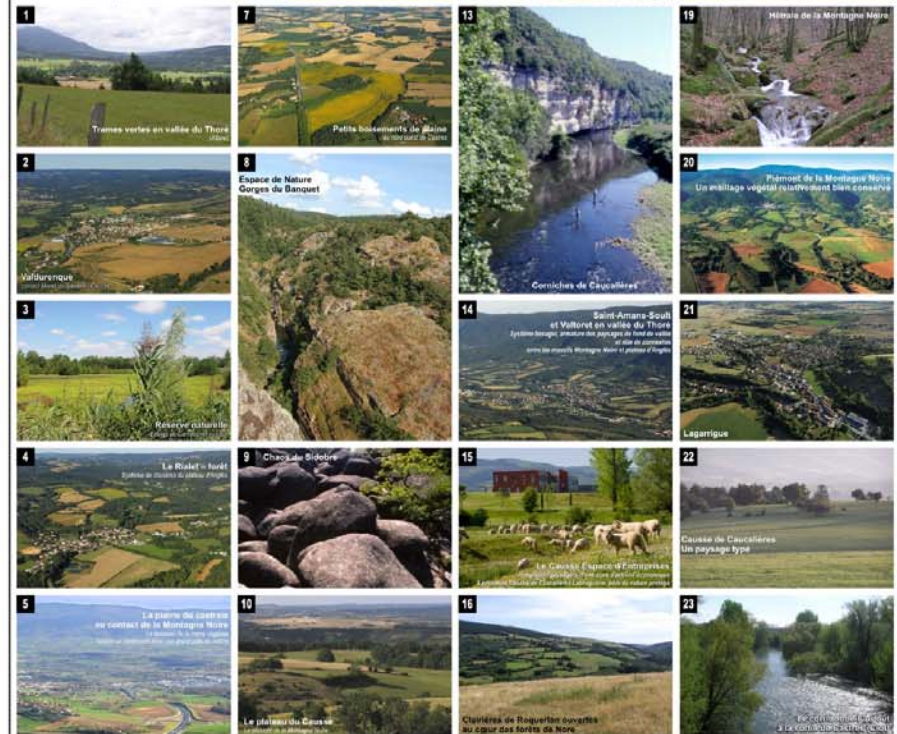
Espaces d'agriculture intensive, zones remembrées
Rocade, route à fort trafic : fragmentation et morcellement des habitats naturels par le réseau routier
ZONAGE P.L.U. : Zones urbanisées, L'urbanisation future, Zones d'activité, Urbanisation future à vocation activité

7/ Sites d'observation

Quelques points de vue Sentier de randonnée

Quelques formes paysagères caractéristiques

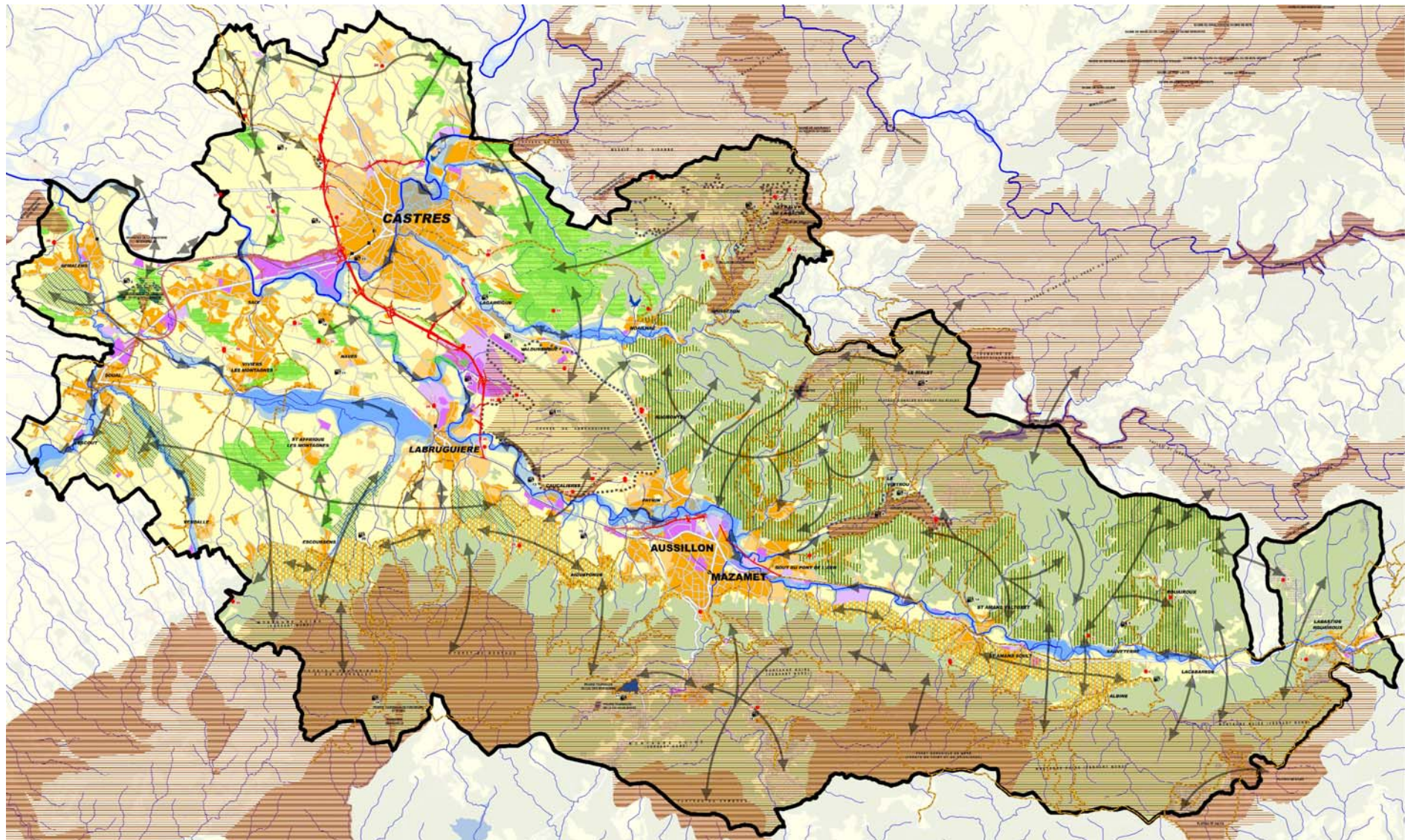
L'identification d'un potentiel d'infrastructures vertes et bleues (espaces de nature, éléments fondamentaux de corridors écologiques...) et d'infrastructures (ou trame) bleues (cours d'eau et ripisylve, zones humides...) constituent des outils adaptés permettant de mieux visualiser les enjeux relatifs à chaque type de zone et leur vocations diverses (espaces de nature et/ou récréatifs, espaces naturels, structures paysagères à préserver, coupures ou limites d'urbanisation, accessibilité, espaces propices aux déplacements doux...)



Quelques points de vue

- | | | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|------------------------|
| 1 Larroque | 10 Les Escaunelles | 20 Plo de Cambon | 30 Beaumont |
| 2 Cantignous | 11 Plo de la Bise | 21 Causse (Ramonoy) | 31 Monts de Saix |
| 3 Caylus (Rouaix) | 12 Saint Salvy de la Balme (Rd66) | 22 Pioch de Gaix | 32 Cantegrel |
| 4 Fonblanque | 13 Labro | 23 St Hippolyte | 33 Pech St-Jammes |
| 5 Bouscayrac | 14 Filalesuch | 24 Causse (Aérodrome, Ch. Blanc) | 34 Mont de Saix |
| 6 Croix de la Roque | 15 La Sigarié | 25 Causse (Ch. Blanc) | 35 Le Terme |
| 7 Gorges du Banque (belvédère) | 16 La Terrisse | 26 Aupillac | 36 Contrast (Pouzaque) |
| 8 Les Salses (Bout du Pont) | 17 La Madeleine Augmontel | 27 La Fédarié | 37 Les Grèzes |
| | 18 Croix de Payrin | 28 Ganès | 38 Poujolo |
| | 19 La Dreis (Causse) | 29 Puech Auriol | 39 Roque d'en Granié |

Carte 100 : *Paysages, espaces naturels, trames vertes et bleues - potentialités et enjeux*



2.2 - Le patrimoine naturel : paysages et milieux naturels

Enjeu environnemental : le territoire du SCoT présente une diversité et une richesse de paysages qui sont spécifiques. Le SCoT doit favoriser la prise en compte des unités paysagères dans l'aménagement et garantir l'équilibre entre développement et préservation des paysages et milieux naturels

Orientations du PADD concernant les besoins de développement

- Renforcer l'attractivité économique
- Accroître le parc de logements
- Réaliser une liaison rapide de type autoroutière entre Castres et Toulouse

Incidences positives : répondre aux besoins de développement du territoire

Incidences négatives : ces développements sont susceptibles de porter atteinte aux paysages et aux milieux naturels

Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre du Schéma.:

Les mesures d'économie du sol rappelées dans la thématique « ressources » de l'évaluation environnementale, traitée en point 2.4, favorisent un certain équilibre entre besoin de développement et préservation des milieux naturels et des paysages

Des dispositions d'urbanisme et d'aménagement du document d'orientations générales permettent de minimiser l'impact des développements urbains sur les paysages :

- *Des limites franches entre secteurs urbains et secteurs agricoles, naturels et forestiers sont conçues et aménagées, pour assurer la transition entre ces différents espaces. Elles s'appuient sur la trame paysagère préexistante dans une logique de permanence.*
- *Des coupures paysagères d'urbanisation sont prévues en périphérie des agglomérations, et à l'intérieur des agglomérations en limite des communes et des zones urbanisées des communes.*

- Les effets de corridor bâti le long des voies départementales ou nationales ou d'entrée de ville sont limités au maximum. Au minimum, les extensions urbaines des villes, des villages et des hameaux ne doivent pas se rejoindre, hormis le cas particulier de hameaux ou de villages déjà anciennement agglomérés.

En outre, la localisation des sites potentiels d'extension est déterminée en considération de leur sensibilité paysagère et de manière à minimiser leur impact.

Les grandes infrastructures s'insèrent dans le paysage avec le souci de la préservation de ses caractéristiques essentielles. Un accompagnement végétal et paysager des infrastructures routières est réalisé, dans le respect des unités paysagères traversées.

Des vues sur les paysages emblématiques du territoire (Montagne Noire, Causse, versants du plateau d'Angles, Sidobre) sont préservées.

Pour limiter les effets de « fermeture » paysagère générés par les boisements de montagne : *Les boisements de montagne et de piémont sont limités aux surfaces qu'ils occupent actuellement, les clairières existantes du plateau d'Angles, de la Montagne Noire et du Sidobre sont préservées. Pour cela, la vocation agricole de ces clairières est maintenue, voire étendue.*

L'impact de l'activité agricole est important dans la perception des paysages aussi, *l'agriculture doit être confortée sur l'ensemble du territoire.*

Orientations du PADD concernant la préservation des paysages

- Favoriser la préservation des milieux naturels remarquables du territoire
- Favoriser le développement d'un tourisme de qualité
- Développer les Energies Renouvelables

Incidences positives : les milieux naturels et paysagers les plus sensibles sont préservés. La valorisation du patrimoine et des milieux naturels favorisent leur respect et leur préservation. Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, qui a la particularité d'englober les zones urbanisées du mazamétain, assure une protection et une valorisation des paysages qui le compose.

L'attrait touristique du territoire encourage les acteurs à en préserver la qualité paysagère. Notamment, le désenclavement et une meilleure accessibilité vont rendre d'autant plus attractifs pour les touristes et les habitants de la métropole toulousaine, les grands sites touristiques locaux : grands lacs, Montagne Noire, Parc Naturel Régional du Haut Languedoc...

Incidences négatives : la fréquentation touristique des milieux naturels et paysagers peut avoir un impact sur leur intégrité et les aménagements de loisirs, d'hébergement et d'accueil peuvent être difficilement compatibles avec le respect des paysages.

Le développement de la production d'énergies renouvelables comme l'éolien ou les fermes photovoltaïques peuvent porter atteinte aux paysages.

Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre du Schéma.:

En raison de la richesse de la faune et de la flore qu'ils abritent, les milieux naturels remarquables du territoire : Sidobre, versants du Plateau d'Anglès-Boissezon, Montagne Noire, cause de Caucalières-Labruguière... font l'objet

- d'inventaires comme les ZNIEFF 1 et 2 ou les espaces naturels sensibles du département...
- ou de régimes spécifiques de préservation et de gestion comme le site Natura 2000 du Causse et la réserve naturelle régionale des étangs de Sor et Agout...

Les espaces ZNIEFF1, Natura 2000, réserve naturelle régionale répertoriés dans l'état initial de l'environnement du rapport de présentation et sur le plan « paysages, espaces naturels, trames vertes et bleues » figurant dans le rapport de présentation, ont vocation à rester préservés de l'urbanisation et de la construction.

Les rivières, les cours d'eau et leurs ripisylves, les zones humides, qui constituent d'autres milieux remarquables du territoire, par leur densité et la valeur écologique qu'ils représentent, notamment en milieu urbain, sont valorisés en renforçant leur prise en compte dans les aménagements situés à leurs abords (vues, aménagements de promenades, aménagements paysagers...) et en conformité avec les règles de constructibilité des PPR inondations et des règles de libre écoulement et de qualité des eaux.

Les nouvelles structures d'accueil touristiques ou les extensions des structures existantes tiennent compte de l'environnement, des paysages et de la sensibilité écologique du

milieu dans lequel elles s'insèrent par leur dimension et leur localisation.

Les projets de production d'énergie renouvelable à impact paysager sont examinés dans un cadre intercommunal.

2.3 – Le patrimoine bâti

Enjeu environnemental : le patrimoine bâti participe au cadre de vie, à l'identité et à la spécificité du territoire. Le SCoT doit favoriser la protection des ensembles urbains remarquables et valoriser les formes d'urbanisation traditionnelle.

Orientations du PADD :

- Accroître le parc de logements
- Produire un urbanisme de qualité environnementale et architecturale
- Améliorer la qualité paysagère et bâtie des entrées de ville
- Préserver et valoriser les ensembles urbains remarquables, le patrimoine bâti et les formes d'urbanisation traditionnelle

Incidences positives : le patrimoine local et les formes de l'urbanisation traditionnelle sont pris en compte, préservés et valorisés dans les documents et opérations d'urbanisme. Les entrées de ville et de territoire en général, sont améliorées

Incidences négatives : les extensions urbaines même modérées, pour l'habitat et l'économie, ont un impact sur les paysages urbains et d'entrée de ville. La création de nouvelles infrastructures générera un effet d'aspiration potentiel pour des constructions à vocation principalement économique

Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du Schéma.:

Les monuments et sites urbains remarquables sont protégés par la loi. *Outre les protections au titre des monuments ou sites historiques, les éléments représentatifs de l'urbanisation traditionnelle sont préservés et mis en valeur. Il s'agit en général, des cours de village qui présentent des identités spécifiques, selon leur localisation dans le territoire : les villages de piémont, les villages de plaine, de montagne, les villages-rues de la vallée, les bastides...et des centres historiques des villes.*

L'objectif est que les opérations de restructuration ou d'extension urbaines *ne portent pas atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux environnants.*

Par ailleurs, *la reconversion progressive et échelonnée dans le temps, des friches les plus intéressantes du territoire (en considération des matériaux de construction, de l'architecture, de la localisation...) est favorisée, hors zone inconstructible des PPRI.*

Pour les projets d'extensions urbaines à vocation essentiellement résidentielle, des études de conception sont réalisées en amont, afin que ces extensions soient organisées dans un objectif de bonne insertion paysagère et d'articulation avec les quartiers voisins.

Ces études de conception sont traduites en orientations d'aménagement et éventuellement en emplacements réservés (équipements, voirie, chemins piétons cyclables, logements sociaux...) dans les documents d'urbanisme.

Des orientations d'aménagement peuvent être réalisées également pour les opérations de renouvellement urbain en répondant à ces mêmes objectifs.

Les architectures compactes, économes en foncier, respectueuses des échelles urbaines et villageoises et performantes sur le plan énergétique sont favorisées et privilégiées, que ce soit en extension urbaine, en renouvellement ou en réhabilitation.

Un traitement paysager de qualité est à rechercher en entrée de ville ou de secteur aggloméré, existant et futur, afin de favoriser une transition réussie entre espaces non bâtis et espaces bâtis, notamment par la réalisation de fronts bâtis de qualité, privilégiant l'image urbaine...

L'aménagement des échangeurs de la liaison rapide et sûre de niveau autoroutière vers Toulouse est anticipé dans la perspective de constituer des entrées de territoire valorisantes. Notamment, l'urbanisation nouvelle à leurs abords est maîtrisée et paysagée et intègre éventuellement des secteurs à vocation économique.

2.4 - les ressources

LE SOL

Enjeu environnemental : la consommation foncière est importante. Le SCoT doit permettre de la maîtriser et de l'optimiser

Orientations du PADD sur les développements économiques

- Développer une offre de foncier à vocation économique de qualité
- Organiser l'offre de foncier économique de façon coordonnée et échelonnée dans le temps

Incidences positives : répondre aux besoins des entreprises et de création d'emploi, la consommation foncière globale pour l'économie est limitée. La coordination de l'offre à vocation économique permet d'échelonner cette offre, d'éviter la concurrence territoriale et de ne pas gaspiller de foncier

Incidences négatives : la consommation d'espace pour l'économie est évaluée à l'échelle SCoT à 300ha

Orientations du PADD sur les espaces agricoles

- Conforter le rôle de l'agriculture comme moteur de développement local,
- Affirmer la vocation des espaces agricoles

Incidences positives : l'agriculture du territoire est rendue pérenne et ne doit plus être soumise à la pression de la construction et du mitage

Incidences négatives : les besoins de développements impactent le foncier agricole ou naturel

Orientations du PADD sur les développements pour l'habitat

- Accroître le parc de logements, densifier les tissus urbains, favoriser le renouvellement urbain et maîtriser les extensions urbaines, produire un urbanisme de qualité, reconverter les friches
- Promouvoir l'utilisation du foncier disponible à l'intérieur des espaces bâtis, ainsi que le réemploi de volumes préexistants, logements vacants, friches... afin d'optimiser l'utilisation des infrastructures et réseaux existants, tant dans les milieux urbains, que dans les milieux périurbains peu denses des villes et des villages.

Incidences positives : pour un même nombre de logements, la consommation foncière diminue

Incidences négatives : les besoins de 9000 logements nouveaux à l'échéance du SCoT entraînent une consommation foncière évaluée à 600 ha

Orientations du PADD sur la qualité urbaine

- Maîtriser les développements urbains résidentiels et économiques, donner des limites à l'urbanisation, concevoir les extensions urbaines comme de nouveaux quartiers

Incidences positives : les besoins en foncier diminuent avec l'optimisation de projets bien conçus

Orientations du PADD sur le maintien de la biodiversité

- Concilier développement du territoire et préservation de la biodiversité, notamment par le maintien d'une trame verte et bleue

Incidences positives : le maintien d'une trame verte et bleue permet de préserver un réseau de milieux naturels et paysagers de l'urbanisation, notamment de l'urbanisation dispersée

Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre du Schéma:

L'urbanisation est privilégiée dans les secteurs déjà urbanisés des villes et villages.

Le renouvellement urbain est favorisé tant dans les quartiers d'habitat ancien (logements vacants...), ou dans les friches urbaines, que dans les milieux périurbains.

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, les capacités de constructions nouvelles et de réhabilitations dans les zones urbaines et périurbaines sont quantifiées.

Les opérations de renouvellement ou de réhabilitation visant la densification et la diversification des secteurs déjà urbanisés sont facilitées par l'adoption de règles locales d'implantation, de hauteurs, d'emprises...

Lorsque des extensions urbaines sont rendues nécessaires pour répondre aux besoins de logements qui ne peuvent être satisfaits par le renouvellement, elles sont économes en foncier.

Les formes d'habitat moins consommatrices d'espace sont privilégiées. Les formes d'habitat qui évoluent vers plus de diversité et de densité (individuel dense, pavillonnaire, petits collectifs) sont particulièrement facilitées et encouragées

Des objectifs de consommation foncière maximum pour l'économie et pour l'habitat sont intégrés au SCoT de manière à réduire une consommation d'espace qui serait tendanciellement bien plus importante.

Pour limiter la consommation d'espace, l'ensemble des documents d'urbanisme doivent permettre la mise en œuvre d'un objectif de consommation foncière maximum pour l'habitat, sur l'ensemble du territoire, de 600 ha répondant aux besoins des 9000 logements du scénario du SCoT à l'horizon 2030.

Le souci de maîtrise de la consommation foncière concerne également les zones d'activités nouvelles. La consommation foncière à vocation économique nécessaire aux objectifs du SCoT est fixée à 300ha.

Les zones d'emploi nouvelles privilégient pour leurs choix de localisation et d'aménagement, une analyse globale de la zone au regard des objectifs suivants:

- la gestion économe de l'espace
- la proximité de l'emploi, de l'habitat et des services

- la continuité avec les tissus urbains existants
- les développements en profondeur, plutôt qu'en linéaire le long des voies

L'implantation d'activités dans les tissus urbains existants est recherchée, dès lors que l'activité est compatible avec l'habitat.

La réhabilitation des bâtiments vacants et des friches industrielles ou commerciales est facilitée ainsi que l'évolution des zones d'activités existantes vers une densification, un comblement des parcelles vides et plus généralement une requalification de ces zones.

L'agriculture doit être confortée sur l'ensemble du territoire. Pour cela, les documents d'urbanisme prévoient que les développements urbains affectant l'espace agricole le soient de façon limitée et pertinente.

L'urbanisation n'a pas vocation à s'étendre au-delà des voies routières qui servent à la contourner, dans un objectif d'optimisation des zones déjà urbanisées.

LA QUALITÉ DE L'AIR, L'ÉNERGIE

Enjeu environnemental : la pollution de l'air, l'épuisement des énergies fossiles et les changements climatiques constituent les grands enjeux environnementaux actuels. L'énergie fossile est l'énergie dominante utilisée dans le SCoT pour les déplacements. Les formes d'habitat et d'urbanisation actuelles sont consommatrices d'énergie.

Le SCoT se doit de maîtriser le trafic automobile, et de concevoir l'aménagement de façon à favoriser l'économie d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

Orientations du PADD

- Le SCoT veut s'appuyer sur l'organisation actuelle du territoire et l'optimiser, en développant une plus grande proximité de l'habitat, de l'emploi et des services, afin de réduire l'étalement urbain et de minimiser les déplacements et les distances à parcourir pour satisfaire les besoins quotidiens.

- Le modèle résidentiel dominant actuel qui privilégie l'habitat pavillonnaire éloigné des centres des villes et villages est un modèle fortement consommateur de ressources et d'énergie. Le SCoT veut promouvoir un modèle plus vertueux.
- Le SCoT s'attachera à ce que les quartiers d'une certaine importance soient desservis par les transports en commun, afin d'offrir la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture.
- Pour des raisons de confort et d'usage, les nouveaux quartiers seront desservis par des cheminements piétons et cyclables, notamment vers les équipements publics et services de proximité.
- La présence de la voie ferrée reliant les gares des villes principales du territoire sera mise à profit dans la perspective de l'amélioration du cadencement Toulouse-Castres-Mazamet
- L'urbanisation sera articulée avec la desserte par les transports en commun
- Le SCoT encouragera les architectures privées et publiques économes en besoins énergétiques et les éco-quartiers pour contribuer à la baisse globale de la consommation énergétique à terme.
- Il encouragera également le recours aux énergies renouvelables dans la construction (soleil, bois énergie...) et les opérations d'urbanisme, et toute démarche favorisant l'intégration des matériels de production d'énergie renouvelables comme les panneaux solaires... dans les sites sensibles ou dans les sites en vue

Pour rappel : La loi Grenelle 1 impose la maîtrise de la demande énergétique dans le bâtiment et le lancement d'un programme de rupture technologique sur le bâtiment neuf :

- Objectif : basse consommation (50 kWh/m²/an) dans tous les bâtiments publics et le secteur tertiaire en 2010 et dans les logements privés en 2012
- Généralisation des bâtiments à énergie positive en 2020

Elle impose également un chantier de rénovation énergétique radicale des bâtiments existants : - 38 % d'émissions de CO₂ sur le parc existant d'ici 2020

- Bâtiments publics : diagnostic avant 2010 et lancement des rénovations avant 2012
- Logements sociaux : rénovation des 800000 logements les moins efficaces en énergie d'ici 2020
- Des politiques incitatives pour le logement et le tertiaire

Incidences positives : l'optimisation des transports en commun nécessite de construire aux abords des réseaux existants et de développer une certaine densité. Les déplacements en vélo ou à pied nécessitent une certaine proximité des logements avec les centres urbains, les équipements et les zones d'emploi. La diminution de la consommation d'espace favorise en même temps les déplacements autres qu'en voiture.

Les besoins en énergie non renouvelable sont de ce fait diminués concernant les transports.

Concernant l'habitat et l'urbanisme, les besoins en énergie sont également maîtrisés et le recours aux énergies renouvelables se développe.

Incidences négatives : la réponse aux besoins en logements et emplois nouveaux va augmenter les déplacements, dont une part en voiture ou en camions pour les transports de marchandises et les polluants liés au chauffage des locaux résidentiels ou économiques. L'amélioration du réseau routier peut constituer un « appel d'air » vers l'automobile.

Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre du Schéma.:

Les choix de localisation des extensions urbaines résidentielles et à vocation d'activités privilégient la réduction des distances de déplacements domicile/travail et la possibilité de report des déplacements sur les transports en commun ou les modes doux : marche à pied/vélo.

Dans les villes principales, disposant de transports urbains, les extensions urbaines pour l'habitat et l'économie, se développent prioritairement dans les secteurs desservis par les transports en commun existants ou potentiels et dans les secteurs situés à proximité des gares ferroviaires. Il en est de même pour les grands équipements.

Les zones d'activités qui sont susceptibles d'accueillir des entreprises générant un important trafic de marchandises sont localisées préférentiellement aux abords de la voie ferrée, dans la perspective d'une remise en fonctionnement du transport des marchandises par voie ferrée.

L'aménagement d'une liaison rapide et sûre de niveau autoroutière vers Toulouse accompagnera les améliorations des liaisons par train, qui se concrétiseront dans les prochaines années grâce aux travaux lourds engagés par la Région sur le réseau.

Cet aménagement routier rapide vers Toulouse offrira un nouvel espace de circulation sur l'actuelle RN 126, où pourront se développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture : transports en commun et modes doux. Seront ainsi desservis, les zones d'emploi et commerciales de Mélou-Chartreuse, les villages de Sor et Agout, la base de loisirs des étangs de Cambounet...

Lorsque l'aménagement d'une liaison rapide et sûre de niveau autoroutière vers Toulouse sera réalisée, le nouvel espace de circulation offert sur la RN 126 déclassée devra être aménagé, de Castres à Soual, en privilégiant les piétons, les cycles et les transports en commun.

En outre, l'ouverture du territoire vers la Méditerranée, nécessite l'amélioration routière de l'itinéraire Castres-Mazamet-Béziers, notamment, par des aménagements pour la fluidité et la sécurité du trafic sur la RD 612 et par les déviations du mazamétain et des villages-rues de la vallée du Thoré, qui subissent la nuisance d'un trafic poids lourds en augmentation.

Les emprises et emplacements réservés sont maintenus dans les documents d'urbanisme.

A noter que cet itinéraire routier est aussi support de transports en commun du Conseil Général et du Conseil Régional, au service des villages traversés.

Les territoires les moins densément peuplés et ceux situés à l'écart des axes lourds de transports en commun doivent pouvoir bénéficier à terme du développement du transport à la demande.

Le covoiturage doit être développé en complémentarité des modes de transports en commun. Des parking-relais destinés à faciliter et encourager la pratique du covoiturage sont aménagés pour favoriser son développement.

Les déplacements en vélo sont rendus attractifs, lisibles et sécurisés. Il s'agit de développer à la fois une pratique de loisir et une pratique quotidienne, en reliant les pôles générateurs de déplacements et en reliant les gares.

LA QUALITÉ DE L'EAU

Enjeu environnemental : le Sud-Est du Tarn constitue un véritable château d'eau pour la Région, mais la qualité des eaux de rivière est insuffisamment bonne. Les rejets d'eaux usées doivent être mieux maîtrisés, ainsi que les volumes d'eaux pluviales générés par l'urbanisation. La ressource en eau potable est de bonne qualité, la protection des captages doit s'achever et la sécurisation de l'approvisionnement doit être assurée.

Orientations du PADD

- Accroître le parc de logements
- Renforcer l'attractivité économique, Développer une offre de foncier à vocation économique de qualité
- Assurer une bonne desserte en VRD des nouveaux quartiers
- Garantir l'accès à une eau potable de qualité
- Construire préférentiellement dans les secteurs desservis par les réseaux d'assainissement rattachés à une station d'épuration
- Organiser la rétention des eaux pluviales

Incidences positives : répondre aux besoins de développement du territoire

Incidences négatives : la construction de nouveaux logements et de nouvelles entreprises entraîne une augmentation des rejets d'eaux pluviales, des rejets d'eaux usées, un besoin en eau potable plus important à satisfaire, une vulnérabilité potentielle des captages d'eau potable

Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du Schéma.:

La capacité de fournir en eau potable les habitants futurs et les activités actuels et futurs conditionne les développements de l'urbanisation.

Les périmètres de captage d'eau potable sont protégés.

Tout projet d'extension urbaine prend en compte le zonage d'assainissement communal.

La construction se fait préférentiellement dans les zones desservies par l'assainissement collectif relié à une station d'épuration.

Pour assurer le bon fonctionnement des stations d'épuration et la qualité des eaux superficielles, la part des eaux pluviales rejetées aux réseaux est minimisée. L'urbanisation, les équipements et les infrastructures cherchent donc

- à minimiser l'imperméabilisation des sols pour diminuer le rejet des eaux pluviales
- lorsque le cadre législatif et réglementaire le permet, à favoriser la rétention, l'infiltration et/ou la récupération et réutilisation des eaux de pluie

2.4 - les ressources

LE SOL

Enjeu environnemental : la consommation foncière est importante. Le SCoT doit permettre de la maîtriser et de l'optimiser

Orientations du PADD sur les développements économiques

- Développer une offre de foncier à vocation économique de qualité
- Organiser l'offre de foncier économique de façon coordonnée et échelonnée dans le temps

Incidences positives : répondre aux besoins des entreprises et de création d'emploi, la consommation foncière globale pour l'économie est limitée. La coordination de l'offre à vocation économique permet d'échelonner cette offre, d'éviter la concurrence territoriale et de ne pas gaspiller de foncier

Incidences négatives : la consommation d'espace pour l'économie est évaluée à l'échelle SCoT à 300ha

Orientations du PADD sur les espaces agricoles

- Conforter le rôle de l'agriculture comme moteur de développement local,
- Affirmer la vocation des espaces agricoles

Incidences positives : l'agriculture du territoire est rendue pérenne et ne doit plus être soumise à la pression de la construction et du mitage

Incidences négatives : les besoins de développements impactent le foncier agricole ou naturel

Orientations du PADD sur les développements pour l'habitat

- Accroître le parc de logements, densifier les tissus urbains, favoriser le renouvellement urbain et maîtriser les extensions urbaines, produire un urbanisme de qualité, reconverter les friches
- Promouvoir l'utilisation du foncier disponible à l'intérieur des espaces bâtis, ainsi que le réemploi de volumes préexistants, logements vacants, friches... afin d'optimiser l'utilisation des infrastructures et réseaux existants, tant dans les milieux urbains, que dans les milieux périurbains peu denses des villes et des villages.

Incidences positives : pour un même nombre de logements, la consommation foncière diminue

Incidences négatives : les besoins de 9000 logements nouveaux à l'échéance du SCoT entraînent une consommation foncière évaluée à 600 ha

Orientations du PADD sur la qualité urbaine

- Maîtriser les développements urbains résidentiels et économiques, donner des limites à l'urbanisation, concevoir les extensions urbaines comme de nouveaux quartiers

Incidences positives : les besoins en foncier diminuent avec l'optimisation de projets bien conçus

Orientations du PADD sur le maintien de la biodiversité

- Concilier développement du territoire et préservation de la biodiversité, notamment par le maintien d'une trame verte et bleue

Incidences positives : le maintien d'une trame verte et bleue permet de préserver un réseau de milieux naturels et paysagers de l'urbanisation, notamment de l'urbanisation dispersée

Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre du Schéma :

L'urbanisation est privilégiée dans les secteurs déjà urbanisés des villes et villages.

Le renouvellement urbain est favorisé tant dans les quartiers d'habitat ancien (logements vacants...), ou dans les friches urbaines, que dans les milieux périurbains.

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, les capacités de constructions nouvelles et de réhabilitations dans les zones urbaines et périurbaines sont quantifiées.

Les opérations de renouvellement ou de réhabilitation visant la densification et la diversification des secteurs déjà urbanisés sont facilitées par l'adoption de règles locales d'implantation, de hauteurs, d'emprises...

Lorsque des extensions urbaines sont rendues nécessaires pour répondre aux besoins de logements qui ne peuvent être satisfaits par le renouvellement, elles sont économes en foncier.

Les formes d'habitat moins consommatrices d'espace sont privilégiées. *Les formes d'habitat qui évoluent vers plus de diversité et de densité (individuel dense, pavillonnaire, petits collectifs) sont particulièrement facilitées et encouragées*

Des objectifs de consommation foncière maximum pour l'économie et pour l'habitat sont intégrés au SCoT de manière à réduire une consommation d'espace qui serait tendanciellement bien plus importante.

Pour limiter la consommation d'espace, l'ensemble des documents d'urbanisme doivent permettre la mise en œuvre d'un objectif de consommation foncière maximum pour l'habitat, sur l'ensemble du territoire, de 600 ha répondant aux besoins des 9000 logements du scénario du SCoT à l'horizon 2030.

Le souci de maîtrise de la consommation foncière concerne également les zones d'activités nouvelles. La consommation foncière à vocation économique nécessaire aux objectifs du SCoT est fixée à 300ha.

Les zones d'emploi nouvelles privilégient pour leurs choix de localisation et d'aménagement, une analyse globale de la zone au regard des objectifs suivants:

- la gestion économe de l'espace

- la proximité de l'emploi, de l'habitat et des services
- la continuité avec les tissus urbains existants
- les développements en profondeur, plutôt qu'en linéaire le long des voies

L'implantation d'activités dans les tissus urbains existants est recherchée, dès lors que l'activité est compatible avec l'habitat.

La réhabilitation des bâtiments vacants et des friches industrielles ou commerciales est facilitée ainsi que l'évolution des zones d'activités existantes vers une densification, un comblement des parcelles vides et plus généralement une requalification de ces zones.

L'agriculture doit être confortée sur l'ensemble du territoire. Pour cela, les documents d'urbanisme prévoient que les développements urbains affectant l'espace agricole le soient de façon limitée et pertinente.

L'urbanisation n'a pas vocation à s'étendre au-delà des voies routières qui servent à la contourner, dans un objectif d'optimisation des zones déjà urbanisées.

LA QUALITÉ DE L'AIR, L'ÉNERGIE

Enjeu environnemental : la pollution de l'air, l'épuisement des énergies fossiles et les changements climatiques constituent les grands enjeux environnementaux actuels. L'énergie fossile est l'énergie dominante utilisée dans le SCoT pour les déplacements. Les formes d'habitat et d'urbanisation actuelles sont consommatrices d'énergie.

Le SCoT se doit de maîtriser le trafic automobile, et de concevoir l'aménagement de façon à favoriser l'économie d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

Orientations du PADD

- Le SCoT veut s'appuyer sur l'organisation actuelle du territoire et l'optimiser, en développant une plus grande proximité de l'habitat, de l'emploi et des services, afin de réduire l'étalement urbain et de minimiser les déplacements et les distances à parcourir pour satisfaire les besoins quotidiens.

- Le modèle résidentiel dominant actuel qui privilégie l'habitat pavillonnaire éloigné des centres des villes et villages est un modèle fortement consommateur de ressources et d'énergie. Le SCoT veut promouvoir un modèle plus vertueux.
- Le SCoT s'attachera à ce que les quartiers d'une certaine importance soient desservis par les transports en commun, afin d'offrir la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture.
- Pour des raisons de confort et d'usage, les nouveaux quartiers seront desservis par des cheminements piétons et cyclables, notamment vers les équipements publics et services de proximité.
- La présence de la voie ferrée reliant les gares des villes principales du territoire sera mise à profit dans la perspective de l'amélioration du cadencement Toulouse-Castres-Mazamet
- L'urbanisation sera articulée avec la desserte par les transports en commun
- Le SCoT encouragera les architectures privées et publiques économes en besoins énergétiques et les éco-quartiers pour contribuer à la baisse globale de la consommation énergétique à terme.
- Il encouragera également le recours aux énergies renouvelables dans la construction (soleil, bois énergie...) et les opérations d'urbanisme, et toute démarche favorisant l'intégration des matériels de production d'énergie renouvelables comme les panneaux solaires... dans les sites sensibles ou dans les sites en vue

Pour rappel : La loi Grenelle 1 impose la maîtrise de la demande énergétique dans le bâtiment et le lancement d'un programme de rupture technologique sur le bâtiment neuf :

- Objectif : basse consommation (50 kWh/m²/an) dans tous les bâtiments publics et le secteur tertiaire en 2010 et dans les logements privés en 2012
- Généralisation des bâtiments à énergie positive en 2020

Elle impose également un chantier de rénovation énergétique radicale des bâtiments existants : - 38 % d'émissions de CO₂ sur le parc existant d'ici 2020

- Bâtiments publics : diagnostic avant 2010 et lancement des rénovations avant 2012
- Logements sociaux : rénovation des 800000 logements les moins efficaces en énergie d'ici 2020
- Des politiques incitatives pour le logement et le tertiaire

Incidences positives : l'optimisation des transports en commun nécessite de construire aux abords des réseaux existants et de développer une certaine densité. Les déplacements en vélo ou à pied nécessitent une certaine proximité des logements avec les centres urbains, les équipements et les zones d'emploi. La diminution de la consommation d'espace favorise en même temps les déplacements autres qu'en voiture.

Les besoins en énergie non renouvelable sont de ce fait diminués concernant les transports.

Concernant l'habitat et l'urbanisme, les besoins en énergie sont également maîtrisés et le recours aux énergies renouvelables se développe.

Incidences négatives : la réponse aux besoins en logements et emplois nouveaux va augmenter les déplacements, dont une part en voiture ou en camions pour les transports de marchandises et les polluants liés au chauffage des locaux résidentiels ou économiques. L'amélioration du réseau routier peut constituer un « appel d'air » vers l'automobile.

Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre du Schéma.:

Les choix de localisation des extensions urbaines résidentielles et à vocation d'activités privilégient la réduction des distances de déplacements domicile/travail et la possibilité de report des déplacements sur les transports en commun ou les modes doux : marche à pied/vélo.

Dans les villes principales, disposant de transports urbains, les extensions urbaines pour l'habitat et l'économie, se développent prioritairement dans les secteurs desservis par les transports en commun existants ou potentiels et dans les secteurs situés à proximité des gares ferroviaires. Il en est de même pour les grands équipements.

Les zones d'activités qui sont susceptibles d'accueillir des entreprises générant un important trafic de marchandises sont localisées préférentiellement aux abords de la voie ferrée, dans la perspective d'une remise en fonctionnement du transport des marchandises par voie ferrée.

L'aménagement d'une liaison rapide et sûre de niveau autoroutière vers Toulouse accompagnera les améliorations des liaisons par train, qui se concrétiseront dans les prochaines années grâce aux travaux lourds engagés par la Région sur le réseau.

Cet aménagement routier rapide vers Toulouse offrira un nouvel espace de circulation sur l'actuelle RN 126, où pourront se développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture : transports en commun et modes doux. Seront ainsi desservis, les zones d'emploi et commerciales de Mélou-Chartreuse, les villages de Sor et Agout, la base de loisirs des étangs de Cambounet...

Lorsque l'aménagement d'une liaison rapide et sûre de niveau autoroutière vers Toulouse sera réalisée, le nouvel espace de circulation offert sur la RN 126 déclassée devra être aménagé, de Castres à Soual, en privilégiant les piétons, les cycles et les transports en commun.

En outre, l'ouverture du territoire vers la Méditerranée, nécessite l'amélioration routière de l'itinéraire Castres-Mazamet-Béziers, notamment, par des aménagements pour la fluidité et la sécurité du trafic sur la RD 612 et par les déviations du mazamétain et des villages-rues de la vallée du Thoré, qui subissent la nuisance d'un trafic poids lourds en augmentation.

Les emprises et emplacements réservés sont maintenus dans les documents d'urbanisme.

A noter que cet itinéraire routier est aussi support de transports en commun du Conseil Général et du Conseil Régional, au service des villages traversés.

Les territoires les moins densément peuplés et ceux situés à l'écart des axes lourds de transports en commun doivent pouvoir bénéficier à terme du développement du transport à la demande.

Le covoiturage doit être développé en complémentarité des modes de transports en commun. Des parking-relais destinés à faciliter et encourager la pratique du covoiturage sont aménagés pour favoriser son développement.

Les déplacements en vélo sont rendus attractifs, lisibles et sécurisés. Il s'agit de développer à la fois une pratique de loisir et une pratique quotidienne, en reliant les pôles générateurs de déplacements et en reliant les gares.

LA QUALITÉ DE L'EAU

Enjeu environnemental : le Sud-Est du Tarn constitue un véritable château d'eau pour la Région, mais la qualité des eaux de rivière est insuffisamment bonne. Les rejets d'eaux usées doivent être mieux maîtrisés, ainsi que les volumes d'eaux pluviales générés par l'urbanisation. La ressource en eau potable est de bonne qualité, la protection des captages doit s'achever et la sécurisation de l'approvisionnement doit être assurée.

Orientations du PADD

- Accroître le parc de logements
- Renforcer l'attractivité économique, Développer une offre de foncier à vocation économique de qualité
- Assurer une bonne desserte en VRD des nouveaux quartiers
- Garantir l'accès à une eau potable de qualité
- Construire préférentiellement dans les secteurs desservis par les réseaux d'assainissement rattachés à une station d'épuration
- Organiser la rétention des eaux pluviales

Incidences positives : répondre aux besoins de développement du territoire

Incidences négatives : la construction de nouveaux logements et de nouvelles entreprises entraîne une augmentation des rejets d'eaux pluviales, des rejets d'eaux usées, un besoin en eau potable plus important à satisfaire, une vulnérabilité potentielle des captages d'eau potable

Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre du Schéma.:

La capacité de fournir en eau potable les habitants futurs et les activités actuels et futurs conditionne les développements de l'urbanisation.

Les périmètres de captage d'eau potable sont protégés.

Tout projet d'extension urbaine prend en compte le zonage d'assainissement communal. La construction se fait préférentiellement dans les zones desservies par l'assainissement

collectif relié à une station d'épuration.

Pour assurer le bon fonctionnement des stations d'épuration et la qualité des eaux superficielles, la part des eaux pluviales rejetées aux réseaux est minimisée. L'urbanisation, les équipements et les infrastructures cherchent donc

- à minimiser l'imperméabilisation des sols pour diminuer le rejet des eaux pluviales
- lorsque le cadre législatif et réglementaire le permet, à favoriser la rétention, l'infiltration et/ou la récupération et réutilisation des eaux de pluie

2.5 - Risques et nuisances

LES INONDATIONS ET LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Enjeu environnemental : les risques liés aux inondations sont bien identifiés puisque toutes les rivières, en dehors du Sor, font l'objet d'un plan de prévention du risque inondation. Les projets d'urbanisation future doivent prendre en compte le fonctionnement hydraulique des terrains pour ne pas générer de risques nouveaux.

Le risque technologique de l'usine Seppic est connu

Orientations du PADD

- Protéger la population contre les risques d'inondation
- ne pas construire dans les zones à risque d'inondation, identifiées dans les PPRI et dans les zones à risque technologique (Seveso).
- Eviter les facteurs d'aggravation des risques d'inondation en aval par la canalisation des cours d'eau, ou l'imperméabilisation des sols.

Incidences positives : les risques d'inondation et technologiques sont globalement bien maîtrisés sur le territoire car les rivières font l'objet d'un PPR, sauf le Sor et l'unique usine classée Seveso seuil haut (Seppic) dispose d'un périmètre de protection inconstructible au PLU.

Incidences négatives : les projets d'urbanisation doivent tenir compte du fonctionnement hydraulique des terrains afin de ne pas aggraver les risques d'inondation du fait d'un

ruissellement mal maîtrisé

Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre du Schéma.:

Les zones soumises à risque d'inondation, (zones rouges identifiées dans les PPRI) et les zones à risque technologique (Seveso) sont inconstructibles.

Pour éviter une aggravation des risques d'inondation du fait d'un ruissellement pluvial insuffisamment maîtrisé, l'imperméabilisation des sols est limitée et la rétention des eaux de pluie est favorisée.

La gestion et la rétention des eaux pluviales sont intégrées comme un élément de valorisation dans les opérations d'urbanisme (noues, bassins de rétention, réemploi des fossés de drainage et d'écoulement existants, espaces publics...)

LE RISQUE « RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES »

Enjeu environnemental : le territoire est soumis à des risques de retrait gonflement des argiles. Ce risque doit être pris en compte dans les aménagements et les constructions nouvelles.

Incidences positives : répondre les besoins de développement du territoire par des constructions nouvelles

Incidences négatives : elles sont soumises au risque « retrait gonflement des argiles »,

Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre du Schéma.:

Le risque « retrait gonflement des argiles », qui fait l'objet d'un PPR nécessite de prendre des mesures de « bon sens » pour les constructions nouvelles (fondations, sous-sol total, plantations maîtrisées...)

LE BRUIT

Enjeu environnemental : cette nuisance doit être prise en compte dans les projets d'aménagement, par rapport aux voies existantes et par rapport aux voies futures nécessaires au développement du territoire, au risque d'en compromettre un jour la réalisation.

Orientations du PADD

- Prendre en compte le bruit dans les nouveaux projets d'aménagement en le réduisant à la source, en évitant d'urbaniser en site exposé et en améliorant l'isolation des logements existants et exposés

Incidences positives : prise en compte du bruit dans les projets d'aménagement et d'urbanisme

Incidences négatives : les infrastructures supplémentaires vont générer du bruit et des nuisances

Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du Schéma.:

La réglementation concernant la protection contre les nuisances sonores des infrastructures est appliquée par rapport aux voies existantes et par anticipation sur les voies bruyantes à venir (emplacement réservé, orientation d'aménagement, projet...)

Les choix de localisation de nouveaux sites résidentiels ou d'activités tiennent compte des nuisances existantes (sonores, olfactives, poussières...) ainsi que celles générées par les futures activités du site considéré

LA DÉPOLLUTION DES SOLS

Enjeu environnemental : ce territoire comporte de nombreux sites plus ou moins pollués du fait de son passé industriel et de la présence de nombreuses friches. Les projets d'aménagement doivent prendre en compte les risques liés à la pollution des sols

Orientations du PADD

- Prendre en compte la pollution des sols dans les choix de localisation ou les modes d'urbanisation.

Incidences positives : la pollution des sols est prise en compte dans les opérations de construction et d'urbanisme

Incidences négatives : les sites pollués sont nombreux. Leur dépollution nécessite des investissements importants pas toujours à la portée des moyens financiers des collectivités, des promoteurs ou des industriels

Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du Schéma.:

Les sols sont dépollués quand cela est possible et nécessaire. Tout aménagement tient compte des risques liés à la pollution éventuelle des sols.

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Enjeu environnemental : l'enjeu principal est la réduction des déchets à la source, par une consommation « raisonnée », l'amélioration du tri sélectif, le compostage individuel et la mise en place d'un mécanisme de paiement pollueur/payeur. Il s'agit aussi de réduire et adapter les fréquences de collecte, en prenant en compte l'augmentation de population et d'entreprises prévue à l'échéance du SCoT

Orientations du PADD

- Mettre en place des modes d'organisation des services favorisant le tri sélectif, l'amélioration de la collecte sélective des emballages, l'amélioration du compostage individuel, le développement des filières de valorisation, et la réduction de l'impact environnemental des véhicules seront recherchés.
- Développer une plus grande proximité de l'habitat, de l'emploi et des services

Incidences positives : l'amélioration des conditions de collecte et de valorisation des déchets sont pris en compte dans les opérations de construction et d'aménagement. La densification recherchée et l'aménagement des extensions urbaines, en continuité des tissus urbains existants, permettront d'optimiser et de mieux adapter les fréquences de collecte des déchets ménagers.

Incidences négatives : l'apport de population et d'entreprises nouvelles va générer une production croissante de déchets ménagers et industriels, même si la production annuelle de déchets par les ménages aura tendance à diminuer dans les années à venir.

Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du Schéma.:

La capacité d'élimination des déchets doit être cohérente avec le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et l'augmentation de la population et des entreprises prévue dans le SCoT.

Des espaces bien adaptés à l'optimisation de la collecte et au tri à la source sont prévus dans les opérations d'aménagement.

3. SUIVI DU SCOT

Le Syndicat mixte du SCoT du Pays d’Autan dispose d’un SIG (Système d’information géographique)

Le SIG a réalisé la partie graphique du plan de la trame verte et bleue. Pour cela, l’ensemble des documents d’urbanisme du territoire a été saisi : PLU et cartes communales. Pour les communes en RNU, la représentation des zones urbaines ou naturelles a été calquée sur le plan topographique.

Ainsi, grâce au SIG, le SCoT est aujourd’hui en mesure de calculer pour chaque commune la surface de ses zonages U, AU, A et N. Après l’approbation du SCoT et lors de la

révision ou de la mise en compatibilité des documents d’urbanisme, les communes analyseront les capacités de construction existantes dans les zones déjà urbanisées

(U+AU). Elles évalueront, en tenant compte de cette analyse, leurs besoins en foncier nouveau en compatibilité avec le DOG du SCoT.

Les consommations d’espace envisagées par les communes seront comptabilisées dans l’objectif de respecter un maximum de 600 ha pour l’habitat et de 300 ha pour l’économie à l’horizon 2030 et dans le cadre du scénario de développement indiqué dans le PADD du SCoT.

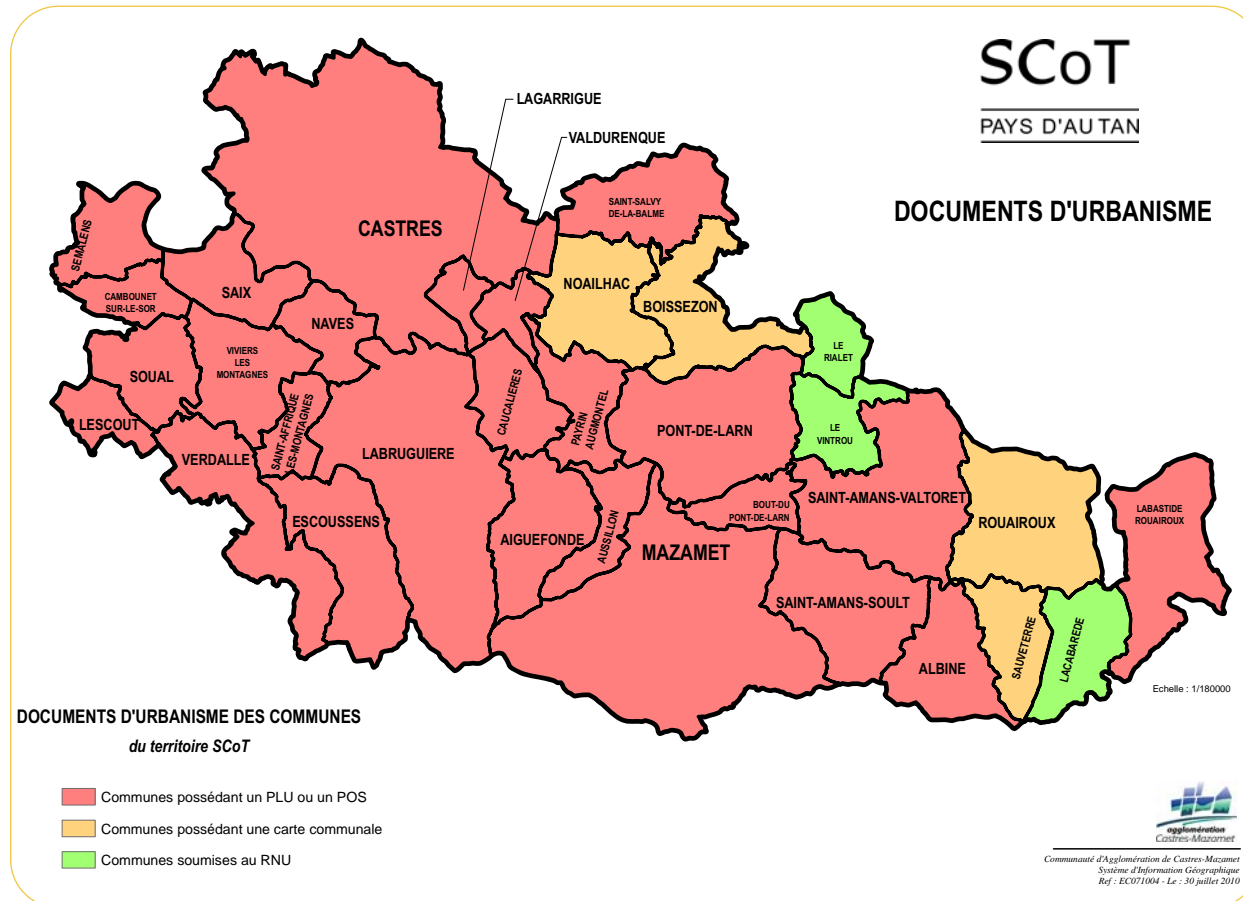
Un tableau de bord pourra ainsi être tenu permettant de suivre l’évolution des surfaces urbanisées et urbanisables des communes.

Cette comptabilité sera tenue par les communes dans le cadre de l’évolution de leur document d’urbanisme conjointement avec le SCoT qui globalisera l’ensemble des données. Ainsi, la mesure de la consommation d’espace pourra être effectuée au fur et à mesure des prévisions des documents d’urbanisme.

Par ailleurs, les zonages naturels seront cartographiés sur l’ensemble du territoire du SCoT avec l’objectif de mettre en œuvre les continuités naturelles de la trame verte et bleue.

Le SCoT accompagnera les communes dans la mise en œuvre de la compatibilité, notamment le SCoT pourra réaliser des fiches ou « cahiers d’applications » qui seront communiqués aux communes ou intercommunalités dans le cadre d’un « porter à la connaissance » du SCoT. Le SCoT du Pays d’Autan participera aux différentes réunions qui concerneront les SCoT voisins et ceux de la Région afin d’échanger en permanence sur les choix de planification de ces différents territoires.

Carte 101 : *Etat des documents d’urbanisme sur les communes du SCoT*



Outre les évolutions des surfaces urbanisées et de la trame verte et bleue qui constituent la part essentielle du suivi-évaluation du SCoT, un certain nombre d'indicateurs pourront constituer des éléments de base pour la mise en place de tableaux de bord complémentaires. Ces indicateurs sont les suivants

Quelques indicateurs sont ici proposés pour le suivi de l'état de l'environnement sur le SCoT.

Thématiques environnementales	indicateurs	Sources de données
PAYSAGES, MILIEUX NATURELS, BIODIVERSITE		
Milieux naturels Biodiversité	Evolution des inventaires naturalistes : ZNIEFF, Natura 2000, espaces naturels sensibles du département, tourbières...	DREAL Conseil Général
	Mise en œuvre de la trame verte et bleue	Documents d'urbanisme Opérations d'aménagement ZAC, lotissements SAGE Thoré Agout
Paysages naturels et urbains	Cartographie des extensions urbaines	Documents d'urbanisme
	Mise en œuvre des coupures d'urbanisation	Documents d'urbanisme Opérations d'urbanisme
	Evolution de la superficie des surfaces agricoles	Recensement général agricole PLU
	Evolution des superficies d'espaces naturels et forestiers	Documents d'urbanisme Centre régional de la propriété forestière Collectivités ONF
	Amélioration des entrées de ville	Opérations d'aménagement en entrée de ville Documents d'urbanisme ZAC, lotissements
	Traitement et/ou valorisation des friches industrielles	Collectivités Porteurs de projets
LES RESSOURCES NATURELLES		
Maîtrise de la consommation d'espace	Surface consommée par l'urbanisation nouvelle	Documents d'urbanisme Données observatoire DDEA ZAC, lotissements
	Evolution de la protection des périmètres de captage d'eau potable	DDASS Gestionnaires de la production d'eau potable et des réseaux

La qualité de l'eau	Evolution de la sécurisation, des interconnexions entre différents réseaux	Gestionnaires de la production d'eau potable et des réseaux
	Conformité des rejets de station d'épuration d'assainissement collectif	SATESE (Conseil Général) DDASS gestionnaires
	Taux de raccordements aux réseaux d'assainissement collectif	Gestionnaires collectivités
	% d'installations d'assainissement individuel contrôlées	SPANC Collectivités
La qualité de l'air et la lutte contre les changements climatiques	Projets et production des installations d'énergie renouvelable	Collectivités Porteurs de projet
	Evolution des dessertes par les transports en commun du territoire	Conseil Général SNCF Libellus
	Linéaire de chemins piétons créés Linéaire de pistes cyclables créées	Collectivités Conseil Général Opérations d'urbanisme
LES RISQUES, LES NUISANCES ET LES POLLUTIONS		
Risque inondation	Evolution des mesures de protection	SMIX Thoré Agout SAGE Agout
Risque incendie	Evolution des surfaces incendiées	SDIS
Risque industriel	Evolution du nombre d'établissement concerné	DREAL
Le bruit	Evolution du trafic routier	DRE
	Evolution des mesures de protection contre le bruit des transports	DDEA Collectivités Documents d'urbanisme
Sites et sols pollués	Evolution du nombre de sites concernés	DREAL
Gestion des déchets	Evolution de la quantité de déchets produits % de valorisation de ceux-ci	Collectivités Syndicat Trifyl



VI. RESUME NON TECHNIQUE

1. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DES ÉLÉMENTS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1. L'état initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement permet de réaliser un état des lieux et de préciser les enjeux environnementaux du territoire, par grandes thématiques : paysages et biodiversité, qualité de l'eau, consommation d'énergie, consommation des sols, protection des populations contre les risques, les pollutions et les nuisances.

Résumé

Le territoire du SCoT du Pays d'Autan, se situe, comme l'ensemble tarnais, à la jonction entre bassin aquitain et massif central. Il prend la forme d'un amphithéâtre montagnard naturel se développant autour de la plaine castraise, et profondément creusé vers l'est par la vallée du Thoré. Large jusqu'à Mazamet, celle-ci devient de plus en plus étroite et escarpée à Labastide Rouairoux. Vers l'ouest, le territoire est ouvert sur la plaine du Lauragais.

Le territoire du SCoT est constitué d'une grande diversité de paysages, c'est une de ses spécificités et un de ses atouts. Chaque entité paysagère est impactée par les développements plus ou moins récents de l'activité humaine. Aussi le SCoT s'attache-t-il à se donner des objectifs en matière de protection de l'environnement, des paysages et de la biodiversité par :

- le maintien voire le renforcement d'une trame verte et bleue, y compris dans le cadre des développements urbains ou d'infrastructures envisagés dans le projet du SCoT
- la maîtrise de l'urbanisation pour :
 1. minimiser son impact par des coupures paysagères d'urbanisation
 2. améliorer la production urbaine et architecturale
 3. améliorer l'intégration paysagère des zones d'activités ou commerciales, et particulièrement celles situées en entrée de ville qui joue aussi une fonction « d'accueil »
 4. résorber ou mettre en valeur les friches industrielles léguées par l'histoire
- la préservation des exploitations et le maintien de l'agriculture

- la maîtrise des boisements, afin de garder des espaces ouverts, en montagne et dans le Sidobre

Dans le domaine de l'eau, l'état initial a montré, qu'il était nécessaire d'assurer une sécurisation de l'alimentation en eau potable, car tous les points de captage ne sont pas encore protégés. Les interconnexions entre réseaux peuvent être améliorées de manière répondre à un besoin quantitatif supplémentaire lié à une urbanisation nouvelle. La qualité de l'eau des rivières doit encore être améliorée. Les nombreuses stations d'épuration sont en mesure de répondre aux besoins d'assainissement collectif de la majorité de la population actuelle et à venir sur le territoire. Des mesures doivent être prises pour ne pas surcharger ces stations avec des eaux claires parasites et des eaux pluviales afin d'optimiser le fonctionnement. Pour cela, l'imperméabilisation des sols doit être limitée et la rétention des eaux pluviales, organisée.

Dans le domaine de la qualité de l'air, de la maîtrise de la consommation d'énergie et de la lutte contre le changement climatique, les secteurs en particulier concernés sont celui des transports et celui de l'habitat.

En matière de transports, il s'agit de limiter les besoins de déplacement et de développer l'usage des transports en commun et du vélo. En matière d'habitat, il s'agit de développer un habitat plus compact et économe en besoins énergétiques.

La consommation des sols doit être minimisée pour préserver les terres agricoles et les sites naturels de la pression de l'urbanisation.

Les risques sont relativement maîtrisés sur le territoire, notamment toutes les rivières sont couvertes par un PPR inondation. Le risque industriel est connu et maîtrisé. L'Etat a par ailleurs récemment publié un PPR retrait gonflement des argiles.

L'ancienne vocation industrielle du territoire a légué beaucoup de friches industrielles et de sols pollués. 7 sites font aujourd'hui l'objet d'une surveillance particulière, mais la pollution des sols reste difficile à maîtriser car la plupart des sites sont situés en zone rouge des PPRI. Par ailleurs, les coûts de dépollution peuvent constituer un frein à des initia-

tives de reconversion de ces sites.

L'enjeu sur les déchets est d'en réduire la production et d'optimiser les filières de recyclage.

2. les choix retenus par le Syndicat mixte pour établir le PADD et le DOG du schéma et articulation avec les autres documents, plans et programmes

Les choix retenus par le Syndicat mixte pour établir le PADD et le DOG du schéma, sont issus de l'analyse des forces et faiblesses du territoire et d'un scénario de développement que le Syndicat mixte a souhaité pour ce territoire à l'horizon 2030.

Ils s'appuient également sur les projets de développement des membres du SCoT, notamment au travers de l'analyse des documents d'urbanisme, tels qu'ils apparaissent sur le plan de la trame verte et bleue, à sa date de réalisation (2009).

Ces choix s'inscrivent dans le cadre d'une compatibilité recherchée avec les documents de norme supérieure que sont le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et la charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Ils s'inscrivent aussi en cohérence avec les projets stratégiques des grands territoires dans lesquels celui du SCoT du Pays d'Autan se situe : le projet métropolitain toulousain et le projet de la Région au travers du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable (SRADDT).

Enfin, ces choix recherchent la cohérence avec les SCoT voisins du Tarn, de la Haute Garonne et de l'Aude.

Ils respectent les principes d'équilibre, de diversité des fonctions urbaines, de mixité sociale, ainsi que de préservation de l'environnement précisés dans l'article L. 121-1 du Code de l'urbanisme.

En résumé

Le SCoT a bien mesuré les risques d'un scénario de poursuite des tendances entre « fil de l'eau » et « repli » et ne le souhaite pas.

Le scénario choisi est un scénario de développement. Il est nécessaire et il est en phase avec les différentes études prospectives aujourd'hui en cours au niveau régional ou métropolitain. Il s'appuie sur les atouts du territoire (cadre de vie et paysages, niveau

d'équipements...), sur la stratégie des acteurs pour relever les défis économiques, sur la volonté de doter ce territoire d'une politique délibérée de conquête et de rayonnement.

Les objectifs chiffrés à l'horizon du SCoT sont de + 4000 emplois, +10 000 habitants, + 8 à 9000 logements. La consommation d'espace maximum correspondante sera de 300 ha pour l'économie et 600 ha pour l'habitat, c'est-à-dire 2 fois moins qu'un scénario tendanciel.

3. La mise en oeuvre du schéma est susceptible d'avoir des incidences prévisibles notables suivantes :

INCIDENCES NOTABLES POSITIVES PRÉVISIBLES

Les objectifs du SCoT permettent de réduire la consommation d'espace qui tendanciellement pourrait se poursuivre sur le territoire. Cette réduction est possible par l'optimisation du foncier tant pour l'habitat que pour le développement économique. Ces orientations auront un effet sur la pérennité de l'activité agricole, et la maîtrise de la pression foncière sur les espaces naturels. La réduction de la consommation d'espace par l'organisation d'une plus grande densité et mixité de l'habitat, conduit celui-ci à s'inscrire dans le cadre d'opérations bien conçues et bien intégrées dans leur environnement et le paysage. Ainsi, la qualité des paysages bâtis et naturels du territoire est préservée, ce qui contribue au maintien de son attractivité.

Le SCoT participe à son niveau à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre en particulier par la maîtrise des besoins de déplacements. La répartition spatiale équilibrée des ensembles urbains et le rapprochement de l'habitat, de l'emploi et des services permettent de minimiser les distances quotidiennes à parcourir et d'atteindre des seuils de densité suffisants pour améliorer l'efficacité des transports en commun. Cela permet aussi de se déplacer plus facilement à vélo ou à pied, dès lors que des aménagements le permettent.

Les orientations du SCoT intègrent le risque inondation au travers des PPR et la prise en compte, dans l'aménagement, du fonctionnement hydraulique des terrains concernés (ruisseaux, fossés de drainage et d'écoulement des eaux ...). Pour assurer le bon fonctionnement des stations d'épuration et la qualité des eaux superficielles, la part des eaux pluviales rejetée au réseau est minimisée (rétention) et l'imperméabilisation des sols est limitée.

Les risques de perte de biodiversité sont maîtrisés par la prise en compte dans les aménagements, de la trame verte et bleue qui permet aux espèces animales et végétales de se déplacer ou de se disperser et ainsi de se maintenir. Notamment, les grands réservoirs de biodiversité que sont la Montagne Noire, le plateau d'Anglès, le Causse, les espaces de transition entre montagne et plaine, le Sidobre, la réserve naturelle des étangs de Cambounet/Sor sont reliés entre eux par un maillage naturel végétal ou le maillage des innombrables rivières et ruisseaux qui existent sur le territoire.

Enfin pour autant qu'il lui appartienne de le faire, le SCoT, s'attache à prévenir les risques technologiques et naturels sur les personnes et à développer les capacités d'élimination des déchets en lien avec le développement de l'urbanisation.

LES INCIDENCES NOTABLES NÉGATIVES

Une poursuite de consommation foncière est inévitable pour permettre au territoire de se développer sur le plan économique et pour répondre aux besoins en logements, emplois, équipements de la population actuelle et à venir.

Ce sont environ 9 000 logements qui devront être construits et réhabilités à l'horizon 2030, soit une consommation foncière de 600 ha, la moitié de ce qui adviendrait dans le cadre d'un scénario de poursuite des tendances actuelles.

Ensuite, les développements économiques nécessaires à l'équilibre habitants/emplois recherché par ce territoire ont été évalués à 300 ha, à l'horizon 2030.

LES MESURES DE RÉDUCTION DES IMPACTS NÉGATIFS DU SCHÉMA SUR L'ENVIRONNEMENT

Les mesures de réduction de l'impact lié à ces incidences s'appuient notamment sur le choix d'une moyenne de foncier par logement plus vertueuse que la moyenne actuelle : 750m²/logement, contre à ce jour environ le double, sur le choix d'aménagements plus économes en foncier, mieux organisés et des orientations de densités plus marquées notamment aux abords des lignes et arrêts de transports en commun.

L'augmentation prévisible d'eaux pluviales générée par le développement urbain est compensée autant que possible par des orientations minimisant l'imperméabilisation

dans les nouvelles opérations et favorisant l'infiltration des eaux propres et la rétention sur parcelle.

L'augmentation des déplacements en voiture est minimisée par les orientations sur la proximité de l'habitat, de l'emploi et des services qui doivent permettre de favoriser le développement des modes doux de déplacements. Par ailleurs, les orientations en faveur d'une certaine densité urbaine aux abords des lignes de transports en commun (bus, cars, train) doivent permettre une meilleure efficacité de ce mode de transport.

Les risques d'atteinte aux milieux naturels et de morcellement d'espaces paysagers sont encadrés par les orientations du DOG qui prévoient de maintenir des continuités naturelles et écologiques du territoire. Par ailleurs, la localisation des sites potentiels d'extension de l'urbanisation doit être déterminée en tenant compte de leur sensibilité paysagère.

1.4 Quelques indicateurs de suivi

Quelques indicateurs ont été définis pour permettre de suivre la mise en œuvre du SCoT. Ils portent pour l'essentiel sur l'évaluation de la mise en œuvre de la trame verte et bleue, sur celle de la maîtrise de la consommation d'espace pour l'urbanisation, sur la préservation des ressources naturelles et la protection contre les risques, nuisances et pollutions.

Par ailleurs, l'ensemble des documents d'urbanisme des communes ou intercommunalités du SCoT a été saisi par le SIG. Les surfaces des zones U et AU à vocation habitat, mixte ou économie ont été calculées sur l'ensemble du territoire. L'état de ces surfaces au moment de l'approbation du SCoT pourra constituer « l'état 0 » du SCoT, à partir duquel seront comptabilisées toutes les ouvertures à l'urbanisation dans le cadre des révisions, élaborations de PLU ou cartes communales pour le suivi de la consommation d'espace.

2. LES MÉTHODES UTILISÉES POUR ÉVALUER LES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

L'analyse de l'état initial de l'environnement

Elle s'est basée sur l'exploitation d'une grande quantité de données bibliographiques et documentaires

CONCERNANT LES PAYSAGES, LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LE PATRIMOINE:

- «Guide de la restauration du patrimoine bâti, dans le parc naturel régional du Haut-languedoc » CAUE du Tarn, Conseil Général du Tarn, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Conseil Général de l'Hérault – septembre 2004
- «Profil environnemental de Midi-Pyrénées » Direction Régionale de l'Environnement – décembre 2003
- «Paysage et documents d'urbanisme, nouveaux enjeux, nouveaux outils, nouvelles responsabilités des élus » – Mairie conseils – septembre 2005
- «Comment aborder le projet de lotissement » - CAUE du Tarn – juin 2005
- «Patrimoine et paysages « guide pratique de l' élu – Direction Générale des collectivités locales – juillet 2005
- «SCoT et Paysages » - Mairie-conseils – fiches pédagogiques – février 2006
- «Des goûts et des couleurs, petit guide pour le ravalement des façades » - Communauté d'agglomération Castres-Mazamet – avril 2005

CONCERNANT LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

- comparaison images satellites SPOT 2 mars 1993 et 5 octobre 2003, cartographie des extensions urbaines
- données DDE sur les permis des construire
- données observatoire de l'habitat DDE 81
- calculs densités urbaines sur la base de données IGN-BD ortho et repérages sur site

- rapport de présentation des PLU
- données des recensements INSEE »
- synthèse d'articles ou d'ouvrages sur la densité urbaine (voir les sources indiquées à la fin du chapitre « habitat et consommation de l'espace » de la partie diagnostic du rapport de présentation)

CONCERNANT L'EAU

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour-Garonne
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Agout
- PLU communaux et intercommunal
- Schéma départemental d'alimentation en eau potable (Conseil général du Tarn)
- Schémas communaux d'assainissement

CONCERNANT L'AIR ET L'ÉNERGIE

- L'observatoire régional de l'énergie de Midi-Pyrénées – édition 2005
- Agence régionale pour l'environnement : « clés pour l'environnement » - février 2007
- Etat des lieux du SAGE Agout – 2005
- Document de référence territorial pour l'énergie éolienne dans le Parc naturel du Haut-Languedoc – juillet 2004
- Castres magazine : « Castres fait feu de tout bois » - septembre 2006
- « Energie : doper le renouvelable et trancher sur le nucléaire » - le Moniteur – 23 mars 2007
- « l'évolution des stratégies énergétiques » – cahiers du Monde- 21 mars 2007
- « Les éoliennes remettent au premier plan la question des paysages » - le Monde – 8 juin 2006

- Rapport de mission : « la division par 4 des émissions de dioxyde de carbone en France d'ici 2050 » - mission interministérielle de l'effet de serre – mars 2004
- « Le rendement énergétique des biocarburants fait débat » - Le Monde – 11 janvier 2007
- « les biocarburants redessinent la carte de l'agriculture mondiale » - Le Monde – 3 avril 2007
- « les batailles du vent » le Monde – 11 janvier 2007
- Traits urbains : « un promoteur apprivoise la HQE : ING à Limoges » - mars 2007

CONCERNANT LES RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS

- Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), Préfecture du Tarn, édition 2006
- PPR Thoré
- PPR Durenque
- PPR Agout
- Projet de PPR retrait-gonflement des argiles
- Rapport de présentation du PLU de Castres
- PLU de Saint-Salvy de la Balme
- Profil environnemental de Midi-Pyrénées – DIREN – édition 2003
- Magazine INERIS – risques naturels, la nature sous surveillance- juillet 2005
- « Emploi du feu - savoir vivre avec la nature » - préfecture du Tarn
- Base de données « Basol » du Ministère de l'environnement et du développement durable sur la pollution des sols
- Porter à la connaissance de l'Etat – mars 2007

CONCERNANT LES DÉCHETS

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2006 de la Communauté d'agglomération de Castres -Mazamet
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2005 de la Communauté de communes Haute Vallée du Thoré
- Données Trifyl
- Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Tarn
- Plan de gestion des déchets du BTP du Tarn

- Plan régional d'élimination des déchets dangereux de Midi -Pyrénées
- Prévention de la production de déchets – Ministère de l'écologie et du développement durable, février 2004

Des contributions ont également été demandées auprès de personnes ressources, comme le Conseil Général, dans le domaine des paysages et de la biodiversité, le CAUE, dans le domaine de l'urbanisme, l'architecture et l'énergie. Pour l'eau, tous les acteurs et gestionnaires ont été interviewés: Syndicat Mixte Thoré-Agout, SIVAT (Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arnette et du Thoré), SIAEP du Pas de Sant, Veolia-Eau (SIAEP du Pas des Bêtes et SIAEP Saix-Navès), Castraise de l'eau, SIAEP Lacabarède, Conseil général du Tarn, Agence de l'Eau Adour-Garonne, DDASS (Direction départementales des Affaires Sanitaires et Sociales), SATESE (Conseil Général du Tarn), DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de L'Environnement...

Les maires et présidents ont été interviewés individuellement au moins une fois pour l'élaboration du document, notamment en tout début du travail sur le diagnostic afin d'avoir une première vision générale des questions environnementales perçues par les élus locaux.

Ensuite, la commission environnement du SCoT (élus du SCoT + personne publique associée concernée + toute autre personne ressource) s'est réunie à de multiples reprises dans le cadre de l'élaboration de l'état initial de l'environnement puis des PADD et DOG, notamment sur la thématique de la mise en oeuvre d'une trame verte et bleue.

Les différentes administrations de l'Etat et les chambres consulaires ont participé aux réunions des personnes publiques ou à des réunions sur des sujets spécifiques.

Les techniciens des collectivités ont aussi contribué au recueil des données nécessaires aux analyses de l'évaluation environnementale.

Enfin, de nombreuses visites sur terrain, sur le site Natura 2000 du Causse ou à l'occasion de réunions en commune et la pratique de la randonnée sur les sentiers du territoire ont permis de compléter les informations notamment sur les cours d'eau, les milieux naturels, les composantes paysagères.

La lecture et l'interprétation des données cartographiques : photos aériennes, BD topo, BD carto ont permis de préciser les éléments de cartographie.

Le SIG de la Communauté d'agglomération a réalisé le recollement des PLU et cartes communales du territoire et le plan « paysages, trames vertes et bleues ».

L'analyse des incidences du SCoT sur l'environnement

Le rapport de présentation du SCoT doit contenir « les informations qui peuvent être raisonnablement exigées, compte tenu des connaissances et des méthodes d'évaluation existant à la date à laquelle est élaboré le document, de son contenu et de son degré de précision.... » article L. 121-11 du code de l'urbanisme.

Il s'agit ici de déterminer les incidences notables prévisibles d'un document de planification, c'est-à-dire d'un document de cadrage. L'évaluation du SCoT est donc une démarche d'analyse des incidences d'un cadrage à un stade où la localisation, la nature exacte et l'échéance de réalisation des projets d'urbanisation, d'infrastructures et d'aménagement qui s'inscriront dans ce cadre ne sont pas connues avec précision.

Dans ce contexte, l'évaluation environnementale a consisté, au fur et à mesure de l'avancement des études de SCoT, à

- faire émerger les enjeux environnementaux au travers de l'analyse de l'état initial de l'environnement de manière à éclairer les choix d'aménagement retenus pour le projet
- favoriser l'émergence d'incidences positives du schéma sur l'environnement notamment par rapport à un scénario de poursuite des tendances
- anticiper les incidences négatives les plus fortes sur l'environnement et envisager les mesures à prendre en amont pour éviter ou réduire ces incidences, lorsque les choix d'aménagement retenus ne permettent pas de les éviter
- évaluer la faisabilité de mesures compensatoires pour les impacts résiduels

Pour cela, le choix a été retenu d'une évaluation transversale axée principalement sur le fonctionnement du territoire:

- fonctionnement écologique, par exemple, au travers des études sur la confrontation des besoins de développement urbains et de maintien de la biodiversité, qui se sont concrétisées par la réalisation du plan « paysages, trames vertes et bleues » et l'inscription d'orientations spécifiques dans le DOG

- fonctionnement hydraulique, impact du développement de l'urbanisation sur le risque d'aggravation des inondations
- impact du développement sur les grands équilibres entre zones urbanisées, zones agricoles et naturelles, sur les ressources, sur les paysages et notamment sur la consommation d'espace
- impact du développement sur les déplacements et sur les émissions de gaz à effet de serre